

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>	
						<input checked="" type="checkbox"/>					
<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>	

---

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.

VOL. XIII.

---

# JOURNAUX

DU

# SENAT DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE SIR JOHN DOUGLAS  
SUTHERLAND CAMPBELL, (COMMUNÉMENT APPELÉ LE  
MARQUIS DE LORNE), C.C., G.C.M.G., C.P., GOU-  
VERNEUR-GENERAL, &c., &c., &c.

---

ÉTANT LA PREMIÈRE SESSION

DU

QUATRIÈME PARLEMENT,

1879.

---

VOL. XIII.

044415

# JOURNAUX

DU

## SÉNAT DU CANADA.

---

### CANADA.



DUFFERIN.

[L.S.]

VICTORIA, *par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le dix-neuvième jour du mois de juin courant, et à chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le dixième jour du mois de mai dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au dix-neuvième jour du mois de juin courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa : **SACHEZ MAINTENANT**, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de JUILLET prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce QUATORZIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit, et de Notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.  
Canada.

## CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le vingt-neuvième jour du mois de juillet courant, et à chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le quatorzième jour du mois de juin dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au vingt-neuvième jour du mois de juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, SAMEDI, le SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET, dans l'année mil huit cent soixante-dix-huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

RICHARD POPE,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,—SALUT:

### PROCLAMATION.

Z. A. LASH, Député du Ministre de la Justice, Canada, et le gouvernement du Canada, } ATTENDU que par et en vertu d'un acte passé en la session du Parlement du Canada, tenue dans la trentième année de Notre règne, intitulé: "Acte concernant l'union de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent," il est entr'autres choses statué, qu'un bill réservé pour la signification de Notre bon plaisir n'aura aucune force ou effet à moins que et jusqu'à ce que, dans les deux ans à compter de sa présentation au Gouverneur-Général pour Notre sanction, le Gouverneur-Général signifie par discours ou message à chacune des Chambres du Parlement ou par proclamation que ce bill a reçu Notre sanction en Conseil;

Et attendu que le dixième jour de mai en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-dix-huit, le Très Honorable Sir Frédéric Temple, comte de Dufferin, Notre Gouverneur-Général du Canada, a réservé certains bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada, intitulés respectivement chapitre 13, "Acte pour faire droit à Hugh Hunter," chapitre 25, "Acte pour faire droit à Victoria Elizabeth Lyon," chapitre 14, "Acte pour faire droit à George Frothingham Johnston;" pour la signification de Notre bon plaisir sur iceux.

Et attendu que les dits bills ainsi réservés comme susdit Nous ont été soumis en Conseil, à Notre Cour à Windsor, le vingt-neuvième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit; et qu'il Nous a plu là et alors, par et de l'avis de Notre Conseil Privé, en conformité du dit acte, et dans l'exercice des pouvoirs à Nous réservés comme susdit, de donner Notre sanction aux dits bills:

SACHEZ maintenant par ces présentes que les dits bills intitulés respectivement chapitre 13 "Acte pour faire droit à Hugh Hunter," chapitre 25 "Acte pour faire droit à Victoria Elizabeth Lyon," et chapitre 14 "Acte pour faire droit à George Frothingham Johnston," ont reçu Notre sanction en Conseil.

De tout ce que dessus Nos féaux sujets et tous autres qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce NEUVIÈME jour d'AOUT dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,  
R. W. SCOTT,  
Secrétaire d'Etat.

## CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—SALUT :

**A**TTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent parlement du Canada, qui se trouve prorogé au septième jour de septembre prochain.

SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions Notre Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du Canada, et les Sénateurs et les Membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le dit septième jour de septembre prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DIX-SEPTIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## CANADA.



DUFFERIN.

[L, S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront,—SALUT :

**S**ACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et plaisir Royal de convoquer un parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émanation de Nos writs en due forme pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels writs seront en date du DIX-SEPTIÈME jour d'AOUT prochain et retournables le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE prochain,

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FRÉDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DIX-SEPTIÈME jour d'AOUT en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre.

RICHARD POPE.

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT:

CACHEZ que désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre peuple de Notre Puissance du Canada et d'avoir son avis en parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance et la sommons de se réunir en Notre Cité d'OTTAWA, en Notre dite Puissance, JEUDI, le VINGT-UNIÈME jour de NOVEMBRE prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killecagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce DIX-SEPTIÈME jour d'AOUT, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et dix-huit, et de Notre Règne le quarante-deuxième.

Par ordre.

RICHARD POPE,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## CANADA.



P. L. MACDOUGALL,  
Général  
Administrateur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le vingt-unième jour du mois de novembre courant, et à chacun de vous,—SALUT :

## PROCLAMATION.

**A** TTENDU que le dix-septième jour du mois d'août dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au vingt-unième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, MARDI, le TRENTE-UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Général SIR PATRICK LEONARD MACDOUGALL, Chevalier Commandeur de l'Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Administrateur du gouvernement du Canada, et Commandant de Nos Forces en icelui, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce SEIZIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

RICHARD POPE,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## CANADA.



LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au trente-unième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoins d'être présents en notre cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents aux temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint Michel et Saint George, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## CANADA.



LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au huitième jour du mois de Février prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ À PROPOS de le proroger de nouveau à JEUDI, le TREIZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit HUITIÈME jour de FÉVRIER prochain ; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous, à cet égard soyez exonérés ; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous, et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le TREIZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce TROISIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

# JOURNAUX

DU

## SENAT DU CANADA.

---

Jeudi, 13 Février, 1879.

Jeudi, le treizième jour du mois de février, en la quarante-deuxième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la première session du quatrième parlement de la Puissance du *Canada*, continué par prorogations jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la Salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, étaient :—

Les Honorables Messieurs,

*Aikins,*  
*Allan,*  
*Archebald,*  
*Benson,*  
*Botsford,*  
*Bourinot,*  
*Brown,*  
*Bureau,*  
*Campbell,*  
*Carrall,*  
*Chaffers,*  
*Chapais,*  
*Christie,*

*Cochrane,*  
*Cormier,*  
*Cornwall,*  
*Dever,*  
*Dickey,*  
*Ferguson,*  
*Ferrier,*  
*Flint,*  
*Girard,*  
*Glazier,*  
*Grant,*  
*Hamilton (Kingston),*  
*Haviland,*

*Haythorne,*  
*Hope,*  
*Howlan,*  
*Kaulbach,*  
*Leonard,*  
*Lewin,*  
*McClelan,*  
*McLelan,*  
*Macdonald,*  
*Macmaster,*  
*Macfarlane,*  
*Miller,*  
*Montgomery,*

*Pâquet,*  
*Penny,*  
*Power,*  
*Read,*  
*Scott,*  
*Seymour,*  
*Simpson,*  
*Skead,*  
*Smith,*  
*Trudel,*  
*Wark,*  
*Wilmot.*

Les membres du Sénat ont été informés qu'une commission sous le grand sceau avait été émise, nommant l'honorable *Robert Duncan Wilmot*, Président du Sénat. La dite commission a été alors lue par le greffier comme suit :

## CANADA.



*P. L. Macdougall.*

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc, etc, etc.

L'honorable *Robert Duncan Wilmot*, un sénateur du Canada :—

SALUT :—

*Z. A. Lash*, Député du ministre de la Justice, Canada. } SACHEZ, qu'ayant pris en Notre royale considération la loyauté, l'intégrité et l'habileté de vous, dit honorable *Robert Duncan Wilmot*, Nous vous avons constitué et nommé, et par ces présentes Nous vous constituons et nommons, dit honorable *Robert Duncan Wilmot*, Président du Sénat de Notre Puissance du Canada au lieu et place de l'honorable *David Christie*, démissionnaire.

Vous aurez et exercerez la dite charge de Président du Sénat, dit honorable *Robert Duncan Wilmot*, durant Notre plaisir, avec ensemble tous et chacun les droits, profits, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, en la manière la plus ample et entière.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Général Sir *Patrick Leonard Macdougall*, Chevalier Commandeur de notre Ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, Administrateur de notre Gouvernement du Canada et Commandant de nos Forces. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, ce septième jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit, et de notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

*J. C. ATKINS,*

Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors pris place au fauteuil au pied du trône, accompagné des honorables messieurs *Campbell* et *Atkins*, précédé du Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

La Masse (qui était auparavant sous la table) a été alors mise sur la table, et il a été

Ordonné, qu'elle soit portée devant Son Honneur.

PRIÈRES.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie, énonçant que Son Excellence le Gouverneur-Général avait appelé au Sénat :

*William Henry Brouse*, écuyer, de *Prescott*, province d'*Ontario*, à la place de l'honorable *M. Shaw*, décédé ;

Et l'honorable *Charles Boucher de Boucherville*, de *Boucherville*, pour la division électorale de *Montarville*, à la place de l'honorable *Louis Lucoste*, décédé.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *William Henry Brouse* a été introduit, entre les honorables messieurs *Christie* et *Pâquet*.

L'honorable M. *Brouse* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal. et il est comme suit :

## CANADA.



*Dufferin*.

[I. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Roino du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *William Henry Brouse*, de notre province d'*Ontario*, dans notre Puissance du *Canada* :

SALUT :—

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, dit *William Henry Brouse*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous temps et en tous lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron, *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté de *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de notre très-illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, et Chevalier Commandeur de notre très-honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce neuvième jour d'août, de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit et de notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en C ancellerie,  
*Canada*.

L'honorable M. *Brouse* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert Lemoine*, Ecuier, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *William Henry Brouse*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Charles Boucher de Boucherville* a été introduit, entre les honorables messieurs *Ferrier* et *Chapais*.

L'honorable M. de *Boucherville* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



*Lorne.*

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable *Charles Boucher de Boucherville*, de notre province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada* :

SALUT :—

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de *Montarville*, de notre province de *Québec*, et Nous vous commandons, dit *Charles Boucher de Boucherville*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de LORNE) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de notre ordre très distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce douzième jour de février de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-neuf et de notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
*Canada.*

L'honorable *M. de Boucherville* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire énonçant que l'honorable *Charles Boucher de Boucherville*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. Président a présenté à la Chambre une communication du Secrétaire du Gouverneur-Général.

Elle a été alors lue par le greffier comme suit :

---

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

OTTAWA, 12 février, 1879.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous informer que le juge-en-chef de la Cour Suprême du *Canada*, en sa qualité de député gouverneur, se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du Parlement, jeudi, le 13 du courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,

F. DE WINTON,  
Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable  
Président du Sénat.

---

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance.

L'honorable *William Johnstone Ritchie*, juge-en-chef de la Cour Suprême du *Canada*, député-gouverneur, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de l'honorable *William Johnstone Ritchie*, juge-en-chef de la Cour Suprême député-gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui, dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit :

*Honorables messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

L'honorable *William Johnston Ritchie*, député-gouverneur, ne croit pas devoir déclarer les motifs qui ont fait convoquer le présent parlement du *Canada* avant qu'un Orateur pour la Chambre des Communes ait été choisi suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur-Général déclarera les motifs qui lui ont fait convoquer ce parlement.

Il a plu à l'honorable *William Johnston Ritchie*, député-gouverneur, de se retirer, et La Chambre des Communes s'est retirée.

Alors sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*.

La Chambre s'est ajournée à demain à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 14 Février, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Fünt,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de LORNE) chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de l'ordre très distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable M. *Joseph Godéric Blanchet* a dit :

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu pour son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, réclament pour être en état de mieux remplir leur devoir envers leur Souveraine et leur pays, tous leurs droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans leurs débats, libre accès à la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable de leurs délibérations.

L'honorable Président de cette Chambre a alors dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'Elle a une confiance entière dans le respect et l'attachement de la Chambre des Communes, pour la personne de Sa Majesté et son gouvernement ; et ne doutant point que ses délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toute occasion elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels. J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence, en toute occasion convenable, et qu'Elle interprêtera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En me présentant pour la première fois devant le Parlement du *Canada*, je désire exprimer le plaisir que j'éprouve d'avoir été appelé à la haute et importante fonction que je remplis maintenant, et vous assurer de l'entière satisfaction avec laquelle je viens demander votre concours et votre aide.

Je témoigne ma profonde reconnaissance pour la réception dont j'ai été l'objet moi-même comme représentant de Sa Majesté, et j'ai le devoir, d'après l'ordre de la Reine, de transmettre, par votre intermédiaire, au peuple du *Canada*, les remerciements de Sa Majesté pour le loyal, généreux et sympathique accueil fait par lui à sa fille.

Les produits et les objets manufacturés envoyés par le *Canada* à la grande exposition internationale de *Paris*, l'année dernière, ont beaucoup attiré l'attention, et l'on croit que ce fait aura des conséquences favorables pour le commerce du *Canada* avec l'*Europe*. Je vous félicite de ce succès, qui doit être, en grande partie, attribué aux bienveillants et incessants efforts de Son Altesse Royale le Prince de *Galles* comme président de la section britannique. Le rapport du commissaire canadien vous sera communiqué, dès qu'il aura été reçu.

J'ai le plaisir de vous informer que la somme accordée pour les droits de pêcheries, d'après le traité de *Washington*, a été payée par les *Etats-Unis*, et que le gouvernement de Sa Majesté a réglé avec le *Canada* et *Terreneuve* leur part respective de l'indemnité. Les documents concernant cette affaire vous seront soumis.

L'important commerce du bétail vivant entre le *Canada* et l'*Angleterre*, commerce qui prend un rapide accroissement, a été sérieusement menacé par l'apparition de la pleuro-pneumonie dans différentes parties des *Etats-Unis*. Pour prévenir l'invasion de la contagion en *Canada*, et l'interruption du commerce qui s'en serait suivie, j'ai fait rendre, par application de l'acte de 1869, relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux, une ordonnance prohibant l'importation ou introduction en *Canada* des bestiaux américains, pour une courte durée. On espère que la maladie sera détruite avant longtemps aux *Etats-Unis* et que la nécessité de continuer la prohibition disparaîtra en conséquence. Votre attention sera appelée sur un amendement à faire à l'acte que je viens de mentionner.

Mon gouvernement a entamé, avec l'approbation de Sa Majesté, des négociations tendant au développement du commerce canadien avec la *France* et l'*Espagne*, ainsi qu'avec leurs colonies respectives. J'espère pouvoir vous communiquer le résultat de ces négociations pendant la présente session.

Mon gouvernement se propose de presser avec la plus grande vigueur l'exécution du chemin de fer canadien du *Pacifique*, et de satisfaire ainsi à l'attente raisonnable de la *Colombie-Britannique*. En donnant suite à cette intention, il est nécessaire d'avoir égard à la situation financière du pays. Une communication par rail a été établie entre le *Manitoba* et le réseau des chemins de fer américains au moyen de la jonction, opérée à *St. Vincent*, de l'embranchement *Pembina* de notre chemin de fer

avec la ligne de *St. Paul au Pacifique*. Cette partie de notre grande ligne, qui va de la *Rivière-aux-Anglais à Kécatin*, se donne maintenant à l'entreprise, et on en hâtera la confection afin de relier au plus tôt le lac *Supérieur* au grand *Nord-Ouest*.

Un bill à l'effet d'amender et de refondre les actes concernant les timbres, sera soumis à votre examen, ainsi qu'une mesure portant modification à l'acte relatif aux poids et mesures.

Le recensement décennal doit avoir lieu en 1881. Je crois opportun qu'une mesure à ce sujet soit passée pendant la présente session, pour donner amplement le temps de faire les préparatifs et dispositions préliminaires, et pour s'assurer que le recensement sera exécuté avec autant d'exactitude et d'économie que possible. Relativement à ce sujet, il peut être bon de considérer la convenance de pourvoir à quelque moyen de recueillir des statistiques vitales, criminelles et générales, et de les comparer.

Il vous sera soumis un bill pour la ré-organisation de certains départements du gouvernement; des mesures relatives à l'arpentage et à l'administration des terres fédérales, à la police à cheval, au Département des Postes, et une mesure à l'effet d'amender en quelques points les lois concernant les Sauvages. Il vous sera soumis de plus une mesure ayant pour objet de transférer à Sa Majesté, à l'usage du *Canada*, la propriété de terrains de l'artillerie et de l'amirauté dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Le budget pour l'année prochaine vous sera présenté sous peu. En le préparant, on a apporté toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public. Je regrette que les recettes versées au trésor, et provenant des sources ordinaires, continuent à être insuffisantes pour satisfaire aux dépenses à la charge du revenu consolidé. Je ne doute pas que vous ne pensiez avec moi qu'il n'est point désirable de voir nos finances rester plus longtemps dans cette situation. En appliquant la plus stricte économie à la dépense publique et en remaniant le tarif en vue d'accroître le revenu, et tout à la fois de développer et d'encourager les diverses industries canadiennes, vous pourrez, j'espère, rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, et aider à faire cesser la crise commerciale et économique qui malheureusement dure encore parmi nous.

J'ai ordonné que les comptes publics de l'année fiscale dernière fussent mis sous vos yeux.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Le Parlement a reconnu l'importance qu'il y avait d'offrir au public un moyen de déposer en sûreté ses épargnes, en prenant des dispositions pour lui permettre de les placer entre les mains du gouvernement à un taux raisonnable d'intérêt. Il vous conviendra peut-être de considérer jusqu'à quel point il serait possible d'offrir la même garantie et le même encouragement aux personnes ayant le désir de pourvoir, par une assurance sur leur vie, aux besoins de ceux qui dépendent d'elles.

Vous donnerez, je n'en doute point, toute votre attention aux importants sujets que j'indique et aux intérêts généraux du pays.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable *M. Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du trône, et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

## Lundi, 17 Février, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie.</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane.</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Archibald</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell*—De la compagnie d'assurance contre le feu de Québec.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque d'épargne de la cité et du district de *Montréal*, en date du 31 décembre, 1878.

Et aussi un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Rimouski*, pendant l'année 1877.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session, Nos. 12 et 13.*)

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

### A L'HONORABLE SÉNAT DU CANADA RÉUNI EN PARLEMENT.

Le rapport du bibliothécaire du Parlement expose respectueusement :

Que, durant le cours de l'année dernière, on s'est occupé activement à préparer un catalogue complet des livres de la bibliothèque, jusqu'à date, afin que l'impression en fût prête pour l'ouverture de la présente session.

Un index des sujets traités dans les différents ouvrages qui composent la "Bibliothèque Générale," indiquant le titre de chacun d'eux, à l'exception des ouvrages de droit ou de science politique, a été imprimé, et sera distribué sous peu aux deux Chambres.

A la dernière session, un catalogue classifié des livres de droit a été remis aux membres qui s'occupent plus spécialement de législation ; des copies en seront aussi fournies à ceux des nouveaux membres qui pourront en faire la demande. Un volume analogue, comprenant les ouvrages sur la politique, l'économie politique et le commerce, est maintenant sous presse, et sera distribué aussitôt que possible. L'on se propose d'annexer à ce volume un index alphabétique qui comprendra aussi les références aux ouvrages inscrits au catalogue classifié des livres de droit, et toutes les additions qui ont été faites à cette section, jusqu'à ce jour.

Ces deux catalogues des ouvrages traitant de loi et de politique, et celui des livres de littérature générale, comprendront tous les livres que renferme la bibliothèque.

Une attention toute spéciale a été donnée à l'arrangement convenable et à la classification des livres, dans chaque section de la bibliothèque, de manière à faciliter les recherches aux personnes qui ont accès aux rayons, et à permettre aux employés de la bibliothèque de fournir, en peu de temps, tous les ouvrages qui pourront être demandés.

Le bibliothécaire saisit cette occasion pour attirer l'attention du Gouvernement et des deux Chambres sur la nécessité, qui se fera sentir bientôt, de pourvoir aux besoins croissants de la précieuse bibliothèque dont on lui a confié le soin.

Dans son rapport, à l'ouverture de la session de 1877, il a soumis à la considération du Parlement un projet qui, dans son opinion, devait donner, pour plusieurs années à venir, les moyens de placer convenablement notre déjà grande et toujours croissante collection de livres, et qui, en même temps, devait procurer aux membres de la législature, plus de facilités pour leurs travaux de recherches à la bibliothèque.

Il proposa que la Cour Suprême fût transférée du local qu'elle occupe temporairement, dans un autre lieu qui lui fût affecté spécialement, et que les chambres maintenant à l'usage de ce tribunal, fussent appropriées de nouveau pour les besoins de la bibliothèque. Dans cette éventualité, il suggéra que les différentes classes d'ouvrages nécessaires à la législation fussent déposées dans ces chambres, qui devaient être réservées pour l'usage exclusif des membres durant la session.

Par ce moyen, plusieurs mille volumes seraient enlevés de la bibliothèque actuelle, ce qui donnerait de l'espace pour les futurs besoins dans chaque branche de

littérature et de science générales, et les membres du Parlement auraient l'incalculable avantage d'avoir à leur disposition des chambres situées à proximité du Sénat et des Communes, garnies des ouvrages nécessaires à la législation, et dans lesquelles ils pourraient travailler sans être *dérangés*. La destination particulière de ces chambres procurerait aussi aux membres l'avantage d'avoir enfin un lieu à eux pour se reposer ou pour se délasser par la lecture d'ouvrages de littérature pendant les séances prolongées, avantage qu'il leur est souvent impossible d'obtenir dans la bibliothèque actuelle, à cause du grand nombre d'étrangers qui s'y rendent pendant les séances du Parlement.

En ce qui concerne la Cour Suprême, votre bibliothécaire a reçu l'assurance que la perspective d'obtenir un lieu plus commode et plus avantageux que le local actuel serait extrêmement agréable aux juges, aux avocats et aux plaideurs.

Le projet avait été favorablement accueilli par les membres de la dernière administration, et ils ont fait espérer qu'il serait formellement soumis à l'approbation du parlement pendant la présente session.

Votre bibliothécaire désire beaucoup attirer l'attention de votre honorable Chambre sur ce projet, qui, dans son opinion, présente la solution la plus aisée et la plus convenable de la question difficile de pourvoir aux besoins de la bibliothèque, sans changer les arrangements de l'édifice actuel. Toute modification dans sa construction intérieure ou extérieure, gênerait la symétrie de cet édifice, qui n'a peut-être pas d'égal sur le continent américain, pour la beauté du plan, la solidité et la commodité.

Des listes des dons faits à la bibliothèque, et des ouvrages reçus en vertu de l'acte pour protéger les droits d'auteurs depuis la dernière session, sont annexés au présent rapport.

Le nombre de volumes dans la bibliothèque, l'année dernière, était évalué à 88,871. Il y a été ajouté depuis environ 3,812 volumes, ce qui fait un total de 92,713.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,

*Bibliothécaire du parlement.*

Bibliothèque du parlement, 13 février, 1879.

(Pour la liste d'ouvrages déposés, dons, etc., voir *Documents de la Session, No. 10*)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture du Parlement, et

Le dit discours étant lu une seconde fois par le greffier,

L'honorable M. Cornwall, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de LORNE) chevalier du très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de l'ordre très-distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral du Canada, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE—

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les membres du Sénat du Canada assemblés en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions aussi Votre Excellence de ce qu'Elle a exprimé, en se présentant pour la première fois devant le Parlement du *Canada*, le sentiment de plaisir qu'Elle éprouve d'avoir été appelée à la haute et importante fonction qu'Elle remplit maintenant, et de ce qu'Elle nous a assurés de l'entière satisfaction avec laquelle Elle vient demander notre concours et notre aide. Nous sommes fiers et heureux d'entendre dire à Votre Excellence qu'Elle témoigne sa profonde reconnaissance pour la réception dont Elle a été l'objet Elle-même comme représentant de Sa Majesté ; et que Votre Excellence a le devoir, d'après l'ordre de la Reine, de transmettre, par notre intermédiaire, au peuple du *Canada*, les remerciements de Sa Majesté pour le loyal, généreux et sympathique accueil fait par lui à sa fille.

Nous sommes reconnaissants à Votre Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que les produits et les objets manufacturés envoyés par le *Canada* à la grande Exposition internationale de *Paris*, l'année dernière, ont beaucoup attiré l'attention, et que l'on croit que ce fait aura des conséquences favorables pour le commerce du *Canada* avec l'*Europe*.

Nous recevons avec plaisir les félicitations de Votre Excellence sur ce succès, qui doit être, en grande partie, attribué aux bienveillants et incessants efforts de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*, comme président de la section britannique. Nous remercions Votre Excellence de nous dire que le rapport du commissaire canadien nous sera communiqué, dès qu'il aura été reçu.

Nous désirons assurer Votre Excellence que nous partageons le plaisir avec lequel Elle nous a informés que la somme accordée pour les droits de pêcheries, d'après le Traité de *Washington*, a été payée par les *Etats-Unis*, et que le gouvernement de Sa Majesté a réglé avec le *Canada* et *Terreneuve* leur part respective de l'indemnité. Nous remercions Votre Excellence de nous dire que les documents concernant cette affaire nous seront soumis.

Nous apprenons avec un vif intérêt que l'important commerce du bétail vivant entre le *Canada* et l'*Angleterre*, commerce qui prend un rapide accroissement, a été sérieusement menacé par l'apparition de la pleuro-pneumonie dans différentes parties des *Etats-Unis*.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que, pour prévenir l'invasion de la contagion en *Canada*, et l'interruption du commerce qui s'en serait suivie, Votre Excellence a fait rendre, par application de l'acte de 1869, relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux, une ordonnance prohibant l'importation ou introduction en *Canada* des bestiaux américains, pour une courte durée ; et qu'on espère que la maladie sera détruite avant longtemps aux *Etats-Unis*, et que la nécessité de continuer la prohibition disparaîtra en conséquence.

Nous donnerons toute notre attention, lorsque nous serons appelés à le faire, à l'amendement qui, comme Votre Excellence nous en informe, doit être proposé à cet acte.

Nous apprenons avec beaucoup de satisfaction que le gouvernement de Votre Excellence a entamé, avec l'approbation de Sa Majesté, des négociations tendant au développement du commerce canadien avec la *France* et l'*Espagne*, ainsi qu'avec leurs colonies respectives, et que Votre Excellence espère nous communiquer le résultat de ces négociations pendant la présente session.

Nous sommes bien aises de recevoir de la bouche de Votre Excellence l'information que son gouvernement se propose de presser avec la plus grande vigueur l'exécution du chemin de fer canadien du *Pacifique*, et de satisfaire ainsi à l'attente raisonnable de la *Colombie Britannique*.

Nous partageons le sentiment de Votre Excellence qu'en donnant suite à cette intention, il est nécessaire d'avoir égard à la situation financière du pays.

Nous sommes heureux de savoir qu'une communication par rail a été établie entre le *Manitoba* et le réseau des chemins de fer américains au moyen de la jonction, opérée de *St-Vincent*, de l'embranchement *Pembina* de notre chemin de fer avec la ligne de *St-Paul* au *Pacifique*, et que cette partie de notre grande ligne qui va de la *Rivière aux-Anglais* à *Kéwatin*, se donne maintenant à l'entreprise, et que l'on en hâtera la confection afin de relier au plus tôt le lac *Supérieur* au grand *Nord-Ouest*.

---

Nous donnerons une entière attention au bill à l'effet d'amender et de refondre les actes concernant les timbres, et au bill portant modification à l'acte relatif aux poids et mesures—qui seront soumis à notre examen, ainsi qu'il a plu à Votre Excellence de nous le dire.

Nous prendrons aussi en la plus attentive considération la mesure relative au recensement décennal qui doit avoir lieu en 1881, mesure qu'il serait opportun, selon le sentiment de Votre Excellence, de passer pendant la présente session pour donner amplement le temps de faire les préparatifs et dispositions préliminaires, et pour s'assurer que le recensement sera exécuté avec autant d'exactitude et d'économie que possible. Relativement à ce sujet, nous serons prêts à considérer la convenance de pourvoir à quelque moyen de recueillir des statistiques vitales, criminelles et générales, et de les comparer.

Nous apporterons pareillement la plus grande attention à l'examen du bill pour la réorganisation de certains départements du gouvernement; aux mesures relatives à l'arpentage et à l'administration des terres fédérales, à la police à cheval, au Département des Postes; à la mesure à l'effet d'amender en quelques points les lois concernant les Sauvages, et à la mesure ayant pour objet de transférer à Sa Majesté, à l'usage du *Canada*, la propriété de terrains de l'artillerie et de l'amirauté dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*;—lorsque ces divers projets de lois seront mis sous nos yeux, suivant que Votre Excellence a bien voulu nous l'annoncer.

Le Parlement ayant reconnu l'importance qu'il y avait d'offrir au public un moyen de déposer en sûreté ses épargnes, en prenant des dispositions pour lui permettre de les placer entre les mains du gouvernement à un taux raisonnable d'intérêt, nous serons prêts à considérer, comme Votre Excellence a bien voulu nous y inviter, jusqu'à quel point il serait possible d'offrir la même garantie et le même encouragement aux personnes ayant le désir de pourvoir, par une assurance sur leur vie, aux besoins de ceux qui dépendent d'elles.

Votre Excellence peut être certaine que nous donnerons toute notre attention aux importants sujets qu'Elle nous indique et aux intérêts généraux du pays.

Après un long débat,

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Trudel*, il a été

*Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

---

## Mardi 18 Février, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickzy,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dunouchel,</i>	<i>McCiellan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chiffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Aikins*,—De la compagnie du télégraphe de la Puissance.

Par l'honorable M. *Benson*,—De la compagnie du chemin de fer *Welland*.

L'honorable M. *Lewin* a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque du *Nouveau-Brunswick*, en date du 1er février, 1879.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

( Voir Documents de la Session No. 12.)

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Qu'un comité composé des honorables messieurs *Allan*, *Chapais*, *Botsford*, *Dickey*, *Christie*, *Scott*, et de Son Honneur le Président, soit chargé d'établir certaines règles à suivre lorsque la salle du Sénat et les chambres attenantes seront occupées, à l'ouverture du parlement, ou quand elles seront demandées par Son Excellence le Gouverneur-Général pour ses levers ou réceptions.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

*Ordonné* en conséquence.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque d'*Ottawa*, en date du 30 novembre, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No. 12.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Cornwall*, savoir :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de *Lorne*) chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de l'ordre très-distingué de *Saint-Michel*, et *Saint-George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada* etc., etc.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les membres du Sénat du *Canada* assemblés en Parlement, remercions humblement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions aussi Votre Excellence de ce qu'Elle a exprimé, en se présentant pour la première fois devant le Parlement du *Canada*, le sentiment de plaisir qu'Elle éprouve p'avoir été appelée à la haute et importante fonction qu'Elle remplit maintenant, et de ce qu'Elle nous a assurée de l'entière satisfaction avec laquelle Elle vient demander notre concours et notre aide. Nous sommes fiers et heureux d'entendre dire à Votre Excellence qu'Elle témoigne sa profonde reconnaissance pour la réception dont Elle a été l'objet Elle-même comme représentant de Sa Majesté, et que Votre Excellence a le devoir, d'après l'ordre de la Reine, de transmettre, par notre intermédiaire, au peuple du *Canada*, les remerciements de Sa Majesté pour le loyal, généreux et sympathique accueil fait par lui à sa fille.

Nous sommes reconnaissants à Votre Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que les produits et les objets manufacturés envoyés par le *Canada* à la grande Exposition Internationale de *Paris* l'année dernière, ont beaucoup attiré l'attention, et que l'on croit que ce fait aura des conséquences favorables pour le commerce du *Canada* avec l'*Europe*.

Nous recevons avec plaisir les félicitations de Votre Excellence sur ce succès, qui doit être, en grande partie, attribué aux bienveillants et incessants efforts de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*, comme président de la section britannique. Nous remercions Votre Excellence de nous dire que le rapport du commissaire canadien nous sera communiqué dès qu'il aura été reçu.

Nous désirons assurer Votre Excellence que nous partageons le plaisir avec lequel Elle nous a informé que la somme accordée pour les droits de pêcheries, d'après le traité de *Washington*, a été payée par les *Etats-Unis*, et que le gouvernement de Sa Majesté a réglé avec le *Canada* et *Terreneuve* leur part respective de l'indemnité ; Nous remercions Votre Excellence de nous dire que les documents concernant cette affaire nous seront soumis.

Nous apprenons avec un vif intérêt que l'important commerce du bétail vivant entre le *Canada* et l'*Angleterre*, commerce qui prend un rapide accroissement, a été sérieusement menacé par l'apparition de la pleuro-pneumonie dans différentes parties des *Etats-Unis*.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que, pour prévenir l'invasion de la contagion en *Canada* et l'interruption du commerce qui s'en serait suivi, Votre Excellence a fait rendre, par application de l'acte de 1869, relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux, une ordonnance prohibant l'importation ou l'introduction en *Canada* des bestiaux américains, pour une courte durée, et qu'on espère que la maladie sera détruite avant longtemps aux

*Etats-Unis* et que la nécessité de continuer la prohibito disparaîtra en conséquence. Nous donnerons toute notre attention lorsque nous serons appelés à le faire, à l'amendement qui, comme Votre Excellence nous en informe, doit être proposé à cet acte.

Nous apprenons avec beaucoup de satisfaction que le gouvernement de Votre Excellence a entamé, avec l'approbation de Sa Majesté, des négociations tendant au développement du commerce canadien avec la *France* et l'*Espagne*, ainsi qu'avec leurs colonies respectives, et que Votre Excellence espère nous communiquer le résultat de ces négociations pendant la présente session.

Nous sommes bien aises de recevoir de la bouche de Votre Excellence l'information que son gouvernement se propose de presser avec la plus grande vigueur l'exécution du chemin de fer canadien du *Pacifique*, et de satisfaire ainsi à l'attente raisonnable de la *Colombie-Britannique*.

Nous partageons le sentiment de Votre Excellence qu'en donnant suite à cette intention il est nécessaire d'avoir égard à la situation financière du pays.

Nous sommes heureux de savoir qu'une communication par rail a été établie entre le *Manitoba* et le réseau des chemins de fer américains au moyen de la jonction, opérée à *St. Vincent*, de l'embranchement *Pembina* de notre chemin de fer, avec la ligne de *St. Paul* au *Pacifique*, et que cette partie de notre grande ligne, qui va de la *Rivière-aux-Anglais* à *Kéwatin*, se donne maintenant à l'entreprise, et que l'on en hâtera la confection afin de relier au plus tôt le lac *Supérieur* au grand *Nord-Ouest*.

Nous donnerons une entière attention au bill à l'effet d'amender et de réondre les actes concernant les timbres, et au bill portant modification à l'acte relatif aux poids et mesures—qui seront soumis à notre examen, ainsi qu'il a plus à Votre Excellence de nous le dire.

Nous prendrons aussi en la plus attentive considération la mesure relative au recensement décennal qui doit avoir lieu en 1881, mesure qu'il serait opportun, selon le sentiment de Votre Excellence, de passer pendant la présente session, pour donner amplement le temps de faire les préparatifs et dispositions préliminaires, et pour s'assurer que le recensement sera exécuté avec autant d'exactitude et d'économie que possible. Relativement à ce sujet, nous serons prêts à considérer la convenance de pourvoir à quelque moyen de recueillir des statistiques vitales, criminelles et générales, et de les comparer.

Nous apporterons pareillement la plus grande attention à l'examen du bill pour la réorganisation de certains départements du gouvernement; aux mesures relatives à l'arpentage et à l'administration des terres fédérales, à la police à cheval, au département des Postes; à la mesure à l'effet d'amender en quelques points les lois concernant les Sauvages, et à la mesure ayant pour objet de transférer à Sa Majesté, à l'usage du *Canada*, la propriété de terrains de l'artillerie et de l'amirauté dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, lorsque ces divers projets de lois seront mis sous nos yeux, suivant que Votre Excellence a bien voulu nous l'annoncer.

Le Parlement ayant reconnu l'importance qu'il y avait d'offrir au public un moyen de déposer en sûreté ses épargnes, en prenant des dispositions pour lui permettre de les placer entre les mains du gouvernement à un taux raisonnable d'intérêt, nous serons prêts à considérer, comme Votre Excellence a bien voulu nous y inviter, jusqu'à quel point il serait possible d'offrir la même garantie et le même encouragement aux personnes ayant le désir de pourvoir, par une assurance sur leur vie, aux besoins de ceux qui dépendent d'elles.

Votre Excellence peut être certaine que nous donnerons toute notre attention aux importants sujets qu'Elle nous indique et aux intérêts généraux du pays.

Après débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'hon. M. Scott, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants :

A SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE :

*Très-Gracieuse Souveraine,*

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du Canada,  
assemblés en Parlement, approchons humblement de Votre Majesté en renouvelant  
l'assurance de notre attachement dévoué à la personne et au gouvernement de Votre  
Majesté ;

En commun avec les sujets de Votre Majesté de toutes les autres parties de Votre  
Empire, nous avons appris avec un profond chagrin la grande perte qu'a éprouvée  
Votre Majesté par la mort prématurée de Son Altesse Royale la Princesse Alice,  
Grande Duchesse de Hesse.

Nous saisissons la première occasion qui nous est offerte par la réunion du Par-  
lement du *Canada*, d'exprimer pour nous-mêmes et pour le peuple que nous repré-  
sentons, la part que nous prenons de tout cœur à la douleur de Votre Majesté.

Bien qu'éloignés du théâtre où s'est écoulée l'existence de Son Altesse Royale, la  
bonté et la beauté de son caractère, l'affection avec laquelle elle remplissait tous ses  
devoirs de fille, d'épouse et de mère, ne nous étaient point inconnues, et nous avons  
été inexprimablement touchés par le récit d'un dévouement, porté jusqu'au sacrifice  
de soi-même, qui a été la cause de sa mort.

Nous ne ferions connaître qu'imparfaitement à Votre Majesté le sentiment com-  
mun de vos sujets canadiens, si nous n'ajoutions ici l'expression de notre ferme espoir  
que Votre Majesté trouvera une consolation dans le secours de Dieu et dans la pensée  
que Votre illustre fille n'a pas vécu en vain, mais qu'elle a légué aux femmes de sa  
nation dans le monde entier un exemple qui les stimulera à imiter ses vertus, et une  
mémoire que l'on chérira partout, tant que le courage et le dévouement auront leur  
place dans les affections du cœur humain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été *résolue* unani-  
ment dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Scott, il a été  
*Ordonné*, que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par le Président,  
de la part de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Scott, il a été  
*Résolu*,—Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par un des  
maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté la dite  
adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté et pour demander son concours.

Alors sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins,  
La Chambre s'est ajournée.

## Mercredi, 19 Février 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kinjston),</i>	<i>Pelletier,</i>	

### PRÉLÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*,—Des commissaires du havre de *Toronto* et de la corporation de la Cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Odell*,—Du conseil municipal des comtés unis de *Leeds* et de *Grenville*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Bellerose*,—De la compagnie d'assurance contre le feu des risques isolés des cultivateurs du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

De la Compagnie d'Assurance de *Québec*, demandant que l'Acte 41 *Vict.*, ch. 31, intitulé : " Acte pour amender et refondre, tels qu'amendés, les différents actes concernant la compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu," soit amendé de manière à réduire le capital souscrit de la dite compagnie à cinq cent mille piastres qui sera divisée en cinq mille actions de cent piastres chacune sans que cette réduction porte atteinte aux porteurs de polices existantes.

L'honorable M. *Aikins*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre le onzième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1878.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

( Voir Documents de la Session, No. 3.)

L'honorable M. *Campbell*, Receveur-Général, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

*Lorne.*

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat copie des Lettres Patentes passées sous le Grand Sceau du Royaume-Uni constituant l'office de Gouverneur-Général de la Puissance du Canada, et des Instructions Royales accompagnant icelles ; aussi copie de la Commission de Sa Majesté le nommant Gouverneur-Général de la dite Puissance.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 19 février, 1879.

1

## CANADA

LETTRES PATENTES, sous le grand sceau du Royaume-Uni, établissant la fonction de gouverneur-général de la Puissance du Canada.

Lettres patentes  
En date du 5 octobre, 1878. }

*Victoria*, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, impératrice de l'Inde, à tous ceux qui ces présentes lettres verront,—salut.

I. Comme, par lettres patentes sous le grand sceau de notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, datées de Westminster le vingt-deuxième jour de mai, 1872, l'an trente-cinquième de notre règne, nous avons constitué et nommé gouverneur-général du Canada, pour le temps que nous voudrions et qu'il nous plairait, notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller *Frederick Temple*, comte de Dufferin, chevalier de notre ordre très-illustre de Saint-Patrice, chevalier commandeur de notre très-honorable ordre du Bain (à présent chevalier grand-croix de notre ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-George) ; et comme, par la 12e section de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord (1867), certains pouvoirs, attributions et fonctions sont conférés au gouverneur-général ; et que nous désirons faire des dispositions efficaces et permanentes, pour la fonction de gouverneur-général de notre dite Puissance du Canada, sans avoir à donner de nouvelles lettres

Préambule.

Commission  
du 22 mai  
1872.

Acte impé-  
rial du 29  
mars 1867  
ch. III.

**Révocation de la commission du 22 mai 1872.** patentes à chaque mutation en ladite fonction :—Savoir faisons maintenant que nous avons révoqué et annulé, et par ces présentes révoquons et annulons lesdites lettres patentes susmentionnées du vingt-deuxième jour de mai 1872, et chaque clause, article et disposition en icelles contenus. Et de plus savoir faisons que nous avons, de notre grâce spéciale, certaine science et propre mouvement, jugé à propos d'établir, ordonner et déclarer, et par les présentes établissons, ordonnons et déclarons qu'il sera nommé un gouverneur-général (ci-après appelé notredit gouverneur-général) de notre Puissance du Canada (ci-après appelée notredite Puissance); et que

**Fonction de Gouverneur-Général.** la personne appelée à remplir ladite fonction de gouverneur-général, à toute époque, sera nommée par commission sous notre seing manuel et notre cachet. Et par les présentes nous donnons autorité et ordonnons à notredit gouverneur-général de faire et exécuter dûment tout ce qui appartiendra à son mandat et à la charge que

**Pouvoir du Gouverneur.** nous lui avons confiée, en se conformant aux pouvoirs et attributions qui lui sont ou seront donnés ou conférés par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord (1867), par les présentes lettres patentes, et par telle commission qui pourra lui être décernée sous nos seing manuel et cachet, ainsi qu'aux instructions qu'il pourra recevoir de temps en temps, sous nos seing manuel et cachet, ou par notre ordre rendu en notre conseil privé, ou de nous par l'intermédiaire de l'un de nos principaux secrétaires d'Etat, comme aussi aux lois qui sont actuellement ou qui seront par la suite en vigueur dans notre dite Puissance.

**Grand sceau.** II. Et nous donnons autorité et pouvoir par les présentes à notredit gouverneur-général de garder le grand sceau de notredite Puissance et de s'en servir pour sceller tout ce qui doit passer audit sceau.

**Nomination des juges, etc.** III. Et nous donnons autorité et pouvoir à notredit gouverneur-général d'instituer et nommer, en notre nom et de notre part, tous juges, commissaires, juges de paix et autres officiers et ministres nécessaires de notredite Puissance, qui pourraient être légalement institués ou nommés par nous.

**Suspension et destitution de fonctionnaires.** IV. Et nous donnons autorité et pouvoir à notredit gouverneur-général, pour autant que nous le pouvons faire légalement, de priver ou de suspendre de son emploi pour des causes par lui jugées suffisantes, toute personne exerçant quelque emploi ou fonction, dans notredite Puissance, en vertu d'une commission ou d'un mandat actuellement donné ou qui pourra être donné par nous, en notre nom, ou sous notre autorité.

**Pouvoir de convoquer, proroger et dissoudre le Parlement.** V. Et nous donnons autorité et pouvoir à notredit gouverneur-général d'exercer tous les pouvoirs à nous appartenants relativement à la convocation, à la prorogation et à la dissolution du Parlement de notredite Puissance.

**Pouvoir de se nommer des députés.** VI. Et attendu que, par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord (1867), il est, entre autres choses, porté qu'il nous sera loisible, si nous le jugeons à propos, d'autoriser le gouverneur-général de notredite Puissance à nommer une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme son député ou ses députés dans une ou plusieurs parties de notredite Puissance, et à ce titre y exercer, durant le bon plaisir de notredit gouverneur-général, tels des pouvoirs, attributions et fonctions que notredit gouverneur-

général jugera à propos ou nécessaire de confier à ce député ou à ces députés, sauf toutes restrictions ou instructions exprimées ou données par nous : à ces causes, nous donnons autorité et pouvoir à notredit gouverneur-général par les présentes, sauf les susdites restrictions et instructions, de nommer une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme son député ou ses députés dans une ou plusieurs parties de notredite Puissance du Canada, et à ce titre y exercer, durant son plaisir, tels de ses pouvoirs, attributions et fonctions qu'il jugera à propos ou nécessaire de confier à ce député ou à ces députés ; pourvu toutefois qu'une telle nomination ne porte aucune atteinte à l'exercice d'aucun de ces mêmes pouvoirs, attributions ou fonctions par lui-même notredit gouverneur-général.

VII. Et, par les présentes, nous déclarons que, dans le cas où notredit gouverneur-général décéderait, deviendrait incapable, serait rappelé ou s'absenterait de notredite Puissance, nous voulons que tous les pouvoirs et attributions qui lui sont conférés ici soient dévolus, jusqu'à ce que nous ayons signifié notre volonté ultérieure à cet égard, à la personne que nous aurons nommée, sous nos seing manuel et cachet, notre lieutenant-gouverneur de notredite Puissance ; ou, s'il n'y avait de tel lieutenant-gouverneur de notredite Puissance, à la personne ou aux personnes que nous aurons nommées, sous nos seing manuel et cachet, pour administrer le gouvernement de cedit pays ; et, s'il n'y avait en notredite Puissance personne de nommé ainsi par nous, en ce cas, au plus ancien officier y tenant alors le commandement de nos troupes régulières. Pourvu que ces pouvoirs et attributions ne soient conférés au lieutenant-gouverneur ou à ladite autre personne ou personnes, qu'après qu'il aura ou qu'elles auront prêté les serments exigés du gouverneur-général de notredite Puissance, et en la manière prévue par les instructions qui accompagnent nos présentes lettres patentes.

Succession du gouverneur.

Proviso. Serment d'office.

VIII. Et, par les présentes, nous mandons et ordonnons à tous nos officiers et ministres, tant civils que militaires, et à tous les autres habitants de notredite Puissance, d'obéir et prêter aide et assistance à notredit gouverneur-général, ou, dans le cas où il décéderait, deviendrait incapable ou s'absenterait, à la personne ou aux personnes qui seraient chargées, en vertu des dispositions de nos présentes lettres patentes, d'administrer le gouvernement de notredite Puissance.

Officiers civils, etc., doivent prêter aide et assistance au gouverneur.

IX. Et nous nous réservons par les présentes à nous-même et à nos héritiers et successeurs pleine autorité et pouvoir de révoquer, de modifier ou d'amender nos présentes lettres patentes, comme bon nous semblera à nous ou à nos héritiers et successeurs.

S. M. se réserve tout pouvoir de révoquer, etc., les présentes lettres.

X. Et nous mandons et ordonnons que nos présentes lettres patentes soient lues et publiées en notredite Puissance à tel lieu ou lieux que notredit gouverneur-général jugera convenables.

Le gouverneur les fera lire et publier.

En foi de quoi nous avons fait émettre les présentes lettre patentes. Témoin nous-même à Westminster, le cinquième jour d'octobre, l'an quarante-deuxième de notre règne.

Par mandement sous le seing manuel de la Reine.

C. ROMILLY.

2

CANADA

INSTRUCTIONS sous le seing manuel et le cachet de la Reine pour le  
gouverneur-général de la Puissance du Canada.

En date du 5 octobre 1878.

VICTORIA R.

Instructions à notre gouverneur-général de notre Puissance du Canada, ou, en son absence, à notre lieutenant-gouverneur, ou à l'officier administrant le gouvernement de notredite Puissance.

Donné à notre cour à Balmoral, ce cinquième jour d'octobre 1878 l'an quarante-deuxième de notre règne.

Préambule.

Attendu que, par lettre patentes portant la date de ces présentes nous avons établi, ordonné et déclaré qu'il y aurait un gouverneur général (ci-après appelé notredit gouverneur-général) de notre Puissance du Canada (ci-après appelée notredite Puissance); et que par lesdites lettres patentes nous avons donné autorité et ordonné à notredit gouverneur-général de faire et exécuter dûment tout ce qui appartiendra à son mandat et à la charge que nous lui avons confiée, en se conformant aux pouvoirs et attributions qui lui sont ou seront donnés ou conférés par lesdites lettres patentes et par telle commission qui pourra lui être décernée sous notre seing manuel et notre cachet, ainsi qu'aux instructions qu'il pourra recevoir de temps en temps sous nos seing manuel et cachet, ou par notre ordre rendu en notre conseil privé, ou de nous par l'intermédiaire de l'un de nos principaux secrétaires d'Etat, comme aussi aux lois qui sont actuellement ou qui seront par la suite en vigueur dans notre dite Puissance: à ces causes, par nos présentes instructions sous nos seing manuel et cachet, nous déclarons que nous voulons et nous plaît que ledit gouverneur-

Lettres pa-  
tentes du 5  
octobre 1878.

général nommé par nous fasse lire et publier, avec toute la solennité convenable, notredite commission sous nos seing manuel et cachet, nommant notredit gouverneur général, en présence du juge en chef ou de tout autre juge de la cour suprême de notredite Puissance, et des membres du conseil privé de notredite Puissance; et de plus nous déclarons que nous voulons et nous plaît que notre dit gouverneur-général et tout autre officier chargé d'administrer le gouvernement de notredite Puissance, prêtent le serment d'allégeance, selon la formule prévue par un acte passé en la session tenue dans les trente-unième et trente-deuxième années de notre règne, sous le titre: "An Act to amend the law relating to Promissory Oaths," (Acte pour amender la loi concernant les serments promissoires,) comme aussi le serment accoutumé de bien et fidèlement remplir les devoirs de la charge de notre gouverneur-général de notredite Puissance du Canada, et de bien et impartialement administrer la justice:—lesquels serments le dit juge en chef de notredite Puissance, ou, en son absence, ou dans le cas où il en serait autrement empêché, tout autre juge de la cour suprême de notredite Puissance, aura le devoir et est par les présentes requis de recevoir.

Publication de la commission.

Prestation de serments par le gouverneur-général, etc.—Acte impérial 31. et 32 Vict., ch. 72.

II. Et nous donnons pouvoir à notre dit gouverneur-général, et le requérons de faire prêter, à toute époque, soit par lui-même, soit par toute autre personne qu'il aura autorisée pour cet effet, à tout et chaque titulaire d'une charge ou fonction de confiance ou d'émoluments ou notredite Puissance, quand il le croira à propos, ledit serment d'allégeance, ainsi que tout autre serment ou tous autres serments qui pourraient être prescrits par des lois ou statuts spéciaux.

Serments que le gouverneur-général fera prêter.

III. Et nous requérons notredit gouverneur-général de communiquer sans délai au conseil privé de notredite Puissance, nos présentes instructions; et pareillement toutes autres instructions ultérieures dont il jugera opportun, pour le bien de notre service, de lui faire part.

Communication au conseil privé de ses instructions.

IV. Notredit gouverneur-général aura soin que toutes les lois sanctionnées par lui en notre nom, ou réservées pour la signification de notre bon plaisir, portent, lorsqu'il nous les transmettra, de bons sommaires marginaux, et soient accompagnées, s'il y a lieu, d'observations explicatives sur les motifs et l'opportunité desdites lois; et il devra aussi transmettre des copies conformes des journaux et procès-verbaux du Parlement de notredite Puissance du Canada, copies qu'il se fera donner par les greffiers ou autres officiers qu'il appartiendra dudit Parlement.

Les lois transmises à la reine auront des sommaires marginaux.

Procès-verbaux.

V. Et nous donnons, de plus, autorité et pouvoir à notredit gouverneur-général d'accorder, comme il le jugera à propos, en notre nom et de notre part, lorsqu'il aura été commis un crime pour lequel le coupable pourra être jugé dans notredite Puissance, le pardon à tout complice qui n'aura pas pris part à la perpétration de ce crime, s'il fait des révélations telles qu'elles conduisent à la conviction du coupable principal; comme aussi d'accorder à tout individu reconnu coupable d'un crime dans une cour de justice, ou devant un juge, juge de paix ou magistrat, en notredite Puissance, un pardon soit entier, soit soumis à des conditions licites, ou un sursis à l'exécution de son jugement pour le temps que notredit gouverneur-général jugera convenable; et de remettre toute amende ou confiscation qui

Droit de grâce.

Remission des peines pécuniaires.

Proviso : le bannissement est défendu, sauf en cas de délits politiques.

Règle pour l'exercice du droit de grâce.

Absence du gouverneur-général,

pourrait avoir été prononcée à notre profit ; pourvu toutefois que notre dit gouverneur-général ne mette pas à ce pardon ou à cette rémission de sentence, excepté dans le cas où l'offense serait de nature politique, la condition que le coupable sera banni ou sortira de notre dite Puissance. Et par les présentes nous mandons et enjoignons à notre dit gouverneur-général de ne faire grâce ou de n'accorder de sursis à aucun criminel qu'après avoir reçu, dans les cas de sentence capitale, l'avis du conseil privé de notre dite Puissance, et, dans les autres cas, l'avis d'un de ses ministres, au moins ; et si le pardon ou le sursis devait affecter directement les intérêts de notre empire ou ceux de tout autre pays ou lieu hors de la juridiction du gouvernement de notre dite Puissance, notre dit gouverneur-général, avant de prendre une décision, consultera sur ces intérêts son propre jugement, tout en considérant l'avis reçu comme il est dit ci-haut.

VI. Et attendu que notre service et la sécurité de notre dite Puissance pourraient souffrir grandement de l'absence de notre dit gouverneur-général, il ne quittera, sous aucun prétexte, notre dite Puissance, qu'au préalable il n'en ait obtenu de nous la permission, soit sous notre seing manuel et notre cachet, soit par l'intermédiaire d'un de nos principaux secrétaires d'Etat.

V. R.

3

### CANADA

COMMISSION sous le seing manuel et le cachet de la reine, nommant le très-honorable marquis de *Lorne*, C.C., G.C.M.G., gouverneur-général de la Puissance du Canada.

En date du 7 octobre, 1878.

### VICTORIA R.

*Victoria*, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, impératrice de l'Inde, à notre très-fidèle et bien-aimé conseiller, sir *John Douglas Sutherland Campbell*, (ordinairement appelé le marquis de *Lorne*.) chevalier de notre très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de notre ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-George, salut :—

Nomination du marquis de *Lorne* comme gouverneur-général.

I. Nous vous nommons, par notre présente commission sous nos seing manuel et cachet, vous ledit sir *John Douglas Sutherland Campbell* (ordinairement appelé le marquis de *Lorne*), jusqu'à signification de notre volonté ultérieure, notre gouverneur-général de notre Puissance du Canada, durant notre bon plaisir, avec tous et chacun des pouvoirs et attributions conférés au gouverneur-général

de notredite Puissance par nos lettres patentes, sous le grand sceau de notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, établissant la fonction de gouverneur et datées de Westminster, le cinquième jour d'octobre, 1878, l'an quarante-deuxième de notre règne, lesquels pouvoirs et attributions nous vous autorisons, par les présentes, à exercer, conformément à tels ordres et à telles instructions qui sont déjà ou qui pourront être ci-après données à notre gouverneur-général. Et pour ce faire, sera la présente votre mandement.

Mention des lettres patentes en date du 5 octobre 1878, établissant la fonction de gouverneur.

II. Et nous commandons à tous et chacun de nos officiers, ministres et loyaux sujets, en notredite Puissance, et à tous autres qu'il appartiendra, de prendre connaissance des présentes, et d'y apporter prompt obéissance. Donné en notre cour, à Balmoral, ce septième jour d'octobre, 1878, l'an quarante-deuxième de notre règne.

Les officiers, etc., devront obéir au gouverneur-général.

Par ordre de Sa Majesté,

M. E. HICKS BEACH.

Commission nommant

Le très honorable le marquis de LORNE, C.C., G.C.M.G.,  
Gouverneur-Général de la Puissance du  
CANADA.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Atkins  
La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi 20 Février, 1879.

Les membres présents étaient :

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les Honorables Messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Slead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stephens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

### PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*,—De la corporation de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*,—De l'assemblée générale de l'Eglise-*Presbytérienne en Canada*.

Par l'honorable M. *Aikins*,—De *J. C. Hamilton* et autres propriétaires de terres et colons du nord-ouest de *Manitoba*, et du territoire situé à l'ouest de cette province.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues, savoir :

De la compagnie de Télégraphe "Dominion"; demandant que les pouvoirs conférés à la dite compagnie par son acte d'incorporation soient augmentés et puissent s'appliquer à tout le territoire compris dans la Confédération du *Canada*, et demandant aussi certains autres amendements, et

De la compagnie du chemin de fer de *Welland*; demandant que certaines obligations ou débetures hypothécaires portant six pour cent d'intérêt (sous réserve de la priorité établie par l'acte du chemin de fer de *Welland*, 1864) soient converties en actions-débetures portant cinq pour cent d'intérêt, à certaines conditions.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque d'échange du *Canada*, en date du 15 février, 1879.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque *Ville-Marie*, en date du 15 janvier, 1879.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque *Molson, Montréal*, en date du 31 janvier, 1879.

Et aussi, une liste des actionnaires de la banque de *Québec*, en date du 31 décembre, 1878.

*Ordonné*, qu'elles soient déposées sur la table et elles sont comme suit :

( Voir Documents de la Session, No. 12. )

L'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, a proposé :  
Que lorsque la Chambre s'ajournera, vendredi prochain, elle reste ajournée à mardi, le quatrième jour de mars, à huit heures du soir.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans la négative.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 21 Février, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikens,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Inkerman,)</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hamilton (Kingston,)</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pawer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dunouchel,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>			

PRIÈRES :

---

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Cochrane*,—De l'association des cultivateurs de fruits de la province d'*Ontario* (deux pétitions).

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De la compagnie du pont international,—De la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de *Champlain*,—et de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc.

Par l'honorable M. *Read*,—Du bureau de commerce de la Puissance.

Par l'honorable M. *Campbell*,—De la compagnie d'assurance sur la vie du *Canada*.

Par l'honorable M. *Kaulbach*,—Du président et des directeurs de la "Home Savings and Loan Company" de *Toronto* (à responsabilité limitée.)

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Des commissaires du havre de *Toronto*, demandant qu'il soit passé un acte pourvoyant à une étude correcte et à l'examen du havre de *Toronto* par un bureau d'ingénieurs qui sera tenu de faire rapport des meilleurs moyens à prendre pour réparer les dommages déjà causés au havre et le protéger à l'avenir.

De la corporation de la cité de *Toronto*, demandant qu'il soit nommé une commission permanente des chemins de fer qui sera chargée de prendre des témoignages dans toutes les affaires qui se rattachent à des différends entre des compagnies de chemins de fer, la dite commission devant avoir des pouvoirs plus étendus que n'ont le comité des chemins de fer du Conseil Privé et les arbitres nommés en vertu de l'acte des chemins de fer.

Du Conseil Municipal des comtés unis de *Leeds* et de *Grenville*, demandant la construction d'un pont sur le canal Rideau à ou près de *Jones' Falls*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque d'Union d'*Halifax*, en date du 11 février, 1879.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session, No. 12.)

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

---

Lundi, 24 Février, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikens,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Tradel,</i>
<i>Chapais,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Girard*,—De *John Shultz* et autres, membres de la Chambre des Communes, *Canada*.

Par l'honorable *M. Campbell*,—De la compagnie de chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la corporation de la cité de *Toronto* ; demandant qu'il soit fait une étude par des ingénieurs compétents pour s'assurer des meilleurs moyens à prendre pour protéger le havre de *Toronto*.

De l'assemblée générale de l'Eglise Presbytérienne en *Canada* ; demandant que les bureaux de poste dans la province de *Québec*, soient fermés durant toute la journée du Dimanche.

De *J. C. Hamilton* et autres, propriétaires de terres et colons du nord-ouest de *Manitoba* et du territoire situé à l'ouest de cette province ; demandant que la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Selkirk* et du *Saskatch w an* méridional, demandant un acte d'incorporation, soit accordée.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque Maritime de la Puissance du *Canada*, en date du 18 février, 1878.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit

(*Voir Documents de la Session*, le No. 12.)

L'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre, copie de toute pétition, correspondance, rapport d'ingénieur, arrêté en conseil ou autre document concernant la construction d'un brise-glaces à exécuter sur le fleuve *Saint-Laurent*, le long de la concession appelée le *Chenal-du-Moine*, dans la paroisse de *Ste. Anne de Sorel*, et faisant partie ci-devant de la paroisse *Saint-Pierre de Sorel*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Résolu*, Que les honorables messieurs *Alexander, Allan, Baillargeon, deBoucherville, Bourinot, Campbell, Chapais, Christie, Cornwall, Fabre, Ferguson, Haythorne, Montgomery, Reesor, Ryan, Scott, Stevens, Trudel et Wark*, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité conjoint des deux Chambres de la bibliothèque, tel que demandé par la Chambre des Communes dans son message reçu aujourd'hui.

*Ordonné*, que la présente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en Chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, Que les honorables messieurs *Aikins, Bellerose, Benson, Botsford, Brown, Campbell, Chinic, Hamilton (Kingston), Hamilton (Inkerman), Hope, Lewin, McMaster, Macpherson, Miller, Northup, Pâquet, Pelletier, Ryan, Simpson, Skead, Smith, Thibaut-deau, Trudel, Vidal et Wark*, composent un comité des banques et du commerce pendant la présente session, auquel seront renvoyés tous les bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, Que les honorables messieurs *Alexander, Allan, Bureau, Campbell, Chapais, Christie, Cochrane, Cornwall, DeBoucherville, Dickey, Ferguson, Ferrier, Hamilton (Inkerman), Kaubach, Leonard, Macdonald, McLelan (Londonderry), Montgomery, Muirhead, Pâquet, Power, Price, Scott, Skead, Stevens Sutherland et Vidal*, composent un comité des chemins de fer, télégraphes et havres, pour la présente session, auquel seront renvoyés tous les bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, Que les honorables messieurs *Aikins, Allan, Archibald, Armand, Bellerose, Botsford, Bourinot, Brouse, Campbell, Christie, Cornwall, Dever, Dickson, Ferrier, Flint, Girard, Glazier, Grant, Guévremont, Haviland, Haythorne, Howlan, Macfarlane, Miller, Montgomery, Northup, Odell, Pâquet, Pelletier, Power, Pozer, Read, Reesor, Scott, Sutherland, Trudel, et Vidal*, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes et documents.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, Que les honorables messieurs *Alexander, Armand, Botsford, Brown, Campbell, Carrall, Chaffers, Cormier, Dickey, Dickson, Dumouchel, Girard, Grant, Hamilton (Inkerman), Leonard, McClelan (Hopewell), McLelan (Londonderry), Macfarlane, Macpherson, Miller, Pâquet, Penny, Pozer, Read, Ryan, Scott, Seymour, Skead et Smith*, composent un comité pour examiner les comptes contingents du Sénat pendant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Résolu*, Que les honorables messieurs *Aikins, Brouse, Bureau, Carrall, Cochrane, Fabre, Ferrier, Haythorne, Kaulbach, McClelan (Hopewell), Macfarlane, Odell, Reesor, Simpson et Wark*, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant la présente session avec instruction d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes, comme un comité conjoint des deux Chambres des impressions.

*Ordonné*, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, Que les honorables messieurs *Alexander, Bellerose, Brown, Bureau, Campbell, Dickey, McClelan (Hopewell), Macpherson, Miller, Pelletier, Penny et Power*, composent un comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre.

L'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Smith*, a proposé:

Que lorsque cette Chambre s'ajournera, mardi prochain, elle soit ajournée à mardi, le quatrième jour de mars, à huit heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Vendredi, 21 février, 1879.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, lui exprimant le profond chagrin que nous éprouvons de la perte douloureuse que Sa Majesté a faite par la mort prématurée de Son Altesse Royale la Princesse *Alice*, Grande Duchesse de *Hesse*, et notre vive sympathie pour Sa Majesté dans son affliction, en remplissant le blanc avec les mots "et les Communes."

*Ordonné*, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,

Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Vendredi, 21 février, 1879.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a passé une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Très Gracieuse Majesté, lui exprimant le profond chagrin que nous éprouvons de la perte douloureuse que Sa Majesté a faite par la mort prématurée de Son Altesse Royale la Princesse *Alice*, Grande Duchesse de *Hesse*, et notre vive sympathie pour Sa Majesté, dans son affliction, en la manière que Son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit mise au pied du trône, et priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

*Ordonné*, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,  
*Greffier des Communes.*

La dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général a été alors lue par le greffier comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de *Lorne*), chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de l'ordre distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes assemblés en Parlement, approchons humblement Votre Excellence pour la prier de bien vouloir transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté notre adresse conjointe, exprimant le profond chagrin que nous éprouvons de la perte douloureuse que Sa Majesté a faite par la mort prématurée de Son Altesse Royale la Princesse *Alice*, Grande Duchesse de *Hesse*, et notre vive sympathie pour Sa Majesté dans son affliction, de la manière qui paraîtra convenable à Votre Excellence, pour qu'elle soit déposée au pied du trône.

J. G. BLANCHET,  
*Orateur.*

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Vendredi, 21 février, 1879.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

De concourir avec la Chambre des Communes en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et "

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que Son Honneur le Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en Chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé la dite adresse en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et "

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Jeudi, 20 février, 1879.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, les honorables messieurs *Anglin, Baby, Cartwright, Laurier, Mackenzie* et *Mills*, messieurs *Brecken, Cameron (Huron), Colby, Daly, Fortin, Houde, LaRue, MacDonnell (Inverness)*, et *Wright*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité collectif de la bibliothèque.

*Ordonné*, Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,  
*Greffier des Communes.*

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Vendredi, 21 février, 1879.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité collectif des impressions, et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir : L'honorable M. *Bowell*, messieurs *Bannerman, Béchard, Bunting, Charlton, Costigan, Desjardins, Lantier, McDonald (Cap-Breton), Ross (Middlesex), Stephenson, Tassé, Thompson (Haldimand), Trow* et *Wallace (Norfolk)*, agiront comme membres du dit comité collectif des impressions.

*Ordonné*, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,  
*Greffier des Communes.*

L'honorable M. *Campbell*, receveur-général, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

*Lorne.*

HONORABLES MESSIEURS DU SÉNAT :

Je vous remercie de tout cœur pour l'adresse pleine de loyauté que vous m'avez présentée et pour les assurances d'appui qu'elle contient. Je sens que je puis compter sur votre assistance dans mes efforts pour promouvoir les intérêts et la prospérité de la Puissance.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
22 février, 1879.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*,

La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 25 Février, 1879.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Beilerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Keesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fibre,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Rtevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>

### PRIÈRES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie, énonçant que Son Excellence le Gouverneur-Général a appelé au Sénat :

L'honorable *Harcourt Burland Bull*, de la cité d'*Hamilton*, province d'*Ontario*, au lieu et place de feu l'honorable *Donald Mc Donald*.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell*,—De l'association sur la vie de la Confédération.

Par l'honorable M. *Trudel*,—De la Banque *Jacques-Cartier, Montréal*.

Par l'honorable M. *Dickie*,—De *Stephen Selden*, de la cité d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De l'association des cultivateurs de fruits d'*Ontario* ; demandant que le droit imposé sur les fruits soit fait un droit spécifique.

De l'association des cultivateurs de fruits d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé un acte autorisant le Gouverneur en Conseil d'empêcher l'importation en *Canada* de pêchers atteints de maladie.

De la compagnie du pont International; demandant un acte qui lui permettra d'augmenter son fonds capital jusqu'à trois millions de piastres.

De la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Champlain*; demandant que l'acte 41 *Vic.*, chap. 29, soit amendé de manière à autoriser clairement les pétitionnaires à enlever les rails entre *Caughnawaga* et le point de jonction de la ligne des pétitionnaires, mentionnée dans le dit acte, avec la ligne connue autrefois sous le nom de chemin de fer de *Montréal et Champlain* (maintenant la propriété de la compagnie du Grand-Tronc); aussi, que la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc soit autorisée à abandonner cette partie de la ligne où les rails seront enlevés, et qu'elle soit exemptée de l'obligation de maintenir un bateau traversier à *Caughnawaga*.

De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer; demandant que la pétition de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Champlain* soit accordée.

Du Bureau de Commerce de la Puissance; demandant l'extension du système télégraphique aux îles du *St. Laurent*.

De la compagnie d'assurance sur la vie du *Canada*; demandant un acte qui amende son acte d'incorporation en pourvoyant à ce qu'une part plus grande des profits de la compagnie soit allouée aux personnes assurées, en suivant pour cette allocation l'échelle de participation; en permettant aux directeurs de fixer l'époque de l'assemblée générale annuelle; en faisant disparaître la restriction au sujet du nombre de votes que chaque actionnaire peut donner; en octroyant le pouvoir à la compagnie de placer ses fonds en effets émis dans la *Grande-Bretagne* ou autres pays étrangers en autant que la chose sera jugée nécessaire pour la bonne direction des affaires de la compagnie en ces pays, et pour d'autres fins.

Du président et des directeurs de la compagnie d'épargne et de prêt dite Home (à responsabilité limitée) de *Toronto*; demandant qu'il soit passé un acte autorisant la vente et le transport à la dite compagnie de l'actif et des affaires de la banque d'épargne de *Toronto* par ses administrateurs, à tels termes que fixeront les administrateurs de la banque et les directeurs de la compagnie.

De la compagnie d'assurance à risques isolés et des cultivateurs du *Canada*; demandant un acte pour changer son nom en celui de "Compagnie d'assurance contre l'incendie et maritime du *Canada* dite la Souveraine" et pour lui permettre d'étendre ses opérations à l'assurance maritime.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque canadienne de commerce en date du 12 janvier, 1879.

Et aussi une liste des actionnaires de la banque de *St. Jean* en date du 29 janvier, 1879.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit:

(Voir Documents de la Session No. 12.)

L'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé:

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain, le troisième jour de mars, à huit heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Christie, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des

ordres en conseil et de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le gouvernement impérial de Sa Majesté et le gouvernement des *Etats-Unis*, sur le sujet de l'importation en *Angleterre* de bestiaux provenant d'*Amérique*; aussi copie de la correspondance échangée avec tout agent, et des rapports reçus de tout agent nommé par le gouvernement du Canada pour s'enquérir de la maladie de la pleuro-pneumonie que l'on dit exister parmi les bestiaux aux *Etats-Unis d'Amérique*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, le troisième jour de mars, à huit heures du soir.

## Lundi, 3 Mars, 1879

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClellan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brousse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson*,—D. *D. B. Chisholm* et autres, de la cité de *Toronto*, directeurs provisoires de la compagnie d'assurance de l'Union.

Par l'honorable M. Ryan,—De Robert Esdaile, président, et de W. J. Patterson, secrétaire du comité de régie de l'association de la halle au blé de Montréal,—et de Henry Lyman et autres, marchands, commerçants et autres, de la cité et du district de Montréal.

Par l'honorable M. Scott,—De la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa,—de la compagnie de pont et de chemin de fer du Côteau à la ligne provinciale,—du conseil municipal du township de Kenyon,—et du conseil municipal du township de Lochiel.

Par l'honorable M. Trudel,—D'Edward Charters, président, et Emile Lavigne, secrétaire de l'association des bouchers de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Read,—De Laurent Duhamel, président, et Michel Boyle, secrétaire de l'association des bouchers de la cité d'Ottawa.

Par l'honorable M. Chapais,—De MM. Ross et Cie., et autres, propriétaires et constructeurs de navires et propriétaires de bateaux à vapeur, et autres citoyens de Québec et de Lévis;—de Charles Chiasson et autres, des îles de la Madeleine, et du révérend F. X. Bossé et autres, de Percé et d'autres endroits dans le comté et district de Gaspé, province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De John Schultz et autres membres de la Chambre des Communes du Canada ; demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom de "compagnie du chemin de fer de colonisation du Saskatchewan."

De la compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke ; demandant un acte qui l'autorise à construire des lignes d'embranchement à Tamworth et à Carleton Place ; aussi la réduction du montant des obligations que peut émettre la dite compagnie ; aussi l'extension du temps fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer et pour d'autres fins.

L'honorable M. Aikins, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre le rapport de la distribution des statuts depuis le 1er février, 1878, au 1er février, 1879.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit.

(Voir Documents de la Session, No. 20.)

L'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Ryan, a proposé :

L'extension, à mardi le onzième jour de mars courant, du temps assigné pour la présentation des bills privés au Sénat.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Président a présenté à la Chambre les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année 1878.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de Yarmouth, en date du 19 janvier, 1879.

Aussi une liste des actionnaires de la banque Jacques-Cartier, en date du 3 décembre, 1878.

Aussi une liste des actionnaires de la banque des Townships de l'Est, en date du 2 janvier, 1879.

Aussi une liste des actionnaires de la banque d'*Hamilton*, en date du 17 février, 1879.

Aussi une liste des actionnaires de la banque Impériale du *Canada*, en date du 24 février, 1879.

Et aussi une liste des actionnaires de la banque de *Pictou*, en date du 28 janvier, 1879.

*Ordonné*, qu'elles soient déposées sur la table et elles sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session No. 12.*)

L'honorable Président a présenté à la Chambre des états des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts d'*Iberville* et de *Bedford*, pendant l'année 1878.

*Ordonné*, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session No. 13.*)

L'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable *M. Ryan*, a proposé :

L'extension à lundi, le dixième jour du mois de mars courant, du temps assigné pour recevoir les pétitions des bills privés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

L'honorable *M. Macdonald*, secondé par l'honorable *M. Cornwall*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de toute correspondance avec le gouvernement relative à la nomination de *M. Richard Layton* comme préfet du pénitencier de la *Colombie-Britannique*.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable *M. Macdonald*, secondé par l'honorable *M. Cornwall*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie du rapport par lequel le député-adjutant-général de la *Colombie-Britannique* se plaint de la conduite du préfet du pénitencier de cette province.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable *M. Ferrier*,

La Chambre s'est ajournée.

## Mardi 4 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Gutremont,</i>		

## PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dickson*,—De *Mary Anne Skinner*, de la cité d'*Ottawa*, veuve, et de *Thomas Keyes* et autres, cultivateurs de fruits de la Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Read*,—Du conseil municipal du comté d'*Essex*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Chapais*,—De *Léon Arel*, président, et *Jean Drolet*, secrétaire de l'association des bouchers de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De *Richard White* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Seymour*,—De *Thomas Scott* et autres, de *Napanee*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Price*,—Du révérend *L. S. Gagnon* et autres, de la paroisse de *Ste. Famille* de l'*Ile d'Orléans*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues, savoir :

De l'association d'assurance sur la vie dite de la Confédération ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation et à l'acte qui l'amende.

De la banque Jacques-Cartier ; demandant que le capital de la banque soit réduit à cinq cent mille piastres, que l'assemblée générale annuelle des actionnaires soit tenue dans le mois de juin au lieu de décembre, que la prochaine assemblée générale annuelle soit tenue en juin prochain et que les pétitionnaires soient autorisés à annuler les actions qu'ils possèdent dans le fonds capital de la compagnie.

De *Stephen Selden*, de la cité d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant que des mesures soient prises pour voyant à un système d'enregistrement des baptêmes, sépultures et mariages dans la *Nouvelle-Ecosse*, et pour d'autres fins.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques et du commerce, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction du quorum du dit comité à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction du quorum du dit comité à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
4 mars, 1879.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé qu'avis suffisant a été donné de chacune d'elles :

De la compagnie d'assurance de *Québec*, demandant que l'Acte 41 *Vict.*, ch. 31, intitulé : " Acte pour amender et refondre, tels qu'amendés, les différents actes concernant la compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu," soit amendé de manière à réduire le capital souscrit de la dite compagnie à cinq cent mille piastres qui seront divisées en cinq mille actions de cent piastres chacune, sans que cette réduction porte atteinte aux porteurs des polices existantes ;

De la compagnie de télégraphe "Dominion", demandant que les pouvoirs conférés à la dite compagnie par son acte d'incorporation soient étendus et puissent s'appliquer à tout le territoire compris dans la Confédération du *Canada*, et demandant aussi certains autres amendements ;

De la compagnie du chemin de fer de *Welland*, demandant que certaines obligations ou débentures hypothécaires portant six pour cent d'intérêt (sous réserve de la priorité établie par l'acte du chemin de fer de *Welland*, 1864) soient converties en actions-débentures portant cinq pour cent d'intérêt, à certaines conditions ;

De la compagnie d'assurance à risques isolés et des cultivateurs du *Canada*, demandant un acte pour changer son nom en celui de "Compagnie d'assurance contre l'incendie et maritime du *Canada* dite "la Souveraine," et pour lui permettre d'étendre ses opérations à l'assurance maritime ;

De la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Champlain*, demandant que l'acte 41, *Vict.*, chap. 29, soit amendé de manière à autoriser clairement les pétitionnaires à enlever les rails entre *Caughnawaga* et le point de jonction de la ligne des pétitionnaires, mentionnée dans le dit acte, avec la ligne connue autrefois sous le nom de chemin de fer de *Montréal et Champlain* (maintenant la propriété de la compagnie du Grand-Tronc) ; aussi, que la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc soit autorisée à abandonner cette partie de la ligne où les rails seront enlevés, et qu'elle soit exemptée de l'obligation d'entretenir un bateau-traversier à *Caughnawaga*.

De la compagnie d'assurance sur la vie du *Canada*, demandant un acte qui amende son acte d'incorporation en pourvoyant à ce qu'une part plus grande des profits de la compagnie soit allouée aux personnes assurées, en suivant pour cette allocation l'échelle de participation ; en permettant aux directeurs de fixer l'époque de l'assemblée générale annuelle ; en faisant disparaître la restriction au sujet du nombre de votes que chaque actionnaire peut donner ; en octroyant le pouvoir à la compagnie de placer ses fonds en effets émis dans la *Grande-Bretagne* ou autres pays étrangers, en autant que la chose sera jugée nécessaire pour la bonne direction des affaires de la compagnie en ces pays, et pour d'autres fins ;

Du président et des directeurs de la compagnie d'épargne et de prêt dite "Home" (à responsabilité limitée) de *Toronto*, demandant qu'il soit passé un acte autorisant la vente et le transport à la dite compagnie de l'actif et des affaires de la banque d'épargne de *Toronto* par ses administrateurs, à tels termes que fixeront les administrateurs de la banque et les directeurs de la compagnie ;

De *John Schultz* et autres, membres de la Chambre des Communes du *Canada*, demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de colonisation du *Saskatchewan*."

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,  
Président.

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Cornwall*, a propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de toute correspondance au sujet du transfert du bureau de chemin de fer, de *Victoria* à *New Westminster*, avec un état de la dépense faite en réparations et installations à l'ancien hôtel du gouvernement, à *New Westminster*, pour l'approprier en bureau du chemin de fer, et aussi toute la correspondance se rattachant à la permission accordée au fournisseur du chemin de fer d'habiter ce bâtiment comme résidence privée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Cornwall*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie des soumissions reçues pour le transport des rails d'acier de l'île *Vancouver* à la rivière *Fraser*, avec indication des noms des soumissionnaires auxquels le contrat a été accordé, et copie de la correspondance échangée sur ce sujet entre le gouvernement et le fournisseur du chemin de fer du *Pacifique*, dans la *Colombie-Britannique*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

La Chambre s'est ajournée.

## Mercredi, 5 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Aikins*,—De la compagnie de prêt et de placement d'*Ottawa*,—et de *P. Howland*, et autres, actionnaires de la dite compagnie.

Par l'honorable M. *Read*,—De la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Penny*,—De l'honorable *D. A. Macdonald* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Haviland*,—De *Charles C. Gregory*, d'*Antigonish*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, ingénieur civil et contracteur.

Par l'honorable M. *Bellerose*,—De *L. Archambault*, directeur, et autres, actionnaires de la compagnie d'assurance des cultivateurs, de la province de *Québec* fusionnée avec la compagnie d'assurance à risques isolés du *Canada*.

Par l'honorable M. *Smith*,—De *J. A. Jackson* et autres, de *Chatham*,—de *W. R. Peck* et autres, de *Wallaceburg*,—de *Hector Gawley* et autres, de *Belle-Rivière*,—d'*Alexander Barr* et autres, de *Raleigh*,—et de la corporation de la ville de *Chatham*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Simpson*,—De *John Stewart*, de la cité de *Kingston*, province d'*Ontario*, chirurgien.

Par l'honorable M. *Ryan*,—De la banque consolidée du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *D. B. Chisholm* et autres, de la cité de *Toronto*, directeurs provisoires de la compagnie d'assurance *Union du Canada* ; demandant un acte pour faire revivre les actes 39 *Vic.*, chap. 54, et 40 *Vic.*, chap. 75, et tous les droits et privilèges qu'ils accordent, et pour étendre le temps mentionné dans la vingt-neuvième section de l'acte mentionné en premier lieu à deux ans à partir du temps actuel, et pour changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie d'assurance du *Canada* dite de la Couronne."

De *Robert Esdaile*, et de *W. J. Patterson*, secrétaire du comité de régio de l'association de la halle au blé de *Montréal* ; demandant qu'il ne soit pas imposé de droits sur les céréales importés en *Canada*.

De *Henry Lyman* et autres, marchands, commerçants et autres, de la cité et du district de *Montréal* ; demandant que la loi de faillite soit amendée de manière à protéger également les droits des créanciers et des débiteurs sans ouvrir la porte à des pratiques frauduleuses dans les opérations commerciales, et à empêcher qu'aucun créancier ait plus d'avantage qu'un autre.

De la compagnie de chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa* ; demandant un acte qui autorise la pétitionnaire à se fusionner avec la compagnie de pont et du chemin de fer du *Côteau* à la ligne provinciale sous le nom de compagnie du chemin de fer Atlantique du *Canada*, aux conditions que fixeront les dites compagnies.

De la compagnie du pont et du chemin de fer du *Côteau* à la ligne provinciale ; demandant un acte pour rendre à la dite compagnie certains pouvoirs et privilèges, relativement à la construction d'un pont au dessus du fleuve *St. Laurent*, et pour lui donner le pouvoir de se fusionner avec la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa*.

Du conseil municipal du township de *Lochiel* et du conseil municipal du township de *Kenyon* ; demandant séparément que la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa* soit amalgamée avec la compagnie du chemin de fer et de pont du *Côteau* à la ligne provinciale, et d'autres compagnies de chemin de fer, aux termes et conditions contenus dans un certain papier dont une copie a été soumise aux pétitionnaires et approuvée par eux.

D'*Edward Charters*, président, et *Emile Lavigne*, secrétaire de l'association des bouchers de la cité de *Montréal*, et de *Laurent Duhamel* président, et *Michel Boyle*, secrétaire de l'association des bouchers de la cité d'*Ottawa* ; demandant que "l'acte d'inspection générale de 1874 soit amendé de manière à rendre l'inspection des peaux facultative aux bouchers et non compulsoire comme elle l'est actuellement.

De MM. *Ross* et Cie., et autres, propriétaires et constructeurs de navires de la cité de *Québec* et de la ville de *Lévis* ; demandant que des mesures soient prises pour empêcher d'une manière effective tous navires américains d'être enregistrés en *Canada* ou de naviguer dans aucune partie des eaux canadiennes jusqu'à ce que les navires canadiens jouissent dans les eaux américaines des mêmes privilèges qu'ont actuellement en *Canada* les navires construits dans les *Etats-Unis*.

Le *Charles Chiasson*, maire, et autres, des îles de la *Madeleine* ; demandant qu'il soit établi des districts d'inspection pour le poisson et les huiles de poisson dans les dites îles.

Du révérend *F. X. Bossé* et autres, de *Percé* et autres places dans le comté et district de *Gaspé*, province de *Québec* ; demandant la construction à *Percé* d'un brise-lames ou d'une jetée pour en faire un havre de refuge.

L'honorable M. *Dickey*, du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à la Chambre, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
5 mars, 1879.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à cette Chambre, a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité recommande la réduction de son quorum à cinq membres.

Votre comité a reçu de M. *George Clark Holland*, de la cité d'*Ottawa*, une soumission portant l'offre de faire un compte-rendu sténographique. Cette soumission est dans les termes suivants :

" Je m'offre et m'engage à exécuter le compte-rendu sténographique des discours prononcés en anglais et en français au Sénat, pendant la session de 1879, et à publier ce compte-rendu dans un journal quotidien de la ville d'*Ottawa*. L'édition reliée sera de 500 volumes, pourvus d'un index convenable ; le caractère, le papier et la reliure seront semblables à ceux du *Hansard* du Sénat pour la session de 1878 ;

" Je fournirai à messieurs les Sénateurs l'occasion de revoir leurs discours avant de les publier, s'ils le désirent.

" Je préparerai chaque jour pour la presse associée un sommaire des débats et des opérations de la séance.

“ Je consacrerai tout mon temps pendant la durée de la session à l'exécution du travail que j'offre d'entreprendre, et que je m'oblige à exécuter à la satisfaction du Sénat.

“ Le compte-rendu devra, au besoin, couvrir jusqu'à douze colonnes par jour.

“ Deux exemplaires du journal contenant le compte-rendu seront fournis à chaque Sénateur et délivrés pour être distribués au maître de poste du Sénat.

“ J'exécuterai tout ce service moyennant la somme de \$1,000, à moins que le volume n'excède cinq cents pages, auquel cas je devrai recevoir \$3.25 par chaque page additionnelle, et je m'engage à faire une déduction correspondante par page pour chaque page en moins, de 500 jusqu'à 300.

“ Je devrai recevoir \$250 par semaine durant la session, et la balance contre livraison des 500 volumes reliés au greffier du Sénat.”

Votre comité recommande l'acceptation de cette offre par votre honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

D. MACPHERSON,  
*Président.*

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son premier rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

CHAMBRE DE COMITÉ,  
5 mars, 1879.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son premier rapport:

Le comité désire recommander que son quorum soit réduit à neuf membres.

Le comité désire aussi recommander qu'il soit imprimé un nombre additionnel suffisant des bills et des votes et délibérations de chaque jour, afin que chaque membre puisse en avoir trois exemplaires au lieu d'un seul, comme cela a lieu actuellement.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
*Président.*

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un bill intitulé: “ Acte pour amender l'acte des pénitenciers de 1875.”

Le dit bill a été lu pour la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi, 6 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dunouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Penny,</i>	

### PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Read*,—De *H. B. Rathbun* et *E. W. Rathbun*, tous deux de *Mill Point*, province d'*Ontario*, et de MM. *Gilmour* et Cie., de *Trenton*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Price*,—Du révérend *Joseph Sirois* et autres, de la paroisse de la *Baie St. Paul*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Power*,—De *L. E. Baker*, président de la banque de *Yarmouth*, et autres, de la ville de *Yarmouth*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Alexander*,—Du chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique*.

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De *John Swift*, de la cité de *Londres*, et *James Brend Batton*, de la cité de *Westminster*, Angleterre.

Par l'honorable M. *Ryan*,—De la compagnie du câble direct des *Etats-Unis*, à responsabilité, (deux pétitions), et de *Richard C. Mayne*, capitaine dans la marine royale, directeur de la compagnie du câble direct des *Etats-Unis*, à responsabilité limitée.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Mary Skinner*, de la cité d'*Ottawa*, veuve ; demandant de l'aide.

De *Thomas Keys* et autres, cultivateurs de fruits du *Canada* ; demandant que protection soit accordée aux fruits canadiens par un changement de tarif, et aussi qu'il soit pris des mesures pour empêcher l'introduction et la propagation de la maladie connue sous le nom de " cloque " qui s'attaque aux pêcheurs, aux pêches et aux noyaux de pêche.

Du conseil municipal du comté d'*Essex*, province d'*Ontario* ; demandant que le tarif soit changé de manière à protéger les intérêts de l'agriculture et à développer la production des industries et des produits canadiens.

De *Léon Arel*, président, et *Jean Drolet*, secrétaire de l'association des bouchers de *Québec* ; demandant que " l'acte d'inspection générale de 1874 " soit amendé de manière à rendre l'inspection des peaux facultative aux bouchers, et non compulsoire comme elle l'est actuellement.

De *Richard White* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie de la *Gazette*.

De *Thomas Scott* et autres, de *Napanee*, province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Napanee*, *Tomworth* et *Québec*, et pour d'autres fins.

Du révérend *L. S. Gagnon* et autres, de la paroisse de *Ste. Famille, Ile d'Orléans*, province de *Québec* ; demandant la construction d'un quai.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque Nationale en date du 16 avril, 1878.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque de *St. Hyacinthe* en date du 1 mars, 1879.

Et aussi, une liste des actionnaires de la banque de *Toronto* en date du 15 février, 1879.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(Voir documents de la session, No. 12.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district du *Saguenay* pendant l'année 1878.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 13.)

L'honorable *M. Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
5 mars, 1879.

Le comité conjoint des deux Chambres des impressions du Parlement, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son second rapport :

Le comité a examiné soigneusement les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

*Etat des paiements faits et portés au compte des dépenses imprévues, en vertu d'ordres en Conseil, depuis le 1er juillet, 1878, jusqu'à date ; conformément à l'acte 41 Vict., chap. 4, cédule B.*

*Etat des mandats spéciaux de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec les dépenses qu'ils couvrent pendant la partie de l'année fiscale expirée le 13 février courant.*

*Réponse à ordre.*—Correspondance échangée entre le Greffier et le ci-Devant Orateur de la Chambre au sujet de nominations à des charges vacantes dans le service de la Chambre des Communes depuis la dernière session du Parlement, et copie de tous rapports relatifs aux dites nominations, faits par aucun officier du département.

*Réponse à adresse.*—Pétition adressée au Gouverneur-Général en Conseil par MM. Chapleau, Church et Angers, demandant, pour les raisons y énoncées, la destitution de Son Honneur Luc Letellier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, etc., etc.

*Etat de toutes allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 Vict., chap. 4, intitulé: "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil au Canada, en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées."*

*Réponse à ordre.*—Importations et exportations de la Puissance du Canada, pendant les six mois expirés le 1er janvier, 1879, telles que détaillées dans les rapports mensuels du département des Douanes.

*Réponse à ordre,* indiquant le coût total des étalons de poids et mesures achetés pour les fins de l'acte concernant les poids et mesures.

*Réponse à ordre.*—Etat détaillé des recettes et des dépenses pendant les sept mois expirés le 1er février 1879; et

*Réponse à ordre,* indiquant les recettes générales pendant les vingt jours compris entre le 1er et le 20 février de la présente année.

*Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, transmettant copie des lettres patentes émises, sous le Grand Sc au du Royaume-Uni, constituant l'office du Gouverneur-Général de la Puissance du Canada, et des instructions royales accompagnant icelles. (Documents de la session seulement.)*

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

*Etat des annonces demandant des soumissions pour la publication du compte-rendu officiel des débats de la Chambre des Communes, avec copie de toutes soumissions reçues, etc., etc.*

*Etat officiel de la distribution des Statuts depuis le premier février 1878 jusqu'au 1er février 1879, en conformité de l'acte 31 Vict., chap. 1, clause 14.*

*Réponse à ordre* du 24 avril 1878, pour les sommes, en détail, dépensées pour le brise-lames à la Baie-aux-Vaches, dans l'année 1877, etc., etc., etc.

*Réponse à adresse.*—Correspondance échangée entre le lieutenant-gouverneur de la province de Québec et le Secrétaire d'Etat, en 1877, au sujet d'un bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies à fonds social pour l'entretien des chemins et la destruction des mauvaises herbes."

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
Président.

*Ordonné,* qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été *Ordonné,* que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant le recensement et la statistique."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi, le treizième jour de mars courant.

La Chambre, conformément à ordre, a pris en considération le premier rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à la Chambre, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé,

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 7 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikens,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie.</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour.</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	

### PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Grant*,—De *Geo. Douze* et autres, marchands et autres, de la ville de *Pictou*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Chapais*,—De *P. Fortin*, président, et autres, membres de la société géographique de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie de prêt et de placement d'*Ottawa*, et de *P. Howland* et autres, actionnaires de la dite compagnie; demandant la passation d'un acte pour amender son acte d'incorporation et changer son nom.

De la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*; demandant la passation d'un acte pour amender son acte d'incorporation en changeant son nom en celui de "compagnie d'Assurance Métropolitain," pour réduire son capital à cinq cent mille piastres, et pour d'autres fins.

De l'honorable *D. A. Mardonald* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie de l'Amérique-Britannique."

De *Charles C. Gregory*, d'*Antigonish*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, ingénieur civil et entrepreneur; demandant que dans toute législature au sujet du chemin de fer d'embranchement de *Pictou* et du chemin de fer d'Extension de la *Nouvelle-Ecosse*, ses droits soient sauvegardés par des dispositions portant que la compagnie de chemin de fer et houillère de *Halifax* et du *Cap-Breton* soit tenue de lui donner des obligations sur première hypothèque au montant de quatre-vingt mille piastres (\$80,000.)

De *L. Archambault*, directeur, et autres, actionnaires de la compagnie d'assurance des cultivateurs de la province de *Québec*, amalgamée avec la compagnie d'assurance à risques isolés des cultivateurs contre le feu, du *Canada*; demandant que la prière de la pétition de la compagnie en dernier lieu mentionnée, demandant des amendements à sa charte, ne soit pas accordée.

De *J. A. Jackson* et autres, de *Chatham*,—de *W. R. Peck* et autres, de *Wallaceburg*, —de *Hector Gawley* et autres, de *Belle-Rivière*,—d'*Alexander Barr* et autres, de *Raleigh*, dans la province d'*Ontario*; demandant qu'un droit d'exportation assez élevé soit imposé sur le bois d'orme non manufacturé, pour empêcher cet exportation et pour encourager la manufacture de ce bois en *Canada*.

De la corporation de la ville de *Chatham*, dans la province d'*Ontario*; demandant que certaines améliorations soient faites dans la rivière *Thames*, surtout à l'endroit où cette rivière débouche dans le lac *St. Clair*.

De *John Stewart*, de la cité de *Kingston*, province d'*Ontario*, chirurgien; demandant la passation d'un acte pour forcer *Robert G. Dalton* à remettre le montant déposé avec la pétition contre le rapport de l'élection du très-honorable Sir *John A. Macdonald* comme membre représentant la ville de *Kingston*, en l'année 1875.

De la banque consolidée du *Canada*; demandant la passation d'un acte pour amender l'acte 39 *Vict.*, chap. 44, et pourvoyant que cette banque soit dirigée par sept directeurs, et que le bureau local à *Toronto*, et mentionné dans la cédule A du dit acte, soit discontinué.

L'honorable *M. Allan*, du comité spécial des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
7 mars, 1879.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé qu'avis suffisant a été donné de chacune d'elles :

De l'association d'assurance sur la vie dite de la Confédération, demandant certains amendements à son acte d'incorporation et à l'acte qui l'amende.

De la banque *Jacques-Cartier*, demandant que le capital de la banque soit réduit à cinq cent mille piastres; que l'assemblée générale annuelle des directeurs soit tenue en juin au lieu de décembre; que la prochaine assemblée générale annuelle soit tenue en juin prochain, et que les pétitionnaires soient autorisés à annuler les actions qu'ils possèdent dans le capital de la dite banque.

De la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa*, demandant un acte qui autorise la pétitionnaire à se fusionner avec la compagnie de pont et du chemin de fer du *Côteau* à la ligne provinciale, sous le nom de compagnie du chemin de fer Atlantique du *Canada*, aux conditions que fixeront les dites compagnies.

De la compagnie de pont et du chemin de fer du *Côteau* à la ligne provinciale, demandant un acte pour rendre à la dite compagnie certains pouvoirs et privilèges, relativement à la construction d'un pont sur le fleuve *St. Laurent*, et pour lui donner le pouvoir de se fusionner avec la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa*.

De *Richard White* et autres, de *Montréal*, demandant la passation d'un acte pour incorporer "la compagnie d'imprimerie de la *Gazette*."

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,  
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable *M. Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la police du *Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable *M. Read*, secondé par l'honorable *M. Alexander*, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des contrats ou marchés passés entre le gouvernement et certains entrepreneurs pour le prolongement du chemin de fer du *Canada Central*, depuis le 1er janvier, 1878; aussi copie des contrats passés pour la construction de l'embranchement de la *Baie Georgienne* depuis la même date, et aussi un état des sommes payées sur ces entreprises à venir au 15 février, 1879.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des Pénitenciers, 1875,"

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Ryan*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable *M. Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

## Lundi, 10 Mars, 1879

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford.</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skeel,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*,—De *James Britton*, président, et *C. H. Dunning*, secrétaire de l'association des bouchers de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Benson*,—De la compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada* (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. *Reesor*,—D'*Eliza Maria Campbell*, de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, épouse de *Robert Campbell*, du même lieu.

Par l'honorable M. *Cochrane*,—De *E. Clark*, maire, et autres, de la ville de *Sherbrooke*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *H. B. Rathbun*, et de *E. W. Rathbun*, de *Mill Point* ; et de MM. *Gilmour* et *Cie.*, de *Trenton*, province d'*Ontario* ; demandant qu'un acte soit passé à l'effet d'abroger cette partie de l'acte 33 *Vict.*, chap. 46, qui se rapporte à l'imposition de péages et de droits sur les billots, le bois d'arrimage, le pin, le cèdre et les traverses de chemin de fer qui descendent la rivière *Moira* et passent par le port de *Belleville*.

Du révérend *Joseph Sirois* et autres, de la paroisse de la *Baie St. Paul*, dans la province de *Québec*; demandant que les travaux soient continués à la jetée devant servir de débarcadère au dit endroit.

De *L. E. Baker*, président de la banque de *Yarmouth*, et autres, de la ville de *Yarmouth*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant qu'il soit passé un acte pour suspendre ou abroger l'acte de faillite actuel et lui substituer un acte prohibant les cessions privilégiées.

Du chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique*; demandant un acte qui accorde une extension de temps pour commencer les travaux sur la ligne de chemin de fer de la dite compagnie.

De *John Swift*, de la cité de *Londres*, et de *James Brent Batten*, de la cité de *Westminster, Angleterre*; demandant que le bill maintenant devant le Parlement relatif à la compagnie du chemin de fer de *Welland*, ne devienne pas loi, et que le conseil des pétitionnaires soit entendu contre le dit bill.

De la compagnie du câble direct des *Etats-Unis* (à responsabilité limitée); demandant qu'il soit passé un acte qui lui permette d'agir comme corporation en *Canada*, et d'y conduire les mêmes opérations pour lesquelles elle a été incorporée dans la *Grande-Bretagne*.

De la compagnie du câble direct des *Etats-Unis* (à responsabilité limitée); et de *Richard C. Mayne*, capitaine dans la marine royale et directeur de la compagnie du câble des *Etats-Unis* (à responsabilité limitée); demandant séparément qu'il soit passé un acte pour abroger l'acte 38 *Vic.*, chap. 26, intitulé: "Acte pour régulariser la construction et le maintien de télégraphes électriques sous-marins."

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

*Ordonné*, que la pétition de *Mary Anne Skinner*, de la cité d'*Ottawa*, veuve, demandant de l'aide, soit renvoyée au comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat, et en faire rapport pendant la présente session, avec instruction de faire rapport de la dite pétition.

Conformément à l'ordre la Chambre a procédé à la prise en considération du second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et le dit rapport étant alors lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amende l'acte des pénitenciers de 1875,"

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*:

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable M. Aikins, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre un état-détaillé de tous les cautionnements enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du *Canada*, en date du 10 mars, 1879.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :  
(Voir documents de la session, No. 34.)

Alors sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, La Chambre s'est ajournée.

## Mardi 11 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable ROBERT DUNCAN WILMOT, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Cochrane,	Haythorne,	Penny,
Alexander,	Cormier,	Hope,	Power,
Allan,	Cornwall,	Kaulbach,	Pozer,
Archibald,	Dever,	Leonard,	Price,
Armand,	Dickey,	Lewin,	Read,
Baillargeon,	Dickson,	McClelan,	Reesor,
Bellerose,	Dumouchel,	McLelan,	Ryan,
Benson,	Fabre,	McMaster,	Scott,
Boucherville, de,	Ferrier,	Macdonald,	Seymour,
Bourinot,	Flint,	Macfarlane,	Simpson,
Brouse,	Girard,	Macpherson,	Shead,
Bureau,	Glazier,	Miller,	Smith,
Campbell,	Grant,	Montgomery,	Stevens,
Chaffers,	Gabreremont,	Odell,	Sutherland,
Chupais,	Hamilton (Inkerman),	Pâquet,	Trudel,
Chinic,	Hamilton (Kingston),	Pelletier,	Vidal,
Christie,	Haciland,		

### PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Harcourt Burland Bull a été introduit, entre les honorables messieurs Campbell et Hamilton (Kingston).

L'honorable M. Bull a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

## CANADA.



Lorne.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable *Harcourt Burland Bull*, de notre province d'*Ontario*, dans notre Puissance du *Canada* :

SALUT:—

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la Défense de notre Puissance du *Canada* ; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, dit *Harcourt Burland Bull*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement y manquera.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre très-fidèle et bien aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de notre ordre très distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce vingt-quatrième jour de février de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-neuf et de notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
*Canada*.

L'honorable M. *Bull* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat, énonçant que l'honorable *Harcourt Burland Bull*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'*Amérique-Britannique du Nord*, 1867.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Macfarlane*,—De *Nelson Murphy* et autres, de *Maitland*, et de MM. *W. K. McHeffey* et Cie., et autres, de *Maidson*, tous de la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Power*,—De *Nehemiah K. Clements*, de *Yarmouth*, dans le comté de *Yarmouth* et province de la *Nouvelle-Ecosse*, propriétaire de navires.

Par l'honorable M. *Campbell*,—De l'honorable *George William Burton*, de la cité de *Toronto*, l'un des juges de la cour d'appel d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Geo. Douse* et autres, marchands et autres, de la ville de *Pictou*, province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il soit passé un acte pour suspendre ou abroger la loi de faillite actuelle et lui substituer une loi prohibant les cessions privilégiées.

De *P. Fortin*, président, et autres membres de la société de géographie de *Québec* ; demandant un acte d'incorporation.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque des Marchands du *Canada* en date du 31 janvier, 1879.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No. 12.*)

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,  
4 mars, 1879.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé qu'avis suffisant a été donné de chacune d'elles :

De la compagnie du pont International, demandant qu'il soit passé un acte pour lui permettre de porter son capital à la somme de trois millions de piastres ;

De la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*, demandant la passation d'un acte pour amender son acte d'incorporation en changeant son nom en celui d' " Assurance Métropolitaine," pour réduire son capital à cinq cent mille piastres, et pour d'autres fins ;

De la compagnie de prêt et de placement de la cité d'*Ottawa*, et de *P. Howland* et autres, actionnaires de la dite compagnie, demandant la passation d'un acte pour amender son acte d'incorporation et changer son nom ;

De l'honorable *D. A. Macdonald* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie *Britannique-Américaine* ;

De la banque Consolidée du *Canada*, demandant la passation d'un acte pour amender l'acte 39 *Vict. ch. 44*, et pour pourvoir à l'administration de la banque par sept directeurs et à la suppression du bureau local de *Toronto*, mentionné dans la cédule A du dit acte ;

De la compagnie du chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique*, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le délai dans lequel doit être commencée la ligne de la dite compagnie ;

De la compagnie du câble direct des *Etats-Unis* (à responsabilité limitée), demandant qu'il soit passé un acte qui lui permette d'agir comme corporation en *Canada*, et d'y faire les mêmes opérations pour lesquelles elle a été incorporée dans la *Grande-Bretagne*.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,  
*Président.*

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Allan*, du dit comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
11 mars, 1879.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son cinquième rapport.

Votre comité recommande que le temps limité pour recevoir des pétitions pour bills privés et pour présenter des bills privés soit prolongé à dix jours.

Le tout humblement soumis.

G. W. ALLAN,  
*Président.*

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

*Ordonné*, que le temps limité pour la réception des pétitions pour bills privés et pour la présentation des bills privés au Sénat soit prolongé de dix jours, tel que recommandé dans le cinquième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
11 mars, 1879.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de présenter ce qui suit, comme son troisième rapport :

Attendu que les différents contrats pour les impressions, le papier d'impression et la reliure expirent avec les travaux de la présente session, et qu'il devient nécessaire de prendre des dispositions en vue de l'exécution future de ces services, le comité recommande que des soumissions soient demandées pour les impressions, le papier d'impression et la reliure nécessaires pour le service du Parlement, les soumissions devant comprendre une période de cinq années à compter du 1er janvier 1880, et le Parlement se réservant le droit de prolonger les contrats jusqu'à dix ans.

Le tout humblement soumis.

J. SIMPSON,  
*Président.*

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

*Ordonné*, que le dit troisième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement soit adopté.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

11 mars, 1879.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :

Le premier rapport du sous-comité chargé de l'apurement des comptes d'impressions et d'autres services, le rapport du greffier du comité au sujet des impressions de l'année dernière et le bilan de ce service pour l'année fiscale 1877-78 sont ci-annexés et respectueusement soumis à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

*Président.*

#### RAPPORT DU SOUS-COMITE.

CHAMBRE DE COMITÉ,

7 mars, 1879.

Le sous-comité du comité conjoint des impressions du Parlement, auquel ont été renvoyés les comptes de l'année dernière, a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son premier rapport :

Le sous-comité a soigneusement comparé le bilan annuel, item par item, avec les pièces justificatives produites. Le montant des mandats émis a été dûment certifié par l'auditeur général et le compte de caisse a été vérifié avec le livret de banque.

A l'égard des dépenses, des comptes détaillés ont été fournis avec leurs reçus, et les prix chargés ont été trouvés strictement d'accord avec ceux stipulés dans les contrats respectifs.

Le comité a également vérifié le compte des impressions, qui est fourni item par item, à l'aide de la liasse des documents imprimés, dont chacun porte son numéro d'ordre et son compte détaillé; il a aussi vérifié les mesurages des impressions de quelques-uns de ces documents. Le tout a été trouvé correct.

Le sous-comité a, en conséquence, signé comme exact le bilan par lui contrôlé.

L'audition des comptes d'impressions est singulièrement facilitée par la manière simple et claire dont les livres, les comptes, etc., se rapportant au service des impressions, sont tenus par le greffier du comité, et le sous-comité est d'opinion que M. *Hartney* mérite une mention spéciale pour le zèle et l'habileté dont il fait preuve dans l'exercice de ses importantes fonctions.

Le comité remarquera que le coût des impressions pour l'année dernière excède de près \$4,000 celui des impressions de l'année précédente. Cette augmentation est due presque entièrement aux rapports des départements qui deviennent plus volumineux chaque année, et qui par conséquent, élèvent d'autant les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON, *Président*,

GEO. W. ROSS,

ALPH. DESJARDINS,

RUFUS STEPHENSON.

---

---

**RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.**

*Au président et aux membres du comité conjoint des impressions :*

MESSIEURS,—Le coût total du service des impressions pour l'année fiscale 1877-78 a été de \$67,577.94 tel qu'indiqué par le bilan annuel ci-joint. Les comptes détaillés, avec les pièces justificatives et la série complète des ouvrages faits, sont prêts pour être soumis au comité d'audition.

Le 31 décembre prochain expireront les contrats actuels, et il sera nécessaire de prendre des mesures immédiates pour assurer l'exécution future de ce service. Chaque contrat contient une clause portant que le Parlement a le droit de prolonger la durée des contrats pendant une nouvelle période de cinq ans.

Durant la vacance, l'ouvrage a été terminé promptement et d'une manière très satisfaisante.

La somme ordinaire de \$70,000 a été portée dans les estimés pour le service des impressions du Parlement pour l'année fiscale 1879-80.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,  
*Greffier du comité.*

		\$ cts.	Pièces justificatives. No.	\$ cts.
1877.				
1er juil.	A balance en mains .....	3,952 78	1	
	valeur du papier en mains de la dernière session.....	780 46		
	valeur des mandats émis, impressions du Parlement	70,000 00		
	do do rapports des départ. { (\$1,478 59)	7,567 54		
	do do { 4,979 31			
	do { 1,109 64}			
	montant reçu pour l'impression des bills privés.....	508 71	2	
			3	
	reliure.....			
	papier d'imprimerie.....	\$22,319 58		
	do en mains de la dernière session... 780 46			
	valeur totale du papier en mains.....	\$23,100 04		
	balance en mains pour la session proch. 3,624 75			
	coût total du papier employé.....	19,475 29		
			4	
	lithographique.....		5	
	assurances .....		6	
	salaires.....		7	
	frais de poste.....		8	
	divers.....		9	
	fonds de retraite .....		10	
	copies extra, exploration géologique.....			
	Coût total.....	75,652 19		
	Par valeur de papier en mains.....	3,624 75		
	Argent en mains .....	3,630 55		
		\$82,807 49		

COMTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel.—Suite.

AV.

Coût total comme ci-dessus.....\$75,662 19  
**REMBOURSEMENTS**—  
 Rapports des départements...\$7,567 54  
 Bills privés ..... 8,074 25

Coût total, impressions du Parlement.....\$67,577 94  
 Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre serait  
 comme suit :  
 enat.....\$17,869 90  
 hambre des Communes..... 49,718 04  
 \$67,577 94

A balance de papier en mains : —  
 946 rames de royal, à \$3.05.....\$2,885 30  
 613 rames de papier ministre, à \$1.15..... 739 45  
 \$3,624 75

CHAMBRE DE COMITÉ,  
 30 juin 1878.

Nous certifions par les présentes que nous avons examiné le bilan  
 annuel ci-dessus, ainsi que les pièces justificatives, et que  
 nous avons trouvé le tout exact.

J. SIMPSON, *Président.*  
 W. H. BROUSE,  
 RUFUS STEPHENSON,  
 ALPH. DESJARDINS,  
 GEO. W. ROSS,  
*Auditeurs.*

HENRY HARTNEY, *Greffier,*  
*Département des impressions du Parlement.*

---

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, vendredi prochain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de prêt et de placement d'*Ottawa*."

Le dit bill a été lu pour la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender, l'acte des pénitenciers 1875."

---

*En comité.*

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

---

## Mercredi, 12 Mars, 1879.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny.</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pdquet,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	

### PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. Price*,—De *F. X. Dion* et autres, de *St. François, Ile d'Orléans*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *James Britton*, président, et *C. H. Dunning*, secrétaire de l'association des bouchers de la cité de *Toronto* ; demandant que "l'acte d'inspection générale de 1874" soit amendé de manière à rendre l'inspection des peaux facultative aux bouchers, et non compulsive comme elle l'est actuellement.

De la compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada* (à responsabilité limitée) ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation et aux divers actes qui l'amendent.

De *E. Clark*, maire, et autres, de la ville de *Sherbrooke*, province de *Québec* ; demandant que le loi de faillite soit amendée de manière à protéger également les droits des créanciers et des débiteurs sans ouvrir la porte à des pratiques frauduleuses dans les opérations commerciales, et à empêcher qu'aucun créancier ait plus d'avantage qu'un autre.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, province d'*Ontario*, femme de *Robert Campbell*, du même lieu,

Objection a été faite à la dite lecture, et

La dite pétition a été retirée avec la permission de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender et refondre, telles qu'amendées, les diverses dispositions concernant le corps de police à cheval du *Nord-Ouest*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

11 mars, 1879.

Le comité conjoint des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

*Rapport* du ministre de la Justice relativement aux pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1878. (En la manière ordinaire).

*Réponse à ordre*,—Copie du prospectus de l'emprunt qui a été effectué récemment à *Londres*; et aussi état indiquant le droit de courtage payé à ce sujet, et à qui; avec le montant souscrit, sur le dit emprunt, par la banque de *Montréal*, ou par les agents financiers de la Puissance; ainsi que les dates de telles souscriptions.

*Réponse à ordre*,—Montant dépensé jusqu'au 1er janvier 1879 pour l'agrandissement du canal *Welland*; pour le chemin de fer canadien du Pacifique et son tracé, etc.; et aussi état des sommes supplémentaires qui devront être dépensées à partir du 1er janvier 1879, pour compléter le canal *Welland*, le canal *Lachine*, et la section du chemin de fer du Pacifique depuis la *Baie-du-Tonnerre* jusqu'à *Selkirk*, telles qu'estimées par le département des Travaux Publics.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

*Réponse à ordre*,—Etat donnant la liste complète de tous les employés permanents, surnuméraires et temporaires, nommés à la douane de *Montréal*, depuis le 1er juillet 1877, etc.; aussi les changements qui ont eu lieu, soit par décès, retraite ou destitution; et les nouvelles nominations qui ont été effectuées pendant le laps de temps qui s'est écoulé entre cette date et le 14 février courant.

*Réponse à ordre*,—Copie du dernier contrat passé entre le dernier gouvernement et *Nazaire Bernatchez*, écr., du village de *Montmagny*, au sujet du transport, de *Québec* à la *Grosse-Île*, et de la *Grosse-Île* à *Québec*, des émigrants, des malles, des approvisionnements, etc., etc.

---

*Réponse à ordre*,—Etat indiquant le nombre de jours pendant lesquels *James A. McMahon*, commis dans le bureau du comptable du canal *Welland*, s'est absenté durant les années 1877 et 1878; le nombre de jours pour lesquels il a été payé par le département des Travaux Publics, etc., etc.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
*Président.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des Pénitenciers, 1875,"

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la police du *Canada*,"

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, La Chambre s'est ajournée.

---

## Jeudi, 6 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dunouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Gutremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Chinic,</i>			

### PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McLelan*,—De *Thos. McKay* et autres, de *Truro*, dans le comté de *Colchester*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Dickson*,—De la compagnie du chemin de fer Sud du *Canada*.

Par l'honorable M. *Reesor*,—De *E. M. Campbell*, épouse de *Robert Campbell*, de *Whitby*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Read*,—De MM. *Starr, Gill* et Cie., et autres, marchands, commerçants et autres.

Par l'honorable M. *Pelletier*,—De l'honorable *Alexandre Chauveau*, solliciteur, général de la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Chapais*,—Du révérend P. J. *Saucier* et autres, de *Grand Pabos*, dans le comté de *Gaspé* et province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ryan*,—De *Ebenzer Martin* et autres, marchands, commerçant et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Nelson Murphy* et autres, de *Maitland*, et de *MM. W. K. McHeffey* et Cie., et autres, de *Windsor*, tous de la province de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant qu'il soit passé un acte pour suspendre ou abroger la loi de faillite actuelle, et lui substituer une loi prohibant les cessions privilégiées.

De *Nehemiah K. Clements*, de *Yarmouth*, dans le comté de *Yarmouth*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, propriétaire de navires; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'endiguement de *Yarmouth*, dans le but de lui permettre de soustraire des eaux de la mer, au moyen de digues, certains terrains situés dans le dit comté de *Yarmouth*.

De l'honorable *George William Burton*, de la cité de *Toronto*, l'un des juges de la cour d'appel d'*Ontario*; demandant que le bill du chemin de fer de *Welland* ne soit pas passé ou qu'il y soit fait certains amendements.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Québec*, pour l'année 1878.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 13.)

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les recensements et les statistiques,"

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de prêt et de placement d'*Ottawa*,"

Sur motion de l'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la police du *Canada*."

---

*En comité.*

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable *M. Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins* La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 7 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	

### PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :—

De *F. X. Dion* et autres, de *St. François, Ile d'Orléans*, province de *Québec* ; demandant de l'aide pour la construction d'un quai au dit endroit.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Chicoutimi* pendant l'année 1878.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 13 ).

L'honorable *M. Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,

14 mars, 1879.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie du chemin de fer de *Kingston et Pembroke* ; demandant la passation d'un acte qui autorise la compagnie à construire des embranchements allant à

*Tamworth* et à *Carleton Place*, aussi la réduction du chiffre des obligations dont l'émission a été autorisée, et la prolongation du délai fixé pour l'achèvement des travaux du dit chemin de fer;

De *P. Fortin*, président, et autres, membres de la Société de Géographie de *Québec*; demandant un acte d'incorporation;

De *Nehemiah K. Clements*, de *Yarmouth*, dans le comté d'*Yarmouth*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, propriétaire de navires; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie des Dignes d'*Yarmouth*, pour être autorisés à soustraire aux eaux de la mer au moyen d'ondiguements certaines parties de terre, dans le dit comté d'*Yarmouth*.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Cie. d'agence et de prêt de *Londres* et du *Canada* (à responsabilité limitée), demandant certains amendements à son acte d'incorporation et aux actes qui l'amendent, et a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis de cette pétition; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51<sup>e</sup> règle dans ce cas-ci, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,  
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Benson*, il a été ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle se rapporte à la pétition de la compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada* (à responsabilité limitée), tel que recommandé dans le sixième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable *M. Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre, le contrat passé entre *Heney, Charlebois et Flood*, et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Travaux Publics du *Canada*, pour les travaux d'excavation, de pose des lisses, etc., etc., sur l'embranchement de la *Baie Georgienne* du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, depuis la Station O, *Rivière du Sud*, jusqu'à la *Rivière-des-Français*, formant un parcours de 50 milles (contrat 37).

Aussi, le contrat passé entre *Kavanagh, Murphy et Upper*, et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Travaux Publics du *Canada*, pour les travaux d'excavation, de nivellement, de pose des lisses, etc., etc., sur une partie de l'embranchement *Pembina* du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, entre *St. Boniface* et *Emerson* (contrat 33).

Aussi, le marché conclu avec *Joseph Whitehead* (13 septembre, 1878), pour faire des remblais sur le parcours compris dans le contrat No. 14 de *Sifton, Ward et Cie.*, du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, à un coût moindre, pour le gouvernement, que celui stipulé au contrat No. 4572, de *Sifton, Ward et Cie.*, accepté par le ministre des Travaux Publics le 8 octobre, 1878; et un marché supplémentaire conclu avec *Joseph Whitehead*. (5,740.)

Aussi, le contrat passé entre *Gouin, Murphy et Upper*, et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Travaux Publics du *Canada*, pour la construction d'un hangar à locomotives à dix compartiments, sur le terrain de la station de *Selkirk, Manitoba*, pour l'usage de l'embranchement *Pembina* du chemin de fer Canadien du *Pacifique* (contrat 40).

Et aussi, le contrat (3 août, 1878) conclu avec *George Stephen* pour lui donner le pouvoir de faire circuler des trains sur l'embranchement *Pembina* du chemin de fer Canadien du *Pacifique* (No. 5696).

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

( Voir documents de la session No. 43.)

L'honorable M. *Allan* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concernant les sociétés de construction faisant des opérations dans la province d'*Ontario*."  
Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *Power*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmectre à cette Chambre copie de la correspondance, des délibérations arrêtées en Conseil et des autres documents qui ont été échangés entre le gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard* et le gouvernement fédéral sur la question de la sentence arbitrale prononcée par la Commission des Pêcheries, et sur l'emploi de la somme adjugée par cette Commission.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la police du *Canada*,"

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le quatrième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le cinquième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de prêt et de placement d'*Ottawa*,"

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Smith*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Alors sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Campbell,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

## Lundi, 24 Février, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable ROBERT DUNCAN WILMOT, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Chapais,	Hamilton (Kingston),	Power,
Alexander,	Christie,	Haviland,	Pozer,
Allan,	Cochrane,	Haythorne,	Price,
Archibald,	Cormier,	Hope,	Read,
Armand,	Cornwall,	Kaulbach,	Reesor,
Baillargeon,	Dever,	Leonard,	Ryan,
Bellcrose,	Dickey,	Lewin,	Scott,
Benson,	Dickson,	McClelan,	Simpson,
Botsford,	Dumouchel,	McLelan,	Shead,
Boucherville, de	Fabre,	Macdonald,	Smith,
Bourinot,	Ferrier,	Macfarlane,	Stevens,
Brouse,	Flint,	Macpherson,	Sutherland,
Bull,	Girard,	Miller,	Thibaudeau,
Bureau,	Glazier,	Montgomery,	Trudel,
Campbell,	Grant,	Odell,	Vidal,
Carrull,	Guévremont,	Pelletier,	Wark.
Chaffers,	Hamilton (Inkerman),	Penny,	

### PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Bureau,—De J. U. Tremblay et autres, de Lacolle, dans le comté de St. Jean, province de Québec.

Par l'honorable M. DeBoucherville,—De E. T. Brooks et autres, intéressés à améliorer la communication par chemins de fer entre les côtes de la mer et l'intérieur du Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Thomas McKay et autres, de Truro, dans le comté de Colchester, province de la Nouvelle-Ecosse ; de M.M. Starr, Gill et Cie., et autres, marchands, commerçants et

autres; et de *Ebenezer Martin* et autres, marchands, commerçants, et plusieurs autres; demandant qu'il soit passé un acte pour suspendre ou abroger la loi de faillite actuelle, et lui substituer une loi prohibant les cessions privilégiées.

De la compagnie du chemin de fer Sud du *Canada*; demandant que le bill maintenant devant le Parlement relatif à la compagnie du pont International ne devienne pas loi, à moins que des dispositions convenables pour protéger les droits de la dite compagnie du chemin de fer Sud du *Canada*, et autres compagnies de chemins de fer, y soient insérées.

De l'honorable *Alexandre Chauveau*, solliciteur-général de la province de *Québec*; demandant qu'il soit passé un acte pour investir le gouvernement de *Québec* de tous les droits et pouvoirs possédés par la compagnie du chemin de fer *Québec, Montréal, Ottawa* et *Occidental*, concernant la construction d'un pont sur la rivière *Ottawa*, à ou près de la cité d'*Ottawa*.

Du révérend *P. J. Saucier* et autres, de *Grand Pabos*, dans le comté de *Gaspé* province de *Québec*; demandant la construction d'un havre de refuge à *Grand Pabos*.

La pétition d'*Eliza Maria Campbell*, épouse de *Robert Campbell*, de *Whitby*, province d'*Ontario*, demandant la permission de procéder *in formâ pauperis* relativement à sa pétition demandant de l'aide, et dans la poursuite ultérieure de sa cause devant le Parlement, et la suspension dans son cas de toutes les règles qui s'opposent à un semblable mode de procédure, étant lu et reçue,

L'honorable *M. Christie*, secondé par l'honorable *M. Dickey*, a proposé :

Que la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, épouse de *Robert Campbell*, de *Whitby*, province d'*Ontario*, lue et reçue ce jour, soit renvoyée au comité des ordres permanents et des bills privés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, en conséquence.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de la Puissance en date du vingt-huitième jour de février, 1879.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No. 12.*)

L'honorable *M. Benson* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada* (à responsabilité limitée).

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender et refondre, tels qu'amendés, les différents actes relatifs à la police à cheval du Nord-Ouest,"

L'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

---

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif au recensement et aux statistiques,"

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que le bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lue la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire le capital social de la compagnie d'assurance de Québec contre les accidents du feu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Bellerose*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de la Puissance, et pour amender l'acte qui incorpore la dite compagnie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, La Chambre s'est ajournée.

---

## Mardi, 18 Mars, 1879.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fibre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McIer,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>			

### PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bureau*,—Du conseil municipal de la paroisse de *St. Malachie* de *Orms town*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Christie*,—De *Andrew Hood*, de *Dunnville*, dans le comté d'*Hal dimand*, province d'*Ontario*, autrefois arpenteur provincial.

Par l'honorable M. *Trudel*,—D'*Alex. Anderson*, maire, et autres, du comté de *Beau harnois*, province de *Québec*.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte à l'effet de réduire le capital social de la compagnie d'assurance de *Québec*, contre les accidents du feu,"

L'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Bellerose*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre, tels qu'amendés, les divers actes concernant la police à cheval du *Nord-Ouest*."

---

(*En comité*):

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Hamilton (Kingston)* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 25 février, 1879, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des ordres en Conseil et de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada*, le gouvernement impérial de Sa Majesté et le gouvernement des *Etats-Unis*, sur le sujet de l'importation en *Angleterre* de bestiaux provenant d'*Amérique*; aussi copie de la correspondance échangée avec tout agent, et des rapports reçus de tout agent nommé par le gouvernement du *Canada* pour s'enquérir de la maladie de la pleuro-pneumonie que l'on dit exister parmi les bestiaux aux *Etats-Unis d'Amérique*.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:

(*Voir documents de la session No. 53.*)

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du troisième jour de mars courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport par lequel le député-adjutant-général de la *Colombie-Britannique* se plaint de la conduite du préfet du pénitencier de cette province.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:

(*Voir documents de la session No. 57.*)

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,  
La Chambre s'est ajournée.

---

## Mercredi, 19 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Bureau*,—Du conseil municipal du comté d'*Huntingdon*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *McLelan* (*Londonderry*),—De *John Doull*, président du bureau de commerce,—de *Thomas A. Ritchie*, président de la compagnie manufacturière dite "Starr",—de *F. E. Kenny*, président de la banque des Marchands,—de *W. M. Harrington*, président de la compagnie de banque d'*Halifax*,—de *G. H. Starr*, président de la banque du Peuple, et de *James A. More*, président de la banque d'*Union*, et autres marchands et résidents de la cité d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Trudel*,—De *G. Tate* et autres, marchands, commerçants et autres, de la cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *J. U. Trambley* et autres, de *Lacolle*, dans le comté de *St. Jean*, province de *Québec* ; demandant qu'il soit passé un acte pour fusionner "la compagnie du chemin de fer de jonction de la cité d'*Ottawa* et de *Montréal*" avec "la compagnie de "pont et du chemin de fer du *Côteau* et de la ligne provinciale."

De *E. T. Brooks* et autres intéressés à améliorer la communication par chemin de fer entre les côtes de la mer et l'intérieur du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer " la compagnie du chemin de fer du *Nord-Ouest* et de l'*Atlantique*," avec le pouvoir de construire et de compléter un chemin de fer entre les côtes de l'*Atlantique* et un port à l'est sur le lac *Supérieur*, par la voie du lac *Mégantic*, *Sherbrooke*, *Montréal*, *Ottawa* et la *Rivière-des-Français* ; et d'acquérir tels chemins de fer ou parties de chemins de fer qui seront jugés nécessaires pour compléter et perfectionner la dite ligne.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Beauharnois*, pendant l'année 1878.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 13.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des propriétaires de la banque de l'*Amérique-Britannique du Nord*, en date du 1er janvier 1879.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 12.)

L'honorable *M. Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
18 mars, 1879.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport :

Votre comité, conformément à l'ordre de renvoi du 17 du courant, a examiné la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, épouse de *Robert Campbell*, de *Whitby*, province d'*Ontario*, demandant la permission de procéder *in formâ pauperis* sur sa pétition et dans l'instruction ultérieure de sa cause devant le Parlement, et la suspension de toutes les règles qui s'opposent à un semblable mode de procédure.

Votre comité, sur la preuve qui lui a été soumise à l'appui de la dite pétition, a l'honneur de recommander à votre honorable Chambre, d'accueillir cette demande, en tant qu'il s'agit des règles de cette Chambre, et de suspendre la quatre-vingt deuxième et la quatre-vingt troisième règles, en faveur de la pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,  
Président.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender et refondre, tels qu'amendés, les divers actes concernant la police à cheval du *Nord-Ouest*,"

L'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant les sociétés de construction faisant des opérations dans la province d'Ontario," L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, a proposé :  
 Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.  
 Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada*," L'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, a proposé :  
 Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.  
 La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et  
 Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.  
 Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie de télégraphe la "Dominion" et pour amender l'acte incorporant la dite compagnie," L'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Glazier*, a proposé :  
 Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et  
 Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.  
 Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les recensements et les statistiques."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.  
 Le préambule a été lu et remis.  
 Les huit premières clauses ont été lues et agréées.  
 La neuvième clause a été lue et remise.  
 Les dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième clauses ont été lues et agréées.  
 La quinzième clause a été lue et amendée comme suit :  
 Page 3, ligne 51—après le premier "ou" insérez "sciemment."  
 Les huit clauses suivantes ont été lues et agréées.  
 La vingt quatrième clause a été lue et remise.  
 Les douze clauses suivantes ont été lues et été agréées.  
 La trente septième clause a été lue et retranchée du bill.  
 Les deux clauses suivantes ont été lues et été agréées.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Haviland* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi 20 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Christie,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Chapais*,—De l'honorable *Thomas Savage*, M.L.C., et autres marchands et habitants du *Cap Cove*, dans le comté de *Gaspé*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil municipal de la paroisse de *St. Malachie d'Ormstown*, province de *Québec* ; demandant qu'une charte soit accordée à la compagnie du chemin de fer du *Côteau* à la ligne provinciale, pour lui permettre de construire sa ligne projetée et d'ériger un pont sur le fleuve *St. Laurent*, au *Côteau*.

De *Andrew Hood*, de *Dunnville*, dans le comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, autrefois arpenteur provincial; demandant qu'il soit rémunéré pour certains services professionnels rendus par lui au département des Sauvages de la province du *Canada*, pendant la construction du chemin de fer de *Buffalo*, *Brantford* et *Goderich*, en 1853.

D'*Alex. Anderson*, maire, et autres, du comté de *Beauharnois*, province de *Québec*; demandant la passation d'un bill pour fusionner la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa*, avec la compagnie de pont et du chemin de fer du *Côteau* à la ligne provinciale.

L'honorable *M. Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

19 mars, 1879.

Le comité conjoint des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son sixième rapport.

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

*Réponse à adresse*.—Ordre en Conseil concernant le transfert par la Puissance au gouvernement d'*Ontario* des travaux relatifs à la navigation et à la canalisation de la rivière *Trent* et du district de *Newcastle*, etc., etc. (*Sous forme condensée*.)

*Réponse à adresse*.—Ordre en Conseil en vertu duquel le maître de poste de *Toronto* a été mis à la retraite, et la correspondance à ce sujet, et aussi au sujet de la nomination de *M. Patteson* à la dite vacance.

*Réponse à ordre*.—Etat indiquant le revenu prélevé sur la vente du tabac canadien, et frais de collection de cette taxe depuis 1873, jusqu'au 1er janvier 1879.

*Réponse à adresse*.—Pétition de *MM. Ross* et autres, de *Québec* et *Lévis*, concernant l'enregistrement en *Canada* des navires américains. (*Sous forme condensée*.)

*Réponse à ordre*.—Etat des deniers dus par certains résidents du comté de *Rimouski* depuis le 1er août 1878, pour le transport, pendant les dernières élections générales, sur le chemin de fer Intercolonial, des partisans et agents du candidat qui supportait l'administration d'alors, etc., etc.

*Réponse à adresse*.—Correspondance relative à l'offre faite par le gouvernement de la *Colombie-Britannique* en 1878, de céder à l'Amirauté l'emplacement, le matériel en mains et les travaux déjà exécutés pour le bassin de radoub projeté à *Esquimalt*, sous certaines conditions, etc., etc.

*Réponse à ordre*.—Correspondance concernant la destitution du capitaine *Purdy* et la perte de son commandement sur le steamer du gouvernement. *Newfield*. (*Sans la carte y attachée*.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

*Réponse à ordre*.—Copie des soumissions reçues pour la construction du prolongement du chemin de fer et du quai, à *Souris*, avec copie de la correspondance à ce sujet.

*Réponse à adresse*.—Ordres en Conseil passés par et en vertu de l'acte 36 *Vict.*, chap. 47, (concernant les poids et mesures) et de l'acte qui l'amende, entre le 1er juillet 1873 et le 27 février 1879.

*Réponse à ordre*.—Correspondance depuis le mois de mai 1877, concernant la création d'un établissement pour la reproduction du saumon à la *Rivière-Fraser*, C.-B.

*Réponse à ordre*.—Etat indiquant le nombre d'émigrants qui se sont rendus à *Manitoba* sous les auspices des agents d'immigration dans l'année 1878.

*Réponse à ordre*.—Rapport des ingénieurs concernant les améliorations à faire au quai de *Rimouski* pour le rendre plus propice au débarquement des malles anglaises, etc., etc.

*Réponse à ordre*.—Etat indiquant le nombre de jours pendant lesquels *Pierre Alexis Mercier*, employé du département des Douanes à *Montréal*, s'est absenté durant l'année 1878, avec ou sans congé d'absence, etc., etc.

*Réponse à ordre*.—Etat indiquant le nombre de tonnes de fer en barres importées dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick* dans l'année expirée le 31 décembre 1878, et le chiffre des droits.

*Réponse à ordre*.—Correspondance concernant l'usage de seines pour la pêche du maquereau exercée dans les eaux du golfe St. Laurent.

Règles générales faites par la Cour des Plaids Communs pour *Ontario*, Acte des élections fédérales contestées, en 1874.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les banques et le commerce de banques et les actes qui l'amendent."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Smith*, secondé par l'honorable M. *Pâquet*, a proposé:

Que lorsque cette Chambre s'ajournera demain (vendredi) elle reste ajournée à mercredi, le 26e jour de mars courant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité sur le bill intitulé: "Acte concernant les recensements et les statistiques."

(En comité.)

La neuvième section a été lue et agréée.

Les vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sections ayant été lues de nouveau, elles ont été retranchées.

La vingt-huitième section a été amendée comme suit:

Page 6, ligne première, retranchez: "pourra" et insérez: "devra"; et après le mot "teneur", dans la 11e ligne insérez la clause A.

---



---

*Clause A.*

“ Dès que les dites règles et formes auront été approuvées et insérées dans la *Gazette du Canada*, conformément aux prescriptions de la section précédente, et que les arrangements prévus ci-après par la trentième section auront été effectués, le ministre de l'Agriculture procédera à recueillir les statistiques vitales, agricoles, commerciales, criminelles et autres, de la manière et par les moyens qu'il jugera les plus praticables; et ensuite, toutes les fois qu'il lui paraîtra que les statistiques recueillies sont d'une importance et d'une authenticité suffisantes pour que la publication en soit utile, il les fera publier dans la forme et suivant le mode que le Gouverneur en Conseil aura déterminés.”

La trente-neuvième section a été amendée comme suit :

Page 7, dernière ligne, après : “ recensements ” insérez : “ et des statistiques.”

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Haviland* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec certains amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient reçus.

Et les dits amendements étant lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins* il a été

*Ordonné*, que le dit bill et ses amendements soient pris en considération par la Chambre, demain, et qu'en attendant le dit bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,  
La Chambre s'est ajournée.

---



---

## Vendredi, 21 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

## PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bull*.—De *Walter S. Lee* et autres, actionnaires privés de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Par l'honorable M. *Ryan*.—Du conseil du bureau de commerce de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil municipal du comté d'*Huntingdon*, province de *Québec*; demandant qu'une charte soit accordée à la compagnie de pont et du chemin de fer du *Côteau* à la ligne provinciale, pour lui permettre de construire sa ligne projetée et d'ériger un pont sur le fleuve *St. Laurent*, au *Côteau*.

De *John Doull*, président du bureau de commerce,—de *Thomas A. Ritchie*, président de la compagnie manufacturière dite "*Starr*,"—de *F. E. Kenny*, président de la banque des Marchands,—de *W. M. Harrington*, président de la compagnie de banque d'*Halifax*.—de *G. H. Starr*, président de la banque du Peuple, et de *James A. More*, président de la banque d'*Union*, et autres marchands et résidents de la cité d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, et de *G. Tate* et autres, marchands, commerçants et autres, de la cité de *Montréal*; demandant qu'il soit passé un acte pour suspendre ou abroger la loi de faillite actuelle, et lui substituer une loi pour prohiber les cessions privilégiées.

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre copie de la soumission "A," pour la construction du chemin de fer canadien du *Pacifique* depuis la *Rivière-aux-Anglais* à la *Rivière à l'Aigle*, 118 milles; de la soumission "B," depuis la *Rivière à l'Aigle* jusqu'à *Keewatin*, 67 milles; de la soumission "C," depuis la *Rivière-aux-Anglais* à *Keewatin*, 185 milles; reçues jusqu'à jeudi midi, le trentième jour de janvier 1879.

Aussi, le contrat passé entre *Thos. Marks, John Ginty, P. Purcill et W. Ryan*, à Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Travaux Publics du *Canada*, pour les excavations, les terrassements, la construction des ponts, le ballastage et la pose des rails, etc., entre la *Rivière-aux-Anglais* et la *Rivière à l'Aigle*, étant cent dix-huit milles de la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* (A.) No. 5,817.

Et aussi, le contrat passé entre MM. *Fraser, Manning et Cie.* et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Travaux Publics du *Canada*, pour excavation, les terrassements, la construction des ponts, le ballastage, la pose des rails, etc., depuis la *Rivière à l'Aigle* jusqu'à *Keewatin*, étant soixante-sept milles de la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* (B.) No. 5,828.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:

(Voir documents de la session No. 43.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre une copie des résolutions de la législature de l'Etat du *Maine*, un des *Etats-Unis d'Amérique*, concernant la navigation des rivières *St. Jean* et *St. François* et la construction de ponts sur ces dites rivières aux endroits où elles sont la limite entre les dits *Etats-Unis d'Amérique* et la Puissance du *Canada*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:

(Voir documents de la session, No. 66.)

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de réduire le capital social de la compagnie d'assurance de *Québec*, contre les accidents du feu," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 6, après: "vigueur" insérez: "ou de toute autre chose."

Page 2, ligne 8, après: "polices" insérez: "ou autres engagements."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés séparément.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Miller*, du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à la Chambre, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit:

CHAMBRE DE COMITÉ,  
21 mars, 1879.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à cette Chambre, a l'honneur de présenter son second rapport:

Votre comité a résolu de recommander à votre honorable Chambre la convenance de faire adresser à chacun des membres de la Chambre des Communes un exemplaire des numéros du journal le *Free Press*, qui contiendront le compte-rendu des séances du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

D. MACPHERSON,  
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des chemins de fer, des télégraphes et des havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de la Puissance et pour amender l'acte incorporant la dite compagnie, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 12, après " cinquante-deux " insérez: " et tous les actes qui l'amendent."

Page 2, lignes 4 et 21, retranchez: " la cité " et insérez: " chacune des cités de " Montréal et "

*Dans le titre du bill.*

Après " amender " insérez: " de nouveau."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés séparément.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Cochrane, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que la quatre-vingt-deuxième et la quatre-vingt-troisième règle de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport à la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, épouse de *Robert Campbell*, de *Whitby*, province d'*Ontario*, demandant la permission de procéder *in formâ pauperis* sur sa pétition demandant de l'aide, et dans l'instruction ultérieure de sa cause devant le Parlement, et la suspension dans son cas, de toutes les règles qui s'opposent à un semblable mode de procédure, tel que recommandé dans le septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Reesor a présenté alors une pétition d'*Eliza Maria Campbell*, demandant qu'il soit passé un bill semblable à celui passé par le Sénat en 1877, lui accordant une séparation de corps et de bien de son mari *Robert Campbell*,

Ordonné, que la dite pétition soit déposée sur la table.

L'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Read, a proposé :

Qu'il soit nommé un comité spécial composé des honorables messieurs *Botsford*, *Cornwall*, *DeBoucherville*, *Dickey*, *Girard*, *Huythorne*, *McClelan* (*Londonderry*), *Rea*, *Ryan* et du proposant, pour examiner la question de l'immigration et de la colonisa-

tion et étudier les meilleurs moyens à prendre pour attirer en *Canada* des hommes entreprenants et pourvus de capitaux qui, par leurs efforts, pourraient donner l'essor à nos industries manufacturières et en favoriser le développement.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *McLelan*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été

*Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé : " Acte concernant les recensement et les statistiques," tel qu'amendé par le comité général,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) secondé par l'honorable M. *Dickson*,

La Chambre s'est ajournée à mercredi prochain, le 26 mars courant.

## Mercredi, 26 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chiffers,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Allan,—Du révérend *Saltern Givens*, président, *Alexander Hamilton*, secrétaire, et autres " pionniers de York."

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue, savoir :

De l'honorable *Thomas Savage*, M.L.C., et autres, marchands et habitants du *Cap Cove*, dans le comté de *Gaspé*, province de *Québec*; demandant la construction d'un havre de refuge au *Cap Cove*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre des états des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *St. François* et *Montmagny* et dans le comté de *Bonaventure*, tous dans la province de *Québec*, pour l'année 1878.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

( Voir documents de la session No. 13.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport de la compagnie Nationale de placement du *Canada* faisant connaître le fonds capital de la dite compagnie, le montant versé, les noms des actionnaires de la dite compagnie et le lieu de leur résidence, le nombre de parts possédées par chacun d'eux, et l'actif et le passif de la dite compagnie, en date du trente-unième jour de décembre 1878.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 12.)

L'honorable M. *Carrall* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire du premier juillet un jour de fête publique sous le nom de " jour anniversaire de la Confédération."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender l'acte concernant l'affectation de certaines terres de la Puissance dans *Manitoba*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée depuis le 28 février 1878, entre le gouvernement du *Canada* et des intéressés en *Canada* ou à l'étranger, et entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement impérial, relativement à la francisation des navires de construction canadienne aux mêmes impositions et conditions que celles auxquelles les navires de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* sont admis à la francisation, ou à telles autres conditions dont on serait convenu.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre un état contenant les renseignements suivants, savoir : les noms et les dates de la nomi-

nation de tous les commis et messagers surnuméraires qui étaient employés dans les divers départements du service public, le 10 octobre dernier; le mode de leur nomination, soit par ordre en Conseil, soit autrement; les taux de salaires ou de gages payés à chacun d'eux, avec mention du cas, s'il y en a, où la rétribution ou les allocations ont été augmentées, de l'époque où elles l'ont été et par quelle autorité; et les crédits ou fonds sur lesquels le paiement en a été effectué; aussi les noms de tous les commis et messagers surnuméraires qui ont été transférés d'un emploi temporaire à un emploi permanent dans les départements du service public entre le 1er janvier et le 10 octobre 1878, et les taux de leurs salaires ou de leurs gages comme employés à titre temporaire et ensuite à titre permanent.

La question de concours étant étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 7 mars 1879, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des contrats ou marchés passés entre le gouvernement et certains entrepreneurs pour le prolongement du chemin de fer du *Canada Central*, depuis le 1er janvier, 1878; aussi copie des contrats passés pour la construction de l'embranchement de la *Baie Georgienne* depuis la même date, et aussi un état des sommes payées sur ces entreprises à venir au 15 février, 1879.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session No. 72.*)

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 14 mars, 1879, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance, des délibérations arrêtées en Conseil et des autres documents qui ont été échangés entre le gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard* et le gouvernement fédéral sur la question de la sentence arbitrale prononcée par la Commission des Pêcheries, et sur l'emploi de la somme adjugée par cette Commission.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session No. 73.*)

L'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Miller*, a proposé :

Que le temps limité pour la réception des pétitions des bills privés soit prolongé à vendredi, le vingt-huit du courant, et pour la présentation des bills privés au Sénat à mercredi prochain, le second jour d'avril.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture, du bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire le capital social de la compagnie d'assurance de *Québec*, contre les accidents du feu," tel qu'amendé,

L'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, a proposé :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture, du bill intitulé: "Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de la Puissance, et pour amender l'acte qui incorpore la dite compagnie," tel qu'amendé,

L'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le sixième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce de banque et les actes qui l'amendent,"

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le bill intitulé: "Acte concernant le recensement et les statistiques," tel qu'amendé en comité général, et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Alexander*:—Qu'il soit nommé un comité spécial composé des honorables messieurs *Botsford*, *Cornwall*, *DeBoucherville*, *Dickey*, *Girard*, *Haythorne*, *McClelan* (*Londonderry*), *Read*, *Ryan* et du proposant, pour examiner la question de l'immigration et de la colonisation et étudier les meilleurs moyens à prendre pour attirer en *Canada* des hommes entreprenants et pourvus de capitaux qui, par leurs efforts, pourraient donner l'essor à nos industries manufacturières et en favoriser le développement.

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été

*Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du pont International," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi, 27 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel.</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Armand*,—Du révérend *Férol Dorval* et autres, du village de *L'Assomption*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Bellerose*,—De *P. E. Dostaler* et autres, de la province de *Québec*, actionnaires de la compagnie d'assurance à risques isolées des Cultivateurs du *Canada*.

Par l'honorable M. Ryan.—De Robert Esdaile, président, et W. J. Patterson, secrétaire, du comité de régie de l'association de la halle au blé de Montréal.

La dite pétition de Robert Esdaile, président, et W. J. Patterson, secrétaire, du comité de régie de l'association de la halle au blé de Montréal, demandant que la l'autorisation de construire un pont sur le fleuve St. Laurent, ne soit pas accordée de nouveau à la compagnie du chemin de fer et de pont du Cbteau à la ligne provinciale, a été lue par le greffier avec la permission de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De Walter S. Lee et autres, actionnaires privés de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada ; demandant que l'acte 40 Vict., chap. 57, intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada," soit amendé de manière à permettre aux actionnaires privés de la compagnie d'élire d'entre eux trois directeurs qui devront former le bureau de la dite compagnie de chemin de fer au lieu d'un seul tel que prévu par la section douze du dit acte.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition D'Eliza Maria Campbell, de Whitby, province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un bill semblable à celui passé par le Sénat en 1877, lui accordant la séparation de corps et de biens d'avec son mari Robert Campbell,

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Simpson, il a été Ordonné, que la dite pétition soit lue demain.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie de prêt et d'agence de Londres et du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec des amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 33, après " vivant " insérez : " et s'il a le pouvoir de ce faire."

Page 2, ligne 48, après " toutefois " insérez : " Si la Cour trouve que les directeurs avaient raisonnable cause de doute."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Benson, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le recensement et les statistiques " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Alexander* :

*Résolu*, qu'il soit nommé un comité spécial composé des honorables messieurs *Botsford*, *Cornwall*, *DeBoucherville*, *Dickey*, *Girard*, *Haythorne*, *McClelan* (*Londonderry*), *Read*, *Ryan*, et du proposant, pour examiner la question de l'immigration et de la colonisation et étudier les meilleurs moyens à prendre pour attirer en *Canada* des hommes entreprenants et pourvus de capitaux qui, par leurs efforts, pourraient donner l'essor à nos industries manufacturières et en favoriser le développement.

Après un nouveau débat,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte quarante-et-un *Victoria*, chapitre vingt-neuf, intitulé : "Acte pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer jonction de *Montréal* et *Champlain*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de *Welland* à convertir ses bons-débitures six pour cent en actions-débitures cinq pour cent, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 28 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark.</i>

### PRÉLÈVES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*,—Du bureau de commerce de *Toronto*, et de J. D. *Laidlars*, président et de *George N. Chapman*, secrétaire de l'association de la halle au blé de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Ryan*,—De la compagnie de navigation du *Richelieu* et d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Kaulbach*,—De *George Jacques* et autres, de *Chebogue-Central*, *Arcadie*, *Petite-Rivière* et autres localités situées sur ou près de la rivière *Chebogue*, dans le comté de *Yarmouth*, province de la *Nouvelle-Ecosse* ; et de *Mathew O'Connor*, président, et autres, directeurs de la banque d'épargnes de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Trudel*,—D'*Aurèle Decelles*, président, et de *L. L'Ecuyer*, secrétaire de la société de construction du district d'*Iberville*, et de la compagnie de fabrication de sucre de betteraves de la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil du bureau de commerce de *Montréal* ; demandant que l'autorisation de construire un pont sur le fleuve *St. Laurent* ne soit pas accordée de nouveau à la compagnie de chemin de fer et de pont du *Côteau* à la ligne provinciale.

Du Révérend *Saltern Givens*, président, *Alexandre Hamilton*, secrétaire, et autres, pionniers de *York* ; demandant qu'une assistance suffisante soit accordée aux vétérans de la guerre de 1812, et particulièrement à ceux d'entre eux qui se trouvent dans une indigence absolue.

L'honorable *M. Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
28 mars 1879.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De *E. T. Brooks* et autres, intéressés dans l'amélioration des communications par voies ferrées entre les bords de la mer et l'intérieur du *Canada*, demandant à être incorporés sous le nom de "compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest."

De *Walter S. Lee* et autres, actionnaires individuels de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, demandant que l'acte 40 *Vic.*, ch. 57, intitulé : "Acte concernant le chemin de fer du Nord du *Canada*," soit amendé de manière à permettre aux actionnaires individuels de la compagnie d'élire parmi eux trois directeurs du bureau de direction de la dite compagnie, au lieu d'un seul, tel que réglé par la 12<sup>e</sup> section du dit acte.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,  
Président.

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable *M. Macpherson*, secondé par l'honorable *M. Allan*, a proposé :

Qu'il soit nommé un comité spécial composé des honorables messieurs *Campbell*, *Scott*, *McLellan* (*Londonderry*), *Girard*, *Haythorne*, *Cornwall*, *Penny*, *Christie* et du proposant, pour s'enquérir de toutes matières relatives à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer canadien et du télégraphe du *Pacifique*, à l'ouest du lac *Supérieur*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, de prendre des témoignages sous serment et de faire rapport à cette Chambre de temps à autre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Kingston* à *Pembroke*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable *M. Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire du premier juillet un jour de fête publique sous le nom de "jour anniversaire dans la Confédération,"

Sur motion de l'honorable *M. Macdonald*, secondé par l'honorable *M. Kaulbach*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender l'acte concernant l'affectation de certaines terres de la Puissance dans le *Manitoba*,

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du pont International,"

L'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, de *Whitby*, dans la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un bill semblable à celui adopté par le Sénat en 1877, pour pourvoir à sa séparation de corps et de biens d'avec son mari, *Robert Campbell*,

L'honorable M. *Reesor* a présenté à la Chambre certains papiers étant un avis de demande de divorce et un procès-verbal de la signification du dit avis.

Les dits papiers ont été alors lus par le greffier comme suit :

Je, *James Keith Gordon*, de la ville de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, province d'*Ontario*, écuyer, déclare solennellement que, le quatorzième jour de juillet en l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante et dix-huit, j'ai signifié personnellement une copie conforme par écrit de l'avis ci-annexé ayant pour titre " Avis demande au Parlement " et signé "*Eliza Maria Campbell*" à *Robert Campbell*, de la dite ville de *Whitby*, marchand, époux de la dite *Eliza Maria Campbell*, en délivrant et remettant au dit *Robert Campbell*, en la dite ville de *Whitby*, la dite copie de l'avis ci-annexé. Je fais cette déclaration solennelle, que je crois vraie en toute conscience, en vertu de l'acte passé en la 37e année du règne Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires."

J. K. GORDON.

Déclaré devant moi, en la ville de }  
*Whitby*, comté d'*Ontario*, ce 14e }  
jour de mars A.D. 1879. }

D. T. BARCLAY,

Commissaire, etc., dans et pour le comté d'*Ontario*.

#### AVIS DE DEMANDE AU PARLEMENT.

Je, *Eliza Maria Campbell*, de la ville de *Whitby*, comté d'*Ontario* et province d'*Ontario*, épouse de *Robert Campbell*, du même lieu, marchand, donne par le présent avis que je m'adresserai au Parlement du *Canada*, à sa prochaine session, pour obtenir d'avec mon dit mari un bill de divorce *a mensa et thoro*, conforme au bill passé en ma faveur par le Sénat en 1877, pour cause d'abandon, de cruauté et autres motifs énoncés au dit bill.

ELIZA M. CAMPBELL.

*Whitby*, 8 juillet 1878.

---

Après débats,

L'honorable M. *Reesor* a proposé, secondé par l'honorable M. *Flint* :

Que l'ordre du jour pour la lecture de la dite pétition de *Maria Eliza Campbell*, demandant qu'il soit passé un bill semblable à celui adopté par le Sénat en 1877, pour pourvoir à sa séparation de corps et de biens d'avec son mari, *Robert Campbell*, soit radié et qu'il soit remis à lundi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant lu pour la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 41 *Vic.*, chap. 29, intitulé : " Acte pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de Jonction de *Montréal* et *Champlain*,"

L'honorable M. *Ferrier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bourinot* :

Que le dit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

*Ordonné* que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie de la *Gazette*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

---

## Lundi, 31 Mars, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		

## PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Kaulbach*,—*D'Henry M. Jackson*, président du comité des directeurs de *Londres* de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* ; de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, et de *W. H. Smith* et autres porteurs de bons de la dite compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *Féréol Dorval* et autres, du village de *L'Assomption*, province de *Québec* ; demandant que le gouvernement fasse draguer et approfondir la rivière *L'Assomption* à certains endroits.

De *P. E. Dostaler* et autres, de la province de *Québec*, actionnaires de la compagnie d'assurance à risques isolés des cultivateurs du *Canada* ; demandant que la pétition pour l'amendement de la charte de la dite compagnie ne soit pas accordée.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'*Arthabaska*, pendant l'année 1878.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 13. )

L'honorable M. *Macfarlane*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
28 mars, 1879.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son septième rapport.

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

*Contrat* conclut entre *Frazer, Manning et Cie.*, et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Travaux Publics du *Canada*, pour l'exécution des travaux d'excavation, etc., etc., entre la rivière à l'*Aigle* et *Kéwatin*, 67 milles, sur la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* (B).

*Contrat* conclut entre *Thomas Marks, John Ginty, P. Purcell et H. Ryan*, et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Travaux Publics du *Canada*, pour l'exécution des travaux d'excavation, etc., entre la rivière aux *Anglais* et la rivière à l'*Aigle*, 118 milles, sur la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* (A).

*Cédules* des soumissions pour la construction du chemin de fer canadien du *Pacifique*, savoir : Cédule A, de la rivière aux *Anglais* à la rivière à l'*Aigle*, 118 milles ; cédule B, de la rivière à l'*Aigle* à *Kéwatin*, 67 milles, et cédule C, de la rivière aux *Anglais* à *Kéwatin*, 185 milles.

*Réponse à adresse* (Sénat),—Ordre en Conseil et correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada*, le gouvernement impérial de Sa Majesté et le gouvernement des *Etats-Unis*, au sujet de l'importation, dans la *Grande-Bretagne*, de bétail venant d'*Amerique* ; aussi, rapport de tout officier chargé par le gouvernement canadien d'étudier la maladie connue sous le nom de pleuro-pneumonie, etc.

*Réponse à adresse*,—Correspondance échangée avec le ministère des colonies ou avec le gouvernement des *Etats-Unis*, subséquemment à un rapport déposé le 15 avril 1876, touchant l'action prise par le gouvernement à la suite du refus d'accorder aux canadiens la liberté de navigation dans les canaux des *Etats-Unis* et sur la rivière *Hudson*, conformément au traité de *Washington*. (Dans les documents de la session seulement.)

*Réponse à adresse* (Sénat),—Correspondance, etc., échangée entre le gouvernement local de l'*Ile du Prince-Edouard* et le gouvernement fédéral, relativement aux sommes accordées par décision arbitrale de la Commission des Pêcheries, ou à la manière dont il en sera disposé.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

*Réponse à ordre*,—Soumissions reçues au sujet de la construction du brise-lames de *Souris, Ile du Prince-Edouard*, et toute correspondance, etc.

*Réponse à ordre*,—Etat indiquant le nombre d'ingénieurs et d'employés qui ont fait, en août et septembre derniers, une exploration dans le bassin de *Montmagny*, et dans le fleuve *St. Laurent*, vis-à-vis *St. Thomas, l'Islet et St.-Jean-Port-Joli*, en vue du creusement du bassin de *Montmagny* ; le nombre de jours qu'a duré cette exploration ; le coût total de la dite exploration.

*Réponse à ordre*,—Correspondance échangée entre l'inspecteur des poids et mesures pour les comtés unis de *Drummond et Arthabaska*, et le gouvernement.

*Réponse à ordre*,—Correspondance relative à la suspension d'office de *J. J. Spettigue*, inspecteur des poids et mesures pour la cité de *London* et la division-est de *Middlesex*, et correspondance, s'il en est, concernant sa réinstallation.

*Réponse à ordre*,—Etat indiquant les recettes mensuelles de la partie de l'Intercolonial depuis la *Rivière-du-Loup* jusqu'à *Halifax*, pendant les deux années expirées le 31 décembre 1878, avec un état des dépenses réelles de roulement.

*Réponse à ordre*,—Copie des lettres d'instructions relatives au transfert des lisses d'acier de *Nanaimo et Esquimalt* à la rivière *Frazer, C.-B.*, et le coût de ce transfert.

*Réponse à adresse (Sénat).*—Copie des soumissions pour le transfert des lisses d'acier de l'île *Vancouver* à la rivière *Frazer*, avec les noms des personnes auxquelles le contrat a été accordé, etc.

*Réponse à ordre.*—Etat indiquant en détail la quantité de tabac canadien saisie par les officiers du Revenu de l'Intérieur de *Montréal*, pendant les années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878.

*Réponse à ordre.*—Montant des droits payés, en février dernier, sur le thé, le sucre, les vins, les cotons et les spiritueux respectivement.

*Réponse à ordre.*—Etat donnant les noms de toutes personnes actuellement employées d'une manière permanente ou temporaire sur le canal *Lachine*.

*Réponse à ordre.*—Etat indiquant toutes les soumissions reçues pour la construction du briso-lames à la *Baie Jordan*, dans le comté de *Shelburne*, etc.

*Réponse à adresse (Sénat).*—Rapport fait par le député-adjutant-général, dans la *Colombie-Britannique*, se plaignant du préfet du pénitencier de cette province.

*Réponse à ordre.*—Plans d'ingénieurs, etc., pour l'amélioration du havre de *Cascumpec*.

*Réponse à adresse.*—Correspondance, etc., en 1878, concernant l'amélioration de la navigation dans la rivière *Yamaska*.

*Réponse à ordre.*—Etat indiquant le nombre de personnes employées sur le canal de *Beauharnois*, leur salaire, etc., le nombre d'employés destitués ou pensionnés depuis le 5 novembre 1873, et les noms de ceux qui ont été nommés depuis cette date.

*Réponse à ordre.*—Etat de tous les baux de pouvoirs d'eau sur le canal de *Cornwall*, indiquant si quelqu'un de ces baux avait pris fin avant le 17 septembre dernier, etc.; ou a été renouvelé depuis cette date.

*Mémoire confidentiel*, daté d'*Ottawa*, 11 décembre, 1878, de *W. F. Whitcher* à l'honorable *J. C. Pope*, ministre de la Marine et des Pêcheries, au sujet du compte présenté par *W. R. Clark*, écr., de *Boston, E.-U.*, pour services rendus au gouvernement canadien au sujet de la Commission des Pêcheries.

*Réponse à adresse.*—Ordre en Conseil au sujet du paiement d'une somme de \$10,000 à *W. E. Clark*, pour de prétendus services rendus au gouvernement canadien, en rapport avec la Commission des Pêcheries siégeant à *Halifax*.

*Réponse à ordre.*—Copie du contrat de louage des rivières de la seigneurie du *Bic*, dans le comté de *Rimouski*, passé en faveur de *W. D. Campbell*, écr., notaire de *Québec*, etc.

*Réponse à adresse.*—Ordre en Conseil et correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de la province de *Québec*, au sujet de certains droits de corvée, dans les paroisses de *St. Fabien*, *St. Simon*, *St. Mathieu*, etc., pendant les dernières élections générales, etc.

*Résolutions* passées par la législature de l'Etat du *Maine*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*, au sujet de la navigation et de la construction de ponts sur les rivières *St. Jean* et *St. François*, au point où les dites rivières forment la frontière entre les *Etats-Unis d'Amérique* et la Puissance du *Canada*. (Sénat.)

*Rapport annuel* de la compagnie canadienne de placement de la nationale (responsabilité limitée.) (Sénat.)

*Réponse à ordre.*—Etat donnant les noms des officiers, etc., formant la compagnie No. 1 du 21<sup>ème</sup> bataillon de la milice active, dans le district militaire No. 5, etc.

*Réponse à adresse.*—Correspondance, etc., entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de *Québec*, etc., au sujet de l'école de marine de *Québec*.

*Réponse à ordre.*—Correspondance, etc., relativement à la mise à la retraite de *Peter McClary*, percepteur du Revenu de l'Intérieur pour la cité de *London* et la division est de *Middlesex*.

*Réponse à adresse.*—Correspondance échangée entre Son Excellence lord *Dufferin* et les membres de la dernière administration, au sujet du renvoi d'office des personnes nommées à des emplois publics en octobre et novembre 1873, etc.

*Réponse à adresse (Sénat).*—Contrats ou marchés entre le gouvernement ou toutes autres personnes concernant le prolongement du chemin de fer du *Canada Central*,

depuis le 1er janvier 1878,—aussi, pour la construction du chemin de fer d'embranchement de la *Baie Georgienne* depuis cette date, etc.

*Réponse à ordre*,—Etat indiquant le montant dépensé pour l'exploration du havre de *Collingwood*, ou autres travaux se rapportant à ce havre, pendant la saison de 1878, etc.

*Réponse à ordre*,—Etat des importations et exportations des provinces, leur valeur et les droits perçus d'après les taux d'imposition, pendant les six mois expirant le 31 décembre 1878, et aussi pour les mois de janvier et février 1879.

*Réponse à ordre*,—Etat de la somme payée pour droits de douane et d'accise pendant le mois de février 1879.

*Réponse à ordre*,—Liste des lettres-patentes émises dans les différentes paroisses de la province du *Manitoba*, pour des terres situées dans la zone réservée aux colons, avec la date de leur émission et les noms des personnes en faveur desquelles elles ont été émises.

*Réponse à ordre*,—Rapport concernant la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* depuis *Esquimalt* jusqu'à *Nanaimo*, pour le tracé de laquelle une étude a été faite en 1875, etc.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
*Président.*

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *DeBoucherville*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous ordres en Conseil, rapports, recommandations, correspondances et renseignements sur le sujet du pénitencier du *Manitoba*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé

L'honorable M. *Macpherson* ayant appelé l'attention de la Chambre sur l'augmentation des dépenses annuelles des départements du service public, et demandé si le gouvernement a mis à l'étude quelque projet pour réaliser d'importantes économies;

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que la continuation du dit débat soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de la Puissance, et pour amender l'acte qui incorpore la dite compagnie."

Et aussi, le bill intitulé: "Acte à l'effet de réduire le capital social de la compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat à ces bills sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 1er Avril, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Milner,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chupais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pelletier,</i>	

## PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Robert W. Elliot*, président du bureau de commerce de *Toronto* ; et de *J. Laidlaw*, président, et *Geo. A. Chapman*, secrétaire de l'association de la halle au blé, de *Toronto* ; demandant qu'il soit nommé un commissaire ou des commissaires, qui devront faire une enquête pour constater et redresser certains abus occasionnés par des compagnies de chemin de fer, dans le transport du fret, et pour régulariser aussi le tarif du fret.

De la compagnie de navigation du *Richelieu* et d'*Ontario* ; demandant que la permission de construire un pont sur le fleuve *St. Laurent* à proximité de *Côteau Landing*, ne soit pas accordée à la compagnie du chemin de fer et du pont du *Côteau* à la ligne provinciale.

De *George Jacques* et autres, de *Chebogue-Central*, *Arcadie*, *Petite-Rivière* et autres localités situées sur ou près de la rivière *Chebogue*, dans le comté de *Yarmouth*, province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant que la pétition présentée au Parlement par *N. K. Clements*, pour un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie d'endiguement de *Yarmouth*," ne soit pas accordée.

De *Mathew O'Connor*, président, et autres administrateurs de la banque d'épargnes de *Toronto*; demandant la passation du bill autorisant les administrateurs de la banque d'épargnes de *Toronto*, à vendre et transporter à la compagnie de prêt et d'épargne dite *Home*, l'actif et les affaires de la dite banque d'épargnes de *Toronto*, sujet aux amendements sur lesquels la dite banque et compagnie pourront s'entendre lorsque le bill sera renvoyé au comité des banques et du commerce.

D'*Aurèle Decelles*, président, et *E. L'Ecuyer*, secrétaire de la société de construction permanente du district d'*Iberville*; demandant qu'il soit passé un acte octroyant à la dite société la continuation des pouvoirs dont elle est investie par la législature de *Québec* et autorisant la dite société faire des opérations avec un capital versé de cinquante mille piastres.

De la compagnie pour la fabrication du sucre de betteraves, de la province de *Québec*; demandant que toutes manufactures de sucre de betteraves soient exemptées du droit d'accise pendant dix ans.

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de placement et de prêt d'*Ottawa*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 35, retranchez depuis: "changé" jusqu'à "La" dans la page 2, ligne 11, et insérez: "La section trois de l'acte susmentionné est par le présent abrogée et remplacée par la section suivante :

"La compagnie est par le présent autorisée à employer son capital en premier lieu, au paiement et à l'acquittement de tous les frais et dépenses nécessités par la demande et l'obtention du présent acte, et de toutes autres dépenses préliminaires ou y relatives; et à placer la balance de ce capital, ou telle partie d'icelle qui pourra de temps à autre être jugée nécessaire, de la manière et pour les fins ci-dessous mentionnées, savoir :

"La compagnie pourra prêter et avancer de l'argent sous forme de prêt ou autrement, pour tels termes qu'elle jugera à propos, sur garantie de biens immeubles ou de biens tenus à bail, ou sur les deux, ou sur la garantie d'effets publics du *Canada*, ou des provinces du *Canada*, ou sur la garantie de débetures d'une corporation, émises en vertu et en conformité d'une autorisation statutaire, aux termes et conditions que la compagnie trouvera satisfaisants ou opportuns; et elle pourra acquérir par achat ou autrement des hypothèques sur immeubles, et des titres de créance (autres que les actions de compagnies incorporées) garantis par mortgage ou hypothèque de biens tenus en pleine propriété ou à bail et des débetures de corporations municipales ou autres émises en vertu d'une autorisation statutaire, et elle pourra les revendre suivant qu'elle le jugera à propos; avec pouvoir de faire tous actes qui pourront être nécessaires pour effectuer ces prêts, pour en recouvrer le remboursement, pour faire rentrer les intérêts à échoir sur iceux, pour faire observer et accomplir les conditions des dits prêts, et pour appliquer les déchéances et confiscations par suite du non accomplissement des dites conditions ou de retard dans le paiement,—et de donner des reçus, quittances et décharges, soit absolument ou pour le tout ou partie, et de passer les actes, transports et autres instruments nécessaires à l'exécution de l'achat ou de la revente;—et pour toutes et chacune des fins susdites, et pour tous et chacun des autres objets mentionnés ou indiqués dans le présent acte, la compagnie pourra placer et employer les capitaux et les biens qu'elle aura alors entre les mains, et les deniers qu'elle est autorisée à se procurer ou à recevoir en sus de son capital actuel; et elle pourra faire et autoriser tous actes, et exercer tous les pouvoirs, que les directeurs de la compagnie croiront nécessaire ou opportun de faire ou exercer au sujet des affaires de la compagnie.

Page 2, ligne 37, retranchez depuis "versés" jusqu'à "La" dans la 40<sup>e</sup> ligne.

Page 2, ligne 40 retranchez depuis "présent" jusqu'à "La" dans la 41<sup>e</sup> ligne, et insérez : abrogée et remplacée par la section suivante :

"La compagnie pourra stipuler, prendre, retenir et exiger tout intérêt ou escompte qui pourra être légalement pris par les particuliers ou dans la province de Québec, par des compagnies incorporées dans les mêmes circonstances, et elle pourra aussi recevoir sur ces prêts un paiement annuel à titre de fonds d'amortissement pour l'extinction graduelle de ce prêt, aux conditions et de la manière que les règlements de la compagnie établiront ; pourvu toujours qu'aucune amende ou pénalité ne sera stipulée, prise, retenue ou exigée à l'égard des arrérages de principal ou d'intérêt, qui aurait l'effet d'accroître les charges à l'égard des arrérages au-delà du taux d'intérêt ou d'escompte sur le prêt."

Page 2, lignes 51 et 52, retranchez "d'un ou plusieurs mortgages ou d'un ou plusieurs bons."

Page 3, ligne 24, retranchez "mortgage ou bon."

Page 3, ligne 35, retranchez depuis "présent" jusqu'à "La" dans la 42<sup>e</sup> ligne et insérez : abrogée et remplacée par la sectionsuivante :

" 37. Lorsque et aussitôt que cent mille piastres du fonds social auront été souscrites, et que cinquante mille piastres auront été versées, les directeurs provisoires de la compagnie pourront convoquer une assemblée générale des actionnaires dans quelque lieu désigné en la cité de *Toronto*, en en donnant au moins vingt jours d'avis par avis inséré au moins trois fois dans quelque journal quotidien publié dans cette cité ; et à cette assemblée générale les actionnaires présents en personne, ou représentés par procureurs, éliront sept directeurs de la manière et ayant les qualités ci-dessous prescrites, lesquels constitueront le bureau des directeurs et resteront en charge jusqu'au troisième mercredi de janvier de l'année qui suivra leur élection."

Page 3, ligne 42, retranchez depuis "présent" jusqu'à "La" dans la page 4, ligne première, et insérez : abrogée et remplacée par la section suivante :

"Les affaires de la compagnie seront administrées par un bureau de pas moins de cinq et de pas plus de treize directeurs, qui choisiront parmi eux un président et un vice-président, lesquels, sauf dans le cas ci-dessus prévu, occuperont leurs charges pendant une année. Ces directeurs seront des actionnaires, et ils seront élus à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant avoir lieu en la cité de *Toronto*, le troisième mercredi de janvier de chaque année, ou à tel autre jour qui pourra être fixé par règlement, après qu'il aura été donné au moins vingt jours d'avis de l'assemblée de la manière prescrite par la section immédiatement précédente ; et la dite élection sera faite par les actionnaires qui auront fait tous les versements demandés par les directeurs et alors dus, et qui seront présents à cette fin, soit en personne, soit par procureurs ; et toutes ces élections se feront au scrutin et les personnes qui auront obtenu le plus grand nombre de suffrages à une élection seront directeurs, sauf toutefois les dispositions ci-après ; et s'il arrive à une élection que deux ou un plus grand nombre de personnes aient un nombre égal de suffrages, de manière qu'un plus grand nombre de personnes qu'il n'est besoin paraissent avoir été choisies comme directeurs, alors les directeurs qui auront eu le plus grand nombre de suffrages, ou la majorité d'entre eux, détermineront laquelle ou lesquelles des dites personnes ayant ainsi un égal nombre de suffrages seront directeur ou directeurs, afin de compléter le nombre voulu ; et les dits directeurs, aussitôt que possible après l'élection, procéderont par vote ouvert à élire deux d'entre eux pour être leurs président et vice-président ; et s'il survient en aucun temps quelque vacance parmi les directeurs par décès, résignation, incapacité ou destitution pendant l'année d'exercice, telle vacance sera remplie pour le reste de l'année par les directeurs restants ou par la majorité d'entre eux, qui éliront à telle place ou places un actionnaire ou des actionnaires éligibles à cette charge ; pourvu toujours que nulle personne ne puisse être élue ou continuer d'être directeur à moins qu'elle ne possède en son nom et pour son propre compte, quarante actions du fonds social de la compagnie, sur lesquelles il aura été payé au moins vingt pour cent, et qu'elle n'ait payée tous les versements demandés sur ses actions et toutes les obligations contractées par elle envers la compagnie."

Page 4, ligne 30, retranchez depuis "au" jusqu'à "à" dans la 31e ligne.

Page 5, ligne 2, retranchez depuis "opérations" jusqu'à "ou" dans la 6e ligne. Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Glazier*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain, et qu'en même temps le bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 7 mars 1879, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des contrats ou marchés passés entre le gouvernement et certains entrepreneurs pour le prolongement du chemin de fer du *Canada Central*, depuis le 1er janvier, 1878 ; aussi copie des contrats passés pour la construction de l'embranchement de la *Baie Georgienne* depuis la même date, et aussi un état des sommes payées sur ces entreprises à venir au 15 février, 1879.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session, No. 72 )

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre le rapport du Secrétaire d'Etat du *Canada*, pour l'année expirée le 31 décembre, 1878.

*Ordonné*, que le dit rapport soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 52 )

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre copie des ordonnances passées par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil des territoires du *Nord-Ouest*, en date du second jour d'août, 1878.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 86 )

L'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie ou un extrait de toute clause ou article relatif au *Canada*, contenu dans tout traité de commerce, convention ou autre règlement international maintenant en vigueur entre le gouvernement de Sa Majesté et une puissance étrangère, et une copie de tout traité de commerce que le gouvernement de Sa Majesté aurait conclu avec une puissance étrangère, sans accorder ou étendre les bénéfices de ce traité à sa colonie du *Canada*.

Après débat,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre un état contenant les renseignements suivants, savoir : les noms de toutes personnes qui ont été nommées ou engagées, à titre permanent ou à titre temporaire, dans les départements du service public du *Canada*, soit par ordre en Conseil, soit par l'autorité du chef ou d'un fonctionnaire subordonné de chaque département, entre le 10 octobre dernier et le 1er avril courant, avec indication de la date des nominations ou engagements et du salaire ou des gages payés dans chaque cas ; aussi les noms de tous les commis, messagers et autres employés qui ont été transférés d'un emploi tempo-

raire à un emploi permanent dans les Départements du service public entre le 10 octobre 1878 et le 1<sup>er</sup> avril 1879, et les taux de leurs salaires ou de leurs gages comme employés à titre temporaire et ensuite à titre permanent; aussi les noms de toutes personnes qui ont donné leur démission, ou qui ont été renvoyées du service public entre les deux époques ci-dessus indiquées, avec la date de la démission ou du renvoi dans chaque cas.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :

Qu'il soit donné ordre au greffier de déposer sur la table de cette Chambre l'ampliation du jugement rendu en Cour de Chancellerie dans la cause de *Maria Eliza Campbell*, demanderesse *versus Robert Campbell*, défendeur, laquelle pièce est actuellement en la garde du greffier de cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :

Qu'il soit rendu un ordre par le Sénat pour sommer de comparaître à la barre de cette Chambre *James Keith Gordon*, de la ville de *Whitby*, aux fins d'être interrogé dans l'affaire de *Eliza Maria Campbell*, demandant une séparation judiciaire d'avec son mari, *Robert Campbell*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire du premier juillet un jour de fête publique sous le nom de *jour anniversaire de la Confédération*,"

Sur motion de l'honorable M. *Carrall*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les banques et le commerce de banque et les actes qui l'amendent."

---

(En comité.)

Le titre lu et remis.

Clauses 1, 2 et 3, ont été lues et agréées.

La quatrième clause étant lue, il a été

Ordonné, que la dite clause soit amendée comme suit :

Page 3, ligne 9, après: "Ordre" insérez: "mais la somme à laquelle le dit capital sera réduit, ne devra pas être inférieure au minimum que l'acte par le pré-sent amendé fixe comme le montant minimum avec lequel une banque pourra commencer à opérer."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *DeBoucherville* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que l'amendement soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu une deuxième fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer *Welland* à convertir ses bons-débitures six pour cent en actions-débitures cinq pour cent, et pour d'autres fins,"

L'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Kingston* à *Rembroke*,"

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ferrier*, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour expliquer et amender l'acte concernant l'affectation de certaines terres de la Puissance dans le *Manitoba*."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

---

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, demandant qu'il soit passé un bill semblable à celui adopté par le Sénat en 1877 pour pourvoir à sa séparation de corps et de biens d'avec son mari, *Robert Campbell*,  
Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été  
*Ordonné*, que le dit ordre soit rayé, et qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie de la "Gazette,"

L'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur le sujet présenté par l'honorable M. *Macpherson*, dans les termes suivants :

Qu'il appellera l'attention sur l'augmentation des dépenses annuelles des départements du service public, et qu'il demandera si le gouvernement a mis à l'étude quelque projet en vue de réaliser d'importantes économies.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été  
*Ordonné*, que le dit débat soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte qui incorpore le chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique* du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette chambre:

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Napanee*, *Tamworth* et de *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été  
*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*,  
La Chambre s'est ajournée.

---

## Mercredi, 2 Avril, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Penny,</i>	

### PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Henry M. Jackson*, président du comité des directeurs de *Londres* de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* ; et de *W. H. Smith* et autres, porteurs de bons de la dite compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* ; demandant que la pétition présentée au Parlement pour la passation d'un acte amendant les actes concernant la dite compagnie, et pour lequel avis a été donné dans la *Gazette du Canada*, ne soit pas accordée.

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 3 mars 1879, pour prior Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de toute correspondance avec le gouvernement relative à la nomination de M. *Richard Layton* comme préfet du pénitencier de la *Colombie-Britannique*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 87.)

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé :

Qu'il soit donné ordre au greffier de cette Chambre de déposer sur la table l'ampliation, actuellement en sa garde, du jugement rendu et enregistré le 27 octobre 1875 par la Cour du Banc de la Reine, séante en le comté d'*York*, province d'*Ontario*, dans la cause de *Robert Campbell vs. George Gordon*.

Après débat,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les banques et le commerce de banque et les actes qui l'amendent," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour expliquer et amender l'acte concernant l'affectation de certaines terres de la Puissance dans *Manitoba*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre, la Chambre a procédé à la prise en considération du huitième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques et du commerce au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de placement et de prêt d'*Ottawa*,"

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Muirhead*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire du premier juillet un jour de fête publique, sous le nom de *jour anniversaire de la Confédération*,"

L'honorable M. *Carrall*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. *Lewin*, secondé par l'honorable M. *Power*, a proposé en amendement :

De retrancher le mot "maintenant" et après "fois" d'insérer "d'hui en six mois."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

Les honorables messieurs :

*Alexander,*  
*Archibald,*  
*Baillargeon,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Cornwall,*  
*Dickey,*

*Girard,*  
*Guévremont,*  
*Haythorne,*  
*Lewin,*  
*McClelan (Eopewell),*  
*McClelan (Lond'derry) Pozer,*

*Miller,*  
*Muirhead,*  
*Pelletier,*  
*Penny,*  
*Power,*

*Seymour,*  
*Simpson,*  
*Stevens,*  
*Sutherland,*  
*Thibaudeau,*  
*Wark.—25.*

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wilmot (Présid.)-36.</i>

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

## CONTENTS

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wilmot (Présid.)-36.</i>

## NON CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McOlelan (Hopewell),</i>	<i>Power,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>McLelan (Lond'derry) Pozer,</i>		<i>Wark-25.</i>
<i>Dickey,</i>			

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, demandant qu'il soit passé un bill semblable à celui adopté par le Sénat en 1877 pour pourvoir à sa séparation de corps et de biens d'avec son mari, *Robert Campbell*, Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été Ordonné, que le dit ordre soit rayé, et qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur le sujet présenté par l'honorable M. *Macpherson*, dans les termes suivants :

Qu'il appellera l'attention sur l'augmentation des dépenses annuelles des départements du service public, et qu'il demandera si le gouvernement a mis à l'étude quelque projet en vue de réaliser d'importantes économies,

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi, 3 Avril, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McIelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McClelan*,—De *W. F. Rose* et autres,—de *T. M. Murchie* et autres, de la ville de *St. Stephens*, et de la corporation de la dite ville de *St. Stephens*, dans le comté de *Charlotte*, province du *Nouveau-Brunswick*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Kamouraska*, pendant l'année 1878.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 13.*)

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du pont Inter-national," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte 41 *Vic.*, chap. 29, intitulé : "Acte pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état faisant connaître les noms de toutes les personnes appelées à des emplois dans le département des Postes, pour le service intérieur et le service extérieur, entre le dix-neuf octobre dernier et le trois avril courant, avec mention des nominations permanentes et des nominations temporaires, des salaires et allocations, et aussi des augmentations de salaires accordées entre ces deux dates à des employés dans le service intérieur et le service extérieur de ce département.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte qui incorpore le chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique* du *Canada*,"

L'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques et du commerce au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de placement et de prêt d'*Ottawa*,"

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Muirhead*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour faire du premier juillet un jour de fête publique, sous le nom de " jour anniversaire de la Puissance."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 14, retranchez " publique " et insérez : " légale."

La deuxième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 18, retranchez " publique " et insérez : " légale."

La troisième clause a été lue et agréée.

La quatrième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 25, après " serait " insérez : " le jour d'échéance ou."

Page 1, ligne 27, retranchez depuis " soit " jusqu'à " sera " dans la 29e ligne et insérez : " en Canada."

Page 1, ligne 31, retranchez " un Dimanche " et insérez : " un jour de fête légale ou non juridique."

La cinquième clause ayant été lue de nouveau, elle a été retranchée.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Carrall*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill et les amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain, et qu'en attendant, le bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, demandant qu'il soit passé un bill semblable à celui adopté par le Sénat en 1877 pour pourvoir à sa séparation de corps et de biens d'avec son mari, *Robert Campbell*,

Alors *James Keith Gordon*, de la ville de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, avocat, a été appelé à la barre de la Chambre, et étant assermenté, a été interrogé comme suit :

Q. Quel est votre nom, le lieu de votre résidence et votre état ?—Mon nom est *James Keith Gordon* ; je réside en la ville de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario* ; je suis avocat.

Q. Connaissez-vous *Robert Campbell*, de la ville de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, marchand, et depuis quand le connaissez-vous ?—Je connais *Robert Campbell*, de la ville de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, marchand. Je le connais intimement depuis plus de vingt ans.

Q. Connaissez-vous *Eliza Maria Campbell*, née *Eliza Maria Byrne* ; depuis quand la connaissez-vous, et la connaissez-vous intimement ?—Je connais *Eliza Maria Campbell*, née *Maria Eliza Byrne*. Je la connais intimement depuis plus de vingt ans.

Q. Regardez ce papier coté A.

(A)

## " AVIS DE DEMANDE AU PARLEMENT.

" Je, *Eliza Maria Campbell*, de la ville de *Whitby*, comté d'*Ontario* et province d'*Ontario*, épouse de *Robert Campbell*, du même lieu, marchand, donne par le présent avis que je m'adresserai au Parlement du *Canada*, à sa prochaine session, pour obtenir d'avec mon dit mari un bill de divorce *a mensa et thoro*, conforme au bill passé en ma faveur par le Sénat en 1877, pour cause d'abandon, de cruauté et autres motifs énoncés au dit bill.

" ELIZA M. CAMPBELL.

" *Whitby*, 8 juillet 1878."

En avez-vous signifié une copie à *Robert Campbell*? En quel temps, en quel lieu et dans quelles circonstances avez-vous fait cette signification?—J'ai signifié une copie conforme par écrit de l'avis coté A qui m'est représenté, à *Robert Campbell*, de la ville de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, marchand. Je lui ai signifié la dite copie à son lieu d'affaires dans la dite ville de *Whitby*, le huitième jour de juillet A.D. 1878, en lui remettant et délivrant en mains propres la dite copie. En lui faisant la signification, je lui ai expliqué la nature et la teneur de la pièce signifiée.

Le dit *James Keith Gordon* a reçu ordre de se retirer.L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :

Que la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, demandant qu'il soit passé un bill semblable à celui adopté par le Sénat en 1877 pour pourvoir à sa séparation de corps et de biens d'avec son mari, *Robert Campbell*, soit maintenant lue et reçu.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition d'*Eliza Maria Campbell* a été alors lue et reçue.

L'honorable M. *Girard* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte connu sous le nom de l'acte de tempérance du *Canada*, 1878, en tant qu'il peut devenir applicable à la province de *Manitoba*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur le sujet présenté par l'honorable M. *Macpherson*, dans les termes suivants :

Qu'il appellera l'attention sur l'augmentation des dépenses annuelles des départements du service public, et qu'il demandera si le gouvernement a mis à l'étude quelque projet en vue de réaliser d'importantes économies.

Sur motion de l'honorable M. *McLelan*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été Ordonné, que la continuation du débat soit remise à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 4 Avril, 1879.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chinic,</i>			

## PRIÈRES :

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

## CHAMBRE DE COMITÉ,

4 avril, 1879.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son neuvième rapport :

Votre comité a examiné la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, de la ville de *Whitby*, dans la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un bill semblable à celui adopté par le Sénat en 1877 pour pourvoir à sa séparation de corps et de biens d'avec son mari, *Robert Campbell*, et a constaté que les prescriptions de la soixante et douzième règle de cette Chambre ont été observées.

G. W. ALLAN,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

Avril, 1879.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De *Thomas Scott* et autres, de *Napanee*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Napanee*, *Tamworth* et *Québec*, et pour d'autres fins ;

De l'honorable *Alexandre Chauveau*, solliciteur-général de la province de *Québec*, demandant qu'il soit passé un acte pour revêtir le gouvernement de la province de *Québec* de tous les droits et pouvoirs possédés par la compagnie du chemin de fer *Montréal-Ottawa-Occidental*, relativement à la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière *Ottawa*, à ou près de la cité d'*Ottawa* ;

D'*Aurèle Decelles*, président, et *E. Lécuyer*, secrétaire de la société permanente de construction du district d'*Iberville*, demandant qu'il soit passé un acte qui lui conserve les pouvoirs à elle accordés par la législature de la province de *Québec*, et qui lui permette en même temps de faire des opérations avec un capital réalisé de cinquante mille piastres.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *D. B. Chisholm* et autres, de la cité de *Toronto*, directeurs provisoires de la compagnie d'assurance *Union du Canada*, demandant un acte pour faire revivre les actes 39 *Vic.*, chap. 54, et 40 *Vic.*, chap. 75, et tous les droits et privilèges qu'ils accordent, et pour étendre le temps mentionné dans la vingt-neuvième section de l'acte mentionné en premier lieu à deux ans à partir du temps actuel, et pour changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie d'assurance du *Canada* dite "la Couronne," et a constaté que l'avis local a été insuffisant.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie de la *Gazette*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer *Welland* à convertir ses bons-débitures six pour cent en actions-débitures cinq pour cent, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Kingston à Pembroke*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 22, retranchez " primitif."

Page 1, ligne 28, après " constitueront " insérez : " sauf pour ce qui est autrement prescrit par la quatrième section du présent acte."

Page 2, ligne 1, après " étant " insérez : " sauf la réserve ci-dessus."

Page 2, ligne 41, après " privilégiés " insérez : " et les bons ou débetures mentionnés dans la quatrième section du présent acte."

*Dans le préambule du bill.*

Page 1, ligne 3, retranchez depuis " que " jusqu'à " tel " dans la quatrième ligne, et insérez : " l'acte passé en la 34<sup>e</sup> année du règne de Sa Majesté, chapitre 49 pour incorporer cette compagnie soit amendé."

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :

Que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au bill pour faire droit à *Eliza Maria Campbell*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors l'honorable M. *Reesor* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Eliza Maria Campbell*."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Flint* a proposé :

Que le dit bill soit lu pour la seconde fois, vendredi, le dix-huitième jour d'avril courant, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que la dite *Eliza Maria Campbell* soit entendue par son conseil à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à *Robert Campbell*, et qu'avis soit donné à celui-ci de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut avoir à donner contre le dit bill.

Que la dite *Eliza Maria Campbell* comparaisse devant cette Chambre le dix-huitième jour d'avril courant, afin d'être interrogée, lors de la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, relativement à l'abandon et à la cruauté de *Robert Campbell* et aux autres causes mentionnées dans le dit bill.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *DeBoucherville*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un

état de toutes les causes rapportées au gouvernement par l'honorable juge-en-chef *Wood*, commissaire, en vertu des dispositions de l'acte 38 *Vic.*, ch. 53, tel qu'amendé par l'acte 41 *Vic.*, ch. 14.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du pont International," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte 41 *Vic.*, chap. 29, intitulé: "Acte pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de prêt et de placement d'*Ottawa*," tel qu'il est proposé de l'amender par le comité des banques et du commerce.

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Muirhead*, il a été

*Ordonné*, que le titre du bill soit amendé en y ajoutant les mots: "et pour changer son nom en celui de compagnie de prêt de *Manitoba* et du *Nord-Ouest* (à responsabilité limitée).

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Muirhead*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur le sujet présenté par l'honorable M. *Macpherson*, dans les termes suivants:

Qu'il appellera l'attention sur l'augmentation des dépenses annuelles des départements du service public, et qu'il demandera si le gouvernement a mis à l'étude quelque projet en vue de réaliser d'importantes économies.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte concernant les sociétés de construction faisant des opérations dans la province d'*Ontario*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne dernière, et page 2, ligne première, retranchez les mots : " toute province du *Canada* " et insérez : " la province de *Manitoba* ou dans les territoires du *Nord-Ouest*, ou dans toute province qui pourra être formée à même ces territoires."

Page 2, ligne 7, après " plus " insérez : " mais la présente section ne préjudiciera point aux actions ou poursuites actuellement pendantes," et insérez les clauses A B C.

*Clause A.*

"Si l'intérêt possédé par une ou plusieurs personnes, soit dans une ou plusieurs actions du capital de la dite compagnie, soit dans quelque bon, débenture ou obligation de toute telle société, non-payable au porteur, a été ou vient à être transmis par le décès, la banqueroute ou l'insolvabilité de la personne ayant un tel intérêt, ou par son mariage, si cette personne est une femme, ou de tout autre manière légale, sauf par transfert opéré sur les livres de la société,—les directeurs ne seront tenus ni de permettre inscription de transfert en suite de cette transmission sur les livres de la société, ni de reconnaître autrement cette même transmission, avant qu'une déclaration écrite, authentiquée suivant les formes prescrites par eux, énonçant la nature de la transmission, et faite et signée par la personne ou les personnes prétendant droit en vertu de cette transmission, ainsi que par le précédent propriétaire des actions, s'il est vivant et s'il a le pouvoir de ce faire, ait été déposée entre les mains du gérant de la société et admise par les directeurs ; et si la déclaration paraissant ainsi faite et signée porte en outre l'avoir été devant un notaire public, un juge de cour d'archives, ou un maire de cité, ville, bourg ou autre lieu, ou devant un consul ou vice-consul anglais ou autre représentant accrédité du gouvernement anglais en pays étranger, les directeurs pourront, en l'absence d'avis actuel et direct de toute réclamation contraire, donner entière créance à cette déclaration ; et à moins que le prétendant droit au transfert ne leur paraisse pas offrir une satisfaisante garantie, ils permettront l'inscription sur les livres de la société du nom de la personne, prétendant ce droit en vertu de la transmission sus-mentionnée."

*Clause B.*

"Si cette transmission s'est opérée ou vient à s'opérer en vertu d'un acte ou instrument testamentaire, ou par suite de décès *ab intestat*,—l'acte probatif du testament, les lettres d'administration, l'acte de curatelle, ou le testament dit testamentaire, le testament datif *expede*, ou tout autre document judiciaire ou officiel portant attribution, soit du titre de jouissance ou de fidéicommiss, soit de l'administration ou surveillance des biens meubles du décédé, par une cour compétente du Canada, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande ou autre partie des domaines de Sa Majesté, ou d'un pays étranger,—ou une copie authentiquée ou un extrait officiel d'un tel document, seront présentés, en même temps que la déclaration susmentionnée, au gérant et déposés entre ces mains ; et les directeurs, seront suffisamment fondés et autorisés par le fait de cette production et dépôt à payer le montant ou la valeur de tout dividende, coupon, bon, débenture, obligation ou action, ou à opérer ou permettre le transfert de tout bon, débenture, obligation ou action, en vertu ou en conformité de l'acte probatif, des lettres d'administration ou autre document ci-dessus énoncé."

*Clause C.*

"Toutes les fois que, dans les cas prévus par la clause précédente et autres cas, les directeurs auront raisonnable cause de douter de la légalité de la réclamation d'une personne prétendant droit aux actions, bons, débentures, obligations, dividendes, coupons ou à leur produit, la société pourra présenter requête à une cour supérieure de loi, ou, dans la province d'*Ontario*, à la cour de chancellerie, en laquelle requête

elle énoncera ses doutes et priera qu'il soit rendu ordonnance ou jugement adjugeant et attribuant ces actions, bons, débentures, obligations, dividendes, coupons ou produit à la personne ou aux personnes y ayant légalement droit; la cour aura le pouvoir d'arrêter toute action, poursuite ou procédure formée contre la société, ses directeurs ou officiers pour l'objet en litige, jusqu'à ce qu'elle ait statué sur cette requête; et la société, ses directeurs et officiers en obéissant à l'ordonnance ou jugement rendu par la cour seront indemmes et à l'abri de toutes actions, poursuites et demandes relativement aux matières dont il sera question dans ladite requête et les procédures subséquentes. Toutefois, si la cour trouve que les directeurs avaient raisonnable cause de doute, les dépenses et frais faits par la société à l'occasion et par suite de cette requête et de ces procédures, formeront une créance privilégiée sur les actions, bons, débentures, obligations, dividendes, coupons ou produits, et seront remboursés à la dite société avant qu'elle soit obligée d'opérer le transfert ou d'y consentir, ou de payer ces actions, bons, débentures, obligations, dividendes, coupons ou produit à la personne ou aux personnes reconnues y avoir droit."

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain, et qu'en attendant le bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

## Lundi, 7 Avril, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Châpais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chinic,</i>			

PRIÈRES:

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *W. T. Rose* et autres, et de *F. M. Murchie* et autres, de la ville de *St. Stephen*, et du comté de *Charlotte*,—et de la corporation de la ville de *St. Stephen*, dans le comté de *Charlotte*, province du *Nouveau-Brunswick*; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte autorisant la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière *Ste. Croix*.

L'honorable *M. Macfarlane*, secondé par l'honorable *M. Kaulbach*, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les noms et les bureaux de tous les maîtres de poste ayant des contrats avec le maître-général des Postes pour l'exécution de quelque service de transport de malles, ainsi que les dates et la nature de leurs contrats, et les sommes respectivement payées pour le service exécuté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable *M. Bellerose*, secondé par l'honorable *M. Armand*, a proposé :

Qu'il soit nommé un comité spécial, chargé d'étudier et d'indiquer à cette honorable Chambre par un rapport les meilleurs moyens à prendre pour exercer une surveillance nécessaire sur la législation privée, afin de constater si certains bills privés qui se présentent à cette Chambre tombent dans les catégories de sujets exclusivement attribuées à l'autorité législative du Parlement du *Canada* par la quatre-vingt-onzième section de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*; et que ce comité se compose des honorables messieurs *Allan, Armand, Campbell, Ferrier, Dickey, Trudel, Miller, Haviland* et du proposant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie la *Gazette*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer *Welland* à convertir ses bons-débitures six pour cent en actions-débitures cinq pour cent, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Napanee, Tamworth* et de *Québec*,"

L'honorable *M. Vidal*, secondé par l'honorable *M. Muirhead*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit envoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre la Chambre a procédé à la prise en considération du bill intitulé: " Acte pour faire du premier juillet un jour de fête publique sous le nom de ' jour anniversaire de la Confédération,'" tel qu'amendé dans le comité général.

Et les amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé: " Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Kingston* à *Pembroke*."

Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit amendé de nouveau comme suit :

Page 1, ligne 10, retranchez depuis " autorisée " jusqu'à " à " dans la 12e ligne.

Page 1, ligne 22, après " compagnie " insérez : " pourvu que l'autorisation et le pouvoir accordés par la présente section ne soient exercés qu'après que la ligne principale du dit chemin de fer, qui doit se relier au chemin de fer du *Canada Central*, aura été construite."

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé: " Acte concernant les sociétés de construction faisant des opérations dans la province d'*Ontario*," tel que le comité des banques et du commerce propose de l'amender,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les actes relatifs à la " Compagnie d'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada*, contre le feu," et d'en changer le nom pour celui de " Compagnie d'assurance du *Canada* contre le feu, dite la Souveraine," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte portant incorporation de la compagnie de placement et d'agence de *Londres* et du *Canada* (à responsabilité limitée), et pour

informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 29, retranchez depuis "écrite" jusqu'à énonçant," dans la ligne 30.

Page 2, ligne 28, retranchez depuis "que" jusqu'à "les" dans la ligne 29.

Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dernier bill mentionné sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'association d'assurance sur la vie dite de la Confédération," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'assurance du *Canada*, sur la vie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la banque consolidée du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable *Ferrier*,

La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 8 Avril, 1879.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>			

### PRIÈRES:

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Terrebonne*, pendant l'année 1878.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 13.*)

L'honorable *M. Macpherson*, du comité spécial chargé de s'enquérir de toutes matières relatives à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer canadien et du télégraphe du *Pacifique*, à l'ouest du lac *Supérieur*, a présenté son premier rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

Mardi, 8 avril, 1879.

Le comité spécial chargé de s'enquérir de toutes matières relatives à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer canadien et du télégraphe du *Pacifique*, à l'ouest du lac *Supérieur*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, de prendre des témoignages sous serment et de faire rapport à cette Chambre de temps à autre, a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité recommande l'impression, pour l'usage des membres de cette Chambre, des témoignages qui seront pris de temps à autre.

Le tout respectueusement soumis.

D. L. MACPHERSON,

*Président.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle soit ajournée au mercredi, 16 du courant, à 8 heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été révolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte connu sous le nom de l'acte de tempérance du *Canada*, 1878, en tant qu'il peut devenir applicable à la province de *Manitoba*,"

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *DeBoucherville*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a procédé à la prise en considération du bill intitulé : "Acte concernant les sociétés de construction faisant des opérations dans la province d'*Ontario*," tel que le comité des banques et du commerce propose de l'amender.

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

L'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, a proposé en amendement :

Page 1, ligne 1, retranchez depuis "que" jusqu'à "toute," dans la 39e ligne, et insérez :

"Il importe d'amender l'acte" passé en l'an quarantième du règne de Sa Majesté, chapitre quarante-neuf;

"A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du *Canada*, décrète ce qui suit :

"1. La section deux de l'acte sus-mentionné passé en l'an quarantième du règne de Sa Majesté, chapitre quarante-neuf, est par le présent abrogée et remplacée par la suivante :

"2. Le montant des fonds déposés entre les mains de toute telle société, joint au montant des débetures émises par elle et restant impayées, pourra éгалer, mais ne devra à aucune époque excéder le double du montant de ses actions capitalisées, fixes et permanentes, intactes et non susceptibles d'être retirées; pourvu que le montant des fonds possédés en dépôt par toute telle société n'exécède point celui de son capital versé et intact, et que le dit montant des fonds déposés entre les mains de toute telle société, joint au montant des débetures émises par elle et restant impayées ne puisse, à aucune époque, excéder le montant de la valeur au comptant des mortgages alors

possédés par elle, et que le montant collectif dû aux déposants et aux porteurs de débentures, joint au capital versé des actionnaires, ne puisse, à aucune époque, excéder le montant de la dite valeur au comptant des mortgages et des autres garanties statutaires de la société; et pourvu que dans l'évaluation des engagements de toute telle société envers le public, la somme totale des deniers dans sa caisse ou en dépôt à son crédit dans toute banque incorporée, soit déduite du montant des dits engagements; et que dans l'évaluation de ses actions capitalisées, fixes et permanentes et intactes, tous prêts et avances faits par elle à ses actionnaires sur la garantie de leurs actions, soient déduits du montant des dites actions; pourvu toutefois que dans le cas où une telle société voudrait se prévaloir des dispositions du présent acte pour étendre son pouvoir d'emprunter sur débentures, rien dans le présent acte ne soit sensé porter en quoi que ce soit, atteinte ou préjudice au droit des porteurs de débentures émises par la dite société avant la passation du présent acte."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant la banque consolidée du *Canada*,"

L'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle de l'*Amérique du Nord* sur la vie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur-motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique* et du *Nord-Ouest*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *DeBoucherville*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

## Mercredi, 9 Avril, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dener,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>

### PRIÈRES :

L'honorable *M. Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique* du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 12, retranchez depuis : " la " jusqu'à " construction " dans la 13e ligne.

Page 1, ligne 16, retranchez : " section immédiatement suivante " et insérez : " vingt-huitième section du dit acte."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable *M. Alexander*, secondé par l'honorable *M. Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mercredi, le 16 du courant.

L'honorable *M. Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Napanee*, *Tamworth* et de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 9, après "et" insérez : "aussi."

Page 2, ligne 10, après "fer" insérez : "dans une direction sud."

Page 2, ligne 23, retranchez : "quatre pieds huit pouces et demi" et insérez : "pas moins de trois pieds."

Page 3, ligne 35, retranchez depuis : "*Napanee*" jusqu'à "une" dans la 36e ligne.

Page 4, ligne 5, retranchez depuis : "*Napanee*" jusqu'à "Des" dans la 7e ligne.

Page 4, ligne 37, retranchez depuis "pendant" jusqu'à "de" où ce mot se rencontre la seconde fois dans la 38e ligne, et insérez : "la construction du chemin de fer sur le territoire de la municipalité, mais non après."

Page 5, ligne 1, après "pourront" insérez : "de temps à autre."

Page 5, ligne 3, retranchez : "au besoin."

Page 5, ligne 5, après "ferrée" insérez : "alors achevé ou en construction, qui seront"

Page 6, ligne 19, après "accès" insérez : "aux fins susdites."

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, mercredi, le 16 du courant.

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 4 mars 1879, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de toute correspondance au sujet du transfert du bureau du chemin de fer, de *Victoria* à *New Westminster*, avec un état de la dépense faite en réparations et installations à l'ancien hôtel du gouvernement, à *New Westminster*, pour l'approprier en bureau du chemin de fer, et aussi toute la correspondance se rattachant à la permission accordée au fournisseur du chemin de fer d'habiter ce bâtiment comme résidence privée.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 43.*)

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son huitième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

8 avril, 1879.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

*Mémoire* de l'honorable H. L. *Langevin*, ministre des Travaux Publics, en date du 4 février, 1870, déclarant que les dignes, glissoires, estacades, etc., qui avaient été construites sur une ligne projetée de navigation, suivant la direction de la rivière *Trent*, le lac *Rice*, etc., étaient devenues la propriété du *Canada*, etc.

*Réponse à ordre*.—Donnant les noms de toutes les personnes employées pour le fonctionnement et l'administration de l'ancien canal *Welland*, leur âge, la date de leur nomination, leur salaire, etc. (*Dans les documents de la session seulement.*)

*Réponse à adresse.*—Correspondance, etc., adressée par le gouvernement local de l'Île du Prince-Edouard, et par celui de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick au gouvernement fédéral, au sujet de l'affectation des sommes accordées par sentence arbitrale pour droits de pêcheries, etc. (*La partie qui n'a pas encore été imprimée.*)

*Réponse à adresse.*—Indiquant le nombre de jugements rendus par la Cour Suprême et la Cour d'Échiquier du Canada; le nombre d'employés des dites cours, et un état détaillé des dépenses, etc. (*Dans les documents de la session seulement.*)

*Etat* indiquant le nombre de votes enregistrés pour chaque candidat dans les différents districts électoraux pendant les dernières élections générales, etc.

*Réponse à adresse.*—Correspondance échangée entre le département de la Justice et le gouvernement local du Nouveau-Brunswick, concernant le droit revendiqué par la cité et le comté de *St. Jean, N.-B.*, etc., d'envoyer au pénitencier de *St. Jean* les prisonniers condamnés à moins de deux années de détention, etc. (*Le rapport condensé de M. Lash seulement ayant été imprimé.*)

*Etat* tel que déposé sur la table de la Chambre des Communes, donnant l'âge, le nom, etc., de chaque officier et commis permanent dans le département du greffier de la Chambre; aussi état des commis sessionnels ou surnuméraires, messagers et pages, etc.

*Réponse à adresse.*—Correspondance, etc., concernant la construction d'un havre à *Morpeth*, ou dans les environs, dans le district électoral de *Bothwell, Ontario*, etc. (*Dans les documents de la session seulement.*)

*Copie des ordonnances* rendues par le Lieutenant-Gouverneur et le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, le 2 août, 1878, etc. (*Dans les documents de la session seulement.*)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

*Réponse à ordre.*—Correspondance se rapportant à la destitution de *John B. Smith*, député-surintendant de la section sud du canal *Welland*, etc.

*Réponse à ordre.*—Etat indiquant le montant des dommages occasionnés par la rupture qui s'est produite au niveau inférieur du canal *Welland* en septembre 1878, le montant requis pour réparer ces dommages, etc.

*Réponse à ordre*, donnant les noms de toutes les personnes qui ont fourni des matériaux pour l'ancien canal *Welland*, depuis le 4 novembre 1873 jusqu'au 10 janvier 1879, etc.

*Réponse à adresse.*—Ordres en Conseil en vertu desquels certains lots de terre situés le long de la rivière *Rouge*, à *Manitoba*, ont été réservés pour des fins de colonisation, etc.

*Réponse à ordre.*—Etat indiquant le nombre de baux accordés par le gouvernement pour abattre du bois sur les terres fédérales, dans la zone réservée pour les colons le long de la rivière *Rouge*, à *Manitoba*, etc.

*Réponse à ordre.*—Correspondance, etc., concernant la destitution ou le remplacement de *Wm. Robertson*, commis des travaux et inspecteur, en vertu du contrat pour la construction du pénitencier à *Dorchester, N.-B.*

*Réponse à ordre.*—Etat, par province, des marchandises dans les entrepôts de douane, à la date du 31 décembre 1878, etc.

*Réponse à adresse.*—Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui des *Etats-Unis d'Amérique*, concernant les droits imposés par le gouvernement des *Etats-Unis* sur les boîtes en ferblanc contenant des homards, etc.

*Réponse à ordre.*—Lettres et télégrammes reçus par le ministre des Douanes, en 1878, de certaines personnes résidant dans la *Colombie-Britannique*, au sujet de l'admission dans la dite province de machines servant dans les mines de quartz, etc.

*Réponse à adresse.*—Correspondance échangée entre la dernière administration et l'honorable *Jean Thomas Taschereau*, ci-devant juge de la Cour Suprême, concernant sa mise à la retraite, etc., et la nomination de son fils comme l'un des juges de la Cour Supérieure pour la province de *Québec*, etc.

*Réponse à ordre.*—Correspondance concernant la destitution récente de *Régis Cardinal*, ci-devant employé dans le département du Revenu de l'Intérieur.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Correspondance relative à la nomination de *M. Richard Layton* comme préfet du pénitencier de la *Colombie-Britannique*.

*Réponse à ordre.*—Nom, grade et régiment de tous les officiers de la milice active qui ont offert leurs services à l'époque où l'on croyait à une guerre entre la *Grande-Bretagne* et la *Russie*, etc.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi, le 16 du courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Kingston* à *Pembroke*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender les actes relatifs à la compagnie d'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada*, contre le feu," et d'en changer le nom pour celui de "Compagnie d'assurance du *Canada* contre le feu, dite la Souveraine,"

L'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Miller*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence,

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'association d'assurance sur la vie, dite de la *Confédération*,"

L'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Miller*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie,"

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de tempérance connu sous le nom de l'acte de tempérance du *Canada*, 1878, en tant qu'il peut devenir applicable à la province du *Manitoba*."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée sans amendement.

La seconde clause a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 19. Retrancher : " à tous les " et insérez : " aux."

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que l'amendement soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu une deuxième fois a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Sutherland*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi, le 16 courant.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle de l'Amérique du Nord sur la vie,"

L'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle, a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest,"

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi, le 16 courant.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à mercredi, le seize du courant, à huit heures du soir.

## Mercredi 16 Avril, 1879.

Les membres présents étaient :

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Havland,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skoad,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Murhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>

### PRIÈRES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport du greffier de la Couronne en Chancellerie énonçant que Son Excellence le Gouverneur-Général avait appelé au Sénat

*William J. Almon*, scieur, de *Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, au lieu de l'honorable *Jeremiah Northrup*, décédé.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Baillargeon*.—Du conseil de la corporation du bureau de commerce de *Québec*.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la construction d'un pont sur la rivière des *Outaouais*, à l'usage du chemin de fer de *Québec*, *Montréal*, *Ottawa* et *Occidental*, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte du bureau des Postes, 1875," auquel elle demande son concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la société géographique de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction d'Ontario et du Pacifique du Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte connu sous le nom d'Acte de tempérance du Canada de 1878, en autant qu'il peut devenir applicable à la province du Manitoba," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et de Québec."

Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Glasier*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le huitième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement.

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest,"

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Girard, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Ferrier,

La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi, 17 Avril, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable ROBERT DUNCAN WILMOT, Président,

Les honorables messieurs

Aikins.	Christie,	Haviland,	Pelletier,
Alexander,	Cochrane,	Haythorne,	Penny,
Allan,	Cormier,	Hope,	Power,
Archibald,	Cornwall,	Howlan,	Pozer,
Armand,	Dever,	Kaulbach,	Price,
Baillargeon,	Dickey,	Leonard,	Read,
Bellerose,	Dickson,	McClelan,	Ryan,
Benson,	Dumouchel,	McLelan,	Scott,
Boucherville, de	Fabre,	McMaster,	Seymour,
Bourinot,	Ferguson,	Macdonald,	Simpson,
Brouse,	Ferrier,	Macfarlane,	Skead,
Bull,	Flint,	Macpherson,	Sutherland,
Bureau,	Girard,	Miller,	Trudel,
Campbell,	Glasier,	Montgomery,	Vidal,
Carrall,	Grant,	Muirhead,	Wark.
Chaffers,	Guévremont,	Odell,	
Chapais,	Hamilton (Kingston),	Pâquet,	

### PRIÈRES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures du district de Joliette pendant l'année 1878.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la Session, No. 13.)

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la banque consolidée du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. O'Jell, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Montgomery*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports, mémoires et correspondances reçus par le gouvernement, dans le cours de l'année dernière, relativement au service de communication à vapeur en hiver entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Napanee, Tamworth et Québec*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser la construction d'un pont sur la rivière des *Outaouais*, à l'usage du chemin de fer de *Québec, Montréal, Ottawa et Occidental*, et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique* et du *Nord-Ouest*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *deBoucherville*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 4 avril, 1879, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de toutes les causes rapportées au gouvernement par l'honorable juge-en-chef *Wood*, commissaire, en vertu des dispositions de l'acte 38 *Vic.*, ch. 53, tel qu'amendé par l'acte 41 *Vic.*, ch. 14.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la Session No. 118.)

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 18 Avril, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors l'honorable *William J. Almon* a été introduit, entre les honorables messieurs *Dickey* et *Bourinot*.

L'honorable *M. Almon* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA:



*Lorne.*

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *William J. Almon*, de notre province de la *Nouvelle-Ecosse*, dans notre Puissance du *Canada*,

SALUT :—

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et

difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, dit *William J. Almon*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* ; TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier de notre très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de notre ordre très distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce quinziesme jour d'avril de l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante et dix-neuf et de notre règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

*Canada.*

L'honorable M. *Almon* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert Lemoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable *William J. Almon*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du conseil du bureau de commerce de *Québec* ; demandant que l'autorisation de construire un pont sur le fleuve *St. Laurent* ne soit pas accordée de nouveau à la compagnie du chemin de fer et de pont du *Côteau* à la ligne provinciale.

L'honorable M. *Bellerose* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte à l'effet d'établir un mode de liquidation pour les sociétés de construction dans la province de *Québec*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :

Que le greffier soit autorisé à payer au témoin *James Keith Gordon*, les frais nécessaires de voyage dûment faits par lui en venant comparaître devant cette Chambre conformément à son ordre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Wark,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wilmot (Présid.)—29.</i>
<i>Christie,</i>			

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>McLelan (Lond'erry) Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Belierose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Vidal.—29.</i>
<i>Chapais,</i>		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction d'*Ontario* et du *Pacifique*, du *Canada*," et informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte concernant la police du *Canada*," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit acte sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Eliza Maria Campbell*,"

L'honorable M. *Reesor* a présenté à la Chambre l'affilaivit suivant :

Dans la demande présentée au Parlement par *Eliza Maria Campbell*, épouse de *Robert Campbell*, de la ville de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, marchand,

Je, *Osborne Richardson*, de la ville de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, gentilhomme, jure et dépose que lundi, le quatorzième jour d'avril, mil huit cent soixante et dix-neuf, j'ai signifié personnellement à *Robert Campbell*, de *Whitby*, marchand, époux de la dite *Maria Eliza Campbell*, un exemplaire conforme du bill imprimé ci-annexé, intitulé : "Acte pour faire droit à *Maria Eliza Campbell*," et coté K, maintenant

soumis à la considération du Sénat, en remettant et délivrant le dit exemplaire au dit *Robert Campbell*, en la dite ville de *Whitby*.

OSBORNE RICHARDSON.

Assermenté devant moi en la ville de *Whitby*,  
dans le comté d'*Ontario*, ce quatorzième }  
jour d'avril A. D., 1879.

D. ORMISTON,

*Commissaire pour prendre des  
affidavits dans le comté d'Ontario.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :  
Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débat,

L'honorable M. *Cornwall*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé, en amendement,

De retrancher tous les mots après "soit" et d'insérer : "renvoyé à l'examen de la Cour Suprême pour qu'elle exprime dans un rapport son avis sur le droit et "pouvoir qu'aurait le Parlement du *Canada* de passer une loi de cette nature, et "plus particulièrement sur son pouvoir de passer les clauses relatives à la pension "alimentaire et à la garde des enfants, et qu'un comité composé des honorables mes- "sieurs *Campbell*, *Dickey*, *Reesor*, *Flint* et du proposant, soit chargé de rédiger l'ordre "de renvoi et de le rapporter à cette Chambre."

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Pozzer,</i>	<i>Vidal.—22.</i>
<i>Chapats,</i>	<i>McLelan (Londerry),</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Muirhead,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wilmot. (Présid.)—30</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois.

---

L'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que l'interrogatoire d'*Eliza Maria Campbell* à la barre du Sénat, relativement à l'abandon et à la cruauté de *Robert Campbell*, et aux autres causes énoncées au dit bill, soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé de procéder à cet examen.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Dickey, Dickson, Haythorne, Brouse, Ferrier, Leonard, Seymour, Macfarlane* et du proposant, que ce comité fasse rapport avec toute la diligence possible, et qu'il ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat pour cette affaire aient à comparaître devant le dit comité, et que toutes pièces et dossiers déposés devant cette Chambre relativement au dit bill soient renvoyés au dit comité.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte du bureau des Postes, 1875," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la société géographique de *Québec*,"

Sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. Odell, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Ryan, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

---

## Lundi, 21 Avril, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMister,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith.</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pdquet,</i>	

### PRIÈRES :

L'honorable M. *Bellerose*, du comité spécial chargé d'étudier et d'indiquer à cette honorable Chambre par un rapport les meilleurs moyens à prendre pour exercer une surveillance nécessaire sur la législation privée, afin de constater si certains bills privés qui se présentent à cette Chambre tombent dans les catégories de sujets exclusivement attribuées à l'autorité législative du Parlement du *Canada* par la quatre-vingt-onzième section de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
Lundi, 21 avril, 1879.

Le comité spécial chargé d'étudier et d'indiquer à cette honorable Chambre par un rapport les meilleurs moyens à prendre pour exercer une surveillance nécessaire sur la législation privée, afin de constater si certains bills privés qui se présentent à cette Chambre tombent dans les catégories de sujets exclusivement attribuées à l'autorité législative du Parlement du *Canada* par la quatre-vingt-onzième section de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Votre comité croit devoir recommander d'abroger la soixantième règle du Sénat et de la remplacer par la suivante :

"Après la première lecture, tout bill privé est renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, qui est autorisé à charger un sous-comité de constater et

faire connaître dans un rapport si le bill est constitutionnel et si le Parlement fédéral a le pouvoir de statuer sur la matière.

Après la deuxième lecture, le bill est renvoyé selon que l'ordonne le Sénat, au comité permanent des bills privés ou à un autre de même nature, qui doit porter son examen et faire rapport sur les détails du bill; et les pétitions adressées au Sénat pour ou contre le bill sont censées renvoyées à ce même comité."

Le tout respectueusement soumis.

JOS. H. BELLEROSE,

*Président.*

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

L'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Girard*, a proposé :

Que cette Chambre est d'opinion qu'en présence des déficits considérables des années dernières, il est inopportun de continuer la construction du chemin de fer d'embranchement de la baie *Georgienne*, et le paiement d'une subvention au chemin de fer Central, jusqu'à ce que le revenu se soit assez relevé pour couvrir la dépense publique.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été

*Ordonné*, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Hope*, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie du rapport, du plan et des profils relatifs à l'exploration faite en 1871 par M. *Murdoch*, ingénieur civil, d'une ligne de chemin de fer devant partir du *Sault Ste. Marie* et se diriger vers l'est.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant l'institution d'*Andrew Mercer*, d'*Ontario*, pour la réforme des femmes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant les charges de Receveur-Général et de ministre des Travaux Publics," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour mieux protéger les animaux contre l'épizootie ou les maladies contagieuses qui les attaquent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant " La Banque Jacques-Cartier," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Trudel, secondé par l'honorable M. Brad, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'établir un mode de liquidation pour les sociétés de construction dans la province de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte du bureau des postes, 1875."

(En comité.)

Le titre est lu et remis.

Le préambule est lu et remis.

Les deux premières clauses sont lues et adoptées.

Il a été proposé d'amender le bill comme suit :

Page 2, ligne 32, après " interroger " insérez la clause A.

Clause A.

3. Tout inspecteur en chef, inspecteur des postes ou sous-inspecteur des postes pourra exiger de tout maître de poste, assistant-maître de poste, entrepreneur de transport de malles ou autre personne étant dans l'emploi ou au service, ou ayant entrepris d'accomplir quelque devoir ou travail pour le compte du département des postes, qu'il prête et signe devant lui un serment, ou fasse et signe une déclaration en la forme suivante, ou en une forme de teneur analogue :

Je (*insérer le nom de la personne et la nature de son emploi dans le département des postes*) promets et jure (*ou déclare, si la personne est de celles qui sont admises à faire une déclaration au lieu de prêter serment dans les causes civiles*) solennellement et sincèrement que je remplirai avec fidélité tous les devoirs exigés de moi par mon emploi au service du département des postes, et que je m'abstiendrai de tout ce qui est défendu par les lois qui établissent et règlent le département des postes du Canada. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Ce serment a été prêté et souscrit (*ou cette*  
déclaration a été faite et souscrite) devant } Signature de la personne assermentée.  
moi ce jour de 187 . }

Signature de l'inspecteur des postes ou autre officier assermentant.

La troisième clause a été lue et agréée.  
Le préambule et le titre ont été de nouveau lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et  
L'honorable M. *Dickey* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné  
le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.  
*Ordonné*, que le dit amendement soit maintenant reçu, et  
Le dit amendement étant lu une seconde fois, il a été agréé.  
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a  
été  
*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société  
"géographique de Québec," a été lu la seconde fois.  
Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a  
été  
*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,  
La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 22 Avril, 1879.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Olell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Penny,</i>	
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Cochrane*,—Du très-honorable *Adolphus Lord Aylmer* et autres, volontaires de la rébellion de 1837-38.

Par l'honorable Président,—De *John Sangster*, président de l'association de réciprocité du libre-échange d'Angleterre.

L'honorable M. *Campbell*, receveur-général, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à la Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

*Lorne.*

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat la copie ci-jointe d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les Colonies en réponse à une adresse conjointe à la Reine par le Sénat et la Chambre des Communes, exprimant leur sympathie à Sa Très Gracieuse Majesté à l'occasion du décès de Son Altesse Royale la princesse *Alice*, Grande Duchesse de *Hesse-Darmstadt*.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 21 avril, 1879.

(Copie.) }  
Canada. }  
No. 85. }

Sir M. E. Hicks-Beach au marquis de Lorne.

DOWNING STREET,

1er avril, 1879.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, No. 55, du 3 mars, transmettant une adresse conjointe à la Reine du Sénat et de la Chambre des Communes du *Canada*, présentant un message de condoléance à Sa Majesté à l'occasion du décès de Son Altesse Royale la princesse *Alice*, Grande Duchesse de *Hesse-Darmstadt*.

J'ai fait mettre cette adresse devant la Reine, à laquelle il a plu de la recevoir très gracieusement, et j'ai ordre de vous prier de transmettre aux Présidents des deux Chambres les remerciements de Sa Majesté pour cette expression de sympathie dans son affliction.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

M. E. HICKS-BEACH.

Au Gouverneur-Général

le très-honorable marquis de *Lorne*, C.C., G.C.M.G.,

etc., etc., etc.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie "d'assurance du *Canada* sur la vie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender les actes relatifs à la compagnie "d'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada* contre le feu," et d'en "changer le nom pour celui de 'Compagnie d'assurance du *Canada* contre le feu, " dite la *Souveraine*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 38, retranchez depuis "actes" jusqu'à "incompatibles," dans la 39e ligne, et insérez: "relatifs à la dite compagnie."

*Dans le préambule du bill:—*

Page 1, ligne 4, retranchez depuis "mentionnés" jusqu'à "devenus," dans la 5e ligne, et insérez: "aux actes relatifs à la dite compagnie."

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte du bureau des postes, 1875" a été lu, tel qu'amendé, la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte pour autoriser la construction d'un pont sur la rivière des *Ontariois* à l'usage du chemin de fer de " *Québec*, *Montréal*, *Ottawa* et *Occidental*, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read*:—"Que cette Chambre est d'opinion qu'en présence des déficits " considérables des années dernières, il est inopportun de continuer la construction

---

“ du chemin de fer d'embranchement de la baie *Georgienne*, et le paiement d'une subvention au chemin de fer Central, jusqu'à ce que le revenu se soit assez relevé pour couvrir la dépense publique.”

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Glazier*, il a été

*Ordonné*, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter un bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de *Napanee, Tamworth* “ et *Québec*,” et informer cette Chambre qu'elle a acquiescée aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : “ Acte pour amender et consolider les lois relatives aux droits imposés sur les billets promissoires et les lettres d'échange,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Aikins*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 24 février, 1879, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie de toute pétition, correspondance, rapport d'ingénieur, arrêté en conseil ou autre document concernant la construction de brise-glaces à exécuter sur le fleuve *St. Laurent*, le long de la concession appelée le *Chenal-du-Moine*, dans la paroisse de *St. Anne de Sorel* et faisant partie ci-devant de la paroisse *Saint-Pierre de Sorel*.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir document de la session No. 121.)

Aiors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

---

## Mercredi, 23 Avril, 1879.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny.</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour.</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Muirhead.</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Simpson*,—De *Frederic Chase Capreol*, de la cité de *Toronto*, président de la compagnie du canal à navires de *Huron* et d'*Ontario*.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant certaines terres d'ordonnance et de l'artillerie dans la province du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender et consolider les divers actes relatifs aux terres publiques fédérales."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Dickey*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Eliza Maria Campbell*," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
23 avril, 1879.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Eliza Maria Campbell*, avec instruction d'en faire rapport en usant de toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et auquel ont été renvoyées toutes les pièces déposées devant cette Chambre relativement au dit bill, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Conformément à l'ordre de renvoi du dix-huit du courant et à l'instruction donnée à votre comité le même jour, votre comité a examiné le dit bill et les dites pièces, et a interrogé la pétitionnaire tant généralement que sur la cruauté et l'abandon de *Robert Campbell* et sur les autres causes énoncées au dit bill. Le témoignage de la pétitionnaire a été pris par écrit et est ci-annexé avec toutes les pièces et justifications produites devant votre comité.

Après un examen attentif du dit bill, des pièces et justifications et du témoignage rendu par la pétitionnaire, votre comité a été d'avis que les allégations contenues dans le préambule du dit bill ont été prouvées, et il recommande en conséquence à votre honorable Chambre de passer le dit bill avec les amendements suivants :

Page 3, ligne 37, retranchez " six " et insérez : " cinq."

Page 3, ligne 51, retranchez depuis " enfant " jusqu'à " si " dans la page 4, ligne 14, étant toute la sixième clause.

Page 4, ligne 18, retranchez depuis " paiements " jusqu'à " il " dans la 19<sup>e</sup> ligne.

Le tout respectueusement soumis.

R. B. DICKEY,  
Président.

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ.

Affaire : Bill pour faire droit à *Eliza Maria Campbell*.

Interrogatoire de la pétitionnaire du bill par et devant le comité spécial auquel ce même bill a été renvoyé. Séances du 21 et du 22 avril 1879.

LUNDI, 21 avril, 1879.

*Eliza Maria Campbell*, ayant prêté serment, dépose :

Mon mari a continué depuis la session de 1876 et continue encore à refuser de me recevoir chez lui, ou de contribuer à mon entretien ou à l'entretien de notre enfant que j'ai avec moi et qui se nomme *Francis*, notre plus jeune enfant. A la manière dont vit mon mari, je le pense en état de contribuer à ma subsistance. Il n'y a eu et il n'y a aucune collusion entre nous deux en vue d'obtenir la passation de ce bill. Les faits énoncés dans ma pétition sont vrais. Par les mots " qu'il refuse de m'entretenir, ainsi que mon enfant," j'entends dire qu'il a refusé de le faire. Il ne m'a rien offert ni pour ma subsistance ni pour celle de l'enfant.

Contre-interrogatoire par M. O'Doherty :

Q. Avez-vous prié votre mari ou l'avez-vous fait prier de contribuer à votre entretien ou à l'entretien de votre enfant ?—R. Oui ; il y a deux ans environ, je lui en ai fait faire la demande par quelqu'un qui était venu de sa part me porter un message au sujet de l'enfant ; mais je n'ai jamais reçu de réponse.

Q. Quel était le message que cette personne vous avait porté de la part de votre mari?—R. Mon mari me faisait demander si je voulais lui remettre l'enfant.

Q. Que répondîtes-vous?—R. Que je ne le voulais pas.

Q. Quel âge a cet enfant?—R. Il a eu cinq ans en décembre dernier.

Q. C'est un garçon?—R. Oui, qui se nomme *Francis-William*.

Q. Par cette demande de votre mari, aviez-vous compris qu'il était disposé à se charger de la subsistance de l'enfant?—R. Il disait qu'il désirait me l'ôter tout à fait.

Q. Votre mari a-t-il proposé récemment d'ensevelir dans l'oubli vos différends passés et de vous remettre ensemble?—R. Il m'a proposé de retourner vivre avec lui, mais non d'oublier le passé. Il m'offrait de m'emmener au *Kansas*, où, disait-il, il avait l'idée d'aller se chercher une demeure; mais sa demeure est à *Whitby*.

Q. Avez-vous compris que son désir était de vous emmener au *Kansas* pour y vivre avec lui comme sa femme, et de s'y domicilier?—R. Il désirait, disait-il, que je fisse le voyage avec lui pour nous chercher une demeure: nous visiterions différents lieux et nous nous déciderions ensuite.

Q. N'a-t-il pas dit qu'il pardonnerait les choses passées?—R. Non; je n'ai pas compris cela. Il a dit que lorsque nous aurions vécu ensemble quelque temps, il pourrait peut-être me pardonner. J'ai répondu qu'il n'avait rien à me pardonner.

Q. Vous a-t-il expliqué pourquoi il vous proposait d'aller au *Kansas*?—R. Oui, il a dit qu'il ne pouvait me mener chez lui, parce qu'il y serait déshonoré par ma présence.

Q. Votre sentiment était-il que vous pourriez vous fier en son offre?—R. Non, ce n'était pas là mon sentiment.

Q. Pourquoi?—R. A cause de sa conduite passée à mon égard.

Q. Ne vous a-t-il pas dit qu'il voulait s'éloigner à cause de la position délicate où vous vous trouveriez vis-à-vis de vos voisins en demeurant à *Whitby*, et pour épargner plus tard des désagréments à vos enfants?—R. Non.

Q. Vous a-t-il proposé depuis d'aller vivre avec lui?—R. La même proposition qui m'avait déjà été faite—au mois de février dernier, après le commencement de cette session—m'a été renouvelée samedi dernier, mais avec cette différence qu'il n'a plus été question d'aller au *Kansas*. J'irais vivre avec lui à *Whitby*, et je tâcherais d'y être heureuse. Il ne pouvait retirer ses accusations contre moi, et c'était comme une épouse coupable qu'il devait me recevoir.

Q. Combien avez-vous eu d'entrevues avec votre mari avant de venir à *Ottawa*—je veux dire depuis six mois?—R. Trois.

Q. La proposition d'aller au *Kansas* vous a-t-elle été faite le 17 janvier?—R. Plus tard, je pense.

Q. Dans ces entrevues, *M. Campbell* vous a-t-il fait d'autres offres? Veuillez les faire connaître toutes au comité.—R. Il m'a offert de transporter une petite partie de ses propriétés à des fidéi-commissaires pour moi. Ce qu'il voulait leur passer ainsi était un petit bloc de maisons à *Whitby*—trois magasins.

Q. Combien ces maisons lui avaient-elles coûté?—R. Quatre ou cinq mille dollars, il y a déjà six ou sept ans; mais elles n'ont plus tant de valeur aujourd'hui. Elles rapportent de deux à trois cents dollars peut-être, en loyers, par années. Elles ne sont pas situées dans un quartier d'affaires. Il y en a deux d'habitées.

Q. *M. Campbell* n'a-t-il pas offert d'en passer la propriété à des fidéi-commissaires, qui vous feraient jouir du revenu de ces maisons, et vos enfants après vous?—R. J'en aurais en effet reçu le revenu; je ne me rappelle pas qu'il ait été question des enfants.

Q. Ne lui avez-vous pas demandé de vous signer un transport absolu de la propriété?—R. Ou je lui ai dit que s'il voulait me donner les maisons en propre, je les accepterais.

Q. Quelle fut sa réponse?—R. Il refusa.

Q. Vous dit-il pourquoi?—R. Il dit que si j'avais la propriété en mon nom, je pourrais m'enfuir ensuite avec quelque autre homme.

Q. Exprima-t-il quelque crainte de vous voir dissiper ces biens?—R. Je crois que oui.

Q. Toutes ces offres étaient faites, je suppose, en vue d'amener un rapprochement?—R. Oui.

Q. Quel aurait été le résultat de la dernière?—R. Si j'avais accepté la propriété, cela eût mis fin à la difficulté.

Q. Est-ce là ce que vous entendiez en disant que vous auriez accepté un transport absolu?—R. Oui.

Q. M. Campbell ne vous a-t-il pas offert samedi de vous reprendre chez lui sans condition?—R. Pardon, à la condition que je retournerais chez lui comme une épouse coupable.

Q. S'est-il servi de cette expression?—R. Il a dit qu'il croyait et croirait toujours fondée l'accusation portée contre moi par son frère.

Q. Le seul point sur lequel vous êtes restés en désaccord n'est-il pas celui-ci : à savoir la condition que vous lui imposiez, avant votre retour auprès de lui, de déclarer qu'il vous croyait innocente?—R. C'était là, en effet, notre désaccord : je prétendais être innocente ; il disait que j'étais coupable.

Q. Ne vous a-t-il pas assurée qu'il vous reprendrait et ne ferait jamais allusion au passé?—Q. Je ne me rappelle aucunement qu'il m'ait dit pareille chose.

MARDI, 22 avril, 1879.

La pétition (A) datée du 29 mars 1876, est représentée au témoin, qui la reconnaît pour être celle dont il a été question dans son interrogatoire en chef hier.

Par M. Macdougall :

Q. Lisez cette pétition et dites si les allégations qui y sont exprimées sur ces faits d'abandon et de cruauté de votre mari sont vraies?—R. Elles sont exactes.

Il est donné lecture au témoin de sa déposition (B) du 22 mars 1876, qui se trouve à l'annexe No. 1 du Journal du Sénat ; après quoi le contre-interrogatoire continue.

Q. Réaffirmez-vous la déposition dont il vient de vous être fait lecture sur la conduite de votre mari dans cette nuit du 24 septembre 1873 où il vous a expulsée de votre maison?—R. Oui.

Q. Pourquoi avez-vous dit hier que vous ne pouviez vous fier à votre mari lorsqu'il vous témoignait le désir de vous reprendre?—R. Parce que je ne voulais pas, après sa conduite passée, risquer ma vie en retournant auprès de lui.

Q. Est-ce là la raison ou l'une des raisons qui vous ont portée à refuser sa proposition?—R. Oui.

Q. Votre mari vous disait qu'il ne voulait pas vous mener à *Whitby* parce que le séjour dans cette ville aurait trop de désagréments pour vous deux. N'est-il pas vrai que vous y êtes en relations amicales avec toutes les personnes respectables de la ville—hommes et femmes?—R. Je jouis en effet de l'amitié et de la sympathie de tous les honnêtes gens.

Q. Après les renseignements pris par vous sur le revenu du bloc de maisons dont il a été parlé hier, quel devait être le produit probable des loyers?—R. Environ \$200 ou \$300.

Q. En sus des taxes et frais d'entretien?—R. Non.

Q. Votre mari vous obligeait-il à payer l'assurance, les taxes et les réparations?—R. Oui.

Par l'honorable M. Dickey :

Q. Avez-vous entendu votre mari déclarer hier qu'il évaluait le revenu des maisons dont il offrait de vous transférer la propriété, à la somme de \$500?—R. Oui, je l'ai entendu faire cette déclaration.

Par l'honorable M. Macpherson :

Q. Comment vous êtes-vous soutenue jusqu'à présent?—R. Je n'ai pas de moyens d'existence.

Q. Qui a pourvu à vos besoins?—R. La bonté de mes parents y a pourvu.

## A.

## A L'HONORABLE SÉNAT DU CANADA, ASSEMBLÉ EN PARLEMENT.

La pétition d'*Eliza Maria Campbell*, femme de *Robert Campbell*, de la ville de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, province d'*Ontario*, marchand,

## REPRÉSENTE RESPECTUEUSEMENT :

Que votre pétitionnaire a légalement contracté mariage avec le dit *Robert Campbell* par le ministère et dans la maison du père de la pétitionnaire, en la dit ville de *Whitby*, le sixième jour d'avril 1863 ;

Que le 25 août 1873, quatre mois environ avant la naissance du quatrième et dernier enfant issu du dit mariage, le dit *Robert Campbell*, sans aucune suffisante cause, justification ou provocation, l'a perfidement quittée, lui a ôté les trois enfants qu'ils avaient alors, et a depuis vécu et tenu les dits enfants à part d'elle ;

Que le dit *Robert Campbell* a refusé de revenir et n'est pas revenu chez lui pendant qu'elle y est restée ; et que le 24 septembre 1873, en usant de force et de violence et avec l'aide de deux constables, mais sans avoir de mandat, il l'a mise hors de chez lui, et depuis a toujours refusé, et persiste à refuser de l'y recevoir ou de recevoir leur dernier enfant ;

Qu'il a refusé et persiste à refuser de pourvoir à son entretien et à sa subsistance ainsi qu'à l'entretien et à la subsistance du dit dernier enfant et de leur fournir ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état ;

Qu'il l'a, à plusieurs reprises, ouvertement et publiquement accusée d'adultère, et qu'il s'est vainement efforcé de prouver qu'elle était coupable de ce crime ;

Qu'elle n'est pas coupable d'adultère ;

Qu'il a demandé par une pétition au Parlement la dissolution de son mariage, pour le motif par lui allégué qu'elle aurait commis l'adultère, et qu'un bill basé sur cette pétition est actuellement devant le Parlement ;

Qu'il l'a traitée avec cruauté, insultée, bafouée et outragée ;

Qu'il n'y a aucune probabilité de réconciliation entre lui et elle ;

Qu'elle désire obtenir divorce à *mensa et thoro*, ou séparation de table et de lit d'avec le dit *Robert Campbell* ;

Qu'elle est avisée qu'il n'existe en *Ontario* aucune cour qui puisse décréter un divorce de cette nature ;

Qu'elle est sans revenus pour fournir à ses besoins ou à ceux de son ou de ses enfants ;

Que la cour de chancellerie d'*Ontario* l'ayant, par un décret, renvoyée de la demande portée par elle en pension alimentaire, elle est avisée qu'il n'existe pas de moyens qu'elle puisse prendre pour obtenir une révision ou reconsidération judiciaire de cette décision ;

Que votre pétitionnaire désire qu'on lui laisse au moins le soin et la garde de son plus jeune enfant et de sa seule fille, sinon de ses autres enfants.

Pourquoi votre pétitionnaire demande humblement que le dit bill ne soit pas adopté sans des amendements qui en fassent un acte portant séparation entre elle et le dit *Robert Campbell*, tout comme le ferait en *Angleterre* un décret de "séparation judiciaire" prononcé par le tribunal compétent, obligeant le dit *Robert Campbell* à lui faire une provision suffisante pour son entretien et l'entretien de ses

enfants auprès d'elle, et remettant au soin et à la garde de la pétitionnaire au moins ses deux plus jeunes enfants; et que tel autre et plus ample recours soit accordé à la pétitionnaire, suivant que votre honorable Chambre le trouvera juste et convenable.

Et votre pétitionnaire ne cessera de prier.

ELIZA M. CAMPBELL.

Ottawa, 29 mars 1876.

B.

J'avais dû quitter ma maison malgré moi, le 24 septembre; M. Campbell m'en avait expulsée. Le soir du 24, il se présenta avec deux constables pour me chasser. J'étais couchée; il était près de 9 heures. M. Campbell entra dans ma chambre et m'annonça qu'il venait pour me faire sortir de la maison. Je lui déclarai que je n'en sortirais jamais à moins d'y être forcée. Il me dit que c'était là autant de paroles inutiles, et qu'il fallait partir. Il s'approcha du lit sur lequel j'étais couchée et me saisit le bras; je résistai autant j'en eus la force; alors il lâcha mon bras, et je retombai épuisée sur le lit. Il me donna quelque répit, puis recommença; je mis tous mes efforts en usage pour lui résister. Enfin, il dit aux constables de faire leur devoir, et l'un d'eux s'empara de moi. Ils me tirèrent hors du lit, et, contre ma volonté, malgré ma continuelle résistance, ils m'entraînèrent dans l'escalier. Au pied de l'escalier, je me laissai choir sur le sofa. Au bout de quelques instants, mon mari me dit de nouveau qu'il fallait que je sortisse de la maison de gré ou de force, et avec l'aide du constable, il m'emmena dehors jusqu'au bas du perron; là, il me repoussa de la main, et je tombai dans les bras de mon frère. Je fus plusieurs jours malade, au lit, menacée de faire une fausse couche en conséquence du traitement que j'avais subi.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,  
21 avril 1879.

Le comité conjoint des impressions du parlement a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son neuvième rapport :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

*Réponse à ordre*.—Rapport d'ingénieurs ou autres, qui ont été faits depuis le 1er octobre dernier au sujet de la route du chemin de fer du *Pacifique*, ou de la construction d'aucune de ses parties, etc., etc.

*Réponse à adresse*.—Copie de tout ordre en Conseil, passé en juin 1876, localisant la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* entre la *Baie-du-Tonnerre* et un point près du *Fort George*, dans la *Colombie-Britannique*, etc., etc.

*Communication de Sandford Fleming*, écrivain, ingénieur en chef du chemin de fer canadien du *Pacifique*, adressée au ministre des Travaux Publics, datée *Ottawa*, 1er février 1879, et accompagnée des soumissions pour la construction des travaux entre la *Rivière aux Anglais* et la *Rivière-à-l'Aigle*, 118 milles, etc., etc.

*Autre communication de Sandford Fleming*, écrivain, adressée au ministre des Travaux Publics, datée *Ottawa*, 12 février 1879, concernant son rapport en date du 1er février 1879, au sujet des soumissions reçues pour la construction des sections du chemin de fer canadien du *Pacifique*, entre la *Rivière-aux-Anglais* et *Kéwatin*.

*Réponse à adresse*.—Correspondance entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement Canadien au sujet de l'obligation imposée aux navires canadiens à destination du *lac Michigan* de se présenter à *Port Huron*, au lieu de *Sheboyan*, comme cela se pratique actuellement.

*Réponse à adresse*.—Etat relatif aux soumissions pour la construction des travaux du port de marée à *Québec*, et du bassin de radoub à *Lévis*, etc., etc.

*Réponse à ordre*.—Correspondance complète échangée, depuis le 18 octobre, entre le département des Travaux Publics et les représentants des trois différentes lignes de chemin de fer en rapport avec l'Intercolonial, et les compagnies de steamers, ou leurs représentants, en vue d'obtenir des taux de fret uniformes pour le transport des grains, etc., de l'ouest à *Halifax* ou aux ports européens, qui fassent de *Halifax* le port d'hiver de la Puissance.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

*Réponse à ordre*.—Instructions données aux évaluateurs de terrains, avant leur entrée en fonctions, dans les comtés de *Haldimand* et de *Monck*, etc., etc.

*Réponse à ordre*.—Rapports, etc., par le surintendant du canal *Welland*, au sujet des avaries causées à l'écluse No. 21, sur le canal *Welland*, en l'année 1874, par la goëlette *Louise*, etc.

*Réponse à ordre*.—Correspondance, etc., concernant le bureau de poste de *Hillsburg*.

*Réponse à ordre* (Sénat).—Correspondance concernant le transfert des bureaux du chemin de fer, de *Victoria* à *New-Westminster*,—aussi coût de l'appropriation de l'ancien hôtel du gouvernement à *New-Westminster* en un bureau de chemin de fer, etc.

*Réponse à ordre*.—Etat détaillé des sommes d'argent payées jusqu'au 1er mars 1879, pour les travaux publics suivants, et indiquant pourquoi les dites sommes ont été payées :—

1o. La partie du chemin de fer canadien du *Pacifique* appelée le prolongement de l'embranchement *Pembina*.

2o. La partie qui se trouve entre le *Fort William* et *Sunshine Creek*.

3o. La partie qui se trouve entre *Sunshine Creek* et la *Rivière-aux-Anglais*.

4o. La partie qui se trouve entre le *Portage du Rat* et la *Rivière à la Croix*.

Aussi,—un état des sommes dépensées à la *Baie du Tonnerre*, ainsi que celles dépensées pour le canal du *Fort Francis*.

*Réponse à ordre.*—Instructions données à l'ingénieur et au surveillant des travaux faits au quai de la *Rivière-du-Loup*, dans le comté de *Témiscouata*, en 1878, etc., etc.

*Réponse à adresse.*—Documents se rapportant à la question de l'examen, devant les bureaux d'examineurs de la marine marchande du *Canada*, des capitaines qui voudraient obtenir des brevets de capitaines extra, etc., etc.

*Réponse à ordre.*—Plainte portée par *M. Clément Rouleau*, de *St. Anne de la Pocatière*, contre *M. Clovis Caron*, garde-pêche, etc., etc.

*Réponse à adresse.*—Correspondance, etc., au sujet de la mise à la retraite de *C. Saint-George Yarwood*, préposé au débarquement à *Chippewa*, comté de *Welland*.

*Réponse à ordre.*—Différentes requêtes présentées depuis 1873, par les franc-tenanciers de la paroisse du *Bic* et autres personnes de cette localité, touchant les améliorations à faire dans le havre communément appelé "Vieux Bic," etc.

*Réponse à ordre.*—Copie de la correspondance, etc., etc., concernant le creusage de la rivière *l'Assomption*.

*Réponse à ordre.*—Etat des sommes payées à *M. Charles Langelier*, de *St. Jean, P.Q.*, pour l'usage de son pont sur le canal *Chambly*.

*Réponse à ordre.*—Etat indiquant la quantité et la valeur des différents articles de marchandises importées dans la *Colombie-Britannique* d'autres provinces de la *Puisseance*, en 1878; aussi les importations et les exportations de la *Colombie-Britannique*, entre le 30 juin et le 31 décembre 1878.

*Réponse à ordre.*—Rapports ou correspondance concernant le dragage de la rivière du Nord jusqu'à *St. André*, etc., etc.

*Réponse à ordre.*—Copie des instructions données au *Dr. Lacombe*, de *Chicoutimi* pour vacciner les Indiens du comté de *Chicoutimi*, etc., etc.

*Réponse à ordre.*—Etat de tous les deniers remis par les syndics officiels de la province de *Québec* au Receveur-Général, etc., etc.

*Réponse à ordre.*—Etat donnant les noms et résidences de tous les vétérans de 1812-15 qui ont reçu une pension durant l'année 1878, etc.

*Réponse à ordre.*—Etat donnant les noms de toutes les personnes nommées dans le bureau de l'Intérieur et autres départements du service public, dans la cité de *Hamilton*, entre le 4 novembre 1873 et le 10 octobre 1878; etc.

*Réponse à ordre.*—Papiers et documents se rapportant à la vente ou au transfert de casernes et de certaines propriétés militaires à *Frédéricton, Québec et Toronto*, etc., etc.

*Réponse à adresse (Sénat).*—Etat de tous les cas rapportés au gouvernement par l'honorable juge en chef *Wood*, commissaire en vertu de l'acte 38 *Vic.*, chap. 53, tel qu'amendé par l'acte 41 *Vic.*, chap. 14.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial chargé d'étudier et d'indiquer à cette honorable Chambre les meilleurs moyens à prendre pour exercer une surveillance nécessaire sur la législation privée, afin de constater si certains bills privés qui se présentent à cette Chambre tombent dans les catégories de sujets exclusivement attribuées à l'autorité législative du Parlement du Canada par la quatre-vingt-onzième section de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Que le dit rapport ne soit pas pris en considération maintenant, mais qu'il soit renvoyé au même comité spécial avec instruction de l'amender comme suit :

Retranchez le troisième paragraphe du rapport et insérez le suivant :

“ Après la première lecture, tout bill privé est renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, pour qu'il constate et fasse connaître dans un rapport si le bill tombe ou ne tombe pas dans les catégories de sujets exclusivement attribuées aux législatures des provinces.

“ Après la deuxième lecture, tout bill privé est renvoyé au comité permanent des bills privés, ou bien à un autre de même nature; et les pétitions présentées au Sénat pour ou contre le bill sont censées renvoyées à ce même comité.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour mieux protéger les animaux contre les épizooties ou les maladies contagieuses qui les attaquent,”

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte concernant la banque Jacques-Cartier,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Trudel, secondé par l'honorable M. Cornwall, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte concernant l'institution d'Andrew Mercer, d'Ontario, pour la réforme des femmes,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte concernant les charges du Receveur-Général et de ministre des Travaux Publics,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques et du commerce au bill intitulé : “ Acte à l'effet d'amender les actes relatifs à la ‘ compagnie d'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du Canada, contre le feu,’ et d'en changer le nom en celui de ‘ compagnie d'assurance du Canada contre le feu, dite la Souveraine.’ ”

L'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Milles*, a proposé :  
Que les dits amendements soient agréés.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé en amendement :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre pour être amendé de nouveau comme suit :

“ Les première, troisième et quatrième sections du présent acte n'entreront en vigueur et n'auront d'effet, et la compagnie n'exercera le commerce général d'assurance, qu'après que la question de mise en liquidation des affaires de la compagnie aura été soumise à l'approbation ou désapprobation des actionnaires de la province d'*Ontario* et des actionnaires de la province de *Québec* respectivement, présents en personne ou représentés par fondés de pouvoir à des assemblées spéciales tenues dans les deux cités de *Toronto* et de *Montréal*, après avoir été respectivement convoquées pour cet objet au moyen d'un avis envoyé par la malle à chacun des actionnaires quinze jours au moins immédiatement avant le jour de réunion qui sera indiqué dans l'avis.

“ Nonobstant toute chose au contraire dans la huitième section ou dans toute autre section du dit acte d'incorporation, ou dans les dispositions de tout autre acte, la question de l'adoption des dites sections et de la détermination des actionnaires d'exercer généralement le commerce d'assurance ne sera pas censée avoir été résolue affirmativement, à moins de l'avoir été par une majorité double, c'est-à-dire par une majorité des voix données à chacune de ces assemblées contre la liquidation immédiate des affaires de la compagnie, ou en l'absence d'une telle majorité, à moins qu'une majorité des deux tiers au moins du nombre absolu des voix n'ait été enregistrée contre la question de liquidation. Le président de l'assemblée (lequel sera le président de la compagnie, ou en son absence, le vice-président, pour la province d'*Ontario* à *Toronto*, et le vice-président pour la province de *Québec* à *Montréal*, ou en leur absence, un actionnaire désigné par les actionnaires) aura voix prépondérante au cas de partage égal des votes à cette assemblée. La deuxième section du présent acte s'appliquera à chacune de ces assemblées.

“ L'adoption de la question de mise en liquidation des affaires de la compagnie, aura l'effet de clore et terminer les affaires et opérations de la dite compagnie, qui sera de ce moment en état de liquidation.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

#### CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Boucherville, dc,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel.—25.</i>
<i>Chapais,</i>			

#### NON-CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Benson,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>McLelan (Lond'derry)</i>	<i>Scott,</i>	<i>Wilmot (Présid.)—29.</i>
<i>Christie,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi, 24 Avril, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

### Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel.</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fubre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Gutremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>			

### PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bureau*,—De *Joseph Martineau* et autres, ingénieurs licenciés, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Stevens*,—De *Nye C. Martin*, maire du township de *Stanbridge*, et autres, du comté de *Missisquoi*, dans la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du très-honorable *Adolphus Lord Aylmer* et autres, volontaires pendant la rébellion de 1837-38 ; demandant que leurs services soient récompensés de la même manière que ceux des volontaires qui ont été appelés à réprimer les troubles du *Nord-Ouest*.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société géographique de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 2, après " vende " insérez " et transporto."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les actes relatifs à la compagnie d'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada*, contre le feu, et d'en changer le nom en celui de compagnie d'assurance du *Canada* contre le feu, dite la *Souveraine*,"

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read* :—Que cette Chambre est d'opinion qu'en présence des déficits considérables des années dernières, il est inopportun de continuer la construction du chemin de fer d'embranchement de la baie *Georgienne*, et le paiement d'une subvention au chemin de fer Central, jusqu'à ce que le revenu se soit assez relevé pour couvrir la dépense publique.

Après débat,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique* et du *Nord-Ouest*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 36, retranchez depuis " *Victoria* " jusqu'à " ou," ligne 37.

Page 1, ligne 37, retranchez " un nouveau pont."

Page 1, ligne 39, retranchez depuis : " Vent " jusqu'à " dont " et insérez : " près de l'embouchure du canal *Lachine* et la ville de *Lachine* un nouveau pont."

Page 2, ligne 13, après " pourra " insérez : " en autant que le permettront les lois alors en vigueur dans l'État du *Maine*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*."

Page 2, lignes 14 et 15, retranchez: "de l'Etat du *Maine*, l'un des *Etats-Unis* d'*Amerique*" et insérez. "du territoire du dit Etat."

Page 4, ligne 28, après "fer" insérez: "sur et à travers le territoire de telle municipalité."

Page 7, ligne 25, après "neiges" insérez la clause A.

#### Clause A.

"Excepté en ce qui est autrement prévu par le présent acte, tout chemin de fer en *Canada*, acquis par la compagnie, soit par achat, soit par fusionnement, et tout embranchement en *Canada*, construit ou acquis par la compagnie, à la suite de quelque arrangement conclu en vertu des dispositions du présent acte, sera censé et réputé être, suivant l'esprit et intention de l'acte des chemins de fer, 1868, un chemin de fer construit sous l'autorité d'un acte passé par le Parlement du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. de *Boucherville*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte pour amender et consolider les lois relatives aux droits imposés sur les billets promissoires et les lettres de change," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Eliza Maria Campbell*," avec ensemble le témoignage pris devant le dit comité.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Christie*, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté et les amendements agréés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS

##### Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Read,</i>	<i>Wark—29.</i>
<i>Cochrane,</i>			

#### NON CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>McLelan (Lond' derry)</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Trudel.—17.</i>
<i>Chapais,</i>			

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Miller*, a proposé :  
Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,  
La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 25 Avril, 1879.

Les membres présents étaient :

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

L'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Muirhead*, a proposé

Que la quatorzième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle se rapporte à la pétition de l'honorable *William McMaster*, sénateur ; demandant qu'il soit permis à la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit*, de présenter une pétition pour un acte amendant les actes relatifs à la dite compagnie.

Et aussi, à la pétition du dit honorable *William McMaster*, sénateur ; demandant qu'il soit permis à la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit* de présenter une pétition pour un acte amendant les actes relatifs à la dite compagnie, et qu'il soit permis au dit honorable *William McMaster*, sénateur, de présenter les dites pétitions.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Les dites pétitions de l'honorable *William McMaster* ont été déposées sur la table :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *Frederic Chase Capreol*, président de la compagnie du canal à navires de *Huron* et d'*Ontario*; demandant la nomination d'un comité qui sera chargé d'examiner et rechercher un nouveau système d'écluses.

L'honorable Président a présenté à la Chambre la résolution suivante de la législature de l'Etat de *Michigan*, l'un des *Etats-Unis* de l'*Amérique* :

*Résolution mixte.*

*Résolu*, Par la chambre des Représentants de l'Etat du *Michigan* (avec le concours du Sénat) que le Congrès des *Etats-Unis* et le Parlement du *Canada* soient, et ils sont par la présente résolution, respectueusement priés de permettre la construction d'un pont sur la rivière *Détroit* à ou près de la cité de *Détroit*, sous tels termes et conditions raisonnables qui pourront être déterminés ;

*Résolu*, Que le Gouverneur soit, et il est par le présent prié de transmettre une copie de la résolution précédente à chacun de nos sénateurs et de nos représentants au Congrès et aussi à Son Excellence le Gouverneur-Général du *Canada* et aux présidents des deux chambres du Parlement à *Ottawa*.

ALONZO SESSIONS,

*Président du Sénat.*

JOHN T. RICE,

Président de la chambre des Représentants.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

24 avril, 1879.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son dixième rapport :

Votre comité a examiné soigneusement les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à ordre,—Correspondance, etc., relative à la saisie du remorqueur à vapeur "*Sarah E. Bryant*," de *Buffalo, N.-Y.*, par les autorités douanières à *Dunville*, dans, ou vers le mois de novembre 1874, pour une prétendue infraction aux lois de la navigation côtière et du revenu, en allant secourir l'équipage et sauver la cargaison de la goëlette américaine naufragée "*Augustus Ford*," d'*Oswego, N.-Y.*, etc. (*Condensée.*)

Réponse à ordre,—Etat indiquant le nombre de charges de chars des différentes espèces d'articles de fret expédiés de la *Rivière-du-Loup* dans les provinces maritimes entre le 1er janvier et le 31 décembre 1878; avec un état analogue de la quantité et des espèces d'articles de fret venus des dites provinces, par la route de la *Rivière-du-Loup*, entre le 1er janvier 1877 et le 31 décembre 1878.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à ordre,—Etat faisant connaître les noms des soumissionnaires pour le dernier contrat de traverses (*sleepers*) sur l'*Intercolonial*, etc., etc.

Réponse à ordre,—Copies des contrats pour travaux publics, piliers et réparations de bâtisses à la *Grosse-Île* entre le 15 novembre 1875 et le 1er janvier dernier, avec les noms des contracteurs, etc.

Réponse à ordre,—Quantité de spiritueux et de tabac fabriqués, retirée pour la consommation, exportée, etc., du 1er janvier au 31 mars 1879.

Réponse à adresse,—Copie de toutes requêtes, correspondances, etc., etc., se rapportant aux jetées (piers) qui doivent être construits au chenal du *Moine*, dans la paroisse de *Ste. Anne de Sorel*.

Réponse à ordre,—Relevé du nombre des navires, avec indication de leur tonnage et du poids général de leur chargement, qui sont entrés et ont été acquittés à *Prince-Arthur's Landing* et à la *Kaministiquia*, respectivement, durant la saison de 1878.

Réponse à ordre,—Enquête faite sur la perte du bateau "*Lady Head*," l'automne dernier, et état du nombre de vaisseaux que le gouvernement a à sa disposition pour la protection de nos pêcheries.

Réponse à ordre,—Correspondance et documents concernant la construction d'un pont sur la rivière l'*Assomption*, à l'*Assomption*.

Réponse à adresse,—Correspondance relative aux arrérages dus aux Indiens des lacs *Huron* et *Supérieur*; etc., etc.

Réponse à ordre,—Instructions données à *M. John Davidson*, agent des Sauvages, à *Dundee*, dans l'année 1878, etc., etc.

Réponse à ordre,—Instructions données au *Dr. F. X. Laterrière*, de *Chicoutim*, pour vacciner les Sauvages du comté de *Sydney*, etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat de tous les Sauvages qui ont été émancipés en la manière pourvue par la loi, durant les dix dernières années, etc., etc.

Réponse à adresse,—Mémorandum des circonstances qui ont conduit à la conclusion de la convention de février 1825 entre la *Grande-Bretagne* et la *Russie*, etc., etc.

Réponse à adresse,—(Sénat),—Correspondance, etc., relative à la construction d'un brise-glace dans le fleuve *St. Laurent*, le long du chenal du *Moine*, en la paroisse de *Ste. Anne de Sorel*, formant partie de la paroisse de *St. Pierre de Sorel*.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,  
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Macfarlane*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable *M. Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

CHAMBRE DE COMITÉ,  
24 avril, 1879.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son onzième rapport:

Le rapport de son sous-comité, en date du 18 avril 1879, auquel ont été renvoyé les différentes soumissions pour les services d'impression du Parlement; lequel rapport est accompagné d'une liste des soumissionnaires indiquant le prix de chaque soumission; des calculs *in extenso*, tels que donnés dans les différentes soumissions, et du coût comparatif de chacune d'elles.

Par ce rapport, la soumission de *M. C. H. Mackintosh* pour l'impression, et celle de *M. A. Mortimer*, pour la reliure, étant les plus basses soumissions elles ont été recommandées comme devant être acceptées. Et celle de *M. James Barber*, étant la plus basse pour la qualité de papier requis a aussi été pareillement recommandée.

Le délai pour déposer les garanties nécessaires a été fixé à jeudi, le 24 avril, à 11 a.m. MM. *Barber* et *Mortimer* ont fait le dépôt requis. *M. Mackintosh* ne l'a pas fait, mais a transmis une lettre retirant sa soumission. Des lettres ont aussi été reçues de MM. *J. Hope*, *N. J. Charlton*, *J. C. Boyce* et *P. Boyle*, demandant à retirer leurs soumissions respectives. Des copies de ces lettres sont annexées au présent rapport.

Votre comité recommande en conséquence l'acceptation de la soumission de MM. *MacLean*, *Roger* et *Cie.*, qui est la plus basse après celle de *M. Mackintosh*. Ces messieurs ont déposé la garantie requise.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
*Président.*

### RAPPORT DU SOUS-COMITE.

CHAMBRE DE COMITÉ,  
18 avril 1879.

Le sous-comité du comité conjoint des impressions, auquel ont été renvoyées les diverses soumissions pour les impressions du Parlement, a l'honneur de soumettre comme rapport les résolutions suivantes :

*Résolu*, Que, vu que la soumission de *M. C. H. Mackintosh*, pour les impressions du Parlement, est la plus basse, le sous-comité recommande que le contrat lui soit accordé, sur dépôt de la garantie nécessaire de \$5,000.

*Résolu*, Que, vu que la soumission de *M. Alex. Mortimer*, pour la reliure requise par le Parlement, est la plus basse, le sous-comité recommande que le contrat lui soit accordé, sur dépôt de la garantie nécessaire de \$1,000.

*Résolu*, Que, vu que la soumission de *M. James Barber*, pour le papier d'impression requis par le Parlement, est la plus basse, quant à la qualité du papier requis, savoir :—

Pour le papier grand raisin.....	\$2 52½ par rame,
Pour le papier ministre.....	97½ centins par rame,

le sous-comité recommande que le contrat lui soit accordé, sur dépôt de la garantie nécessaire de \$2,000.

Et il recommande, de plus, que, s'il est nécessaire d'employer un papier de meilleure qualité pour quelqu'ouvrage plus soigné que l'ouvrage ordinaire, du papier de la qualité de l'échantillon présenté au prix de \$2.92½ soit fourni, tel que requis.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON.

---



---

 LETTRES DEMANDANT LE RETRAIT DE SOUMISSIONS.

OTTAWA, ONT., 22 avril 1879

CHER MONSIEUR,—Comme je dois vous donner une réponse définitive au sujet de la soumission que je vous ai adressée pour les impressions du Parlement, depuis 1880 jusqu'à 1884, permettez-moi de retirer ma soumission avant que le contrat, ou plutôt avant que le résultat des délibérations du comité des impressions ne soit finalement communiqué à la Chambre.

Je demeure, cher monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 (Signé,) C. H. MACKINTOSH.

Henry Hartney, écr.

---

 OTTAWA, 19 avril 1879.

MONSIEUR,—Je retire, par les présentes, ma soumission pour les impressions  
 Je suis votre, etc.,  
 (Signé,) JAS. HOPE.

Henry Hartney, écr.,

Greffier du comité conjoint des impressions du Parlement.

---

 OTTAWA, 23 avril 1879.

MONSIEUR,—Ayant découvert une erreur dans le calcul d'un item important de ma soumission, je désire respectueusement retirer ma proposition au sujet des impressions du Parlement, et vous prie de vouloir bien me renvoyer mon chèque.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 (Signé,) E. J. CHARLTON.

Henry Hartney, écr.,

Greffier du comité conjoint des impressions du Parlement,  
 Ottawa.

---

 OTTAWA, 19 avril 1879.

CHER MONSIEUR,—Ayant présenté une soumission pour les impressions du Parlement le 10 avril courant, nous demandons de la retirer et abandonnons toute prétention à l'octroi de ce contrat à notre maison, vu que nous ne pouvons prendre les arrangements nécessaires pour exécuter le contrat qu'il nous faudrait signer.

(Signé,) J. C. BOYCE ET CIE.

Henry Hartney, écr.,

---

 OTTAWA, 21 avril 1879.

MONSIEUR,—Le contrat pour les impressions du Parlement ayant été donné à M. Mackintosh, je désire retirer ma soumission, et vous serai très-obligé de vouloir bien me renvoyer mon chèque à Toronto.

Votre obéissant serviteur,  
 (Signé,) PATRICK BOYLE.

H. Hartney, écr.,

Greffier du comité des impressions du Parlement,  
 Ottawa.

Témoin:

JAS. COTTON.

Soumissions pour les impressions du Parlement du Canada. Service à commencer le droit de le prolonger

No.	Nom des soumissionnaires.	IMPRESSIONS.					
		Composition, par 1,000 cms, mesurage effectif.	Tirage, par marque de 250 impressions de 8 pages, papier grand raisin, et de quatre pages, papier ministre.	Exemplaire supplémentaire de bills de troisième lecture, feuillets isolés, par feuillet, y compris le papier, d'après l'échantillon.	Changements, par heure.	Changements des en-têtes, par feuille de huit pages.	Conversion des procès-verbaux du Sénat et de la Chambre des Communes, en journaux, par 1,000 cms.
		cts.	cts.	cts.	cts.	cts.	
1	P. Boyle.....	22½	16	2	15	50	2
2	Cie. d'impression du "Spectator."	28	20	1	15	20	5
3	Cie. pour la fabrication du papier, de Montréal.....						
4	MacLean, Roger et Cie.....	25	18	2	10	40	2
5	C. H. Mackintosh .....	20	12½	1	8	30	10
6	James Hope.....	19	15	2	15	40	2
7	John Lovell.....	23	17	1½	12	12	12
8	A. Bunting.....						
9	A. S. Woodburn.....	27	20	2	20	40	2
10	E. J. Charlton.....	22½	15	1	10	35	6
11	Barber Frères .....						
12	A. Mortimer.....						
13	J. C. Boyce.....	22	16½	1	13	30	1

le 1er janvier 1880, pour prendre fin le 31 décembre 1884. Le Parlement réserve jusqu'à dix ans.

Pliage, sous toute forme, par feuillet.	Pliage, sous toute forme, et couture (y compris l'insertion des tableaux ou cartes) par feuillet, chaque tableau ou carte comptant pour un feuillet.	Mise des feuillets sous couverture bienue, y compris la composition du titre, le tirage et papier, par exemplaire.	PAPIER.		RELIURE.			
			Grand raisin, No. 1, belle qualité, par rame de 26 livres. La soumission doit être accompagnée de feuillets d'échantillon.	Papier ministre No. 2. Qualité ordinaire, par rame de 11 livres. La soumission doit être accompagnée de feuillets d'échantillon.	Journaux, appendices, notes, procès-verbaux ou documents de la session. Demi-reliure en basane, côtés en toile, lettres dorées, par volume de 600 pages, plus ou moins, suivant le cas. Aussi pour demi-reliure en veau. Aucun prix ne sera chargé ou autorisé pour reliure en feuillets simples ou parties de feuillets, ou pour insertion de cartes ou tableaux, ou pour tous autres extras.		RÈGLAGE.	
cts.	cts.	cts.	\$ cts.	\$ cts.	Demi-reliure en mouton. \$ cts.	Demi-reliure en veau. \$ cts.	Lig. pâles, par main. cts.	Lig. rouges, par main. cts.
1/2	1/10	1/2						
1/5	1/5	1/2			25	1 25	1	2
			A 2 20 B 2 33 C 2 85	A 91 B 98 C 1 85				
1/5	1/5	1/2						
1/5	1/10	1/2	R 2 50	A 1 00	24	43	1	2
1/2	1/2	2						
			R 2 34 A 1 95 G	83 A 77 B				
1/5	1/5	1/2			22	55	1/2	1/2
1/10	1/10	1/2						
			A 2 92½ B 2 52½ C 2 17½	1 02½ 97½ 87½				
					20	40	1	2
1/10	1/2	1/2						

## Calculs relatifs aux soumissions pour les impressions:

	\$ cts.	\$ cts.
(5). C. H. MACKINTOSH.		
Composition, 110,495 ems, à 20 centins .....	22,099 00	
Tirage, 16,315 marques, à 12 $\frac{1}{2}$ centins .....	2,039 38	
Bel exemplaire, 3e lecture de bills, 518 pages à 1 centin .....	5 18	
Changements, 4,155 heures, à 8 centins .....	332 40	
Changements, en-têtes, 1,700 feuilles, à 30 centins .....	510 00	
Conversion des procès-verbaux en journaux du Sénat, 1,278 ems, à 10 centins .....	127 80	
Pliage, par feuille, 260,781 feuilles, à $\frac{1}{25}$ de centin .....	104 32	
Pliage et couture, par feuille, 3,382,500 feuilles, à $\frac{1}{25}$ de centin .....	1,691 25	
Mise des feuilles sous couverture, 89,550 exemplaires, à $\frac{1}{4}$ de centin .....	223 88	
		27,133 21
(6). JAMES HOPE.		
Composition, 110,495 ems, à 19 centins .....	20,994 05	
Tirage, 16,315 marques, à 15 centins .....	2,447 25	
Bel exemplaire, 3e lecture de bills, 518 pages, à 2 centins. ....	10 36	
Changements, 4,155 heures, à 15 centins .....	623 25	
Changements, en-têtes, 1,700 feuilles, à 40 centins .....	680 00	
Conversion des procès-verbaux en journaux du Sénat, 1,278 ems, à 2 centins .....	25 56	
Pliage, par feuille, 260,781 feuilles, à $\frac{1}{25}$ de centin .....	173 86	
Pliage et couture, par feuille, 3,382,500 feuilles, à $\frac{1}{25}$ de centin .....	3,382 50	
Mise des feuilles sous couverture, 89,550 exemplaires, à $\frac{1}{4}$ de centin .....	223 88	
		28,560 71
(10). E. J. CHARLTON.		
Composition, 110,495 ems, à 22 $\frac{1}{2}$ centins .....	24,861 37 $\frac{1}{2}$	
Tirage, 16,315 marques, à 15 centins .....	2,447 25	
Bel exemplaire, 3e lecture de bills 518 pages, à 1 centin .....	5 18	
Changements, 4,155 heures, à 10 centins .....	415 50	
Changements, en-têtes, 1,700 feuilles, à 35 centins .....	595 00	
Conversion des procès-verbaux en journaux du Sénat, 1,278 ems à 6 centins .....	76 68	
Pliage, par feuille, 260,781 feuilles, à $\frac{1}{25}$ de centin .....	130 39	
Pliage et et couture, par feuille, 3,382,500 feuilles, à $\frac{1}{25}$ de centin .....	1,691 25	
Mise des feuilles sous couverture, 89,550 exemplaires, à $\frac{1}{4}$ de centin .....	447 75	
		30,670 37 $\frac{1}{2}$
(13). J. C. BOYCE.		
Composition, 110,495 ems, à 22 centins .....	24,308 90	
Tirage, 16,315 marques, à 16 $\frac{1}{2}$ centins .....	2,691 98	
Bel exemplaire, 3e lecture de bills, 518 pages, à 1 centin .....	5 18	
Changements, 4,155 heures, à 13 centins .....	540 15	
Changements, en-têtes, 1,700 feuilles, à 30 centins .....	510 00	
Conversion des procès-verbaux en journaux du Sénat, 1,278 ems, à $\frac{3}{4}$ de centin .....	9 59	
Pliage, par feuille, 260,781 feuilles, à $\frac{1}{25}$ de centin .....	86 92	
Pliage et couture, par feuille, 3,382,500 feuilles, à $\frac{1}{25}$ de centin .....	4,228 13	
Mise des feuilles sous couverture, 89,550 exemplaires, à $\frac{1}{4}$ de centin .....	189 10	
		32,559 95
(1). P. BOYLE.		
Composition, 110,495 ems, à 22 $\frac{1}{2}$ centins .....	24,861 37 $\frac{1}{2}$	
Tirage, 16,315 marques, à 16 centins .....	2,610 40	
Bel exemplaire, 3e lecture de bills, 518 pages, à 2 centins .....	10 36	
Changements, 4,155 heures, à 15 centins .....	623 25	
Changements, en-têtes 1,700 feuilles, à 50 centins .....	850 00	
Conversion des procès-verbaux en journaux du Sénat 1,278 ems, à 2 centins .....	25 56	
Pliage, par feuille, 260,781 feuilles, à $\frac{1}{25}$ de centin .....	217 32	
Pliage et couture, par feuille, 3,382,500 feuilles, à $\frac{1}{25}$ de centin .....	3,382 50	
Mise des feuilles sous couverture, 89,550 exemplaires, à $\frac{1}{2}$ centin .....	447 76	
		33,028 51 $\frac{1}{2}$

## Calculs relatifs aux soumissions pour les impressions.—(Suite.)

		\$	cts.	
(4). MACLEAN, ROGER ET C <sup>ie</sup> .				
Composition, 110,495 ems, à 25 centins.....		27,623	75	
Tirage, 16,315 marques, à 18 centins.....		2,936	70	
Bel exemplaire, 3e lecture de bills, 518 pages, à 2 centins.....		10	36	
Changements, 4,155 heures, à 10 centins.....		415	50	
Changements, en-têtes, 1,700 feuilles, à 40 centins.....		680	00	
Conversion des procès-verbaux en journaux du Sénat, 1,278 ems, à 2 centins.....		25	56	
Pliage, par feuille, 260,781 feuilles, à $\frac{1}{2}$ de centin.....		104	32	
Pliage et couture, par feuille, 3,382,500 feuilles, à $\frac{1}{3}$ de centin.....		1,879	17	
Mise des feuilles sous couverture, 89,550 exemplaires, à $\frac{1}{2}$ centin.....		447	75	
				34,123 11
(7). JOHN LOVELL.				
Composition, 110,495 ems, à 23 centins.....		25,413	85	
Tirage, 16,315 marques à 17 centins.....		2,773	55	
Bel exemplaire, 3e lecture de bill, 518 pages, à $\frac{1}{2}$ de centins.....			44	
Changements, 4,155 heures, à 12 centins.....		498	60	
Changements, en-têtes, 1,700 feuilles, à 12 centins.....		204	00	
Conversion des procès-verbaux en journaux du Sénat, 1,278 ems à 12 centins.....		153	36	
Pliage, par feuille, 260,781 feuilles, à $\frac{1}{2}$ de centin.....		217	32	
Pliage et couture, par feuille, 3,382,500 feuilles à $\frac{1}{3}$ de centin.....		5,637	50	
Mise des feuilles sous couverture, 89,550 exemplaires à 2 centins.....		1,791	00	
				36,689 62
(9). A. S. WOODBURN.				
Composition, 110,495 ems, à 27 centins.....		29,833	65	
Tirage, 16,315 marques à 20 centins.....		3,263	00	
Bel exemplaire, 3e lecture de bills, 518 pages à 2 centins.....		10	36	
Changements, 4,155 heures, à 20 centins.....		831	00	
Changements, en-têtes, 1,700 feuilles, à 40 centins.....		680	00	
Conversion des procès-verbaux en journaux du Sénat, 1,270 ems à 2 centins.....		25	56	
Pliage, par feuille, 260,781 feuilles, à $\frac{1}{2}$ de centin.....		104	32	
Pliage et couture, par feuille, 3,382,500 feuilles, à $\frac{1}{3}$ de centin.....		2,255	00	
Mise des feuilles sous couverture, 89,550 exemplaires, à $\frac{1}{2}$ centin.....		447	75	
				37,450 64
(2). COMPAGNIE D'IMPRESSION DU "SPECTATOR."				
Composition, 110,495 ems, à 28 centins.....		30,938	60	
Tirage, 16,315 marques, à 20 centins.....		3,263	00	
Bel exemplaire, 3e lecture de bills, 518 pages, à 1 centin.....		5	18	
Changements, 4,155 heures à 15 centins.....		623	25	
Changements, en-têtes, 1,700 feuilles, à 20 centins.....		340	07	
Conversion des procès-verbaux en journaux du Sénat, 1,278 ems, à 5 centins.....		63	90	
Pliage, par feuille, 260,781 feuilles, à $\frac{1}{2}$ de centin.....		104	32	
Pliage et couture, par feuille, 3,382,500 feuilles, à $\frac{1}{3}$ de centin.....		2,255	00	
Mise des feuilles sous couverture, 89,550 exemplaires, à $\frac{1}{2}$ de centin.....		223	88	
				37,817 13

## Calculs relatifs aux soumissions pour la reliure.

		\$	cts.	\$	cts.
(12). A. MORTIMER.					
12,207 vols. demi-reliure en mouton à 20 cts.....		2,441	40		
225 " demi-reliure en veau à 4 cts.....			90		
					2,531 40
(9). A. S. WOODBURN.					
12,207 vols. demi-reliure en mouton à 22 cts.....		2,685	54		
225 " demi-reliure en veau à 55 cts.....			123		
					2,809 29

CALCULS relatifs aux soumissions pour la reliure.—*Suite.*

	\$ cts.	\$ cts.
(G.) JAMES HOPE.		
12,207 vols. demi-reliure en mouton, à 24 cts .....	2,929 68	
225 " demi-reliure en veau, à 43 cts.....	96 75	
		3,026 43
(2.) COMPAGNIE D'IMPRESSION DU "SPECTATOR."		
12,207 vols. demi-reliure en mouton, à 25 cts.....	3,051 75	
225 " demi-reliure en veau, à 1.25.....	281 25	
		3,333 00

## Calculs relatifs aux soumissions pour le papier d'impression.

	\$ cts.	\$ cts.
(3 A.) WM. ANGUS.—COMPAGNIE POUR LA FABRICATION DU PAPIER DE MONTRÉAL.		
5,000 rames, grand raisin, à \$2.20.....	11,000 00	
750 " ministre, à 91 cts.....	682 50	
		11,682 50
(3 B.) COMPAGNIE POUR LA FABRICATION DU PAPIER DE MONTRÉAL.		
5,000 rames, grand raisin, à \$2.33 .....	11,650 00	
750 " ministre, à 98 cts.....	735 00	
		12,385 00
(3 C.) COMPAGNIE POUR LA FABRICATION DU PAPIER DE MONTRÉAL.		
5,000 rames, grand raisin, à \$2.85 .....	14,250 00	
750 " ministre, à \$1 20.....	900 00	
		15,150 00
(6) JAMES HOPE.		
5,000 rames, grand raisin, à \$2.50 .....	12,500 00	
750 " ministre, à \$1.00.....	750 00	
		13,250 00
(8 A.) A. BUNTIN.		
5,000 rames, grand raisin, à \$2.34.....	11,700 00	
750 " ministre, à 83 cts.....	622 50	
		12,322 50
(8 G.) A. BUNTIN.		
5,000 rames, grand raisin, à \$1.95.....	9,750 00	
750 " ministre, à 77 cts.....	577 50	
		10,327 50

Calculs relatifs aux soumissions pour les impressions.—*Suite.*

	\$ cts.	5 cts.
(11 A.) BARBER ET FRÈRES.		
5,000 rames, grand raisin, à \$2.92½.....	14,625 00	
750 " ministre, à \$1.02½.....	768 50	
		15,393 50
(11 B.) BARBER ET FRÈRES.		
5,000 rames, grand raisin, à \$2.52½.....	12,625 00	
750 " ministre, à 97½ cts.....	731 25	
		13,356 25
(11 C.) BARBER ET FRÈRES.		
5,000 rames, grand raisin, à \$2.17½.....	10,875 00	
750 " ministre, à 87½ cts.....	656 25	
		11,531 25

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dickey* du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la construction d'un pont sur la rivière des *Outaouais* à l'usage du chemin de fer de *Québec, Montréal, Ottawa* et *Occidental* et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Eliza Maria Campbell*."

L'honorable M. *Reesor* secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé comme suit :

Page 4, ligne 18, après " paiements " insérez : " la dite *Maria Eliza Campbell* " pourra s'adresser à un juge d'une des cours supérieures d'*Ontario*, ou à un juge d'une " des cours de comté d'*Ontario*, pour obtenir, et ce juge est par le présent autorisé " à faire droit à cette demande, une ordonnance requérant le dit *Robert Campbell* " d'avoir à payer le terme ou les termes alors échus, avec les dépens des dites " demande et ordonnance, et s'il désobéit à l'ordre du juge,"

Page 4, ligne 36, retranchez depuis " la " jusqu'à " Avenant " dans la 41e ligne, et insérez : " quarante-quatrième section du chapitre IV des statuts révisés d'*Ontario*."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été sur *division* résolue dans l'affirmative.

La question étant mise de nouveau ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant, L'honorable M. *Pover* secondé par l'honorable M. *Vidal* a proposé—

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité spécial qui a été chargé de l'examiner, pour que le préambule soit amendé de manière à correspondre à la pétition de la dite *Maria Eliza Campbell*, et pour que les mots suivants: " et s'il désobéit à l'ordre du juge, il sera pour ce fait " réputé coupable de mépris envers le tribunal " soient retranchés à la fin de la septième section.

La dite motion a été déclarée hors d'ordre en ce qu'elle est contraire à la quatorzième règle de cette chambre.

La question étant mise de nouveau, ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant? La chambre s'est divisée et les noms étant demandés ils ont été pris comme suit :

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wilmot (Présid.)—34.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>		

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>McLelan (Lond'erry),</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pover,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Vidal.—34.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>		

Ainsi la question a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés il ont été pris comme suit :

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wilmot (Présid.)—34.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>		

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>McLelan (Lond'erry),</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bailargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Vidal.—26.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>		

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

*Dissentiment.*

1. Parce que les dispositions de ce bill sont inusitées, irrégulières et contraires aux règles d'une bonne législation, et parce que (entre autres irrégularités) le préambule contient des allégations de faits et circonstances étrangères au sujet du bill, et qu'on n'a aucunement cherché à établir par la preuve.

2. Parce qu'il y a lieu de douter si la disposition de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui confère au Parlement le pouvoir de statuer sur les questions de mariage et de divorce, comprend le pouvoir de statuer sur les questions de séparation judiciaire; et que, pour cette raison, on aurait dû demander l'avis de la Cour Suprême sur ce point et sur les autres ici indiqués.

3. Parce que la dite disposition du dit acte ne confère pas au Parlement le pouvoir de statuer sur la question de pension alimentaire ni sur la question de la garde et entretien des enfants, surtout lorsque ces mêmes questions ne sont point incidentes à la dissolution du lien matrimonial.

4. Parce que les questions de pension alimentaire et de garde et entretien des enfants peuvent être instruites et décidées dans chacune des provinces du Canada par les tribunaux ordinaires.

5. Parce que, dans le cas actuel, la question de la pension alimentaire a déjà été décidée par une cour compétente dans la province du domicile des parties, et que cette décision ne devrait pas être infirmée par un acte du Parlement.

6. Parce que le Parlement n'a pas le pouvoir juridictionnel, surtout dans les matières autres que celles du divorce à vinculo, de condamner le mari à payer une somme d'argent, quelle qu'elle soit, à sa femme, et qu'en exerçant un pareil pouvoir, il empiéterait sur la juridiction des cours civiles.

7. Parce que le dit bill statue sur des matières qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, sont exclusivement du ressort des législatures provinciales.

8. Parce que le dit bill contient des dispositions inusitées, contraires aux principes d'une saine législation, et contraires à la liberté du sujet en ce qu'il y est statué que si le mari manque d'obéir à l'ordre d'un juge le condamnant à payer l'annuité que le dit bill l'oblige à payer à sa femme, il sera réputé coupable de mépris envers le tribunal, et en conséquence passible d'emprisonnement, quoiqu'il s'agisse d'une matière purement civile, n'offrant aucune circonstance de fraude, et par elle-même aucun caractère de mépris de cour.

9. Parce que le Parlement n'a pas le pouvoir de rendre un jugement ni d'adopter une disposition qui ait l'effet de créer une hypothèque sur les biens du mari pour la garantie d'un droit, qui, s'il existe, est essentiellement de nature mobilière.

10. Parce que le dit bill n'est appuyé par aucune preuve établissant la vérité de l'accusation de cruauté ou des autres allégations sur lesquelles la pétitionnaire a fondé sa demande, mais qu'il est basé uniquement sur la déclaration assermentée de la pétitionnaire, déclaration qui en loi ne constitue aucune preuve; que par conséquent le bill est une mesure législative arbitraire, non justifiée par les faits constatés devant le Sénat ou ses comités.

11. Parce qu'il n'a pas été prouvé que le mari soit en état de payer la somme mentionnée dans le bill pour l'entretien de sa femme et de ses enfants, et que, cependant, il a été condamné à payer à perpétuité sous peine d'emprisonnement, sans admission à caution, une somme qui peut être tout à fait au-delà de ses moyens.

12. Parce qu'on ne peut imposer à un juge aucune sorte de fonctions ou devoirs par voie de législation privée, l'action du juge telle que prévue par le bill ne pouvant être exercée qu'en vertu d'une loi générale.

J. C. Chapais, \*  
 R. W. Scott, †  
 C. A. P. Pelletier,  
 W. H. Chaffers,  
 P. Baillargeon,  
 Ed. Goff Penny,  
 A. Campbell, (3)  
 A. Vidal,  
 G. W. Allan, (4)  
 M. A. Girard,  
 J. Simpson,  
 A. R. McClelan,

F. X. A. Trudel,  
 C. H. Pozer,  
 H. A. N. Kaulbach,  
 J. O. Bureau,  
 J. F. Armand,  
 Clement F. Cornwall,  
 L. Dumouchel,  
 L. G. Power,  
 C. B. deBoucherville,  
 W. J. Macdonald,  
 William J. Almon,  
 A. W. McLelan,

\* Pour les raisons données dans les 2e, 3e, 6e et 7e paragraphes.

† Pour les raisons données dans les 2e, 4e, 5e, 8e et 9e paragraphes—R. W. S.

(3) Pour les raisons données dans les 2e, 4e, 5e, 8e, 9e et 11e paragraphes.

(4) Pour les raisons données dans les 2e, 4e, 5e, 8e et 11e paragraphes.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :

Qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre la preuve faite devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Eliza Maria Campbell*," ainsi que les pièces produites devant le comité, et pour prier cette Chambre de retourner ces témoignages et pièces au Sénat.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur divisoire, résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour mieux protéger les animaux contre les épizooties ou les maladies contagieuses qui les attaquent," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant l'institution d'*Andrew Mercer* d'*Ontario*, pour la réforme des femmes."

*En comité.*

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Allan* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les charges de Receveur-Général et du Ministre des Travaux Publics."

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les sections une à treize inclusivement ont été lues et agréées.

Ordonné que la clause suivante soit ajoutée au bill :

*Clause A.*

" 14. Le ministre de la Justice sera à l'avenir l'un des membres du bureau de la Trésorerie, au lieu et place du Receveur-Général."

L'amendement suivant a été agréé :

Page 5, ligne 12, retranchez " 14 " et insérez : " 15."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant certaines terres d'ordonnance et de l'artillerie, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, et de la *Nouvelle-Ecosse*, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le neuvième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé : " Acte pour incorporer le chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest."

Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 28 Avril, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baullargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skoad,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Vidal*.—De la compagnie du Tunnel de la rivière *Détroit*, et de la compagnie du pont de la rivière *Détroit*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Joseph Martineau* et autres, ingénieurs licenciés de la cité de *Montréal* ; demandant qu'un acte soit passé à l'effet d'obliger les propriétaires d'usines et de manufactures, mues par la vapeur, d'avoir, à leur service des ingénieurs licenciés, sujets aux dispositions de l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur.

De *Nye C. Martin*, maire du township de *Stanbridge*, et autres, du comté de *Missisquoi* ; demandant la fusion de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa* avec la compagnie du chemin de fer et du pont du *Côteau* à la ligne provinciale, avec la permission de construire un pont sur le *St. Laurent*.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité spécial chargé d'étudier et d'indiquer à cette honorable Chambre par un rapport les meilleurs moyens à prendre pour exercer une surveillance nécessaire sur la législation privée, afin de constater si certains bills

privés qui se présentent à cette Chambre tombent dans les catégories de sujets attribuées à l'autorité législative du Parlement du Canada par la quatre-vingt-onzième section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, auquel a été renvoyé le rapport du dit comité du 21 avril courant, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
Lundi, 28 avril, 1879.

Le comité spécial chargé d'étudier et d'indiquer à cette honorable Chambre par un rapport les meilleurs moyens à prendre pour exercer une surveillance nécessaire sur la législation privée, afin de constater si certains bills privés qui se présentent à cette Chambre tombent dans les catégories de sujets attribuées à l'autorité législative du Parlement du Canada par la quatre-vingt-onzième section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Votre comité croit devoir recommander d'abroger la soixantième règle du Sénat et de la remplacer par la suivante :

“Après la première lecture, tout bill privé est renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, pour qu'il constate et fasse connaître dans un rapport si le bill tombe ou ne tombe pas dans les catégories de sujets exclusivement attribuées aux législatures des provinces.

“Après la deuxième lecture, tout bill privé est renvoyé au comité permanent des bills privés, ou bien à un autre de même nature; et les pétitions présentées au Sénat pour ou contre le bill sont censées renvoyées à ce même comité.”

Le tout respectueusement soumis.

JOS. H. BELLEROSE,  
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain, que les membres présents soient appelés à le prendre en considération et que la 14e règle soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à la dite motion.

L'honorable M. Trudel a présenté à la Chambre un bill intitulé: “Acte pour autoriser et faciliter la liquidation des affaires des sociétés de construction dans la province de Québec.”

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: “Acte concernant la maison de réforme d'Andrew Mercer d'Ontario pour les femmes,” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: “Acte relatif aux charges de Receveur-Général et de ministre des Travaux Publics,” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique au Nord-Ouest*," tel qu'amendé.

L'honorable M. de *Boucherville*, secondé par l'honorable M. *Girard*, a proposé: Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les différents actes concernant les terres fédérales," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit envoyé à un comité général mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les droits de tonnage prélevés dans les ports canadiens en vertu des lois du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour accélérer en certains cas les procès des personnes accusées de félonies et délits dans les provinces de *Québec* et *Ontario*" et l'acte concernant les convictions sommaires devant les juges de paix," auquel elle demande le concours de cette Chambre."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser et confirmer un acte de vente par les syndics de la banque d'épargnes de *Toronto* à la *Home Savings and Loan Company* (à responsabilité limitée), auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Smith*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte de transfert du chemin de fer de *Truro* à *Pictou*, 1877," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des pénitenciers, de 1875," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 27, après le mot " charge."

*Clause A.*

" La soixante-huitième section du dit acte est par le présent abrogée et la suivante y est substituée. ' Nonobstant toute chose contraire contenue dans l'acte passé par le parlement du *Canada* pendant la session tenue en les trente-deuxième et trente-troisième années du règne de Sa Majesté, chap. vingt-neuf, intitulé : ' Acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives de la loi criminelle,' ou dans tout autre acte du parlement du *Canada*, aucune personne condamnée, dans le *Nouveau-Brunswick* ou la *Nouvelle-Ecosse*, à l'emprisonnement avec travail forcé pour moins de deux ans, ne sera, à compter du jour où le gouverneur en conseil pourra, par proclamation, déclarer être celui auquel le pénitencier de *St. Jean* et le pénitencier d'*Halifax* respectivement cesseront d'être des pénitenciers, reçue ou incarcérée dans de tels pénitenciers."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois relatives aux droits imposés sur les billets promissoires et lettres de change."

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les neuf premières clauses ont été lues et agréées.

La dixième clause a été lue et remise.

Les douze clauses suivantes ont été lues et agréées.

La vingt troisième clause a été lue et amendée dans la version anglaise seulement.

Les cinq clauses suivantes ont été lues et agréées.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Odell* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit comité ait permission de siéger demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le dixième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement.

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le onzième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement.

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour protéger les animaux contre les épizooties et les maladies contagieuses qui les attaquent,"

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant certaines terres de l'artillerie et de l'amirauté dans les provinces du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*."

---

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les différentes clauses du bill ont été lues et agréées.

*Ordonné*, que la cédule soit amendée dans la version anglaise seulement.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Bellerose* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant les recensements et les statistiques," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 5, ligne 30, après le mot " signer " insérez les sections A. B. C. suivantes :

*Clause A.*

“ Le ministre de l'agriculture fera dresser un ou plusieurs tarifs des allocations ou rétributions attribuées aux différents commissaires du recensement et énumérateurs employés pour l'exécution du présent acte—lesquelles ne devront pas excéder en totalité, par chaque jour de service effectif et prouvé, la somme de trois piastres, pour tout énumérateur, et celle de quatre piastres, pour tout commissaire du recensement; et ces tarifs, après avoir été approuvés par ordre en conseil, seront communiqués au Parlement dans la première quinzaine de la session alors prochaine.”

*Clause B.*

“ Le paiement de ces allocations ou rétributions aux différentes personnes y ayant droit se fera selon la manière que le gouverneur en conseil aura prescrite; mais il ne sera effectué qu'après la fidèle et entière exécution des services commis à la personne ainsi rétribuée.”

*Clause C.*

“ Ces allocations et rétributions, ainsi que toutes dépenses à faire en exécutant le présent acte, seront payées sur les crédits votés par le parlement pour cet objet.”

Page 6, ligne 27, substituez “ vingt-huit au mot “ précédente.”

Page 6, ligne 28, substituez “ trente et un ” au mot “ vingt-huitième.”

Page 7, ligne 4, substituez “ cent ” à “ deux cents.”

Page 8, ligne 2, substituez “ huit ” à “ cinq.”

Page 8, ligne 12, après “ recueillis ” insérez la section D suivante :

*Clause D.*

“ Les salaires respectifs des officiers, commis et autres employés nommés sous l'autorité du présent acte, les honoraires ou indemnités à payer pour obtenir des renseignements dans les cas prévus par les sections *vingt-huit* et *vingt-neuf* de cet acte, ainsi que les frais de bureau et autres dépenses nécessaires pour l'exécution de cet acte, seront fixés par le Gouverneur en Conseil et acquittés sur les crédits que le Parlement aura affectés à cet objet.”

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie de prêt et de placement d'*Ottawa*, et de changer son nom en celui de compagnie de prêt du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* (à responsabilité limitée),” et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les-dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 1, après “ acte ” insérez : “ et le dit acte d'incorporation.”

Page 3, ligne 21; retranchez depuis “ particuliers ” jusqu'à “ et ” dans la ligne suivante et insérez : “ dans toute partie du *Canada*, la province de *Québec* exceptée, et pour les prêts faits par la compagnie dans la province de *Québec*, elle pourra demander tout taux d'intérêt que les compagnies légalement constituées peuvent légitimement exiger dans cette province.”

Page 3, ligne 26, retranchez depuis "établiront" jusqu'à la fin de la section.

Page 3, ligne 29, après "Toronto" insérez: "ou Ottawa."

Page 5, ligne 44, retranchez depuis "délibérer" jusqu'à la fin du paragraphe.

Et les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Haviland*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, qu'ils soient pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: Acte pour incorporer la société géographique de *Québec*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte du bureau des Postes de 1875," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 29 Avril, 1879.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Corhrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Glaz er,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Par l'honorable *William McMaster*, sénateur ; demandant que la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit* ait permission de pétitionner pour un acte qui amende les actes qui s'y rapportent.

Par l'honorable *William McMaster*, sénateur ; demandant que la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit* ait permission de pétitionner pour un acte qui amende les actes qui s'y rapportent.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'association " d'assurance sur la vie, dite de la Confédération," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, dernière lettre : après le mot " partie " insérez les clauses A, B et C.

#### Clause A.

" Si l'intérêt possédé par une ou plusieurs personnes, soit dans une ou plusieurs actions du capital, soit dans quelque *police, bonus, dividende ou autre obligation* de l'association, a été ou vient à être transmis par le décès, la banqueroute ou l'insolvabilité de la personne ayant un tel intérêt, ou par son mariage, si cette personne est une femme, ou de toute autre manière légale, sauf par transfert opéré sur les livres de l'association,—les directeurs ne seront tenus ni de permettre inscription de transfert en suite de cette transmission sur les livres de l'association, ni de reconnaître autrement cette même transmission, avant qu'une déclaration écrite, énonçant la nature de la transmission, et faite et signée par la personne ou les personnes prétendant droit en vertu de cette transmission, ainsi que par le précédent propriétaire des actions, s'il est vivant et s'il a le pouvoir de ce faire, ait été déposée entre les mains du gérant de l'association et admise par les directeurs ; et si la déclaration paraissant ainsi faite et signée porte en outre l'avoir été devant un notaire public, un juge de cour d'archives, ou un maire de cité, ville, bourg ou autre lieu, ou devant un consul ou vice-consul anglais ou autre représentant accrédité du gouvernement anglais en pays étranger, les directeurs pourront, en l'absence d'avis actuel et direct de toute réclamation contraire, donner entière créance à cette déclaration ; et à moins que le prétendant droit au transfert ne leur paraisse pas offrir une satisfaisante garantie, ils permettront l'inscription sur les livres de l'association du nom de la personne prétendant ce droit en vertu de la transmission susmentionnée."

#### Clause B.

" Si cette transmission s'est opérée ou vient à s'opérer en vertu d'un acte ou instrument testamentaire, ou par suite de décès *ab intestat*,—l'acte probatif du testament, les lettres d'administration, l'acte de curatelle, ou le testament dit testamentaire, le testament datif *expede*, ou tout autre document judiciaire ou officiel portant attribution, soit du titre de jouissance ou de fidéicommiss, soit de l'administration ou surveillance des biens meubles du décédé, par une cour compétente du *Canada*, de la *Grande-Bretagne*, de l'*Irlande* ou autre partie des domaines de Sa Majesté, ou d'un pays étranger,—ou une copie authentiquée ou un extrait officiel d'un tel document, seront présentés, en même temps que la déclaration susmentionnée, au gérant et déposés entre ses mains ; et les directeurs seront suffisamment fondés et autorisés par le fait de cette production et dépôt à payer le montant ou la valeur de toute *police, bonus, dividende ou autre obligation ou action*, ou à opérer ou permettre le

transfert de toute obligation, *police, bonus, dividende* ou action, en vertu ou en conformité de l'acte probatif, des lettres d'administration ou autre document ci-dessus énoncé, *encore que l'acte probatif, les lettres d'administration ou autre titre puissent n'avoir pas été obtenus en Ontario.*"

*Clause C.*

"Toutes les fois que les directeurs auront raisonnable cause de douter de la légalité de la réclamation d'une personne prétendant droit aux actions, *polices, bonus* obligations ou dividendes ou à leur produit, l'association pourra présenter requête à une cour supérieure de loi, ou, dans la province d'*Ontario*, à la cour de chancellerie, en laquelle requête elle énoncera ses doutes et priera qu'il soit rendu ordonnance ou jugement adjugeant et attribuant ces actions, *polices, bonus*, ou obligations, dividendes ou produit à la personne ou aux personnes y ayant légalement droit; la cour aura le pouvoir d'arrêter toute action, poursuite ou procédure formée contre l'association, ses directeurs ou officiers pour l'objet en litige, jusqu'à ce qu'elle ait statué sur cette requête; et l'association, ses directeurs et officiers en obéissance à l'ordonnance ou jugement rendu par la cour, seront indemnes et à l'abri de toutes actions, poursuites et demandes relativement aux matières dont il sera question dans ladite requête et les procédures subséquentes. Toutefois, si la cour trouve que les directeurs avaient raisonnable cause de doute, les dépenses et frais faits par l'association à l'occasion et par suite de cette requête et de ces procédures, formeront une créance privilégiée sur les actions, *polices, bonus* ou obligations, dividendes ou produit, et seront remboursés à ladite association avant qu'elle soit obligée d'opérer le transfert ou d'y consentir, ou de payer ces actions, *polices, bonus* ou obligations, dividendes ou produit à la personne ou aux personnes reconnues y avoir droit."

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

*Ordonné*, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la banque Jacques-Cartier," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie de l'*Amérique du Nord*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. McClelan, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant :

1o. Les noms et demeures des mécaniciens licenciés, en *Canada*, ainsi que les classes auxquelles ils appartiennent, et les dates de leurs commissions.

2o. La somme que chacun d'eux a payée pour sa commission et les diverses sommes annuelles qu'ils ont eu à payer pour leurs licences sous l'application des lois ou règlements en vigueur, avec indication de ces lois ou règlements, depuis la Confédération.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill, tel qu'amendé, intitulé :  
 "Acte à l'effet d'amender les actes relatifs à la compagnie d'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada*, contre le feu, et d'en changer le nom en celui de compagnie d'assurance du *Canada* contre le feu, dite la Souveraine,"

L'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé en amendement, que ce bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général pour être amendé de nouveau par addition des clauses suivantes :—

"La dite compagnie pourra vendre, céder et transférer à toute compagnie canadienne, telle que définie dans la deuxième section de l'Acte de 1875 concernant l'assurance, 38 *Victoria*, chapitre vingt, et cette dernière pourra acheter, acquérir et recevoir de la dite compagnie, moyennant les prix et considération qui seraient convenus entre elles, les biens mobiliers et immobiliers de la dite compagnie, y compris ses prêts garantis par bons et mortgages, ou autrement, les montants à elle dus pour lesquels des jugements auront été obtenus, avec son intérêt dans les actions par elle possédées comme garantie collatérale pour des prêts, et sa clientèle, sauf toutefois l'obligation par la compagnie achetant et acquérant ainsi les dits biens de répondre des risques de la dite compagnie résultant des polices émises par elle et en vigueur, desquelles la compagnie achetant se chargera par voie de réassurance; ou la dite compagnie pourra vendre, céder et transférer, et toute compagnie canadienne pourra acheter, acquérir et recevoir telle portion des dits biens convenue entre elles comme étant, avec la dite clientèle, un juste et raisonnable équivalent des risques dont se chargera ainsi la compagnie faisant l'acquisition, ou la totalité des dits biens à ce même titre d'équivalent.

"Nulle convention pour une telle vente ou un tel transport, ne sera valable et obligatoire pour les compagnies qui l'auront faite, qu'autant que le ministre des Finances, avec le Bureau de la Trésorerie, aura été convaincu que la compagnie consentant à acheter, acquérir et recevoir les dits biens possède un actif suffisant, y compris ses dépôts originaires et additionnels, pour faire face aux obligations qu'elle contracterait par cette acquisition, envers les assurés à la compagnie d'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada*, en sus de ses obligations, envers les porteurs de ses propres polices; ou qu'elle aura un actif suffisant, y compris les dits dépôts, pour faire face à toutes ces obligations, lorsqu'elle aura acquis lesdits biens; et qu'autant qu'il aura été rendu un ordre du Gouverneur en conseil à cet effet.

"Après qu'un tel ordre aura été rendu, et qu'il aura été prouvé à la satisfaction du ministre des Finances et du Bureau de la Trésorerie, que la convention à laquelle il se rapporte, a été mise à effet, et que la compagnie n'a pas accepté de risques ni émis de polices depuis la date de la dite convention, mais qu'elle a cessé d'opérer en *Canada*, toutes les valeurs déposées en garantie par elle pourront, sur sa demande, lui être remises, par un autre ordre du Gouverneur en conseil, et sa licence lui sera retirée et sera censée retirée, par suite de cette remise du dépôt.

“ Il sera du devoir des directeurs de la compagnie, immédiatement après avoir reçu le prix payable en argent d'une telle vente ou d'un tel transfert de le répartir, ainsi que les deniers entre leurs mains ou entre les mains des agents, officiers ou serviteurs de la compagnie, et les deniers déposés aux banques à son crédit aux actionnaires de la compagnie, proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun ; et les directeurs procéderont, avec la diligence convenable, à convertir en argent comptant toutes les valeurs remises à la compagnie comme il est dit ci-dessus, et tous ses biens non vendus et transférés comme il a été prévu, suivant les conditions de la convention, et à répartir cet argent de la manière ci-dessus, ainsi que tous deniers qu'ils pourraient recevoir en quelque temps que ce soit ; et lorsque tout l'actif de la compagnie aura été réalisé et réparti, les directeurs alors en exercice convoqueront des assemblées finales des actionnaires auxquels ils feront un rapport final ; et sur l'acceptation de ce rapport par voie de résolution, ils seront déchargés de toute responsabilité ultérieure, et la compagnie sera et on la réputera dissoute.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, savoir :

“ Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.”

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général pour être amendé de nouveau comme suit :

Page 2, ligne 8, après “l'incendie” insérez la clause A.

#### *Clause A.*

“ Le présent acte ne préjudiciera point aux droits que peuvent actuellement avoir les actionnaires individuels, avant sa passation.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la question de concours étant mise de nouveau sur la motion principale, savoir :

“ Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant,” elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial chargé d'étudier et d'indiquer à cette honorable Chambre par un rapport les meilleurs moyens à prendre pour exercer une surveillance nécessaire sur la législation privée, afin de constater si certains bills privés qui se présentent à cette Chambre tombent dans les catégories de sujets attribuées à l'autorité législative du Parlement du Canada par la quatre-vingt-onzième section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, auquel a été renvoyé le rapport du 21 avril courant,

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour autoriser et faciliter la liquidation des affaires des sociétés de construction dans la province de Québec.” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les droits de tonnage prélevés dans les ports canadiens en vertu des lois du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender 'l'acte pour accélérer en certains cas les procès des personnes accusées de félonies et délits dans les provinces de *Québec* et *Ontario* ' et l'acte concernant les convictions sommaires devant les juges de paix,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser et confirmer un acte de vente par les syndics de la banque d'épargnes de *Toronto* à la *Home Savings and Loan Company* (à responsabilité limitée),"

Sur motion de l'honorable M. *Smith*, secondé par l'honorable M. *Brouse*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte de transfert du chemin de fer de *Truro* à *Pictou*, 1877,"

Sur motion de l'honorable *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des pénitenciers, 1875."

Et le dit amendement étant lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit agréé.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill, sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois relatives aux droits imposés sur les billets promissoires et lettres de change."

---

(*En comité.*)

La dixième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 4, ligne 10, retranchez " l'atteste " et insérez : " atteste la signature du sousscripteur ou de l'endosseur de l'effet."

Page 4, ligne 24, après " tireur " insérez : " témoin."

Page 4, ligne 25, après " endosseur " insérez : " ou témoin."

La quatrième clause a été prise de nouveau en considération et amendée comme suit :

Page 1, ligne 36, retranchez depuis "*Canada*" jusqu'à "il" dans la 37<sup>me</sup> clause, et insérez : "avant et depuis et après la passation du présent acte."

La 23<sup>me</sup> clause a été de nouveau prise en considération et amendée comme suit :

Page 8, ligne 14, retranchez "sont ou ne sont pas sujets" et insérez : "est ou n'est pas sujette."

Le préambule a été de nouveau lu et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Odell* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour mieux protéger les animaux contre les épizooties ou les maladies contagieuses qui les attaquent,"

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : "Acte concernant les recensements et les statistiques."

Et les dits amendements étant lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

*Ordonné*, que le greffier se rende aux Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dernier bill mentionné sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes, au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de prêt et de placement d'*Ottawa*, et en changer le nom en celui de 'compagnie de prêt de *Manitoba* et du *Nord-Ouest*'" (à responsabilité limitée.)

Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

---

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte à l'effet de lever tous doutes à l'égard de la véritable intention de certaines dispositions de l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender un acte intitulé : “ Acte concernant le chemin de fer Intercolonial passé en la trente-neuvième année du règne de Sa Majesté la reine *Victoria*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte pour pourvoir plus efficacement aux enquêtes sur l'existence de manœuvres frauduleuses aux élections des membres de la Chambre des Communes,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour abroger ‘ l'acte concernant la construction et l'entretien des lignes de télégraphe électrique sous-marin,’ ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Dever*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*  
La Chambre s'est ajournée.

---

## Mercredi 30 Avril, 1879.

Les membres présents étaient :

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cochrane,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

30 avril, 1879.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions de l'honorable M. *McMaster*, demandant qu'il soit permis à la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit* de présenter une pétition pour la passation d'un acte qui amende les actes relatifs à la dite compagnie ; et aussi, qu'il soit permis à la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit* de présenter une pétition pour la passation d'un acte qui amende les actes relatifs à la dite compagnie ;—nonobstant l'expiration du délai fixé par le Sénat pour la présentation de pétitions de bills privés—et votre comité a constaté que postérieurement à l'expiration de ce délai, les circonstances ont fait naître de pressantes raisons pour l'amendement des actes qui régissent actuellement ces deux compagnies, et il recommande en conséquence de suspendre la 49<sup>e</sup> règle en tant qu'il s'agit des deux pétitions

dont la présentation est demandée par l'honorable *William McMaster*, et de recevoir ces deux dites pétitions.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,  
*Président.*

Et le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,  
Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit adopté.

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire-d'Etat, a présenté à la Chambre un contrat entre *Joseph Upper*, *Benj. W. Folger*, *James Swift* et *Mathew H. Folger* sous le nom de *Joseph Upper* et Cie., et sa Majesté la Reine représentée par l'honorable ministre des Travaux Publics du *Canada* pour équiper et exploiter, au lieu du gouvernement, l'embranchement de *Pembina* du chemin de fer canadien du *Pacifique*, aux conditions contenues dans le contrat du 3 août 1878, de *Geo. Stephens* et de la compagnie du chemin de fer de *St. Paul* et du *Pacifique*.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:

(*Voir documents de la session No. 43 q.*)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les différents actes concernant les terres fédérales."

---

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les seize premières sections ont été lues et agréées.

Page 16, ligne 30, retranchez depuis "mais" jusqu'à "Toute" dans la 37e ligne et insérez: "lorsque l'agent local aura recommandé d'émettre des lettres patentes en faveur d'une personne ayant un droit d'établissement, cette personne, après l'accomplissement des conditions requises, pourra légalement vendre, aliéner et transporter son droit et titre."

Les quatre-vingt-deux sections suivantes ont été lues et agréées.

Les trente sections suivantes ont été lues et agréées.

Les annexes ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et  
L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements étant lus la seconde fois ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques et du commerce au bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'association d'assurance sur la vie, dite de la Confédération."

Les clauses A et B étant lues la seconde fois, elles ont été agréées.

La clause C a été de nouveau lue, et objection étant faite, elle a été retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre la Chambre a pris en considération le rapport du comité spécial chargé d'étudier et d'indiquer à cette honorable Chambre par un rapport les meilleurs moyens à prendre pour exercer une surveillance nécessaire sur la législation privée, afin de constater si certains bills privés qui se présentent à cette Chambre tombent dans les catégories de sujets attribuées à l'autorité législative du Parlement du *Canada* par la quatre-vingt-onzième section de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, auquel a été renvoyé le rapport du 21 avril courant.

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les droits de tonnage prélevés dans les ports canadiens en vertu des lois du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender 'l'acte pour accélérer en certains cas les procès des personnes accusées de félonies et délits dans les provinces de *Québec* et *Ontario*' et l'acte concernant les convictions sommaires devant les juges de paix," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser et confirmer un acte de vente par les syndics de la banque d'épargnes de *Toronto* à la *Home Savings and Loan Company* (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Smith*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte de transfert du chemin de fer de *Truro* à *Pictou*, 1877" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour mieux protéger les animaux contre les épizooties ou les maladies contagieuses qui les attaquent."

---

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les trente-quatre premières sections ont été lues et agréées.

*Ordonné*, que la trente-cinquième section soit amendée comme suit:

Page 8, ligne 41, après "propagation" insérez: "et assurer l'extinction."

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable *M. Power* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu une seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable *M. Flint*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour faire du premier juillet un jour de fête publique sous le nom de jour anniversaire de la Confédération," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable *M. Allan*,  
La Chambre s'est ajournée.

---

## Jeudi, 1er Mai, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>

### PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit* ; demandant que, malgré qu'elle n'ait pas fait publier les avis ordinaires de son intention de demander au Parlement la passation d'un acte, il soit passé un acte pour prolonger le temps fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux de la dite compagnie, et qu'il lui soit permis de construire un tunnel pour chemin de fer au lieu d'un pont dans le cas où elle le jugerait à propos.

De la compagnie du Tunnel de la rivière *Détroit* ; demandant que, malgré qu'elle n'ait pas fait publier les avis ordinaires de son intention de demander au Parlement la passation d'un acte, il soit passé un acte pour prolonger le temps fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux autorisés par l'acte 33 *Vic.* chap. 51, à quatre ans à compter du temps de la passation du dit acte.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les différents actes concernant les terres fédérales," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour protéger les animaux contre les épizooties et les maladies contagieuses qui les attaquent" a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet de lever tous doutes à l'égard de la véritable intention de certaines dispositions de l'acte de tempé-  
rance du Canada, 1878," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender un acte intitulé: 'Acte concernant le chemin de fer Intercolonial,' passé dans la trente neuvième année du règne de Sa Majesté la reine *Victoria*."

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour pourvoir plus efficacement aux enquêtes sur l'existence de manœuvres frauduleuses aux élections des membres de la Chambre des Communes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte concernant la construction et l'entretien des lignes de télégraphe électrique sous-marin,"

L'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Dever*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender 'l'acte pour accélérer en certains cas les procès des personnes accusées de félonies et délits dans les provinces de *Québec* et *Ontario*' et l'acte concernant les convictions sommaires devant les juges de paix."

*En comité.*

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Haviland* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement. Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il ? Elle a été résolue dans l'affirmative. *Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du transfert du chemin de fer de *Truro* à *Pictou*, 1877."

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.  
 Le préambule a été lu et remis.  
 Les sept premières sections ont été lues et agréées.  
 La huitième section a été amendée comme suit :  
 Page 5, ligne 3, après " négligeaient " insérez : " pendant le même délai."  
 Les sections suivantes ont été lues et agréées.  
 Le préambule a été lu et agréé.  
 Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement. *Ordonné*, que le dit amendement soit maintenant reçu, et le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé. Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la liquidation des affaires des sociétés de construction dans la province de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et les dit amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :  
 Page 1, ligne 11, retranchez depuis " soit " jusqu'à " Dans," page 2, ligne 5, et insérez les clauses A, B, C, D, E.

*Clause A.*

“Toute société de construction, dans la province de Québec, pourra, à toute assemblée générale annuelle, ou à toute assemblée générale spéciale, sur les deux tiers des votes donnés par les membres présents ou dûment représentés à cette assemblée, chaque membre ayant droit à un vote par chaque action qu’il possèdera, adopter une résolution ordonnant la liquidation des affaires de la société, pourvu qu’avis public de telle assemblée, et de la proposition de liquidation qui y sera faite, ait été donné au moins quinze jours d’avance dans un journal français et dans un journal anglais de la localité, et pourvu aussi qu’un avis spécial contenant les mêmes informations que l’avis public ait été envoyé par la poste, à chacun des membres de la société, au moins quinze jours avant la dite assemblée; et à compter de l’adoption de telle résolution, la société sera considérée être en liquidation.”

*Clause B.*

“Les actionnaires devront à la même assemblée nommer, à la majorité des votes donnés, trois ou cinq liquidateurs qui remplaceront les directeurs en fonction et qui seront chargés de la liquidation des affaires de la société et tout directeur alors en fonction pourra être nommé liquidateur.”

*Clause C.*

“Les liquidateurs nommeront l’un d’entre eux leur président, et la majorité formera le quorum du bureau des liquidateurs, et toute question sera décidée à la majorité des voix des liquidateurs présents à la réunion du bureau, le président ayant le vote prépondérant.”

*Clause D.*

“Les liquidateurs auront tous les pouvoirs conférés et seront soumis envers les actionnaires à toutes les obligations imposées aux directeurs par la loi et par les règlements de la société. Toutefois, la société ne devra pas faire d’autres opérations que celles requises pour parvenir à la liquidation; les liquidateurs procéderont avec diligence à la réalisation de l’actif de la société, sans sacrifice inutile, et à cet effet, ils pourront vendre par vente privée ou publique les propriétés mobilières et immobilières de la société, y compris les dettes actives, et ils pourront compromettre et transiger avec les débiteurs de la société, et faire tout ce qu’ils jugeront convenable pour parvenir à la liquidation la plus avantageuse des affaires de la société.”

*Clause E.*

“Après le paiement des dettes de la société, les liquidateurs distribueront de temps à autre et à des époques qu’ils détermineront eux-mêmes, sous forme de dividendes, ce qu’ils auront réalisé de l’actif. Cette distribution sera faite proportionnellement à la mise payée de chacun, mais aucun actionnaire arriéré dans ses versements ne pourra participer à la distribution tant que les autres actionnaires n’auront pas été remboursés intégralement de ces mêmes versements qu’il aura négligé de payer; et tout actionnaire ainsi arriéré devra l’intérêt sur les versements échus et non payés, au taux de six par cent par an, et cet intérêt diminuera en proportion du montant qui sera remboursé aux autres actionnaires sur ces mêmes versements.”

Page 2, ligne 17, après “contractée” insérez la clause F.

*Clause F.*

“ Le capital de toute obligation consentie par un actionnaire à la société, et dont l'époque du remboursement est indéterminée ou fixée à l'extinction d'une classe, continuera à devenir exigible aux termes de l'obligation même et des règlements de la société; mais de plus les liquidateurs pourront de temps à autre exiger sur le capital de ces obligations tels montants qui seront jugés par eux nécessaires, pour placer les actionnaires sur un pied d'égalité dans le résultat final de la liquidation; mais tels montants ne deviendront exigibles qu'après un mois d'avis aux débiteurs.”

Page 2, ligne 18, après “liquidateurs” insérez: “fourniront tel cautionnement et recevront telle rémunération qui seront déterminés à une assemblée des actionnaires, et ils”.

Page 2, ligne 24, retranchez “vingt” et insérez: “cinquante.”

Page 2, ligne 28, après “paiement” insérez les clauses G, H, I, J, K et L.

*Clause G.*

“ Les actionnaires réunis en assemblée générale pourront autoriser le partage en nature des biens de la société, en tout ou en partie, et aussi le paiement en nature de la part revenant à tout actionnaire sur ses actions; ils pourront aussi autoriser la vente en bloc de l'actif à telles conditions qu'ils décideront. Ils pourront de plus autoriser les liquidateurs à acheter pour le profit de la société les droits des actionnaires, et à les payer, soit en argent, soit en nature, avec les biens de la société.”

*Clause H.*

“ Les liquidateurs n'auront d'autres responsabilités que celles qu'ont les directeurs de ces sociétés en vertu de la loi et des règlements. Leur rémunération sera fixée par les actionnaires réunis en assemblée générale, et ils seront tenus de donner tous cautionnement requis par les actionnaires. Ils seront sujets aux instructions des actionnaires en tant qu'elles seront compatibles avec la loi et les règlements. Ils pourront être démis par les actionnaires à toute assemblée et remplacés par d'autres, et dans le cas de vacance survenant par décès, refus d'agir, incapacité, destitution ou autrement, telle vacance sera remplie par les actionnaires à une assemblée générale; et jusqu'à ce que cette vacance soit remplie les liquidateurs restant en charge continueront d'exercer les mêmes pouvoirs; mais il sera de leur devoir de convoquer avec diligence une assemblée des actionnaires afin de remplir cette vacance.”

*Clause I.*

“ Les liquidateurs devront faire rapport de l'état des affaires de la société aux actionnaires, à toute assemblée générale annuelle, et à telles autres assemblées qui seront déterminées par les actionnaires; et lors de la liquidation définitive, les liquidateurs feront rapport à une assemblée finale des actionnaires, convoquée à cet effet, et leur rapport sera soumis à son approbation; et telle assemblée aura alors le pouvoir de dissoudre la société et d'en abandonner la charte, laquelle sera dès lors périmée et deviendra nulle; et à cette assemblée finale, les actionnaires pourront donner tels ordres, au sujet de la disposition et de la garde des livres, documents et archives de la société, qu'ils jugeront à propos; pourvu que, s'il reste des dettes à payer à des créanciers inconnus ou auxquels le paiement ne puisse être effectué, les liquidateurs en déposent le montant entre les mains du trésorier de la province de Québec, sous l'autorité du chap. 5 des Statuts de la législature de la province de Québec passé dans la

55ième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte concernant les dépôts judiciaires et autres," et des amendements au dit acte, en se conformant aux formalités exigées par le dit acte et ses amendements ; et la charte ne pourra pas être abandonnée avant que le dépôt n'ait été effectué."

*Clause J.*

" Aucune amende ne sera encourue à partir du jour où la liquidation aura été ordonnée."

*Clause K.*

" Tout actionnaire sera tenu de déposer par écrit son adresse au bureau de la société ; et tout avis spécial requis sera envoyé à cette adresse ; et dans le cas où un actionnaire aura négligé de se conformer à cette prescription, tel avis lui sera adressé à son dernier domicile connu, et s'il n'en a pas, à l'endroit même où la société a son principal siège d'affaires."

*Clause L.*

" Quinze actionnaires quelconques d'une société de construction dans la province de Québec pourront convoquer une assemblée générale spéciale des actionnaires de cette société pour les fins du présent acte, en donnant avis public de cette assemblée, conformément à la disposition de la première section du présent acte."

*Dans le préambule du bill :—*

Page 1, ligne 9, après " province " insérez : " A ces causes."

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que les amendements soient pris en considération par la Chambre demain et qu'en attendant, le bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender et consolider les lois relatives aux droits imposés sur les billets promissoires et les lettres de change."

Aussi, le bill intitulé : " Acte concernant les charges de receveur-général et de ministre des Travaux Publics."

Et aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer le chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie de chemin de fer et de pont du Côteau et de la ligne provinciale, et de la compagnie de chemin de fer de jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa* et pour fusionner les dites compagnies," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 2 Mai, 1879.

Les membres présents étaient :

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCletan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell*,—De *William McCannon*, président, et *William Waddington*, secrétaire de l'association des bouchers de la cité de *Kingston*, province d'*Ontario*.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous ordres passés en conseil sur le sujet du nouveau tarif, et copie du rapport de l'honorable ministre des finances sur la portée et l'effet probables de ce tarif relativement aux importations venant de la *Grande-Bretagne*, de l'*Irlande* et des *Etats-Unis*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte de transfert du chemin de fer de *Truro* à *Pictou*, 1877," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de lever tous doutes à l'égard de la véritable intention de certaines dispositions de l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878."

---

*En comité.*

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McLelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, que le dit comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé : Acte concernant le chemin de fer Intercolonial passé en la trente-neuvième année du règne de Sa Majesté la Reine *Victoria*."

---

*En comité.*

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Pelletier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour pourvoir plus efficacement aux enquêtes sur l'existence de manœuvres frauduleuses aux élections des membres de la Chambre des Communes."

*En comitté.*

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour abroger l'acte concernant la construction et l'entretien des lignes de télégraphe électrique sous-marin."

*En comitté.*

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

l'honorable M. *Allan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Dever*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Huwiland,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Trudel et</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Wark.—30.</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>		

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Pozar,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal et</i>
<i>Dickson,</i>	<i>McLelan (Lond'derry) Pelletier,</i>		<i>Wilmot (Présid.)—32.</i>

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération les amendements proposés par le comité des banques et du commerce au bill intitulé: "Acte pour autoriser et faciliter la liquidation des affaires des sociétés de construction dans la province de Québec."

Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés séparément.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'association d'assurance sur la vie, dite de la Confédération," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie de chemin de fer et de pont du Côteau et de la ligne provinciale, et de la compagnie de chemin de fer de jonction entre Montréal et la cité d'Ottawa et les actes qui l'amendent, et pour fusionner les dites compagnies,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable M. *Allan*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour assister Son Honneur le Président dans la direction de la bibliothèque du Parlement, a présenté son premier rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

Les membres du Sénat faisant partie du comité conjoint de la bibliothèque du Parlement ont l'honneur de présenter leur premier rapport:

Votre comité a reçu une application pour l'acquisition d'une collection précieuse et unique de monnaies canadiennes et de médailles commémoratives d'événements de l'histoire du Canada depuis l'origine de la colonie. Cette collection a été faite par M. *Gerald Hart*, de Montréal, qui offre de la vendre à raison de deux mille cinq cents piastres.

Votre comité serait heureux de voir cette collection déposée à la bibliothèque du Parlement, mais il considère que la responsabilité de cette acquisition repose sur l'Exécutif qui a seul le pouvoir de la faire.

Votre comité a, en conséquence, délégué les deux Orateurs pour en conférer avec le gouvernement, dans l'espérance qu'il sera possible d'obtenir pour la bibliothèque du Parlement une collection aussi complète, et qui présente un intérêt historique aussi précieux pour le peuple canadien.

Le prospectus d'un important travail, par M. *Alpheus Todd*, sur "le gouvernement parlementaire dans les colonies," a été soumis à votre comité. Ce travail sera fait au point de vue historique et pratique. Il traitera de toutes les questions qui se rattachent aux relations politiques d'une colonie avec la mère-patrie, et spécialement de la position et des fonctions constitutionnelles d'un gouverneur, de l'étendue du contrôle que peut exercer la mère-patrie sur des colonies autonomes en matière de législation et d'administration intérieure, par l'opération des traités et les appels au Conseil Privé. Il comprendra aussi une étude soigneuse des pouvoirs relatifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, aux termes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, indiquant les limites constitutionnelles assignées au Gouverneur-Général en Conseil lorsqu'il a à traiter de questions provinciales en vertu du dit statut. Les précédents créés depuis la Confédération par suite de la nouvelle constitution et leur signification particulière y seront aussi indiqués.

L'importance d'un tel travail pour les hommes d'Etats canadiens et les hommes publics, et l'assurance que nous possédons, par les précédents écrits de *M. Todd*, de son habileté et de ses aptitudes à disputer ces questions avec impartialité et avantage, ont induit votre comité à recommander qu'il soit souscrit à quatre cents copies de cet ouvrage, pour le gouvernement et le Parlement du *Canada*, afin de pouvoir en faire la distribution aux membres des deux Chambres, aux bibliothèques étrangères, etc.

Cet ouvrage paraîtra en un seul volume d'à peu près 500 pages, dont le prix ne dépassera pas quatre piastres par copie.

Si *M. Todd* peut arriver, au moyen de l'aide qui lui sera donné par cette souscription, à prendre des arrangements satisfaisants avec des éditeurs de *Londres*, il espère que son travail sera prêt pour l'impression avant la prochaine session du Parlement.

CHAMBRE DE L'ORATEUR,  
Ottawa, 30 avril, 1879.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

## Lundi, 5 Mai, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pover,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozar,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Price,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith.</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead.</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny.</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Trudel*,—De N. J. *Denoncourt* et autres, membres du barreau de la province de *Québec*, dans le district des *Trois-Rivières*, et autres, du dit district des *Trois-Rivières*.

L'honorable M. *Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son douzième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

5 mai, 1879.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit*, demandant que, bien qu'elle n'ait pas donné les avis ordinaires exigés dans les cas de demandes de bills privés, un acte soit passé pour prolonger de quatre années le délai dans lequel doivent être commencés et achevés les travaux autorisés par l'acte 33 *Vic.*, chap. 51,—et aussi la pétition de la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*, demandant que, bien qu'elle n'ait pas donné les avis ordinaires exigés dans les cas de demandes de bills privés, un acte soit passé pour prolonger le délai dans lequel doivent être commencés et achevés les travaux de la Cie., et pour l'autoriser à construire un tunnel au lieu d'un pont de chemin de fer, dans le cas où elle trouverait utile de faire ce changement dans ses travaux. Votre comité a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis, ainsi que l'ont allégué les pétitionnaires, et a aussi constaté que tout récemment des circonstances nouvelles ont fait naître de pressantes raisons d'amender les actes relatifs aux dites compagnies, qui n'ont pas eu depuis lors le temps voulu pour publier les avis ordinaires. Votre comité, à cause de ces raisons, recommande de suspendre la cinquante-unième règle relativement à ces deux pétitions, en autant que le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel le bill devra être renvoyé, pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de la suspension de cette règle dans ces cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,  
*Président.*

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser et confirmer la vente par les syndics de la banque d'épargnes de *Toronto* à la compagnie d'épargne et de prêt dite *Home*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Smith*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, a proposé :

Que, conformément au douzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, la 51<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte aux pétitions de la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit*, et de la compagnie du pont de la rivière *Détroit*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pourvoyant à la liquidation des affaires des sociétés de construction dans la province de *Québec*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les marques de commerce et les dessins industriels," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de lever tous doutes à l'égard de la véritable intention de certaines dispositions de l'acte de tempérance de 1878."

---

*En comitt.*

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première section a été lue et agréée.

Les amendements suivants ont alors été proposés :

Page 2, ligne 11, après " révocation " insérez la clause A.

*Clause A.*

" Si la pétition pour la mise en opération de l'acte, ou pour l'abrogation d'un règlement tendant à la mise en opération de l'acte, n'est pas approuvée par la majorité des électeurs, tous les frais faits à cette fin seront à la charge des pétitionnaires, qui devront préalablement déposer entre les mains du trésorier de la municipalité une somme suffisante pour couvrir ces frais."

La question de concours étant mise sur la dite motion, le comité s'est divisé :

CONTENTS, 12.

NON-CONTENTS, 35.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Il a alors été proposé d'amender le bill comme suit :

Page 2, ligne 11, après " révocation " insérez les clauses A, B et C.

---



---

*Clause A.*

“ Considérant que, d’après l’organisation actuelle en comtés de la province de *Manitoba*, l’acte de tempérance du *Canada*, 1878, ne peut être régulièrement mis en action par les habitants des districts ruraux : A ces causes, partout où le mot “ comté ” est employé dans l’acte de tempérance de 1878, il s’entendra relativement à la province de *Manitoba*, comme signifiant les districts électoraux de cette province, suivant leurs délimitations existantes lors de l’élection générale de 1878 pour la Chambre des Communes, à l’exception toutefois du district électoral de *Selkirk*, duquel la cité de *Winnipeg* sera distraite pour les fins du dit acte; mais lorsque la dite province sera plus tard divisée en comtés, et lorsqu’une organisation municipale régulière aura été établie dans ces comtés, le dit acte sera appliqué suivant sa lettre aux comtés alors existants, comme dans les autres provinces du *Canada*.”

*Clause B.*

“ L’avis prescrit par la sixième section du dit acte, sera, pour ce qui est de la province de *Manitoba*, déposé aux bureaux d’enregistrement des districts électoraux respectifs, ou aux bureaux des shérifs de ces districts.”

*Clause C.*

“ Dans les annexes du dit acte, le mot “ comté,” partout où il se rencontre, s’entendra, pour ce qui est de la province de *Manitoba*, comme signifiant “ district électoral,” jusqu’à ce que la province ait été divisée comme il est prévu au proviso de la première section du présent acte.”

Les dites clauses ont été agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre étant lu de nouveau, il a été ordonné de l’amender comme suit :

Après “ 1878 ” insérez : “ et à l’effet de l’amender à certains égards en ce qui “ concerne la province de *Manitoba*.”

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L’honorable M. *McClellan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus une seconde fois et ils ont été agréés.

Sur motion de l’honorable M. *Scott*, secondé par l’honorable M. *Peletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu’amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l’ordre, s’est ajournée à loisir, et s’est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte intitulé : “ Acte concernant le chemin de fer Intercolonial,” tel que passé en la trentième année du règne de Sa Majesté la reine *Victoria*.”

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première section a été lue et agréée.

L'honorable M. *Almon* a proposé, secondé par l'honorable M. *Power* :

Que la clause suivante soit ajoutée à la fin du bill :

*Clause A.*

“ Et pourvu de plus qu'aucune cour ou tribunal n'admette de réclamation en dommages ou à titre d'indemnité quelconque, qui serait portée par ou au nom de la dite compagnie du chemin de fer urbain d'*Halifax* ou de ses ayants-cause en vertu du présent acte, à moins que la cour ou le tribunal n'ait acquis la preuve que la dite compagnie a pleinement rempli et exécuté toutes les conditions et dispositions des sections six et sept du chapitre 83 des statuts provinciaux de la *Nouvelle-Ecosse*, année 1863.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, le comité s'est divisé :

CONTENTS, 11.

NON-CONTENTS, 19.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et  
L'honorable M. *Pelletier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.  
Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour assister Son Honneur le Président dans la direction de la bibliothèque du Parlement, et  
Le dit rapport étant lu une seconde fois par le greffier,  
Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été  
*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour protéger les animaux contre les épizooties ou les maladies contagieuses qui les attaquent.”

Et aussi le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte du transfert du chemin de fer de *Truro* à *Pictou*,” et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie d'assurance des cultivateurs contre le feu et des bâtisses isolées du *Canada*, et pour changer son nom en celui de compagnie d'assurance du *Canada* contre le feu, dite la Souveraine,” et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour pourvoir aux traitements de deux nouveaux juges de la Cour Suprême de la *Colombie-Britannique*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les matelots, 1873," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte concernant le havre de *Pictou*, dans la *Nouvelle-Ecosse*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le port de *Sydney-Nord*, dans la *Nouvelle-Ecosse*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le pilotage, 1873," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender les actes concernant la maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du chemin de fer du *Pacifique*, 1874," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de colonisation du *Sud-Ouest*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 6 Mai, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOI*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel.</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>		

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

De William McCammon, président, et William Waddington, fils, secrétaire de l'association des bouchers de la cité de Kingston; demandant l'amendement de "l'acte général d'inspection de 1874," de manière à rendre l'inspection des peaux brutes facultative aux bouchers et non compulsoire comme elle l'est actuellement.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer du Côteau à la ligne provinciale, et la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa, et les actes qui les amendent, et pour fusionner les dites compagnies," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 21, après "sera" insérez : "nonobstant toute fusion ou tout louage fait par elle."

Page 3, ligne 24, après "compagnies" insérez : "de chemin de fer."

Page 3, ligne 33, après "propriétés" insérez : "et sera tenue à toutes les dettes, obligations et responsabilités."

Page 3, lignes 37 et 39, après "compagnies" insérez : "de chemins de fer."

Et les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. Odell, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie du rapport provisoire adressé au très-honorable ministre de l'Intérieur, à la date du 17 mars, 1879, par Robert Bell, M.D., ingénieur civil et premier assistant-directeur de l'exploration géologique du Canada, sur la région située entre le lac Winnipeg et la Baie d'Hudson, en vue de l'ouverture de communications entre York Factory et le territoire du Nord-Ouest.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant certaines terres de l'artillerie et de l'amirauté dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse."

Et aussi le bill intitulé : "Acte pour expliquer et amender la loi relative à l'affectation de certaines terres fédérales dans Manitoba," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour abroger les actes relatifs à la faillite maintenant en vigueur dans la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Arnaud, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: Acte relatif au chemin de Intercolonial passé en la 39e année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria."

L'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Almon:

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit amendé comme suit:

*Clause A.*

"Et pourvu de plus qu'aucune cour ou tribunal n'admette de réclamation en dommages ou à titre d'indemnité quelconque, qui serait portée par ou au nom de la dite compagnie du chemin de fer urbain d'Halifax ou de ses ayants-cause en vertu du présent acte, à moins que la cour ou le tribunal n'ait acquis la preuve que la dite compagnie a pleinement rempli et exécuté toutes les conditions et dispositions des sections six et sept du chapitre 83 des statuts provinciaux de la Nouvelle-Ecosse, année 1863."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins industriels."

*(En comité.)*

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les vingt-huit premières sections ont été lues et agréées.

La vingt-neuvième section a été lue et amendée comme suit:

Page 7, ligne 41, après "Brunswick" insérez: "de la Colombie-Britannique."

Page 7, ligne 43, après "Manitoba" insérez: "ou devant un magistrat stipendaire dans les territoires du Nord-Ouest;" après "Cour" retranchez: "saisie" et insérez: "ou le magistrat saisi."

Page 7, ligne 49, après "Cour" insérez: "ou tout tel magistrat."

Page 8, ligne 3, après "Cour" insérez: "ou de tel magistrat."

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu une seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour pourvoir aux traitements de deux nouveaux juges de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique,"

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. Cornwall, secondé par l'honorable M. Macdonald, a proposé en amendement :

De retrancher "maintenant" et après "fois" d'insérer "d'hui en six mois."

La question de concours étant mise sur la dite motion et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan (Lond'erry),</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark.—36</i>

#### NON-CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Wilmot (Présid.)—25.</i>
<i>Boucherville, de,</i>			

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant mise sur la motion principale, tel qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte des matelots, 1873," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif au havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

---

---

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif au havre de Sydney-Nord, dans la Nouvelle-Ecosse," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du pilotage, 1873," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes relatifs à la maison de la Trinité et aux commissaires du havre de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du tunnel de la rivière Détroit," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 1874," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Dickson, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Alors sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Montgomery,

La Chambre s'est ajournée.

---

---

## Mercredi, 7 Mai, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allon,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	

### PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue.

De *N. J. Denoncourt* et autres, membres du barreau de la province de Québec, dans le district de *Trois-Rivières*; demandant qu'un comité soit nommé pour s'enquérir des faits allégués dans leur pétition contre l'honorable *Antoine Polette*, l'un des juges puînés de la Cour Suprême de la province de Québec pour le dit district des *Trois-Rivières*, et que sur preuve des dits faits allégués, il plaise au Sénat de présenter à Son Excellence le Gouverneur-Général une adresse recommandant que le dit honorable *Antoine Polette* soit révoqué de ses fonctions.

L'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Dickson*, a proposé;

Qu'en considération d'affaires privées importantes, il soit permis à l'honorable *Robert William Weir Carrall* de s'absenter pour le reste de la session.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Campbell*,—De la banque consolidée du *Canada*.

Par l'honorable *M. McMaster*,—De *Robert Watt Elliott*, président du bureau de commerce de *Toronto*.

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 29 avril 1879, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant :

10. Les noms et demeures des mécaniciens licenciés, en *Canada*, ainsi que les classes auxquelles ils appartiennent, et les dates de leurs commissions.

20. La somme que chacun d'eux a payée pour sa commission et les diverses sommes annuelles qu'ils ont eu à payer pour leurs licenses sous l'application des lois ou règlements en vigueur, avec indication de ces lois ou règlements, depuis la Confédération.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 158.*)

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son dixième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

6 mai, 1879.

Le comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre comme son dixième rapport, le rapport de son sous-comité chargé de s'enquérir et de faire rapport sur la qualité des articles de papeterie fournis aux membres de la Chambre des Communes, sur la manière dont on les obtient et les meilleurs moyens à adopter pour en faire la distribution, lequel rapport il recommande respectueusement à la considération de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

*Président.*

CHAMBRE DE COMITÉ,

29 avril, 1879.

Le sous-comité du comité conjoint des impressions du Parlement, chargé de s'enquérir et de faire rapport sur la qualité des articles de papeterie fournis aux membres de la Chambre des Communes, sur la manière dont on les obtient et les meilleurs moyens à adopter pour en faire la distribution, a l'honneur de présenter le rapport suivant :—

La liste de la papeterie distribuée à présent, en boîtes, aux membres de la Chambre, et dont les différents articles ont été choisis par le comité des contingents de 1868, a été soumise à votre sous-comité. Après l'avoir examinée soigneusement, ainsi que les différents échantillons d'articles de papeterie soumis à son inspection, votre sous-comité a révisé la dite liste et a substitué des qualités de papiers, etc., qui, dans son opinion, donneront pleine satisfaction et conviendront mieux aux besoins des membres.

Votre sous-comité recommande qu'en sus de la papeterie ci-dessus mentionnée, les membres aient droit à un supplément journalier suffisant pour leurs besoins; lequel supplément pourra être obtenu en en faisant la demande au bureau de la papeterie, et devra être marqué du cachet officiel, et livré en dehors des séances seulement.

Votre sous-comité recommande aussi que pendant la première quinzaine de la session, mais pas plus tard, une boîte de papeterie soit donnée à chaque rapporteur *bona fide*, dûment accrédité par l'administration du journal qu'il représente, pourvu qu'il ne soit pas donné plus d'une boîte aux rapporteurs du même journal.

Votre sous-comité recommande de plus que l'officier chargé de la papeterie en fasse l'importation directement, à l'exception, toutefois, des articles qui peuvent être fabriqués en *Canada* et qui seront trouvés propres aux fins requises.

Le tout respectueusement soumis.

ALPH. DESJARDINS,

Président.

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Aikins*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 2 mai, 1879, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous ordres passés en conseil sur le sujet du nouveau tarif, et copie du rapport de l'honorable ministre des Finances sur la portée et l'effet probables de ce tarif relativement aux importations venant de la *Grande-Bretagne*, de l'*Irlande* et des *Etats-Unis*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session, No. 155.)

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill, tel qu'amendé, intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer et de pont du *Côteau*, à la ligne provinciale, et la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa*, et les actes qui les amendent, et pour fusionner les dites compagnies,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Christie*, a proposé :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Bellerose*, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant mais qu'il soit amendé de nouveau, en retranchant la dixième clause et en la remplaçant par la suivante :

#### Clause A.

" La compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique* aura le pouvoir de conclure des arrangements de circulation avec toute compagnie de chemin de fer en *Canada* ou aux *Etats-Unis*, dont la ligne se reliera à celle de la dite compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique*."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

#### Les honorables messieurs

*Alexander*,  
*Armand*,  
*Baillargeon*,  
*Bellerose*,  
*Boucherville*, de,  
*Brouse*,  
*Brown*,  
*Bull*,

*Bureau*,  
*Chaffers*,  
*Cochrane*,  
*Cormier*,  
*Cornwall*,  
*Dever*,  
*Dumouchel*,  
*Fabre*,

*Ferrier*,  
*Flint*,  
*Guévremont*,  
*Haythorne*,  
*Hope*,  
*Kaulbach*,  
*Pâquet*,  
*Pelletier*,

*Penny*,  
*Pozer*,  
*Read*,  
*Ryan*,  
*Thibaudeau*,  
*Trudel*,  
*Vidol*.—31.

## NON CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan (Lond'erry),</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilmot (Présid.)—32.</i>

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise sur la motion principale—

Que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant,

L'honorable M. *Trudel* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M.

*Cormier* :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit amendé de nouveau en ajoutant ce qui suit à la fin de la quatrième clause : " pourvu aussi que, dans le cas de la construction des dits ponts, tout propriétaire, occupant ou usufruitier d'un immeuble qui serait inondé par le débordement ou gonflement des eaux occasionné par les dits ponts, leurs terrassements, quais ou autres ouvrages, et en général par des travaux quelconques se rattachant au dit chemin de fer et aux dits ponts—ou qui serait endommagé en quoi que ce soit par suite des dites constructions, ait le droit de recouvrer de la dite compagnie les dommages par lui soufferts, après qu'ils auront été constatés par trois arbitres, dont un sera nommé par le réclamant, le second par la compagnie, et le troisième par le juge de la cour Supérieure du district où les dommages auront eu lieu, les dits arbitres devant procéder à l'estimation de ces dommages de la manière voulue par la loi. Le réclamant ne perdra point toutefois en exerçant sa réclamation contre la compagnie son recours pour toute indemnité qu'il serait en droit de recevoir du gouvernement du *Canada*, soit en paiement total des dommages soufferts, s'il ne les a pas recouverts de la compagnie, soit en paiement de la somme nécessaire pour parfaire le montant des dits dommages, s'il ne les a recouverts de la compagnie qu'en partie."

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question étant mise de nouveau sur la motion principale—

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés il ont été pris comme suit :

## CONTENTS

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan, (Hopewell),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan (Lond'erry)</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wilmot, (Prés.)—33.</i>
<i>Carrall,</i>			

## NON CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cornier.</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Seymour.</i>
<i>Boucherville. de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Tribadaeau,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel.—27.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Gutremont,</i>	<i>Penny,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif aux marques du commerce et aux dessins industriels," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte concernant le protêt des lettres de change sur l'intérieur et des billets promissaires, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acté pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Hope*, il a été

*Ordonné*, que les quarante-unième et soixante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acté pour amender et refondre l' " Acte des chemins de fer, de 1868 " et les actes qui l'amendent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill intitulé : "Acte à l'effet de lever tous doutes à l'égard de la véritable intention de certaines dispositions de l'Acte de Tempérance du Canada, 1878," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour abroger les actes relatifs à la faillite maintenant en vigueur dans la Puissance."

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose* secondé par l'honorable M. *Armand* il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier item des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte des matelots de 1873."

---

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

*Ordonné*, que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 9, après "l'étranger" insérez : "de plus de cent cinquante tonnes de registre."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Pelletier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

*Ordonné*, que l'amendement soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu une seconde fois il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte relatif au havre de *Pictou*, dans la *Nouvelle-Ecosse*."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif au havre de *Sydney Nord*, dans la *Nouvelle-Ecosse*."

---

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

Les dix premières sections ont été lues et agréées.

*Ordonné*, que la onzième section soit amendée comme suit :

Page 2, ligne 36, re.ranchez " cinq " et insérez " trois."

Les sections restantes ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement.

*Ordonné*, que le dit amendement soit maintenant reçu.

Et le dit amendement étant lu une seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du pilotage de 1873."

---

*En comité.*

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance et l'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender les actes relatifs à la maison de la Trinité et les commissaires du havre de Montréal."

---

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

*Ordonné*, que le bill soit amendé comme suit :

Page 1 ligne 18, retranchez depuis "conseil" jusqu'à la fin du bill.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement.

*Ordonné*, que le dit amendement soit reçu et le dit amendement étant lu la seconde fois il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été ordonné que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 1874."

---

*En comité.*

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi, 8 Mai, 1879

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howton.</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith.</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ryan*,—De *Roberston Linton* et Cie. et autres banquiers, marchands, manufacturiers et autres, de la cité de *Montréal*,—et de *R. B. Angus*, gérant en chef de la banque de *Montréal*, et autres maisons de banque, marchands et autres.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité spécial nommé pour s'enquérir de toutes matières relatives à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer canadien et du télégraphe du *Pacifique*, à l'ouest du lac *Supérieur*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, de prendre des témoignages sous serment et de faire rapport à cette Chambre de temps à autre, a présenté son second rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ.

Mercredi, 7 mai 1879.

Le comité spécial chargé de s'enquérir de toutes matières relatives à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer canadien et du télégraphe du *Pacifique*, à l'ouest du lac *Supérieur*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, de prendre des témoignages sous serment et de faire rapport à cette Chambre de temps à autre, a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a porté principalement son examen sur le coût des sections 13, 25, 15 et 14 du *Pacifique* canadien, lesquelles se trouvent entre le lac *Supérieur* et la rivière *Rouge*, et aussi sur les causes de la dépense faite et à faire au-delà des estimations qui ont servi de base aux contrats pour les travaux de ces sections.

L'exploration dans le district dont il est question fut commencée au printemps de 1871. Les contrats ont été adjugés comme suit : 13 et 14, le 3 avril 1875 ; 25, le 7 juin 1876 ; 15, le 9 janvier 1877.

La section 13 est située entre le terminus du chemin de fer à *Fort-William* (lac *Supérieur*) et *Sunshine Creek*, distance de 32½ milles.

La section 25, entre cette dernière rivière et la rivière aux *Anglais*, a 80 milles ; la section 15 de *Kéwatin* (*Portage-du-Rat*) au lac *Lacroix* a 36½ milles, et la section 14, du lac *Lacroix* à *Selkirk* sur la rivière *Rouge*, couvre une longueur de 77 milles.

L'état suivant fait voir les estimations premières et les estimations subséquentes des travaux de chacune de ces sections ; ces chiffres sont de M. *Marcus Smith*, ingénieur, faisant les fonctions d'ingénieur en chef, pendant l'absence de M. *Sandford Fleming* :

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Du *Fort William*, sur le lac *Supérieur*, à *Selkirk*, sur la rivière *Rouge*.

Sections	Longueur des sections en milles.	Estimation ayant servi de base au contrat.	Coût des travaux actuellement exécutés.	Coût des travaux restant à exécuter.	Augmentation sur l'estimation première.	Percentage de l'augmentation sur l'estimation première.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	par cent.
13	32½	291,265 00	331,979 51	.....	37,714 51	12·81
25	80	1,037,061 00	1,310,206 05	74,439 58	347,584 63	33·516
*15	36½	1,594,085 00	1,279,972 86	1,245,027 14	930,915 00	58·398
14	77	402,930 00	658,849 80	63,285 60	319,185 40	79·2121
		3,328,361 00	3,581,008 22	1,382,752 32	1,635,399 54	

\*NOTE.—Le contrat 15 comprend la pose des lisses et le ballastage de la section 14.

Dépense actuelle.....	\$3,581,008 22	
Estimation de M. <i>Smith</i> pour achever les travaux.....	1,382,752 32	
Dépense supplémentaire d'après estimation révisée de M. <i>Rowan</i> en 1878.....	\$109,674 00	
Nouveau supplément d'après estimation de M. <i>Rowan</i> en 1879.....	7,576 00	
	117,250 00	
		\$5,081,010 54
Estimation pour les quatre sections, d'après les états sur lesquels les contrats ont été basés.....	3,328,361 00	
Augmentation .....	\$1,752,649 54	
		Par cent.
Percentage de l'augmentation sur l'estimation pour les quatre sections.....		52-68

Votre comité annexe à ce rapport les témoignages qu'il a entendus.

D'après son témoignage, l'honorable *Alexander Mackenzie*, ci-devant ministre des Travaux Publics, savait, lorsque les contrats ont été adjugés, que les estimations ne pouvaient être regardées comme strictement exactes, à cause de la nature particulière de la contrée traversée par le chemin. Il pensait néanmoins que ces estimations étaient raisonnablement approximatives.

La preuve a établi le fait que le surcroît de dépense jusqu'à ce jour est dû entièrement à des travaux supplémentaires considérables. M. *Sandford Fleming* a dit que les estimations ne pouvaient être, à proprement parler, considérées comme telles; qu'elles n'avaient été préparées, de fait, que dans le but d'offrir des données pour établir une comparaison entre les différentes soumissions. Il a dit, de plus, que son opinion et celle du ministre des Travaux Publics étaient de pousser, avec toute l'activité possible, les travaux dans la direction du *Manitoba*, afin d'avoir le plus tôt possible sur notre propre territoire, une voie de communication avec cette province. Cette considération, comme le reconnaissent aussi d'autres ingénieurs, n'a pas permis de faire des estimations que l'on pût proprement regarder comme telles. On peut dire en général qu'il n'a pas été opéré de sondages ni fait de sections transversales. Votre comité ne croit pas cependant que l'intérêt public ait souffert par suite de cette circonstance, vu que les travaux devaient être exécutés, soit que les quantités en eussent été constatées avant ou après les adjudications. Il a aussi été prouvé que la contrée étant à l'état désert un examen minutieux des lieux en vue d'estimations précises, eût entraîné une forte dépense. Il est toujours désirable d'avoir des données complètes avant d'adjuger des contrats, parce que cette exactitude permet de mieux comparer les soumissions dans les détails, et dans les résultats obtenus, après l'exécution des travaux; dans le cas actuel, cependant, on ne saurait dire si des données plus complètes eussent influé sur les prix définitifs.

D'après le témoignage de M. *Marcus Smith*, faisant ci-devant fonctions d'ingénieur en chef, votre comité a tout d'abord été porté à croire que la plus grande partie de l'augmentation des frais de construction (augmentation qui a atteint à peu près le chiffre de \$900,000) a été causée par un changement radical dans la nature des travaux de la voie sur le parcours de la quinzième section. Ce changement a été recommandé par M. *Rowan*, ingénieur de division. Il consistait en deux choses: diminuer la quantité des enrochements dans les chaussées, à travers les terrains couverts d'eau; remplir les lacunes des chaussées au moyen de matériaux tirés d'ailleurs, afin de former tout de suite un remblai solide de terre et de pierre. M. *Smith* a fait preuve d'une singulière ignorance des faits et d'un oubli non moins étrange de ce qui s'est passé sur cette section, voire même à sa propre connaissance, quand il a dit que le changement sur les deux sections qui font le sujet du rapport de M. *Rowan*, est

actuellement en cours d'exécution. *M. Smith* reconnaît que des changements de cette importance n'auraient point dû se faire sans une autorisation, ni même sans un appel de soumissions; mais il déclare en même temps ne pouvoir justifier de l'autorisation en vertu de laquelle il a procédé à faire de tels changements. Il a même dit qu'il avait en partie ignoré jusque vers le milieu d'août, temps auquel il visita les travaux, ce qui s'était fait sur ces sections. Votre comité a néanmoins constaté par le témoignage de *M. Rowan* que, dans toute sa narration, *M. Smith* s'est grossièrement mépris. Le rapport par lequel *M. Rowan* recommandait ces changements dans les travaux a été adressé à *M. Smith* lui-même, mais ce changement qui a trait aux remblais en terre qui seuls pouvaient ajouter au coût des travaux, n'a pas encore été exécuté et pour la bonne raison mentionnée par *M. Rowan* qu'il n'avait jamais été autorisé à le faire.

Quant à cette partie de la recommandation qui se rapporte aux chaussées à construire à travers les espaces d'eau, on a diminué en l'adoptant la dépense au lieu de l'augmenter; d'ailleurs elle avait été approuvée par *M. Smith* lui-même, quoiqu'il ait oublié de le dire au comité. Elle tend à diminuer les frais en ce qu'elle exigeait moins de travaux d'enrochements dans l'eau; et la pierre épargnée de la sorte a pu être employée ailleurs, ce qui a diminué d'autant les travaux de construction sur chevalets. Il est juste d'ajouter que l'emploi de cette dernière nature d'ouvrage dans les lacunes des enrochements a été adopté dans un but d'économie et pour exécuter plus promptement le premier établissement. Il est certain, toutefois, qu'une chaussée pleine et solide, doit être le meilleur, le plus durable et en définitive le plus économique des chemins, surtout parce qu'il n'est pas susceptible de destruction par le feu, comme l'ouvrage de bois. Mais les hommes de l'art diffèrent d'opinion sur la question de savoir s'il est moins dispendieux de faire dès le commencement une chaussée pleine, ou s'il vaut mieux établir la voie sur chevalets et s'en servir ensuite pour le transport des matériaux destinés à la réfection des assises permanentes de la voie.

La revue des témoignages en ce qui concerne cette partie du chemin a fait naître un doute dans l'esprit des membres du comité; ils se sont demandé si *M. Marcus Smith* était bien, sous tous les rapports, à la hauteur de la situation qu'il a occupée durant l'absence temporaire de *M. Fleming*.

À l'égard de la partie du chemin comprise entre le *Portage du Rat* et la rivière *Rouge*, votre comité a obtenu certains renseignements de *M. Carre*, qui a fait les études du tracé. Cet ingénieur avait aussi exploré une autre ligne plus méridionale, laquelle partait du *Portage du Rat*, se dirigeait d'abord vers l'ouest, puis tournait vers le nord pour atteindre la section 14, alors donnée à l'entreprise. Cette dernière ligne, a-t-il dit, aurait coûté \$360,000 de moins que l'autre; mais celle-ci était plus courte de trois milles et demi. *M. Carre* a déclaré qu'il avait su que l'ingénieur en chef avait choisi la ligne la plus courte parce qu'elle devait, avec le temps, devenir la plus économique au double point de vue de l'entretien et de l'exploitation. Si le chemin avait suivi un tracé plus méridional, on aurait pu opérer plus avantageusement une jonction avec ce rail par une ligne passant au sud du lac *Manitobaque* par l'embranchement qui va s'y raccorder à *Selkirk*. Toutefois, *M. Sandford Fleming*, dans sa déposition, a témoigné qu'il était fortement en faveur du choix de *Selkirk* pour point de traversée sur la rivière *Rouge*. La déposition de *M. Marcus Smith* sur la possibilité d'établir une voie au nord de la *Saskatchewan* et à travers le district de la rivière de la *Paix*, se trouve dans le procès-verbal ci-annexé.

Le tout respectueusement soumis.

D. L. MACPHERSON,  
Président.

(Extrait du procès-verbal du comité.)

Le Président a soumis le rapport suivant:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
Mercredi, 7 mai 1879.

Le comité spécial chargé de s'enquérir de toutes matières relatives à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer canadien et du télégraphe du

*Pacifique*, à l'ouest du lac *Supérieur*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, de prendre des témoignages sous serment et de faire rapport à cette Chambre de temps à autre, à l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a porté principalement son examen sur le coût des sections 13, 25, 15 et 14 du *Pacifique* canadien, lesquelles se trouvent entre le lac *Supérieur* et la rivière *Rouge*, et aussi sur les causes de la dépense faite au-delà des estimations qui ont servi de base aux contrats pour les travaux de ces sections.

L'exploration dans le district dont il est question fut commencée au printemps de 1871. Les contrats ont été adjugés comme suit : 13 et 14, le 3 avril 1875 ; 25, le 7 juin 1876 ; 15, le 9 janvier 1877.

La section 13 est située entre le terminus du chemin de fer à *Fort-William* (lac *Supérieur*) et *Sunshine Creek*, distance de 32½ milles.

La section 25, entre cette dernière rivière et la rivière aux *Anglais*, a 80 milles ; la section 15, de *Kévatin* (*Portage-du-Rat*) au lac *Lacroix*, a 36½ milles, et la section 14, du lac *Lacroix* à *Selkirk*, sur la rivière *Rouge*, couvre une longueur de 77 milles.

L'état suivant fait voir les estimations premières et les estimations subséquentes des travaux de chacune de ces sections ; ces chiffres sont de M. *Marcus Smith*, ingénieur, faisant les fonctions d'ingénieur en chef, pendant l'absence de M. *Sandford Fleming* :

### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Du *Fort William*, sur le lac *Supérieur*, à *Selkirk*, sur la rivière *Rouge*.

Sections.	Longueur des sections en milles.	Estimation ayant servi de base au contrat.	Coût des travaux actuellement exécutés.	Coût des travaux restant à exécuter.	Augmentation sur l'estimation première.	Percentage de l'augmentation sur l'estimation première.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	par cent.
13	32½	294,265 00	331,979 51	.....	37,714 51	12.81
25	80	1,037,061 00	1,310,206 05	74,439 58	347,584 63	33.516
*15	36½	1,594,085 00	1,279,962 86	1,245,027 14	930,915 00	58.398
14	77	402,950 00	658,849 80	63,285 60	319,185 40	79.2121
		3,328,361 00	3,581,008 22	1,382,752 32	1,635,399 54	

\* Note.—Ce contrat 15 comprend la pose des lisses et le ballastage de la section 14.

Dépense actuelle.....	\$3,581,008 22	
Esmation de M. <i>Smith</i> pour achever les travaux .....	1,382,752 32	
Dépense supplémentaire d'après estimation révisée de M. <i>Rowan</i> en 1878.....	\$109,674 00	
Nouveau supplément d'après estimation de M. <i>Rowan</i> en 1879 .....	7,576 00	
	<u>117,250 00</u>	
		\$5,081,010 54
Estimation pour les quatre sections, d'après les états sur lesquels les contrats ont été basés.....		3,328,361 00
		<u>\$1,752,649 54</u>
		Par cent.
Percentage de l'augmentation sur l'estimation pour les quatre sections .....		52-68

Votre comité annexe à ce rapport les témoignages qu'il a entendus.

D'après le témoignage de M. *Sandford Fleming*, l'ingénieur en chef, la section 13 est achevée et les comptes des entrepreneurs de cette section sont réglés; les sections 25 et 14 sont très avancées, mais le coût des travaux ayant dépassé de beaucoup les premières estimations, M. *Fleming* fait actuellement opérer un nouveau mesurage, avant de donner aux entrepreneurs un certificat final. Cette précaution n'a pas été prise comme le reconnaît M. *Fleming*, parce qu'il aurait eu quelque raison de douter de l'exactitude des états qui lui ont été présentés.

Il attribue la grande différence qui existe entre les premières et les dernières estimations à l'imperfection des études de terrain qui ont précédé la mise en adjudication.

Votre comité trouve très-regrettable que le calcul des travaux qui a servi de base aux contrats diffère si notablement des quantités effectivement exécutées. Si ce calcul eût été exact, le chemin de fer aurait probablement coûté moins cher, et l'on aurait, dans tous les cas, épargné au public le désappointement que lui a fait éprouver un si fort supplément de dépense. Votre comité n'a pas constaté quelle a été la dépense de l'exploration faite entre le lac Supérieur et la rivière Rouge. Le comptable du département des Travaux Publics a dit en substance dans son témoignage qu'il n'avait pu séparer les articles de dépense relatifs aux explorations de la division du lac Supérieur de ceux relatifs aux explorations des autres divisions. Votre comité croit que le système de comptabilité suivi au département des Travaux Publics est susceptible de perfectionnement.

Le contrat de la section 15 a été donné le 9 janvier 1876.

L'estimation des travaux, d'après l'état qui a servi de base au contrat, et, qui a été produit devant le comité par M. *Marcus Smith*, s'élevait à la somme de \$1,594,085. L'estimation révisée produite par M. *Marcus Smith* fait voir que le coût de cette section s'élèvera à \$2,525,000, augmentation de \$930,915 sur l'estimation première. Le témoignage donné par M. *Marcus Smith* a d'abord porté votre comité à croire que l'augmentation de dépense était due à un changement radical dans la nature des travaux, par suite de la substitution de remblais solides en pierre et en terre à des ouvrages considérables en chevalets, pour lesquels le devis des travaux avait spécifié les quantités de bois nécessaires; cette opinion a été confirmée en substance par le témoignage de l'ingénieur en chef, M. *Fleming*, mais elle a été subséquemment modifiée, au cours de l'enquête, après que votre comité eût entendu M. *Rowan*, l'ingénieur chargé de la section 15, votre comité ayant été convaincu par son témoignage que l'augmentation de la dépense était attribuable, en partie, à d'autres causes, comme il sera dit ci-après.

Le changement consistant à faire des chaussées solides fut proposé par l'entrepreneur M. *Whitehead*, en octobre 1877, et fut recommandé en mars 1878 par M.

*Rowan*, l'ingénieur du district, à *M. Marcus Smith*, faisant fonction d'ingénieur en chef, et à l'ingénieur en chef, en mai 1878. *M. Fleming* présenta le même jour à *M. Mackenzie*, ci-devant ministre des Travaux Publics, un rapport favorable sur ce changement, et *M. Mackenzie*, approuvant cette recommandation des ingénieurs, la soumit au Conseil Privé, qui, comme le témoignage de *M. Mackenzie* le fait voir, prit finalement la résolution de n'y pas donner suite.

Votre comité est d'opinion que les ingénieurs et l'entrepreneur ont regardé la substitution de chaussées solides à des travaux en chevalets comme virtuellement arrêtée dans l'automne de 1877, et que depuis lors, les travaux ont été conduits en vue de faciliter l'exécution de ce changement.

D'après le témoignage de *M. Rowan*, des remblais solides en enrochements comblés de terre ont été substitués à des travaux en chevalets reposant sur des assises de pierre, à travers les mares et terrains recouverts d'eau sur cette section. On a réduit ainsi de plus de moitié les travaux en chevalets spécifiés dans le devis originaire. Ce changement fut suggéré par *M. Rowan* et approuvé, partiellement sinon totalement, par *M. Marcus Smith*. *M. Rowan* affirme que le changement réduira la dépense tout en améliorant la voie. Certains passages du témoignage de *M. Rowan* porteraient à croire que l'on pourrait encore employer les ouvrages en chevalets pour franchir les dépressions de terrains secs sur cette section, comme on en avait eu d'abord l'intention; on verra, cependant, qu'avant de terminer son témoignage, il a expliqué que, lorsque les excavations pratiquées sur la ligne fournissaient les matériaux nécessaires pour combler les lacunes voisines, on employait ainsi ces matériaux, et que cela a fait supprimer une moitié environ des ouvrages en chevalets qu'on avait d'abord eus en vue pour franchir les bas-fonds secs.

Ainsi des remblais solides ont été substitués pour les trois quarts au moins aux ouvrages en chevalets portés au devis originaire des travaux. Une partie considérable de la pierre nécessaire à la formation des remblais solides a été obtenue par le nivellement des pentes. Voici d'après *M. Rowan* une estimation révisée des travaux, d'après chaque mode de construction :—

Avec ouvrages en chevalets, suivant le projet primitif .....	\$2,267,942 56
Avec chaussées pleines.....	2,567,417 54

Il a ainsi montré que la dépense d'exécution aux prix d'entreprise devra excéder de \$673,857 le chiffre de l'estimation primitive ou du mémoire des travaux sur lequel elle a été fondée; et que l'accroissement vient de ce que quantité d'ouvrages sur la section ont été sous-estimés dans cet état. Si dans toute l'étendue de la section on fait une levée pleine, les frais de confection dépasseront la première estimation, suivant *M. Rowan*, de \$923,332, et suivant *M. Marcus Smith*, de \$930,915. La substitution de levées pleines aux ouvrages en chevalets figure dans cet accroissement pour \$249,475. Votre comité le répète, il trouve très regrettable, au point de vue de l'intérêt public, que les études de terrain n'aient pas été assez avancées, avant l'adjudication des travaux, pour permettre de dresser un état des quantités de travaux avec un suffisant degré d'exactitude approximative, car, en voyant combien les travaux à exécuter sont différents de ceux mentionnés dans les estimations et le cahier des charges communiqué aux soumissionnaires, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la nature des ouvrages, comme dans le cas du contrat No. 15, il est impossible de savoir si l'on a vraiment accepté la plus basse soumission.

Le gouvernement fera peut-être bien de s'assurer si les postes des ingénieurs ne sont pas trop éloignés des travaux en exécution. S'ils en avaient été plus rapprochés, cette incertitude que les ingénieurs ont laissé voir devant votre comité en ce qui concerne l'état des travaux de la section 15, n'aurait pas existé dans leur esprit.

Il est malheureux que des circonstances particulières aient obligé *M. Fleming* à faire de longues absences du *Canada*; elles ont été cause que, depuis la fixation du tracé, il n'a point visité ce grand chemin de fer dont il est l'ingénieur en chef et qui réclamerait une continuelle et attentive surveillance de sa part.

Votre comité a entendu, sur les lignes explorées entre *Keewatin* (*Portage-du-Rat*) et la rivière *Rouge*, le témoignage de *M. Carre*, l'ingénieur qui a fait ces études. Il a

déclaré qu'il avait exploré et fixé sur le terrain le tracé qui a été adopté pour le chemin de fer, et étudié aussi une autre ligne plus méridionale, laquelle partait également du *Portage-du-Rat*, se dirigeait d'abord vers l'ouest, puis tournait vers le nord pour aller atteindre la section 14 déjà tracée et donnée en entreprise. Par la ligne sud, il évitait un développement de douze milles à travers une contrée inégale et rocheuse. Il avait préparé des estimations approximatives des dépenses de construction pour les deux lignes, et, d'après ses calculs, le tracé qu'on a adopté devait coûter \$360,000 de plus que l'autre, mais il est plus court de trois milles et demi. Si le chemin avait suivi un tracé plus méridional, on aurait pu opérer plus avantageusement une jonction avec le rail par une ligne passant au sud du lac *Manitoba* que par l'embranchement qui va s'y raccorder à *Selkirk*. Au témoignage de *M. Carre*, à part le fait que la ligne méridionale était de trois milles et demi plus longue que la ligne du nord, il est à remarquer qu'il y avait déjà eu quelques travaux d'exécutés sur celle-ci avant que la première ait été étudiée.

Votre comité est d'opinion qu'il est fâcheux que l'on ait fixé le tracé et donné en entreprise les travaux de différentes sections avant d'avoir bien achevé l'exploration du district; et aussi que l'on ait continué les explorations après qu'une ligne avait été définitivement adoptée.

La déposition de *M. Marcus Smith* contient une courte description du pays que traverserait un chemin de fer établi au nord de la Saskatchewan et à travers le district de la rivière de la Paix. Cette contrée offrirait, paraît-il, un parcours très-favorable. Votre comité est d'opinion qu'elle devrait être explorée bientôt dans toutes ses parties.

L'honorable *M. Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable *M. Girard*,

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *M. Penny* a proposé en amendement, secondé par l'honorable *M. Christie*,

Que tout ce qui vient après la phrase suivante : " Votre comité annexe à ce rapport les témoignages qu'il a entendus " soit supprimé et remplacé par ce qui suit :—

" D'après son témoignage, l'honorable *Alexander Mackenzie*, ci-devant ministre des Travaux Publics, savait, lorsque les contrats ont été adjugés, que les estimations ne pouvaient être regardées comme strictement exactes, à cause de la nature particulière de la contrée traversée par le chemin. Il pensait néanmoins que ces estimations étaient raisonnablement approximatives.

" La preuve a établi le fait que le surcroît de dépense jusqu'à ce jour est dû entièrement à des travaux supplémentaires considérables. *M. Sandford Fleming* a dit que les estimations ne pouvaient être, à proprement parler, considérées comme telles; qu'elles n'avaient été préparées, de fait, que dans le but d'offrir des données pour établir une comparaison entre les différentes soumissions. Il a dit, de plus, que son opinion et celle du ministre des Travaux Publics étaient de pousser, avec toute l'activité possible, les travaux dans la direction du *Manitoba*, afin d'avoir le plus tôt possible sur notre propre territoire, une voie de communication avec cette province. Cette considération, comme le reconnaissent aussi d'autres ingénieurs, n'a pas permis de faire des estimations que l'on pût proprement regarder comme telles. On peut dire en général qu'il n'a pas été opéré de sondages ni fait de sections transversales. Votre comité ne croit pas cependant que l'intérêt public ait souffert par suite de cette circonstance, vu que les travaux devraient être exécutés, soit que les quantités en eussent été constatées avant ou après les adjudications. Il a aussi été prouvé que la contrée étant à l'état désert, un examen minutieux des lieux en vue d'estimations précises, eût entraîné une forte dépense. Il est toujours désirable d'avoir des données complètes avant d'adjuger des contrats, parce que cette exactitude permet de mieux comparer les soumissions dans les détails, et dans les résultats obtenus, après l'exécution des travaux; dans le cas actuel, cependant, on ne saurait dire si des données plus complètes eussent influé sur les prix définitifs.

" D'après le témoignage de *M. Marcus Smith*, faisant ci-devant fonctions d'ingénieur en chef, votre comité a tout d'abord été porté à croire que la plus grande partie de l'augmentation des frais de construction (augmentation qui a atteint à peu près le chiffre de \$900,000) a été causée par un changement radical dans la nature des travaux

de la voie sur le parcours de la quinzisième section. Ce changement a été recommandé par M. Rowan, ingénieur de division. Il consistait en deux choses : diminuer la quantité des enrochements dans les chaussées, à travers les terrains couverts d'eau ; remplir les lacunes des chaussées au moyen de matériaux tirés d'ailleurs, afin de former tout de suite un remblai solide de terre et de pierre. M. Smith a fait preuve d'une singulière ignorance des faits et d'un oubli non moins étrange de ce qui s'est passé sur cette section, voire même à sa propre connaissance, quand il a dit que le changement sur les deux sections qui font le sujet du rapport de M. Rowan, est actuellement en cours d'exécution. M. Smith reconnaît que des changements de cette importance n'auraient point dû se faire sans une autorisation, ni même sans un appel de soumissions ; mais il déclare en même temps ne pouvoir justifier de l'autorisation en vertu de laquelle il a procédé à faire de tels changements. Il a même dit qu'il avait en partie ignoré jusque vers le milieu d'août, temps auquel il visita les travaux, ce qui s'était fait sur ces sections. Votre comité a néanmoins constaté par le témoignage de M. Rowan que, dans toute sa narration, M. Smith s'est grossièrement mépris. Le rapport par lequel M. Rowan recommandait ces changements dans les travaux a été adressé à M. Smith lui-même, mais ce changement qui a trait aux remblais en terre qui seuls pouvaient ajouter au coût des travaux, n'a pas encore été exécuté et pour la bonne raison mentionnée par M. Rowan qu'il n'avait jamais été autorisé à le faire.

“ Quant à cette partie de la recommandation qui se rapporte aux chaussées à construire à travers les espaces d'eau, on a diminué en l'adoptant la dépense au lieu de l'augmenter ; d'ailleurs elle avait été approuvée par M. Smith lui-même, quoiqu'il ait oublié de le dire au comité. Elle tend à diminuer les frais on ce qu'elle exigeait moins de travaux d'enrochements dans l'eau ; et la pierre épargnée de la sorte a pu être employée ailleurs, ce qui a diminué d'autant les travaux de construction sur chevalets. Il est juste d'ajouter que l'emploi de cette dernière nature d'ouvrage dans les lacunes des enrochements a été adopté dans un but d'économie et pour exécuter plus promptement le premier établissement. Il est certain, toutefois, qu'une chaussée pleine et solide, doit être le meilleur, le plus durable et en définitive le plus économique des chemins, surtout parce qu'il n'est pas susceptible de destruction par le feu, comme l'ouvrage de bois. Mais les hommes de l'art diffèrent d'opinion sur la question de savoir s'il est moins dispendieux de faire dès le commencement une chaussée pleine, ou s'il vaut mieux établir la voie sur chevalets et s'en servir ensuite pour le transport des matériaux destinés à la réfection des assises permanentes de la voie.

“ La revue des témoignages en ce qui concerne cette partie du chemin a fait naître un doute dans l'esprit des membres du comité ; ils se sont demandé si M. Marcus Smith était bien, sous tous les rapports, à la hauteur de la situation qu'il a occupée durant l'absence temporaire de M. Fleming.

“ A l'égard de la partie du chemin comprise entre le *Portage du Rat* et la rivière *Rouge*, votre comité a obtenu certains renseignements de M. Carre, qui a fait le sétude du tracé. Cet ingénieur avait aussi exploré une autre ligne plus méridionale, laquelle partait du *Portage du Rat*, se dirigeait d'abord vers l'ouest, puis tournait vers le nord pour atteindre la section 14, alors donnée à l'entreprise. Cette dernière ligne, a-t-il dit, aurait coûté \$360,000 de moins que l'autre ; mais celle-ci était plus courte de trois milles et demi. M. Carre a déclaré qu'il avait su que l'ingénieur en chef avait choisi la ligne la plus courte parce qu'elle devait, avec le temps, devenir la plus économique au double point de vue de l'entretien et de l'exploitation. Si le chemin avait suivi un tracé plus méridional, on aurait pu opérer plus avantageusement une jonction avec ce rail par une ligne passant au sud du lac *Manitoba* que par l'embranchement qui va s'y raccorder à *Selkirk*. Toutefois, M. Sandford Fleming, dans sa déposition, a témoigné qu'il était fortement en faveur du choix de *Selkirk* pour point de traversée sur la rivière *Rouge*. La déposition de M. Marcus Smith sur la possibilité d'établir une voie au nord de la *Saskatchewan* et à travers le district de la rivière de la *Paix*, se trouve dans le procès-verbal ci-annexé.

La question étant mise sur la dite motion, le comité s'est divisé et les noms ont été pris comme suit :—

POUR :

Les honorables messieurs :

*Christie,  
Cornwall,  
Haythorne,**Penny,  
Scott.—5.*

CONTRE :

Les honorables messieurs

*Campbell,  
Girard,**Macpherson,  
McLelan.—4.*

Le Président a déclaré l'amendement adopté.

Le rapport, tel qu'amendé, a alors été adopté, sur la même division.

L'honorable M. *McLelan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Haythorne*,

Qu'il soit fait rapport à la Chambre du procès-verbal des délibérations et votes du comité.

La question étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

D. L. MACPHERSON.

*Président.**(Pour procès-verbal des délibérations, voir appendice No. 1.)*Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Sénat, pour la présente session, a présenté son second rapport.*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DU COMITÉ,

2 mai 1879.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, pendant la présente session, et d'en faire rapport, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier, du 1er janvier au 31 décembre 1878.

Cet officier avait en mains au jour en premier lieu mentionné, une balance de \$3,317.<sup>01</sup>.

Il a reçu dans le cours de l'année une somme de \$143,923.03, qui jointe au solde de l'exercice précédent, forme un total de \$147,240.94, dont il avait à rendre compte.

Il a justifié, à la satisfaction de votre comité, par la production de pièces à l'appui, d'une dépense de \$140,360.97, et justifié aussi du versement de \$3,449.39 à la caisse du Receveur-Général, le 30 juin dernier ; de sorte qu'il restait entre les mains du greffier le 31 décembre 1878 une balance de \$3,430.58.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,

*Président.**Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du tunnel de la rivière *Détroit*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par M. *McMaster*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du parlement, a présenté son treizième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
Mai, 1879.

Le comité conjoint des impressions du parlement a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son treizième rapport.

Le comité a examiné soigneusement les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à ordre—Etat des soumissions contenant les listes des quantités et des prix en ce qui concerne les contrats No. 13, 14, 15 et 25, du chemin de fer du *Pacifique*; etc.

Rapport adressé à l'honorable Ministre des Travaux Publics du *Canada*, par *Sandford Fleming*, écr., C.M.G., ingénieur-en-chef, concernant le chemin de fer du *Pacifique*, en 1879.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général transmettant certains documents concernant la position financière de la province de *Manitoba*.

Réponse à ordre—Document de la session No. 42 de 1877, concernant les pêcheries de la *Colombie-Britannique*, et rapport de l'inspecteur de pêcheries de la dite province pour 1878, etc.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général transmettant certains documents concernant les avances à être faites à la Province de la *Colombie-Britannique* pour la construction d'un bassin de radoub.

Rapport d'exploration des côtes dans le voisinage des Caps *Tourmente* et *Traverse* dans l'*Ile du Prince-Edouard* et sur la terre ferme, relatif à un projet de communication par voie ferrée entre les dits caps et les chemins de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Intercolonial (sans la carte.)

Réponse (en partie) à adresse.—Correspondance échangée entre le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* et le gouvernement du *Canada* au sujet de certaines réclamations présentées par le premier contre le second, etc., etc. (Dans les documents de la session seulement.)

Réponse à ordre.—Etat donnant les noms, etc., etc., de toutes les personnes nommées par le gouvernement du *Canada* comme commissaires, secrétaires ou autrement, en rapport avec l'exposition canadienne au Centenaire tenu à *Philadelphie* en 1876, etc., etc.

Réponse à ordre.—Correspondance, en possession du gouvernement, et de toute provenance, depuis 1874, concernant les naufrages et le cabotage dans les eaux du *Canada*, et la réciprocité accordée par les *Etats-Unis* à ce sujet, ainsi que les rapports de *M. John Lewis*.

Réponse à adresse.—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui d'*Ontario* concernant les arrérages dus aux Sauvages pour des réclamations pour terres des Sauvages sur les lacs *Huron* et *Supérieur*.

Réponse à ordre.—Etat donnant les noms des Sauvages qui ont été émancipés en la manière prévue par la loi, durant les dix dernières années.

Réponse à ordre.—Correspondance relative aux avaries causées à l'écluse No. 21, sur le canal *Welland*, en 1874, par la goëlette *Louise*.

Rapport du comité spécial permanent sur l'immigration et la colonisation (5,000).  
Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Réponse à adresse.—Correspondance concernant les réclamations du gouvernement contre le comté de *Welland*, au sujet des terrains inondés, etc., etc.

Réponse à ordre.—Copie des documents, etc., relatifs à l'achat de bouts de madriers dans le comté de *Northumberland, N.-B.*, depuis le 1er janvier 1873 jusqu'au 1er janvier 1879, pour l'usage du chemin de fer Intercolonial.

Réponse à adresse.—Correspondance concernant la vente de certaines bâtisses et constructions accessoires, situées sur la rive de la rivière *Matapédia*, sur la ligne de l'Intercolonial, etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat concernant les soumissions pour la fourniture du bois à l'Intercolonial, dans le comté de *Rimouski*, pendant les dernières élections générales.

Réponse à ordre.—Etat indiquant le nombre d'hommes employés sur l'Intercolonial, dans le comté de *Rimouski*, au 1er août dernier, etc., etc.

Réponse à ordre.—Correspondance relative à la transmission, pendant les récentes élections fédérales, d'une certaine lettre marquée privée et confidentielle, alors déposée au département des Postes, à un voteur du comté de la division est de *Northumberland*.

Réponse à ordre.—Rapport mentionnant le prix et la distance parcourue, pour le transport des malles, de *Drummondville* à *Wendover* et *Simpson*, jusqu'au 30 décembre dernier.

Réponse à ordre.—Copie du contrat, pour le service des malles, conclu avec la compagnie de navigation à vapeur de l'*Ile du Prince-Edouard*, à l'époque de l'union, etc., etc.

Réponse à adresse.—Copie de l'ordre en Conseil permettant de faire des arrangements avec *M. R. W. Frittie* et autres, concernant l'entrée et l'établissement de colons dans le *Manitoba*, etc., etc.

Réponse à ordre.—Correspondance venant du préfet du pénitencier de *St. Jean, N.B.*, concernant le rapport de l'inspecteur, *M. Moylan*, sur l'enquête dans l'affaire de *M. Ketchum*, etc., etc.

Réponse à ordre.—Copie du rapport de l'inspecteur *Moylan* dans l'affaire de *M. Ketchum*, préfet du pénitencier de *St. Jean, N.B.*

Réponse à adresse.—Correspondance, etc., etc., concernant la non-application, par la dernière administration, de la somme de \$250,000 pour un havre de refuge à *Rimouski*, etc., etc.

Réponse à ordre.—Etat donnant les noms des employés permanents et temporaires au pénitencier de *St. Vincent de Paul*, etc., etc.

Réponse à ordre.—Correspondance, rapports d'ingénieurs, etc., etc., concernant la reconstruction du brise-lames à l'île *Amet, N.E.*, etc., etc.

Réponse à ordre.—Correspondance relative à un pont jeté sur la rivière *St. Jean, N.-B.*, à *Woodstock*, et qui nuit à la navigation, etc.

Réponse à ordre.—Copie de toutes les lettres, télégrammes, contrats, etc., se rapportant en quelque manière à l'affrètement et à l'achat de la goëlette "Ella G. McLean."

Réponse à ordre.—Documents relatifs à la démission d'Antoine Deschamps, gardien du phare *Ste. Anne*, comté de *Jacques-Cartier*, etc.

Réponse à ordre.—Correspondance concernant la destitution de *George B. Simpson*, et la nomination de *William H. Sherwood* comme gardien du phare principal, au havre de la Presqu'île, dans le comté de *Northumberland*, Ontario.

Réponse à ordre.—Copie de la requête des pilotes ou ministère de la marine, demandant que, comme précédemment, le fonds des pilotes soit placé sous le contrôle de l'Etat.

Réponse à ordre.—Correspondance relative à la construction d'un phare à l'embouchure de la rivière *Saugen*.

Réponse à ordre.—Correspondance et documents se rapportant à la résignation de *M. Richard*, gardien de la lumière du *Brandy Pot* etc., etc.

Réponse à ordre.—Copie de toutes lettres, etc., etc., concernant le choix d'un emplacement, et la construction d'un phare érigé l'été dernier à *Presqu'île Bay*, dans la division est du comté de *Northumberland*, Ontario.

Réponse à ordre.—Copie de tous documents et rapports concernant la nomination de *M. Cox*, gardien du phare de *Cap Beale*, et pour toutes plaintes portées contre le dit gardien.

Réponse à ordre.—Copie de tous contrats pour les provisions des havres dans le fleuve *St. Laurent*; les noms des soumissionnaires, et le prix de leurs contrats, depuis le 1er mai 1874 jusqu'au 1er janvier dernier.

Réponse à adresse.—Copie des instructions qui ont été données à des procureurs, et en vertu desquelles des procédés ont été pris en Chancellerie contre *William Mason* et diverses autres personnes, pour violation des propriétés de la Couronne dans la péninsule de la *Presqu'île*, dans la division est de *Northumberland*, Ont., etc., etc.

Réponse à ordre.—Correspondance concernant l'hôpital de Marine, à *Miramichi*, N. B.

Réponse à adresse.—Ordres en Conseil, etc., etc., concernant le dernier arpentage et la vente projetée, ou l'octroi gratuit des terrains de la péninsule de la *Presqu'île* et de *High Bluff*, dans la division est du comté de *Northumberland*, Ont., etc., etc.

Réponse à adresse.—Copie de tous mémoires ou ordres en conseil concernant la destitution d'agents et de surintendants des Sauvages, etc., etc.

Réponse à ordre.—Correspondance, etc., relative à la démission de *Samuel Lougheed*, maître de poste de *Molesworth*, etc.

Réponse à adresse.—Copie d'une plainte portée le 21 août 1873 par *Achille Talbot*, écrivain, ex-député-inspecteur des postes, contre certains maîtres de poste du comté de *Montmagny*, etc.

Réponse à ordre.—Correspondance, télégrammes et mémoires ayant rapport à la résignation du juge *Wilkins*, etc., etc.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Odell*, il a été ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable *M. Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit:

Dans le préambule du bill:

Page 1, ligne 8, retranchez : " d'un avantage général pour le Canada " et insérez : " pour l'avantage général du Canada."

Le dit amendement étant lu une seconde fois et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit amendé de nouveau comme suit :

Page 1, ligne 20, retranchez " Logan " et insérez " Lyon."

Page 1, ligne 23, retranchez : " Brown " et insérez : " Bown."

Dans le titre du bill, après " Sud-Ouest " insérez de " Manitoba."

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Aikins*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse en date du 21 avril, 1879, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie du rapport et du plan en profil relatifs à l'exploration faite en 1871 par M. *Murdoch*, ingénieur civil, d'une ligne de chemin de fer devant partir du *Sault Ste. Marie* et se diriger vers l'est.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la Session No. 163.)

L'honorable M. *Cornwall*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, a proposé

qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre toute la correspondance échangée entre le gouvernement et les commissaires des réserves des Sauvages dans la *Colombie-Britannique*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte des Sauvages, 1876," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions au sujet des jours de fête des banques," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte pour amender " l'Acte de juridiction maritime, 1877," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender et refondre les divers actes concernant les "terres publiques fédérales" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 17, ligne 16, après "patente" insérez : "excepté."

Page 25, ligne 16, après "arpenté" insérez : "pour les fins de la présente section."

Page 37, ligne 23, retranchez depuis "fédérales" jusqu'à "né" dans la 24<sup>e</sup> ligne.

Page 49, ligne 37, retranchez "mille" et insérez : "neuf cent soixante."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les banques et le commerce de banque et les actes qui l'amendent" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 21, retranchez depuis "personnes" jusqu'à "nulle" dans la 35<sup>me</sup> ligne.

Page 2, ligne 26, retranchez depuis "produits" jusqu'au mot "ordre" inclusivement à la fin de la page 3, et insérez A. B. C. et D.

#### *Section A.*

"Dans les trois mois qui suivront la passation du présent acte, il sera du devoir " de toute banque de classer ses actions par numéro d'ordre, et chaque fois qu'une de " ses actions est transférée, cédée ou transmise, tel transfert, cession ou transmission, " devra porter et indiquer le numéro sous lequel elle figure dans le registre de la " banque. Et si dans la période et de la manière prescrites, comme susdit, une banque " néglige de classer ainsi ses actions, elle encourra une amende de cent piastres et " une autre amende de cinquante piastres chaque jour que telle négligence se conti- " nuera, telle amende devant être recouvrée ou employée selon qu'il est prévu par " l'acte d'interprétation.

#### *Section B.*

"Tout contrat en convention fait ou passé après le premier jour d'octobre 1879, " pour la vente ou le transfert ou censé être fait pour la vente ou le transfert d'une

“ action ou d'actions, ou de tout intérêt quelconque dans une banque du Canada, constituée ou gérée conformément aux dispositions de quelque acte du parlement du Canada ou de quelque charte royale, et dont le capital social est représenté par des actions transférables par un acte ou instrument par écrit, sera nul et non avenu à toutes fins et intentions quelconques, à moins que tel contrat ou convention n'émane et désigne en toutes lettres l'action ou les actions ou l'intérêt par le numéro qui les distingue dans le registre ou les livres de la banque à la date que tel contrat ou convention sera passé.”

#### Section C.

“ Quiconque soit comme commettant, courtier ou agent, inscrira sciemment dans un contrat ou convention pour la vente ou le transfert d'actions de banques ou d'un intérêt dans une banque, comme susdit, un faux numéro comme étant celui par lequel est désignée l'action y mentionnée dans le registre des actions de telle banque, ou qui fera, passera ou signera un tel contrat ou convention sans exactement désigner le numéro inscrit de chaque action y mentionnée, ou qui sciemment y insérera le numéro d'une action qu'il n'est pas légalement autorisé à vendre ou transférer, sera coupable de délit, et les dispositions des soixante-sixième et soixante-septième sections de l'acte intitulé: “ Acte concernant les banques et le commerce de banque,” par le présent amendé, s'appliqueront à toute offense prévue par la présente section de même que si elles y étaient incorporées.

#### Section D.

L'expression contrat ou convention dans les deux sections immédiatement précédentes comprendra toute note ou mémoire de contrat ou de convention.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements seront pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: “ Acte relatif aux sociétés de construction opérant dans la province d'Ontario ” et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:

Page 1, ligne 40, après “ Ontario ” insérez “ en vertu des lois fédérales.”

Et le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit agréé.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: “ Acte pour abroger les lois relatives à la faillite maintenant en vigueur dans la Puissance.”

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

L'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Thibauderu* a proposé,

De retrancher “ maintenant ” et après “ fois ” d'insérer “ d'hui en six mois.”

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Hope*, il a été

*Ordonné*, que la suite des débats sur cette motion sont remise à demain et qu'elle soit le premier ordre du jour.

---

Un message de la Chambre des Communes par le greffier, avec un bill, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection, à la mise en sûreté et à l'emmagasinage de l'huile de pétrole et de ses produits " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte à l'effet d'accorder une subvention annuelle pour aider à la construction et à l'entretien de communications télégraphiques avec les îles d'*Anticosti* et de la *Madeleine* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte pour étendre l'acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte pour pourvoir au paiement d'un octroi supplémentaire temporaire à la province du Manitoba " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte de la cour Suprême et de l'Echiquier " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Montgomery*, secondé par l'honorable M. *Wark*, La Chambre s'est ajournée.

---

## Vendredi, 9 Mai, 1879

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Odrill,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>

### PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la banque Consolidée du Canada; demandant la permission de pétitionner pour un bill privé malgré que le temps pour recevoir cette pétition soit expiré.

De Robert Watt Elliot, président du bureau de commerce de Toronto; demandant que l'acte de la faillite ne soit pas abrogé, sans qu'il soit fait des dispositions pour empêcher les cessions et jugements privilégiés et pour une distribution plus équitable des biens du failli.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que la demande de la pétition de la banque Consolidée lue aujourd'hui soit accordée.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. Campbell, de la banque Consolidée du Canada.

L'honorable M. Macpherson, du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autres de ses vues à la Chambre, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
9 mai, 1879.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à cette Chambre, a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité a pris en considération la question de l'utilité de continuer à obtenir et faire publier les dits rapports, et il s'accorde à recommander à votre honorable Chambre qu'il ne soit prise aucune mesure à cet effet pour la prochaine session du parlement.

Le tout respectueusement soumis.

D. L. MACPHERSON,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Trudel, secondé par l'honorable M. Cormier, a proposé :

Que la pétition de N. J. Denoncourt et autres, membres du barreau de la province de Québec, section du district des Trois-Rivières, et autres personnes du dit district, demandant qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir des faits allégués dans la dite pétition contre l'honorable Antoine Polette, l'un des juges puisnés de la Cour Supérieure de la province de Québec pour le dit district, et que, sur la preuve des faits par eux allégués, il plaise au Sénat de présenter à Son Excellence le gouverneur-général, une adresse le priant de révoquer le dit honorable Antoine Polette de ses fonctions—soit traduite en anglais, imprimée dans les deux langues et distribuée pour l'information des membres.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins a proposé

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, samedi, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Ryan en amendement à la motion de l'honorable M. Bellerose,

“ Que le bill intitulé : “ Acte pour abroger les lois relatives à la faillite maintenant en vigueur dans la Puissance ” soit lu la seconde fois maintenant.

Motion de l'honorable M. Ryan en amendement, savoir :

De retrancher “ maintenant, ” et après “ fois ” d'insérer “ d'hui à six mois. ”

Après un nouveau débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les nois étant demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

*Aikins,*  
*Benson,*  
*Brown,*

*Fabre,*  
*Flint,*  
*Grant,*

*Mc Master,*  
*Macpherson,*  
*Montgomery,*

*Seymour,*  
*Smith,*  
*Sutherland,*

<i>Bull,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal</i>
<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark et</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wilmot (Présid.)—31.</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>	

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Almon,</i>	<i>Bourinot,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Stevens, et</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Trudel.—27.</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLetan (Lond'derry)</i>	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant alors mise sur la question principale telle qu'amendée, elle a été résolue aussi dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte concernant les traitements des juges des cours de comté dans l'Île du Prince-Edouard," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte des matelots de 1873."

Aussi le bill intitulé : "Acte relatif au havre de Sydney-Nord, dans la Nouvelle-Ecosse."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour amender les actes relatifs à la maison de "Trinité et aux commissaires du havre de Montréal."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer et de pont du Côteau, à la ligne provinciale, et la compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa," et les actes qui les amendent, et pour fusionner les dites compagnies."

Et aussi le bill intitulé : "Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins "industriels," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour autoriser et faciliter la liquidation des affaires des sociétés

" de construction dans la province de Québec " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 47. Après le mot " débiteurs " insérez ce qui suit comme section A :

*Section A.*

" Dans toute société ou les appropriations obtenues par les membres sont remboursables par des versements répartis sur un certain nombre d'années sans intérêt, les membres qui auront obtenu ces appropriations et qui seront tenus, par obligation ou autrement, de les rembourser paieront aux liquidateurs, en sus du capital que chacun d'eux aura ainsi reçu une somme de deniers équivalente à l'intérêt au taux de sept pour cent par an, pendant le temps que chacun d'eux aura eu l'usage du dit capital ou une partie quelconque du dit capital; et le montant que les membres devront ainsi payer pour intérêt sera calculé à partir de la date à laquelle chacun d'eux aura reçu le capital de l'appropriation, jusqu'à celle de son remboursement intégral, et de telle manière qu'il paiera l'intérêt pour tout le temps qu'il aura eu le dit capital ou une partie quelconque de ce capital, sur toute la somme ou partie de la somme qu'il aura eue et qu'il n'aura pas remboursée, suivant le cas; et lorsque le chiffre total de cet intérêt aura été ainsi établi, les liquidateurs porteront au crédit du débiteur, à compter de l'intérêt, les montant des souscriptions hebdomadaires qu'il aura payées sur le livret de souscription au moyen duquel il aura obtenu cette appropriation, jusqu'à la date de la liquidation de la société, et repartiront la balance en paiements à faire à telles époques qu'ils fixeront, durant le terme et au-delà du terme accordé pour le remboursement du capital de cette appropriation; pourvu toujours que dit le débiteur ne soit pas tenu de payer, en une même année, comme tel intérêt, une somme plus élevée que celle qu'il aurait été obligé de payer durant l'année, si la société eût continué ses opérations, comme souscriptions sur le livret de souscriptions au moyen duquel il aura obtenu l'appropriation.

" Aucune somme payée par un membre comme prime ou bonus pour obtenir une appropriation ne sera portée au crédit du débiteur ou déduite du montant qu'il devra payer comme intérêt en vertu des dispositions précédentes."

Le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Paquet, il a été *Ordonné*, qu'il soit agréé.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé à l'amendement fait au dernier bill mentionné sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: " Acte concernant le protêt des lettres de change sur l'intérieur et des billets promissoires dans la province de la Nouvelle-Ecosse, " a été lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Archibald, il a été *Ordonné*, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour aménager et refondre l'Acte des chemins de fer de 1868 et les actes qui l'amendent," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé de s'enquérir de toutes matières relatives à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer canadien et du télégraphe du Pacifique, à l'ouest du lac Supérieur, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, de prendre des témoignages sous serment et de faire rapport à cette Chambre de temps à autre.

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. McLelan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit remis à demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le second rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session, et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte des Sauvages, 1876," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, a proposé

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

---

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et il a été

Ordonné, qu'elle soit amendée comme suit :

Page 1, ligne 9, après "traité" insérez : "ou en subissant une réduction correspondante en la quantité de toute terre ou certificat de terre que le dit métis pourra avoir droit, comme tel, de recevoir du gouvernement."

Les cinq clauses suivantes ont été lues et agréées.

La septième clause a été lue.

Ordonné, qu'elle soit amendée comme suit :

Page 3, ligne 10, retranchez depuis "maison" jusqu'à "permet", ligne 12, et insérez "quelconque."

La huitième clause a été lue.

Ordonné, qu'elle soit amendée comme suit :

Page 3, ligne 25, retranchez depuis "maison" jusqu'à "sera", ligne 27, et insérez "où une femme sauvage se trouvera ou habitera dans l'intention de s'y prostituer."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendement soient reçus maintenant.

Et les dits amendements étant lus la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions au sujet des jours de fête des banques."

L'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé

Que le dit bill soit lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de juridiction maritime de 1877," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender et refondre les différents actes concernant les terres publiques fédérales," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé: "Acte pour pourvoir au traitement d'un nouveau juge de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick et au traitement de tout futur juge en équité de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les actes relatifs aux banques et au commerce de banque et les actes qui l'amendent," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection, à la mise en sûreté et à l'emmagasinage de l'huile de pétrole et de ses produits " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell* a proposé

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

---

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

Les quatorze premières clauses ont été lues et agréées.

Ordonné, que la quinzième clause soit amendée comme suit :

Page 5, ligne 4. Retranchez depuis " l'endroit " jusqu'à " et " dans la 6e ligne.

Les deux clauses suivantes ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Trudel* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de faire rapport à la Chambre avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit reçu maintenant.

Et le dit amendement étant lu la seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle soit suspendue en tant qu'elle a rapport au bill, et le dit bill, tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet d'accorder une subvention annuelle pour aider à la construction et à l'entretien de communications télégraphiques avec les Iles d'*Anticosti* et de la *Madeleine*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

---

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour étendre l'acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navire " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors la Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

---

*En comité.*

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dever* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à un paiement d'un octroi temporaire additionnel à la province de Manitoba," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été Ordonné, qu'il soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte de la cour Suprême et de l'Échiquier," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à demain samedi, à onze heures du matin.

---

## Samedi, 10 Mai, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins.</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hariland,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie.</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornier.</i>	<i>Hawlan,</i>	<i>Pozer.</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard.</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster.</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Plint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery.</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guébremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		

### PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

De la banque consolidée du *Canada* ; demandant la suspension des règles qui exigent un avis préalable de sa demande au parlement, et qu'il soit passé un acte pourvoyant à la réduction du capital de la dite banque de trente trois et un tiers pour cent ; tel acte ne devant venir en force que lorsqu'il sera approuvé à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la dite banque, ou à quelque assemblée ajournée, ou à une assemblée générale spéciale des dits actionnaires, réunie à l'effet de prendre le dit acte en considération.

L'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Dickson*, a proposé :

Que les dix-huitième, cinquante-unième, cinquante-troisième et soixante-unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport à la pétition de la banque consolidée du *Canada* lue aujourd'hui.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'accorder une subvention annuelle pour aider à la construction et à l'entretien de communications télégraphiques avec les îles d'*Anticosti* et de la *Madeleine*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour étendre l'acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires,"

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Alors l'amendement suivant a été fait au bill:—

Page 1, ligne dernière, après "examen" insérez la clause A.

#### Clause A.

"Aucune disposition du présent acte, toutefois, n'obligera aucun armateur à avoir sur son navire un deuxième second muni d'un certificat tel que ci-dessus, pour que ce navire puisse recevoir congé de prendre la mer."

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende aux Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement d'un octroi supplémentaire temporaire à la province du *Manitoba*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le troisième rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à la Chambre.

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, a proposé en amendement :

De retrancher le mot "adopté," et d'insérer: "renvoyé au comité avec instruction de l'amender en exprimant l'avis qu'il est désirable d'avoir un compte-rendu officiel des débats du Sénat. Que le comité soit autorisé à prendre les arrangements nécessaires à cette fin pour l'année prochaine, et qu'il fasse un nouveau rapport avant la clôture du Parlement."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

#### Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Poicer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Amon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot (Speaker).</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Haythorne,</i>		

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>McLelan (Londonlerry),</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Christie,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Stevens.—22.</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>		

Aussi elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise,"

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été

*Ordonné*, que la suite du débat sur la dite motion soit remis à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les arbitres officiels," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la mise en sûreté des aliénés dangereux, dans les territoires du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender cette partie de l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre quarante-six, qui a rapport à l'imposition et la perception de droits et taux sur les billots, le bois de construction, le pin, le cèdre et les traverses de chemin de fer descendant la rivière *Moira* par le pont de *Belleville*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de la banque consolidée du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour accorder certains pouvoirs à la société permanente de construction du district d'*Iberville*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellrose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender et refondre les lois concernant les poids et mesures," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour maintenir en vigueur l' "Acte pour mieux prévenir les crimes, 1878," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant les salaires des juges des cours de comté de l'Île du *Prince-Edouard*,"

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour pourvoir au traitement d'un nouveau juge de la Cour Suprême du *Nouveau-Brunswick* et au traitement de tout futur juge en équité de la Cour Suprême de la *Nouvelle-Ecosse*,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne à lundi, à onze heures du matin, pour siéger jusqu'à une heure de l'après-midi, à moins qu'elle ne s'ajourne plus tôt ; que le même jour elle ait une deuxième réunion depuis deux heures de l'après-midi, jusqu'à six, à moins qu'elle ne s'ajourne plus tôt, et une troisième réunion à huit heures du soir ; que ces trois réunions soient considérées comme autant de séances distinctes, et que les mesures du gouvernement aient la priorité à toutes ces séances.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à onze heures du matin.

## Lundi, 12 Mai, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Piquet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chiste,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skad,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues .

De *Robertson Linton* et Cie., banquiers, marchands, manufacturiers et autres, de la cité de *Montréal*, et de *K. B. Angus*, gérant en chef de la banque de *Montréal*, et autres banquiers et marchands ; demandant que l'acte de faillite ne soit pas abrogé, sans qu'il y soit fait des dispositions pour empêcher les cessions et jugements privilégiés et pour établir une distribution plus équitable des biens des faillis.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, a proposé :

Que les honorables messieurs *Brown*, *Dickey*, *Macpherson* et *Penny*, soient dispensés d'agir comme membres du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et que les honorables messieurs *Botsford*, *Kaulbach*, *Macdonald* et *Haythorne*, soient ajoutés au dit comité.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour accorder certains pouvoirs à la société permanente de construction du district d'*Iberville*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que la soixante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dernier bill mentionné.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte concernant les salaires des juges des cours de comté de l'île du *Prince-Edouard*."

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Hope*, a proposé :

De retrancher " maintenant " et d'insérer après " fois " les mots " d'hui en six mois."

Après débat,

La dite motion en amendement a été retirée avec la permission de la Chambre.

La question de concours étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier."

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

Les neuf premières clauses ont été lues et agréées.

*Ordonné*, que la dixième clause soit amendée comme il suit :

Page , après le dernier mot de la section 10, insérez : " et pourvu aussi qu'aucun appel ne soit recevable en vertu de la présente section dans les causes en litige actuellement pendantes."

Les cinq clauses suivantes ont été lues et agréées.

*Ordonné*, que la seizième clause soit amendée comme suit :

Page 4, dans la section 16, à " juin " substituez " mai."

*Ordonné*, que le bill soit amendé de nouveau comme suit :

Page 4, à la suite de la section 16, insérez les clauses A et B.

*Clause A.*

" La section seize du présent acte n'aura aucune application et n'apportera aucun empêchement à la session que la dite cour doit tenir dans le mois de juin de la présente année, et qui aura lieu tout comme si cette section seize n'avait pas été adoptée."

*Clause B.*

Est amendée la section douze de l'acte susmentionné de l'an trente-huitième du règne de Sa Majesté, en y ajoutant le proviso suivant, qui se lira comme s'il en avait fait originairement partie :—

" Il ne sera pas nécessaire, néanmoins, que tous les juges qui auront ouï les plaidoyers dans une affaire soient présents pour constituer la cour lors de la prononciation du jugement ; mais, nonobstant l'absence de quelqu'un de ces juges par maladie ou autre cause, le jugement pourra être rendu par la majorité de ceux qui auront ouï l'appel ; et tout juge qui, après avoir ouï l'appel, serait absent lors de la prononciation du jugement, pourra faire remettre à un juge présent à cette prononciation, son jugement par écrit, pour qu'il en soit donné lecture ou connaissance en pleine cour ; à la suite de quoi cet écrit sera remis ou laissé au registraire ou au rapporteur de la cour."

La clause restante a été lue et agréée.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Power* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements étant alors lus une seconde fois et agréés,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir au traitement d'un nouveau juge de la Cour Suprême du *Nouveau-Brunswick* et au traitement de tout futur juge en équité de la Cour Suprême de la *Nouveau-Ecosse*,"

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :  
Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *McClelan*, secondé par l'honorable M. *Archibald*,  
il a été

*Ordonné*, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à la séance de  
l'après-midi de cette Chambre.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité des banques et du commerce, auquel a été  
renvoyé le bill intitulé : " Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de la  
banque consolidée du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier,  
et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été  
*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette  
Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité des banques et du commerce, auquel a été  
renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser et faciliter la liquidation des affaires  
des sociétés de construction dans la province de *Québec*," a présenté son rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
12 mai, 1879.

Le comité spécial des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill  
intitulé : " Acte pour autoriser et faciliter la liquidation des affaires des sociétés de  
construction dans la province de *Québec*," ayant examiné ce bill, conformément à  
l'ordre de renvoi du 29 avril dernier, a maintenant l'honneur de présenter son rapport.

Votre comité a constaté que l'objet du dit projet de loi est entièrement rempli  
par les amendements faits depuis à un autre bill de cette session sur la même matière,  
lequel a été adopté par les deux Chambres du parlement.

En conséquence, votre comité émet la recommandation qu'il soit dispensé de con-  
tinuer l'examen du projet dont il s'agit.

Le tout respectueusement soumis.

D. F. MACPHERSON,  
*Président pro tempore.*

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,  
il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,  
La Chambre s'est ajournée.

A deux heures de l'après midi la Chambre s'est réunie, et

Les membres présents étaient :—

L'honorable **ROBERT DUNCAN WILMOT**, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleroze,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bostford,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muurhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidri,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>			

Conformément à l'ordre, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable *M. Campbell* : Que le bill intitulé : " Acte pour pourvoir au traitement d'un nouveau juge de la Cour Suprême du *Nouveau-Brunswick* et au traitement de tout futur juge en équité de la Cour Suprême de la *Nouvelle-Ecosse*," soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable *M. Miller*, secondé par l'honorable *M. Kaulbach*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit résolu que les traitements actuels des juges des Cours Supérieures des provinces maritimes, de la *Colombie-Britannique* et du *Manitoba* étant inférieures aux traitements des juges des Cours Supérieures des provinces d'*Ontario* et de *Québec*, cette différence constitue une injustice dans certains cas ; que, dans ces circonstances, il serait injuste de réduire le traitement du juge en chef de la Cour d'Équité de la province de la *Nouvelle-Ecosse* en le fixant à une somme moindre que celle actuellement payée aux vice-juges de la cour correspondante d'*Ontario*.

Après débat,

La dite motion a été retirée, avec la permission de la Chambre.

La question étant mise sur la motion principale : Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant,

L'honorable *M. McClelan*, secondé par l'honorable *M. Miller*, a proposé en amendement, de retrancher " maintenant " et après " fois " d'insérer " d'hui en trois mois."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Bureau,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Grant,</i>	<i>McClelan (Hopevell),</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.—14.</i>
<i>Hope,</i>	<i>McMaster,</i>		

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Cornacall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McLelan (Londonderry),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Brouse.</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wilmot (Speaker)-48.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise de nouveau sur la motion principale : Que le dit bill soit au la seconde fois maintenant,

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit résolu que les traitements actuels des juges des Cours Supérieures des provinces maritimes, de la Colombie-Britannique et du *Manitoba* étant inférieurs aux traitements des juges des Cours Supérieures des provinces d'*Ontario* et de *Québec*, cette différence constitue une injustice dans certains cas ; que, dans ces circonstances, il serait injuste de réduire le traitement du juge en chef de la Cour d'Équité de la province de la *Nouvelle-Ecosse* en le fixant à une somme moindre que celle actuellement payée aux vice-juges de la cour correspondante en *Ontario*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Grant,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Miller,</i>
<i>Hope,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>McLelan (Londonderry),</i>	<i>Power.—8.</i>

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bureau,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wilmot (Speaker)-52.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise de nouveau sur la motion principale : Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant,  
 Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et  
 Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.  
 L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :  
 Que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant,  
 La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et  
 La Chambre s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

---

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.  
 Le préambule a été lu et remis.  
 Il a été proposé d'amender le bill comme suit :  
 Page 1, dernière ligne de la clause 1ère, retranchez depuis "*Canada*" jusqu'à la fin du bill.  
 La question de concours étant mise sur la dite motion, le comité s'est divisé.

CONTENTS, 6.

NON-CONTENTS, 29.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.  
 Le bill a été lu et agréé.  
 Le préambule a été lu de nouveau et agréé.  
 Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et  
 L'honorable M. *Kaulbach* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.  
 Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été  
 Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender et refondre l'acte des chemins de fer, 1868, et les actes qui l'amendent."

---

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.  
 Les huit premières clauses ont été lues et agréées.  
 La neuvième clause et les vingt-sept premières sous-sections, ont été lues et agréées.  
 Les vingt-huitième et vingt-neuvième sous-sections ont été lues et remises.  
 Les onze sous-sections suivantes ont été lues et agréées.  
 Les quinze clauses suivantes ont été lues et agréées.  
 La vingt-cinquième clause et les sept premières sous-sections ont été lues et agréées.  
 Les huit sous-sections suivantes ont été lues et remises.

Les soixante et trois clauses suivantes ont été lues et agréées.  
 La quatre-vingt-neuvième clause a été lue et remise.  
 Les treize clauses suivantes ont été lues et agréées.  
 Les cédules ont été lues et agréées.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et  
 L'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris  
 le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès et l'avait chargé de deman-  
 der permission à la Chambre de siéger de nouveau.

*Ordonné*, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau  
 " les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du  
 " *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été  
*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,  
 La Chambre s'est ajournée.

A huit heures du soir la Chambre s'est réunie, et

Les membres présents étaient :

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bostford,</i>	<i>Dumouchel.</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell.</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

L'honorable M. Macpherson, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour accorder certains pouvoirs à la société permanente de construction du district d'Iberville," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement. Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Dickson, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir au traitement d'un nouveau juge de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick et au traitement de tout futur juge en équité de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la mise en sûreté des aliénés dangereux dans les territoires du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour maintenir en vigueur l'Acte pour mieux prévenir les crimes, 1878," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et refondre les lois concernant les poids et mesures," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Campbell,—

Que le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise," soit lu la seconde fois maintenant.

Après un nouveau débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé de s'enquérir de toutes matières relatives à l'exploration, au

---

tracé et à la construction du chemin de fer canadien et du télégraphe du Pacifique, à l'ouest du lac Supérieur, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, de prendre des témoignages sous serment et de faire rapport à cette Chambre de temps à autre,

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

*Ordonné*, que le dit ordre soit rayé de l'ordre du jour.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le treizième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Roesor, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les arbitres officiels," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Girard, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender cette partie de l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre quarante-six, qui a rapport à l'imposition et la perception de droits et taux sur les billots, le bois de construction, le pin, le cèdre et les traverses de chemin de fer descendant la rivière *Moira*, par le port de *Belleville*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle s'ajourne à demain, à onze heures du matin, pour siéger jusqu'à une heure de l'après-midi, à moins qu'elle ne s'ajourne plus tôt; que le même jour elle ait une deuxième réunion depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à six, à moins qu'elle ne s'ajourne plus tôt; et une troisième réunion à huit heures du soir; que ces trois réunions soient considérées comme autant de séances distinctes, et que les mesures du gouvernement aient la priorité à toutes ces séances.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à demain à onze heures du matin.

---

## Mardi, 13 Mai, 1879.

Les membres présents étaient

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny.</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour.</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Muirhead.</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>

### PRIÈRES :

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, a proposé

Qu'il soit résolu,—

1. Que la construction du chemin de fer du Pacifique donnerait de l'emploi à un grand nombre de travailleurs, et ouvrirait à la colonisation de vastes étendues de terres sur lesquelles pourrait s'établir au besoin le surplus de la population de la Grande-Bretagne et d'autres pays de l'Europe.

2. Qu'il serait à l'avantage général de trouver dans les limites de l'empire, un débouché pour l'excédant de population de la mère-patrie et de favoriser ainsi l'établissement de colonies florissantes sur le sol britannique, au lieu de laisser le flot de l'émigration anglaise se diriger vers des pays étrangers.

3. Qu'en vue de l'importance de tenir les promesses faites à la Colombie-Britannique et de compléter la consolidation de la Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord: et afin de pouvoir venir en aide aux classes ouvrières de la Grande-Bretagne qui sont sans travail, et de leur donner les moyens de s'établir permanemment sur le sol britannique: et en vue du caractère national de l'entreprise, le gouvernement est autorisé et requis de faire tous ses efforts pour s'assurer la coopération du gouvernement impérial dans ces grands travaux et se faire aider pour la construction de cette grande œuvre nationale au moyen de garantie ou autrement.

4. Qu'il est de plus expédient de décréter:—

(a.) Que cent millions d'acres de terre (100,000,000), avec les richesses minières y contenues, seront affectés à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.

(b.) Que les commissaires spéciaux qui seront nommés pour les fins du dit chemin de fer, seront investis de ces terres, et que le gouvernement impérial sera représenté dans la commission.

(c.) Que la commission sera investie de toutes les terres non-concédées dans un rayon de vingt milles de chaque côté de la ligne du dit chemin de fer, appartenant au gouvernement; et que lorsque les terres le long de la ligne du dit chemin de fer ne seront pas de bonne qualité, et propres à la culture, une étendue correspondante de bonnes terres arables sera réservée dans d'autres parties du pays; la totalité de ces terres ne devant pas excéder un million d'acres.

(d.) Que les dits commissaires seront autorisés à vendre, de temps à autre, toute partie des dites terres au prix qui sera fixé par le gouverneur en Conseil sur leur recommandation, à un taux qui ne devra pas être moindre de deux piastres par acre; et qu'ils seront requis de placer les produits de ces ventes en effets du gouvernement canadien, qui seront réservés exclusivement pour payer les frais de construction du dit chemin de fer.

5. Que le fait de retirer de la vente et de la colonisation les terres à 20 milles de chaque côté du tracé adopté du chemin de fer du Pacifique, a eu pour effet, en partie, de diriger les colons au sud et à l'ouest du lac Manitoba.

6. Que dans l'état actuel des choses, il est désirable d'allier l'encouragement de la colonisation avec la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'ouest de la Rivière-Rouge.

7. Que le gouvernement ait l'autorisation et la charge de localiser une partie du réseau du chemin de fer du pays depuis la Rivière-Rouge vers l'ouest en passant au sud du lac Manitoba avec un embranchement à Winnipeg, et qu'il soit autorisé à passer un contrat et dépenser une somme n'excédant pas \$1,000,000 pour la construction de cette partie du chemin de fer sans être tenu de soumettre préalablement les contrats au Parlement.

8. Qu'il est à propos de faire de nouvelles explorations dans les districts de la rivière de la Paix et de la rivière au Pin et d'autres sections du pays qui n'ont pas encore été examinés, dans le but de constater la possibilité de construire une ligne à travers la plus grande étendue de territoire fertile, avant de commencer les travaux de construction dans la Colombie-Britannique.

9. Que dans l'opinion de la Chambre, le choix de Burrard Inlet comme terminus était prématuré.

10. Qu'il est nécessaire de tenir parole à la Colombie-Britannique et de commencer la construction du chemin de fer dans cette province aussitôt que possible.

11. Que le gouvernement ait l'autorisation et la charge de faire telles explorations ultérieures, qu'il jugera nécessaires dans le dit but, et aussitôt qu'il aura définitivement choisi et localisé la ligne, de passer les contrats pour la construction d'une partie de cette ligne de pas plus de 125 milles, sans la sanction du Parlement, de sorte que les travaux de construction puissent être commencés au plus tard pendant la saison actuelle, et poussés par la suite avec vigueur.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la mise en sûreté des aliénés dangereux dans les territoires du Nord-Ouest," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour maintenir en vigueur pour un temps limité l'Acte pour mieux prévenir les crimes, 1878," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise,"

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Penny, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion, soit remise à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'Acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 1874." auquel elle demande le concours de cette Chambre:

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour étendre l'acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires."

Et aussi le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'inspection, à la mise en sûreté et à l'emmagasinage de l'huile de pétrole et de ses produits," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé l'amendement fait par le Sénat à ces bills sans amendement

Alors sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins  
La Chambre s'est ajournée.

A deux heures de l'après-midi la Chambre s'est réunie, et

Les membres présents étaient:—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Comier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>			

L'honorable M. Macpherson appelle l'attention de la Chambre sur les " motions, délibérations et votes " du comité spécial du Sénat chargé de s'enquérir de toutes les matières relatives à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer et du télégraphe du Pacifique, à l'ouest du lac Supérieur, avec le pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, de prendre des témoignages sous serment et de faire rapport de temps à autre — et demande si le gouvernement a décidé de remplir les lacunes en terrains secs sur la 15e section du chemin, au moyen d'ouvrages en chevalets, conformément au contrat d'entreprise, ou d'y substituer des terrassements pleins.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre l'acte des chemins de fer, 1868, et les actes qui l'amendent."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les huit premières clauses ont été lues et agréées.

La neuvième clause éant lue, il a été

Ordonné, qu'elle soit amendé comme suit :

Page 12, ligne 13, après " partie," insérez : " pourvu toujours que dans tous les cas ou les parties ci-dessus dénommées n'auront point légalement le droit de vendre et transporter la propriété des dits terrains, elles devront obtenir d'un juge compétent, après avis dûment donné aux intéressés, l'autorisation de vendre ces terrains ; et le dit juge donnera les ordres nécessaires pour le placement du prix d'acquisition, en la manière qu'il trouvera utile, suivant la loi de la province afin de sauvegarder les intérêts du propriétaire des dits terrains."

Page 13, ligne 21, retranchez depuis " appartient " jusqu'à " un " dans la 32e ligne.

Page 17, ligne 31, après " dépôt " insérez : " en cour."

Page 17, ligne dernière, retranchez depuis " immédiatement " jusqu'à " mais," dans la page 18, ligne 8.

Page 18, ligne 19, retranchez " pour " et insérez : " en déposant dans une banque incorporée qu'il désignera, au crédit de la compagnie et de tel propriétaire ou de telle personne conjointement."

Page 18, ligne 26, après " payer " insérez : " Et nulle partie de ce dépôt ou de l'intérêt qui en proviendra ne sera remboursée ou payée à la compagnie, ni payée au dit propriétaire ou à la dite personne, sans un ordre du dit juge, qui est autorisé à émettre un tel ordre, rendu conformément aux termes de la sentence arbitrale."

Clauses dix, onze, douze, treize et quatorze ont été lues et agréées.

La quinzième clause étant lue, il a été

Ordonné, qu'elle soit amendée comme suit :

Page 24, ligne 18, après " 5 " insérez : " A l'égard de tout pont endessus établi pour le passage d'un grand chemin, et de tout autre ouvrage endessus existant, à l'époque de la passation du présent acte, sur un chemin de fer auquel cet acte est applicable, si les bases, poutres ou pièces de la superstructure ne sont pas à une suffisante élévation de la surface des rails pour laisser une hauteur libre d'au moins sept pieds entre le dessus des plus hauts chars à fret circulant alors sur la voie, et le dessous des dites poutres ou pièces inférieures, ils devront être, dans les douze mois de la dite époque, reconstruits dans ces conditions, avec des abords appropriés, aux frais de la compagnie du chemin de fer, municipalité ou autre propriétaire du dit pont ou de la dite autre construction, et devront toujours être ensuite maintenus à cette élévation. Toute telle compagnie de chemin de fer, avant d'employer des chars à fret, plus hauts que ceux circulant sur son chemin à l'époque de la passation du présent acte, ou de la réfection d'un pont ou autre construction ainsi qu'il est dit ci-dessus, devra, après avoir eu le consentement de la municipalité ou des propriétaires de ce pont ou autre construction l'exhausser ainsi que ses abords, et

“ cela est nécessaire, à ses frais et dépens, de manière à laisser, ainsi qu'il a été dit ”  
 “ une hauteur libre d'au moins sept pieds entre le dessus des chars à fret les plus ”  
 “ hauts qu'elle voudra employer et le dessous des poutres ou pièces inférieures du ”  
 “ pont ou de la construction.”

Page 24, ligne 26, retranchez : “ et élevés.”

Page 24, ligne 32, retranchez depuis “ alors ” jusqu'à “ sur.”

Page 24, ligne 45, retranchez depuis “ hauts ” jusqu'à “ et ” ligne 44, et insérez :  
 “ à employer.”

Les huit clauses suivantes ont été lues et agréées.

La vingt-cinquième clause étant lue, il a été

Ordonné, qu'elle soit amendée comme suit :

Page 38, ligne 15, retranchez “ teneur de livres ” et insérez : “ chef de gare.”

Page 38, ligne 18, retranchez “ vingt ” et insérez : “ cinq cents.”

Page 38, ligne 21, après “ assurer ” insérez : “ Il ne sera pas permis à la dite compagnie de transporter aucunes telles marchandises de nature dangereuse autrement que dans des chars spécialement désignés pour ce transport, sur chaque côté de chacun desquels seront distinctement peinte en grosses lettres les mots : “ Matières explosibles dangereuses ” (Dangerous Explosives.) Et chaque fois que la compagnie manquera de se conformer à la présente prescription, elle sera passible d'une amende de cinq cents piastres, payable à quiconque en poursuivra le recouvrement.”

Les soixante-et-trois clauses suivantes ont été lues et agréées.

La quatre-vingt-neuvième clause a été retranchée et la clause suivante a été insérée à sa place.

“ Quiconque, illégalement et malicieusement, met, place, jette ou lance sur ou à travers un chemin de fer, quelque bois, pierre ou autre matière ou autre chose, ou illégalement et malicieusement, arrache, enlève ou déplace quelque lisse, traverse ou autre matière ou chose appartenant à un chemin de fer, ou illégalement et malicieusement, tourne, déränge ou détourne quelque aiguille ou autre mécanisme appartenant à un chemin de fer, ou illégalement ou malicieusement, fait ou exhibe, ou cache ou enlève quelque signal ou lumière sur ou près un chemin de fer, ou illégalement et malicieusement fait ou fait faire quelque chose avec l'intention, dans quelqu'un de ces cas, de mettre en danger la sûreté de quelque personne voyageant ou se trouvant sur ce chemin de fer est coupable de félonie, et sera passible d'une incarcération dans le pénitencier pour la vie ou pour un terme de pas moins de deux ans, ou dans toute autre prison ou lieu de détention pour un terme de moins de deux ans, avec ou sans travaux forcés.

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

La cédula a été lue et agréée.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Dickson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements étant lus une seconde fois ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada.”

*(En comité.)*

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses une et deux ont été lues et remises.

La troisième clause étant lue, il a été ordonné qu'elle soit amendée comme suit:—

Page 2, ligne 47, après "magistrat" insérez: "désigné par lui ou par elle."

La quatrième clause a été lue et agréée.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Trudel a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les arbitres officiels."

*En comité.*

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Il a été proposé d'amender le bill comme suit:

Page 1, ligne 16, à "cinq" substituer "deux."

La question a été mise, et résolue dans la négative.

Le bill a été lu et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Botsford a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Christie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: " Acte pour amender cette partie de l'acte trente-trois Victoria, chapitre quarante-six, qui a rapport à l'imposition et la perception de droits et taux sur les billots, le bois de construction, le pin, le cèdre, et les traverses de chemin de fer descendant la rivière Moira, par le port de Belleville."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Aikins, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 1er avril, 1879, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre un état contenant les renseignements suivants, savoir: les noms de toutes personnes qui ont été nommées ou engagées, à titre permanent ou à titre temporaire, dans les départements du service public du Canada, soit par ordre en Conseil, soit par l'autorité du chef ou d'un fonctionnaire subordonné de chaque département, entre le 10 octobre dernier et le 1er avril courant, avec indication de la date des nominations ou engagements et du salaire ou des gages payés dans chaque cas; aussi les noms de tous les commis, messagers et autres employés qui ont été transférés d'un emploi temporaire à un emploi permanent dans les départements du service public entre le 10 octobre 1878 et le 1er avril 1879, et les taux de leurs salaires ou de leurs gages comme employés à titre temporaire et ensuite à titre permanent; aussi les noms de toutes personnes qui ont donné leur démission, ou qui ont été renvoyées du service public entre les deux époques ci-dessus indiquées, avec la date de la démission ou du renvoi dans chaque cas.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:

(Voir documents de la session No. 189.)

L'honorable M. Aikins, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 8 mai, 1879, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre toute correspondance échangée entre le gouvernement et les commissaires des réserves des Sauvages dans la Colombie-Britannique.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:

(Voir documents de la session No. 190.)

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son quatorzième rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et  
Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

## CHAMBRE DE COMITÉ,

LUNDI, 12 mai, 1879.

Le comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son quatorzième rapport.

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes concernant les travaux relatifs à la navigation et à la canalisation de la rivière Trent et du district de Newcastle. (Dans le journal des Communes seulement, mais sans les témoignages, etc.)

Réponse à adresse,—Documents, etc., relatifs aux réclamations contestées de MM. Murray et Cie., entrepreneurs sur le chemin de fer Intercolonial.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, (avec les pièces qui l'accompagnent) adressé au très-honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies, concernant le tarif présenté récemment à la législature.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada, au sujet des droits de douane et de phares prélevés sur les bâtiments de pêche canadiens qui fréquentent les côtes de Terre-Neuve et du Labrador, etc., etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Rapport et profils d'une exploration pour voie ferrée du Sault Ste. Marie vers l'est, faite en 1871 par M. Murdoch, L. C., (le rapport seulement, sans les profils.)

Réponse à ordre,—Etat indiquant les soumissions reçues et les contrats donnés pour travaux publics, entre le 1er novembre 1873 et le 10 octobre 1878. (Les informations déjà obtenues ne devant pas être ré-imprimées.)

Réponse à ordre,—Etat concernant les vieux rails de fer actuellement en possession du gouvernement, etc., etc.

Réponse à adresse,—Etat du nombre de causes jugées par la cour maritime d'Ontario jusqu'au 1er février 1879 ; etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant toutes les soumissions reçues pour l'achèvement de la digue et des écluses de Carillon ; aussi le rapport de MM. Shanly et Keefer sur ces travaux. (Le rapport de MM. Shanly et Keefer seulement.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à ordre,—Correspondance relative à la destitution ou à la démission de M. E. O. Stark, chef de gare à la station de Spring Hill sur la ligne de l'Intercolonial.

Réponse à ordre,—Etat indiquant les personnes employées au service du chemin de fer Intercolonial, excepté les journaliers, le 31 décembre 1878.

Réponse à ordre,—Etat détaillé du fonds connu sous le nom de "Caisse d'assurance des employés du chemin de fer Intercolonial.

Réponse à ordre,—Etat des réclamations qui ont été payées en 1878 pour dommages causés au bétail, aux propriétés, etc., etc., sur l'Intercolonial.

Réponse à ordre,—Correspondance échangée entre Henry Clarke, écr., de Truro, et le département des Travaux Publics, ou les officiers de l'Intercolonial, au sujet de sa réclamation pour dégâts à sa propriété.

Réponse à ordre,—Etat concernant les réparations faites au quai de Berthier, dans le comté de Montmagny, chaque année depuis 1874, etc., etc.

Réponse à ordre,—Comptes et états indiquant le détail, et les prix des articles fournis au département de la Marine et des Pêcheries par la ci-devant maison commerciale Mitchell et Cie., de Montréal, depuis le 1er janvier 1870 jusqu'au 1er janvier 1874, etc., etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Etat donnant les noms et domiciles des mécaniciens licenciés dans la Puissance du Canada et la classe à laquelle ils appartiennent, etc.

Réponse à ordre,—Noms de toutes les personnes qui ont été nommées à des emplois dans le bureau du Revenu de l'Intérieur, dans le bureau de poste, dans celui des douanes, à Toronto, entre le 4 novembre 1873 et le 10 octobre 1878, etc., etc.

Réponse à ordre,—Soumissions pour la construction du steamer "Northern Light," etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat donnant les noms de tous les fonctionnaires publics dans le Nouveau-Brunswick, qui ont droit à recevoir la *Gazette du Canada*.

Réponse à ordre,—Correspondance relative à la fourniture de l'huile de charbon ou autres huiles pour les phares du fleuve St. Laurent, dans la province de Québec, et dans le golfe, depuis 1873, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance, etc., concernant la réclamation de M. Ryland pour l'intérêt qui lui est dû sur la moitié de la somme qui lui été adjugée par sentence arbitrale du juge-en-chef Carter et payable par le Canada, etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant en détail la somme totale dépensée pour l'addition faite au bloc ouest des édifices publics à Ottawa.

Réponse à ordre,—Etat de toutes réclamations pour dommages causés par des travaux d'éclusage sur le canal Rideau, etc., etc.

Réponse à ordre,—Etat des sommes payées depuis 1875 jusqu'à cette date à M. J. Bte. Dusseault, marchand, de l'Islet, pour services comme inspecteur ou surintendant de la construction du phare sur le quai de la Rivière-Ouelle ou Saint-Denis, dans le comté de Kamouraska, etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant les sommes d'argent dépensées pour la réparation des murs de la cité de Québec, depuis le 1er avril au 1er octobre 1878, etc.

Réponse à ordre,—Contrats passés depuis 1874 pour l'amélioration, etc., du havre de Rondeau, etc., etc.

Réponse à ordre,—Correspondance, etc., depuis le 1er juillet 1875, concernant le transfert du chemin de fer de Picton et Truro, etc.

Etat de tous les cautionnements enregistrés dans le département du secrétaire d'Etat.

Liste des actionnaires des différentes banques du Canada.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

*Président.*

Et le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Haythorne, du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à la Chambre a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

13 mai, 1879.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat,

et de faire rapport de temps à autre de ses vues à cette Chambre, a l'honneur de présenter son quatrième rapport, à la suite de l'instruction de votre honorable Chambre en date du 10 courant.

Votre comité a reçu de M. George Clark Holland, de la cité d'Ottawa, une soumission portant l'offre de faire le travail pour l'exécution duquel votre comité a été chargé de prendre des arrangements par votre honorable Chambre. Cette soumission est conçue dans les termes suivants :

OTTAWA, 2 mai, 1879.

*A l'honorable président du comité spécial du compte-rendu des débats du Sénat.*

“ MONSIEUR,—Je m'offre et me sou mets à exécuter le compte-rendu sténographique des discours prononcés en anglais et en français au Sénat, pendant la session de 1880, et à publier ce compte-rendu dans l'édition régulière du *Free Press*, journal quotidien de la ville d'Ottawa.

“ L'édition reliée sera de 500 volumes, pourvus d'un index convenable ; le caractère, le papier et la reliure seront semblables à ceux du Hansard du Sénat pour la session de 1878 ;

“ Je fournirai à messieurs les sénateurs l'occasion de revoir leurs discours avant de les publier, s'ils le désirent.

“ Je préparerai chaque jour pour la presse associée un sommaire des débats et des opérations de la séance.

“ Je consacrerai tout mon temps pendant la durée de la session à l'exécution du travail que j'offre d'entreprendre, et que je m'oblige à exécuter à la satisfaction du Sénat.

“ Le compte-rendu devra, au besoin, couvrir jusqu'à douze colonnes par jour.

“ Deux exemplaires de la feuille contenant le compte-rendu seront fournis quotidiennement, à chaque sénateur, et délivrés pour être distribués au maître de poste du Sénat.

“ Pareillement, un exemplaire de la même feuille sera fourni quotidiennement à chaque membre des Communes et délivré au maître de poste des Communes pour la distribution.

“ Il sera aussi expédié chaque jour un exemplaire de la feuille contenant le compte-rendu à tous les journaux faisant échange avec le *Free Press*, durant la session, ainsi qu'à tous les autres journaux canadiens que les sénateurs auront indiqués.

“ J'exécuterai tout ce service moyennant la somme de \$4,500, à moins que le volume n'excède cinq cents pages, auquel cas je devrai recevoir \$3.25 par chaque page additionnelle ; je m'engage à faire une déduction correspondante par page pour chaque page en moins de 500 jusqu'à 300.

“ Je devrai recevoir \$250 par semaine durant la session, et la balance contre livraison des 500 volumes reliés au greffier du Sénat.

“ GEORGE C. HOLLAND.”

Votre comité recommande l'acceptation de cette offre par votre honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

R. P. HAYTHORNE.

*Président.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Haythorne, secondé par l'honorable M. Bellerose, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte à l'effet d'amender l'acte de la présente session, intitulé : ‘ Acte pour pourvoir

à l'inspection, à la mise en sûreté, et à l'emmagasinage de l'huile de pétrole et de ses produits," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les lois relatives aux poids et mesures."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McLelan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'Acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 1874,"

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, La Chambre s'est ajournée.

A huit heures du soir, la Chambre s'est réuni, et

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.</i>

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre l'Acte des chemins de fer, 1868, et les actes qui l'amendent," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre qu'il le Sénat a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 1874,"

L'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Après débat.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Campbell,—

Que le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise," soit lu la troisième fois maintenant.

Après un nouveau débat.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte de la présente session, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection, à la mise en sûreté et à l'emmagasinage de l'huile de pétrole et de ses produits," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à la Chambre,

Sur motion de l'honorable M. Haythorne, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement consécutif, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement consécutif a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 33. Après " sud-ouest " insérez : " du Manitoba."

Et le dit amendement consécutif étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement consécutif fait au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle s'ajourne à demain, à onze heures du matin, pour siéger jusqu'à une heure de l'après-midi, à moins qu'elle ne s'ajourne plus tôt ; que le même jour elle ait une deuxième réunion depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à six, à moins qu'elle ne s'ajourne plus tôt, et une troisième réunion à huit heures du soir ; que ces trois réunions soient considérées comme autant de séances distinctes, et que les mesures du gouvernement aient la priorité à toutes ces séances.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Wark, La Chambre s'est ajournée à demain à onze heures du matin.

## Mercredi, 14 Mai, 1879.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Odell,</i>	

### PRIÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser le gouvernement fédéral à faire l'acquisition d'une certaine partie du Grand-Tronc de chemin de fer, afin de l'annexer au chemin de fer Inter-colonial," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Eliza Maria Campbell," et pour informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 46 et page 4, ligne 10, retranchez " premier " chaque fois que ce mot se rencontre et insérez " dernier."

*Dans le préambule.*

Page 1, ligne 3, retranchez "Sénat" et insérez "Parlement."

Page 3, ligne 28, retranchez depuis "demande" jusqu'à "qui" dans la 29<sup>e</sup> ligne.

Et les dits amendements étant de nouveau lus par le greffier,

L'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte des Sauvages, 1876," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le quatrième rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de ses vues à la Chambre.

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. Haythorne, secondé par l'honorable M. Reesor, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Miller, a proposé en amendement :

Que ce rapport ne soit pas adopté, mais que la soumission de la compagnie d'imprimerie du *Citizen* soit acceptée et que le président du comité donne effet à cette acceptation, sans autre renvoi au comité.

L'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Miller, a proposé en amendement à l'amendement :

De retrancher tous les mots après "rapport" et d'insérer : "soit renvoyé de nouveau au dit comité spécial pour être réconsidéré."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise de nouveau sur la motion de l'honorable M. Alexander, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, tel qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Alexander, La Chambre s'est ajournée à huit heures ce soir.

A huit heures du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>	

L'honorable M. Haythorne, du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre de ses vues à la Chambre; auquel a été renvoyé hier son quatrième rapport, a présenté au lieu et place son cinquième rapport.

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
14 mai, 1879.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat; et de faire rapport de temps à autre de ses vues à cette Chambre, auquel le quatrième rapport présenté par lui, hier, à la suite de l'instruction de votre honorable Chambre, en date du 10 courant, a été renvoyé aujourd'hui pour en examiner de nouveau la recommandation, a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a pris de nouveau en considération le sujet de son dernier rapport, et a ce jour même, reçu,—

1o. Une lettre de M. George Clark Holland, demandant la permission de retirer son offre, dont il s'agit dans le quatrième rapport de ce comité, qui recommandait de l'accepter.

2o. Une lettre de M. C. H. Mackintosh, au nom de la compagnie d'imprimerie du *Citizen*, retirant la soumission mentionnée dans la motion faite à la séance de votre honorable Chambre, aujourd'hui, et qui n'avait jamais été soumise à votre comité.

3o. Une lettre de M. Andrew Holland, de la cité d'Ottawa, reporter, qui est jointe au présent rapport.

Et votre comité, ayant mûrement considéré l'offre contenue dans cette dernière lettre, recommande maintenant à votre honorable Chambre, de l'accepter au lieu de celle faite par M. George Clarke Holland, à cet effet, et de consentir à ce que celui-ci retire la sienne.

Le tout respectueusement soumis.

R. P. HAYTHORNE,  
*Président.*

“ A l'honorable président du comité spécial du compte-rendu des débats du Sénat,

“ MONSIEUR, — Je m'offre et me soumetts à exécuter le compte-rendu des débats du Sénat, pendant la session de 1880, et à publier ce compte-rendu dans l'édition régulière du *Daily Citizen*, journal de cette ville.

“ L'édition reliée sera de 500 volumes, pourvus d'un index convenable; le caractère, le papier et la reliure seront semblables à ceux du Hansard du Sénat pour la session de 1878.

“ Je fournirai à messieurs les sénateurs l'occasion de revoir leurs discours avant de les publier, s'ils le désirent.

“ Je préparerai chaque jour pour la presse associée un sommaire des débats et des opérations de la séance.

“ Le compte-rendu devra, au besoin, couvrir jusqu'à douze colonnes par jour.

“ Deux exemplaires de la feuille contenant le compte-rendu seront fournis quotidiennement, à chaque sénateur, et délivrés pour être distribués au maître de poste du Sénat.

“ Pareillement, un exemplaire de la même feuille sera fourni quotidiennement à chaque membre des Communes.

“ Il sera aussi expédié chaque jour un exemplaire des feuilles contenant le compte-rendu à tous les journaux faisant échange avec le *Citizen*, durant la session, ainsi qu'à tous les autres journaux canadiens que des sénateurs auront indiqués.

“ Sil arrive qu'il soit nécessaire de publier le compte-rendu d'une séance, en tout ou en partie, dans un supplément du *Citizen*, je le reproduirai ensuite dans la feuille régulière du journal, avec une note semi-éditoriale pour avertir le lecteur.

“ J'exécuterai tout ce service moyennant la somme de \$4,500, à moins que le volume n'excède cinq cents pages, auquel cas je devrai recevoir \$3.25 par chaque page additionnelle.

“ Je devrai recevoir \$250 par semaine durant la session, et la balance contre livraison des 500 volumes reliés au greffier du Sénat, à la fin de la session.

“ Je m'oblige à exécuter le travail à la satisfaction du Sénat.

“ Le comité pourra toujours ordonner de cesser la publication des débats dans le supplément, et exiger qu'elle ait lieu exclusivement dans l'édition régulière du *Citizen*.

“ J'ai l'honneur d'être, etc.

“ A. HOLLAND.

“ Ottawa, 14 mai, 1879.”

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,  
Sur motion de l'honorable M. Haythorne, secondé par l'honorable M. Alexander,  
il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Aikins, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 3 avril 1879, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état faisant connaître les noms de toutes les personnes appelées à des emplois dans le département des Postes, pour le service intérieur et le service extérieur, entre le dix-neuf octobre dernier et le trois avril courant, avec mention des nominations permanentes et des nominations temporaires, des salaires et allocations, et aussi des augmentations de salaires accordées entre ces deux dates à des employés dans le service intérieur et le service extérieur de ce département.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 201.)

---

---

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada."

Et aussi le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre l'acte des chemins de fer, 1868, et les actes qui l'amendent," et informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat à ces bills sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant respectivement le trentième jour de juin, 1879, et le trentième jour de juin, 1880, et pour d'autres objets liés au service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Dickey, a proposé:

Que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Aikins, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre que c'est l'intention de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger le Parlement, demain, jeudi, à deux heures de l'après-midi.

Alors sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Benson, La Chambre s'est ajournée à demain à une heure et demie de l'après-midi.

---

---

## Jeudi, 15 Mai, 1879

Les membres présents étaient :—

L'honorable *ROBERT DUNCAN WILMOT*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ydall,</i>

### PRIÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte de la Cour Suprême et de l'Échiquier," et informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill avec un amendement aux amendements du Sénat et auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

*(Dans les amendements)*

Page 1, ligne 11, après "pendantes" insérez : "excepté dans celles où l'appel aura été accordé et dûment déposé."

Le dit amendement étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit amendement soit agréé.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé l'amendement fait par la Chambre des Communes aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir *JOHN DOUGLASS SUTHERLAND CAMPBELL* (communément appelé le marquis de *LOBNE*) chevalier du très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de l'ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie, a lu les titres des bills à être passés comme suit :

Acte à l'effet d'amender et refondre telles qu'amendées les diverses dispositions concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest.

Acte à l'effet de réduire le capital social de la Compagnie d'Assurance de Québec contre les accidents du feu.

Acte pour étendre les pouvoirs de la Compagnie du Télégraphe de la Puissance et pour amender l'acte qui incorpore la dite Compagnie.

Acte pour amender l'acte quarante-et-un *Victoria*, chapitre vingt-et-un, intitulé : "Acte pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain.

Acte concernant la Compagnie du Pont International.

Acte pour autoriser la Compagnie du chemin de fer de Welland à convertir ses bons-débitures six pour cent en actions-débitures cinq pour cent, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Imprimerie de la *Gazette*.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte portant incorporation de la Compagnie de placement et d'agence de Londres et du Canada (à responsabilité limitée.)

Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Acte concernant la Banque Consolidée du Canada.

Acte pour amender l'acte concernant la police du Canada.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la Compagnie du chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la Compagnie d'Assurance du Canada sur la vie.

Acte pour autoriser la construction d'un pont sur la rivière des Outaouais, à l'usage du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et pour d'autres fins.

Acte concernant l'institution *Andrew Mercer* d'Ontario pour la réforme des femmes.

Acte concernant la Banque Jacques-Cartier.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Amérique du Nord, sur la vie.

Acte concernant les droits de tonnage prélevés dans les ports canadiens en vertu des lois du Canada.

Acte à l'effet d'amender "l'Acte du Bureau des Postes, 1875."

Acte pour incorporer la Société Géographique de Québec.

Acte concernant les recensements et les statistiques.

Acte pour amender "l'Acte des pénitenciers, 1875."

Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Compagnie de prêt et de placement d'Ottawa, et de changer son nom en celui de "Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée)."

Acte à l'effet d'amender et refondre les lois concernant les droits imposés sur les billets promissoires et lettres de change.

Acte concernant les charges de Receveur-Général et de ministre des Travaux Publics.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Acte pour faire du premier juillet un jour de fête publique sous le nom du jour anniversaire de la Confédération.

Acte pour amender "l'Acte pour accélérer en certains cas les procès des personnes accusées de félonies et délits dans les provinces de Québec et Ontario," et l'acte concernant les convictions sommaires devant les juges de paix.

Acte pour amender l'Acte pour pourvoir plus efficacement aux enquêtes sur l'existence de manœuvres frauduleuses aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Acte pour amender l'Acte d'incorporation de l'Association d'Assurance sur la Vie dite la Confédération.

Acte pour autoriser et confirmer un acte de vente par les Syndics de la Banque d'Épargnes de Toronto à la *Home Savings and Loan Company (limited)*.

Acte pour amender un acte intitulé : " Acte concernant le chemin de fer Inter-colonial," passé en la trente-neuvième année du règne de Sa Majesté la reine *Victoria*.

Acte concernant certains terrains de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Acte pour expliquer et amender l'Acte relatif à l'affectation de certaines terres fédérales dans la province du Manitoba.

Acte à l'effet d'amender " l'Acte de Transfert du chemin de fer de Truro à Pictou, 1877."

Acte à l'effet d'amender les actes relatifs à la " Compagnie d'Assurance des Cultivateurs et des Bâtisses isolées du Canada contre le feu," et d'en changer le nom en celui de " Compagnie d'Assurance du Canada contre le feu dite la Souveraine."

Acte pour mieux protéger les animaux contre les épizooties ou les maladies contagieuses qui les attaquent.

Acte pour amender l'Acte concernant le pilotage, 1873.

Acte pour amender " l'Acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1874."

Acte à l'effet d'amender l'Acte concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse.

Acte à l'effet de lever tous doutes à l'égard de la véritable intention de certaines dispositions de " l'Acte de Tempérance du Canada, 1878 et de l'amender à certains égards en ce qui concerne le Manitoba."

Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie du Tunnel de la rivière Détroit.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont du Canada et de la rivière Détroit.

Acte à l'effet d'accorder une subvention annuelle pour aider à la construction et à l'entretien de communications télégraphiques avec les îles d'Anticosti et de la Madeleine.

Acte pour pourvoir au paiement d'un octroi supplémentaire temporaire à la province du Manitoba.

Acte concernant les traitements des juges de cours de comté dans l'île du Prince-Édouard.

Acte pour accorder certains pouvoirs à " La Société Permanente de Construction du district d'Iberville."

Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de la banque consolidée du Canada.

Acte concernant le protêt des lettres de change sur l'intérieur et des billets promissoires, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Acte pour amender " l'acte de juridiction maritime, 1877."

Acte relatif aux sociétés de construction opérant dans la province d'Ontario.

Acte pour amender l'acte concernant les matelots, 1873.

Acte concernant le Port de Sydney-Nord, dans la Nouvelle-Ecosse.

Acte pour pourvoir à l'inspection, à la mise en sûreté et à l'emmagasinage de l'huile de pétrole et de ses produits.

Acte pour amender les actes d'incorporation de la " Compagnie du chemin de fer et du pont du Côteau et de ligne provinciale," et de la " Compagnie du chemin de fer de Jonction entre Montréal et la cité d'Ottawa," et les actes qui les amendent, et pour fusionner les dites compagnies.

Acte pour maintenir en vigueur pendant un temps limité " l'Acte pour mieux prévenir les crimes, 1878."

Acte concernant la mise en sûreté des aliénés dangereux dans les territoires du Nord-Ouest.

Acte concernant les Arbitres Officiels.

Acte pour amender cette partie de l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre quarante-six, si a rapport à l'imposition et la perception de droits et taux sur les billots, le bois de construction, le pin, le cèdre et les traverses de chemin de fer descendant la rivière Moira par le port de Belleville.

Acte pour amender de nouveau "l'Acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1874."

Acte pour pourvoir au traitement d'un nouveau juge de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, et au traitement de tout futur juge en équité de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse.

Acte à l'effet d'amender et refondre les lois concernant les poids et mesures.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du Manitoba.

Acte à l'effet d'amender l'acte de la présente session intitulé : Acte pour pourvoir à l'inspection, à la mise en sûreté et à l'emmagasinement de l'huile de pétrole et de ses produits.

Acte pour étendre l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

Acte à l'effet d'amender les actes concernant la Maison de la Trinité et les Commissaires du Havre de Montréal.

Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique.

Acte pour amender l'acte concernant les banques et le commerce de banque et les actes qui l'amendent.

Acte à l'effet d'établir un mode de liquidation pour les Sociétés de construction dans la province de Québec.

Acte à l'effet d'amender et refondre les divers actes concernant les Terres publiques fédérales.

Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise.

Acte à l'effet d'autoriser l'acquisition par le gouvernement fédéral d'une certaine partie du Grand-Tronc de chemin de fer, dans le but de l'annexer au chemin de fer Intercolonial.

Acte pour amender l'Acte des Sauvages, 1876.

Acte pour faire droit à *Eliza Maria Campbell*.

Acte pour amender de nouveau les actes y mentionnés relatifs à la milice et à la défense du Canada.

Acte pour amender et consolider l'acte des chemins de fer, 1868," et les actes qui l'amendent.

Acte pour amender de nouveau l'acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier.

Sur ces bills la sanction royale a été prononcée par le greffier de cette Chambre dans les mots suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

" QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

" Les Communes du Canada ont voté les subsides pour permettre au gouvernement de subvenir aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé :

' Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1879 et le 30 juin 1880, et pour d'autres objets se rattachant au service public ;' que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

Sur ce bill, le greffier de cette Chambre, par l'ordre de Son Excellence, a alors dit :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je désire vous remercier de la diligence et du soin avec lesquels vous avez rempli vos devoirs pendant cette longue et laborieuse session.

La réorganisation de l'important département des Travaux Publics et le partage de ses fonctions, ajouteront, je n'en ai aucun doute, grandement à l'efficacité du service public.

La refonte et l'amendement des statuts concernant les terres fédérales offriront au grand nombre de colons qui se dirigent maintenant vers les territoires du Nord-Ouest, un système abrégé et bien étudié.

J'espère que la loi relative aux poids et mesures, tout en se relâchant de la rigueur de la législation précédente, ne diminuera pas l'efficacité de cette importante mesure.

Les dispositions prises pour établir un câble télégraphique entre la terre ferme, Anticosti, et les îles de la Madeleine, donneront de la facilité à notre commerce, à la navigation, et aideront surtout le développement de nos pêcheries.

Les mesures adoptées pour pousser vigoureusement les travaux du chemin de fer du Pacifique Canadien font espérer l'achèvement prochain de cette grande entreprise, et l'achat projeté de la ligne de la Rivière-du-Loup à Québec, de la compagnie du chemin de fer “ Grand-Tronc ” remplira enfin, quand il sera conclu, l'engagement contracté, lors de la confédération, de relier le St. Laurent par un chemin de fer Intercolonial, avec l'Océan Atlantique, à Halifax.

Je vous félicite des autres lois concernant les intérêts publics qui ont été adoptées.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés avec tant de bonne volonté. Ils seront dépensés en vue de la plus stricte économie.

*Honorables Messieurs du Sénat, et*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Le remaniement du tarif qui a été opéré par la législation de cette session rétablira, j'espère, l'équilibre entre les recettes et les dépenses, en augmentant le revenu, tout en aidant en même temps au développement de nos diverses industries, et contribuera à faire terminer la crise financière et commerciale, qui sévit depuis longtemps et qui a grandement retardé le progrès du Canada.

En vous disant adieu, je désire vous exprimer mon sincère espoir que lorsque le parlement s'assemblera de nouveau, nous trouverons le pays jouissant de la paix qui y règne maintenant ainsi que d'un grand accroissement à la prospérité nationale.

Alors l'honorable Président du Sénat a dit :

*Honorables messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce parlement à mardi le vingt-quatrième jour de juin prochain, pour être ici tenu, et ce parlement est en conséquence prorogé à mardi, le vingt-quatrième jour de juin prochain.

---

---

PROCÈS-VERBAL DES DÉPOSITIONS

PRISES DEVANT LE

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

NOMMÉ POUR S'ENQUÉRIR

DE TOUTES MATIÈRES RELATIVES AU

CHEMIN DE FER CANADIEN ET AU TÉLÉGRAPHE

DU

PACIFIQUE

A L'OUEST DU LAC SUPÉRIEUR.

---

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU SÉNAT.

---



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.  
1879.

# CHEMIN DE FER ET TELEGRAPHE DU PACIFIQUE.

## PROCÈS-VERBAL DES DÉPOSITIONS.

SÉNAT, SALLE DE COMITÉ,

LUNDI, 31 mars 1879.

Le comité se réunit—

M. MARCUS SMITH, ingénieur civil, est appelé, et, après avoir prêté serment, est interrogé et dépose ainsi qu'il suit :—

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Vous êtes l'ingénieur faisant fonctions d'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique?—R. Oui, depuis plus de deux ans.

Q. Le comité désire obtenir de vous des renseignements sur la dépense relative au railway, c'est-à-dire aux travaux exécutés jusqu'à présent depuis le lac Supérieur, dans la direction de l'ouest. La première section, celle qui commence au Fort William ou à la Kaministiquia, se désigne par le nom d'adjudication No. 13, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Quelle est l'étendue de cette section?—R. A l'époque où les travaux ont été donnés à l'entreprise, je n'avais point à m'occuper de la partie du chemin située de ce côté-ci des montagnes Rocheuses. Toute la connaissance que j'ai de la section 13, je l'ai acquise depuis lors, soit en étudiant les pièces qui ont servi de bases au contrat, soit en visitant les travaux.

Q. Jusqu'à quelle distance du Fort William les travaux compris dans le contrat No. 13 s'étendent-il?—R. La section No. 13, originairement, s'étendait du Fort William sur le lac Supérieur à Shébandowan, c'est-à-dire à la distance de quarante-cinq milles. Au cours des travaux, ou peu après le commencement des travaux, le tracé fut modifié en direction, à partir d'un point appelé Sunshine-Creek, situé à 32 milles du Fort William. Les entrepreneurs eurent la liberté de s'arrêter là et par conséquent de ne point finir les 45 milles. Ils le préférèrent ; en sorte que les travaux du contrat No. 13 n'ont qu'une étendue de 32 milles et demi.

Q. Pourquoi a-t-on modifié le tracé?—R. D'après ce que j'ai entendu dire, et ce que j'ai lu dans les archives du bureau, on avait eu d'abord l'intention, je pense, en dirigeant la ligne sur Shébandowan, d'utiliser les communications d'eau offertes par la chaîne des lacs sur le parcours de ce qu'on appelle la route Dawson. Mais, après la signature du contrat d'entreprise, on a étudié un tracé plus septentrional, passant la rivière Winnipeg auprès du lac des Bois, et n'empruntant aucune partie de la ligne de navigation.

Q. Et cette voie terrestre a été adoptée?—R. Oui.

Q. C'est là la cause du changement?—R. Oui.

*Par l'honorable M. McLelan :*

Q. Quand cette modification a-t-elle eu lieu?—R. Je n'ai pas la date ici ; mais si vous voulez bien me le permettre, je vais prendre note de votre question, et j'aurai l'honneur de vous adresser dû bureau le renseignement que vous demandez.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Le traité s'est-il fait sur une somme fixée en bloc, ou bien sur les quantités d'ouvrages à exécuter?—R. On a suivi ce dernier mode ; il y a eu un détail estimatif ou une désignation approximative des quantités de chaque nature d'ouvrages, avec une série des prix ; l'entrepreneur devant être payé, après mesurage, à raison des quantités d'ouvrage exécuté.

Q. Le pays avait-il été entièrement exploré, le tracé soigneusement étudié avant la confection du détail des quantités et la adjudication du contrat?—R. Comme je n'ai pas fait ces opérations préliminaires, je n'en puis parler que par ce que j'ai vu depuis.

Il paraîtrait d'après les profils que la ligne n'avait pas été soigneusement étudiée ; en un mot, que les contrats avaient été passés à la suite d'une simple reconnaissance. La réclamation des entrepreneurs m'a été soumise, et c'est ainsi que j'ai constaté qu'immédiatement après l'adjudication, on avait procédé à la fixation du tracé, qui, à cette époque, n'était pas encore déterminé, et qu'en résultat les travaux n'avaient pas été exécutés sur la même ligne que celle mentionnée dans le marché d'entreprise.

Q. Quelle était, suivant le détail estimatif, l'évaluation de la dépense présumable des travaux ?—R. Les travaux à exécuter du Fort William à Shébandowan—sur tout l'espace de 45 milles—étaient présumés devoir coûter \$406,194.

Q. Combien les entrepreneurs ont-ils exécuté de milles de travaux sur cette ligne ?—R. Environ 32 milles et demi.

Q. A combien devait monter la dépense proportionnelle de cette partie-là ?—R. En supposant que la nature des travaux ait été à peu près la même dans toute cette distance, ce que je crois, la dépense doit être à l'estimation totale comme 32½ est à 45. Sur ce pied-là, les travaux jusqu'à Sunshine-Creek, 32 milles et demi, reviendraient à \$293,350.

Q. Je vois dans le rapport de M. Fleming que la dépense estimative avait été portée à \$270,796. A la date du dernier rapport, quelle était la dépense totale ? R. \$331,979.51.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Sur la nouvelle ligne ?—R. Sur les 32 milles et demi entre le Fort William et Sunshine-Creek.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Les travaux sont-ils achevés ?—R. Oui. Je dois dire que cette somme-là comprend une indemnité accordée aux entrepreneurs en sus des prix des travaux fournis. Ils avaient formé diverses réclamations qui me furent soumises l'été dernier,—à raison de retardements et de modifications ; je leur allouai une certaine somme, dont je ne me rappelle pas en ce moment le chiffre exact—quelque dix ou douze mille dollars, que j'ai comptés tout à l'heure, de sorte que les \$331,979.51 représentent la dépense totale de cette section.

Q. Et les entrepreneurs n'ont pas d'autres réclamations à exercer ?—R. Non.

Q. Comment expliquez-vous le surcroît de dépense qui s'élève au chiffre rond de \$60,000 ?—R. Il n'y a que deux manières de l'expliquer. Ou les quantités primitives se seront trouvées inexactes, ou les mesurages rapportés contiennent des erreurs.

Q. Avez-vous apporté ici le tableau des quantités prévues au contrat, et l'état de celles qui auraient été constatées par le mesurage ?—R. Oui. (Le témoin produit ces papiers, qui reçoivent la cote A.)

Q. Sur quels items portent les principales augmentations ?—R. Sur les mouvements de terres, je pense. Il est difficile de s'en assurer ainsi à l'œil, car le détail estimatif des quantités a été dressé pour 45 milles, et il n'a été exécuté que 32 milles et demi de terrassement. Il me faudrait faire un calcul de proportion. Toutefois, je pense savoir que les différences en plus portent principalement sur les mouvements de terres proprement dites et aussi, dans une certaine mesure, sur les déblais de rocher.

Q. De combien la dépense réelle a-t-elle excédé l'estimation ?—R. Elle l'excéderait de \$61,183.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. Quel a été le prix par verge des fouilles en terre ?—R. Ces fouilles ont coûté, conformément aux prix soumissionnés, 23 cents la verge.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Ce contrat comprenait-il les matériaux de fer ?—R. Non, les terrassements seulement..... J'aurais pu ajouter quelque chose à ma réponse pour la compléter. J'ai dit qu'il y avait eu, nécessairement, erreur soit dans les quantités primitives, soit dans les quantités exprimées dans les états de mesurage. J'avais le devoir de m'en

enquérir strictement, sans considérer la réclamation de l'entrepreneur. Je vérifiai le calcul, je questionnai avec soin les ingénieurs chargés de la direction. Je leur avais, avant cela, donné des instructions écrites, des tableaux et autres formules pour les vérifications, afin d'être, autant que possible, assuré d'avoir des rapports exacts. Or, j'arrivai à la conclusion, en cette occasion du moins, que les rapports avaient été exacts à très-peu de chose près.

*Par l'honorable M. Macpherson :*

Q. Les rapports faits pour l'entrepreneur ?—R. Oui. M'étant enquis de la cause de l'écart, je trouvai que les quantités primitives avaient été établies sur le profil. Ce profil n'était qu'une ligne dite d'essai, sans sections transversales, et conséquemment, sans indications sur les profondeurs des marais et endroits humides à traverser. Je crois donc que l'erreur se trouvait principalement dans les quantités originaires ; cependant, je ne puis dire positivement que les rapports soient corrects.

Q. Aurait-on pu déterminer assez exactement les quantités sans avoir de sections transversales ?—R. Non. On n'aurait pu faire même un rapport approximatif.

Q. Pourrait-on obtenir des rapports à présent ?—R. Oui, approximatifs. Les seuls endroits où il serait difficile d'opérer les constatations, ce sont les terrains marécageux, où le remblai peut s'être enfoncé un peu, et où les fossés peuvent avoir perdu partiellement leur profil par l'affaissement de leurs bords.

Q. Les prix des divers ouvrages, dans le contrat, vous paraissent-ils bien gradués et raisonnables ?—R. Oui, ils me paraissent bien gradués. Ils sont un peu bas, mais on n'a point cherché à gagner des avantages en appliquant un prix élevé à une partie de l'ouvrage, après avoir mis un prix faible à un autre.

Q. Quel est le taux pour les travaux de mouvement des terres ?—R. 23 cents la verge cube pour terre ; \$1.25 pour rocher ; 50 cents pour roches isolées. Ce sont là des prix très-raisonnables. Déboisement, \$20 l'acre ; coupes rez terre, \$40 ; arrachement des bois et broussailles, \$60.

Q. Quelle doit être la largeur du remblai d'après le devis ?—R. Dix-sept ou dix-huit pieds. Je n'ai pas là le devis. M. Fleming l'a parmi ses papiers, et je pensais qu'il viendrait ici aujourd'hui.

Q. C'est la largeur de la plate-forme du remblai ?—R. Oui, avant le ballastage.

Q. Les remblais ont-ils reçu cette largeur lors de leur confection ?—R. Oui, mais, en visitant la ligne, j'ai trouvé qu'on n'avait pas donné un suffisant excédant aux remblais pour parer aux effets du resserrement ou du tassement des terres ; les levées sont un peu plus étroites que cela.

Quelle est la largeur réelle des remblais ?—R. Je ne pense pas qu'elle soit moyennement de plus de 14 à 15 pieds, j'entends celle des remblais d'une certaine hauteur ; quant aux remblais qui sont bas, le resserrement, comme de raison, ne pouvait être aussi sensible.

Q. S'ils eussent été exécutés sur toute la largeur nécessaire, quelle aurait été l'augmentation de déblais ?—R. Je n'ai pas fait le calcul. Il m'aurait fallu lever des profils en travers de toute la ligne, parce que la largeur des remblais varie, étant entière dans certains endroits, et rétrécie jusqu'à 14 pieds dans d'autres. J'ai constaté par expérience que le tassement des matériaux est de 10 à 25 p. cent en terrain argileux, selon la nature de l'argile, et de 20 à 100 p. cent en terrain marécageux, où le sol est de nature spongieuse, et ressemble à la tourbe. En d'autres termes, pour former 100 verges de remblai affermi, il faut, en certains endroits, 200 verges de matières extraites des fossés.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Pour le paiement des entrepreneurs, compte-t-on les quantités au fur et à mesure de l'exécution des travaux, ou après le tassement ?—R. On compte les quantités en raison des déblais.

*Par l'honorable M. Macpherson :*

Q. Êtes-vous en mesure d'indiquer approximativement la quantité dont il aurait fallu augmenter le déblai pour donner aux remblais la largeur régulière ?—R. Non,

il faudrait faire des mesurages sur toute la ligne; il n'est impossible de déterminer cette quantité d'après le profil que nous avons.

Q. Pas même approximer ativement?—R. En convenant d'une certaine dimension moyenne pour la largeur du remblai, on le pourrait. La hauteur du remblai est à peu près ce qu'elle doit être. Elle a été maintenue par des recharges. Je me suis fait faire des rapports il y a deux ans, à la suite d'instructions adressées par moi sur la manière de tenir des livres en vue d'avoir l'ensemble des mesurages lorsque la section serait achevée, et de faire dresser de nouveaux profils et plans des ouvrages tels qu'exécutés, pour envoyer ces pièces à l'enregistrement au bureau principal à Ottawa. Nous avons reçu ces plans.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Je vous ai demandé si les entrepreneurs étaient payés en raison de l'ouvrage fait avant le tassement; avez-vous dit que oui?—R. On mesure les déblais exécutés soit en pleine ligne soit en tranchées latérales.

Q. Je désire savoir si, en supposant que le remblai soit effectivement de 14 à 15 pieds au lieu de 16 ou 17, comme il devrait être, il ne s'ensuit pas que les entrepreneurs ont été surpayés?—R. Non, il ne résulte pas cette conséquence; mais la différence entre les quantités prévues et les quantités constatées n'en est pas moins réelle. Ce n'est pas par la faute des entrepreneurs que les levées ne sont pas suffisamment larges. C'est par l'inattention de l'ingénieur chargé de la surveillance qu'il n'a pas été donné une suffisante largeur aux remblais pour remédier à l'effet des tassements.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Dans un marécage ou une savane, ce tassement est-il long à se faire?—R. Il y a deux causes de diminution—le tassement et le resserrement—qui agissent de la même manière. Pour leur durée, elle dépend de la profondeur du marécage. Si celui-ci est profond et le remblai pesant, le phénomène peut continuer pendant des années; mais il n'existe pas de fondrières dans cette section. C'est un terrain mou, simplement, et couvert de terre spongieuse. Naturellement quand la levée est composée de matières de cette nature, elle se trouve fort humide, et si elle se dessèche, il se produit un affaissement par l'effet du propre poids des terres.

Q. Dans une de vos réponses vous avez fait entendre que l'entrepreneur avait été payé pour le plus gros volume.—R. Aussi l'a-t-il été.

Q. On ne lui passe pas la quantité intégrale exprimée au devis à mesure de l'exécution des travaux?—R. L'ouvrage exécuté se mesure conformément à la spécification, qui règle le mode de paiement. Les entrepreneurs sont payés sur le mesurage de l'endroit de la fouille et non sur celui du remblai. En second lieu, on leur passe le plus gros volume, s'il y a tassement. Cent verges de déblai en rocher représentent plus de cent verges de remblai, parce que la pierre extraite et rompue ne peut être réduite au même volume solide. Ainsi, les terrassements se mesurent toujours en déblai.

*Par l'honorable M. Christie :—*

Q. A-t-il été opéré des rechargements sur les remblais après l'achèvement des travaux par les entrepreneurs?—R. J'ai donné ordre d'en opérer dans quelques cas; dans d'autres, j'ai fait ajouter du ballast, au lieu d'élargir le remblai avec de la terre.

Q. Quelle différence en est-il résulté par rapport aux quantités primitives?—R. Ces reprises n'ont pas modifié les quantités de terre, mais elles ont augmenté celles de ballast. J'ai fait faire ces rechargements sur des portions de remblai qui étaient formées de matières tourbeuses et qui étaient en feu en quelques endroits. Je fis couvrir de sable toute la surface du remblai pour empêcher qu'il ne fût détruit par l'incendie.

Q. Cela a-t-il augmenté le coût du remblai même? De combien?—R. Ce surcroît de dépense se rapporte à un autre contrat que celui dont il a été question jusqu'ici. Le contrat No. 13 n'avait été passé que pour l'exécution des travaux de terrassements et de ponts. Le ballastage était compris dans le contrat No. 25, qui faisait suite à l'autre. Au reste, ces recharges de ballast n'ont pas été considérables. Les

remblais sont très-bas par endroits, n'ayant guère plus de deux pieds de relief; et comme ils étaient en feu il fallait bien les recouvrir de sable.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Dans la section No. 13 le terrassement est compté à raison de 23 cents la verge, et dans la section No. 25 l'ensablement est porté à 38 cents.—R. Oui, à 38 cents.

Q. En ce cas, il en coûtait plus cher pour élargir la levée de 13 à 17 pieds avec du ballast qu'avec de la terre?—Il a été fait peu de ces élargissements sur la section 13. Entre le ballastage sur cette section et le travail de MM. Purcell et Ryan, la différence était celle de 33 cents pour la terre à 35 cents pour le ballast, c'est-à-dire qu'elle était de cinq cents par verge.

Q. Mais les entrepreneurs de la section No. 13 auraient dû exécuter l'élargissement à 17 pieds. Vous dites qu'ils ne l'ont pas fait, mais que les entrepreneurs de la section No. 25 exécutent ce travail moyennant 38 cents?—R. Je répète qu'il y a eu très-peu de ces reprises sur la section No. 13. Les entrepreneurs n'avaient pas eu ordre de faire aux remblais un garnissage de plus de 13 pieds. Lorsque ces terrassements sont passés sous mon contrôle, la section No. 13 était presque achevée. Je parle ici plutôt de la section No. 25, où j'ai effectivement ordonné d'élargir les remblais; mais j'ai aussi fait exécuter quelques élargissements dans la section No. 13. Il y a deux contrats pour les terrassements, le numéro 13 et le numéro 25. Le premier s'étend à 32 milles et demi, et n'est passé que pour la construction du sous-sol du chemin; l'un commence où l'autre finit et s'étend sur un espace d'environ 80 milles, pour la même nature d'ouvrage; mais il comprend en outre le ballastage et la pose de la voie dans les deux sections, c'est-à-dire dans toute la distance du Fort-William à la rivière des Anglais.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Je vois que MM. Purcell et Ryan ont eu un prix plus élevé pour les travaux de terrassement sur la section No. 13, que MM. Sifton et Ward.—R. Pardon.

Q. Le taux pour eux a été de 26 cents au lieu que MM. Sifton et Ward n'ont reçu que 23 cents.—R. Le prix relatif aux fouilles en terre, sur la section No. 13, pour les uns et pour les autres, a été de 23 cents.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Ils ont eu le même prix pour tout?—R. C'était l'arrangement entre eux, lequel avait été accepté par le gouvernement. MM. Purcell et Ryan ont eu les mêmes prix que ceux du marché des premiers entrepreneurs, pour achever la section No. 13.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. D'après ce que vous dites, il paraîtrait que les travaux, à mesure que l'on avançait, devenaient plus difficiles, et exigeaient de plus grands mouvements de terres?—R. Je ne sais; je ne puis répondre à cette question sans avoir le profil sous les yeux.

Q. Si je vous ai bien compris, vous avez dit tout à l'heure que le terrain n'avait pas été convenablement relevé avant la rédaction des contrats, et qu'en conséquence le déblai réel avait excédé de beaucoup les prévisions; je voudrais maintenant vous faire cette question: supposé que les quantités eussent été calculées avec exactitude à l'origine, les travaux auraient-ils coûté moins qu'ils n'ont coûté?—R. Je l'ignore; il faudrait savoir d'abord où s'est produite l'erreur.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. M. Penny, je pense, vous demande si, dans le cas où les quantités de l'évaluation auraient été aussi fortes que les quantités accusées par les rapports, la dépense des travaux ne serait pas ce qu'elle est.—R. Si l'ouvrage mentionné dans les rapports a été mesuré avec exactitude, peu importé ce que peuvent avoir été les prévisions; mais c'est là la difficulté.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Le public a-t-il subi quelque perte par cette erreur, supposé que les mesurages d'ouvrage exécuté soient exacts ?—R. Si ces mesurages sont exacts, le public n'a rien perdu.

Q. A-t-il été fait un mesurage définitif de cette section ?—R. Oui, ceci en est un.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Qui a tracé la ligne ?—R. Je ne sais pas qui a fait les études de la première ligne. Ces opérations étaient sous la direction de feu M. Hazlewood. En réglant la réclamation des entrepreneurs, j'ai appris que les premières estimations avaient été basées sur une ligne d'essai, qu'à l'époque où l'adjudication fut passée, on n'avait pas encore fixé le tracé sur le terrain, et que cette opération s'était faite après l'arrivée des entrepreneurs. De fait, la réclamation de ces derniers comprenait une certaine somme en dédommagement de retards. Ils avaient eu là-bas tout leur monde dans l'attente et l'inaction pendant plusieurs semaines, avant l'arrivée des ingénieurs chargés de déterminer le tracé, et ils réclamaient en conséquence une indemnité pour les gages et salaires et la nourriture de ce personnel.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Le comité doit-il entendre par là qu'au moment où les travaux se donnèrent à l'entreprise, on n'avait pas de renseignements exacts et précis pour l'évaluation des dépenses probables de leur exécution ?—R. Oui, certainement. La première ligne a été considérablement modifiée en vue de l'améliorer et de réduire les quantités ; c'est la raison que M. Hazlewood a donnée, et je crois, après avoir moi-même parcouru les deux lignes, que le nouveau tracé est bien préférable à l'ancienne ligne. Cependant, les quantités excèdent les estimations, ce qui est d'autant plus inexplicable.

*Par l'honorable M. McLellan :—*

Q. Alors vous croyez que sur la ligne primitive les quantités auraient dépassé de beaucoup celles mesurées sur la présente ligne ?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Est-ce M. Hazlewood qui a tracé la ligne améliorée ?—R. Le tracé a été fait d'après ses ordres. C'est M. McLennan qui a été sur le terrain ; il était le premier officier après lui.

*Par l'honorable M. Christie :—*

Q. Vous ai-je bien compris ? avez-vous dit que la ligne n'avait pas été tracée préalablement à l'adjudication ?—R. Oui ; il n'avait pas été levé de profils en travers, ni fait de sondages.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quand des travaux sont donnés en entreprise à tant la verge, est-il bien important de connaître au préalable très-exactement les quantités ?—R. Cela est important. Nous n'avons aucun moyen de contrôler les mesurages rapportés si le devis préalable n'est pas convenablement fait. Je ne saurais dire, présentement, si les entrepreneurs ont été bien surpayés ou si les évaluations originaires ont été excessives.

Q. Dans tous les cas, il vous faut vous rapporter en réalité à l'ingénieur qui fait les mesurages ?—R. Si les mesurages se font avec soin avant les adjudications, étant exécutés sans aucune vue d'intérêt, puisqu'il ne peut y avoir de collusion entre les ingénieurs et des entrepreneurs qui n'existent pas encore, ils offrent ensuite un sûr moyen de contrôler les ouvrages tels qu'ils seront exécutés après les adjudications.

Q. Quelle proportion de cette ligne a été détournée de la direction primitive ?—R. Elle n'a été maintenue dans sa situation première que sur une bien petite étendue, quoique les deux tracés soient fort rapprochés l'un de l'autre. C'est pour la plus grande partie une ligne nouvelle.

Q. Avez-vous parcouru le nouveau tracé ?—R. Oui.

Q. La première ligne aussi ?—R. En grande partie, lorsque j'ai eu à régler les réclamations des entrepreneurs. Ils prétendaient que les travaux sur la nouvelle ligne différaient de ceux qu'ils auraient eu à faire sur la première,—qu'elle traversait une plus grande étendue de terrain marécageux, et était plus éloignée des moyens de communication. J'ai examiné alors cette ligne pour voir en quoi consistaient les différences. Le nouveau tracé est plus court; les pentes en sont meilleures et les quantités moindres.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Quel est approximativement le chiffre de l'indemnité réclamée par les entrepreneurs pour les retards ?—R. Il y avait plusieurs réclamations. La première était en remboursement du prix du transport des hommes de Sarnia au Landing et de leur nourriture, soit un total de \$3,142. Il s'agissait de la nourriture et des salaires des hommes pendant qu'ils avaient été forcément inactifs, et des frais de transport de nouveaux travailleurs pour remplacer ceux qui avaient quitté.

Q. Est-ce là ce qu'ont coûté les retards ?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Cette réclamation est-elle née du fait que le tracé n'avait pas été arrêté avant l'adjudication du contrat ?—R. Oui; les entrepreneurs en ont fourni la preuve; j'ai examiné l'affaire avec soin et leur ai accordé l'indemnité à laquelle j'ai jugé qu'ils avaient légitimement droit.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Les déblais de rocher ont-ils été effectués sur toute la largeur indiquée par la spécification ?—R. Les tranchées en terre et en rocher ont été creusées sur toute la largeur spécifiée. Les remblais seuls sont étroits dans certains endroits, par suite d'un manque de prévoyance de l'ingénieur, qui ne leur a pas fait donner à l'origine une suffisante surépaisseur. Si j'avais à construire un remblai de 17 pieds avec des matériaux argileux, je ménagerais une surélévation de deux ou trois pouces par pied pour prévenir l'effet du tassement.

Q. Avez-vous quelque idée des quantités de terre qu'il faudrait ajouter aux remblais pour qu'ils eussent uniformément la hauteur régulière ?—R. Il n'a pas été fait de profils en travers des remblais; certaines parties ont la dimension spécifiée, d'autres n'ont pas plus de 14 pieds de largeur; mais je n'ai pas ordonné de les recharger, parce qu'elles me paraissaient assez solides, et que je ne voulais pas y appliquer de reprises.

Q. Mais le prix—23 cents—était bas pour le déblai de terre, et on ne pourrait faire exécuter les terrassements à meilleur marché ?—R. En plusieurs endroits il a été très-difficile même de se procurer de la terre; le pays est plein de bas-fonds marécageux et tourbeux, et il a fallu souvent aller chercher à plusieurs milles les matériaux de bonne qualité.

Q. A qui imputer le fait que les remblais n'ont pas eu la dimension spécifiée ?—R. J'en donne une raison dans mon rapport au gouvernement; c'est que cette terre est d'une nature si spongieuse qu'il en faut au moins deux verges pour former une verge de remblai; de sorte que, quoique le prix stipulé par le contrat fût bas, le rechargement serait revenu à 42 cents la verge. C'est pourquoi j'ai recommandé au gouvernement de faire les rechargés avec du ballast par économie.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Y a-t-il eu une réduction considérable de faite dans la somme d'ouvrage en bois après l'évaluation primitive ?—R. Dans ma déposition devant le comité des comptes publics, j'ai déclaré que je croyais qu'il y avait eu diverses réductions, se montant en totalité à \$50,000 environ—pour suite de non-exécution de travaux mentionnés dans le premier état d'évaluation. La différence constatée n'en est que plus remarquable.

Q. Si l'on diminuait l'ouvrage en bois, ne devait-on pas naturellement augmenter le cube des terrassements ?—R. Non, la première ligne offleurait, en

quelques endroits, le bord de la rivière, et l'ouvrage en bois était destiné à défendre les levées contre l'action des crues d'eau. On a éloigné le tracé de la rivière, et la diminution d'ouvrage en bois par ce déplacement ne devait pas nécessairement augmenter le cube des terres.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Les défenses en bois n'étaient pas nécessaires après la déviation de la ligne?—R. Non; et c'est pourquoi les quantités de cette nature d'ouvrage sont réduites. Au ministre des travaux publics, alarmé de l'augmentation de la dépense sur cette section, M. Hazlewood avait dit que l'adoption de la nouvelle ligne permettrait d'économiser \$50,000, d'où je conclus que la première évaluation des quantités avait dû être inexacte.

Q. Au lieu d'une diminution de dépense, il y a sur l'ensemble une augmentation de \$61,183, n'est-ce pas?—Oui.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Vous venez de dire que M. Hazlewood avait représenté au gouvernement que le changement de situation produirait une économie d'environ \$60,000?—R. Oui, une économie, qui, je n'en doute pas, a dû s'élever à peu près à ce montant.

Q. Et cependant la dépense présente une augmentation de \$61,000, en sorte que l'écart de l'évaluation primitive dépasserait \$120,000?—R. Oui, il faut que cette évaluation ait été bien inexacte. J'ai vérifié, par tous les moyens en mon pouvoir, les états de mesurage établis pour le paiement des entrepreneurs; sans pouvoir dire qu'ils soient absolument exacts, je crois que ceux qui les ont faits n'ont pas eu l'intention de les forcer—que ces ingénieurs étaient d'honnêtes gens.

Q. M. Hazlewood était-il un ingénieur expérimenté en matière de tracé?—R. Je n'aimerais pas à m'exprimer sur l'expérience des autres. Je sais qu'il avait été assez longtemps sur l'Intercolonial.

#### CONTRAT No. 25.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Ce contrat comprend les travaux de terrassements et de ponts depuis Sunshine-Creek jusqu'à la rivière des Anglais, distance de 80 milles?—R. Oui, et, de plus, le ballastage et la pose de la voie depuis le Fort William jusqu'à la rivière des Anglais, sur une étendue de 112 milles et demi.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. La pose de la voie est-elle terminée?—R. Oui, à la réserve de dix à douze milles.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Quelle est la date précise du contrat?—R. Les entrepreneurs sont MM. Purcell et Ryan, et je crois que la date du contrat est bien celle que M. Fleming mentionne dans son rapport: le 7 juin 1876.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Le terrain, dans l'étendue de pays que comprend le contrat No. 25, avait-il été bien exploré, le tracé bien étudié avant l'adjudication?—R. Non, ce semble, car la ligne a été considérablement modifiée depuis.

Q. Qui avait étudié le tracé?—R. Il avait été étudié sous la direction de feu M. Hazlewood, ingénieur du district,—en grande partie, je crois, par son adjoint, M. McLennan.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Qu'entendez-vous par étudier? La première reconnaissance dite d'essai, ou bien la détermination définitive?—R. La détermination de la ligne.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avait-il été dressé des profils en travers pour l'appréciation des quantités ?—  
R. Pas dans la première exploration ; je tiens ce renseignement de M. McLennan, qui est ici.

Q. Il paraît y avoir de grandes différences entre les quantités exprimées dans les évaluations du contrat et celles des travaux exécutés ?—R. Le déblai en roc compacte figure dans l'évaluation primitive pour 260,000 verges cubes ; les quantités extraites ne se sont montées qu'à 76,800 verges cubes ; roches isolées : quantité prévue 10,000 verges,—quantité réelle 110,900 verges ; terres : quantité prévue 1,000,000 de verges,—quantité réelle, 1,970,000 verges. Il y a ainsi d'importantes discordances de quantités pour tous les travaux.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Je voudrais savoir s'il y avait un profil à l'époque où l'adjudication a été passée ?—R. Oui ; voici celui qui fut communiqué alors aux entrepreneurs.

(Le témoin le produit.)

Q. Qui l'avait préparé ?—R. Il avait été établi d'après les ordres de M. Hazlewood.

Q. Voit-on qu'il ait été établi sur des nivellements, ou est-il entièrement imaginaire ?—R. Il est à présumer qu'on l'avait établi sur des observations du terrain.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Si ce profil vous était présenté pour en faire la base d'une soumission, en accepteriez-vous les cotes comme des mesures réelles ?—R. Oui. J'ai pris tous les renseignements pour découvrir la cause des différences et pour m'assurer comment avait été fait le premier profil. M. McLennan me dit que ce profil a été établi, en partie sur une ligne d'essai, en partie sur une ligne projetée entre deux lignes d'essai.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Lors de sa préparation au département, n'avait-on pas reçu un rapport manuscrit ? L'ingénieur n'avait-il pas adressé une lettre ou quelque autre écrit où il rendait compte de ce qu'il avait fait ?—R. Je ne sais. Le profil a été établi au bureau d'Ottawa.

Q. D'après les carnets de campagne originaux ?—R. Je le suppose.

Q. Ces carnets étaient-ils de M. Hazlewood ?—R. Je l'ignore. À l'époque où les travaux ont été mis en entreprise, je n'avais point à y voir ; j'étais occupé de l'autre côté des montagnes Rocheuses. Vous feriez mieux d'interroger M. McLennan, qui a dirigé les explorations et en sait plus que moi là-dessus. Vous remarquerez que le trait rouge qui marque le niveau de la plate-forme sur le profil est fort près de la surface du sol naturel. Ce trait est placé trop bas, car le remblai n'est nulle part aussi peu élevé. Le terrain est, en partie, marécageux, et le trait, je le répète, est beaucoup trop rapproché du sol d'assise. Il est évident par là que les quantités devaient être trop faibles. Je ne sais pas qui a fait les cotes. Ce travail s'est exécuté sous la direction de M. Hazlewood. Si j'en avais eu la direction, j'aurais relevé le niveau de la ligne de surface du remblai.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Sans connaître le pays, pourriez-vous dire, à voir seulement ce profil, que celui-ci est inexact ?—R. Non ; si j'en parle ainsi, c'est de connaissance pratique. Je n'ai aucune raison de douter que le profil ait été établi sur des carnets. L'ingénieur qui avait été chargé des études, m'a dit que le pays sur toute la ligne avait été reconnu.

Q. Veuillez répondre avec précision à ma question. Je suppose que j'emploie un ingénieur et qu'il m'apporte un profil tel que celui qui est sous nos yeux, pourrais-je, si j'avais, comme vous, une connaissance compétente du métier, reconnaître, à la simple vue, l'inexactitude de ce profil ?—R. Non, certainement non. J'ai seulement

fait la remarque que, le trait indiquant la plate-forme du remblai étant placé trop bas, les quantités relevées sur ce profil devaient être trop faibles.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quel prix est stipulé ici pour le déblai de rocher solide?—R. \$1.50 la verge.

Q. Pour le déblai de roches isolées?—\$0.90.

Q. Pour le déblai de terre?—\$0.33 pour le déblai de terre sur la ligne et \$0.35 pour le déblai de fossés.

Q. Ces prix sont-ils bien proportionnés et raisonnables?—R. D'après l'expérience que j'ai acquise par mes rapports avec nombre d'entrepreneurs, ils ne me paraissent pas bien gradués. En d'autres termes, le prix du déblai de rocher n'est que fort peu—ou même point rémunérateur; tout au plus couvre-t-il les frais d'exécution. Le prix de déblai de terre—\$0.35—est très élevé au contraire, et donnera un fort profit. De même, le prix, pour les roches isolées, est avantageux; sous ce nom de roches isolées, on comprend les pierres ou les gros cailloux.

Q. De quelle dimension?—R. Ce sont principalement des cailloux. Dans la spécification, la dimension-limite était fixée à quarante pieds; mais j'ai appelé là-dessus l'attention de M. Fleming, à qui j'ai représenté que cette dimension était bien grande, car une roche de quarante pieds cubes ne pouvait être enlevée qu'éclatée à la mine.

Q. Jusqu'à quel point ces prix sont-ils conformes à ceux portés dans les adjudications passées l'autre jour pour le même chemin?—R. Le marché de M. Marks s'applique à la même nature de pays; le contrat de MM. Purcell et Ryan vient à la limite de l'autre; les deux sections se touchent. Je n'ai pas en main la soumission de M. Marks; mais elle n'est rien moins que concordante.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Peut-être M. Smith n'aura-t-il aucune objection à nous dire ce qu'il sait des services antérieurs de M. Hazlewood?—R. Il avait été ingénieur de district sur l'Intercolonial; je n'en sais pas davantage.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quelle réputation avait-il alors?—R. Je l'ignore. Je n'ai jamais entendu faire alors aucune plainte contre lui, qu'au sujet de la section 5; il y eut pas mal de discussion à cet égard.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Par sa position dans le service de direction sur l'Intercolonial, M. Hazlewood était-il naturellement désigné au choix du gouvernement pour l'emploi qu'il a eu à remplir sur le Pacifique?—R. Il occupait sur l'Intercolonial la même position que moi.

Q. Sa translation au chemin de fer du Pacifique a-t-elle été une promotion?—R. M. Fleming le promut à la direction du district en question, et promut M. Rowan à la direction de l'autre. Il est une chose que je puis dire ici sans marquer de jalousie de métier. Sur le chemin Intercolonial ma position avait été la même que celle de M. Hazlewood, et voici que j'ai fait, sur le chemin du Pacifique, fonctions d'ingénieur en chef,—depuis deux ans. J'ai eu à ce titre, le devoir de m'enquérir de la conduite, de la capacité et de la diligence de tous les employés sur la ligne.

Q. Vous étiez donc sur l'Intercolonial au rang de M. Hazlewood?—R. Oui.

Q. De sorte que M. Hazlewood a pu naturellement être appelé à la fonction qu'il a tenue sur le chemin du Pacifique?—R. Oui. Et il y a une remarque à faire ici. Le service sur ce chemin est tout autre que sur l'Intercolonial. A l'Intercolonial l'ingénieur en chef pouvait exercer une certaine surveillance personnelle sur toute la ligne, qui n'avait de longueur que quatre ou cinq cents milles. Mais le chemin du Pacifique a une longueur de deux mille milles, du lac Supérieur à l'Océan; et il est absolument impossible à un homme seul de voir tous les travaux sur cette étendue par ses yeux: il importe donc de choisir pour ingénieurs de district des hommes de haute position et de grande expérience. De fait leur fonction est tout aussi impor-

tante que celle de l'ingénieur en chef, celui-ci étant obligé de se fier absolument à leurs rapports.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quelle était la dépense prévue par la série des prix sur laquelle l'adjudication de la section 25 a été basée ?—R. \$1,037,061.

Q. Et à combien se montent les paiements effectués à la date du dernier rapport ?—R. A \$1,310,206.

Q. Quelle est cette date ?—R. Le 30 novembre.

Q. Quelle dépense resterait-il maintenant à faire pour achever l'ouvrage ?—R. On estime qu'une dépense de \$74,439 le mènera à fin.

Q. De sorte que la dépense totale d'établissement est évaluée à.... ?—R. A \$1,384,645.

Q. Elle excédera donc les prévisions de combien ?—R. De \$347,584, à mon calcul.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Pour faire l'estimation du déblai de roche et de terre, il nous faudrait avoir le devis primitif ?—R. Dans cette section 25, la situation des choses n'est pas la même que dans l'autre section : les comptes des entrepreneurs ne sont pas encore réglés. Les états de quantités sont si peu satisfaisants que le règlement ne peut se faire sans une enquête préalable, ouverte pour rechercher la cause des différences.

*Par l'honorable M. Christie :—*

Q. Cette cause, vous ne la connaissez pas encore ?—R. Non ; car les mesurages n'ont pas encore été vérifiés.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avez-vous sujet de penser que les mesurages sont inexacts ?—R. J'ai sujet de penser que les quantités premières le sont. Le profil, m'a-t-on dit, a été fait ici, au département, par des auxiliaires n'ayant aucune connaissance du terrain. Une partie des explorations avaient eu lieu en temps de gelée, lorsque le sol était durci, et les ingénieurs en avaient mal vu la nature. Mon désir bien vif et bien sincère est de ne pas être injuste envers des collègues ; mais je ne puis cacher que j'ai eu quelque sujet de plainte. Je me suis plaint à M. Hazlewood et à ses auxiliaires de ce qu'ils n'eussent pas, en certains cas, apporté leur surveillance personnelle aux travaux autant qu'ils l'auraient dû faire. Je lui écrivis, un jour, une lettre d'instructions portant que l'ingénieur divisionnaire devait appliquer sa surveillance à toutes les natures d'ouvrages, et que non-seulement les rapports quantitatifs devaient émaner de lui, mais qu'il lui fallait accompagner ses aides sur les lieux lors des mesurages définitifs, et adresser ses états revêtus de son propre certificat et de ceux de ses auxiliaires. Il n'y avait pas eu cette surveillance que j'ai l'habitude d'exercer sur les choses commises à mes soins. La santé de M. Hazlewood, durant les deux années qui ont précédé sa mort, avait été mauvaise, et c'était là peut-être la cause du fait dont je parle. Le même fait s'est produit dans la division de M. Rowan, à l'autre bout de la ligne.

Q. Les entrepreneurs ont-ils présenté des réclamations non prévues par la série des prix ?—R. Non ; ils en ont formé une en restitution de la retenue mensuelle de 10 p.c. Elle leur a été remise en grande partie, à la réserve, cependant, de quelque \$50,000, que l'on refuse de leur compter jusqu'à ce que l'on ait fait enquête sur les différences constatées entre les quantités de l'évaluation primitive et le relevé des derniers rapports.

Q. N'ont-ils pas déposé une forte réclamation pour quelque chose que le devis ne comporte point ?—R. Je l'ignore. Je n'en avais pas reçu d'eux lorsque M. Fleming est revenu d'Angleterre en novembre. Comme, depuis son retour, M. Fleming a repris sa position d'ingénieur en chef, ils ont pu présenter une pareille réclamation sans que j'en aie eu connaissance.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Je remarque que la longueur de la ligne n'a pas été augmentée?—R. Non, pas du tout.

Q. Mais je vois que la dépense de ballastage dépasse l'évaluation de près de \$47,000 D'où vient cela?—R. De ce qu'on a répandu plus de ballast sur le chemin que n'en portait le devis. On comptait que le remblai aurait uniformément le volume spécifié, après que les matériaux seraient affermis, et l'on avait compté n'y mettre que demi-ballast et n'opérer qu'une seule fois le relevage des rails. Sur plusieurs points le corps du remblai ayant subi un affaissement, il a fallu l'exhausser, ce qu'on a fait avec du sable. Dans d'autres endroits on a doublé la couche de ballast. Les ponts et ponceaux étaient à la cote de hauteur intégrale, et par suite de l'insuffisance de l'épaisseur de ballast portée au devis, on a dû relever la voie quelquefois de huit pouces par un nouvel ensablement, aux abords de ces ouvrages. Dans les parties de forte inclinaison, —d'un pied d'inclinaison par cent pieds,—on a eu à doubler aussi la couche de ballast sur toute la longueur des pentes.

Q. Le nombre de traverses excède le chiffre du devis de 8,000.—R. On aura peut-être fait plus de garages, ou bien posé les traverses plus près à près.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quelle est la largeur du remblai dans cette section?—R. Elle ne dépasse par en moyenne quatorze pieds. Visitant, en 1877, une partie de la ligne, j'avais trouvé que l'on faisait les remblais trop étroits; les entrepreneurs s'en excusèrent en disant qu'ils le savaient bien, mais qu'ils les faisaient étroits pour pouvoir conduire plus tôt les machines à des lots considérables de travaux et qu'ils les élargiraient plus tard. Je visitai de nouveau la ligne en juillet ou en août 1878. Les remblais n'avaient pas été élargis. Pour ceux qui étaient formés d'argile, je recommandai dans mon rapport au gouvernement de les faire recharger de ballast, parce que, comme on pourrait donner plus d'inclinaison aux talus, et réduire ainsi les quantités de matériaux, l'emploi du ballast serait plus économique.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

A l'item : "ouvrage exécuté," je vois en compte, pour élargissement de remblais, une somme de \$11,578. Cela se rapporte-t-il à la section 25 ou à la section 13?—R. Aux deux. Le marché du ballastage comprenait l'une et l'autre. Mais cette somme est principalement relative à la section 25. Dans la section 13, je n'ai ordonné à MM. Purcell et Ryan d'élargir le remblai que sur un seul point; mais il leur a fallu augmenter les couches de ballast sur la plate-forme pour relever les rails à la hauteur convenable.

Q. Cette estimation de 80,000 verges pour élargir le remblai, ne s'applique qu'à la section 25?—R. Oui; principalement à cette section. Je ferai remarquer, cependant, qu'après que les entrepreneurs de la section 13 ont eu fini le terrassement, il s'est produit encore des tassements dans les remblais.

Q. Mais dans votre évaluation vous assignez la quantité totale à la section 25?—R. Oui.

Q. Ces 80,000 verges ne devraient-elles pas proprement être ajoutées au cube des terres—au chiffre de 1,970,000 verges?—R. Oui, elles devraient l'être.

Q. Elles seraient, cependant, plus coûteuses qu'un remblayage de terre ordinaire?—R. Cela dépendrait de la distance du lieu d'extraction. Les 80,000 verges sont mises ici au prix stipulé pour le ballast, par suite de ma représentation au gouvernement, que, bien que ce prix fût plus élevé et que l'on dût amener le ballast de dix à douze milles, l'économie sur la quantité serait très-avantageuse.

*Par l'honorable M. Christie :—*

Q. Quel serait l'avantage ou la différence des dépenses?—R. Pour élargir les remblais il fallait 50 p. c. d'argile de plus que de ballast, et j'ai recommandé le ballastage.

*Par l'honorable M. McLelan :*

Q. De cette quantité de 80,000 verges quelle est la portion afférente à la section 25 ?—R. Les 80,000 verges de ballast sont, je pense, presque totalement employées sur cette section.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Les remblais avaient-ils reçu toute la largeur portée à la spécification ?—R. Après l'affermissement des matériaux, ils ne l'avaient pas. Les additions porteraient le cube total des terres à 2,133,702 verges. Voici le détail des quantités : terres déposées en corps de remblai, suivant les rapports, 1,970,000 verges ; surépaisseur donnée au remblai, 83,102 verges ; resteraient à ajouter, 80,600 verges. Ces trois quantités additionnées représentent le cube total des terres de remblai, après entière confection.

*Par l'honorable M. Scott :*

Q. Le ballastage était compris dans le contrat relatif à cette section ?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. La quantité de ballast prévue au devis est de 180,000 verges. La quantité employée monte à 198,898 verges. Et l'on évalue qu'il en faut encore 100,227.—R. Oui, cela forme en total 299,125 verges. Une certaine portion de l'excédant a été nécessitée par des rechargements sur les remblais de la section 13, à la suite de tassements.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Tout ce ballast n'a donc pas été employé sur la section 25 ?—R. Non ; le contrat pour le ballastage, couvre les deux sections. A l'exception d'une petite portion employée sur la section 13, la quantité en surplus a été absorbée sur la section 25, par des rechargements sur des points déprimés du remblai et par des relèvements de l'assiette des rails pour établir les raccords avec les ponts.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. L'évaluation primitive s'appliquait aux deux sections ?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Elle a été dépassée ?—R. Oui ; elle se trouve augmentée presque du double ; mais, en grande partie, parce que l'on avait fait les remblais trop petits. On n'avait pas donné à l'ensemble la surélévation correspondante au tassement et au resserrement probable des terres. Je puis expliquer l'augmentation des quantités de ballast, mais pour celles des terres, je n'en puis faire autant.

Q. Quelle est la nature du terrain de la section 13 ?—R. Il y avait sur la ligne des parties tourbeuses—mais peu étendues—et quelques parties rocheuses. Dans la section 25, la proportion de terrain marécageux était plus considérable.

Q. Quelle était la nature du déblai de terre ?—R. Argile, terre sablonneuse, roches et cailloux. Les travaux d'excavation n'avaient rien de particulièrement difficile.

SÉNAT, SALLE DE COMITÉ,

Jedi, 3 avril 1879.

SECTION 14.

M. MARCUS SMITH est rappelé, et l'enquête continue.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Je vois par le cahier des charges que l'adjudication de la section 14 s'étend depuis le lac de Travers (*Cross Lake*) à Selkirk, sur la rivière Rouge, étendue de 77 milles ?—R. Oui.

Q. A combien l'estimatif qui a servi de base au contrat évalue-t-il les dépenses des travaux de cette section ?—R. A \$402,950.

Q. Quel était, à la date des derniers rapports, le coût du travail exécuté?—\$658,849.

Q. Quelle est la date du dernier rapport?—R. Le 28 février 1879.

Q. Quelle est l'approximation des dépenses nécessaires pour mener à fin les travaux?—R. On évalue ces dépenses à \$65,285. Le coût total des travaux s'élèvera à \$723,134.

Q. Ainsi donc, la dépense que l'estimatif, à l'époque de l'adjudication, évaluait à \$402,950, aura en réalité atteint le chiffre de \$723,134?—R. Oui.

Q. Comment expliquez-vous une telle augmentation?—R. Je puis l'expliquer en partie,—c'est-à-dire en ce qui concerne la portion du terrassement qui aboutit à la section entreprise par M. Whitehead : là il a fallu surélever le remblai pour faire le raccord avec le niveau bien plus haut de l'ouvrage de M. Whitehead. Le contrat numéro 14 avait été adjudgé avant la section 15 et s'arrêtait au lac de Travers ; or, on avait profilé le remblai sous une certaine inclinaison jusqu'à ce point ; mais, après l'adjudication de la section 15, il se trouva qu'on ne pouvait établir le raccordement des deux tronçons dans de bonnes limites de pente, en sorte qu'il fallut relever la pente dans la section 14 pour la faire coïncider avec celle de la section 15. Il en résulta un exhaussement considérable du remblai sur un espace d'environ un mille ; considérable en effet, car, en quelques parties, la couronne du terrassement a été portée à une hauteur de 50 pieds.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Il a fallu faire une pente artificielle de raccordement?—R. Oui, qui a beaucoup élevé le remblai ; et comme nous avons dû aussi déplacer la ligne, nous avons eu à faire des tranchées dans le roc, lesquelles ont encore accru la dépense.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Le pays avait-il été exploré avant l'adjudication du contrat?—R. J'ignore s'il l'avait été dans toute son étendue, entre le portage du Rat et la rivière Rouge. Je ne suis pas en mesure de répondre positivement à cette question.

Q. Le relèvement de la pente, au raccordement des deux sections, n'a causé qu'une faible partie de l'augmentation des dépenses?—R. Je ne pense pas qu'elle ait été cause d'une dépense additionnelle de plus de vingt ou trente mille dollars.

Q. Si la ligne avait été bien étudiée, on n'aurait pas eu à combler une pareille différence de niveau?—R. Non, assurément. L'exploration avait été imparfaite ; une simple reconnaissance préliminaire, voilà tout.

Q. Quelle était la quantité de déblai en rocher solide prévue par l'estimation primitive pour cette section?—R. 10,000 verges.

Q. Quel a été le cube effectif du déblai de cette nature?—R. 34,442 verges.

Q. D'après le devis primitif, quel devait être le déblai de roches isolées?—R. Ce déblai était porté au chiffre de 3,000 verges.

Q. Et à combien le cube déblayé s'est-il élevé?—R. A 36,720 verges.

Q. Quelle était, d'après le devis estimatif, la quantité de déblais de terre à exécuter?—R. Un million de verges.

Q. Et la quantité exécutée?—R. 1,554,431 verges cubes.

Q. Quelles sont les autres principales natures d'ouvrage?—R. Ce sont là les principaux items qui présentent des différences. Il y a, toutefois, un certain écart aussi en ce qui est du drainage. La quantité que je vous ai donnée ne comprend pas le déblai des drains d'assèchement. L'estimatif en évaluait le cube à 40,000 verges, et le cube effectif a été de 87,163 verges.

Q. Et pour les déblais sous l'eau, quelle en était la quantité portée à l'estimation?—R. Cette nature de fouille, faite pour l'assiette de fondations, est peu importante. Elle n'est pas mentionnée au devis. Ce qu'on en a exécuté forme 3,378 verges cubes.

Q. Quelle était l'évaluation du pilotage au devis?—R. 2,400 pieds courants de pilots au prix total de \$1,200. La quantité mise en œuvre s'est élevée à 25,173 pieds courants, et a coûté \$12,586.

Q. Quelle était l'évaluation du bois?—R. L'estimation portait la dépense du bois équarri à \$26,350, et la dépense de ce chef jusqu'à présent monte à \$15,533.

Q. Quel est le prix réglé par le contrat pour le déblai de rocher solide?—R. \$2 la verge.

Q. Et pour celui de roches isolées?—R. \$1.

Q. Et pour le déblai de terre?—R. 26 cents, pour la terre en pleine ligne du chemin; pour la terre en fossés 23 cents.

Q. Le prix stipulé pour le déblai de roche n'était-il pas très haut?—R. Non, je ne le pense pas. Il était bien inférieur au prix arrêté dans les contrats antérieurs. Il excède celui de contrats plus récents, mais à cette époque-là, on ne le regardait pas comme un prix fort.

Q. Cette série de prix vous paraît-elle bien proportionnée?—R. Oui, je pense que l'entrepreneur devait faire sur tous les travaux un profit raisonnable, et que les modifications subies par les diverses natures d'ouvrages n'ont pu lui être préjudiciables.

R. Pouvez-vous nous donner une idée des causes de l'accroissement de dépenses?—R. Je n'ai pas de faits démonstratifs à vous citer, mais je puis vous donner mon opinion.

*Par l'honorable M. Penny:—*

Q. La totalité de l'accroissement, à peu de chose près, est relative aux items dont il vient d'être question?—R. Je ne sais pas très au juste et par un mesurage effectif la dépense relative aux diverses quantités en accroissement; (mais si vous me permettez d'exprimer mon opinion) je crois que les quantités du devis primitif étaient beaucoup trop basses, et que la détermination en avait été effectuée au bureau à Ottawa sans qu'on eût tenu compte du tassement et du retrait. Il y a de grandes parties de terrain marécageux sur cette section, et elles sont plus mauvaises que les savanes (muskegs), où l'on peut, cependant, enfoncer une perche, en certains endroits, jusqu'à vingt pieds et au-delà. Si les quantités ont été simplement calculées d'après les cotes du profil, on devait limiter la hauteur du remblai à deux pieds, cela est évident; mais le remblai s'est enfoncé de plusieurs pieds dans une boue compressible, et la traversée de ces marais a exigé beaucoup plus de matériaux que n'en admettait le profil. J'ajouterai que, quand je vis les quantités réelles dépasser tant les prévisions du devis, je questionnai M. Rowan pour en savoir la raison. Le devis n'avait pas été établi par lui. "Cependant, lui dis-je, vous étiez l'ingénieur divisionnaire." "Cela est vrai, me répondit-il, mais on m'a ôté ce travail pour en charger un autre." Il est manifeste que cette autre personne ne connaissait ni le terrain ni les observations faites par les explorateurs: je ne vois que cette manière d'expliquer les différences de quantités.

Q. Si le devis avait été établi par un ingénieur expérimenté et ayant fait le levé du terrain, de telles discordances auraient-elles pu se produire?—R. Non, jamais d'aussi grandes. Quand le pays est de difficile traversée, comme celui-là, on constate toujours quelques différences dans les dimensions et les quantités; mais rien qui ressemble à cela. Dans un pareil pays, il n'est pas possible à l'ingénieur de faire une estimation aussi approchée des quantités réelles que lorsque le terrain est plus ferme. Néanmoins, un ingénieur expérimenté, ayant déjà fait quelque travail de cette nature dans des circonstances semblables, pourrait déterminer les quantités d'une manière très-approximativement juste.

Q. Son estimation pourrait même dépasser les quantités effectives constatées après la confection des travaux?—R. Oui. Je puis ajouter que les estimations pour les derniers contrats ont été faites sous ma surveillance, et que les calculs portent une surépaisseur, assez grande, en prévision du tassement, pour que j'aie raison de croire que les terrassements coûteront moins que la somme indiquée par notre estimatif. En visitant la section 14, j'ai tâché par mes questions de découvrir la cause certaine des différences de quantités. L'exécution des travaux était presque terminée, et il fallait régler les comptes des entrepreneurs; je désirais beaucoup, en vue de ce règlement, m'assurer de la cause des accroissements, m'assurer surtout que les rapports n'étaient pas entachés d'infidélité. Après toutes mes interrogations et mes recherches, je suis arrivé à cette conclusion que les ingénieurs employés sur cette section avaient fait leurs mesurages loyalement et avec beaucoup de soin; que leurs

rapports étaient exacts, et que la cause des accroissements n'était autre que l'imperfection des explorations exécutées avant l'adjudication du contrat.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. Est-il vrai que les explorations avaient été faites dans un temps où le sol était couvert de neige?—R. M. Rowan dit que oui; en ce cas, il n'aurait pu distinguer le terrain marécageux ou compressible du sol ferme.

*Par l'honorable M. Macpherson :*

Q. N'aurait-on pas dû faire une base artificielle au remblai avec des plates-formes ou des pavages en troncs d'arbres (corduroy) dans les endroits où le sol était mou?—R. Discutant cette question-là même, un jour, avec M. Rowan, je lui dis : "Quand vous avez vu que les remblais absorbaient tant de terre, au delà de la quantité prévue au devis primitif, ne vous est-il donc pas venu à l'idée de proposer quelque moyen pour empêcher l'affaissement du remblai?" Il me répondit qu'il avait mis à exécution le plan primitif, et que l'approfondissement des fossés d'assèchement serait suffisant. Je répliquai que j'aurais établi sur le sol une assise de bois rond en corduroy.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. En bois de quelle grosseur?—En bois de six pouces et au-dessus. Dans les devis des derniers contrats, j'ai mis une quantité considérable de ce genre d'assise ou plate-forme de bois ronds; et je crois que ce moyen de consolidation diminuera très-sensiblement les frais. Par chaque-dollar dépensé en travaux de plate-forme, je le sais, on économisera trois dollars en remblai de terre. Comme de raison, M. Rowan, quoique ingénieur divisionnaire, ne pouvait modifier de son chef les plans des travaux; mais il n'avait qu'à adresser un rapport avec son plan à l'ingénieur principal et obtenir de lui l'approbation nécessaire.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Et c'est aussi ce qu'il a fait dans un cas,—dans le cas du marais à Julius, situé entre la station 1,838 et la station 2,059. Il proposa de drainer ce marais, ce qui fut exécuté?—R. Oui, et ce fossoyage profond a grandement augmenté les fouilles de terre; mais si l'on avait établi une assise en corduroy sous le remblai, les quantités de terre auraient été bien réduites. Le drainage, je le reconnais, a été avantageux à cette localité, en évacuant les eaux et desséchant les terrains de chaque côté du chemin.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Veuillez nous dire comment il se fait qu'on ait choisi Selkirk pour point de traversée, sur la rivière Rouge?—Je ne puis le dire; je n'en sais rien.

Q. Savez-vous si l'exploration avait été commencée à Selkirk et dirigée vers l'est, ou si elle avait été commencée au Portage du Rat et menée vers l'ouest?—R. Je ne sais pas la direction qui fut suivie. D'après l'ordre des numéros des stations sur les profils, mon impression est qu'il avait été fait une reconnaissance rapide du Portage du Rat à Selkirk; mais on a donné en entreprise la partie occidentale du chemin avant la partie orientale.

Q. L'entreprise de la section 14 a-t-elle été donnée avant que l'exploration, le levé de la section 15 fût fini?—R. Oui; il y avait eu, si je ne me trompe, une reconnaissance préliminaire rapide depuis le Portage du Rat jusqu'à la rivière Rouge. L'adjudication de la section 14, qui était la partie occidentale de la ligne ainsi reconnue, a été passée sur les indications de la reconnaissance préliminaire avant l'exécution des nivellements du tracé dans la section 15.

Q. Que savez-vous du pays à l'ouest de la rivière Rouge traversé par le tracé?—R. Je n'y suis guère allé, mais j'ai beaucoup questionné tous les ingénieurs qui l'ont exploré.

Q. Les explorations dans cette région se sont-elles faites en hiver?—Je crois que oui. C'est un pays très-bas, où il y a beaucoup de terrain humide.

Q. De terrain marécageux?—R. D'après les renseignements que j'ai eus, les marais n'y sont pas bien profonds; c'est un pays de marais cependant.

*Par l'honorable M. Carrall:—*

Le comité lui permet d'adresser au témoin la question suivante:—

Q. On vous a demandé si les explorations avaient eu lieu en hiver. Vous avez répondu que oui et que cette partie-là est un pays de marais. J'ai entendu dire que les dépôts construits pour les approvisionnements, lorsqu'arriva le printemps avec le dégel, s'étaient enfoncés et avaient disparu dans le sol. Que pensez-vous de cela?—R. Pour l'exploration d'une vaste étendue de pays, la meilleure saison est l'hiver. Seulement, pour reconnaître alors la nature du fond d'un marécage, il faut percer la glace et faire des sondages avec des perches.

*Par l'honorable M. Haythorne:—*

Q. Ne peut-on pas, par l'examen du bois, des plantes qui croissent sur un terrain, s'assurer s'il est marécageux ou sec?—R. Oui, les personnes expérimentées savent qu'il ne croît pas d'arbres sur les marais profonds, et que, sur ceux qui ne sont pas de grande profondeur, il ne croît qu'une végétation mal venue d'épinettes et de pins, sans aucun brin de forte dimension.

*Par l'honorable M. McLelan:—*

Q. Les prix énoncés dans la soumission primitive pour la section 14 sont-ils bien proportionnés?—R. Oui; ils le sont si bien, je pense, que les modifications apportées aux travaux ne pouvaient faire tort aux entrepreneurs.

Q. Mais la soumission pour la section 15 n'est pas, selon vous, aussi bien réglée?—R. Il est certain que les prix de cette soumission sont loin d'être aussi bien gradués. Q. Qu'est-ce à dire?—R. Par exemple, le déblai de rocher solide est porté à \$2.75, ce qui est un prix élevé; le déblai de roches à \$1.75, autre prix très-fort; le déblai de terre à 35 cents,—c'est aussi un prix élevé.

Q. Que dites-vous des prix du bois?—R. Ils sont trop bas.

Q. Et du tunnelage?—R. Le prix en est faible, excessivement faible, et l'entrepreneur perdra de l'argent sur cette nature d'ouvrage.

Q. Le boisage ne peut-il se faire sans perte?—R. Les prix sont si bas qu'il ne peut, je pense, être exécuté qu'à perte.

Q. Si je ne me trompe, cette nature d'ouvrage a été en grande partie abandonnée?—R. Oui.

Q. Quelles sont les quantités de tunnelage portées dans la spécification primitive; quelles quantités en sont déjà exécutées, et que reste-t-il à faire?—R. Le tunnelage en cours de ligne était porté à 425 pieds, et l'on estime qu'après complète exécution la longueur de ce tunnelage sera de 376 pieds.

Q. Différence en moins de 49 pieds?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Scott:—*

Q. Quel est le prix estimatif applicable à cet ouvrage?—R. \$30 le pied courant —\$2 la verge cube.

Q. Quelle est la quantité de tunnel de 20 pieds portée au devis?—R. Le devis primitif porte 200 pieds.

Q. Les travaux exécutés les comprennent-ils?—R. Non.

Q. Votre évaluation que voici comporte-t-elle les 200 pieds?—R. On estime encore que ce chiffre sera atteint.

Q. Et d'après le devis primitif quelle longueur de tunnel de 16 pieds était nécessaire?—R. 160 pieds.

Q. Seront-ils exécutés?—R. Ils ne figurent pas dans la dernière estimation, des travaux à faire pour achever la section.

Q. Ils auraient donc été retranchés?—R. Oui, je le suppose.

Q. Quelle est la longueur de tunnel de 12 pieds marquée au devis primitif?—R. 320 pieds.

Q. Combien de pieds de cet ouvrage propose-t-on d'exécuter?—R. 200.

Q. Il y a réduction de 120 pieds?—R. Oui.

Q. Quelle était la longueur de tunnel de 8 pieds prévue au devis?—R. Le devis primitif porte 450 pieds. On estime maintenant qu'il en faudra 520 pieds, soit une différence en plus de 70 pieds.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quel est le prix applicable à cet ouvrage?—R. \$9 le pied courant.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Quelle était la longueur de tunnels de six pieds prévue par l'estimation primitive?—R. 1300 pieds.

Q. Et le prix?—R. \$7.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quelle quantité de ce tunnelage a été exécutée?—R. Aucune, je pense; mais on estime qu'il en faudra 1,460 pieds, soit 160 au-delà des premières prévisions.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Et le prix, qu'en dites-vous?—R. Il est moins faible ici, étant de \$7 la verge, au lieu que le prix du grand tunnelage n'est que de \$2.

Q. En ce qui concerne les grands tunnels, aux prix faibles, les quantités primitives ont été réduites, n'est-ce pas?—R. Le grand tunnelage, autrement dit le tunnelage en cours de ligne, a été diminué de 49 pieds,—diminution estimative, toutefois, car les travaux ne sont pas encore terminés.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quel est le prix fixé pour ce tunnelage?—R. \$30 le pied courant ou \$2 la verge cube.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Ce prix est inférieur à celui applicable au déblai de rocher à ciel ouvert?—R. Oui.

Q. A l'égard des tunnels de 16 pieds, on propose d'en supprimer 160 pieds?—R. Cette quantité est, en effet, retranchée dans la nouvelle estimation.

Q. Ces tunnels représentent 8 verges cubes par pied courant, au prix de \$18 le pied?—R. Oui. C'est un prix bas: \$2.25 seulement la verge cube; c'est moins que le prix stipulé pour le déblai de surface.

Q. Le tunnelage de 12 pieds est de 4 verges cubes par pied courant; à raison de \$14 le pied courant, il revient à \$3.50 la verge cube. Ici encore il y a eu réduction de la quantité?—R. Oui.

Q. Et, au contraire, les petits tunnelages ont été augmentés?—R. Oui.

Q. Nous venons de porter notre investigation sur les sections 13, 25, 15 et 14. Pour résumer, veuillez nous donner le chiffre de l'estimation primitive de la section 13. M. Fleming estime la dépense de la ligne raccourcie à combien?—R. A \$270,296, pour la ligne du Fort-William à Sunshine-Creek.

Q. Quelle était l'estimation pour la section 25?—R. \$1,037,061.

Q. Celle relative à la section 15?—R. \$1,594,085.

Q. Celle de la section 14?—\$402,950.

Q. A combien ces sommes estimatives s'élevaient-elles ensemble?—R. A \$3,304,892.

Q. Et à combien s'élève jusqu'à présent la dépense faite? A combien estime-t-on qu'elle montera après l'entière confection des quatre sections?—R. La dépense totale sera de \$4,963,758.

Q. De combien se sera-t-elle accrue?—R. Elle présentera une augmentation de \$1,658,866 sur l'estimation primitive, c'est-à-dire une différence en plus de près de 50 p. 100.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Et vous prévoyez qu'il y aura un nouvel accroissement de dépense sur la section 15?—R. J'ai parcouru toute la ligne avec M. Whitehead, M. Rowan et d'autres ingénieurs; or, à l'époque même de ma visite, ils n'avaient pas assez de renseignements pour pouvoir faire une estimation juste de la somme nécessaire pour achever les travaux. Il y avait, au passage des lacs, des points difficiles sur lesquels ils ne possédaient que les indications obtenues en sondant l'eau avec des perches, indications fort incertaines assurément. Dès les premiers ouvrages que nous visitâmes, je trouvai

que les remblais de roches subissaient un tassement de plusieurs pieds ; je télégraphiai immédiatement pour demander des instruments de sondage. Ces instruments ont été expédiés, et l'on s'en sert là-bas maintenant pour reconnaître la nature du terrain sous l'eau.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Êtes-vous d'opinion que ces contrats ont été adjugés sur d'insuffisantes informations?—R. Sur de très-insuffisants renseignements, comme vous en aurez la preuve, je crois.

Q. Et même que la modification au contrat No. 15 n'a pas été faite sur de meilleurs renseignements?—R. Les renseignements étaient, en effet, insuffisants, mais d'une autre manière. Il y avait eu de meilleures explorations ; seulement les sondages des lacs étaient trop imparfaits.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Selon vous, l'accroissement de dépense aurait été de 50 p. 100?—R. Oui

Q. Est-ce là une chose ordinaire dans la construction des chemins de fer?—Non ; cela arrive bien quelquefois, mais je n'aimerais pas à être l'ingénieur qui voit ses prévisions dépassées de la sorte. Les devis doivent être beaucoup plus approximatifs, beaucoup plus exacts.

Q. Un accroissement tel que celui-ci est donc exceptionnel?—R. Oui. Nous avons fait sur l'Intercolonial des devis absolument obligatoires, qui ont été par conséquent mis en application ; eh bien ! dans la plupart des cas, les quantités exécutées ont été inférieures à celles portées à ces devis.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. N'est-il pas vrai que, si les explorations, les nivellements préalables sont convenablement faits, il n'y a ensuite que peu ou point de différences entre les estimations et les quantités exécutées?—R. Oui, très peu de différences.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. La connaissance du pays n'aurait pas eu de résultat dans ce cas-ci?—R. Si les entrepreneurs avaient eu sous les yeux un devis suffisamment exact, il y aurait eu peut-être de sensibles différences dans leurs prix.

SALLE DE COMITÉ,

MARDI, 1er avril 1879.

Le comité se réunit.

SECTION No. 15.

M. MARCUS SMITH est rappelé et questionné.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Est-ce là le devis relatif à la section 15, contenant les estimations d'ouvrages sur lesquelles le contrat a été basé? (Pièce produite et cotée C.)—R. Oui ; voici les quantités primitives qui ont servi de base au contrat, et la seconde colonne indique les quantités d'ouvrages exécutées.

Q. Quel est le chiffre estimatif des dépenses d'après ce devis?—\$1,594,085.

Q. Quelle est la dépense actuellement faite?—R. \$1,279,972.

Q. Que faudra-t-il encore dépenser pour achever les travaux?—R. On estime qu'il faudra encore faire une dépense de \$1,245,027.

Q. Total?—R. \$2,525,000.

Q. Ce qui dépasse l'estimation primitive de combien?—R. De \$930,915.

Q. Comment expliquez-vous cette grande augmentation de dépense?—R. Par le changement de certaine nature d'ouvrage. Lors de l'adjudication, on avait projeté d'employer une quantité considérable d'ouvrages à chevalets au lieu de remblais pour la traversée des ravines et des dépressions du terrain.

Q. Ces ouvrages à chevalets sont-ils spécifiés au devis?—R. Oui ; il en contient le détail.

Q. A-t-on fait un nouvel appel de soumissions après cette importante modification?—R. Non.

*Par l'honorable M. Christie :—*

Q. Est-il d'usage de faire de nouveaux appels de soumissions lorsque l'on apporte des changements aux travaux donnés en entreprise?—R. Jamais, à ma connaissance, aucun changement de cette importance n'a eu lieu sans un nouvel appel de soumissions. On a entièrement changé la nature de l'ouvrage, remarquez-le bien.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Qui a autorisé ce changement?—R. Il a eu lieu, paraît-il, par l'autorisation de l'ingénieur en chef, M. Fleming, à la suite d'un rapport de M. Rowan, ingénieur divisionnaire.

Q. Avez-vous lu ce rapport?—R. Oui (le témoin le produit.) Il est daté du 22 mai 1878. Il indique les dépenses comparatives des travaux à faire pour construire entièrement l'assise de la voie en remblais de terres et d'une manière permanente, et des travaux de traversée des ravines au moyen d'ouvrages à chevalets. Ce rapport paraît avoir été soumis à M. Fleming. Je puis dire que j'en savais, dans le temps, l'existence, mais je ne l'avais point vu; et je n'ai connu le changement que l'été dernier, lorsque j'ai parcouru la ligne. C'est alors que j'ai trouvé que l'on continuait dans les lacunes le remblai de terre au lieu d'y établir des ouvrages à chevalets. J'ai demandé qui avait autorisé le remblaiement, et l'on m'a répondu que c'était M. Fleming. Je demandai par voie télégraphique copie de sa lettre, portant cette autorisation; je l'ai ici; elle est adressée à M. F. Braun, secrétaire du département des travaux publics.

(La lettre est produite et cotée D.)

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Faut-il entendre, d'après cette lettre, que les \$360,000 qu'elle mentionne seraient économisés sur les ouvrages à chevalets par l'application de \$260,000 à la confection d'un remblai de terre?—R. La lettre a littéralement ce sens en effet, mais je suppose que la substitution de l'ouvrage en terre à l'ouvrage à chevalets devait au contraire accroître de la différence la dépense relative à l'assise de la voie.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Qu'est-il arrivé ensuite?—R. Après avoir reçu cette lettre, je donnai instruction aux entrepreneurs de poursuivre les travaux conformément, car je présumais que le changement avait été approuvé par le gouvernement.

Q. Quand avez-vous visité cette section?—R. Au mois d'août, l'an dernier. J'ai parcouru cette partie de la ligne à pied.

Q. On y appliquait alors le changement en question?—R. Oui.

Q. Savez-vous ce qui s'était fait au département des travaux publics à Ottawa à ce sujet?—R. Pas du tout.

Q. Pour qu'un changement de cette nature, entraînant une telle dépense, ait pu avoir lieu, il a fallu plus qu'un trait de plume de l'ingénieur seul?—R. Je n'avais pas eu d'instructions du département lorsque je suis reparti. Je n'avais même pas été avisé du changement; mais, à mon arrivée sur la section, M. Rowan m'avait dit qu'il avait reçu de M. Fleming l'ordre d'exécuter ce changement.

Q. Vous ne savez pas ce qui s'était fait au département; ou s'il avait été pris un arrêté en conseil?—R. Non. Je n'avais aucun moyen de communiquer avec le gouvernement. Lorsque je me rendis à Winnipeg, les élections avaient eu lieu, et je ne savais pas encore avec qui je devais me mettre en communication.

Q. Quelle était, suivant M. Rowan, l'évaluation des dépenses que devaient occasionner les travaux à la suite du changement?—R. \$260,000.

*Par l'honorable M. Christie :—*

Q. Cette somme est-elle en sus du chiffre indiqué par l'estimation primitive?—R. Oui. M. Rowan dit que l'achèvement de l'assise de la voie en levées de terre au lieu d'ouvrages à chevalets coûtera \$550,500; or, déduction faite du coût estimatif des ouvrages à chevalets remplacés ainsi par des terrassements pleins, il reste une balance de \$188,500; et si à cette balance on ajoute le prix de la maçonnerie, on arrive au chiffre de \$258,000. En outre, discutant ces détails avec M. Rowan, j'ai constaté que son estimation ne comprenait pas toutes les natures d'ouvrages à

exécuter, qu'il avait été fait des modifications aux inclinaisons des pentes et rampes, pour les rendre plus faibles, et que ces modifications avaient notablement accru le cube de rocher.

Q. Pourquoi ces modifications aux pentes?—R. Pour réduire le coût des traversées des ravines et des dépressions profondes du terrain autant que possible, obtenir des matériaux et arriver à compenser les remblais et les déblais.

Q. Quel résultat ont-elles eu?—R. Le résultat paraît avoir été d'augmenter la dépense totale de quelque \$900,000; mais l'effet pratique a été d'augmenter le cube de rocher et de diminuer l'ouvrage de terres.

Q. Vous voulez dire l'ouvrage à chevaux?—R. Non, le terrassement; il y a eu un faible accroissement dans le cube de rocher, et une très-grande diminution dans le cube des terres. M. Rowan, apparemment, n'a pas tenu compte de tout cela dans son estimation des différences de coût, puisque nous trouvons qu'au lieu de s'élever à \$258,000 seulement, la dépense *extra* se trouve portée à \$930,000

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Approuvez-vous cette modification? Vous paraît-elle sage et prudente?—R. Cela dépend de la manière dont on l'envisage. Nul doute qu'elle ne doive rendre la voie meilleure, mais elle accroîtra la dépense.

Q. Toutefois, en tenant compte de toutes les circonstances, ne partagez-vous pas l'opinion exprimée par M. Fleming dans sa lettre?—R. Non, pas à l'époque où cette lettre a été écrite. Avant l'adjudication du contrat, je l'eusse approuvée.

Q. Représentez-vous les circonstances telles qu'elles étaient; mettez-vous à la place de M. Fleming, et rappelez-vous que l'expérience des dernières années avait démontré que les incendies de forêts étaient beaucoup plus fréquents dans cette contrée-là qu'on ne l'avait pu supposer; rappelez-vous aussi que ce chemin de fer doit être un ouvrage national et permanent, et dites-nous maintenant si vous approuveriez les vues de M. Fleming ou si vous seriez prêt à faire autrement que lui?—R. Je n'ai pas assez examiné tout cela pour pouvoir vous dire ici ce que je ferais. Tout dépend de la politique gouvernementale. Il y a deux manières d'exécuter un railway: à travers un pays comme celui-là; l'un consiste à établir un chemin permanent en construisant dès l'origine des ouvrages permanents, et par conséquent d'une exécution très-longue; l'autre mode consiste à établir la voie le plus rapidement qu'il est possible en construisant des ouvrages temporaires, destinés à être remplacés plus tard par des ouvrages permanents.

Q. Mais je désire avoir votre opinion: quel avis donneriez-vous au ministre? Lui conseilleriez-vous de se servir pour l'assise de la voie d'ouvrages à chevaux?—R. Je n'ai pas assez étudié ce point...

Q. C'est éluder la question?—R. Non. Je n'aurais pu donner le conseil, et voici quoi. Les travaux sur cette section n'ont pas le même caractère que ceux du reste du railway. Si j'avais conseillé la substitution, j'aurais en même temps recommandé de passer une nouvelle adjudication.

Q. Comment auriez-vous pu retirer à M. Whitehead l'exécution des travaux s'il était prêt à les poursuivre et si le changement était nécessaire?—R. C'est un changement très-radical.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Le devis des travaux de ponts sur l'Intercolonial, après l'adjudication du contrat, ne fut-il pas modifié de la sorte? Au lieu de les construire en charpente comme le portait l'adjudication, ne les a-t-on pas bâtis en maçonnerie et en fer?—R. Oui, au bois on a substitué le fer; mais les culées d'après les plans primitifs, devaient être en maçonnerie. On avait tous les renseignements avant l'adjudication de la confection de ces ouvrages à chevaux, et le changement a été fait sur la recommandation de M. Whitehead.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. M. Whitehead n'a pas recommandé, mais simplement proposé ce changement?—R. Je retire le mot de "recommandation" et je dis que le changement s'est fait sur la "proposition" de l'entrepreneur.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Comment expliquez-vous la différence entre l'estimation de M. Rowan et celle qui est faite maintenant des dépenses nécessaires pour achever les travaux et qui s'élève à \$930,000?—R. La seule raison que j'en puisse donner, c'est la modification des pentes. Elles ont été affaiblies et il en est résulté une réduction dans la dépense des remblais, mais un accroissement dans celle des déblais de rocher. En sorte que le rapport de M. Rowan, peut-être suffisamment exact en ce qu'il prévoit, ne comprend pas toutes les suites du changement.

Q. M. Rowan aurait-il dû prévoir toutes ces suites?—R. Sans doute. Quand l'on donne une estimation pour un changement de cette importance, on doit tenir compte de toutes les circonstances.

Q. Ces changements de quantités dont vous parlez, sont-ils la conséquence nécessaire des modifications recommandées?—R. Je pense que oui. L'abaissement du niveau du remblai a eu l'effet de compenser davantage les déblais et les remblais.

Q. M. Rowan aurait-il dû prévoir que la dépense additionnelle qu'alliaient nécessiter les changements proposés par lui se monteraient à \$930,000 au lieu de \$260,000 indiqués dans son rapport à l'ingénieur en chef?—R. Cela dépend des données sur lesquelles se sont faits ces changements. Les changements de pentes ont pu se faire avant qu'il ait préparé son estimation, et son rapport ne les mentionne peut-être pas. Je suis si peu au fait des détails de ces changements que je ne puis bien répondre à votre question.

Q. Ces changements ont été exécutés après l'adjudication du contrat?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Où M. Whitehead pensait-il pouvoir trouver les matériaux nécessaires pour ses remblais?—R. C'est une longue histoire, et il faudrait du temps pour vous en faire connaître tous les détails. Il y a eu deux ou trois devis de faits pour cette section; l'un d'eux, établi en 1875, comportait un ensemble de travaux fort semblables à ceux qui sont maintenant en cours d'exécution. Autant que j'ai pu le savoir, l'une des causes du changement c'est qu'on ne pouvait trouver dans le voisinage de la ligne assez de bois de qualité convenable pour la construction des ouvrages à chevalets à travers les ravines. Lors de l'adjudication du contrat, on supposait qu'on ne pouvait pas se procurer des terres pour y former des terrassements en remblais. Mais après, je tiens ce renseignement de M. Rowan, on découvrit en plusieurs endroits des matériaux en assez grande quantité pour pouvoir combler ces ravines d'un remblai plein et solide. Il y avait du bois, mais à une certaine distance, quelquefois même à plusieurs milles des lieux d'emploi. C'est tout cela qui a porté M. Whitehead à proposer de combler quelques-unes de ces ravines avec des terres, pour ne pas accroître les frais extraordinaires de transport.

Q. L'abaissement de l'inclinaison des pentes a donc été une opération postérieure au remplacement des ouvrages à chevalets par des remblais en terre?—R. On avait trouvé assez de matériaux pour franchir par des remblais ces ravines; mais pour expliquer la nécessité de l'adoucissement des pentes et rampes, j'aurais à entrer longuement dans une question de génie civil.

Q. Cet abaissement des pentes était-elle une opération subséquente, et indépendante de la substitution des remblais en terre aux ouvrages à chevalets?—R. Je l'ignore; je doute qu'il y eût eu assez de matériaux pour établir un terrassement continu, c'est-à-dire sans ouvrages à chevalets. Quoique l'abaissement des inclinaisons dût accroître notablement les travaux de tranchées, il réduisait beaucoup le remblai de terre, et facilitait la compensation. Ainsi, un accroissement de cinq verges en déblai de rocher à raison de \$2.50 la verge, monte à \$12.50. Mais, si en récompense, on diminue le remblai de cinquante verges, il y a économie à abaisser les pentes et rampes, parce que dans ce cas l'augmentation du cube de déblai coûtera moins que n'eût coûté la quantité dont on diminue le terrassement en terre. Si l'on emploie l'ouvrage à chevalets, il y a moins d'avantage à abaisser les pentes et rampes.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Si je vous comprends bien, vous dites que cet abaissement des pentes a

augmenté un peu le déblai de rocher?—R. Oui; mais en diminuant beaucoup le remblai de terre, de sorte qu'il y avait avantage à changer les inclinaisons.

Q. Mais il n'eût pas été avantageux de les changer si l'on avait fait des ouvrages à chevalets?—R. Non, je ne le pense pas.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Je vois que les quantités de remblai en terre et celles de déblai en rocher ont dépassé de beaucoup les estimations?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. L'augmentation causée par la substitution de remblais en terres aux ouvrages à chevalets n'est-elle pas plus grande que la diminution de terrassements produite par le changement des pentes, et le cube total des remblais de terre ne dépasse-t-il pas l'estimation?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. L'estimation primitive porte 300,000 verges de déblai de rocher, et la quantité exécutée le 25 février s'élevait à 342,376 verges; de même pour le déblai de roches ou pierres isolées, il y a 30,000 verges marquées dans l'estimation primitive et la quantité exécutée s'élève à 52,500 verges. De même encore l'estimation primitive ne porte qu'à 80,000 verges le déblai de terre, et la quantité de cette nature de fouille s'élevait le 28 février à 224,206 verges, c'est-à-dire à près du triple du cube prévu à l'estimation. Ainsi, vous le voyez, il y a augmentation en toutes natures de déblais.—R. Je pense voir la difficulté qui s'offre à votre esprit. En disant tout à l'heure que l'abaissement de l'inclinaison des pentes et rampes allait accroître le cube du déblai de rocher et diminuer celui des terres, j'entendais dire que cette modification aurait cet effet de compensation relativement à la nouvelle estimation; mais s'il s'agit de l'estimation sur laquelle le contrat a été passé, les différences sont en effet bien considérables. On a trouvé que les pentes et rampes indiquées au devis—en vue de l'établissement d'ouvrages à chevalets—nécessiteraient l'emploi d'une énorme masse de terres d'emprunt, et qu'il serait plus économique d'abaisser les pentes pour l'exécution du nouveau plan; en d'autres termes, que les pentes pour les terrassements pleins au passage des dépressions du terrain devraient être plus faibles que celles qu'eussent admises les ouvrages à chevalets.

Q. Le rapport de M. Rowan produit par vous est-il le seul au département qui recommande le changement?—R. C'est le seul que je connaisse; je n'ai pas vu d'autre document sur ce sujet.

Q. Si je vous ai bien compris, vous avez dit qu'il n'y avait pas dans le pays assez de bois pour la confection des ouvrages à chevalets?—R. Il n'y en avait pas assez de bonne qualité.

Q. Mais n'avait-on pas exploré le pays avant l'adjudication des contrats?—R. Oui.

Q. N'aurait-on pas dû connaître au juste la quantité de bois utilisable qu'il offrait?—R. Oui. M. Carre, ingénieur auxiliaire de la section, m'a dit qu'il avait informé de vive voix M. Rowan, que le pays n'offrait pas assez de bois de bonne qualité, et qu'il lui avait nommé les espèces de bois qui s'y trouvaient, sans lui dire autrement quelles étaient les espèces bonnes à employer, car c'était à M. Rowan à juger de cela.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Lui avait-il donné ces renseignements avant ou après l'adjudication?—R. Avant.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. La ligne tracée en rouge est la nouvelle, je suppose?—R. C'est celle sur laquelle se font maintenant les travaux. A l'égard de cette estimation de \$2,525,000 pour l'achèvement du chemin, je dirai qu'elle a été établie l'été dernier. Pendant que j'étais la-bas, au mois de septembre dernier, j'ai chargé M. Rowan de faire une estimation très-approximative des ouvrages exécutés et à exécuter jusqu'à la fin de l'année, et de me l'adresser ici vers le premier février. Elle n'a pas encore été reçue. Il est à remarquer que cette estimation de fin d'année ne peut être qu'approximative; peut-

être sera-t-elle trop forte ou trop faible. A mesure que les travaux avanceront, il deviendra plus facile d'en faire de plus justes.

Q. Celle-ci a-t-elle été faite ici, au département?—R. Elle l'a été sur des éléments d'information déposés au bureau de Winnipeg.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Elle a été faite simplement en vue de payer l'entrepreneur?—R. Non; elle a été faite l'année dernière. Je comptais recevoir un rapport subséquent, plus approximatif, et qui eût fourni des éclaircissements sur les différences de quantités.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Où dites-vous que l'estimation accusant un accroissement d'un million de dollars a été préparée?—R. Je ne sais pas où cette feuille a été préparée, mais elle a été dressée d'après des renseignements fournis par M. Rowan.

Q. Si je vous ai bien compris, c'est M. Rowan lui-même qui a préparé cette estimation-là?—R. C'est lui, je suppose, qui a fourni tous les éléments pour la faire.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Il est une question que je voudrais vous adresser au sujet de l'abaissement de la plate-forme du chemin. Cet abaissement améliore-t-il la voie?—R. Non.

Q. Il me semble cependant que de déroïdir les inclinaisons, c'est une amélioration?—R. Les inclinaisons sont si peu modifiées que, en quelques points, l'inclinaison se trouve même légèrement roïdie; dans d'autres elle est affaiblie. Il y a un endroit où l'on a gagné quelque avantage par la modification.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quel est le degré d'inclinaison?—R. De 20 à 22 pieds environ par mille dans la partie modifiée. En effectuant la modification, je dois le dire, on a fait en sorte de ne point empirer les choses; mais je ne vois pas qu'on ait beaucoup amélioré la voie.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Il y a à exécuter plus de déblai et moins de remblai?—R. Oui.

Q. En hiver, les tranchées ne sont-elles pas désavantageuses?—R. Les tranchées sont percées dans le roc, et, au point de vue des chances d'enneigement, je présume qu'elles sont en effet quelque peu désavantageuses. Pour une tranchée déjà profonde de quatre pieds, que l'on porte à huit ou dix pieds, la différence des chances d'enneigement est très-peu importante.

Q. Mais plus une tranchée est longue, plus la quantité de neige est grande?—R. Sans doute qu'il est moins avantageux d'avoir une tranchée longue ou profonde. C'est une amélioration que de tenir le cours de la voie aussi près de la surface que possible. En réponse à votre question, je dirai donc qu'à ce point de vue il y a là un désavantage.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quelle est la longueur de cette section?—R. Trente-six milles et demi.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quand cette section sera-t-elle achevée?—R. Je ne le sais pas. Je l'ai parcourue dans toute son étendue avec M. Whitehead en août dernier. Nous avons discuté ensemble tout le détail des travaux et le temps qu'il fallait pour les mener à fin. Je n'ai jamais rencontré d'homme plus énergique que M. Whitehead; mais les entrepreneurs très-souvent exagèrent leurs moyens d'action; je ne pense pas que les travaux puissent être terminés avant l'espace d'une année après le délai fixé au contrat.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. La modification apportée aux travaux prolongera-t-elle ou abrégera-t-elle la durée d'exécution?—R. Elle l'allongera d'au moins une année.

Q. Trouvez-vous que les prix applicables aux diverses natures d'ouvrages de ce contrat soient bien gradués et raisonnables?—R. D'après mon expérience, non.

Q. Quels sont les prix mal calculés, selon vous?—R. Certains items portent des prix très-hauts, pour d'autres les prix sont si faibles qu'ils couvriront à peine le coût des matériaux; par exemple, le prix stipulé pour le bois suffira à peine à payer les frais d'abatage et d'extraction.

Q. Quelles sont les natures d'ouvrages qui présentent les principales augmentations?—R. Les déblais de rocher et les remblais de terres.

Q. Quel est le prix applicable au déblai de rocher ?—R. \$2.75 la verge cube de rocher solide.

Q. Et celui des roches isolées ?—R. \$1.75 la verge cube.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quelle est la nature de la roche ?—R. Je ne sais pas comment les géologues l'appellent. C'est une roche granitique ou gneissique.

Q. N'est-elle pas stratifiée ?—R. Oui, à l'exception du gneiss. C'est une roche cristalline, de formation ignée, comme les géologues l'appellent, je crois.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quel est le prix du déblai de terre ?—R. 37 cents la verge cube.

Q. Le prix du bois ?—R. Il a toujours paru bas. Nous en avons discuté le chiffre entre nous. Le prix du bois équarri de 16 x 12 est de 33 cents le pied courant ; celui du bois de 15 x 12 de 30 cents.

Q. Que regarderiez-vous comme un prix raisonnable ?—R. Dans le contrat de la section voisine (No. 14) mis en adjudication à la même époque, ou presque à la même époque que celui dont il s'agit ici, le prix stipulé est de 60 cents, et cependant il est plus facile de se procurer du bois pour cette section. Voici ce que je lis au contrat de M. Whitehead : " Bois, 16 x 12, 33 cents le pied courant. " Et dans le contrat pour la section joignant la sienne, le bois de cette dimension est porté à 60 cents, le bois de 15 x 12 à 30 cents, ainsi que celui de 15 x 9. Je ne vois pas mention de bois de ces dimensions au contrat suivant ; mais voici, dans le contrat No. 15, le prix de 30 cents, et dans le contrat No. 14 le prix de 40, pour le bois de 12 x 12. C'est pour les gros échantillons que les prix diffèrent le plus.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quel est le prix du déblai en rocher stipulé au contrat No. 14 ?—R. \$2. Ce contrat a été adjugé quelque temps avant le numéro 15.

Q. Quel prix porte le contrat de M. Whitehead ?—R. \$2.75.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Les lieux de déblai sur la section entreprise par lui ne sont-ils pas de plus difficile accès ?—R. Ils sont plus éloignés de la rivière ; mais les lieux de déblai de roche sur la section 14 étaient aussi difficiles à atteindre. Les entrepreneurs de celle-ci ne pouvaient faire traverser le terrain, qui est marécageux, par des chevaux, et il leur a fallu faire transporter leurs approvisionnements à dos d'hommes.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quel est, dans le contrat No. 14, le prix pour les roches isolées ?—\$1.00.

Q. Et dans le contrat No. 15 ?—R. \$1.75.

Q. Quel est le prix du déblai de terres ?—R. 37 cents dans le contrat No. 15 ; 26 cents dans l'autre. La différence est grande.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Tous les prix du contrat No. 15 sont donc plus élevés que ceux du contrat No. 14 ?—R. Oui, à l'exception du prix du bois.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Est-ce sur les articles les plus hauts que les accroissements se sont produits ? R. L'accroissement s'est produit principalement sur les déblais de rocher et de terres, et les prix applicables à ces natures de travaux sont en effet très-élevés.

*Par l'honorable M. McLetan :—*

Q. Ces prix sont-ils inusités en ce pays ?—R. La partie de la province où nous sommes diffèrent beaucoup de la région dont nous parlons. Ici le déblai de rocher se fait pour un dollar ou un dollar et demi la verge, et c'est généralement du calcaire ou d'autres roches stratifiées ; mais là-bas non-seulement la roche est d'une espèce différente, mais il y a les frais du transport des approvisionnements dont il faut tenir compte.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Il faut faire une voie ferrée pour y parvenir ?—R. Non ; seulement les transports de fret sont coûteux. M. Whitehead a expédié ses approvisionnements pendant l'été, de Winnipeg par la route Dawson à l'Angle Nord-Ouest, distance d'environ 110

milles, et de là, par bateau à vapeur au Portage du Rat. En hiver, le transport en traineau suit un chemin plus court.

Q. Quel est le prix de M. Whitehead pour la roche?—R. \$2.75.

Q. Pour la terre?—R. 37 cents.

Q. N'y a-t-il pas eu un grand nombre de soumissions pour cette région-là?—R. Je n'en ai jamais vu aucune. Je n'ai eu à m'occuper de ces travaux qu'après l'adjudication. Permettez-moi de répondre plus amplement sur le défaut de proportion entre les prix des soumissions. Ils étaient mal proportionnés de plus d'une manière. Ainsi, les prix demandés dans quelques soumissions pour la roche et la terre étaient très forts, et ceux demandés pour le bois, très-faibles. Tout en ayant \$2.75 pour le déblai en rocher à découvert, M. Whitehead n'avait que \$2 par verge cube pour le tunnelage, qui vaut quatre ou cinq fois autant que l'autre fouille, c'est-à-dire \$9 la verge cube.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. La roche était-elle de même nature dans les deux cas?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quelle était la dimension des tunnels?—R. Elle variait de 6 à 20 pieds.

Q. Quel est, dites-vous, le prix que l'entrepreneur a demandé dans sa soumission?—R. \$2 la verge cube. J'entends pour le tunnelage sur le cours de la ligne. Il y a aussi des passages souterrains pour les petits courants d'eau; au lieu de construire des ponceaux, on pratique des percements dans la roche pour la conduite de ces ruisseaux.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Tout le tunnelage de ligne a-t-il été exécuté?—R. Non; pas encore. Il en reste à faire une certaine de pieds. En examinant la soumission de M. Whitehead, vous verrez qu'elle diffère de cette autre que voici. Personne ne sait mieux que lui que celle-ci était fort mal graduée.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Est-ce celle de M. Charleton?—R. Non, c'est la soumission de MM. Sutton et Thompson.

Q. Je vois que le prix du tunnelage est d'environ \$3 la verge dans les dix-neuf autres soumissions.—R. Voici, lorsque les soumissions ne sont pas bien proportionnées, en quoi consiste la difficulté: je suppose que le prix d'une certaine nature d'ouvrage soit très-haut et que la quantité portée au devis primitif soit petite, si l'on vient ensuite à accroître cette quantité, il peut arriver alors que ce ne soit plus la plus faible soumission qu'on a acceptée.

Q. En demandant si des prix sont exorbitants, ne serait-il pas juste de comparer les soumissions entre elles? Cette comparaison est notre seul guide, car nous sommes sans expérience par rapport à ces sections.—R. Je suppose que oui. C'est un très-mauvais plan de faire un changement radical dans les travaux, après l'adjudication. Si le changement tourne au détriment de l'entrepreneur, il peut être désastreux pour lui; mais dans ce cas-ci il lui a été favorable.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Un tel changement ne pourrait pas avoir lieu sans son consentement?—R. Pardon, il peut avoir lieu sans son consentement. Et voilà pourquoi la série des prix doit être aussi bien réglée que possible, afin que, quelque changement ou modification que l'on fasse, l'entrepreneur ne puisse y gagner ni y perdre, et afin qu'il puisse faire toujours un profit raisonnable sur son travail.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. En ce qui concerne ces trente-six milles, les soumissions seraient-elles plus faibles pour 3,000,000 de pieds de terre à déplacer que pour 1,000,000?—R. Cela dépend beaucoup de la nature du terrain. S'il est plat, comme dans la section 14, peu importe à l'entrepreneur, puisque le travail est le même partout et n'exige qu'un outillage léger; mais dans une section comme celle-ci, il faut employer un pesant outillage—des locomotives et des pelles à vapeur. De fait, M. Whitehead déclare qu'il aura quatre locomotives en service. Or, après de pareils frais, il est évident qu'il peut exécuter un grand mouvement de terres à meilleur marché qu'une somme de

travail peu considérable, parce que ses frais d'outillage se répartissent alors sur de plus grandes quantités d'ouvrage.

Q. Ainsi, l'entrepreneur règle son prix d'après les circonstances ?—R. Oui.

Q. Et il est probable qu'il soumissionnerait pour un plus faible prix si les quantités étaient plus considérables ?—R. Oui, très-probable.

Q. Les ouvrages à chevaux ont-ils été supprimés sur les autres sections—les sections 14 et 25 ?—R. Non, ils y ont été établis. Comparativement à cette section, la quantité de cette sorte d'ouvrage était petite dans les autres sections, et a été exécutée suivant l'estimation primitive.

Q. Vous savez, sans doute, quelque chose de la raison qu'on a eue pour se servir de cette sorte d'ouvrage ?—R. Oui. Le gouvernement se proposait d'établir, non pas un railway de premier ordre, comme l'Intercolonial (voie ferrée très-solide, très-bien construite, la meilleure peut-être du continent) mais un chemin plus économique et de confection plus prompte, pour avoir au plus tôt une communication avec le Nord-Ouest.

Q. S'il existait déjà une voie de communication par rail avec ce pays-là, ces prix de \$2.75 pour la roche et de 37 cents pour la terre ne seraient-ils pas excessifs ?—R. On pourrait exécuter le mouvement de terres à bien meilleur marché, mais le prix de revient du déblai de roche ne diminuerait guère, parce qu'ici les frais les plus importants sont ceux de forage et sautage, et non pas ceux du transport.

Q. S'il y avait des facilités de transport pour arriver au chantier de déblai, ce prix de \$2.75 ne serait-il pas exorbitant ?—R. S'il y avait des facilités d'accès, les mêmes entrepreneurs pourraient exécuter ce déblai moyennant \$2 la verge.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Mais, si l'on employait d'abord les ouvrages à chevaux, il faudrait ensuite les remplacer ?—R. Sans doute, car ce sont des ouvrages susceptibles d'un assez prompt dépérissement. Aussi, comme ingénieur, je préférerais un terrassement permanent.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Vous venez de dire qu'il y avait peu de chevaletage sur les autres sections ?—R. J'ai voulu dire par là que le terrain n'étant pas aussi inégal, la proportion de cette sorte d'ouvrage y était comparativement peu considérable. Toutefois, il n'y a que des ouvrages à chevaux sur ces sections ; il n'y a point de maçonnerie.

*Par l'honorable M. Christie :—*

Q. Quelle est la durée ordinaire de ces ouvrages ?—R. On estime qu'ils durent environ dix ans, quand ils sont bien faits. Il y en a qui durent davantage, et d'autres moins longtemps. Sur le canal Desjardins, près de Hamilton,—j'étais coingénieur en chef de cette voie en 1854—on avait établi une traversée de cette nature, qui a été enlevée il y a cinq ou six ans seulement, après avoir subsisté près de vingt années, mais aussi c'était une excellente construction.

Q. La durée moyenne de ces ouvrages serait donc de dix ans ?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quelles sont les espèces d'arbres qui croissent dans cette région-là ?—R. Les principales sont l'épinette et le tamarac. Il n'y a pas de pin blanc assez gros pour fournir les grands échantillons dont on a besoin. Les entrepreneurs de la section 14 importaient les grosses pièces du Minnesota.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Les entrepreneurs reçoivent-ils quelque indemnité pour l'extraction, le transport du bois ?—R. La spécification supposait l'existence des bois nécessaires dans la localité, et c'est là l'une des causes des contestations qui se sont élevées. La spécification porte que l'on se servira des bois les plus convenables qui se trouveraient dans le voisinage des lieux d'emploi.

Q. L'entrepreneur, obligé d'aller chercher au loin ses matériaux, est-il en droit de réclamer une indemnité à titre d'extra ? Voilà ce que je désire savoir.—R. Non, aucune indemnité pour l'extraction ou le transport, qu'il y ait ou qu'il n'y ait point de bois dans les lieux traversés.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. S'il y avait eu là du bois utilisable, je suppose que l'on s'en fût servi et que l'on eût pu établir un remblai sur les ravines pendant la durée et avant le déperissement des ouvrages à chevalets?—R. Oui, et l'on pourrait former le remblai à meilleur marché s'il y avait déjà une traversée en chevaletage.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Mais il y aurait double dépense d'établissement?—R. Oui, et cependant, en quelques cas, cette double construction serait à tout prendre plus économique. C'est de cette manière que les chemins de fer *Union* et *Central Pacific* ont été construits. On a établi d'abord des chevaletages, destinés à être remplacés ultérieurement par des levées pleines et permanentes.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Je vois que M. Rowan fixe dans son estimation ce remblai à 28 cents la verge?—R. Oui, il pense qu'il peut se faire à ce prix-là, de 9 cents inférieur au prix du contrat.

Q. Sur la section 14, le prix est fixé à 23 cents?—R. Oui.

Q. Et par l'un des nouveaux contrats il est arrêté à 25 cents?—R. Oui.

Q. Il me semble que, les circonstances étant changées par le fait que les entrepreneurs ont à leur usage la voie ferrée pour les transports, le prix de 28 cents est excessif, au regard de ceux de 23 et de 25 cents que je viens de mentionner?—R. Tout dépend de la longueur des transports. Or, elle est moyennement de 6 à 8 milles, et quelques facilités que l'on ait, le transport des terres, même par rail, ne peut coûter moins d'un cent la verge cube par mille.

Q. On allègue le danger d'incendie. Le même danger existait, je suppose, avant la première adjudication du contrat?—R. Oui. En fait, les ingénieurs connaissaient toutes choses, autant que j'ai pu voir. En apprenant que le changement allait se faire, je pris des renseignements et je constatai qu'ils étaient au fait de tout.

Q. Ce n'était donc pas là une raison nouvelle?—R. Non.

Q. On propose ici, au moyen de ce changement, de combler les dépressions du terrain par un remblai de terre?—R. Par un remblai partie en terres partie en roches. Il y a nombre de petits lacs à traverser, et des chaussées de terre, naturellement, ne s'y maintiendraient pas. Quelques-uns de ces lacs avaient de dix à vingt-cinq pieds de fond. Le projet est de construire deux cours d'enrochement étroits, ayant six pieds de largeur à leur partie supérieure, et s'élevant jusqu'au niveau de l'eau, et de remplir l'intervalle de terres.

Q. L'estimation que M. Rowan a faite de ce que coûtera le changement, comporte un remplissage de terre; voici les indications de sa lettre: "Dépense nécessaire pour la confection de la chaussée en terre, au lieu d'ouvrages à chevalets, \$550,000; à déduire le prix estimatif de ceux-ci \$362,000. Différence en plus, \$118,000." M. Whitehead, dans sa lettre, présente les chiffres suivants: 1,443,281 verges cubes de terre coûteraient \$530,000; et la dépense relative au bois et aux ponceaux élèverait cette somme à \$620,000; en retranchant ensuite, pour les ouvrages à chevalets supprimés, \$362,000, il resterait une balance de \$258,000. Ainsi, l'estimation de M. Rowan paraît être basée sur l'emploi de la terre pour la formation du remblai?—R. Elle peut le paraître là; mais l'intention de M. Rowan était autre; son intention était de faire ces enrochements, dont il donne les dessins à la fin de son rapport.

Q. M. Rowan base son calcul sur l'unique emploi de la terre pour matériaux?—R. Oui, en apparence, d'après les indications que vous venez de mentionner. Il pensait, je suppose, que les tranchées lui fourniraient assez de matériaux pour construire ces enrochements. Il est arrivé qu'il a été obligé d'avoir recours à des emprunts. Je sais que M. Rowan se proposait d'exécuter le remblai comme je viens de dire.

Q. Le point sur lequel je désire avoir quelque éclaircissement est celui-ci: M. Rowan a-t-il basé son estimation uniquement sur l'emploi de terres pour la formation des chaussées?—R. Oui, du corps du remblai, dont les surfaces latérales talutées seraient défendues par un enrochement.

Q. A-t-il tenu compte de la dépense relative à l'emploi de la roche dans la lettre que je vous ai passée?—R. Non; mais je sais que son intention était de faire des enrochements,

et par conséquent il faut qu'il ait supposé que la roche extraite des tranchées suffirait pour construire la défense du remblai.

Q. Mais tout son calcul est basé sur l'emploi unique de terres, et cependant dans la formation de la chaussée il entre une certaine quantité de roche, portée au prix de \$2.75 la verge?—R. Oui; mais toujours est-il que cette roche est mise en œuvre dans la chaussée.

Q. Il a calculé qu'il faudrait un million et un quart de verges cubes de terre, à raison de 37 cents la verge, pour former les remblais. Et, au lieu de terre on emploie de la roche, payée \$2.75 la verge?—R. Il est vrai, mais cette roche coûte une certaine somme. Elle provient des tranchées, et au lieu de faire le remblai entièrement de roche, jusqu'à épuisement de la quantité de matériaux fournie par les tranchées, il fait faire deux bas contre-forts latéraux, et remplir de terre l'espace intermédiaire.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Cela n'accroît pas le prix de revient?—R. Cela n'augmente le déblai qu'autant que les tranchées ne fournissent pas assez de roche pour ces contre-forts. Quand je suis allé là-bas, l'on n'avait pas de suffisantes données pour faire une estimation approximative. L'eau a de 10 à 25 pieds de profondeur, et l'on ne connaissait l'épaisseur de la vase que par des sondages exécutés avec des perches. Sur quelques points, les défenses en roche s'enfonçaient très-sensiblement; et comme ces ouvrages absorbaient plus de matériaux que l'ingénieur ne l'avait pensé sur les indications des sondages à la perche, je fis immédiatement la demande à Ottawa des outils nécessaires pour pratiquer des sondages de recherche.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Est-ce après le changement que vous vous êtes aperçu de cela?—R. Oui, car c'est l'automne dernier, lorsque je visitai la section. Mais les ingénieurs, qui étaient sur les lieux depuis trois ans, auraient dû y pourvoir bien avant moi.

Q. A-t-on abaissé la limite des inclinaisons en vue seulement de se procurer une quantité supplémentaire de roche pour la formation des remblais de traversée?—R. Non, mais surtout en vue de se procurer de la terre, dont on manquait presque complètement. Par cet abaissement des inclinaisons, en effet, on diminuait beaucoup les quantités de terre; d'autre part, on augmentait le cube de roche, dans une mesure moindre toutefois, quoique considérable.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Il résulte, suivant vous, des papiers que vous avez examinés que le changement a été opéré sur la supposition qu'il n'accroîtrait la dépense que de \$258,000?—R. Oui.

Q. Et en fait, jusqu'à présent, ce changement, d'après votre évaluation, aurait déjà accru la dépense de \$980,000?—R. Oui.

R. C'est une différence de quelque \$700,000?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. N'avez-vous pas dit que vous n'étiez pas sûr que les nouvelles prévisions ne seraient pas dépassées?—R. Je ne crois pas que les quantités restent au-dessous de la limite des prévisions; mon impression, là-bas, était plutôt qu'elles les dépasseraient.

Q. Avez-vous constaté s'il a été fait d'autres et nouveaux paiements aux entrepreneurs de la section 25?—R. J'ai questionné le principal aide de M. Fleming, il m'a dit ignorer s'il en avait été fait et qu'il s'en informerait. Il ne m'a pas été adressé de nouvelles réclamations. S'il y en a eu d'autres, elles auront été présentées au ministre.

Mardi, 8 avril 1879.

M. SANDFORD FLEMING, I.C., ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique, est appelé et, ayant prêté serment, est interrogé ainsi qu'il suit :—

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Nous voulons avoir des renseignements sur la section 13, qui commence à la Kaministiquia et s'étend jusqu'à la Sunshine?—R. Je ne serai peut-être pas capable de vous fournir tous les renseignements que vous désirez avoir: je ne suis pas

doué d'une bien bonne mémoire, pour les détails ; je serai heureux, cependant, de vous satisfaire autant qu'il sera en moi.

Q. Cette pièce, cotée A, est un devis déposé par M. Marcus Smith, et revêtu de son serment, indiquant les quantités d'ouvrages telles qu'estimées. Est-elle exacte ?—R. J'imagine que oui, mais je vois cette feuille pour la première fois. Ça me paraît être une copie de l'original.

Q. Quelle est la somme additionnelle dépensée sur cette section ? Il serait bon peut-être de fournir au comité des explications sur les travaux. Le devis primitif a été modifié, n'est-ce pas ? L'entreprise du terrassement avait été donnée jusqu'à Shébandowan ?—R. J'ai lu le témoignage de M. Smith. Autant que je me rappelle, ce témoignage est exact en ce qu'il y a d'essentiel. Il est, cependant, des points sur lesquels je ne suis pas tout à fait de son sentiment, mais les quantités, etc., sont assez approximativement justes, je crois.

Q. Êtes-vous d'opinion que le terrain avait été bien étudié avant la préparation de l'estimatif ?—R. Non, l'exploration avait été faite hâtivement.

Q. Avez-vous été d'avis que l'on ne devait pas passer les adjudications à la suite d'une exploration imparfaite ?—R. Non, j'étais très désireux de les voir passer, parce que je croyais qu'il était fort important, au point de vue de l'intérêt public, d'établir la ligne le plus promptement possible.

Q. Mais n'était-il pas important aussi de se procurer au préalable une estimation bien approximative de la dépense d'établissement ?—R. Sans doute, seulement il importait davantage de hâter les travaux.

Q. Avez-vous représenté au ministre que cette estimation n'était rien moins que sûre ?—R. Je lui ai représenté qu'elle n'était qu'un moyen de comparaison pour l'appréciation des soumissions, et qu'elle n'était nullement une détermination exacte du coût présumable de la ligne.

Q. L'avez-vous prévenu ainsi par écrit ?—R. Je ne me rappelle pas si c'est par écrit ou de vive voix.

Q. Êtes-vous sûr que le ministre n'ait pas pensé que c'était là une exacte estimation des dépenses ?—R. Oui, il a dû entendre que ce n'était qu'un moyen de comparaison applicable aux soumissions. Il est possible, néanmoins, qu'il se soit formé une autre idée que moi de cette estimation.

Q. Et qu'il l'ait prise pour une estimation véritable ?—R. C'est possible.

Q. Vous souvenez-vous d'avoir fait un rapport au ministre à cette occasion ?—R. Si j'en ai fait un, il se trouve reproduit dans mon registre de copies de lettres, et, avec votre permission, je vais envoyer chercher le volume des lettres de janvier 1875.

Q. La section dont il est question ici était-elle difficile à explorer ?—R. Non, mais, avant l'adjudication des travaux à exécuter, nous avons fait des reconnaissances dans plusieurs sens, en vue de déterminer moins le tracé précis que la direction à suivre. Quelques-unes de ces explorations avaient été opérées en été et les autres en hiver. Si je me remets bien des choses, celles de cette section avaient eu lieu en hiver et par portions ; et ce fut d'après les renseignements obtenus de la sorte que l'on calcula approximativement les quantités ; ces quantités étaient nécessaires pour nous mettre en état d'apprécier les offres des soumissionnaires, d'avoir des éléments de comparaison.

Q. Avec des renseignements aussi incertains que ceux que vous possédiez, ne convenait-il pas de grossir les quantités afin que l'estimation ne fût pas dépassée ?—R. Il convient en effet de le grossir en pareil cas, et je regrette beaucoup qu'on ne les ait pas grossies davantage ici.

Q. Les circonstances dans lesquelles les explorations ont été exécutées étaient-elles de nature à induire en erreur les ingénieurs chargés de les faire ?—R. Les explorations faites en hiver sont sans aucun doute susceptibles d'erreurs, en ce qui est de la nature du sol. Les ingénieurs ont pu prendre alors un terrain très-mou, comme celui d'un marécage, pour un sol ferme.

Q. Y a-t-il des marécages dans cette section ?—R. Non, mais il y avait toutefois des parties à sol très-compressible.

Q. Ce qu'il s'est rencontré de difficultés imprévues, au cours des travaux, justifie-

t-il le fait des prévisions dépassées?—R. Je ne pense pas que la différence ait été bien grande dans cette section (No. 13).

Q. Quelle est-elle?—R. Elle est de \$61,000. Ce n'est pas là un très-grand écart, selon moi. J'aurais préféré, cependant, qu'il n'y en eût eu aucun, ou plutôt, cela va sans dire, que la différence se fût produite en sens inverse.

Q. Les travaux ont-ils présenté des difficultés d'exécution qui justifient une telle différence?—R. A l'époque de l'adjudication, nous ne savions pas encore quelle direction serait suivie. Il se faisait une exploration par le lac Shébandowan, sur une ligne menée directement au portage du Rat, cette ligne dont j'ai déjà parlé devant un comité sénatorial, dans une occasion antérieure. Ayant trouvé que la voie ne pourrait atteindre ce point sans une énorme dépense, nous avons changé la direction de la ligne dans la section même dont il s'agit ici. Au lieu de la mener au lac Shébandowan, nous l'avons fait dévier à partir de Sunshine-Creek jusqu'à la distance de 15 à 16 milles en deçà du lac.

Q. Par qui l'exploration a-t-elle été faite?—R. Elle l'a été par différents ingénieurs: M. Murdock, M. McLennan, M. Hazlewood, d'autres encore.

Q. Quand tant de personnes sont employées à une opération aussi peu considérable, n'a-t-on pas plus de difficultés ensuite à former un estimatif sûr?—R. Ces ingénieurs n'ont pas tous opéré ensemble; ils ont tiré différentes lignes à travers cette partie du pays.

Q. Qui a fait les opérations définitives du tracé?—R. M. Hazlewood, je pense, ou M. McLennan.

*Par l'honorable M. Penny:—*

Q. N'est-ce pas M. Murdock qui a exécuté la première exploration, et M. Hazlewood qui a modifié ensuite la ligne étudiée par lui?—R. Je pense que oui. Je pense que M. Murdock a exécuté la première exploration; je ne suis pas certain qu'il ait travaillé à la fixation du tracé. Son travail a été revu par M. Hazlewood, et le tracé actuel fixé sous la direction de ce dernier.

Q. Vous disiez tantôt que la différence des quantités ne vous paraissait pas considérable; avez-vous connaissance d'autres cas comme celui-là?—R. Oui, de plusieurs autres.

Q. Pourriez-vous nous en mentionner quelques-uns?—R. Oui, si j'avais le temps d'en faire la recherche.

Q. N'en pouvez-vous citer aucun qui rentre naturellement dans le cercle de notre examen?—R. Il y a d'autres contrats adjugés dans les mêmes conditions que celui-là et qui présentent pareillement des différences. Dans ce cas-ci, l'entreprise a été passée avant que nous eussions des données suffisantes pour évaluer la dépense totale.

Q. Toujours est-il que ces choses-là ne sont pas rares?—R. Non, assurément.

Q. M. Hazlewood est celui qui a déterminé le tracé, et M. Smith s'est peu prononcé sur son compte, attendu que cet ingénieur était mort, etc.; cependant il a dit que M. Hazlewood n'avait pas exécuté son travail comme il eût dû le faire. M. Smith nous a appris que M. Hazlewood avait été employé autrefois sur l'Intercolonial, et j'aurais voulu savoir si jamais par ses actes, sa conduite, il avait mérité alors soit d'être censuré soit d'être révoqué?—R. Je suis bien sûr que M. Smith n'a pu avoir l'intention de donner atteinte à la réputation de M. Hazlewood. J'ai eu bien des ingénieurs sous mes ordres jusqu'ici, mais jamais aucun en qui j'aie eu une plus grande confiance qu'en M. Hazlewood; car j'avais foi pleine et entière en sa science et en son intégrité.

Q. De sorte qu'on ne pouvait trouver à redire à l'emploi de cet ingénieur?—R. Pour ma part, je le regardais comme l'un des meilleurs que nous eussions sur l'Intercolonial.

*Par l'honorable M. Macpherson:—*

Q. Aviez-vous été content de la fixation par lui faite du tracé de la section 5 de l'Intercolonial?—R. Je puis dire que je l'ai été de toutes ses opérations sur ce chemin.

*Par l'honorable M. Penny:—*

Q. Et vous avez approuvé son emploi sur le Pacifique?—R. Oui, certainement.

Q. Sans doute qu'il n'avait pas été congédié sur l'Intercolonial?—R. Non. Il était sur l'Intercolonial, lorsque le principal travail de direction y prit fin, et je fus très aise de l'avoir sur le Pacifique. J'avais en lui une confiance absolue. Je voudrais que nous en eussions beaucoup de son mérite sur ce chemin.

*Par l'honorable M. Macpherson. —*

Q. La section suivante est le numéro 25 ; c'est la continuation de celle-ci?—R. Oui.

Q. Vous avez lu aussi, je suppose, la déposition de M. Smith sur le contrat relatif à cette section 25?—R. Je l'ai parcourue rapidement. La description qu'il donne de cette section est généralement exacte.

Q. Il y a, en ce qui concerne le déblai de roche solide, une augmentation de 76,800 verges déblayées sur les 240,000 verges prévues par le devis?—R. Je dirai au comité que j'ai été extrêmement surpris de trouver qu'il y avait une telle augmentation de quantités sur cette section. Cette augmentation alarmante est venue à ma connaissance en décembre dernier. Si je m'en souviens bien, l'un des entrepreneurs avait réclamé le certificat final ou la remise de la retenue, environ \$50,000, je pense. En examinant les choses pour m'assurer de ce qu'il convenait d'accorder, j'avais découvert que les quantités d'ouvrage exécutées sur cette section dépassaient de beaucoup les estimations du devis primitif. Conséquemment, je n'ai pu recommander de leur faire aucun paiement, et jusqu'à ce jour ils n'ont plus rien reçu. J'ai représenté alors au ministre la nécessité, pour nous convaincre et convaincre le public qu'il n'y avait pas eu d'erreurs, d'un remesurage des ouvrages, et le ministre a adopté mon avis.

Q. A combien se monte aujourd'hui leur réclamation?—R. Ils avaient, je pense, reçu le prix de tous leurs travaux après mesurage, ou à peu près de tous les travaux exécutés par eux jusqu'à décembre. Je n'étais pas en ce temps-là au Canada, et ces paiements avaient été effectués pendant mon absence.

Q. Que reste-t-il à leur payer?—R. Les travaux étaient très avancés, presque terminés, et les entrepreneurs croyaient pouvoir légitimement demander le remboursement de la retenue de 10%, ou tout au moins d'une grande partie de cette retenue. Ils réclamaient donc \$50,000 sur le pourcentage, mais on n'a pas accordé leur demande.

Q. Combien le gouvernement leur retient-il encore?—R. Environ \$75,000, m'a-t-on dit.

Q. Les ouvrages seront-ils soumis à un nouveau mesurage?—R. Oui.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Cette somme-là est-elle ainsi retenue en sus et indépendamment du cautionnement en dépôt?—R. Oui, en sus de la garantie; c'est ce qui reviendrait encore aux entrepreneurs après complète et satisfaisante exécution des travaux.

Q. En ce cas aucune partie de la somme déposée à titre de garantie ne leur a été rendue?—R. Il n'y a pas eu d'argent de déposé; la garantie a été fournie sous une autre forme.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Cette forme-là, je pense, a été introduite plus récemment?—R. Je pense qu'il avait été déposé dans le temps, sous des formes effectives de garantie, environ \$130,000.

Q. Entendez-vous dire que le gouvernement se trouve nanti de \$205,000, que les entrepreneurs réclament?—R. Oui, d'environ cette somme-là, non pas en argent seulement, mais en argent et titres. J'ai envoyé quelqu'un s'enquérir de l'exacte nature de ces titres.

Q. Avez-vous quelque raison de supposer que l'on ait forcé intentionnellement, dans le mesurage, les quantités réelles?—R. Je ne saurais imaginer rien de tel. J'ai confiance en ceux qui ont opéré les mesurages; mais il peut y avoir eu quelque erreur.

Q. Qui étaient les ingénieurs?—R. Depuis la mort de mon pauvre ami Hazlewood, M. McLennan a fait fonction d'ingénieur divisionnaire à sa place, et il a eu sous ses ordres d'autres ingénieurs, qui ont été chargés des mesurages.

Q. Vous a-t-il adressé quelque rapport pour vous aviser des accroissements et les expliquer ?—Q. Il ne m'a pas expliqué d'une manière satisfaisante pourquoi ils étaient si considérables. Il déclare que les relevés des ouvrages exécutés sont exacts, mais je ne suis pas convaincu de cette exactitude. En tout cas l'intérêt public demande, je crois, un nouveau mesurage.

Q. S'est-il rencontré dans le cours des travaux quelque chose d'imprévu qui puisse expliquer l'écart entre la quantité d'ouvrage exécutée et celle prévue par le devis ?—R. Cet écart est assez bien expliqué dans la déposition de M. Smith. Il dit qu'il y a plusieurs marécages et terrains mous et humides, qui ont absorbé beaucoup de matériaux, et que l'on avait mal reconnus en hiver.

Q. Y en a-t-il beaucoup dans cette section ?—R. Oui, beaucoup—sur l'espace de plusieurs milles.

Q. Sont-ils profonds ?—R. Pas tous ; quelques-uns le sont très-peu.

Q. Quel moyen a-t-on adopté pour asseoir le remblai sur ce sol marécageux ?—R. Nous établissons des plates-formes dites en *corduroi* si le sol est très-compressible ; nous n'en établissons pas lorsque la couche molle est peu profonde.

Q. Que faites-vous alors, vous l'affermissez par un remblai en matières résistantes ?—R. Ovi.

Q. A-t-on établi plusieurs de ces plates-formes ?—R. Je n'en puis dire le nombre.

Q. Est-ce le genre de construction le plus économique ?—R. Souvent, mais pas toujours.

Q. Quand les marécages sont profonds, je suppose qu'il l'est ?—R. Quand le remblai est pesant, il finit toujours par s'enfoncer, quelque base que l'on ait faite avec des fascines ou des troncs d'arbres pour le soutenir.

Q. Les remblais de cette section sont-ils pesants ?—R. Une grande partie sont légers, les autres plus ou moins pesants.

Q. Avez-vous vu ces terrassements ?—R. Non.

Q. Vous n'avez pas été sur la ligne depuis la fixation du tracé ?—R. Non.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Il n'y avait rien dans les indications fournies par les explorations qui pût donner à penser, au personnel permanent, à M. Trudeau, assistant-ministère, et encore moins au ministre, que le devis quel qu'il fût, serait inexact ?—R. Je suis bien sûr que, dans le cas où j'aurais été trompé par le résultat des explorations, ils n'auraient pu avoir une vue plus juste des choses.

Q. Le public a-t-il subi quelque perte par suite de l'accroissement des quantités ? Ou, en d'autres termes, si les faits réels avaient été connus dès l'origine, la dépense aurait-elle été aussi forte qu'elle l'est devenue ?—R. Je ne vois pas que le public ait rien perdu. Il fallait toujours, qu'il y eût erreur ou non, exécuter les quantités d'ouvrage nécessaires.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Après avoir découvert les accroissements, avez-vous fait votre rapport au ministre ?—R. Oui, tout de suite.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Quand le ministre en a-t-il été instruit ?—R. Dernièrement.

Q. Le ministre, son assistant avaient-ils eu, avant votre rapport, quelque moyen de connaître ce qui avait eu lieu, à savoir que les limites des devis primitifs avaient été dépassées ?—R. Je n'étais pas en Canada dans le temps. Ils ont pu avoir connaissance des choses pendant mon absence. Toutefois, je ne sache pas qu'ils les aient connues avant l'information que je leur en ai donnée.

Q. N'y avait-il dans les travaux mêmes rien qui dût naturellement éveiller leur attention ?—R. Non ; sans en être informés, ils ne pouvaient avoir connaissance de l'accroissement.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. L'ingénieur en résidence ne leur aura-t-il pas adressé son rapport ?—R. Tous les rapports de cette nature envoyés par l'ingénieur résidant, doivent être, sans doute,

communiqués au ministre; mais je ne suis pas sûr qu'il y ait eu rapport et communication.

Q. Le dernier relevé des ouvrages exécutés est daté, je vois, du 30 novembre dernier. Il comporte une augmentation d'environ 33½ pour 100 sur le chiffre du devis; une telle augmentation n'aurait-elle pas dû attirer l'attention du ministre?—

R. Sans doute, s'il eût examiné cet état.

Q. Mais vous ne savez pas s'il l'a examiné?—R. Je ne sais pas ce qui a été fait. Je ne puis répondre que pour moi. Je le répète, je n'étais pas alors en Canada.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Ces estimations dites de progrès sont-elles mises sous les yeux du ministre?—R. Jamais, à moins qu'il ne demande à les voir.

Q. Ce qu'il ne ferait qu'autant que son attention aurait été attirée sur ces états?—

R. Que si ces états, en effet, présentaient quelque chose de nature à attirer son attention.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Mais si les estimations primitives se trouvaient dépassées de beaucoup par les quantités ainsi constatées, ses assistants n'auraient-ils pas le devoir de porter ces faits à sa connaissance?—R. Je suppose que oui, et c'est ce qui a eu lieu.

Q. Quand?—R. Aussitôt que j'ai eu moi-même officiellement connaissance des choses.

R. Vers quelle époque?—R. A une époque avancée de l'automne, peut-être en décembre, après la clôture de la navigation sur le lac Supérieur.

Q. Après le changement de ministère?—R. Oui.

Q. De sorte que tous ces accroissements se sont produits pendant le règne de l'ancien gouvernement. Le dernier état est daté du 13 novembre, n'a-t-il pas été mis sous les yeux de M. Mackenzie?—R. Je ne suis revenu au Canada qu'à la fin d'octobre.

Q. Avez-vous examiné les certificats mensuels? Montrent-ils quelle somme a été payée à titre d'à-compte aux entrepreneurs jusqu'à décembre?—R. Oui, comme je l'ai déjà dit, les entrepreneurs, à leur retour du lieu des travaux par le dernier steamer naviguant sur le lac Supérieur, me firent la demande d'une partie du pourcentage. Je ne voulus pas la recommander sans examiner les choses, et je trouvai que la somme totale déjà reçue par eux excédait le chiffre de l'estimation primitive.

Q. Mais dites-moi si les certificats mensuels indiquaient le montant payé aux entrepreneurs?—R. Oui.

Q. En sorte que ces certificats de paiement, passant par les départements, devaient apprendre à quiconque les voyait que telle ou telle somme avait été comptée aux entrepreneurs?—R. Oui, en passant par le département des finances et les autres départements intéressés.

Q. Donc on devait réellement avoir connaissance de ces sommes dans les départements?—R. Oui, les départements étaient de la sorte instruits des paiements qui avaient été opérés.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Les fonctionnaires ou employés qui visaient ces pièces ne devaient-ils pas nécessairement s'apercevoir que les estimations étaient dépassées? ou bien était-ce là une chose qui ne pouvait être constatée qu'à la fin de l'entreprise?—R. On aura opéré les paiements mensuels, j'imagine, sans entrer dans l'examen de ce fait.

Q. Suivant le mode ordinaire d'opérations, la routine des bureaux?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Mais la totalité des sommes n'était-elle pas indiquée sur chaque certificat?—R. Certainement.

Q. Et le certificat ne portait-il pas ce renseignement dans les départements?—R. Oui.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Vous avez dit, si je ne me trompe, que la section 13 avait été mise en entreprise parce que l'on avait jugé qu'il importait de la commencer tout de suite?—R. Oui.

Q. Et que les explorations n'avaient pas été complétées pour cette raison?—R. Oui.

Q. La section 25 qui touche à celle-là a été donnée à l'entreprise quatorze mois plus tard : en ce qui la concerne, n'aurait-on pas eu le temps d'examiner soigneusement le terrain?—R. Non ; nous appliquions nos efforts à trouver un chemin direct, s'il était possible, par le lac Shébandowan, jusqu'au lac des Bois. Nous avons employé beaucoup de temps et d'argent à cette recherche. Celle-ci ayant été sans succès ; il a fallu mener la ligne dans une autre direction, et c'est pourquoi les explorations sur le tracé septentrional ont été faites quelque peu à la hâte.

Q. Vers l'époque de l'adjudication de cette section 13, la direction générale de la ligne n'a-t-elle pas été modifiée?—R. Oui.

Q. Ce changement a compris une longueur de 32 milles et demi?—R. Oui.

Q. Vous deviez savoir que la ligne allait être modifiée en direction?—R. Entre cette époque et celle de l'adjudication des contrats, l'intervalle n'a pas été grand.

Q. Il paraît avoir été de quatorze mois, ou tout au moins de douze, en nombre rond.—R. Je vais expliquer les choses à l'aide d'un diagramme. La ligne primitive de cette section allait de la baie du Tonnerre à Shébandowan. Pendant que nous cherchions un chemin aussi direct que possible par la chute de l'Esturgeon, jusqu'à l'Angle Nord-Ouest ou Portage du Rat, le premier contrat fut passé ; les entrepreneurs commencèrent les travaux par l'extrémité orientale ; ils y étaient occupés lorsque nous découvrîmes que nous ne pouvions établir de tracé praticable par la chute de l'Esturgeon. Le terrassement était déjà avancé. On avait aussi travaillé sur l'extrémité occidentale de la section, je pense, mais seulement au déboisement. Les explorations se firent au nord de la ligne primitive, en partant de la Sunshine. C'est entre ce point et la rivière des Anglais que s'étend la partie de la section 25 où il était nécessaire d'exécuter les travaux de pente.

Q. Cette déviation a été décidée combien de temps après l'adjudication du contrat?—R. Il y avait déjà longtemps que les travaux étaient commencés à l'extrémité orientale, si je m'en souviens bien.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Parlant de la section 13, vous avez dit tout à l'heure qu'il vous avait paru plus important de commencer tout de suite les travaux que d'attendre que l'on eût exploré soigneusement la contrée. Par là vous avez entendu dire, je suppose, que telle était l'intention du gouvernement et que vous aviez reçu des instructions de lui dans ce sens?—R. Non, pas tout-à-fait cela. Je sentais moi-même, comme Canadien, l'importance d'établir, le plus tôt possible, une communication entre le lac Supérieur et le Manitoba.

Q. N'était-ce pas une question qu'il appartenait au gouvernement de résoudre?—R. C'était là en effet une question d'intérêt public fort importante.

Q. Mais l'intérêt public, c'est le gouvernement qui le représente?—R. Tous ceux que j'ai vus trouvaient qu'il était important de commencer.

Q. Mais vous n'avez pas donné les travaux à l'entreprise sans l'assentiment du gouvernement?—R. Nul doute que le gouvernement n'ait pensé, comme le public, qu'il importait de les faire.

Q. Enfin, en deux mots, cela ne s'est-il pas fait d'après les instructions du gouvernement?—R. Comme de raison ; toutes les opérations de cette nature se sont faites conformément à des instructions émanées du gouvernement. La contrée entre la petite rivière Sunshine et l'Angle Nord-Ouest est entièrement inhabitée, et nous savions que chaque mille de rail posé diminuerait la difficulté d'y pénétrer, puisque l'on ne pouvait attaquer les terrassements que par les deux extrémités. Il n'existe aucune route à travers cette partie du pays.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Le plan était-il d'avoir communication par eau avec le Port-Savane?—R. On aurait voulu commencer à utiliser la ligne navigable de la rivière de La Pluie à la chute de l'Esturgeon. Il fut démontré qu'on ne pouvait établir une voie de fer jusque-là qu'en dépensant des sommes énormes, et qu'il fallait abandonner ce projet.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Qu'est-ce qui vous faisait persister dans vos efforts pour atteindre la chute de l'Esturgeon?—R. Je sentais l'importance de ce chemin et j'exécutais en même temps l'ordre du ministre.

Q. Y avait-il eu auparavant quelque reconnaissance, ou aviez-vous recueilli quelque renseignement propre à vous faire croire que l'on pourrait trouver par là une ligne praticable?—R. Non; mais en consultant la carte, il paraissait très avantageux de mener la ligne dans cette direction. De la chute de l'Esturgeon jusqu'à l'extrémité du lac des Bois, il existe une voie navigable de plusieurs centaines de milles, sans autre interruption que la chute du Fort Frances.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. M. Dawson n'avait-il pas fait une reconnaissance de cette route quelque temps auparavant?—R. M. Dawson en avait parlé, mais je ne pense pas qu'il ait jamais exploré cette voie. Je ne crois pas non plus que d'autres l'aient relevée avant nous.

Q. Je sais bien qu'il n'y avait pas eu de levé instrumental; mais je croyais que M. Dawson avait fait un rapport qui avait conduit à penser que cette voie était praticable.—R. M. Dawson la recommandait effectivement avec force et par des considérations très-sages; mais il se trouva qu'elle n'était pas praticable.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Le tracé recommandé par lui ne se dirigeait-il pas sur les rétrécis du lac des Bois pour traverser à l'Angle Nord-Ouest?—R. Oui.

Q. M. Dawson ne disait pas, dans son rapport, qu'il avait fait une reconnaissance du pays par le portage du Rat, mais il recommandait la voie des rétrécis du lac des Bois?—R. Je ne sache pas qu'il ait fait d'exploration spéciale.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Dans tous les cas son idée était d'utiliser ces étendues d'eau?—R. Oui.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Vous avez dit que les estimations se faisaient pour la comparaison, l'appréciation des soumissions?—R. Oui.

Q. La comparaison peut-elle être juste si les estimations ne sont pas exactes?—R. On arrive à une justesse approximative suffisante.

Q. Dans le cas de la section 25, où la quantité de terre a plus que doublé, tandis que le cube de roche solide a été réduit des deux tiers, la comparaison avait-elle été suffisamment juste?—R. Oui, et d'ailleurs je ne connais pas d'autre moyen qui puisse s'appliquer en pareil cas. Comme preuve de la bonté de ce mode d'appréciation, je puis dire que les quantités additionnelles ont été évaluées sur le pied des prix portés dans les cinq ou six plus basses soumissions, et que l'on a constaté que les intérêts publics avaient relativement peu souffert de la différence accusée entre les quantités primitives et les quantités réelles.

Q. Mais est-il probable que les entrepreneurs eussent présenté les mêmes soumissions, s'ils avaient su que les quantités varieraient tant? D'après votre connaissance des offres, le pensez-vous?—R. On pourrait en dire long sur ce sujet, comme sur d'autres. Je tiens, cependant, que nous n'avons que ce mode d'appréciation, et qu'il est bon dans la pratique. S'il en existe de plus satisfaisant, je ne le connais point.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Voulez-vous dire qu'il n'aurait pas été possible de s'assurer des quantités effectives très approximativement?—R. Pas à l'époque du contrat.

Q. Par des opérations de nivellement?—R. En y employant tout le temps nécessaire, on aurait pu le faire d'une manière, je ne dis pas absolument exacte, mais très approximative.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. D'après M. Smith, on n'aurait pas pris les précautions convenables pour empêcher l'affaissement du remblai dans les marécages, et cela aurait été l'une des causes de l'accroissement de dépense. Est-ce aussi votre opinion?—R. Sa déposition me paraît fondée en bien des choses, pas en toutes cependant.

## Section 14.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Vous avez lu, je suppose, le témoignage de M. Smith sur cette section ?—R. Oui.

Q. Le trouvez-vous exact en ce qui est des quantités ?—R. Oui ; celles qu'il mentionne sont, je crois, les quantités que l'on a au bureau.

Q. Je vois que le coût estimatif des travaux avait été à l'origine de \$402,950, que l'on a payé pour ces travaux \$658,849, et que l'on évalue à \$722,134 la dépense qu'il reste à faire pour les terminer ; ces chiffres ne sont-ils pas exacts ?—R. Suivant l'état qui m'a été passé, la valeur des travaux exécutés sur la section 14 est de \$658,849 ; mais cette somme n'a pas été toute payée.

Q. N'estime-t-on pas à \$722,134 la dépense à faire pour achever les travaux ?—R. Oui.

Q. Quand ces travaux ont-ils été mis en adjudication ?—R. L'annonce contenant l'appel de soumissions a été publiée dans le printemps de 1875 ; les soumissions devaient être déposées le 18 mars 1875.

Q. Et l'adjudication aura eu lieu peu après ?—R. Oui, j'imagine.

Q. Cette ligne avait-elle été bien explorée avant l'adjudication ?—R. Non ; ce que j'ai dit de l'autre s'applique également à celle-ci.

Q. Selkirk avait-il été choisi pour point de traversée sur la rivière Rouge, avant l'exploration définitive de la contrée ?—R. Je pense que oui, ou vers l'époque de l'exploration.

Q. Selkirk ayant été choisi, on a tiré la ligne de ce point vers l'est ?—R. De ce point ou sur ce point. On a exploré alors le pays entre Selkirk et le Portage du Rat.

Q. A-t-on choisi Selkirk avant d'avoir fait explorer soigneusement la contrée entre le Portage du Rat et la rivière Rouge ?—R. Oui, je pense, ou pendant que l'exploration se faisait.

Q. Avez-vous raison de croire qu'il y ait une ligne plus facile que celle sur laquelle on a construit le chemin entre le Portage du Rat et Selkirk, à quelque distance au sud de cette voie ?—R. Non, pas du tout. Nous aurions là une ligne plus longue et peut-être plus malaisée. Cette question a été bien considérée.

Q. N'a-t-on pas reconnu une ligne sur laquelle on eût eu un moindre développement de tranchées dans la roche ?—R. Cela est vrai ; la section rocheuse aurait été plus courte ; mais l'excavation aurait été plus difficile.

Q. Croyez-vous que le tracé que l'on a adopté soit plus économique ?—R. Je le croyais alors et je le crois encore aujourd'hui. Je n'ai aucune raison de changer de sentiment. Le tracé est plus court.

Q. Plus court ? entendez-vous le tracé qui va à la rivière Rouge ou jusqu'au Pacifique ?—R. Plus court pour atteindre Selkirk.

Q. N'existe-t-il sur la rivière Rouge, au sud de Selkirk, aucun point de traversée aussi favorable que celui-là ?—R. Nous n'en avons pas découvert d'autre aussi avantageux.

Q. Etes-vous d'opinion qu'il n'en existe pas ?—R. Oui.

Q. Avez-vous fait explorer les rives ?—R. Il y a eu de bonnes explorations dans le temps, et je n'ai rien entendu dire depuis qui ait ébranlé mon opinion.

Q. Avez-vous examiné vous-même la rivière ?—R. J'ai vu la rivière, mais je ne l'ai pas examinée moi-même dans toutes ses parties. Le choix s'est arrêté sur Selkirk, pour toutes sortes de considérations sages.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Au point de vue de la science du génie ?—R. Oui, et sous un rapport plus général.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. L'une d'elles n'était-elle pas le débordement de la rivière ?—R. Oui ; on disait, et personne, à ma connaissance, n'a révoqué cela en doute, que les rives n'avaient

jamais été inondées à Selkirk, tandis qu'à Winnipeg et de ce côté, la rivière a, deux fois depuis vingt-cinq ans, submergé ses deux rives sur un espace de plusieurs milles.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. N'y a-t-il pas, près du Fort-de-Pierres, un endroit où l'on pourrait établir une bonne traversée?—R. On pourrait, en effet, traverser là aussi bien, ou presque aussi bien la rivière qu'à Selkirk. Seulement, la compagnie de la baie d'Hudson et des particuliers possédaient le terrain, et nous n'avons pas jugé que nous dussions construire la ligne par là à l'unique fin d'augmenter la valeur de leurs propriétés. Nous avons pensé qu'il valait mieux, au contraire, adopter un tracé conduit à travers des terres publiques.

Q. N'y avait-il pas, près du Fort-de-Pierres, des terrains n'appartenant point à la compagnie de la baie d'Hudson?—R. Le plus proche qui n'eût pas été acquis par elle ou par des particuliers était celui même que nous avons choisi à Selkirk.

Q. La différence dans la valeur des terrains pouvait-elle avoir quelque importance au point de vue des frais d'établissement du chemin?—Oui, il valait la peine d'en tenir compte.

Q. Combien vaut par là l'acre de terre?—R. Je l'ignore.

Q. Peu de chose sans doute?—R. Ma foi, l'expérience montre que le droit de voie coûte toujours bien assez cher, quand le gouvernement est obligé de l'acheter.

Q. N'aurait-on pu l'acquérir d'avance?—R. Il est difficile à un gouvernement de faire une pareille opération.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Parce qu'à la première tentative d'achat, je suppose, les propriétaires se douteraient de son dessein?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. L'établissement de la traversée à Selkirk a-t-il augmenté la valeur des terres publiques dans le voisinage?—R. C'est l'effet ordinaire: ainsi la valeur des cinq cents acres de la compagnie de la baie d'Hudson à Winnipeg a très-notablement augmenté ces années dernières.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. A cause de l'accroissement de la ville?—R. Oui, à cause de ses progrès et du railway qu'on avait en perspective.

Q. Pourquoi la construction d'un pont à Selkirk amènerait-elle l'établissement d'une ville à cet endroit?—R. Parce que, j'imagine, la ligne de navigation du lac Winnipeg commence-là, que différentes voies ferrées locales y viendront converger un jour, et que c'est un point important sur notre voie transcontinentale.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Le chemin de fer ne recevra-t-il pas par là aussi tôt ou tard un fret considérable?—R. Cela est fort possible.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. D'où?—R. De la Saskatchewan.

Q. Le fret venant par les chemins de fer convergents se transborderait-il à Selkirk? Ne passerait-il pas plutôt tout droit, sans s'y arrêter?—R. Tout autre est aussi capable que moi de se former une opinion là-dessus.

Q. Pouvez-vous donner quelque information au comité sur la dépense relative à la section 14?—R. Non; comme pour la section 25, j'ai suspendu tout paiement, pour cette section 14, jusqu'à ce que les ouvrages aient subi un nouveau mesurage.

Q. Quelle somme avez-vous à votre disposition comme réserve?—R. Je m'en assurerai et vous le dirai.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Je suppose que tout ce que vous avez dit déjà, en parlant de la section 13, relativement à l'impossibilité d'établir à l'origine une estimation plus approximative et au fait qu'après tout le public n'avait rien perdu, s'applique également à la section 14?—R. A l'égard de cette question, j'ai en mains des calculs faits il y a peu de

temps, qui montrent que le public n'a rien perdu par l'accroissement des quantités ; en d'autres termes, ils montrent que si l'on applique aux quantités réelles les prix des différentes soumissions, le rapport primitivement établi entre celles-ci demeure ce qu'il était ou peu s'en faut.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Primitivement, c'est-à-dire, d'après les quantités exprimées dans les annonces et qui avaient servi de bases à ces soumissions?—R. En appliquant les soumissions telles que reçues par le gouvernement aux quantités effectives.

Q. Sans doute, cependant, que les soumissions auraient été autres si les quantités exactes avaient été connues dès l'origine?—R. Peut-être l'auraient-elles été et peut-être que non.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Il y a, je crois, beaucoup de terrains marécageux dans cette section?—R. Oui ; il y a un grand marécage, appelé le marais de Julius.

Q. Comment l'a-t-on traversé?—R. En creusant aux côtés de la voie des fossés d'assèchement très longs et très profonds.

Q. D'après votre expérience, ne pensez-vous pas qu'il eût été plus économique de jeter à travers ce marécage une plate-forme d'assise en corduroi?—R. Je ne sais. Je n'ai pas vu les lieux. Il ne convient pas toujours d'employer ce mode de traversée. On établit souvent des plates-formes dans des endroits où elles ne sont guère avantageuses. Elles s'enfoncent alors et le remblai avec elles. Elles forment partie intégrante du cube des terrassements, car ce n'est qu'un remplissage d'arbres au lieu de terres.

Q. Les remblais sont-ils pesants dans ce marécage?—R. Je ne les pense pas très pesants. Je ne puis vous en dire la hauteur au-dessus du sol de surface, mais je ne pense pas qu'ils soient bien massifs.

Q. Sur les points où les marécages sont drainés, quelle est la nature de la terre laissée à sec?—R. C'est une sorte de tourbe.

Q. Est-elle exposée aux chances d'incendie?—R. Elle est ordinairement recouverte de gravier. Cette terre forme un bon corps de remblai avec une garniture de gravier.

Q. Mais des flammèches échappées à une locomotive et tombant dans le fossé pourraient mettre la tourbe en feu?—R. Les fossés sont ordinairement humides, et je ne me remets pas en ce moment un seul cas d'incendie de terrassement. Il semblerait exister quelque danger, mais il est bien léger.

Q. Assis sur un sol de cette nature, le remblai ne le ferait-il pas déborder sous sa pression, dans les fossés?—R. Cet affaissement ne tarde pas à s'effectuer, et en peu de temps toute la masse acquiert la solidité voulue.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Je suppose que vous vous êtes entretenus avec le ministre de tout cela depuis l'avènement du nouveau ministère?—R. Oui, nous avons eu des entretiens presque sur tout.

Q. Et il n'a pas paru disposé à vous blâmer au sujet de ces travaux?—R. Ni moi ni personne autre, que je sache.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Qui a exploré cette section?—R. M. Henry McLeod, je pense.

Q. Je suppose que si le ministre eût manifesté quelque mécontentement, vous ne vous estimeriez pas libre de le déclarer ici?—R. Il n'en a pas manifesté à ma connaissance.

Q. Quel ingénieur est chargé de cette division? Qui a fixé le tracé?—R. Je ne me rappelle pas qui a fait l'exploration primitive. M. Jarvis en a fait une il y a plusieurs années, en 1873 peut-être. Les études plus récentes ont eu lieu sous la direction de M. Rowan, et personne n'a été plus surpris que moi de voir les quantités de la première estimation tant dépassées. Mon désappointement a été extrême. J'avais espéré que nos prévisions seraient assez amples dans tous les cas, mais elles

ne l'étaient pas, paraît-il, en ce qui concerne cette section. Je le répète, tout avait été exécuté à la hâte au bureau principal, simplement sur le profil fourni, et pendant la session du Parlement, alors que chacun est surchargé de travail. Il n'est pas trop étonnant que de telles erreurs se produisent quelquefois.

Q. Etes-vous en état de nous dire à combien se montent les frais d'exploration entre le lac Supérieur et la rivière Rouge?—R. Non pas sur-le-champ; je le pourrais dire d'une manière approximative dans très peu de temps.

Q. Pensez-vous que le bureau principal des travaux de génie, étant à Ottawa, ne se trouve pas trop éloigné des lieux d'opérations?—R. Oui, mais comment placer, sur une longueur de deux ou trois mille milles de chemin de fer, le bureau principal en lieu commode pour toutes les sections?

Q. Pendant la construction du chemin entre le lac Supérieur et la rivière Rouge, il serait plus commode, ce me semble, d'avoir cette sorte de quartier général à Prince-Arthur's-Landing?—R. Ce serait très-incommode en hiver. Si le Parlement voulait alors des renseignements, il serait impossible de les lui fournir.

Q. N'aurait-il pas été plus avantageux et de l'intérêt public de tenir une personne de plus haute autorité que l'ingénieur de district à portée de surveiller les opérations, particulièrement en hiver, alors que Ottawa est inaccessible à ceux qui sont là-bas?—R. Nous avons un bureau à Prince-Arthur's-Landing, qui pourrait être un bureau principal pour ce qui est de ce district, et qui, de fait, l'a été du vivant de M. Hazlewood. Malheureusement pour nous et pour le public, cet ingénieur est mort, et il est encore à remplacer.

Q. M. Hazlewood était l'ingénieur divisionnaire ou de district?—R. Oui; et un très habile ingénieur tant qu'il fut en santé. Quelque temps avant sa mort, sa santé devint mauvaise, et il ne put alors vaquer à ses fonctions avec autant de diligence que lorsqu'il était par exemple sur l'Intercolonial.

MERCREDI, 9 avril 1879.

M. FLEMING est rappelé et de nouveau questionné.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quel a été le cautionnement déposé pour le contrat d'entreprise de la section 14?—R. Le dépôt consiste en débiteures de la cité de Toronto, en obligations du chemin de fer Southern du Canada et en reçus de dépôts en banques; ensemble \$20,000.

Q. Combien en argent?—R. Les reçus de dépôts se montent à \$10,000.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Outre \$75,000 à titre de retenue?—R. Pardon, pour la section 14, la retenue de garantie restante ne monte qu'à \$3,370.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. A combien s'élève la réclamation non réglée des entrepreneurs?—R. Ils ont présenté une réclamation de paiement de quelque \$50 ou 60,000, qui n'a pas été accueillie, par suite d'un rapport défavorable.

Q. En ce cas le gouvernement leur retient combien?—R. \$3,371 de retenue et \$20,000 de cautionnement.

Q. Jusqu'à ce que l'ouvrage ait été soumis à un nouveau mesurage?—R. Oui.

Q. Sera-t-il possible de faire un remesurage exact?—R. Il sera possible, j'espère, d'en faire un qui nous apprenne s'il y a eu erreur ou non. Il sera difficile, à la vérité, de remesurer très-exactement chaque nature d'ouvrage, mais en réduisant le nombre des items incertains, cette vérification nous mettra en état de juger de l'exactitude générale des quantités.

Q. Je suppose que la nature des terres employées sera de quelque considération dans ce remesurage?—R. Oui; nous enverrons une personne de jugement et d'expérience sur les lieux, laquelle sera chargée de cuber les terrassements dans toute leur étendue.

Q. A-t-il été pris des matériaux dans des terrains tourbeux ou marécageux ?—Oui, en quelques endroits, et c'est là qu'il sera difficile, comme je l'ai dit, de faire un remesurage très-juste; mais en réduisant à ces points-là toute la difficulté, nous pourrions exercer ensuite sur eux notre jugement.

Q. Ne pensez-vous pas qu'une forte proportion des accroissements se rapporte à ces marécages ?—R. Je le pense, sans pouvoir encore, cependant, l'affirmer très-positivement.

Q. Et dans ces marécages il sera bien difficile d'opérer le remesurage, n'est-ce pas ?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Christie :—*

Q. J'imagine qu'on ne pourra point le faire là où le remblai s'est enfoncé ?—R. En ce qui concerne ces parties-là, on fera une évaluation approximative. Nous avons les cotes du niveau primitif des marécages; nous pouvons constater le présent niveau, et établir notre évaluation conformément. Si, en vérifiant les mesurages, nous trouvons qu'ils sont tous parfaitement exacts, abstraction faite de ceux qui sont relatifs aux terrains marécageux, nous pouvons fort raisonnablement tenir pour démontré que ces derniers sont exacts aussi.

Q. Le remesurage a-t-il trait aux réclamations des entrepreneurs ?—R. Non; il ne regarde aucunement leurs réclamations en dehors du devis.

Q. Pourquoi donc ce nouveau mesurage ?—R. Pour vérifier l'exactitude des quantités rapportées.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Et à raison desquelles ils ont été payés ?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quelle est donc la nature de leur réclamation ?—R. Si vous me permettez d'envoyer chercher cette pièce je vous l'expliquerai mieux que je ne le puis faire en ce moment.

Q. Pouvez-vous nous en donner une idée générale? Est-elle présentée pour travaux extra-contractuels ?—R. Une de leurs réclamations est relative à la confection de chemins pour atteindre aux lieux de leurs travaux.

Q. Le comité désirerait savoir l'objet réel du remesurage, ce qu'on doit gagner par cette opération.—R. La réclamation des entrepreneurs est indépendante du remesurage. Ils prétendent avoir droit, pour certains items, à des prix additionnels, c'est-à-dire en sus de ceux du contrat. C'est encore là une de leurs réclamations.

Q. Nous voudrions avoir de même des explications au sujet du contrat numéro 13.—R. En ce qui le concerne, il y a eu règlement, je pense. Si je ne me trompe, les entrepreneurs ont été payés intégralement. Il y a une erreur dans le témoignage de M. Smith relativement à cette section; je crois avoir dit que ce témoignage était assez exact en ce qui était des montants, d'autant que ceux-ci avaient été obtenus au bureau, mais je m'aperçois d'une petite erreur. L'estimation primitive, lorsque le contrat fut passé pour les 45 milles, s'élevait à \$406,194. La longueur actuelle de la section (13) est de 32 milles et demi ou environ. La proportion a été mal calculée.

Q. M. Smith l'a calculée ici même. C'est alors que M. McLelan découvrit, dans votre rapport de 1877, que vous indiquiez une somme totale. M. Smith, à une question faite par moi ou par quelque autre membre du comité, répondit que ce chiffre était sans doute exact, que pour le sien, qui exprimait simplement une proportion suivant le rapport d'un nombre à l'autre, il ne pouvait être qu'approximatif et que, je le répète, celui indiqué dans votre rapport devait être exact. En sorte que, s'il y a erreur, cette erreur vient de ce qu'il a supposé votre chiffre exact.—R. Cela peut être; mais la proportion a été établie suivant un chiffre déterminé pour moi, et non par moi. Mon rapport est de 1877. Le chiffre est approximatif; à cette époque, il est possible que l'on ne connût pas la longueur juste. Mais vous avez maintenant les indications exactes.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Cela réduit la différence à \$37,713. Sifton et Ward, \$313,200; Purcell et

Ryan, pour l'achèvement des travaux, \$18,598; total \$331,798. La différence en surcroît de l'estimation primitive est donc considérablement amoindrie?—R. Oui.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. M. Smith se sert de vos chiffres qu'il supposait extraits de rapports reçus par vous.—R. Nul doute qu'il n'ait cru exact ce qu'il a dit.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Passons au contrat No. 15. Nous voudrions savoir quelles garanties les entrepreneurs ont fournies.—R. Le clerc en loi m'informe ce matin que l'entrepreneur a déposé en mortgages la valeur de \$131,500 et que la présente retenue en la possession du gouvernement monte à \$27,970. J'ai des renseignements semblables à l'égard de la section 25, que je communiquerai à ce comité s'il le désire.

Q. C'est bien, faites-nous en part.—R. Le cautionnement fourni pour la section 25 consiste en ce qui suit : mortgages directs \$10,000; numéraire et actions de banques \$12,480; ensemble \$22,480. La retenue à présent est de \$64,210.

Q. A combien s'élève la garantie totale?—R. A \$86,690.

Q. Quel est le montant de la réclamation actuelle des entrepreneurs?—R. Il n'existe aucune réclamation en débat; seulement ils ont demandé remise d'une partie de la retenue—\$50,000—et leur demande a été refusée. Depuis lors, on a découvert les différences des quantités, et l'on a résolu de ne plus rien payer aux entrepreneurs jusqu'à ce que l'ouvrage ait été soumis à un nouveau mesurage.

Q. Le remesurage sur cette section présente-t-il autant de difficultés que sur la section 14?—R. J'imagine que oui. La portion difficile doit avoir la plus d'étendue, mais je ne pense pas que les marécages y soient aussi profonds que sur la section 14. Il est malaisé de dire si l'opération y sera plus difficile ou non.

Q. Mais ne l'est-elle pas d'autant plus que le sol marécageux a plus de profondeur?—R. Cela dépend de la nature de la fosse d'emprunt. Si les matériaux dont est formé le remblai proviennent d'une sablière ou de fosses à graviers, le remesurage sera facile; mais s'ils ont été extraits de marécages, l'opération sera difficile.

Q. La section 15 s'étendait du Portage du Rat, au lac de Travers (*Cross Lake*) sur une distance de trente-six milles et demi, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Vous avez lu la déposition de M. Smith touchant cette section?—R. Je l'ai parcourue rapidement.

Q. Est-elle exacte?—R. Il n'avait pas été fait à l'origine une estimation exacte de la dépense présumable des travaux, et je ne pense pas qu'il y en ait eu de faite avant aujourd'hui.

Q. N'avait-il pas été dressé un devis?—R. Oui, une estimation des quantités d'ouvrages à exécuter, pour l'appréciation comparative des soumissions.

Q. Sur le pied des prix de la soumission acceptée, à combien évaluait-on le coût des terrains?—R. Les quantités prévues primitivement, comptées à raison de ces prix, représentaient une somme totale de \$1,594,085.

Q. Quelle est la date du dernier état d'ouvrage exécuté?—R. Je la trouve dans les documents que j'ai en main et qui a été représenté par M. Smith lui-même. C'est la première fois que je vois cet état, dont je ne révoque pas, d'ailleurs, l'exactitude en doute.

Q. Quelle était, à la date du dernier rapport, la quantité d'ouvrage exécuté?—R. Suivant les états que l'on m'a passés, la valeur des travaux exécutés s'élève à \$1,279,477.

Q. A combien évalue-t-on ce qu'il reste à faire?—R. D'après le même relevé, on évalue les travaux à faire à \$1,245,027.

Q. Ce qui porte la dépense estimative totale à.....?—R. \$2,525,000.

Q. Et fait entre l'estimation primitive et l'estimation actuelle une différence de combien?—R. Une différence de \$931,000 ou environ.

Q. Avez-vous toute raison de croire que cette somme suffira pour achever les travaux?—R. Vraiment je ne sais; je l'espère. Ces calculs n'ont pas été faits par moi.

Q. Doutez-vous de leur exactitude?—R. Je ne la mets pas en doute.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Votre rapport que voici est daté du 22 mai 1878. Quand avez-vous été en Angleterre, l'an dernier?—R. Peu après cette époque.

Q. Et vous en êtes revenu?—R. Vers le dernier jour d'octobre.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Il y eut deux appels de soumissions pour ces travaux?—R. Trois en tout.

Q. Mais deux avant l'adjudication du contrat?—R. Oui.

Q. Quelle était la nature des travaux mis la première fois en adjudication?—R. La première mise en adjudication a eu lieu en mars 1875. Les soumissions se firent alors pour les terrassements et les travaux de ponts seulement; non pour la pose de la voie, le ballastage, etc.

Q. A cette époque, le terrassement devait-il être exécuté en entier?—R. Oui, mais sans le ballastage.

Q. Les travaux comprenaient-ils des ouvrages à chevalets?—R. Très-peu de ces ouvrages. Les terrassements devaient être livrés tous prêts pour la pose des rails.

Q. Ils devaient être faits pleins, avec des terres?—R. Oui, à l'exception de très-courtes parties où il fallait des ponts.

Q. Parlez-nous maintenant de la seconde adjudication?—R. Elle a eu lieu en mai 1876.

Q. Quelle était, cette fois, la nature de la spécification?—R. L'entrepreneur devait exécuter, comme de raison, tous les travaux de tranchées, mais il ne complétait pas le cours des assises de la voie, les ravines et autres dépressions du terrain devant être franchies par des ouvrages à chevalets. Les soumissions ne comprennent pas le coût de ces derniers ouvrages, ni la pose de la voie, ni le ballastage.

Q. Et la troisième adjudication?—R. A eu lieu en septembre 1876.

Q. A-t-elle été faite sur le même devis qui avait été fourni aux précédents soumissionnaires?—R. Sur celui qui a servi de bases au contrat en discussion.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Vous appelez aussi les autres opérations des "adjudications"?—R. Ce terme est impropre. J'aurais dû plutôt les appeler des réceptions de soumissions.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quelle différence y avait-il entre l'adjudication proprement dite et la seconde spécification ou proposition?—R. J'ai déjà expliqué que la seconde soumission comprenait tous les travaux de tranchées et une partie des travaux de remblais, mais rien de plus. Elle ne comprenait ni les ouvrages à chevalets, ni la pose de la voie, ni le ballastage.

Q. Aurait-il fallu beaucoup d'ouvrages à chevalets pour compléter la ligne d'assise de la voie?—R. Oui, beaucoup.

Q. La spécification sur laquelle a été adjugé l'ouvrage était-elle conforme à la première spécification dressée pour les soumissions?—R. Non; le projet, lors du premier appel de soumissions, était de compléter la ligne d'assise; et, lors du second, d'employer le déblai des tranchées à la formation des levées, et de combler plus tard les fortes dépressions du terrain par des ouvrages à chevalets.

Q. La spécification, telle qu'elle a été modifiée depuis l'adjudication du contrat, approche-t-elle du devis établis pour le premier appel de soumissions?—R. Le comité comprend maintenant ce qu'était le premier projet: on voulait achever le terrassement dans son entier pour la pose des rails et le ballastage. Après la réception des soumissions, on s'aperçut que les travaux coûteraient beaucoup plus cher qu'on n'avait pensé. Ce fut alors qu'on proposa de modifier le degré des inclinaisons de manière à réduire le volume des déblais en tranchées et à laisser dans le terrassement des lacunes destinées, comme je l'ai dit, à être remplies plus tard par des ouvrages à chevalets. On ne voulait pas exécuter tout de suite ces ouvrages, parce que l'on prévoyait que les excavations seraient longues à faire et que pendant ce temps le bois des chevaletages s'altérerait. Lors de la troisième mise en adjudication (je n'étais pas alors en Canada), je crois que les cotes des inclinaisons du chemin furent à peu près semblables à celles établies pour le deuxième appel de soumissions. Toute la

différence consistait en ce que la troisième adjudication comprenait les ouvrages à chevalets, la pose de la voie et le ballastage, ainsi que tous les travaux de tranchées.

*Par l'honorable McLelan :—*

Q. En sorte que, si je vous comprends bien, les travaux de déblai et de remblai étaient à peu près les mêmes dans les deux derniers cas, et que le troisième comportait en outre les ouvrages à chevalets et la pose de la voie?—R. Oui, c'est cela, je pense.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Le premier projet comportait la confection du remblai jusqu'au niveau de la plate-forme?—R. Oui.

Q. Et le troisième l'achèvement de la voie, avec les rails posés?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. L'inclinaison de la voie était-elle aussi douce dans le second projet que dans le dernier?—R. A peu près, je pense.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quelle était, d'après le premier devis, la quantité de déblai en rocher?—R. Je puis vous représenter le devis imprimé qui a été communiqué aux soumissionnaires. Ce devis a été préparé en 1875, pour l'appréciation comparative des soumissions. Mais au sujet de cet état, je désire faire remarquer que ce n'est pas là une exacte estimation des quantités, et qu'on ne l'a dressé que pour servir de terme de comparaison, comme je l'ai déjà dit. Les chiffres mêmes qu'il contient sont visiblement des nombres ronds : 600,000 ; 500,000 ; 10,000, etc. Ce qui prouve que cette sorte de devis n'est autre qu'un moyen, le seul praticable du reste, de comparer ensemble les soumissions.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. En réalité ce n'était pas là un devis?—R. C'en était un fort peu précis.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quelle était la quantité estimative de déblai de roche solide?—R. Cette estimation était la plus juste qui pût se faire dans le temps, vu les circonstances. Il serait absurde de prétendre qu'on eût pu en faire une meilleure.

Q. Quelles sont les quantités de déblais de roche, de terre, de fossés?—R. Roche solide, 600,000 verges cubes ; roches et pierres 40,000 verges cubes ; terre, 900,000 verges ; déblais de fossés, 20,000 verges.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Quels ont été les plus faibles prix de la première série de soumissions?—R. La plus faible soumission a été d'un peu moins d'un million de dollars, et la plus haute de trois millions. La soumission de M. Whitehead se montait à \$2,999,620 ; et celle de MM. Wardrop et Ross à \$3,082,010.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Votre observation touchant le premier devis s'applique-t-elle également au second?—R. Oui, à tous les devis.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quelles sont les quantités du second?—R. Roche solide, 320,000 verges cubes ; roches isolées 30,000 verges cubes ; terre, 80,000 verges cubes. Quant à ce dernier chiffre, je ne le comprends pas ; il faut que le copiste ait commis une erreur. C'est 800,000 verges cubes qu'il fallait mettre.

Q. Est-ce bien là le devis qui a été soumis à l'examen des soumissionnaires?—R. Oui.

Q. Et il porte 80,000 verges cubes de terre?—R. Oui.

Q. N'avait-on pas l'intention d'employer les ouvrages à chevalets au lieu de remblais en terre?—R. En effet, on avait cette intention à l'époque du second appel de soumissions.

Q. Et n'est-ce pas à cause de cela que la quantité de terre est peu considérable?—R. Peut-être.

Q. Est-il fait mention des ouvrages à chevalets dans cet état?—R. Non; on ne voulait pas les construire alors, parce qu'ils auraient pourri partiellement ou auraient pu être détruits par des incendies avant la mise en service du chemin. Je prévoyais que la ligne entre le Fort-William et Kéwatin, ne serait pas nécessaire de quelques années encore, et il n'était pas besoin par conséquent d'établir ces ouvrages, si susceptibles d'avaries, avant qu'on pût ouvrir la voie à la circulation.

Q. Passons au troisième devis?—R. Les quantités de ce dernier me paraissent être les mêmes que celles du second, avec les chevaletages en plus.

Q. Le déblai de roche solide, cependant, n'est-il pas moindre de 20,000 verges cubes?—R. Oui, la quantité de roche solide est de 320,000 verges cubes dans le second devis et de 300,000 dans le troisième; mais les autres items sont semblables dans les deux; il y a seulement dans le troisième une longue liste de bois pour les ouvrages à chevalets, qui n'est pas dans l'autre.

Q. Quelles étaient les quantités d'ouvrages exécutés à l'époque du dernier rapport?—R. A la fin de février 1879, le relevé de l'ouvrage exécuté comprenait les quantités suivantes: roche solide, 342,276 verges cubes; roches isolées 46,711 verges cubes; terres 224,306 verges cubes; déblais de fossés, 2,264 verges cubes.

Q. Vous avez apporté de grandes modifications aux travaux après l'adjudication, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Nous avons copie d'une lettre, adressée par vous au secrétaire du département des travaux publics, par laquelle vous recommandez le changement; je suppose que c'est une copie conforme?—R. Le 22 mai 1878, j'écrivis une lettre au département, pour recommander certain changement dans la nature des travaux; j'y exposai les raisons pour lesquelles je faisais cette recommandation. Voici ma lettre.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE,  
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,  
OTTAWA, 22 mai 1878.

MONSIEUR,—Le 6 novembre dernier, dans une lettre adressée à M. Rowan et que j'enfermerai dans ce pli, M. Whitehead a proposé de compléter le terrassement de la section 15 dans toute son étendue par un remblai permanent en roches et terres, au lieu des ouvrages en bois à chevalets à établir en différents endroits d'après le projet primitif. Il s'engagerait à fournir tous les matériaux nécessaires à la confection de ces remblais pleins moyennant le prix stipulé au contrat pour les déblais de terres (37 cents), sans aucun surcroît pour transport extraordinaire lorsque les matériaux seraient tirés de grandes distances.

L'ingénieur de district, dans son rapport en date de ce jour, déclare que les ouvrages à chevalets coûteraient environ \$360,000, suivant le contrat; et que présentement une dépense additionnelle de \$260,000 en terrassements, si l'on substituait cette nature d'ouvrages aux chevaletages comme le propose M. Whitehead, permettrait de construire tous ces remblais permanents et solides, avec les ponceaux en maçonnerie.

Comme les ouvrages à chevalets sont toujours plus ou moins dangereux et particulièrement susceptibles d'être détruits par le feu pendant la saison de sécheresse, dans un pays tel que celui traversé par la ligne, et qu'il faudrait les renouveler très-fréquemment jusqu'au jour où on les remplacerait par des remblais pleins, je suis d'opinion que ce serait une mesure d'économie bien entendue que d'accepter l'offre de M. Whitehead, et en conséquence je recommande de le faire.

Je suis, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,  
Ingénieur en chef.

F. BRAUN, é  
Secrétaire du département des Travaux Publics.

OTTAWA, 22 mai 1878.

CHER MONSIEUR,—Ayant reçu de l'ingénieur divisionnaire de la section 15 l'estimation mentionnée dans sa lettre du 5 mars dernier, au sujet de la proposition de M. Whitehead "de faire les ouvrages d'assise de la voie dans la section 15 en terres au lieu de chevaletages," proposition contenue dans sa lettre du 5 novembre 1877, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation les renseignements suivants :—

La dépense pour compléter l'infrastructure de la voie avec de la terre, au lieu d'ouvrages à chevalets serait de.....	\$550,500 00
A déduire par ouvrages à chevalets supprimés.....	362,000 00
Balance .....	\$188,500 00
A ajouter pour ouvrage en maçonnerie et permanents.....	70,000 00
	<u>\$258,500 00</u>

Si l'on établissait aujourd'hui des ouvrages à chevalets, coûtant \$36 2,000 comme ci-dessus, ils reviendraient, sur le pied de 5 p. c. par an d'intérêt composé, au bout de 6 années, à \$485,000. A cette époque, il faudrait soit les renouveler en entier ou en partie, soit les remplacer par des remblais en terre.

Dans ce dernier cas, et si les remblais pouvaient être exécutés alors à raison de 28 cents la verge cube, au lieu de 37 cents, prix du présent contrat, il y aurait de ce chef une nouvelle dépense de.....	\$401,500 00
A quoi il faudrait ajouter comme ci-dessus pour les ouvrages en maçonnerie et permanents.....	70,000 00
En sorte que la dépense, fin des six ans, s'élèverait à.....	<u>\$956,500 00</u>

Le surcroît immédiat de dépenses occasionné par le changement (\$620,344) se monterait, évalué de la même manière, à la somme de... \$831,318 00

Ce qui laisserait, en faveur du changement proposé, une balance de..... \$125,182 00

Ou, sous une autre forme, le résultat serait ainsi qu'il suit :—Coût estimatif de l'entière confection aujourd'hui de l'infrastructure de la voie en remblais de terre au lieu d'ouvrages à chevalets :—

Terres, 1,433,281 verges cubes à 37 cents.....	\$530,313 97
Bois mis en œuvre dans les ponceaux, etc : .....	20,030 75
Constructions permanentes.....	70,000 00
Ensemble.....	\$620,344 72
Ouvrages à chevalets supprimés.....	361,856 61
	<u>\$258,488 11</u>

Les ouvrages à chevalets, si on les construisait aujourd'hui, coûteraient..... \$361,856 61

Après 10 ans, supposé qu'ils durent ce temps, il faudrait les remplacer par des remblais de terre, soit 1,433,281 verges cubes à raison de 28 cents.....	401,318 68
Bois des ponceaux.....	20,030 75
Constructions permanentes.....	70,000 00
	<u>\$853,206 04</u>

Plus 10 années d'intérêt simple, à 5 pour cent sur \$361,856.61 (ouvrages à chevalets)..... 180,928 30

\$1,034,134 34

Si, continuant la comparaison, on ajoute aussi au surcroît présent de dépenses, par suite du changement, soit.....	\$620,344 72
L'intérêt de 10 années à 5 pour cent. ....	310,172 08

\$930,516 80

Il reste encore une balance de \$103,617.54.

A cette raison d'économie se joint une autre importante considération, à savoir, que les ouvrages à chevalets seraient exposés à être entièrement ou partiellement détruits par les incendies, qui sont fréquents dans les bois traversés par toute cette partie du railway. Si de tels accidents arrivaient, il en résulterait de sérieuses interruptions de service sur la ligne; et certes il ne serait pas improbable que les incendies détruisissent plus d'un de ces ouvrages à chevalets avant même l'ouverture de la voie.

Tout danger de cette nature serait évité par l'adoption du changement proposé, que je recommande.

Votre serviteur,

SANDFORD FLEMING, écri.,  
Ingénieur en chef.

JAMES H. ROWAN.

WINNIPEG, 6 novembre 1877.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, au sujet de la section 15, les observations et la proposition suivantes, que je vous prie de soumettre au gouvernement.

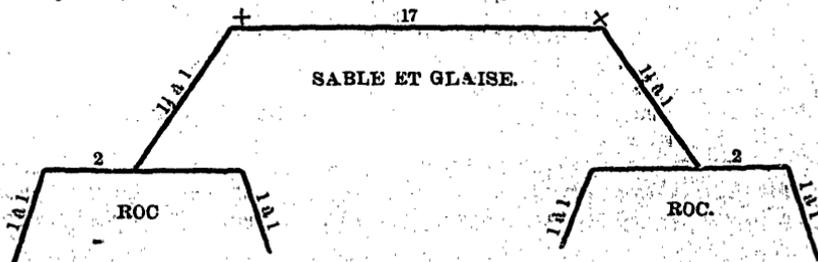
Les quantités de roches qu'il faut placer dans la base de l'infrastructure de la voie, à travers les lacs, afin que la fondation soit assez large pour recevoir ultérieurement la chaussée de terre, se trouvent si loin des lieux d'emploi que les transports retardent beaucoup l'avancement des travaux.

La disproportion entre la quantité de matériaux empruntés aux tranchées et celle dont on a besoin pour compléter le cours des remblais nécessitera un si grand développement d'ouvrages à chevalets pour franchir les lacunes, que le pays ne pourrait pas fournir assez de bois propres à la construction de ces ouvrages. J'ai constaté par de récentes recherches—par des sondages—qu'on peut obtenir du sable et de l'argile en quantités suffisantes ou peu s'en faut, de fouilles d'emprunts dans les localités, pour compléter toute la ligne de remblais; seulement il faudrait aller chercher une partie de ces matériaux à de très longues distances.

Toutefois, comme je vois là un moyen de faciliter ou d'accélérer l'exécution des travaux entrepris par moi, je prends la liberté de faire la proposition suivante, qui serait, je crois, dans son application, avec le temps, avantageuse aussi au gouvernement, au point de vue de l'économie.

Si le gouvernement veut consentir à supprimer entièrement les ouvrages à chevalets et me permettre de compléter le cours des terrassements par des remblais en argile et sable, je me charge de fournir les matériaux nécessaires moyennant le prix que je reçois présentement par verge cube pour le déblai de terres, sans exiger aucun surcroît pour transport extraordinaire lorsque j'aurai à faire venir les matériaux de fouilles d'emprunts.

En ce qui concerne les chaussées à travers l'eau, je les assoierai sur des enrochements élevés de trois pieds au-dessus de la marque des hautes eaux, et ayant une berme de deux pieds au bas du talus de terre indiqué sur votre plan, comme le montre l'esquisse ci-jointe,—le tout sans aucun surcroît de prix.



Je vous serais fort obligé de me répondre très-prochainement, parce qu'il me faudrait prendre des dispositions spéciales pour le transport des matériaux si ma proposition était acceptée.

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH WHITEHEAD.

JAMES H. ROWAN, écr.,

Q. Et vous avez fait cette recommandation sur la lettre de M. Rowan?—R. Oui.  
Q. Aviez-vous examiné son estimation de l'augmentation des dépenses?—R. Non; j'acceptai ses calculs comme parfaitement justes.

Q. Suivant votre lettre à combien la dépense additionnelle devait-elle se monter?—R. A \$260,000.

Q. Comment le changement en question a-t-il été ordonné?—R. Ma recommandation, je crois, fut favorablement accueillie. Ce qui s'est fait ensuite, je l'ignore; car, je partis peu après pour l'Angleterre. Je suis porté à croire, quoique je n'en n'aie pas un souvenir bien net, que j'avais eu un entretien avec M. Rowan qui s'en allait alors au Manitoba. Je lui aurai dit naturellement qu'on aurait à faire une infrastructure pleine et permanente, le ministre paraissant favorable à ce plan; mais j'ignore quelle décision fut prise. J'avais recommandé le changement, il ne m'appartenait pas de faire davantage; ma recommandation, si je m'en souviens bien, reçut l'approbation ministérielle, et le département dut donner instruction de la mettre à exécution.

*Par l'honorable M. Scott:—*

Q. Vous êtes-vous mis en route pour l'Angleterre avant le 12 juin?—R. Je me rappelle d'avoir passé le jour de la fête de la Reine, dans le train entre Québec et Halifax, à écrire des lettres; c'était deux jours après avoir soumis la recommandation en question.

Q. Votre départ a-t-il eu lieu avant la date du document que je vous montre en ce moment?—R. Ce document est daté du 12 juin, et je le vois pour la première fois.

Q. Vous n'étiez pas ici à cette époque?—R. Non.

*Par l'honorable M. McLelan:—*

Q. Aviez-vous eu quelque communication avec le ministre sur cette affaire?—R. La communication, c'est la lettre même adressée au département.

Q. Aviez-vous eu quelque entrevue avec le ministre?—R. Oui, je n'en doute pas; j'ai dû lui porter alors cette lettre et la lui soumettre, et m'assurer qu'il favoriserait le changement qu'elle proposait; mais je n'en ai pas un souvenir bien net. La preuve des dispositions favorables du ministre, c'est qu'il a recommandé la chose ensuite au conseil.

*Par l'honorable M. Scott:—*

Q. Ce n'était pas une recommandation; le ministre a simplement soumis la chose au conseil?—R. Ce qu'il n'aurait pas fait, s'il n'eût pas été jusqu'à un certain point pour le changement proposé. J'ai certainement cru alors que cette proposition était vue d'un œil favorable par le département; et je l'ai dit, sans nul doute, dans le temps à M. Rowan, qui était au moment de partir pour le Manitoba.

*Par l'honorable M. Macpherson:—*

Q. Les modifications faites alors au plan primitif et que vous aviez recommandées, au lieu de coûter \$260,000 vont coûter, selon les dernières estimations, une somme de \$930,000?—R. Il paraît que oui; mais je n'ai pas eu de part à l'exécution de ces modifications jusqu'aujourd'hui.

Q. Qui en a été chargé?—R. M. Smith en a été chargé pendant mon absence, comme de ces rapports ou états.

Q. En lisant son témoignage, vous verrez qu'il n'avait eu aucune connaissance de ce changement jusqu'à son arrivée sur les lieux des travaux, où il trouva l'entrepreneur déjà à l'œuvre?—R. Il avait toute la direction du chemin du Pacifique en mon absence.

Q. D'où vient que M. Smith, qui allait vous remplacer, n'avait pas été avisé comme il le fallait du changement?—R. Il était en possession de tous les documents au département, et ce n'est pas ma faute s'il ne les a pas examinés.

Q. Ne pensez-vous pas que, lui transférant la direction de la ligne, il eût été bon de votre part de lui donner avis que vous aviez recommandé certain changement devant entraîner un surcroît de dépense de \$260,000?—R. Je croyais qu'il recevrait, comme j'en aurais reçu moi-même, des instructions du département à l'effet d'autoriser le changement.

Q. Il a dit qu'il n'avait eu aucune information de ce changement, dont il n'avait eu connaissance qu'à son arrivée sur le lieu des travaux?—R. Mon livre de copies de lettres était à sa disposition, et il avait eu toute liberté de le consulter.

Q. M. Smith, à son arrivée là-bas, voyant le changement, télégraphia à Ottawa pour demander qui avait autorisé les entrepreneurs à le faire, et on lui répondit que c'était vous.—R. Ma recommandation n'aurait pas autorisé ce changement. Je n'ai pu écrire de lettre d'autorisation. M. Smith se sera trompé, ou la personne qui l'a renseigné; car je n'avais pas le pouvoir d'autoriser ce changement de vive voix ni par écrit.

Q. Avez-vous recherché pourquoi la dépense effective a tant dépassé celle que vous prévoyiez lorsque vous recommandiez le changement?—R. J'ai fait des calculs, mais non sur ce point-là précisément.

Q. C'est-à-dire que vous n'avez pas recherché les causes de ce fait?—R. Non.

Q. Si l'on vous eût présenté dans le temps une juste estimation de la dépense additionnelle à faire, auriez-vous voulu la recommander?—R. Je ne suis pas prêt à répondre tout de suite à cette question. Il est très-probable que j'eusse fait la même recommandation; mais je ne voudrais pas toutefois déclarer positivement que oui.

Q. On a changé la nature même des ouvrages?—R. Oui.

Q. Tout le plan?—R. Je sais bien que si les mêmes faits m'étaient encore représentés aujourd'hui tels qu'on me les a exposés le 22 mai 1878, j'émettrais la même recommandation. Je crois que le changement était très-opportun.

Q. Quand il devrait en résulter un accroissement de dépense de \$260,000, vous le recommanderiez encore?—R. Oui, certainement.

Q. Mais le surcroît de dépense atteindra le chiffre d'un million de dollars, en nombre rond?—R. J'estime ce changement si sage que je n'hésite pas à dire qu'il le faudrait effectuer n'importe à quel prix.

Q. Je vous ai demandé hier de nous fournir, si vous le pouviez, le chiffre du coût de l'exploration du tracé entre le lac Supérieur et la rivière Rouge.—R. Il serait assez difficile de relever ce chiffre, les comptes n'étant pas classés de manière qu'on puisse le constater par un simple examen des livres.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Était-ce pour s'assurer à quel prix les travaux pouvaient s'exécuter, en vue de les faire faire de la manière la plus économique, qu'il y a eu trois appels de soumissions? Si à la suite des deux premiers il n'y a pas eu d'adjudication, n'est-ce pas parce que l'on a craint que les prix ne fussent trop élevés?—R. J'ai déjà dit que le ministre, après la réception des soumissions, et comme les prix paraissaient beaucoup trop forts, voulut s'assurer en effet si les travaux ne pouvaient pas se faire à meilleur marché.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Et au mode du premier projet on en a substitué un autre plus coûteux, sur votre recommandation?—R. Le changement paraîtrait avoir été fait irrégulièrement, s'il n'y a pas eu d'arrêté en conseil.

*Par l'honorable M. McLelan :*

Q. Le second appel de soumissions a eu lieu sur un nouveau plan que l'on considérait comme plus économique?—R. Oui. On estimait qu'il importait d'avancer le plus possible les travaux de construction en parlant des deux bouts de la voie, c'est-

à-dire du lac Supérieur et de la rivière Rouge ; et je suggérerai au ministre de faire exécuter le gros déblai de rocher sur la section 15, mais de différer la confection des ouvrages à chevalets jusqu'à ce qu'elle fût devenue nécessaire. J'avais raison en cela, je pense. Voilà maintenant trois ans qu'on a commencé les travaux et ce n'est pas avant trois autres années que les sections A et B seront achevés.

Q. Lors du second appel de soumissions, on faisait tous les terrassements, à la réserve des ouvrages à chevalets, dont on différerait la construction avec beaucoup de raison, je pense ; mais, au troisième appel, on a repris les ouvrages à chevalets ; pourquoi cela ?—R. Je ne saurais répondre ici qu'hypothétiquement, et voici mon hypothèse : le ministre et le gouvernement, sentant toute l'importance de compléter le chemin jusqu'au Portage du Rat le plus tôt possible, s'étaient décidés à mettre en adjudication non-seulement les ouvrages à chevalets mais la pose de la voie, et le ballastage, afin de hâter la pénétration du rail dans l'intérieur du pays.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Et la raison, pour adopter l'emploi des ouvrages à chevalets, était-elle de diminuer autant que possible, dans le temps, les frais d'établissement ?—R. Je ne puis vous faire ici une réponse bien satisfaisante, car j'étais alors absent. Je ne puis vous donner les raisons d'autrui.

Q. Mais le système d'exécution avait été adopté avant votre départ ?—R. Le but en établissant des ouvrages à chevalets était d'avoir au plus tôt une voie de communication.

Q. Les travaux de terrassements n'auraient-ils pu se poursuivre plus économiquement si l'on eût établi cette communication par des ouvrages à chevalets ?—R. Il paraît que non, d'après le rapport de M. Rowan.

Q. Vous avez de l'expérience ; quelle est votre opinion là-dessus ?—R. Mon opinion n'est pas absolue, elle varie. Par exemple, dans un cas tel que celui de l'Intercolonial, je conseillerais de faire, autant que possible, des ouvrages permanents. Dans le cas présent les circonstances sont autres. Il importe d'avoir au plus tôt une ligne de communication à vapeur, de quelque nature que ce soit.

Q. Le mouvement des terres n'aurait-il pu se faire, pour compléter le cours des remblais, plus économiquement après la pose de la voie et avec l'aide de locomotives ?—R. C'est affaire de calcul, je ne puis réellement répondre à votre question.

Q. Vous avez dit que ce que l'on se proposait c'était d'ouvrir une voie de communication le plus tôt, le plus promptement et la plus économiquement possible ?—R. Oui.

Q. En ce cas pourquoi a-t-on changé de système et a-t-on adopté un plan de chemin permanent ?—R. D'après ce que je viens d'apprendre, le premier système n'a pas été officiellement changé. J'avais tout simplement recommandé le changement en disant que la dépense additionnelle ne dépasserait pas la faible somme de \$260,000.

Q. Et cette dépense monte déjà à près d'un million ?—R. Oui, je sais qu'elle dépasse considérablement les prévisions.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Vous êtes parti pour l'Angleterre au mois de mai, peu après la date de cette lettre-là ; à cette époque le troisième contrat était déjà en cours d'exécution ?—R. Oui.

Q. En sorte que vous vous êtes trouvé ici lorsque ce contrat a été passé ?—R. Non ; j'étais absent aussi l'année précédente.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Vous preniez connaissance ensuite, je suppose, de ce qu'on avait fait durant votre absence ?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Qui avait charge de la direction lors de l'adjudication du troisième contrat ? R. M. Smith. Il a fait fonction d'ingénieur en chef pendant mon absence.

Q. Dans les deux occasions?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avez-vous jamais visité cette section?—R. Jamais les lieux des travaux ; mais j'aurai à les visiter avant peu.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Les travaux ont-ils été faits à aussi bas prix qu'ils auraient pu l'être dans toute autre condition?—R. A la vue des accroissements d'ouvrages, j'ai senti que je devais m'enquérir de cela. J'ai en main un calcul fait pour me convaincre que la substitution de remblais permanents aux chevaletages provisoires, au prix porté par le présent contrat passé avec M. Whitehead, n'a pas été trop désavantageuse au public. Mais avant de vous lire les résultats de ce calcul, il faut vous dire que M. Whitehead a entrepris les travaux sans exiger aucune indemnité pour le transport des matériaux. Les autres soumissionnaires en demandaient une, et à moins qu'ils n'eussent consenti à faire comme M. Whitehead, il aurait fallu payer les transports ; conséquemment, en ce qui les concerne, il convient de compter cette dépense. L'un d'eux se sciemment à exécuter les déboisements à raison de 20 cents l'acre ; évidemment, il y avait là une erreur à corriger ; c'est, je suppose, \$20 qu'il avait voulu dire, et j'ai pris sur moi de faire cette rectification.

Q. Quel est moyennement le prix demandé pour le déboisement?—R. Quelques soumissionnaires vont jusqu'à \$30. Bref, voici conformément à ces données, les cinq plus faibles soumissions :

1. Sutton, Thompson & Whitehead.....	\$2,515,917
2. John A. Green & Cie.....	2,525,325
3. Talbot & Jones.....	2,734,377
4. D. Hinkson.....	2,518,311
5. A. Farewell.....	2,560,389

Ce sont là les cinq plus basses soumissions, les quantités accrues étant évaluées sur le pied des prix demandés par le soumissionnaire. Quelques-unes se rapprochent beaucoup de celle de MM. Sutton, Thompson et Whitehead ; mais pas une n'est plus basse.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Toutes ces soumissions ont été faites sur les mêmes données en ce qui regarde les travaux à exécuter?—R. Oui.

Q. Mais la spécification du premier appel portait des indications bien différentes. Quels sont les prix des plus basses soumissions pour la roche et la terre ? Quelle était la quantité de roche indiquée aux soumissionnaires?—R. Si ce document est exact, elle était de 600,000 verges.

Q. Faites-nous connaître quelques-uns des prix demandés pour ce déblai?—R. Je ne connais pas ce papier, que vous m'avez passé, et je ne puis en adopter les renseignements pour mon témoignage.

Q. Je vois là que les soumissions pour ce déblai varient de \$1.04 à \$2.75, et qu'il y en a eu douze plus faibles que celle qu'on a acceptée.—R. Cette pièce n'a peut-être aucune valeur. Je le répète, en apprenant que les quantités dépassaient beaucoup les estimations, j'ai fait un calcul pour m'assurer si les intérêts publics souffriraient de cet accroissement, et j'ai trouvé que des cinq plus basses soumissions, la plus faible était encore celle de MM. Sutton, Thompson et Whitehead.

Q. C'est ce qu'on appelle le contrat de M. Whitehead, et cependant cette soumission n'est pas la sienne.—R. C'en est une faite par des personnes nommées Sutton, Thompson et Whitehead ; si M. Whitehead y a participé primitivement ou non, c'est chose que j'ignore.

Q. Qui serait, selon vous, le chef de l'entreprise?—R. M. Whitehead, j'imagine.

Q. Mais n'avait-il pas fait une soumission en son seul et propre nom?—R. Oui, et plus forte que celle de MM. Sutton, Thompson et Whitehead.

Q. Quelle était la différence entre les deux?—R. La soumission de MM. Sutton, Thompson et Cie se montait à \$1,594,085; celle de M. Joseph Whitehead à \$1,899,790.

Q. Après avoir soumissionné personnellement pour cette forte somme, il se trouve donc qu'il est aussi maintenant l'entrepreneur le plus faible?—R. Il paraîtrait que oui.

Q. Je remarque que, dans ce livre bleu, au sujet de la section 15, à la page 41, vous dites que le prix des traverses est élevé; entendez-vous comparativement au prix porté aux autres contrats?—R. Comparativement au prix ordinaire.

Q. Vous ne vouliez pas dire qu'il était hors de proportion avec les autres prix du contrat?—R. Peut-être faisais-je aussi allusion à la somme très-considérable à laquelle s'élèverait ce chef de dépense. Je vois qu'il est question dans cet écrit du danger de destruction par incendie. C'est tout simplement une lettre au département destinée à lui rappeler l'importance de se garantir de ce danger. Les traverses pouvaient être toutes détruites par le feu, et en ce cas qui aurait eu à les remplacer?

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Comme il s'agissait de matériaux d'une grande valeur, vous entendiez dire je suppose, qu'il serait sage de les faire assurer?—R. Peut-être bien.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. De les faire assurer, dites-vous?—R. Je vais lire les propres mots de la lettre : " Ceci étant le premier certificat de livraison de traverses, fourniture à laquelle s'applique un prix élevé, je suggérerais au département de s'assurer qu'il a ample garantie que le contrat sera dûment exécuté. Cette précaution est d'autant plus nécessaire que les traverses sont périssables et toujours exposées à être détruites par le feu."

Q. Oui, mais vous n'entendiez pas suggérer de les faire assurer?—R. Il se peut que je n'aie pas eu cette pensée.

Q. Le gouvernement a-t-il jamais fait assurer de ces objets?—R. Il tâche de se garantir des pertes de quelque façon.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Les prix de la soumission de MM. Sutton, Thompson et Cie étaient-ils bien proportionnés?—R. Non, pas très bien proportionnés. Par exemple, les prix des traverses sont très-forts comparativement au reste des prix.

Q. Et le prix des autres ouvrages en bois, ou des ouvrages à chevalets, par exemple—que vous en semble?—R. Ils sont bas, et je pense que le prix du déblai de rocher est haut, et que celui du déblai de terre est bien suffisant.

Q. Et les tunnelages?—R. La dépense de ces ouvrages n'est pas grande. Ils sont courts et peu nombreux dans cette section; et les prix en sont bas. Je dis qu'il y a des prix élevés et d'autres bas; mais, si je les rapproche de ceux des autres soumissions, ces différences ne sont plus les mêmes. Ainsi, pour le déblai de rocher, la soumission de Whitehead demande \$2.75, celle qui vient après \$2.65; la suivante \$2.50; la suivante \$2.75, et la cinquième \$2.75. Pour le déblai de terre, la soumission de Whitehead veut 37 cents, ce qui est un prix élevé; la plus basse soumission après celle-là, 35 cents; la troisième 40; la quatrième 30, et la cinquième 30.

Q. Ces soumissions étaient à tout prendre plus fortes que celle qui a été acceptée?—R. Oui.

Q. Alors, la différence doit se trouver dans le surcroît de dépense applicable aux ouvrages en bois?—R. Aux ouvrages en bois et à d'autres items. La différence entre les soumissions résulte de la comparaison de leur ensemble.

Q. Si les prix pour la roche et la terre sont à peu près les mêmes dans toutes ces soumissions, il a fallu trouver la différence sur d'autres items?—R. Sans doute.

Q. Mais les principaux items ne sont-ils pas la roche, la terre et le bois?—R. Il y a aussi les traverses. Par exemple, certaines soumissions portent 50 cents, d'autres

30, d'autres 27 cents. Ensuite, pour le ballastage, la différence est considérable : 33, 38, 75 cents, etc. De même, pour la pose de la voie : \$290 ; \$300 ; \$400 ; \$375, etc.

Q. Mais il n'y a pas là de différences, en somme, capables de former l'excès considérable que la soumission propre de M. Whitehead présentait sur celle qu'il exécute maintenant ?—R. Oui ; et c'est de la sorte que l'on établit la différence.

Q. Je parle des quantités primitives. Si les prix de ces soumissions étaient à peu près semblables pour la roche et la terre, et qu'on ait bien réellement accepté la plus faible de ces soumissions, il faut donc que l'on ait pris la plus basse sur l'item des ouvrages en bois ?—R. Non, mais celle qui, à tout compter, était la plus basse.

Q. Elle ne pouvait être telle, cependant, qu'en ayant de plus faibles prix pour les ouvrages à chevalets ?—R. Ou pour d'autres ouvrages, sans aucun doute.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Les ouvrages en bois et à chevalets étaient l'item le plus important après les déblais de roche et de terre.—R. Pardon ; c'était le ballastage et la pose de la voie.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. A combien montait l'estimation primitive de la dépense pour les ouvrages à chevalets, sur le pied des prix demandés par Sutton et Thompson ?—R. A \$360,000, je pense.

Q. Les ouvrages à chevalets formaient donc un item considérable ?—R. Oui.

Q. De sorte que la différence portait largement sur les ouvrages à chevalets, si les prix des déblais étaient primitivement les mêmes dans toutes les soumissions ?—R. Je ne vois pas où tendent ces demandes. Je serai très heureux de fournir tous les renseignements en mon pouvoir, mais voilà des questions bien embarrassantes. Je ne les comprends pas et je n'en vois pas l'objet. Les items sont évalués sur le pied des prix exprimés dans les soumissions, et reviennent aux chiffres que j'ai déjà répétés plusieurs fois.

Q. Les autres dont vous avez parlé ont soumissionné la confection des ouvrages à chevalets pour des prix plus élevés que n'ont fait MM. Sutton et Thompson ?—R. Je ne puis vous répondre sans jeter un coup-d'œil sur leurs soumissions. Quelques-uns, en effet, ont soumissionné pour des prix plus élevés ; d'autres non. La soumission No. 3 porte le même prix que celle de MM. Sutton et Thompson—30 cents ; une autre porte 50 cents et une autre 45.

Q. Si je vous ai bien compris, vous avez dit que, d'après vos calculs, les prix de ces quatre ou cinq soumissions seraient également bien proportionnés ?—R. Non, mais également mal proportionnés.

Q. Je voulais établir que la soumission de MM. Sutton et Thompson était la moins bien réglée, étant plus basse que les autres sur l'item des ouvrages à chevalets.—R. Non, il ne me paraît pas en être ainsi. Il n'y a qu'une soumission où le prix du bois soit aussi faible que dans la leur. Pour une sorte de bois, MM. Talbot et Jones demandent deux cents de plus qu'eux ; pour une autre sorte, cinq cents de moins ; pour une autre encore la soumission de M. Whitehead est de 25 cts., tandis que celle de MM. Talbot et Jones est de 15 cents.

CHAMBRE DE COMTÉ,  
Vendredi, 18 avril 1879.

M. SANDFORD FLEMING est rappelé et de nouveau interrogé.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Vous avez pris soin de nous dire, vous avez répété plusieurs fois que le devis sur lequel ont été basées les soumissions n'avait été dressé que pour servir de terme de comparaison dans l'appréciation de ces soumissions, et n'était pas une estimation exacte des quantités.—R. Oui, monsieur, c'était là l'objet immédiat.

Q. Aviez-vous instruit le ministre de cela dans un rapport?—B. Je n'en voyais pas la nécessité.

Q. Pensez-vous que le ministre sût que ce devis ne présentait pas des estimations justes des quantités à exécuter?—R. Peut-être que oui, peut-être que non, je ne saurais vous le dire.

Q. Mais ne l'aviez-vous pas prévenu de la chose?—R. Il y a déjà longtemps de cela. Je ne puis me rappeler tout ce qui a pu se faire il y a des années. Au reste, tous mes actes officiels sont consignés aux archives départementales. Tout ce que j'ai pu dire, toute opinion que j'aurai exprimée officiellement s'y trouve relatée.

Q. Quelqu'un qui examinerait ces estimations ne supposerait-il pas qu'elles sont établies en vue de présenter les quantités complètes?—R. Dans le temps elles étaient considérées comme suffisantes pour l'usage qu'on en voulait faire; et peut-être n'aurions-nous pu en faire alors de plus approximatives.

Q. Vous avez additionné, n'est-ce pas, les totaux de ces estimations?—R. Oui; afin de comparer ensemble les soumissions.

Q. Cette addition n'était pas nécessaire cependant?—R. Bien au contraire; nous ne pouvions faire la comparaison de la valeur relative des soumissions sans cela.

Q. Comme de raison on arrive à connaître par cette opération les totaux des soumissions; seulement est-ce là un terme juste de comparaison?—R. Oui.

Q. Était-ce donc un terme sûr de comparaison quand vous saviez qu'en réalité ces estimations n'étaient pas approximatives, et qu'on aurait à payer en totalité aux entrepreneurs la somme de travail exécutée par eux?—R. Je le savais en effet, et tous ceux qui avaient à voir à la chose le savaient comme moi.

Q. Savaient quoi?—R. Que ces quantités-là n'étaient que des estimations au premier coup d'œil et sans précision. Si nous avions pu fournir les quantités exactes, nous en aurions été bien aises, mais cela n'était pas en notre pouvoir.

Q. Mais puis-que les entrepreneurs devaient recevoir le prix de la somme de travail effectivement exécutée par eux sans égard aux totaux de l'estimation, comment ces totaux pouvaient-ils être des bases de comparaison justes et sûres?—R. C'était un très-bon moyen de comparaison.

Q. Est-ce que la comparaison des prix proposés pour les diverses natures de travaux n'aurait pas été un mode bien préférable?—R. Non; dans l'application, il n'eût pas été du tout satisfaisant; il eût donné lieu à toutes sortes de complications, de difficultés, d'erreurs.

Q. Vous êtes d'opinion que, lorsque les entrepreneurs doivent être payés de toute quantité d'ouvrage faite par eux, les prix exprimés dans les soumissions pour les diverses natures d'ouvrages ne sont pas le meilleur terme de comparaison?—R.—Ils le seraient si l'on calculait le coût de chaque item à raison de chaque prix séparément et si l'on additionnait ensuite toutes les sommes. S'il n'y avait qu'une nature d'ouvrage dans la soumission on n'aurait pas à faire cette dernière opération.

Q. Ne serait-ce pas le cas si les soumissionnaires s'obligeaient à exécuter des travaux moyennant une certaine somme totale pour laquelle ils soumissionneraient?—R. Je ne comprends pas cette question.

Q. Il y a deux formes de soumission: ou l'entrepreneur s'oblige à faire entièrement un travail pour une certaine somme d'argent qu'il énonce; ou bien, comme ici, il est payé pour ce qu'il fait d'ouvrage sans égard aux quantités exprimées au devis. Or, dans ce dernier cas, je vous demande si les prix mis aux différentes natures de travaux ne seraient pas les meilleurs termes de comparaison?—R. Je ne saurais admettre que, dans le cas de marché à forfait, les prix particuliers soient les meilleurs termes de comparaison. Je pense, au contraire, que ce moyen serait très-peu juste, et j'en ai déjà donné les raisons dans des rapports que j'ai soumis au gouvernement lorsque j'étais ingénieur en chef sur l'Intercolonial. Le résultat de ce système de contrat, sur ce chemin de fer, a montré le bien-fondé de mon opinion.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Peut-être voudrez-vous nous fournir là-dessus quelques éclaircissements?—R. Ce serait trop long; mais je puis envoyer chercher mes rapports, qui sont imprimés.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Vous pouvez nous dire peut-être si le prix de quelques contrats, sur l'Intercolonial, s'est trouvé bien au-dessous de ce que les travaux ont coûté?—R. Oui, dans certains cas.

Q. Pouvez-vous nous dire quels sont ces contrats?—R. Presque tous ont été dans ce cas.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Au-dessous du coût des travaux, dites-vous?—R. Au-dessous de leur valeur.

Q. Qu'entendez-vous par là? au-dessous des sommes payées?—R. J'entends au-dessous de la somme pour laquelle l'entrepreneur aurait pu exécuter les travaux avec un honnête profit ou sans perte pour lui et ses auxiliaires.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. En fait, le coût a-t-il dépassé, dans plusieurs cas, le prix du contrat?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Y a-t-il eu des poursuites exercées par des entrepreneurs contre le gouvernement? Ces demandes ont-elles été déboutées?—R. Pas toutes; il y en a eu, et il y en aura encore, j'imagine, de maintenues par les tribunaux.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Avez-vous vos estimations primitives pour l'Intercolonial à venir jusqu'à la terminaison des travaux?—R. Elles existent encore sans doute; mais je ne puis dire où elles se trouvent à présent. Je ne sache pas, je le répète, de meilleure manière de comparer ensemble les soumissions, eu égard aux circonstances, que celle que nous avons adoptée pour le chemin de fer du Pacifique.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Y avait-il eu quelque discussion entre le gouvernement et vous sur le mode d'adjudication à appliquer sur ce chemin?—R. Aucune; tout le mode admettait que l'on avait pris le bon.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Je vous redemanderai si, sous le système adopté, et particulièrement lorsque les quantités estimatives n'étaient établies que pour servir de bases d'appréciation des soumissions, les prix particuliers des items ne formaient pas le meilleur, le seul véritable terme de comparaison?—R. Je ne connais pas comment l'on pourrait comparer ensemble ces soumissions sans calculer le coût des travaux aux prix proposés.

Q. Mais c'est en faisant ces calculs et en additionnant les totaux pour chaque item que l'on obtient un terme convenable de comparaison?—R. On ne pourrait pas faire la comparaison des soumissions sans additionner ensemble les divers montants, à moins qu'il n'y eût qu'un très petit nombre d'items.

Q. Dans un cas tel que celui qui est sous notre considération, où les quantités ont été très notablement modifiées, les prix ne seraient-ils pas de bons, de justes, ou pour mieux dire, les seuls véritables termes de comparaison?—R. Oui, à la condition de supprimer les montants, et à cette condition seulement. Je ne conçois pas comment on arriverait à comparer ensemble un grand nombre de soumissions, soixante ou soixante-dix peut-être, chacune embrassant jusqu'à trente items divers, et plus même, tous à des prix différents, sans faire les calculs et les additions dont j'ai parlé.

Q. Vous établiriez la comparaison sur chaque item, et non sur le montant de tous les items réunis?—R. Voici ma réponse: oui, s'il s'agissait de mettre en entreprise chaque item séparément; mais si l'on avait à adjudger plusieurs natures d'ouvrages au même entrepreneur, à des prix divers, l'autre mode d'appréciation serait le seul praticable.

Q. Quel mode?—R. La totalisation des montants des différents items.

Q. Oui; mais si les quantités sont ensuite changées, comme dans ce cas-ci, comment ce total-là pourrait-il être un terme sûr de comparaison?—R. La meilleure preuve qu'il ne cesserait pas d'être une base sûre d'évaluation, c'est que, malgré les grandes modifications faites sur quelques sections, la soumission acceptée s'est encore trouvée la plus basse.

Q. Y a-t-il là une conséquence nécessaire, ou n'est-ce pas plutôt un fait accidentel?—R. C'est la preuve que le système est bon. J'admets que le résultat pourrait être autre; mais dans ce cas-ci, il a été tel que je dis; et si quelqu'un pouvait m'indiquer quelque autre et meilleur moyen de comparer les soumissions, je lui en aurais une grande obligation.

Q. Quand les quantités sont absolument indéfinies, le seul moyen de faire cette comparaison est, je pense, de comparer ensemble les prix exprimés dans chaque soumission pour les mêmes items.—R. Cela est impraticable. En réponse à votre question je vous donne tout bonnement mon opinion pour ce qu'elle vaut. Je trouve que le mode qui vient d'être suggéré est tout à fait inapplicable.

Q. J'avais cru pourtant tout à l'heure que vous admettiez qu'il pouvait être le plus certain.—R. Je n'admets point cela; car je ne vois pas qu'il puisse être satisfaisant, à moins, comme je l'ai dit, qu'on n'ait à mettre en adjudication qu'une seule nature d'ouvrage.

Q. Quel grand avantage y avait-il alors à étudier soigneusement le pays? Autant valait charger le devis de quantités arbitraires.—R. Non; ces études soigneuses ont été exécutées dans une autre vue; on voulait avoir la meilleure ligne possible à travers cette contrée, et les pentes et rampes les plus favorables.

Q. Ces recherches, ces levées topographiques avaient-elles été faites lorsqu'on a mis en adjudication les travaux de cette section?—R. Pas entièrement; elles ont été achevées depuis.

Q. Je vous ai demandé l'autre jour si vous pouviez constater à combien s'étaient élevés les frais d'exploration.—R. Le teneur de livres est ici; il est mieux en position que moi de vous fournir des renseignements sur ce point.

*Par l'honorable M. Christie :—*

Q. A-t-on suivi sur le chemin du Pacifique un autre système que sur l'Intercolonial?—R. Oui.

Q. Quelle est la différence?—R. Les entreprises sur l'Intercolonial ont été adjugées par masse de travaux pour une certaine somme.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Ne pourriez-vous nous rapporter quelques cas remarquables où le coût de l'exécution des travaux sur l'Intercolonial ait réellement excédé de beaucoup la somme à laquelle les prévisions primitives avaient limité la dépense, et nous dire de combien a été le surcroît de dépense?—R. Je puis vous dire la somme primitive et les montants payés; mais non pas ce que coûteront les ouvrages quand tout sera terminé, parce que les réclamations formées par les entrepreneurs ne sont pas encore toutes réglées.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Par suite de l'état incomplet des explorations à l'époque des adjudications sur le chemin de fer du Pacifique, le gouvernement a-t-il à payer plus de travaux qu'il n'en avait été prévu—par exemple, sur la section dont il s'agit ici?—R. Oui, plus qu'on ne l'avait d'abord pensé.

Q. Et cependant n'est-il pas constant que le gouvernement n'a dans le fait rien perdu par là?—R. Autant que j'ai pu m'en assurer, il n'a, en effet, rien perdu en donnant les travaux à faire à ces entrepreneurs particuliers.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Vous êtes-vous informé si le gouvernement avait autorisé quelque changement dans les travaux sur la section 15?—R. Oui, je m'en suis enquis, il n'en a autorisé aucun.

Q. Pouvez-vous nous expliquer comment le changement a eu lieu?—R. Je ne saurais vous en donner d'autre explication que celle que je vous ai présentée l'autre jour.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Y a-t-il eu plusieurs endroits sous considération comme terminus,—Nipigon, par exemple, ou quelque autre point?—R. Je ne sais ce que vous voulez dire.

Q. Avant de choisir et fixer le terminus au lac Supérieur, n'avait-on pas projeté d'autres tracés?—R. Il y avait eu bien des routes indiquées. Nos explorations se sont étendues sur une largeur de pays de cent milles probablement, pour trouver le meilleur passage.

Q. Et la question de la dépense d'établissement, la faisait-on entrer en considération?—R. Notre principal objet était de trouver une route praticable. Plusieurs pensaient que le pays ne pouvait être traversé par le rail; dans le fait, nous ne le connaissions presque point; il n'avait encore jamais été exploré quand nous y avons commencé nos recherches.

Q. Avez-vous fait alors quelque estimation du coût des différentes lignes?—R. Il n'y a eu aucun calcul; nous avons jugé par l'examen des profils et des plans, et choisi de la sorte la route la plus facile. Il n'a été fait de calculs ni des quantités ni des frais d'exécution:—on n'a point relevé les quantités, on n'a point comparé le coût des différents tracés.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Et cependant vous aviez pu voir quel tracé serait le plus coûteux?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Est-ce celui-là que vous avez choisi ou un autre?—R. Comme de raison, celui que nous considérons comme le moins coûteux et le plus avantageux.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avez-vous fait récemment une estimation de ce que coûtera la ligne du lac Supérieur à la rivière Rouge, après entière confection?—R. Oui,

Q. À combien estimez-vous cette dépense?—R. J'ai fourni une estimation au ministre; ce travail est confidentiel, et je ne suis pas libre, ce me semble, de vous le communiquer. Avec la permission du ministre, je serais très heureux de vous en faire part.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Vous avez sous les yeux le devis de la section 15?—R. Oui, les quantités qu'il porte sont fournies en vue de donner une idée approximative de la nature et de l'étendue de l'entreprise, pour la comparaison des soumissions.

*Par l'honorable M. Macpherson :*

Q. Cette estimation n'était donc pas destinée à indiquer le coût de l'entière confection des travaux?—R. Elle était destinée précisément à l'usage que relate cette pièce imprimée, représentée dans le temps aux soumissionnaires et qui consiste "à donner aux soumissionnaires une idée approximative de la nature et de l'étendue des travaux, et à fournir aussi un terme de comparaison pour l'appréciation des offres."

Q. N'était-elle pas faite pour instruire le ministre, le parlement, le pays de ce que coûteraient approximativement les travaux?—R. Elle a pu le paraître, mais cette information n'était pas l'objet immédiat. Voici un autre passage du cahier des charges: "Les entrepreneurs pourront être requis d'exécuter aux mêmes prix d'autres travaux relatifs au terrassement de cette section, mais dont on ne peut encore déterminer la nature et la situation précises. On se réserve le droit de modifier le tracé de la ligne, et cette modification n'invalidera point le contrat. Les quantités d'ouvrages seront ultérieurement vérifiées avec soin et payées conformément à la série des prix contenue dans la soumission qui aura été acceptée."

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Un homme public, dans le Parlement ou en dehors, pouvait-il convenablement citer les chiffres de la soumission acceptée comme représentant la somme à laquelle reviendraient les travaux après achèvement?—R. Il m'est difficile de répondre. Il est bien sûr que cela serait loin de représenter la dépense entière. Il y a encore à ajouter la dépense des rails, du matériel roulant, des stations, etc.

Q. Je ne parle que du terrassement.—R. Ces chiffres auraient pu conduire à former quelque estimation, d'ailleurs peu approximative, voilà tout. Ce n'est pas qu'en établissant ces quantités on se soit proposé de s'écarter de la réalité. Au contraire, on voulait en approcher le plus possible; mais on n'était pas en état de déterminer ces quantités avec exactitude.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Le même système ne peut-il avoir un résultat tout différent sur une autre section? je veux dire l'estimation ne pourrait-elle se trouver au-dessus de la dépense effective?—R. Oui; je sais que ces premières estimations ont, dans certains cas, excédé les quantités effectives, constatées par mesurage, d'ouvrages exécutés. Malheureusement, en ce qui concerne trois des cas dont il est question ici, il est arrivé que les quantités vérifiées ont beaucoup dépassé les estimations primitives,—beaucoup plus que je m'y attendais moi-même, comme je l'ai déjà dit plus d'une fois.

Q. Combien aurait-il fallu de temps pour faire une exploration, un relevé exact du pays, qui vous eût mis en état de procéder aux adjudications sur des données précises et sûres?—R. Je doute fort qu'on eût pu mener à fin cette étude en une couple d'années.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Combien y avait-il de temps que les explorations étaient commencées lorsque l'adjudication a eu lieu?—R. On les avait commencées en 1871 et elles ne sont pas encore terminées.

Q. Comment? sur la section dont il s'agit maintenant?—R. Les explorations sont pratiquement terminées sur les sections comprises entre le Fort William et la rivière Rouge; mais nous continuons à améliorer le tracé dans les parties données dernièrement en entreprise. Ainsi, il y a, sur la section B, dont on a passé adjudication l'autre jour, plusieurs points qui seront modifiés, et, j'espère, améliorés.

*Par l'honorable M. Christie :—*

Q. De sorte que, si les adjudications étaient différées jusqu'à la fin des explorations, le retardement serait peut-être de plusieurs années?—R. Dans une telle contrée, le retard pouvait être long.

Q. Comme les faits l'ont prouvé?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Le contrat de l'autre jour a-t-il été adjugé d'après le même principe?—R. Précisément.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Les explorations n'étaient-elles pas plus avancées et ne fournissaient-elles pas une idée plus juste des quantités?—R. Oui; mais on n'a pas davantage la certitude que les ouvrages, après exécution, présenteront exactement les quantités qui sont déterminées par l'estimation.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Vous n'avez pas lieu de prévoir, cependant, que les accroissements seront aussi considérables que sur la section 15?—R. J'espère plutôt qu'il y aura diminution.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Par ce que vous avez dit, devons-nous comprendre que les contrats qui sont présentement le sujet de cette enquête ont été passés avant que les explorations aient été assez avancées pour vous permettre de déterminer les quantités avec exactitude ?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Pouvez-vous nous dire combien il y avait qu'elles étaient commencées lorsque l'adjudication a été passée?—R. Nous avions commencé les explorations dans le printemps de 1871, et les contrats ont été adjugés aux époques suivantes :

Le contrat No. 13.....	le 3 avril 1875.
“ 14.....	“
“ 15.....	le 9 janvier 1877.
“ 25.....	le 7 juin 1876.

Q. Et les explorations sont commencées depuis quand ?—R. Depuis le printemps de 1871 ; mais le comité doit remarquer qu'elles se sont faites sur une très large étendue de pays, de la baie du Tonnerre à la rive nord du lac Nipigon, c'est-à-dire dans un espace d'environ 150 milles. On a tiré des lignes dans toutes les directions imaginables, à travers cette contrée, afin d'y découvrir la bonne route à prendre.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Qui a fait ces recherches ? un seul explorateur ?—R. Non, plusieurs ; comme de raison, pas tous en même temps ou la même année, parce que c'eût été faire des dépenses inutiles. Quand, une année, nous avions trouvé que nous ne pouvions pas mener la ligne dans une certaine direction, nous tentions quelque autre route l'année d'ensuite. La première année, les explorateurs cherchèrent passage dans la direction qui alors paraissait être la plus avantageuse,—par la chute de l'Esturgeon. J'ai dit la première année, je n'en suis pas sûr, mais je suis sûr qu'on a été de ce côté. N'ayant pas réussi par là, l'année suivante on chercha ailleurs. Je n'ai guère besoin d'ajouter que nous avons fait bien d'autres tentatives sans plus de succès.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. L'exploration de la section comprise entre le lac Supérieur et la rivière Rouge se poursuivait-elle de la sorte depuis le printemps de 1871 ?—R. Oui ; on explorait cette région.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quelle est la distance de la baie du Tonnerre au lac Nipigon ?—R. A peu près 150 milles.

Q. La baie du Tonnerre n'est pas regardée comme le point de navigation le plus rapproché—R. C'est le plus rapproché de la rivière Rouge. J'ai mentionné la baie simplement parce que le chemin de fer en construction y aboutit.

Q. Ce que je voulais vous demander c'était si, allant de la rivière Rouge vers l'est, la baie du Tonnerre était-elle plus proche eau navigable ?—R. Oui, je crois. J'ai été interrogé là-dessus bien amplement, l'an dernier.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Le ministre était-il tenu au courant de toutes les explorations ?—R. Pas toujours, mais autant que possible. Le ministre, de fois à autre, est de difficile accès. Il est quelquefois impossible de l'entretenir de rien d'autre que d'affaires très pressantes. J'ai fait une estimation du nombre de milles explorés, en 1877, et compté ensuite que nous avions dû mesurer et niveler, verge par verge, au-delà de 11,500 milles, non pas dans cette localité seulement, mais sur toute l'étendue du tracé, et explorer 46,000 milles jusqu'à la fin de l'année 1876, la plus grande partie par terrains boisés et montagneux, le reste en plaines.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Cette ligne de la baie du Tonnerre a-t-elle été choisie sur votre recommandation?—R. Je pense que oui.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Vous êtes bien sûr que M. Mackenzie n'avait pas une ligne à lui?—R. Il n'en avait pas. Je ne sache pas avoir recommandé aucune ligne particulière bien fortement, mais quand on me demandait mon opinion, je la donnais toujours très-volontiers, pour ce qu'elle valait.

Q. Il n'y eut aucune différence d'opinions entre le ministre et vous?—R. Aucune de quelque importance.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Avez-vous quelque doute aujourd'hui quant à celle des deux lignes—de Nipigon et de la baie du Tonnerre—qui était la meilleure à adopter?—R. Je n'en ai pas quant au point de la navigation du lac Supérieur qui est le plus proche de la rivière Rouge, c'était là ce que l'on avait surtout en vue en tirant la première ligne.

Q. Pouvez-vous dire quelle serait la différence de dépense d'établissement si la ligne était dirigée sur le lac Nipigon?—R. Nous n'avons jamais fait de relevements bien précis jusqu'à Nipigon. Il n'est pas juste de vouloir d'un homme dans ma position qu'il fasse des estimations pareilles, sans avoir des données convenables. S'il fait de ces conjectures, on les regarde ensuite et quelquefois même on les citera comme une évaluation, non pas incertaine, mais correcte et sûre.

Q. La ligne, dirigée sur Nipigon n'aurait-elle pas été beaucoup plus coûteuse?—R. Je ne puis vous le dire. Il n'est guère juste de forcer un ingénieur à exprimer une opinion en fait de mesurages ou de quantités, quand il n'a point de données sous la main.

SANDFORD FLEMING.

FRÉDÉRIC BRAUN, secrétaire du département des travaux publics, est appelé, et après avoir prêté serment, est interrogé ainsi qu'il suit :

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Vous avez reçu un subpoena vous enjoignant d'apporter ici copie de tous rapports du ministre des travaux publics au conseil privé sur les modifications au contrat d'entreprise de la section 15, chemin du Pacifique, recommandées par les ingénieurs, et copie de toute correspondance, écrite ou télégraphique, sur le même sujet, entre le département ou de ses officiers et la division des ingénieurs ou de ses officiers. Avez-vous apporté ces pièces?—R. Oui. Conformément à votre demande, il a été fait des recherches dans les registres du département, il ne s'y trouve qu'un seul rapport de cette nature, et en voici une copie. (Pièce F.)

Q. Est-ce le document dont il est parlé dans la pièce D produite devant ce comité?—R. Sans l'avoir vérifié, je le pense. Cette copie a été exécutée au bureau. Voici maintenant la proposition de M. Whitehead, le rapport de M. Rowan à l'ingénieur en chef, et le rapport de ce dernier. Ces trois pièces sont attachées ensemble, et cotées D.

Q. Et n'y a-t-il aucune correspondance?—R. Aucune autre.

Q. N'y en a-t-il pas avec M. Marcus Smith?—R. Je n'en ai point trouvé.

Q. N'avez-vous pas une communication télégraphique de M. Marcus Smith, expédiée de la section 15, et demandant qui avait autorisé le changement dans la construction des ouvrages?—R. Il n'y a aucune dépêche semblable dans nos livres, ni réponse.

*Par l'honorable M. Scott :*

Q. Existo-t-il quelque ordre qui autorise le changement?—R. Non; rien d'autre que ce rapport, (pièce D) qui fut soumis au Conseil.

Q. Quand le ministre approuve des travaux et les recommande au conseil, est-ce là la forme que cet acte de recommandation reçoit dans votre département?—R. Non, ceci n'est qu'une simple communication. Quand il y a recommandation, on l'énonce d'une manière expresse. Les termes usités sont "demande permission d'autoriser le travail," ou bien "recommande, etc." Ici il se borne à "soumettre."

Q. A-t-il été pris quelque décision sur ce rapport?—R. Pas que je sache. Je ne l'ai pas revu ensuite.

Q. Lorsque le conseil prend une décision sur des communications de cette nature le fait est-il constaté par quelque écrit.—R. Nous recevons copie de l'arrêté. Dans ce cas-ci, aucun arrêté en conseil n'a été reçu au bureau.

*Par l'honorable M. Penny :*

Q. Combien y a-t-il que vous êtes dans le département?—R. J'y suis depuis 1860.

Q. Y étiez-vous quand ces édifices-ci ont été construits?—R. Non. Je suis venu de Québec en 1865.

Q. Savez-vous de combien le coût de ces édifices a dépassé l'estimation primitive?—R. L'estimation, je pense, avait été de \$900,000 ou environ.

Q. Quelle a été la dépense effective?—\$3,000,000?—R. A peu près, y compris les frais de mobilier, installations, etc.

*Par l'honorable M. Macpherson :*

Q. Savez-vous si, en construisant ces édifices, on s'était laissé engager dans une dépense d'un million additionnel sans l'autorisation du ministre, voire même sans aucune sorte d'autorisation?—R. Je n'ai pas qualité pour émettre une opinion en pareille matière.

Q. Mais pouvez-vous nous dire quand on a su, au département, que le contrat No. 15 avait été modifié?—R. Non. Pareille chose peut arriver sans que nous en ayons connaissance.

Q. Quand avez-vous eu la première nouvelle de ce changement dans le département?—R. Je ne pense pas que je l'aie su avant d'être assigné à produire ici le rapport et la pièce D, c'est-à-dire le 22 mai 1878.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Le changement n'avait pas alors eu lieu?—R. Non, pas à ma connaissance et je ne sache pas encore qu'il ait été effectué.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Que dites-vous?—R. Officiellement, je ne le connais pas encore. Il n'y a rien dans le département qui l'indique.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Avez-vous cherché la communication de M. Smith et la réponse reçue par lui?—R. Il n'y a pas eu d'autre recherche que celle exécutée pour satisfaire à la demande du comité.

Q. Voudrez-vous chercher ces documents?—R. Oui.

Q. Est-il probable que des documents de cette nature aient pu être détruits?—R. A supposer même qu'ils l'aient été, nos livres n'ont pas été détruits, et ils y seraient relatés.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Vous avez déclaré qu'il n'avait pas été pris de décision officielle sur la proposition?—R. Non, aucune.

Q. Est-il d'usage de laisser aussi longtemps en suspens les affaires de cette importance?—R. Cela regarde le conseil privé, qui peut avoir des raisons de différer sa décision.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Toute décision en matière aussi importante se prend par l'entremise soit du ministre soit de l'assistant-ministre?—R. Je pense qu'il faudrait un arrêté en conseil.

JAMES BAINE, chef de la comptabilité au département des travaux publics, est appelé, prête serment, et est interrogé :

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. On vous a demandé d'apporter une liste de toutes les personnes employées aux opérations d'études de tracé pour le chemin de fer du Pacifique, entre le lac Supérieur et la rivière Rouge avec un mémoire de leurs fonctions, de la durée de leur service et des sommes qui leur ont été payées.—R. Je n'ai pris la tenue des livres de l'exploration qu'en 1877.

Q. Mais les livres antérieurs à cette année-là n'indiquent-ils pas toute la dépense relative aux explorations?—R. Je suppose que oui ; je ne les ai pas tenus.

Q. Mais ils sont là et vous pourrez en extraire ces renseignements?—R. Je ne pourrais pas entreprendre ce travail moi-même.

Q. Ce que le comité voudrait connaître c'est le chiffre de la dépense occasionnée par les explorations entre le Fort-William et la rivière Rouge.—R. Je pense qu'on peut en faire une estimation approximative.

Q. Avez-vous tenu la comptabilité de la dépense de chaque division séparément?—R. Oui, depuis le 1er juillet 1877.

Q. Et comment était-elle tenue avant cette époque?—R. M. Redford en était chargé.

Q. Mais toute la dépense était inscrite, n'est-ce pas?—R. Je suppose qu'elle l'est dans les livres que M. Redford a tenus.

Q. Est-il encore à Ottawa?—R. Non ; je crois qu'il est à Montréal.

J. BAINE.

SALLE DE COMITÉ,  
21 avril 1879.

L'honorable M. MACKENZIE est appelé, prête serment et est interrogé.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Pouvez-vous nous expliquer comment le changement dans le contrat de M. Whitehead a eu lieu?—R. N'ayant pas les papiers officiels, je ne pourrai, dans ma réponse, indiquer de dates précises. Premièrement, l'idée de ce changement remonte, je crois, à une lettre de l'entrepreneur, renvoyée aux ingénieurs. Soit dans cette lettre, soit dans le rapport des ingénieurs, on évaluait la dépense additionnelle à \$260,000 environ. Ce fut pendant la session du Parlement que le département eut la chose sous sa considération. M. Fleming la recommanda fortement dans son rapport et dans des entretiens, et je ne doutais pas, pour ma part, que le changement proposé ne fût, au point de vue de la construction, extrêmement avantageux ; de sorte qu'à ce point de vue, j'approuvais entièrement la recommandation de M. Fleming. La section 15 se trouvait être la portion la plus coûteuse de tout le chemin, jusqu'au Pacifique, pour ainsi dire, d'après les renseignements que nous avons, et les premières soumissions furent, je pense, presque doubles en montant de celles sur lesquelles se sont faites ensuite les adjudications, et qui s'appliquaient à une autre nature d'ouvrage et probablement à d'autres cotes de remblai. Afin de faire exécuter les travaux à meilleur marché, nous primes la détermination de construire une bonne partie de la section en ouvrages à chevalets au lieu de remblais pleins. Ce que j'avais personnellement à considérer en tout cela, comme ministre des travaux publics, c'était le point de savoir s'il était sage de faire dès lors la

dépense additionnelle indiquée, ou s'il valait mieux laisser s'établir le chemin d'après le plan dont l'exécution avait été donnée à l'entreprise, sauf à faire combler ultérieurement les lacunes du remblai avec de la terre. Une des raisons, pour compléter tout de suite la ligne au terrassements, c'était le danger fort possible que les incendies de forêts détruisissent les ouvrages à chevalets avant peu, et, en tout cas, on ne pouvait pas compter que ces ouvrages, faits du bois de la localité, durassent plus de dix, douze ou quatorze ans, au dire des ingénieurs. D'autre part, nous avions une extrême répugnance, alors que nous nous efforcions de pratiquer l'économie dans toute la mesure du possible, à faire une dépense additionnelle de \$258,000 à \$260,000. Nous remîmes jusqu'après la session la délibération du changement en conseil gouvernemental. Ce fut alors que je soumis moi-même la proposition par un rapport portant cette simple formule que je la soumettais à la considération du conseil. Le comité voudra bien remarquer que je ne la recommandais point, ni n'exprimais le désir de la voir accepter, mais que je me bornais à la soumettre à la discussion. A cette époque, d'ailleurs, sur la question s'il fallait ou ne fallait pas effectuer le changement, je ne penchais pas plus pour un parti que pour l'autre. L'avantage définitif du changement serait considérable, il est vrai, mais, pour le moment, ne serait-il pas inopportun de dépenser tant d'argent au delà de ce qu'il fallait pour conduire le rail jusqu'à la région des prairies, ce qui était notre but immédiat. La question fut discutée en conseil et vers le milieu de l'été, nous décidâmes de ne pas accepter la proposition. Je n'avais pas, que je sache, donné d'ordre, et je suis passablement sûr de n'avoir d'aucune façon sanctionné le changement. Aussi personne n'a-t-il été plus étonné que moi d'apprendre, depuis l'ouverture de la présente session, que les travaux se faisaient conformément à la recommandation de M. Fleming. Telle a été ma surprise, que j'ai écrit à l'assistant-ministre des travaux publics pour lui demander s'il se pourrait bien que le conseil eût rendu un ordre à cet effet, en mon absence. Mais, comme je le pensais, il n'y avait pas eu d'ordre. Que le comité, cependant, comprenne bien que j'approuve entièrement la recommandation de M. Fleming au point de vue de l'ingénieur; seulement, la principale question à envisager était la question financière. Autrement dit, si celle-ci n'avait pas été si sérieuse, il est plus que probable que j'aurais tout-à-fait partagé son avis. Il y avait encore une considération qui, dans le temps, me paraissait importante. Les prix de M. M. Sutton, Thompson et Whitehead étaient quelque peu inégaux—élevés pour le déblai de roche, raisonnables pour la terre, bas pour les ouvrages en bois. Ils différaient de ceux qui avaient été mis à certains travaux par les autres soumissionnaires; et sans un calcul de l'ingénieur, on ne pouvait dire si la soumission des adjudicataires serait vraiment la plus basse, en cas qu'on voulût procéder à l'exécution des travaux d'après le nouveau plan de M. Fleming. Je ne me rappelle pas que M. Fleming ait fait ce calcul, ou cette analyse des différentes soumissions; il a pu la faire, mais je ne me souviens pas et ne pense pas qu'il m'en ait donné communication.

Q. M. Fleming partit, pour l'Angleterre peu de jours après vous avoir adressé sa recommandation?—R. Oui; mais il y avait déjà longtemps que la question était sous la considération du département; cette recommandation était faite pour être soumise au conseil.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Vous ne pensez pas, dites-vous, que M. Fleming ait préparé un état des quantités sous les nouvelles conditions d'exécution, et du coût du travail modifié d'après les prix d'entreprise?—R. Mon impression est que, plus tard, dans l'été, j'eus avec M. Trudeau un entretien là-dessus, et qu'il fût dit qu'une analyse des prix montrerait que d'autres soumissions seraient aussi basses, ou même, je pense, plus basses que celle de M. Whitehead. Mais ceci est sauf correction, car je n'en ai qu'un souvenir assez confus. M. Trudeau, je pense, se rappellera mieux les choses.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Est-ce le cas que vous n'avez appris le changement qu'après la réunion des chambres à cette session?—R. Oui.

Q. M. Marcus Smith ne l'avait-il pas porté à la connaissance du gouvernement ?  
—R. Jamais à la mienne, et s'il en a jamais avisé le département, je ne l'ai pas su. Les lettres officielles, comme vous ne l'ignorez pas, ne sont pas ouvertes par le ministre, mais par le secrétaire et l'assistant-ministre.

Q. De fréquents rapports n'étaient-ils pas envoyés par l'ingénieur sur le lieu des travaux ?—R. Oui les rapports mensuels ordinaires concernant les petites modifications faites à la ligne, telles que des déviations de quelques centaines de verges, pour éviter un obstacle imprévu ou améliorer le tracé. On permettait ces faibles changements, mais on n'aurait jamais eu l'idée d'en exécuter un comme celui-ci.

Q. M. Whitehead avait-il eu avec vous un entretien au sujet de ce changement ?  
—R. Je pense qu'il en avait eu un avec M. Trudeau et moi.

Q. Vous aurait-il quitté en emportant l'impression que vous étiez favorable à la chose ?—R. Je ne le pense pas. Je n'ai jamais communiqué mes sentiments aux entrepreneurs.

Q. On voulait, en prenant la décision d'établir des ouvrages à chevalets dans la traversée des ravines, parvenir plus promptement à la région des prairies ?—R. Oui, et aussi économiquement que possible. On pensait aussi qu'une fois la voie établie on pourrait ensuite avec le temps continuer le remblai dans les lacunes occupées par les ouvrages à chevalets, à l'exemple de ce qui s'est fait sur le Great-Western et d'autres chemins, en dépensant moins d'argent.

Q. Le changement de système, comme de raison, a dérangé ce calcul ?—R. Comme de raison.

Q. Et a imposé la nécessité de faire immédiatement toute la dépense ?—R. Naturellement il la faudrait faire si le changement était entièrement exécuté.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. M. Marcus Smith a déclaré qu'à son arrivée là-bas il avait été fort surpris de voir que le changement avait eu lieu.—R. Oui; et à la vue d'un changement de cette importance, c'était son devoir de savoir tout de suite qui l'avait autorisé, car, avant de partir pour faire l'inspection du chemin, il avait eu, selon l'usage, d'amples entretiens avec moi, et reçu des instructions à l'effet de réduire le personnel de surveillance et d'autres instructions; bref, M. Trudeau et moi nous avons eu des entretiens avec M. Smith sur toutes les questions imaginables touchant le chemin afin qu'il connût bien les vues du gouvernement avant son départ.

Q. En sorte que même une lettre comme celle que lui a adressée M. Fleming, ne devait pas être à ses yeux d'une autorité suffisante pour l'engager à faire procéder à l'exécution du changement ?—R. Non, certainement.

Q. Aviez-vous discuté ce changement avec lui avant son départ ?—R. Non.

Q. Aviez-vous dit à M. Smith que M. Fleming recommandait fortement ce changement ?—R. Non; il savait tout ce qui s'était passé.

Q. Dans son témoignage il dit que non.—R. J'en suis extrêmement surpris. Cette ignorance de sa part est presque inconcevable; ces choses-là avaient été le sujet de plusieurs entretiens dans le département, et il y faisait les fonctions d'ingénieur en chef. On lui en avait parlé, dans le département, pendant l'hiver.

Q. Mais vous ne vous souvenez pas de les avoir discutées avec lui avant son départ ?—R. A cette époque, nous avons décidé de ne pas faire le changement, et l'avis que nous lui en avons donné aurait eu un caractère positif. Si nous avions pris la détermination de faire opérer le changement, ses instructions l'auraient porté.

Q. M. Fleming dit avoir eu de vous l'impression que vous le favorisiez.—R. J'étais effectivement pour le changement, au point de vue de la science du génie, comme je le suis encore à présent. Je ne pouvais pas, cependant, l'autoriser. Il fallait l'intervention du gouvernement, l'affaire étant trop importante pour que le ministre des travaux publics la pût décider seul. J'ai toujours eu une confiance entière en M. Fleming comme ingénieur, et je ne doute pas le moins du moins du monde que je n'aie dit que je serais en faveur du changement s'il n'y avait pas d'objections de nature financière.

Q. A la page 48 du rapport de ce comité, vous verrez que M. Fleming s'exprime ainsi: "J'ai dû lui porter alors cette lettre et la lui soumettre, et m'assurer qu'il

favoriserait le changement qu'elle proposait ; mais je n'en ai pas un souvenir bien net. La preuve des dispositions favorables du ministre, c'est qu'il a recommandé la chose ensuite au conseil."—R. Je ne l'ai pas recommandée ; j'ai envoyé son rapport au conseil pour consulter celui-ci, en me servant de la plus générale des formules. Mais je comprends que M. Fleming, tout naturellement, se soit exprimé comme il l'a fait. Je savais que le département était favorable à la proposition, approuvée par tous les ingénieurs comme par moi-même, au point de vue particulier que j'ai dit ; mais de là à la mettre à exécution il y avait loin. Voici mon rapport, adressé au comité quelques jours après le départ de M. Fleming.

(Mémoire.)

(No. 9,172 ; S. 961 ; R. 15,748.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

OTTAWA, 12 juin 1878.

Le soussigné soumet au conseil le rapport ci-joint de l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique sur la proposition, faite par l'entrepreneur de la section 15 de ce chemin, de compléter le cours de l'assise de la voie par des remblais permanents de roches et de terre au lieu des ouvrages en bois à chevalets indiqués par le devis pour certaines parties de la ligne.

Respectueusement soumis.

(Signé :)

A. MACKENZIE.  
*Ministre des travaux publics.*

Copie conforme.

(Signé :) F. BRAUN,  
*Secrétaire.*

Si l'y avait eu alors décision prise par le département, d'approuver cette proposition, j'aurais dit dans ce mémoire que je recommandais d'adopter la conclusion du rapport.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Vous rappelez-vous si vous avez discuté avec M. Fleming l'exactitude de l'estimation de M. Rowan ?—R. Je n'en doute pas. Nous avons discuté toutes choses, par conséquent ce point-là, encore que je ne m'en souviens pas bien.

Q. Les quantités effectives ont dépassé énormément l'estimation.—R. Je le vois. Naturellement, en matière de calculs de quantités, j'acceptais le rapport de l'ingénieur en chef, le seul à qui je pusse m'en remettre.

Q. La soumission première pour terrassement plein, si elle avait été exécutée suivant ses prix, se serait élevée à une somme supérieure à la dépense additionnelle telle qu'estimée par M. Rowan, indépendamment du contrat Whitehead, n'est-ce pas ?—R. Je pense que oui. C'est mon opinion. J'ai de la chose un souvenir confus, mais je sais que la somme est beaucoup plus forte.

Q. Avez-vous eu de M. Fleming une estimation de ce que coûterait le chemin du lac Supérieur à la rivière Rouge ?—R. Oui.

Q. Vous en rappelez-vous le montant ?—R. Non. Il se fait toujours une estimation de cette nature, basée sur le calcul des quantités.

Q. Le calcul ou l'estimation des quantités qu'on avait faite, pensiez-vous qu'elle n'était destinée qu'à servir de terme de comparaison pour l'appréciation des soumissions, ou bien que c'était une véritable estimation approximative des quantités à exécuter ?—Oui, que c'était une estimation presque exacte de ces quantités ; et la première fois que je m'aperçus que les relevés mensuels excédaient le total, je signalai immédiatement le fait à l'ingénieur, en exprimant ma surprise de voir l'estimation dépassée quand il restait tant de travaux à exécuter.

*Par l'honorable M. McClelan :—*

Q. S'agissait-il de cette section ou d'autres ?—R. Il s'agissait principalement de la section 14. L'autre n'était pas assez avancée pour qu'on pût savoir si les estimations seraient dépassées ou non.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avez vous discuté avec M. Fleming la question de savoir quel était le meilleur système d'adjudication à adopter, du système des contrats pour somme fixée en bloc, ou de celui qu'on a suivi ?—R. Oui. M. Fleming était fortement convaincu de la valeur de ce dernier mode, le sien, dont on s'était écarté sur l'Intercolonial pour une grande partie des travaux ; et mon impression est qu'il attribuait jusqu'à un certain point le surcroît de dépense sur ce chemin à ce qu'on ne s'en était pas tenu à son système. Une autre raison me fut donnée. Ce pays-ci était entièrement nouveau, et très-inégal ; dans quelques localités, les terrains qu'on traverse paraissent être des plaines, couvertes de mousses épaisses et de haliiers, et çà et là de bois. Un ingénieur explorant cette contrée devait supposer très-naturellement qu'elle renfermait des matériaux propres à la confection du terrassement ; mais quand on voulut le faire, il arriva que les matériaux n'étaient pas ce qu'il fallait ; on trouvait quatre ou cinq pieds de mousses et de terres sans consistance dans des localités où l'on avait pensé qu'on aurait de la bonne terre ou de l'argile. Je me souviens que les ingénieurs firent la remarque qu'il était presque impossible de s'assurer des quantités exactes, dans un pays pareil, sans creuser des puits de recherche partout pour reconnaître la nature du sous-sol, et que de tels sondages coûteraient immensément. Le gouvernement désirait construire les deux portions extrêmes ou initiales du chemin le plus tôt possible—c'est-à-dire la section qui s'étend du lac Supérieur à la région des prairies, et l'autre extrémité sur le Pacifique. En demandant l'autorisation du Parlement pour passer les premiers traités relativement à l'extrémité occidentale du chemin, j'ai expliqué, dans le temps, je pense, les raisons pour lesquelles nous désirions hâter ainsi les travaux de construction ; et le plan de M. Fleming nous a certainement permis de mettre notre dessein à exécution un an plus tôt que nous ne l'aurions pu faire sans cela.

Q. Mais les explorations n'étaient pas suffisamment avancées ?—R. Elles l'étaient assez pour faire connaître les pentes qu'on pourrait avoir et les quantités de terres à déblayer ; mais il n'aurait fallu rien moins qu'une étude extrêmement soignée pour constater l'existence des fondrières et des obstacles extraordinaires qui ne se voyaient pas. Sur la section 25, on a trouvé, avant que l'entrepreneur fût bien avancé dans ses travaux, que l'on pouvait abrégier la ligne d'un mille et trois quarts en perçant un tunnel de cinq à six cents pieds au travers de rochers, et j'approuvai sans hésitation la proposition de le pratiquer, quoiqu'il dût ajouter à la dépense. Une étude plus parfaite du terrain, dès le principe, eût fait reconnaître la possibilité de cette abréviation. Il est certain, néanmoins, encore que les premières études n'aient pas été très-soignées, et qu'il n'y ait pas eu de recherches pour déterminer avec plus de précision les quantités d'ouvrages, il est certain, dis-je, que le pays n'a rien perdu par l'adoption du plan mis en pratique.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Dans ce plan n'est-il pas essentiel que les prix soient bien proportionnés ?—R. Cela vaudrait mieux, assurément, mais il est rare que les soumissions aient des échelles de prix bien graduées. Voyez, par exemple, les deux dernières acceptées il y a quelques semaines seulement ; dans l'une la pose des traverses est portée à \$180 par mille ; dans l'autre, le prix demandé était de \$1,450. Dans l'une, le prix des conduites de fer est de \$4 le pied courant ; dans l'autre \$50. On trouve dans presque chaque soumission pour des travaux publics de ces discordances extraordinaires, pour ainsi dire inexplicables. Mais il serait difficile de rejeter la soumission tout entière, en pareil cas, si le montant total qu'elle représente est encore, après calcul, le plus faible.

Q. Dans la soumission dont vous parlez, si le prix du bois n'est pas proportionné à ceux des autres items, il me semble que le prix des travaux de tunnelage l'est encore moins. Il est de \$100,000 plus bas que le montant de toute autre soumission pour la section 15?—R. Oui, il est très bas.

Q. Vous doutiez, disiez-vous tout à l'heure, que celle-là fût la plus faible si l'on venait à augmenter les quantités en adoptant le changement proposé?—R. Pardon, je n'ai pas dit que je doutais; mais qu'il y avait là une question qu'il faudrait probablement considérer avant de consentir au changement. Personnellement, je n'avais aucune raison de croire que cette soumission dût cesser par là d'être la plus faible, n'ayant jamais fait pour ma part les calculs, très compliqués, qu'il fallait exécuter pour s'en assurer.

A. MACKENZIE.

M. T. TRUDEAU, assistant-ministre des travaux publics, est appelé et, après avoir prêté serment, est interrogé ainsi qu'il suit:—

*Par l'honorable M. Scott:—*

Q. Vous rappelez-vous quand ce papier a été préparé (pièce F)?—R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous s'il a jamais été donné quelque autorisation à l'effet d'effectuer le changement suggéré dans cet écrit?—R. Il n'a jamais été donné d'autorisation de cette nature.

Q. Si le ministre avait favorisé ce changement, s'il avait été disposé à le recommander, est-ce là le rapport qu'il eût adressé au conseil?—R. Non, il y eût ajouté quelques mots pour exprimer sa recommandation.

Q. Quand avez-vous appris que le changement était fait?—R. Depuis que la session est ouverte.

*Par l'honorable M. Macpherson:—*

Q. Avez-vous eu quelque entretien avec M. Fleming avant son départ pour l'Angleterre?—R. Oui.

Q. Avez-vous dit à M. Marcus Smith que M. Fleming recommandait ce changement?—R. Je ne me rappelle pas de lui avoir dit cela particulièrement.

Q. De sorte que M. Smith serait parti d'Ottawa sans être instruit de la recommandation de M. Fleming?—R. Il m'est bien difficile de me rappeler tous mes entretiens avec M. Smith, que je voyais tous les jours; cependant je ne pense pas lui avoir parlé spécialement de cette recommandation.

*Par l'honorable M. Haythorne:—*

Q. Vous dites que vous avez appris le changement depuis que la session est commencée; veuillez nous dire comment vous l'avez su?—R. C'est par une note de M. Mackenzie, me demandant ce qui en était.

*Par l'honorable M. McLelan:—*

Q. M. Smith a déclaré qu'à son arrivée au lieu des travaux le changement était en cours d'exécution et qu'il télégraphia au département. S'est-il informé à vous par qui ce changement avait été autorisé?—R. Non; M. Rowan télégraphia à M. Smellie pour lui demander une copie de l'offre de M. Whitehead, et du rapport de M. Fleming sur cette offre. M. Smellie la lui envoya.

*Par l'honorable M. Scott:—*

Q. Avez-vous vu cette correspondance?—R. Oui.

Q. Se trouve-t-elle en ce moment au bureau?—R. Elle n'est pas parmi les papiers dont le secrétaire du département des travaux publics a charge; mais dans le bureau des ingénieurs.

Q. En avez-vous eu connaissance dans le temps?—R. Non.

Q. Vous en avez appris l'existence depuis que cette enquête est commencée ?—  
R. Oui ; ce n'est qu'une demande par M. Rowan de copie de l'offre de M. Whitehead  
et du rapport de M. Fleming.

Q. Est-ce M. Rowan qui faisait cette demande, ou M. Smith ?—R. M. Rowan.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Quelle est la date de ce télégramme ?—R. Septembre.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Avez-vous su alors qu'il y avait eu une communication de M. Smith ou de M.  
Rowan au sujet de ce changement ?—R. Pas du tout, je l'ai su dernièrement, depuis  
que se fait cette enquête.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. En ce cas, autant que vous vous en souvenez, il n'y a pas eu de télégramme  
de M. Smith au département des travaux publics ?—R. Non.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Cette communication de l'ingénieur en chef aurait été enregistrée aussitôt  
après sa réception ?—R. Oui.

Q. La réponse parcellément ?—R. Oui.

Q. L'ingénieur aurait-il pu faire un changement de cette importance sans l'auto-  
risation du ministre ?—R. Non.

Q. Les certificats de l'ingénieur pour les estimations dites de progrès étaient-ils  
mis sous vos yeux ?—R. Non, pas toujours.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Est-ce qu'un ingénieur, croyant le ministre en faveur d'un tel changement,  
s'estimerait par là suffisamment autorisé à y donner suite ? Est-il probable qu'il  
voudrait agir de la sorte ?—R. Non, monsieur.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Prenez-vous connaissance des certificats d'estimations de progrès qui sont  
accordés par l'ingénieur ?—R. Oui, lorsqu'il s'y trouve quelque chose d'inusité. Si  
l'ingénieur indique ce fait, le certificat m'est communiqué.

Q. Les quantités à mesure qu'elles sont exécutées sont-elles comparées avec les  
estimations primitives qui ont servi de base au contrat d'entreprise ?—R. L'ingénieur  
sur le lieu des travaux envoie tous les mois à l'ingénieur de district une estimation  
de progrès, lequel la communique à l'ingénieur en chef, et celui-ci ou ses auxiliaires  
la parcourent et la vérifient. Après quoi cet ingénieur délivre au secrétaire du départe-  
ment certificat que telle quantité d'ouvrage a été exécutée par tel entrepreneur et  
qu'une certaine somme d'argent est payable. Du secrétaire l'estimation va au chef de  
la comptabilité, qui m'apporte une formule toute préparée de certificat adressé au  
département des finances, pour le paiement de la somme indiquée. On n'attirerait  
mon attention sur les détails de la pièce que si l'ingénieur avait lui-même signalé  
quelque chose de remarquable.

Q. Et en ce cas l'agent comptable aurait le devoir d'y attirer votre attention ?—  
Non, mais l'ingénieur.

Q. Et ne serait-ce pas aussi le devoir du département des finances, s'il venait à  
trouver que la dépense a presque atteint le chiffre de l'estimation, de faire enquête ?  
Par exemple, dans la section 14, la quantité totale de roche solide était évaluée à  
10,000 verges ; or, selon le dernier relevé, en date du 28 février, la quantité de  
roche solide déblayée s'élevait à 34,442 verges ; il y avait donc une différence en plus  
de 24,442 verges. De même, pour le déblai de roches isolées, l'estimation était de 3,000  
verges ; il y en a eu 36,720, soit 33,720 verges de plus. De tels faits n'étaient-ils pas  
de nature à attirer l'attention des fonctionnaires du département ?—R. Ils devaient

attirer l'attention de l'ingénieur. S'il arrive que les travaux coûtent sensiblement plus cher qu'on ne le prévoyait, l'ingénieur a le devoir d'en informer le ministre dans un rapport.

Q. En ce qui est de l'item de la roche solide, la quantité prévue a été considérablement dépassée; pour celui des roches isolées, l'accroissement a été de 50 p. 100; et le déblai de terre s'est élevé presque au triple du cube marqué dans l'estimation primitive; de pareils faits n'auraient-ils pas dû fixer l'attention des fonctionnaires qu'ils concernaient?—R. Aussi ont-ils fixé leur attention, je n'en doute pas.

Q. Les certificats sont-ils délivrés mensuellement?—R. Oui.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Et à moins que l'ingénieur n'ait fait une observation spéciale touchant quelque item, les certificats sont ordonnancés sans plus d'enquête?—R. Oui, les estimations de progrès.

Q. Et on en compte les montants aux entrepreneurs, lorsqu'il n'y a eu rien de signalé?—R. L'estimation primitive du coût présumable des travaux ne pourrait pas être beaucoup dépassée sans que le chef de la comptabilité s'en aperçut. Au surplus, on sait qu'ici les quantités exprimées dans les premières évaluations n'étaient qu'approximatives. Il se produit toujours, même dans les meilleures estimations, de ces différences, soit en plus soit en moins.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Est-ce là le système en usage depuis longtemps dans le département?—R. Oui.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Sur l'Intercolonial, le montant total à payer à l'entrepreneur était connu à l'avance, et ni vous ni le chef de la comptabilité n'auriez voulu le dépasser, n'est-ce pas?—R. Ces opérations sur l'Intercolonial étaient confiées à une commission; elles n'étaient pas sous la surveillance du département des travaux publics.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Le montant des travaux de déblai en rocher sur la section dont nous parlions avait été évalué à \$825,000, les certificats ordonnancés au 28 février se montaient à \$941,934; pour le déblai de roches isolées, évalué primitivement à \$52,500, il avait déjà coûté \$81,744; et le déblai de terre, estimé primitivement à \$29,600, revenait à \$82,993. Ces grands accroissements de dépenses n'auraient-ils pas dû fixer l'attention lorsque l'on délivrait les certificats mensuels?—R. En disant que l'ingénieur avait le devoir d'attirer l'attention sur les différences de cette nature, j'entends par là qu'il doit faire un rapport officiel s'il trouve que les chiffres de l'estimation primitive sont dépassés d'une manière très notable; et mon impression, en ce moment, est qu'il n'y a pas eu de rapport officiel. Les ingénieurs, je crois, ont déclaré plusieurs fois au ministre que les quantités étaient plus fortes qu'on ne s'y était attendu.

*Par l'honorable M. McLelan :*

Q. Aviez-vous raison de supposer que cette estimation primitive était une approximation des quantités exactes, lors des adjudications des travaux?—R. Je sais, par la manière dont les quantités s'établissent sur les indications d'un premier profil, qu'elles ne peuvent être bien exactes. Cela est à peu près impossible, tant qu'on n'a pas pratiqué une ligne, bien dégagée d'arbres, surtout en pays inégal, pour fixer le tracé; et je pense que ces quantités-là ont été extraites des cotes du profil d'une simple percée faite hâtivement au travers du bois. Ce n'est que lorsqu'on a une ligne toute découverte d'environ cent pieds de largeur, que l'on peut voir clairement les ondulations du sol. Vous pouvez alors corriger, modifier le cours de cette ligne, et les premières indications de quantités, comme il y a lieu de s'y attendre, subissent en conséquence des rectifications considérables.

Q. D'où je conclus que vous n'avez pas considéré celles-là comme exactes ?—  
R. Non pas suffisamment exactes pour être données on entreprise en bloc.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Les regarderiez-vous comme approximatives ?—R. Oui.

Q. Jusqu'où pourrait aller, selon vous, la déviation de l'estimation, par exemple, de celle du déblai de roches isolées, sans sortir des limites de l'approximation ?—  
R. L'écart, pour toute la section, ne devrait pas être de plus de dix à quinze pour cent ?

Q. Et les différences pourraient être en moins comme en plus ?—R. Oui.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Quels sont les items qui, dans des travaux de cette sorte, sont les plus sujets à varier ?—R. Les items d'excavations à flanc de coteau sont susceptibles de varier beaucoup.

Q. Les items de tranchées en terre et en rocher, je suppose ?—R. Oui.

Q. S'il en est ainsi, en appréciant les soumissions, il est essentiel de bien examiner les prix mis aux déblais de terre et de roche ?—R. Sans doute.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Vous ne vous contentez pas de chercher les totaux ?—R. Nous nous guidons beaucoup d'après les totaux ; mais nous analysons aussi les séries de prix.

Q. Considérez-vous si la soumission présente un ensemble bien proportionné ?—  
Q. Oui.

Q. Et si les détails de prix sont bien gradués ?—R. Oui.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Par suite de l'accroissement de certaines natures d'ouvrages, la soumission acceptée, dans ce cas-ci, aura peut-être cessé d'être la plus basse ?—R. C'est possible.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Mais savez-vous si le cas est tel ?—R. On m'a dit que non. L'ingénieur en chef peut plutôt que moi se prononcer là-dessus.

Le comité demande ensuite au témoin de préparer un état indiquant le coût comparatif des travaux—avant le changement, aux prix mentionnés dans les différentes soumissions faites sur le devis primitif,—et, après le changement, aux prix fixés au contrat.

T. TRUDEAU.

M. F. BRAUN, secrétaire du département des travaux publics, est rappelé et de nouveau interrogé.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avez-vous quelque renseignement à nous donner aujourd'hui au sujet de la correspondance ?—R. J'ai vu M. Smith et lui ai parlé de ce télégramme que, suivant son témoignage, il aurait envoyé ici pour demander communication de la recommandation et du rapport de M. Fleming, lesquels lui auraient été expédiés par moi à la suite de cette dépêche. Il m'a dit qu'il ne m'avait pas adressé de message et n'avait pas reçu de rapport de moi ; mais que le message avait été envoyé par M. Rowan à M. Smellie au bureau de M. Fleming. Il ne se trouve aucune communication de cette nature dans mon département, et par conséquent il n'y a pas eu de réponse.

F. BRAUN.

SALLE DE COMITÉ,  
Lundi, 28 avril 1879.

M. MARCUS SMITH est rappelé et questionné de nouveau.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Vous nous avez décrit en partie le pays situé à l'ouest de la rivière Rouge et qui conduit à la passe de la rivière aux Pins ; veuillez continuer votre description ?—  
R. En 1877, j'ai fait une exploration de la rivière Rouge au lac de la Biche, sur un espace d'environ 750 milles.

Q. Avez-vous passé bien au nord de la Saskatchewan ?—R. La direction que j'ai suivie dévie sur plusieurs points. J'ai traversé la Saskatchewan au fort à la Corne, immédiatement au-dessous du confluent des deux branches. Un seul pont est nécessaire à cet endroit. Nous suivons de là la ligne de faite qui est peu élevée entre la Saskatchewan et la vallée de la rivière au Castor. La traversée de la Saskatchewan est d'environ 1,200 pieds ; la seule traversée importante qui se présente ensuite est celle de la rivière au Castor, large d'une centaine de pieds. J'ai fait mesurer la traversée de la rivière Athabasca, qui aura de 800 à 1,000 pieds, approximativement. J'ai appris des employés de la compagnie de la Baie d'Hudson que le cours d'eau qui est la décharge du petit lac de l'Esclave, a une largeur de 500 pieds environ. J'ai eu de Messieurs Horetzky et Macoun des renseignements sur la contrée située plus à l'ouest. Ayant traversé les montagnes à l'ouest de l'Athabasca, ils étaient passés vers le milieu du petit lac de l'Esclave, et s'étaient dirigés sur la rivière la Paix, dont ils avaient suivi la rive droite jusqu'à Dunvegan. Ils m'ont fait la description de cette région.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Y aurait-il un pont important sur la rivière du petit lac de l'Esclave ?—  
R. Non ; la rivière a trois cents pieds de largeur, mais la vallée n'est pas profonde. Nous avons fait une exploration entre le versant occidental des Montagnes-Rocheuses et le portage Giscombe en traversant le faite des terres, qui est la ligne séparative des eaux, car de là les rivières prennent leurs cours soit au nord-est, soit au sud-ouest. L'élévation est de 2,400 pieds au-dessus du niveau de la mer. Nous avons atteint, en passant par le fort McLeod, la passe de la rivière aux Pins et nous nous sommes rendus à une quarantaine de milles plus loin, jusqu'à la rivière Blanche. Le rapport de 1878 (appendice 9) contient une narration de cette exploration.

Q. Quelle distance y a-t-il entre le lac LaBiche et la passe de la rivière aux Pins ?—  
On compte mille milles de la rivière Rouge à la passe de la rivière aux Pins. En dressant la carte, nous avons eu recours à tous les renseignements possibles ; nous avons consulté le rapport de Palliser, qui est très correct. J'ai passé aussi plusieurs semaines dans les environs du lac LaBiche, d'Edmonton et de Victoria. J'ai interrogé un grand nombre de personnes qui résidaient depuis longtemps et avaient voyagé dans ces régions, entre autres l'évêque Farren, qui avait là une mission. Il envoya chercher des chasseurs et des voyageurs pour me donner des renseignements. Les officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson m'ont aussi fourni des renseignements ; nos explorateurs ont parcouru le pays pendant deux années. La carte est le produit de toutes ces données et observations, mais il faut bien comprendre que ce n'est qu'une carte générale. Ainsi je n'affirme point que les parties de pays indiquées comme stériles le soient dans leur entier ; il peut s'y rencontrer de bons endroits ; les plaines aux buffles ne couvrent peut-être pas non plus toute l'étendue indiquée. Ces sections teintées ont pour but de faire connaître la nature générale du pays, d'après la signification donnée aux couleurs de la carte. Je ne pouvais entrer dans les détails ; M. Fleming a objecté à la carte parce que ceux qui la consulteraient pour les contrats pourraient être induits en erreur par des inexactitudes dans l'indication de la nature des terrains. Pour l'information des soumissionnaires, j'ai donné dans la marge de la carte, des extraits de mon rapport, car ceux qui examinent la carte n'ont pas toujours le rapport sous la main. Du point où nous avons atteint la rivière LaBiche, c'est à-

dire du lac LaBiche, la distance à la rivière aux Pins est de 350 milles. De la rivière Rouge à la passe de la rivière aux Pins il y a 400 milles. Voici la description donnée de cette région dans le rapport de 1878 :

“ Une ligne tirée de Winnipeg au fort à la Corne, près du confluent des deux branches de la Saskatchewan, intersecterait l'angle sud-ouest du lac Manitoba, longerait au nord-est le pied des monts Dauphin, traverserait l'extrémité nord de la montagne aux Canards et viendrait passer à 15 ou 20 milles au nord du Fort Pelly par les monts Basquia. En prolongeant cette ligne par la vallée de la rivière au Castor jusqu'au lac La Biche, et de là jusqu'au petit lac de l'Esclave, de manière à traverser la rivière de la Paix près de l'embouchure de la rivière aux Boncanes, on aurait la direction générale de la grande zone fertile de terres cultivables du territoire du Nord-Ouest. Sur une étendue de mille milles, on ne peut s'attendre à trouver partout un sol de qualité également bonne. La zone fertile est irrégulière, souvent entrecoupée de lacs et de marécages et traversée par des coteaux de sols divers; elle offre néanmoins de vastes espaces d'une fertilité extraordinaire. Les terres sont meilleures et le climat plus salubre en gagnant le nord-ouest; on a aussi constaté qu'au-delà de la rivière la Paix, les qualités productives du sol sont vraiment étonnantes.”

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Cette zone fertile se trouve donc vers le nord?—R. Je vous ai dit l'année dernière que plusieurs placent la zone fertile au sud du lac Manitoba et le long de la montagne Dauphin et de la montagne aux Canards. Je suis certain que les terres sont bonnes au sud entre la rivière Rouge et le lac Manitoba et sur la petite Saskatchewan; mais au-delà, en avançant vers les Buttes de Tondre on trouve un sol léger, et, de l'autre côté de ces Buttes, des plaines presque stériles et sans eau.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Ce que vous avez lu du rapport est une description générale du pays?—R. Oui. A la frontière, l'altitude est forte; nous ne sommes pas éloignés du faite qui divise les eaux prenant leur cours au sud vers le Mississippi de celles coulant vers le nord. Les terres sont très-hautes dans le voisinage de la frontière; vers le nord et le nord-est, le sol, dans le cours des siècles, a été dépouillé de ses couches végétales qui ont été entraînées sur les niveaux septentrionaux inférieurs. C'est pour cela que le sol est léger et aride à la frontière; il va en s'améliorant vers le nord, sans être cependant en général propre à l'agriculture: c'est une région de pâturage, connue sous le nom de plaines aux buffles, où il y a de grands espaces sans eau, et aussi quelques vallées arrosées par de grosses rivières. En gagnant plus au nord encore, l'amélioration du sol s'accroît; les parties teintées en vert sur cette carte indiquent un sol léger mais fertile, et propre à la culture de l'orge et de l'avoine. Cette autre section septentrionale teintée en jaune est bien plus basse, et offre un sol formé généralement de loam profond, propre à la culture du blé. Cette section, toutefois, est entrecoupée de coteaux et de marécages à certains endroits.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Ces rivières, qui ont leur cours au sud, viennent tomber dans la Saskatchewan?—R. Oui, et il faut que vous les traversiez toutes par cette ligne dont vous verrez la description dans le rapport de l'ingénieur. Le rapport de 1877 (pages 375 à 381) donne la description de toutes les rivières et vallées importantes. Il y a aussi des “coulées,” ravines profondes—dont quelques-unes ont plus de 2,000 pieds de largeur et 100 pieds de profondeur—au fond desquelles coulent de petits cours d'eau. Il faudra beaucoup de travaux de ponts sur cette ligne-là. Sur la ligne de la rivière aux Pins, la traversée de la Saskatchewan s'opère par un seul pont en bas de la fourche; ce pont sert donc à franchir toutes les eaux qui viennent d'une vaste étendue converger à ce point. Le pont sera sans doute coûteux, mais il ne coûterait guère plus que celui qu'il faudra faire pour l'autre ligne sur cette même rivière.

Q. Est-ce que toutes les rivières qui coulent de la frontière vers la Saskatchewan seront traversées à ce point?—R. La plus grande partie le seront, et nous n'aurons pour cela qu'un seul pont, tandis qu'il en faut un grand nombre sur l'autre ligne.

Q. La nouvelle ligne de Selkirk vers l'Ouest a-t-elle été tracée sur plan?—R. Je ne sais si elle l'a été pour le gouvernement, mais deux compagnies particulières qui demandent des chartes d'incorporation en ont fait faire le levé. C'est une ligne presque droite partant de la rivière Rouge et passant au sud du lac Manitoba.

Q. Où va-t-elle se souder au tracé de la grande ligne?—R. Elle pourrait aboutir à ce point-ci. En 1877, j'ai fait une reconnaissance de cette contrée, en vue de constater la possibilité de passer au sud du lac Manitoba. Mon compte-rendu se trouve dans le rapport de 1878 (pages 21 à 33). La ligne qui va de Selkirk en suivant parallèlement, dans une direction franchement ouest à peu près, l'une des bases de townships est celle à laquelle le gouvernement s'est arrêté approximativement. Ceux qui ont proposé cette direction en 1877 voulaient opérer la jonction sur le tracé principal dans le coude de la Saskatchewan, c'est-à-dire à cinq cents milles à l'ouest. J'ai trouvé cette région très accidentée et elle n'offre à peu près que de mauvaises terres. Je crois, d'après les rapports antérieurs, qu'à partir de l'extrémité sud du lac Manitoba, l'on pourrait faire dévier la ligne au nord-ouest pour l'amener à Northcote, à l'extrémité nord de la montagne aux Canards, dans la vallée de la rivière du Cygne. Cela allongerait le parcours de quelques milles—je ne puis dire combien—mais on traverserait un bien meilleur pays. Le gouvernement semble adopter ma manière de voir en regardant cette ligne comme un chemin de colonisation, destiné avant tout à ouvrir une région fertile aux immigrants.

*Par l'honorable M. Hope :*

Q. Alors, vous avisez le gouvernement de faire passer la ligne au sud du lac Manitoba?—R. Je n'ai point donné d'avis au gouvernement.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Il me semble que l'année dernière vous avez fait un rapport défavorable sur cette ligne?—R. Mon rapport (page 23) fait voir que je l'ai approuvée, tout en faisant une réserve. J'avais à partir d'un point donné. Si j'avais été appelé à explorer le pays, il y a quatre ou cinq ans—avant la fixation du tracé à Selkirk—je n'aurais point du tout conseillé la route du Portage du Rat à Selkirk; je serais passé plus au sud pour traverser la rivière Rouge plus près de Winnipeg. La ligne eût été plus courte; mais j'avais à prendre Selkirk comme point de départ, parce que déjà des sections données à l'entreprise étaient en cours d'exécution. Le pays est certainement bien préférable au sud du lac Manitoba.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. A quelle distance de Selkirk auriez-vous opéré la traversée au sud?—R. Près des rapides, à mi-chemin entre Selkirk et Winnipeg.

*Par l'honorable M. Hope :—*

Q. Est-ce que Selkirk n'est pas un point favorable pour la traversée?—R. Oui.

Q. Aurait-on trouvé une aussi bonne traversée plus au sud?—R. Il y a eu plus au sud des inondations qui ont couvert tout l'emplacement de Winnipeg de plusieurs pieds d'eau; c'est pour se mettre à l'abri d'une pareille éventualité qu'on est allé plus bas sur la rivière chercher un point qui n'est pas susceptible d'être inondé.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Les rives sont-elles plus élevées aux rapides qu'à Selkirk?—R. Je ne puis dire; je n'ai point examiné les lieux particulièrement. La traversée ayant été fixée, je n'ai point cherché à établir de comparaison entre les deux endroits.

Q. Les travaux auraient-ils été plus faciles en suivant la route du Portage du Rat aux rapides qu'en suivant celle du Portage du Rat à Selkirk?—R. Je crois que oui et je vais dire pourquoi. Le Portage du Rat est le point auquel la ligne partant du lac Supérieur traverse la rivière Winnipeg à sa sortie du lac des Bois. Le tracé adopté suit, autant que les aspérités de la région le permettent, une course directe

vers le lac à la Croix. La section désignée comme 15e section s'étend du Portage du Rat au lac à la Croix. Entre ce lac et Selkirk, le tracé suit une direction aussi droite que possible. Les travaux de ce tronçon ont été donnés à l'entreprise en 1874 ou 1875. Sur la carte que voici, cette ligne pointillée courant au nord-ouest indique approximativement la séparation entre la formation laurentienne ou rocheuse et le pays de prairie. Jusqu'au lac la Croix, le tracé court presque franchement ouest et la démarcation entre le pays rocheux et le pays de prairie court nord-ouest, de sorte que le tracé traverse cette démarcation sous un angle aigu. Si le tracé eût été dirigé du Portage du Rat à l'extrémité sud de la baie Claire, qui fait partie du lac des Bois, la voie aurait été abrégée de 20 à 24 milles à travers la région rocheuse et aurait pu, en sortant de cette région, être amenée à un point quelconque sur la rivière Rouge par une contrée facile. On aurait ainsi évité en grande partie les travaux à faire sur la 15e section.

Q. Mille pour mille, aurait-il fallu plus de travaux sur l'une que sur l'autre ligne?—R. Les travaux eussent été à peu près les mêmes, mille pour mille, et nous aurions raccourci de beaucoup le passage en pays rocheux.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. N'est-ce pas M. Sandford Fleming qui a fixé le tracé?—R. Oui.

Q. Ignorait-il, pensez-vous, la conformation de la région dont vous parlez?—R. L'exploration a été conduite dans cette région par M. Carre, l'ingénieur résident de la 15e section.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Avez-vous parcouru cette région dont vous parlez?—R. Non, mais M. Carre l'a explorée. La difficulté qui s'est présentée a été que la section 14, du lac à la Croix à Selkirk, avait été donnée à l'entreprise et était déjà en cours de construction, lorsque cette exploration a été exécutée. J'y ai été moi-même étranger, mais M. Carre m'a dit que si l'on eût fait passer la ligne dans la direction qu'il indiquait, on eût épargné \$350,000.

Q. Avait-il été sur la ligne adoptée?—R. Il avait exploré cette ligne et en avait dressé des plans et profils.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Ainsi vous croyez que si le tracé à l'ouest de la rivière Rouge eût été déterminé plus tôt, cela eût influé sur la direction de la voie à l'est de cette rivière?—R. Je le crois. Si le tracé au sud du lac Manitoba eût été arrêté quelques années auparavant, avant de commencer les travaux sur la section 14, cela eût certainement influé sur la direction de la voie à l'est de la rivière Rouge.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. En passant au sud du lac Manitoba, évitera-t-on les ravines profondes de la vallée de l'Assiniboine, dont il a beaucoup été question l'année dernière?—R. Le gouvernement se propose seulement de construire une certaine longueur de chemin—quatre-vingts milles à peu près.

Q. A l'ouest de la rivière Rouge?—R. Oui; je crois que le gouvernement a l'intention de mener une ligne au sud jusqu'au bout du lac Manitoba seulement, ce qui est en deçà de l'Assiniboine. Je ne dis cela que pour l'avoir lu dans les journaux.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Vous reconnaissez que cette ligne est un chemin de colonisation : la fera-t-on traverser le continent comme chemin de colonisation?—R. Dans mes opérations d'études de terrain, j'ai cherché à diriger autant que possible la grande artère par les régions arables et minières.

Q. Mais vous ne pouviez sur bien des points faire fléchir votre tracé à vingt ou trente milles, en quête de terres colonisables?—R. Il s'agit ici d'un cas spécial. L'intention première était de suivre l'autre route.

Q. Vous n'auriez pas, je suppose, dévié de vingt à trente milles pour traverser quelque part un endroit fertile?—R. Pour passer par une région tout-à-fait supérieure, j'aurais fait dévier mon tracé, que j'aurais ensuite raccourci. Je ne doute point que les deux lignes seront construites plus tard. Lorsque le pays sera bien habité, il sera probablement nécessaire d'abrèger le complet parcours. Si la ligne eût été dirigée de Selkirk par les Rétrécis, des particuliers auraient demandé à construire un embranchement au sud du lac.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Si vous eussiez été consulté sur la route à suivre, avant qu'il eût été fait des dépenses en travaux à l'ouest du Portage du Rat, auriez-vous recommandé de passer au sud du lac Manitoba?—R. Dans le temps, le pays n'était pas connu comme il l'est aujourd'hui ; on a depuis constaté l'existence d'une vaste région fertile au sud du lac.

Q. Si vous eussiez été laissé à vous-même lorsque vous avez fait votre exploration du Portage du Rat à l'ouest, auriez-vous passé au sud ou au nord du lac Manitoba?—R. Je ne puis dire ce que j'aurais fait ; j'aurais examiné le pays. Si l'on eût décidé de passer au sud du lac, j'aurais suivi la course la plus directe ; le tracé a été dirigé aussi directement que possible sur la vallée de la rivière du Cygne, mais comme on dévie maintenant pour passer au sud du lac Manitoba, il vaudrait mieux que l'on eût traversé la rivière Rouge plus au sud.

*Par l'honorable M. Hope :—*

Q. Pourrait-on trouver facilement au sud de Selkirk un endroit propice pour y jeter les fondations d'un pont?—R. Les bords de la rivière ne sont point favorables pour des fondations ; le sol est très-profond ; il y a cependant des points propices ; aux rapides, par exemple, je crois que l'on trouverait en rivière un fond de roc.

Q. Est-ce qu'un point situé au sud de Selkirk ne pourrait point, en rétrécissant la rivière, faire amonceler les glaces au printemps et causer par suite des inondations?—R. Il y a eu à différents temps de ces amoncellements de glaces, qui ont causé de grandes inondations. On m'a dit que les eaux se sont répandues à plusieurs milles et ont atteint plusieurs pieds de hauteur du côté de Winnipeg.

Q. Un pont ne pourrait qu'augmenter le danger de tels accidents?—R. Cela dépendrait du lieu où on l'établirait. Un pont aux rapides n'aurait point cet effet-là. Pour ce qui est de la direction du tracé, je désire faire comprendre que je ne trouve pas à redire au passage par les Rétrécis ; on voulait prendre la voie la plus directe, ayant en vue un autre objet que celui recherché aujourd'hui par le gouvernement.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Nous sommes en présence de deux lignes dont l'une est directe, et l'autre est détournée pour servir de chemin de colonisation?—R. C'est à peu près cela.

Q. Lorsque vous êtes allé sur la 15e section dans le mois d'août 1878, avez-vous observé que l'on eût apporté quelque changement dans la nature des travaux?—R. Il n'y avait pas eu jusque-là de grands changements ; on faisait des enrochements dans certaines parties des remblais pour opérer ensuite un remplissage en terre, d'après les plans et le rapport soumis à M. Fleming par M. Rowan.

Q. Quelle détermination avez-vous prise?—R. Je n'ai point rencontré là M. Rowan. J'ai fait la visite des travaux avec M. Carre. A mon retour à Winnipeg, je rencontrai M. Rowan et lui demandai des explications sur les travaux qu'il faisait exécuter. D'après ce qu'il me dit, je compris qu'il avait reçu instruction de M. Fleming de se conformer à la recommandation présentée au département par M. Fleming dans une lettre que je n'avais point vue. Je lui demandai s'il pouvait se procurer cette lettre. Il me répondit qu'il n'en avait point de copie. Je lui dis alors de télégraphier à Ottawa pour s'en faire transmettre la teneur.

Q. Vous avez dit précédemment que vous aviez télégraphié à M. Braun à ce sujet?—R. C'est une erreur ; autant que je me rappelle, j'ai simplement dit à M. Rowan de télégraphier à Ottawa.

Q. Vous avez donné instruction à M. Rowan de télégraphier à Ottawa?—R. Quand j'ai dit que j'avais télégraphié à Ottawa, je voulais dire que M. Rowan l'avait fait en mon nom.

Q. Avez-vous ici une copie du télégramme de M. Rowan?—R. En voici une copie.

## PIÈCE H.

*Télégramme.*

WINNIPEG, 7 septembre 1878.

Envoyez copie de la lettre de Whitehead relative au remplissage de la chaussée et rapport de Fleming sur cette proposition.

J. H. ROWAN.

W. B. SMELLIE,  
Ottawa.

*Lettre.*

OTTAWA, 10 septembre 1878.

CHER MONSIEUR,—Conformément à votre télégramme du 7 courant, je vous transmets ci-inclus copie de toute la correspondance relative à la substitution de remblais pleins aux ouvrages à chevalets sur la section 15, savoir :—

1. Rapport de M. Fleming, en date du 22 mai 1878.
2. Rapport de J. H. Rowan, en date du 22 mai 1878.
3. Proposition de Jos. Whitehead, en date du 6 novembre 1877.

Tout à vous,

W. B. SMELLIE.

P.S.—Le No. 103 comprend les documents indiqués dans votre télégramme.

JAS. H. ROWAN,  
Winnipeg.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Je crois que vous avez dit précédemment qu'avant de partir d'Ottawa, vous n'aviez pas été informé du changement projeté?—R. Je n'en avais nullement été informé; la chose ne me fut jamais mentionnée. Depuis que j'ai été interrogé ici la première fois, j'ai trouvé une lettre et un état qui se rapportent à cette affaire. Au mois de mars dernier, M. Rowan prépara un état estimatif des changements de travaux proposés par M. Whitehead. Je jetai un coup d'œil sur cet état, et d'après la lettre que j'ai retrouvée hier ou avant hier, il m'aurait soumis cet état; mais je n'en ai jamais pris connaissance officiellement; j'ai pu le parcourir rapidement des yeux; j'étais très occupé dans le temps et je n'ai fait aucune attention à ce calcul de M. Rowan. M. Fleming étant arrivé, M. Rowan lui présenta un nouveau rapport. C'est ce rapport daté, du mois de mai, que M. Fleming a soumis au gouvernement. Après l'arrivée de M. Fleming, je n'ai eu aucune communication à ce sujet ni avec le gouvernement, ni avec M. Fleming, ni avec M. Rowan. A son retour, M. Fleming a pris la conduite des travaux, et je n'ai rien su de ce qui se passait.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. Au départ de M. Fleming, tous les rapports ont été laissés au bureau, et vous avez pu en prendre connaissance?—R. Oui, mais je n'avais rien à y voir. Il est parti en mai, et je suis parti le 24 juillet. M. Mackenzie me fit venir et nous eûmes une conversation sur certaines choses qu'il me chargea d'examiner, mais il ne fut point question de ces travaux-là.

Q. Vous pouviez prendre connaissance du livre de correspondance de M. Fleming.  
R. Je n'ai pas lu son livre de correspondance. Je puis ajouter que j'avais une raison particulière de ne point examiner ses papiers : tout le temps qu'il a été ici, je n'ai eu aucune communication avec lui.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Vous n'étiez pas ensemble sur le pied d'amitié?—R. Oui pourtant ; mais, lui ayant demandé un jour la raison de certaines choses, il me répondit qu'il n'avait pas reçu instruction de se mettre en communication avec moi. Je me suis abstenu de regarder dans ses papiers, car il m'a semblé qu'on n'aimait point que je me mêlasse de ce qu'on avait fait. Si j'avais lu sa correspondance, j'y aurais trouvé cette lettre, qui me paraît très-importante, et qui est restée sans réponse, d'après ce que je vois.

*Par l'honorable M. Hope :—*

Q. Alors, la proposition n'aurait pas eu de suite?—R. Il ne paraît pas en avoir été ainsi. Il me paraît, au contraire, que les ingénieurs ont agi d'après cette proposition, qui a dû être approuvée, je n'en doute pas. Si j'avais eu un doute à cet égard, j'aurais certainement écrit au gouvernement. M. Fleming crut sans doute que la proposition serait approuvée, à la suite de sa recommandation au ministre des travaux publics.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Si je vous demandais par lettre autorisation de tirer sur vous pour la somme de cent livres, dans le cas où vous ne me répondriez pas, vous attendriez-vous à me voir tirer sur vous pour cette somme?—R. C'est une chose toute différente. Les recommandations des ingénieurs sont généralement adoptées, à moins d'être contestées, et cela sans aucune lettre à cet effet.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Voulez-vous dire que M. Fleming n'eût pas adressé au ministre un tel rapport, s'il n'avait su d'avance que le ministre l'approuverait?—R. On doit supposer que le rapport avait été discuté d'avance et qu'il devait être approuvé.

Q. Est-ce là la manière dont on procède d'ordinaire?—R. Cela se fait ainsi très-souvent.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. On a coutume de convenir de certaines choses avant qu'elles soient recommandées?—R. On en discute très-souvent de vive voix avant d'en faire la recommandation officiellement.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. M. Fleming vous a-t-il informé qu'on lui avait recommandé de ne rien vous dire à ce sujet?—R. Non ; mais, en général, il ne m'a rien dit de ce qu'il faisait. Je n'ai connu ses rapports qu'après leur présentation à la Chambre.

Q. Ainsi vous êtes arrivé là-bas, sans savoir si des changements avaient été recommandés dans les travaux?—R. Je n'en savais rien.

Q. Et vous avez vu sur les lieux que l'on faisait de fait des changements?—R. Oui, on se préparait à faire une chaussée pleine ; il n'y avait point de bois sur le terrain pour les ouvrages à chevalets.

Q. Et vous n'avez point informé de cela le gouvernement?—R. Non ; mes instructions et mon autorité n'allaient point au-delà de ce que comportait la lettre de M. Fleming.

Q. A votre retour ici, en avez-vous informé le gouvernement?—R. J'arrivai ici en novembre ; le gouvernement avait donné sa démission.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Lorsque vous remplissiez la fonction d'ingénieur en chef, vous seriez-vous cru autorisé à faire de tels changements, si, après les avoir proposés à M. Mackenzie, votre

proposition fût restée sans réponse?—R. D'après les états estimatifs, les changements ne devaient s'élever qu'à \$260,000, mais ils vont atteindre le chiffre de \$900,000. Je n'ai point préparé ces états ; je n'en connaissais rien. J'ai demandé à M. Rowan de faire une estimation aussi juste que possible ; je n'ai point encore reçu son calcul.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Pour opérer sur une autre section un changement de même nature, c'est-à-dire pour substituer un remblai solide en pierres et en terre à des ouvrages en bois, vous croiriez-vous suffisamment autorisé par le simple fait que vous auriez recommandé ce changement au ministre, si celui-ci ne vous donnait point d'instruction à ce sujet?—R. Non, je ne me croirais point autorisé ; mais j'ai supposé que les changements dont il s'agit avaient été autorisés, après avoir été discutés entre M. Fleming et M. Mackenzie.

Q. Comment savez-vous que ces changements ont été l'objet de discussions entre M. Fleming et M. Mackenzie?—R. Je crois que M. Rowan a dit cela l'an dernier devant ce comité. La question des travaux en chevalets et des remblais pleins était en discussion ; mais au temps où le comité siégeait, rien n'avait encore été résolu. La proposition a été présentée plus tard, mais je ne connais point cette proposition.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. Vous ne saviez point si M. Fleming appuyait auprès du ministre des travaux publics la proposition de M. Rowan relativement à ces changements?—R. Non, j'avais seulement entendu dire que la proposition se discutait. L'entrepreneur, évidemment, avait été informé de la recommandation de M. Fleming, car il n'avait point sur les lieux de bois pour les chevalets.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quelle est la date de la lettre de M. Whitehead?—R. Sa lettre à M. Rowan est du 6 novembre 1877.

Q. Avez-vous eu avec le ministre quelque entretien avant de partir pour l'ouest? R. J'ai eu avec lui un entretien avant mon départ, et il n'a pas été question de changements dans les travaux.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Probablement parce que ces changements n'avaient pas été autorisés?—R. Alors, il aurait dû m'en avertir.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Il vous aurait fallu, pensez-vous, un ordre affirmatif et positif avant d'agir en pareille matière?—R. Il m'aurait fallu avoir un ordre positif ; le gouvernement aurait dû répondre à la lettre dont j'ai parlé.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Lorsque vous avez eu cette conversation avec M. Mackenzie, rien n'avait encore été décidé ; il n'y avait encore que la proposition faite par M. Whitehead à M. Rowan?—R. La lettre de M. Whitehead et la recommandation de M. Rowan ont précédé la recommandation de M. Fleming, adressée au département le 22 mai 1878. Je ne suis parti d'Ottawa que le 4 juillet.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Dans tous les cas, vous avez laissé faire les travaux sans savoir si le gouvernement les avait ou non autorisés?—R. A la suite de la lettre de l'ingénieur en chef, j'ai laissé faire ces travaux pour ce qui était des assises d'enrochement, ouvrage nécessaire dans un cas comme dans l'autre.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. M. Rowan faisait exécuter les travaux conformément au changement proposé ?—R. Il faisait faire des assises d'enrochement, pour remblayer en terre, comme il l'avait proposé.

Q. M. Rowan connaissait la recommandation de M. Fleming et agissait d'après cette recommandation ?—R. C'est M. Rowan qui m'a appris qu'il existait un rapport de M. Fleming. Je lui dis de télégraphier à Ottawa pour en avoir une copie.

Q. M. Rowan paraissait être au fait des lettres, rapports et recommandations, et il agissait en conséquence ?—R. M. Rowan paraissait connaître tout cela ; il y avait encore cependant peu d'ouvrage de fait. On se préparait à opérer le changement ; il n'y avait pas une pièce de bois sur les lieux ; on prenait des mesures pour exécuter les ouvrages en terre.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Quels étaient ces rapports et ces lettres : combien en comptez-vous ?—R. Il y avait un rapport de M. Rowan et un rapport de M. Fleming, adressés au ministre.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Le comité doit-il entendre que le changement a été commencé avant que le rapport ait été présenté au ministre ?—R. Pendant le temps que j'ai agi comme ingénieur en chef, je n'ai jamais pris sur moi de faire un changement important sans consulter le ministre. Je ne dis point qu'on a agi autrement dans le cas actuel.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Votre opinion comme ingénieur se fondait donc sur la manière de voir du ministre ?—R. Non pas, mais il y a deux choses à considérer : les questions de génie et le but que se propose le gouvernement ; il s'agit de faire accorder ces deux choses. Quant à une simple question de génie, il n'y aurait pas grand embarras à la résoudre.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Lorsqu'il s'agit de changements à apporter à des travaux de génie, les discute-t-on d'ordinaire avec le ministre, avant d'en présenter un exposé par écrit ?—R. Cela se fait quelquefois, et c'est un sujet qui a été passablement discuté devant ce comité en tant qu'il s'agit du principe de ce procédé.

Q. Si le ministre s'opposait à un changement que vous lui proposeriez, vous en resteriez là ?—R. J'en resterais là. La proposition se discute d'avance pour éviter une correspondance qui serait inutile.

Q. Si le ministre accepte le changement proposé, le projet est ensuite rédigé et mis en forme ?—R. C'est ainsi que je le comprends. C'est ainsi que cela se passe ; c'est ce que j'ai fait dans d'autres cas.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Si vous faites une proposition et qu'on ne vous réponde point, vous en concluez que votre proposition n'est pas accueillie ?—R. J'ai bien soin de ne proposer que ce qui me paraît susceptible d'être accueillie.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. N'aurait-il pas été mieux de télégraphier au département des travaux publics ?—R. Je ne sais ; je voulais seulement avoir une lettre et je l'ai demandée à Ottawa par le télégraphe.

Q. Qui avait le pouvoir de faire des changements : le département du génie ou le département des travaux publics ?—R. Je demande au département du génie les renseignements qu'il peut me fournir ; si les renseignements sont au département des travaux publics, c'est au secrétaire que je m'adresse. Dans le cas dont il s'agit, je ne demandais point d'instructions, je voulais simplement avoir la teneur d'une lettre.

Q. Si vous eussiez télégraphié au département des travaux publics, cela eût éveillé l'attention?—R. Je ne le pense pas.

Q. La chose n'a pas été signalée à l'attention du département?—R. Je n'en sais rien. Je n'ai point télégraphié au département.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas demandé la décision prise sur ce rapport de M. Fleming, lorsque ce même rapport vous a été transmis?—R. J'ai supposé, comme je l'ai déjà dit, que le rapport avait été approuvé; je n'avais aucune raison d'en douter, et j'ai compris par ce que m'a dit M. Rowan qu'il avait reçu instruction de M. Fleming de procéder aux travaux. Je ne voulais point me mettre en conflit avec M. Fleming en paraissant douter de l'opportunité de ses actes. Je ne pouvais m'immiscer dans ses décisions. Je n'aurais point laissé procéder aux travaux sur la représentation de M. Rowan; mais quand il m'eût fait connaître en vertu de quelle autorisation il agissait, je me contentai de télégraphier pour avoir la lettre.

Q. Cette lettre est-elle une autorisation?—R. C'est sur l'autorisation de cette lettre qu'il agissait.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Est-ce une autorisation suffisante?—R. Je vous ai dit que j'avais tout lieu de penser que la recommandation de M. Fleming avait été approuvée par le ministre.

Q. Vous suffisait-il d'avoir lieu de penser ainsi pour laisser faire une dépense de \$260,000?—R. Vous pouvez en douter, mais je croyais bien faire.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Etiez-vous sur les lieux quand la réponse au télégramme a été reçue?—R. J'étais encore à Winnipeg.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. M. Rowan vous a-t-il donné à entendre que M. Fleming lui avait donné instruction de procéder aux travaux?—R. J'ai compris par ce que m'a dit M. Rowan que tout était réglé. J'ai pu mal interpréter ce qu'il m'a dit, mais je l'ai compris ainsi.

CHAMBRE DE COMITÉ,

Judi, 1er mai 1879.

HENRY CARRE est appelé, et après avoir prêté serment, est interrogé et répond comme suit :

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avez-vous établi le tracé du chemin de fer entre le Portage du Rat et la rivière Rouge?—R. Je l'ai établi.

Q. Avez-vous exploré une ligne au sud du tracé?—R. Oui.

Q. Où êtes-vous venu aboutir sur la rivière Rouge?—R. Nous sommes venus aboutir au même point pour les deux lignes. La ligne méridionale venait se confondre avec la ligne actuelle près de la rivière de la Tête-Cassée.

Q. A quelle distance de Selkirk?—R. A vingt-deux milles à l'est.

Q. A quel point aboutissiez-vous sur la rivière Rouge?—R. En bas de l'endroit appelé Pointe au Sucre, à la traversée actuelle.

Q. A Selkirk?—R. Je n'ai point fixé le lieu de la traversée; il a été fixé par un autre que moi.

Q. Quelle nature de pays avez-vous trouvée entre le Portage du Rat et le point où vous vous êtes arrêté à l'ouest, sur cette ligne méridionale?—R. Les premiers vingt-cinq milles en partant du Portage du Rat sont très-rocheux; après être sorti de cette région difficile, on n'aurait plus à faire de forts déblais de rocher; on ne rencontrerait que quelques tertres rocheux çà et là.

Q. Arrive-t-on plus tôt à la prairie par la ligne méridionale que par l'autre ligne?  
—R. Oui, on y arrive plus tôt que par l'autre ligne.

Q. A combien de milles du Portage du Rat commence la prairie?—R. A quarante deux milles du Portage le sol s'aplanit.

Q. Quelle étendue y a-t-il à traverser dans cette région rocheuse dont vous avez parlé tout à l'heure?—R. Vingt-cinq à vingt-six milles. —

Q. Sur le tracé adopté, combien avez-vous de milles à franchir dans la région rocheuse?—R. Trente-sept milles et demi. Cela comprend une partie de la section 14.

Q. La ligne méridionale eût-elle été plus facile à construire jusqu'à la rivière Rouge?—R. C'était mon opinion.

Q. Avez-vous fait une estimation comparative de ce que coûteraient les deux lignes?—R. Oui, une estimation de la dépense brute.

Q. Quelle est cette estimation?—R. Je n'ai point ici mon calcul.

Q. Vous pouvez dire approximativement à quel résultat vous êtes arrivé?—R. Je crois que la différence en faveur de la ligne méridionale était de \$360,000.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Quelle est la région la plus difficile à traverser?—R. Celle par où passe la ligne septentrionale.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Dans votre estimation comparative, avez-vous fait vos calculs pour des ouvrages à chevaux ou pour des remblais pleins sur les deux lignes?—R. J'ai pris pour les deux la même base de calcul; mais je n'avais que des données fort incomplètes; j'ai fait mes calculs pour des remblais pleins sur les deux lignes.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Si dans le temps l'on eût décidé de faire passer le chemin de fer du Pacifique au sud du lac Manitoba, cette ligne méridionale que vous avez explorée eût été préférable à celle qui a été suivie entre le Portage du Rat et la rivière Rouge?—R. Je le crois.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. La ligne méridionale étant de beaucoup préférable, comment se fait-il qu'on ait adoptée celle du nord?—R. Celle-ci est plus courte de trois milles et demi, je crois.

Q. Est-ce la seule raison qui ait fait adopter la ligne du nord?—R. C'est la seule que je connaisse. Les frais d'entretien et d'exploitation seront moindres dans la proportion de la différence de longueur.

Q. La ligne la plus courte sera la plus économique, à la longue?—R. C'est sur cela qu'on a compté.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Avez-vous tenu des notes de votre exploration?—R. Oui.

Q. Cette exploration a-t-elle été faite dans un but de tracé et de manière à vous permettre de juger des quantités de travaux qu'il faudrait exécuter?—R. Oui, c'était une fixation de tracé; les deux tracés étaient imparfaits; il fallait franchir des escarpements et des versants de montagnes, sans prendre de sections transversales; il était impossible d'établir les quantités avec quelque précision.

Q. En supposant que la grande ligne dût passer au nord du lac Manitoba, à l'ouest de la rivière Rouge, croyez-vous que la meilleure direction à suivre à l'est de la rivière Rouge, fût celle de la ligne du nord, qui est la plus courte?—R. Il y avait contre la ligne méridionale une différence en longueur de trois milles et demi en faveur de la ligne du nord.

## CHAMBRE DE COMITÉ,

VENDREDI, 2 mai 1879.

M. T. TRUDEAU est rappelé et interrogé comme suit :

(*Voir à l'appendice No. 1 la lettre lue et déposée par M. Trudeau.*)

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. M. Smith, en expliquant comment il avait été porté à regarder la lettre de M. Fleming comme une autorisation ou quasi autorisation, a dit que le fait de l'envoi de cette lettre au ministre des travaux publics indiquait que le ministre des travaux publics et M. Fleming avaient préalablement discuté ensemble le projet, et que M. Fleming connaissait ainsi l'opinion favorable du ministre sur les changements à faire dans les travaux : est-ce là la manière dont on procède aux affaires dans le département des travaux publics?—R. Les instructions ne se donnent point de vive voix ; elles se donnent par écrit. Le ministre ne donne jamais d'ordre important verbalement.

Q. De ce que M. Fleming aurait adressé une recommandation au ministre, il ne s'en suivrait pas que celui-ci aurait préalablement approuvé cette recommandation?—R. Cela ne s'en suivrait pas.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. L'ingénieur en chef a-t-il coutume de faire des recommandations importantes, sans se consulter préalablement avec le ministre, et probablement aussi avec l'assistant-ministre?—R. Les ingénieurs discutent très souvent avec le ministre et avec moi la nécessité de faire certaines recommandations, avant de les présenter.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. M. Fleming a-t-il discuté avec vous les changements dont il est question?—R. M. Fleming était alors au moment de partir pour l'Angleterre ; il était très pressé ; il m'a peu parlé de ces changements.

Q. Ne serait-il pas fort étrange qu'un ingénieur proposât d'importants changements à des travaux, sans demander auparavant l'opinion du ministre, ou sans vous avoir consulté vous-même?—R. Les changements en question ont été discutés assez longuement entre M. Rowan et moi.

T. TRUDEAU.

M. JAMES H. ROWAN est appelé, assermenté et interrogé :

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Êtes-vous l'ingénieur préposé aux travaux de la section 15 du chemin de fer du Pacifique?—R. Je suis ingénieur de district, et la section 15 est comprise dans mon district.

Q. Avez-vous lu les témoignages de M. Fleming et de M. Marcus Smith?—R. Je ne les ai pas lus, je viens d'arriver en ville.

(Une partie des témoignages de M. Fleming et de M. Marcus Smith est lue au témoin.)

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. De qui teniez-vous vos instructions?—R. Je ferai mieux comprendre ce qui s'est passé, en présentant ma réponse sous forme de narration. M'étant mis assez bien au fait des travaux à exécuter après le levé des sections transversales et après consultation avec l'ingénieur en chef, je constatai, sur les représentations de l'ingénieur de division et de l'entrepreneur, qu'il faudrait un temps considérable pour compléter les travaux, si les instructions que j'avais reçues devaient être suivies relativement à la construc-

tion des chaussées dans la traversée des lacs sur cette section. J'examinai la question avec l'ingénieur de division et je fis une recommandation à M. Marcus Smith, lors de son voyage au Manitoba pendant l'automne de 1877. Je lui signalai les difficultés que j'avais reconnues et que m'avait aussi signalées l'entrepreneur. Nous partîmes, M. Smith et moi, de Winnipeg pour l'angle nord-ouest du lac des Bois; de là nous devions aller examiner les travaux de la ligne, que M. Smith voulait voir pour se convaincre de ce que je lui avais dit. Le bateau qui devait nous prendre à l'angle nord-ouest, comme cela avait été convenu, fit défaut par suite d'un accident; il était tard en octobre, et M. Smith s'en revint sans avoir pu aller visiter la section. Nous allâmes, après cela, sur la section 14, et M. Smith se déclara très-satisfait des travaux; nous revînmes à Winnipeg, et je lui exposai l'état des choses sur la section 15 et la nature des ouvrages qu'il s'agissait d'exécuter dans les espaces couverts d'eau; je lui expliquai les difficultés qui se présentaient et les moyens de les éviter par des changements dans les travaux. Il reconnut la force de mes raisons et approuva les changements que je suggérais, et qui consistaient en ceci: je devais, d'après les instructions de l'ingénieur en chef, élever les chaussées à la hauteur de trois pieds au-dessus des hautes eaux, en employant les déblais de roc tirés des tranchées, et leur donner une largeur suffisante pour recevoir un terrassement; afin d'économiser la dépense, je proposai qu'au lieu d'une assise pleine en enrochement dans l'eau, on fit seulement les côtés de la chaussée en pierres pour servir de base aux chevalets, en laissant au milieu un vide que l'on remplirait plus tard avec de la terre. J'avais fait des calculs pour prouver qu'une chaussée avec des côtés en pierres et le milieu en terre coûterait moins cher qu'une chaussée avec assise pleine en enrochement dont la partie supérieure serait formée en terre, ou qu'une chaussée avec assise en enrochement dont la partie supérieure serait en chevalets, qu'il faudrait combler plus tard quand ils se détérioreront. M. Smith approuva entièrement ma recommandation et m'autorisa à faire le changement. Il partit le lendemain ou le surlendemain, et avant son départ, M. Whitehead appuya, en ma présence, mes recommandations, ajoutant qu'il vaudrait bien mieux faire de suite une chaussée pleine que d'avoir des ouvrages périssables à chevalets.

*Par l'honorable M. Penny:—*

Q. C'est M. Whitehead, l'entrepreneur, qui recommandait cela?—R. Oui. C'était, de fait, une nouvelle proposition ayant pour but non-seulement de supprimer les chevalets et d'établir une chaussée pleine dans les terrains couverts d'eau comme je l'avais suggéré, mais de supprimer les chevalets en les remplaçant par une chaussée pleine sur toute la section. M. Whitehead s'offrait à aller quérir pour cela les matériaux, à n'importe quelle distance, sans supplément pour le charriage.

*Par l'honorable M. Macpherson:—*

Q. Quelle différence y avait-il entre votre proposition et celle de M. Whitehead?—R. Je proposais de faire les côtés de la chaussée en pierres et d'en remplir le milieu de terre et de sable, au lieu d'établir une assise pleine en enrochement, dans les espaces d'eau. Le plan originaire était de franchir par des chevalets sur toute la section, les lacunes laissées dans les chaussées à cause de l'insuffisance des terres provenant des déblais. Je proposais de supprimer les chevalets dans les espaces couverts d'eau.

*Par l'honorable M. McLelan:—*

Q. Le plan originaire était d'établir une base d'enrochement sur laquelle on installerait les chevalets?—R. Oui, dans les terrains couverts d'eau, le plan originaire était d'établir une base d'enrochement dépassant de trois pieds le niveau des hautes eaux, assez large pour recevoir plus tard un remblai de terre, et sur laquelle on installerait pour un certain temps, des ouvrages à chevalets. On avait en vue de placer des chevalets à une hauteur suffisante pour mettre le bois hors de l'atteinte des eaux.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quand cela se passait-il ?—R. A la fin de novembre 1877. La proposition de M. Whitehead allait plus loin que la mienne : il voulait supprimer entièrement les chevalets et établir d'un bout à l'autre un remblai solide. A son départ, M. Smith nous dit qu'il soumettrait le tout au gouvernement. J'informai l'ingénieur préposé à la section de ce qui s'était passé entre M. Smith et moi, et lui dis que la question de la suppression totale des ouvrages à chevalets allait être soumise à l'examen de l'ingénieur faisant fonction d'ingénieur en chef, à son retour à Ottawa. En attendant, M. Smith m'avait autorisé à mettre à exécution mon projet pour les chaussées à travers les espaces d'eau.

Q. Il vous avait autorisé à cet égard ?—R. Oui, et je donnai mes instructions à l'ingénieur de division. Le 7 novembre, M. Whitehead m'écrivit une lettre, dans laquelle il me représentait, à ma demande, ce qui avait été dit entre M. Smith et nous deux. Je lui répondis de mettre sa proposition par écrit et que je la soumettrais à mon chef avec un rapport sur le sujet. M. Whitehead me transmit sa proposition. Je demandai aussi à l'ingénieur de division de me préparer des états estimatifs des différentes natures de travaux et de leur coût comparatif. Je puis produire ces états, si on le désire.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. C'est sur ces données que vous avez fondé votre rapport ?—R. Oui. J'arrivai à Ottawa au commencement de janvier 1878. L'ingénieur de division ne m'avait point encore envoyé les états que je lui avais demandés ; les travaux progressaient rapidement et il était très-occupé. Avant mon départ pour Ottawa, je le pressai de me transmettre ses calculs. En mars, comme le temps avançait et que M. Whitehead voulait avoir une décision sur sa proposition, je présentai un rapport à M. Smith, lui exposant en détail le coût comparatif des deux espèces de travaux, d'après les données que j'avais eu ma possession.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. M. Fleming n'était pas ici en mars ?—R. Non.

Q. C'est pour cela que vous avez adressé votre rapport à M. Smith ?—R. Oui ; M. Smith faisait alors fonction d'ingénieur en chef. Je lui ai adressé un rapport détaillé.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. M. Smith a-t-il rédigé un memorandum sur votre rapport ?—R. Je ne puis dire. D'autres affaires ont appelé mon attention ; il ne fut pas donné suite à mon rapport. M. Whitehead m'écrivit pour savoir ce qu'il allait faire ; je demandai au ministre une audience, qu'il daigna m'accorder. Le secrétaire de M. Fleming me passa mon rapport ; je donnai lecture au ministre des parties essentielles et discutai le projet avec lui. Il parut accueillir mes vues favorablement et me fit cette question : " Êtes-vous sûr que vos calculs sont corrects, que vous n'avez point fait d'erreurs, et que le résultat sera tel que vous le prévoyez ? " Je lui répondis que j'étais sûr que mes calculs étaient corrects. Il dit là-dessus que le changement proposé aux travaux était en soi très-avantageux. Plus tard, M. Fleming étant revenu, je lui exposai toute la question et lui demandai des instructions au sujet des travaux suspendus. Il n'eut point le temps d'entrer dans les détails, car il se préparait à repartir pour l'Angleterre, mais il me demanda si j'étais convaincu qu'il y aurait économie à faire les changements proposés. Je lui dis que j'allais lui adresser pour son examen un projet par écrit, sur lequel j'engageais ma réputation. Je lui adressai ce projet et il me dit quelques jours après qu'il avait vu le ministre et lui avait remis un rapport par écrit. Le ministre, me dit-il, lui avait paru très-favorable au changement. Je partis, à la suite de cela, pour le Manitoba ; les travaux furent continués conformément au contrat, sauf toutefois la modification autorisée par M. Marcus Smith pour les espaces d'eau et consistant à faire les côtés de la chaussée en pierre, au lieu d'éta-

blir une assise pleine en enrochement, destinée à recevoir plus tard un remblaiement de terre. Je montai au Manitoba en juillet, et au commencement d'août, je reçus une lettre de M. Marcus Smith m'informant qu'il se rendait sur les lieux pour examiner les travaux. Il me demandait d'aller le rencontrer au Portage du Rat, extrémité orientale de la section 15. J'allai au-devant de lui et l'attendis au Portage du Rat ; comme il n'arrivait point, je m'en retournai à Winnipeg, où des affaires pressantes m'attendaient. Je lui exprimai par une lettre mon désappointement de n'avoir pu visiter les travaux avec lui, en lui disant que M. Carre s'acquitterait de cette tâche. M. Smith arriva quelques jours plus tard à Winnipeg. Je lui dis que j'étais bien aise de le voir ; qu'enfin nous pourrions avoir une décision sur la proposition de M. Whitehead pour la substitution d'ouvrages en terre aux ouvrages en bois.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quand cela se passait-il ?—R. En septembre dernier. Je lui dis que je l'avais attendu avec hâte pour savoir ce qu'on allait faire sur la section 15. Je fus fort surpris de l'entendre me répondre qu'il n'était point venu régler cela ; qu'il ne savait rien de cela. Je lui répondis : " M. Smith, cela est étrange ; il y a des rapports sur cette affaire au département ; M. Fleming en a adressé un au ministre ; pouvez-vous l'ignorer ? " Il me dit qu'il n'avait point vu ce rapport, et qu'il n'en connaissait rien. Je lui rappelai le rapport que je lui avais moi-même adressé ; il me dit qu'il n'avait jamais vu mon rapport. Je lui dis : " Il faut que votre mémoire vous fasse défaut, car je vous ai remis moi-même mon rapport en mars dernier, avant l'arrivée de M. Fleming. " Il ne parut pas s'en souvenir. Il parut avoir oublié qu'il l'avait reçu. Je lui dis que j'allais télégraphier à Ottawa pour avoir une copie de la lettre de M. Fleming au département et aussi une copie de celle que j'avais écrite à M. Fleming et sur laquelle la sienne était basée. Je lui montrai la copie de ma lettre dans mon livre de correspondance. Après lui avoir soumis toute l'affaire, il me répondit qu'il ne pouvait prendre sur lui d'exprimer une opinion ; qu'il ne pouvait autoriser un tel changement sans l'approbation du gouvernement, auquel il soumettrait la question, à son retour à Ottawa.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Vous a-t-il dit cela après avoir vu la lettre de M. Fleming ?—R. Certainement ; j'avais reçu tous les papiers d'Ottawa et les lui avais remis :

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. Il vous dit qu'il soumettrait la question à son retour à Ottawa ?—R. Je lui fis observer que ce retard était malheureux ; que j'avais pensé qu'il aurait réglé la question après son voyage de l'année dernière, d'autant qu'on réaliserait une économie en supprimant les ouvrages à chevalets. Mon opinion est bien arrêtée sur ce point : je suis certain qu'on réaliserait une importante économie par le changement, tout en ayant de meilleurs ouvrages, comme je l'ai expliqué dans mon rapport soumis à M. Smith lui-même et à M. Fleming. M. Smith me répondit qu'il ne pouvait rien faire avant d'avoir soumis la chose au gouvernement, qu'il consulterait immédiatement à son arrivée à Ottawa pour avoir une décision ; en attendant, nous devons continuer, comme nous avons fait jusque-là, à exécuter ce qui était nécessaire pour les deux modes de construction, soit que l'on continuât les ouvrages à chevalets, soit que l'on adoptât la construction en remblai solide.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. C'est ce qu'il avait d'abord autorisé ?—R. Oui ; il me remit aussi une note des travaux qui pourraient servir dans l'un et l'autre cas. Les choses en sont encore là aujourd'hui.

Q. Est-ce que vous n'avez pas fait de changements ?—R. Ceux seulement qu'il m'a autorisé à faire, et pas d'autres.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quels sont ces changements?—R. La substitution des chaussées que j'ai proposées aux chaussées pleines en enrochement dans les terrains couverts d'eau.

Q. Ces changements ont-ils de beaucoup augmenté le coût des travaux?—Dans l'évaluation primitive, le déblai en roc compacte figure pour 300,000 verges, mais d'après l'état fourni le 28 février dernier, les quantités extraites s'élevaient à 342,376 verges?—R. Oui.

Q. Dans l'évaluation primitive, le déblai de roches isolées était porté à 30,000 verges; la quantité extraite est de 46,711—le déblai de terres était porté dans l'évaluation primitive à 80,000 verges; la quantité extraite est de 224,306 verges?—R. Par rapport à ces augmentations de travaux, je dois dire qu'elles sont tout-à-fait indépendantes de la substitution d'ouvrages solides en terre aux ouvrages à chevalets. Les quantités portées à la première colonne de l'estimatif sont, je suppose, celles de l'estimation qui a servi pour le contrat; ce sont les quantités approximatives prévues au temps des soumissions. Dans le temps, le tracé de la ligne n'avait pas été déterminé sur tout le parcours, et on n'avait point établi de sections transversales. Les quantités portées à la seconde colonne sont celles des travaux exécutés à date. Les déblais de toutes natures excéderont nécessairement de beaucoup les quantités prévues par l'estimation première, soit qu'on supprime, soit qu'on maintienne les ouvrages à chevalets.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Vous êtes maintenant assez avancés pour pouvoir vous former une idée exacte de la quantité effective des travaux?—R. Je puis, je crois, en donner le calcul très approximativement, pour les deux modes de construction; nous avons toutes les données nécessaires pour faire le calcul du coût définitif des travaux.

Q. Combien coûteront-ils?—R. Je n'ai point ici le calcul tout fait, mais je puis le faire pour chaque espèce d'ouvrage et le soumettre au comité, si vous le désirez. En présentant, l'année dernière, la proposition dont vous êtes saisi, j'ai aussi soumis un état approximatif des travaux qu'elle occasionnerait.

Q. Est-ce vous qui aviez préparé cet état?—R. L'état fut préparé par un autre sur mes données—sur les chiffres que j'avais fournis au département.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Nous voulons savoir combien coûteront les travaux d'après chaque mode de construction?—R. Mes premières données étaient approximatives; je puis actuellement baser mes calculs sur des données plus complètes, qui ont modifié ma première opinion.

Q. Avez-vous insisté l'hiver dernier auprès de M. Smith pour avoir une réponse au rapport que vous lui aviez présenté?—R. Je n'ai pas insisté auprès de lui pour avoir une réponse; il était très affairé, et je lui avais déjà auparavant parlé si souvent de mon projet que je n'ai pas cru devoir insister davantage.

Q. Votre proposition du 22 mai dernier avait simplement en vue la construction de murs latéraux pour les chaussées dans les espaces couverts d'eau; elle ne comprenait point des chaussées pleines ailleurs que là?—R. Cette proposition comprend tout; la substitution de chaussées pleines aux ouvrages à chevalets sur toute la section.

Q. Le changement proposé à M. Smith pour l'assise des chevalets dans les espaces d'eau diminuerait la dépense?—R. Oui, considérablement. Le rapport que j'ai présenté à M. Smith établit le coût comparatif des différentes natures d'ouvrages.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Sur l'ensemble, vous avez dit que les chaussées pleines seront moins coûteuses?—R. Elles coûteront plus au commencement, mais réaliseront une importante économie par la suite, dans six ou dix ans. Au commencement, elles augmenteront la dépense de \$250,000, à peu près.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Faudra-t-il plus de temps pour faire une chaussée pleine?—R. L'entrepreneur se charge de faire cette construction dans le même temps que l'autre, à peu près. Je pensais qu'il faudrait un peu plus de temps, mais l'entrepreneur m'a dit verbalement qu'il n'y aurait à peu près aucun retardement.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Si l'on établissait des chevalets pour poser la voie en fer, est-ce que le remblaiement ne pourrait pas s'effectuer plus économiquement?—R. Je le pense. C'est ma manière de voir. Dans mes calculs comparatifs, j'établis une assise d'enrochement dans les espaces d'eau. Si l'on construit une assise pleine en enrochement pour installer les chevalets, conformément au contrat, on pourra faire plus tard le remblaiement en terre moyennant 28 cents la verge, au lieu de 37 cents, prix actuellement payé, suivant le contrat, pour le terrassement, ce qui ferait réaliser une économie sur cet article.

Q. Dans les dépressions en terrains secs, l'on pourrait encore finir les travaux à chevalés?—R. Oui.

Q. Le changement proposé est seulement pour les espaces d'eau?—R. Nous avons trouvé de la terre où nous n'aurions jamais pensé en découvrir. Je l'ai utilisée pour les remblais, suivant mes instructions; toutefois, le cube terrassé est peu considérable. Au commencement, nous pensions pouvoir trouver à peine de terre sur cette section. Nos explorations avaient été faites en hiver; nous n'avions point pratiqué de fouilles et nous pensions n'avoir là que du roc compacte et des roches. Depuis que les ouvriers sont à l'ouvrage, nous avons pu découvrir des dépôts de terre pour les emprunts.

Q. Cela n'avait-il pas été prévu dès le commencement?—R. Oui. Je fis savoir à M. Fleming que nous ne pourrions probablement pas trouver assez de bois sur la section pour les ouvrages à chevalés, et je lui demandai de m'autoriser à abaisser les rampes pour économiser les matériaux. Sa réponse fut celle-ci: "Il faut que le pays soit affreux si vous ne pouvez trouver un peu de terre çà et là; il ne faut rien changer à la hauteur des rampes; je les ai abaissées autant qu'il peut être prudent de le faire."

*Par l'honorable M. Christie :—*

Q. Quelle espèce de bois peut-on se procurer dans cette région?—R. Un peu d'épinette blanche et de tamarac.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Et du peuplier?—R. Il y a très peu de peuplier sur la 15<sup>me</sup> section. Il y a une espèce de pin rouge très nouveau. Ces bois sont de petites dimensions. On en trouve rarement qui aient 12x12 pouces sur une longueur de 25 pieds.

Q. Est-ce du bois bien dur?—R. Pas très dur. Il m'a fallu adopter un mode particulier pour la construction des chevalets, à cause du peu de longueur des pièces de bois. Je me suis ingénié à trouver le moyen de franchir des ravines de 50 à 70 pieds de profondeur avec cette nature de matériaux. Les chevalets ont d'ordinaire 40 à 50 pieds; dans quelques cas 75 pieds, au plus.

*Par l'honorable M. Christie :—*

Q. Il vous faudrait souvent aller chercher le bois à une grande distance?—R. Oui.

Q. A quelle distance, généralement?—R. A douze, quinze et même à vingt milles du lieu d'emploi. Nous avons déjà employé beaucoup de bois sur la section pour les ponceaux, et une bonne partie du bois nécessaire à la confection des ponts est déjà en œuvre.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. En mentionnant dans votre estimatif la quantité de bois nécessaire pour les ouvrages, vous saviez à quelle distance il faudrait aller chercher ce bois?—R. Le dé-

partement n'avait rien dit à ce sujet. Les entrepreneurs étaient avertis indirectement de la difficulté de se procurer du bois par la stipulation que les ouvrages en bois pourraient être exécutés avec les bois propices qu'ils trouveraient dans la région.

Q. La seule explication que vous ayez donnée de l'augmentation de la dépense est que les tracés étaient incomplets au moment de l'adjudication des travaux ?—R. Une partie de la dépense est due à cela sans doute ; une partie est due aussi à la modification des pentes. Comme je l'ai dit, il y a un instant, j'avais demandé à M. Fleming de modifier les rampes, parce que je craignais de manquer de bois pour les chevalets. Les pentes ont été modifiées, ce qui a entraîné des frais supplémentaires ; il y a eu aussi addition à la dépense, parce que nous n'avions en commençant que des sections centrales et point de sections transversales. Il y a des endroits sur cette section où l'on avait indiqué des remblais et où il faut pratiquer des déblais.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. M. Smith n'a-t-il pas dit que les pentes ont été abaissées par suite du changement général appliqué aux travaux de la section ?—R. Je ne sais ce que M. Smith peut avoir dit à ce sujet.

Q. Pourquoi abaissez-vous les pentes ?—R. Pour faciliter la marche des trains et diminuer la masse des remblais. La contrée est très-inégale, entrecoupée de coteaux et de vallées de lacs. En déplaçant le centre de la chaussée de trois pieds seulement, on ajouterait de 15 à 20,000 verges de remblai aux travaux, parce que, sur plusieurs points, on entrerait d'autant dans les marais au lieu d'en côtoyer le bord.

Q. Cette modification est indépendante de celle relative aux chevalets ?—R. Oui, elle a été opérée avant qu'il fût question de l'autre.

Q. Je lis ce qui suit dans le témoignage de M. Smith :

“ Q. N'aurait-on pas dû faire une base artificielle au remblai avec des plates-formes ou des pavages en troncs d'arbres (corduroy) dans les endroits où le sol était mou ?  
 “ —R. Discutant cette question-là même, un jour, avec M. Rowan, je lui dis : “ Quand vous avez vu que les remblais absorbaient tant de terre au delà de la quantité prévue au devis primitif, ne vous est-il donc pas venu à l'idée de proposer quelque moyen pour empêcher l'affaissement du remblai ? ” Il me répondit qu'il avait mis à exécution le plan primitif, et que l'approfondissement des fossés d'assèchement serait suffisant. Je répliquai que j'aurais établi sur le sol une assise de bois rond en “ corduroy.”

Aurait-il été à propos de faire une assise en troncs d'arbres au remblai ?—R. Je ne le pense pas ; nous aurions pu en faire une, si nous avions voulu par là diminuer les travaux, mais l'ouvrage est meilleur comme il a été fait.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. On a demandé à M. Smith pourquoi les pentes ont été abaissées ; il a répondu que c'était pour diminuer les frais de traversée des ravines et des dépressions profondes, et pour économiser les terres en faisant correspondre, autant que possible, les quantités des déblais à celles des remblais ; partagez-vous cette manière de voir ?

—R. M. Smith n'est pas inexact parce qu'il ne dit pas la même chose que moi ; il y a des lieux sur la section où l'abaissement des niveaux a eu l'effet qu'il indique ; cet abaissement a eu pour objet une économie dans les travaux, mais non la substitution de chaussées pleines aux ouvrages à chevalets. Sur quelques points où il faut passer dans les lacs, l'assise des chevalets absorberait autant de pierre qu'une chaussée étroite et haute, suffisante pour le passage de la voie. En abaissant les pentes sur ces points, nous avons eu assez de déblais de roc pour ce genre de chaussée.

Q. Cet abaissement des pentes a-t-il eu l'effet d'augmenter si fort le coût des travaux ?—R. C'est l'une des causes de l'augmentation des ouvrages en pierres, mais il aura pour résultat une très-forte réduction dans les travaux nécessaires à la confection des chaussées pleines. Nous avons ajouté une verge de pierres et supprimé dix, quinze ou vingt verges de remblai en terre qu'il eût fallu faire plus tard.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Par qui ces changements dans les niveaux ont-ils été autorisés?—R. Ils m'ont été fournis par le bureau principal.

Q. Qui était alors à la tête de ce bureau : M. Fleming ou M. Smith.—R. M. Fleming. Le contrat porte la condition que l'ingénieur en chef pourra, au cours des travaux, modifier les inclinaisons des rampes, sans que l'entrepreneur puisse pour cela exiger de dédommagement. Le contrat est accompagné d'un devis détaillé et l'entrepreneur est payé pour les quantités exécutées.

Q. M. Smith a dit que la nature des travaux a été entièrement modifiée?—R. Je n'ai pas lu son témoignage.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Les quantités exprimées au devis sont-elles bien graduées ; l'entrepreneur pouvait-il gagner par les changements?—R. Je crois que cela est probable. Dans mon rapport j'ai appelé l'attention sur le fait qu'il y aurait économie de deniers publics à adopter mon projet, et qu'il n'était pas douteux non plus que l'entrepreneur y trouverait son compte, par la confection d'ouvrages rémunératifs et par la suppression d'ouvrages peu rétribués. Ainsi le pays et l'entrepreneur devaient y trouver un avantage. Je n'avais rien à voir à cela ; cependant j'appelai l'attention sur la chose et j'exprimai l'opinion que, si le gouvernement approuvait mes recommandations, l'entrepreneur devait être invité à exécuter les travaux qui s'en suivraient à des prix proportionnels aux prix moyens du contrat pour les mêmes natures de travaux. Par exemple, le prix de la maçonnerie de première classe est bas, et les ouvrages supplémentaires en maçonnerie auraient été, suivant la qualité requise, payés proportionnellement d'après ce prix.

*Par l'honorable M. Macpherson .—*

Q. Quel prix a-t-il pour le bois?—R. Pour le bois, le prix est bas, en somme ; pour le déblai de terre et de roches isolées, il l'est également.

Q. Par le changement proposé, les quantités de bois eussent été considérablement réduites et les travaux de déblai notablement augmentés?—R. Le changement diminuerait considérablement les ouvrages en bois, mais ne ferait point de différence dans les ouvrages en pierre ; naturellement, le cube des terrassements sera augmenté par le remplissage substitué aux chevalets. Dans les deux cas, les ouvrages en pierre restent les mêmes.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Quelle est la conséquence, quant aux prix du contrat, des changements autorisés par M. Smith : vous avez à faire des fondations en pierres pour vos chevalets?—R. Non, nous ne faisons pour le présent, conformément au contrat, que des appontements aux endroits voulus.

Q. Vous n'avez point fait de fondations en maçonnerie?—R. Non, nous avons suivi le contrat, parce que je n'ai point reçu instruction d'y déroger ; mais je suis d'avis qu'il eût été bien préférable de faire de suite des travaux de nature permanente. Je m'en suis tenu au contrat et j'ai fait jeter des appontements aux endroits voulus.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. Vous avez suivi le contrat, excepté pour les endroits où M. Smith vous a autorisé à faire des changements?—R. Nous n'avons point fait de maçonnerie, et nous avons employé le bois pour des ponceaux, qui auront à être renouvelés en pierre par la suite.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Où en sont rendus les travaux à l'heure qu'il est?—R. Nous en arrivons au

point où il va falloir opter entre les chevalets et les chaussées pleines. Si je ne reçois pas instruction de faire des chaussées pleines, je procéderai avec les chevalets.

Q. Le bois pour ces chevalets a-t-il été apporté sur les lieux d'emploi?—R. Non, pas encore.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Combien faudrait-il de temps pour terminer les travaux de cette section en faisant des chaussées solides?—R. L'entrepreneur pense qu'il est en état d'exécuter ces travaux très-rapidement; je pense que la ligne pourrait être ouverte à la circulation au commencement de l'hiver prochain. Les travaux ne seraient pas alors achevés cependant; pour opérer le terrassement, il faudra établir provisoirement la voie sur chevalets afin d'amener les terres empruntées à distance; le terrassement partiellement composé, les trains pourront circuler temporairement sur les chevalets.

*Par l'honorable M. Scott :—*

Q. Pouvez-vous nous donner une idée des explorations qui ont été exécutées préalablement à l'adjudication de cette section?—R. Je puis vous en donner quelque idée. Dans l'automne de 1871, nous fîmes une reconnaissance dans cette région. Nous partîmes d'ici en juillet, en même temps que les autres détachements d'explorateurs. Nous n'arrivâmes qu'en septembre à l'extrémité orientale de la section. Nous opérâmes notre reconnaissance au cours de l'hiver et du printemps de 1872; je transmis au département un rapport de cette reconnaissance préliminaire; ce rapport fut détruit dans l'incendie des anciens bureaux, en cette ville. Il fallut recommencer le travail; il ne restait rien du tout des papiers relatifs à cette section et à celle de la Rivière au Pic.

Q. Vous aviez établi des points de repère?—R. Certainement; mais il nous fallut reprendre à neuf les niveaux.

Q. Cette seconde exploration eut lieu en 1874?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Par suite de cet incendie, l'exploration de cette section a coûté beaucoup plus cher?—R. Oui.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quelle a été l'augmentation de la dépense?—R. Je ne saurais le dire. Les notes relatives à la partie comprise entre la rivière à l'Aigle et le Portage du Rat et entre la rivière au Pic et Michipocotin avaient été détruites. En 1874, un détachement opéra là une nouvelle reconnaissance; nous avons quelques indications sur un plan ou tracé de l'exploration antérieure conduite par M. Jarvis. Nous rencontrâmes des difficultés sur ce tracé, et j'établis plus au sud un meilleur tracé, répondant aux pentes que j'avais instruction de rechercher. Cela eut lieu en 1874.

Q. Qu'avez-vous fait après cela?—R. Nous cherchâmes une autre ligne encore plus au sud; on pensait pouvoir trouver un passage plus favorable en suivant les bords du lac des Bois et en se rapprochant de l'Angle Nord-Ouest; de là, nous passâmes à l'est de la région difficile. Un autre tracé fut alors établi et la ligne fixée dans sa direction présente. On a depuis modifié et redressé cette ligne jusqu'à aujourd'hui. Quelques-uns de ces changements ont été recommandés par M. Smith lui-même et constituent une véritable amélioration.

Q. Qui a fixé le tracé?—R. M. Carre, qui est actuellement préposé aux travaux de la section. Il pourrait vous renseigner sur le temps employé aux opérations du tracé à travers cette région accidentée.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Pouvez-vous produire les instructions par lesquelles M. Smith vous a autorisé à faire dans les espaces d'eau les changements dont vous avez parlé?—R. M. Smith me donna ces instructions verbalement, et j'écrivis aussitôt à M. Carre, en m'appuyant sur ces instructions, une lettre que je suis prêt à produire.

M. JAMES BAINE, comptable au Département des Travaux Publics, appelé de nouveau :

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avez-vous préparé un état de la dépense relative à l'exploration conduite entre le lac Supérieur et le Portage du Rat et entre le Portage du Rat et la rivière Rouge?—R. Je n'ai pu le faire. J'avais cru pouvoir me renseigner auprès des ingénieurs sur les frais de chaque expédition en particulier, mais je n'ai pu obtenir d'eux ces détails. Les livres n'ont pas été tenus de manière à montrer la dépense de chaque détachement d'exploration.

Q. Vous ne pouvez diviser la dépense totale de manière à faire voir ce que chaque section a coûté en explorations?—R. Non, cela ne s'est pas fait ainsi, depuis le commencement.

M. MARCUS SMITH rappelé :

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avez-vous le rapport que M. Rowan dit vous avoir adressé en mars 1877?—R. Je ne l'ai pas; je l'avais même à peu près oublié; M. Rowan en fait mention, je vois, dans une lettre écrite à Winnipeg. J'ai quelque souvenir de ce rapport, après réflexion. Il me l'adressa au mois de mars; j'étais alors très-occupé et je le parcourus rapidement, sans plus y faire attention.

SALLE DE COMITÉ,

Lundi, 5 mai 1879.

M. MARCUS SMITH, rappelé, a présenté une réponse par écrit à la lettre de M. Fleming (voir appendice) et a ajouté ce qui suit :

L'état transmis, coté C, indique que l'on avait en vue ces changements avant que je sois allé sur la section, car cet état est basé sur une estimation faite par M. Rowan avant que M. Fleming eût présenté son rapport. En comparant les quantités portées dans cet état à celles originaires prévues, on voit qu'il s'agissait de faire des chaussées pleines en terre, dès avant mon voyage là-bas.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. D'après ce que vous avez dit précédemment, j'ai compris que ces travaux en pierre et en terre étaient en cours d'exécution. M. Rowan, au contraire, est venu dire qu'ils n'ont pas encore été commencés, si ce n'est pour la traversée de petits lacs, où le changement aura l'effet de réduire la dépense ; n'avez-vous pas dit en effet, si je vous ai compris, que ces changements dans les travaux étaient en cours d'exécution sur toute la section ?—R. J'ai dit que les travaux étaient peu avancés, mais que ce qui était en cours d'exécution ajoutait aux prévisions. Il fallait commencer par poser les assises d'enrochement ; le terrassement ne pouvait se faire que plus tard, mais on avait évidemment l'intention d'en faire un, puisque l'entrepreneur n'a demandé qu'une très-minime fourniture de bois, juste assez de bois pour les ponts des cours d'eau.

Q. Vous m'aviez laissé sous l'impression, ainsi que d'autres membres du comité, je pense, qu'il avait déjà été fait de fortes dépenses pour ces changements dans les travaux ; M. Rowan nous a dit au contraire qu'il s'agit maintenant de décider si on va oui ou non les adopter : comment concilier vos dires ?—R. On a pu comprendre que ces changements étaient déjà avancés. Je crois avoir corrigé cette impression en disant que les enrochements étaient nécessaires pour les deux modes de construction, et que l'emploi des terres avait été très économique.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. Comment se fait-il que vous n'avez rien dit de votre visite des travaux en 1877 ?—R. Je ne me rappelle pas qu'on m'ait interrogé sur cette visite.

Q. Vous n'avez point parlé de la communication à vous adressée en mars 1878 par M. Rowan ; vous ne nierez point avoir alors reçu de lui une communication relative aux changements projetés ?—R. J'ai dit, je pense, avoir reçu de M. Rowan, une lettre à laquelle je ne fis point attention ; cette lettre était accompagnée de quelques estimations.

Q. Alors, comment avez-vous pu dire que vous ne connaissiez rien des changements projetés avant d'avoir été sur les lieux en 1878 ?—R. J'ai dit que j'ignorais qu'ils eussent été soumis au gouvernement. M. Rowan m'envoya une estimation ; je me bornai à la parcourir du regard, car dans le temps j'étais très occupé. Cette estimation me parut porter sur des changements qui ajouteraient à la dépense ; je ne l'examinai point, faute de temps, et je ne la soumis point non plus au département. M. Fleming est arrivé avant que j'aie eu le temps de m'occuper de cette proposition de M. Rowan, qui la renouvela auprès de M. Fleming.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Relativement à la substitution d'ouvrages en pierre et en terre aux ouvrages à chevalets pour la traversée des lacs, nous avons compris que ce changement a été résolu à la suite de l'autorisation verbale que vous avez vous-même donnée à M. Rowan, à Winnipeg, dans l'automne de 1877 ; M. Rowan ayant alors communiqué cette autorisation à l'ingénieur de division, le fait et sa date se trouvent par là constatés ?—Il s'agissait d'un cas spécial, qui me fut soumis, de deux traversées de lacs d'un mille de longueur environ ; en employant sur ce point le roc des déblais comme le proposait M. Rowan, on améliorerait les travaux prévus et indiqués par M. Fleming, tout en réalisant une économie dans la construction. J'autorisai le changement pour cette partie des travaux, et j'en avertis, à mon retour ici, M. Mackenzie, qui m'approuva, mais je n'ai point donné d'autorisation générale pour le projet comme ensemble. J'ai dit à l'ingénieur de me soumettre ses plans de modification, et de ne point prendre pour une approbation de l'ensemble du projet l'approbation de cette modification partielle que je viens de mentionner.

---

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Vous avez soumis au ministre la proposition de M. Whitehead et le rapport de l'ingénieur sur cette proposition. Je vous ai demandé précédemment si le rapport à vous adressé par M. Rowan était le seul qui recommandât le changement ; à quoi vous avez répondu : " C'est le seul qu'il y ait au bureau à ma connaissance ?"—R. Je n'ai jamais vu ce rapport depuis ; je ne sais ce qu'il est devenu.

---

M. JAMES H. ROWAN, appelé et interrogé de nouveau :

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avez-vous préparé, comme vous l'avez promis, un état de la dépense comparative à faire pour achever les travaux de la 15<sup>e</sup> section d'après les deux modes de construction ?—R. Voici cet état ; il est approximatif.



QUINZIÈME CONTRAT.—Etat approximatif de la dépense à faire pour achever les travaux

Nature des travaux.	Prix du contrat.	Quantités du devis.	
		Quantités.	Montants.
	\$ cts.		\$ cts.
Report.....			
Madriers de pin ..... par 1000 m. p.	25 00	1,000	25 00
Madriers de bois dur..... do	20 00	1,000	20 00
Fer forgé : boulons, chevilles, liens, etc ..... par lb.	0 13	325,000	42,250 00
Fonte..... do	0 10	10,000	1,000 00
Traverses..... No.	0 40	270,000	108,000 00
Pose de la voie..... par mille.	290 00	116	33,640 00
Ballastage..... par vg. cube.	0 33	186,000	61,380 00
Aiguilles et croisements ..... par paire.	10 00	26	260 00
Maçonnerie supplémentaire et constructions permanentes, soit.....			
Totaux.....			2,267,942 56
Dépense supplémentaire approximative pour substitution de remblais pleins aux chevalets.....			

NOTE.—Les items marqués A. B. C., indiquent l'augmentation de dépense que nécessitera la substitution des chevalets représente une réduction sur ouvrages en bois de \$361,856.61. D'autres modifications dans l'estimatif que j'ai présenté à M. Fleming le 22 mai 1878, et dont le total s'élève à la somme de \$258,500.

OTTAWA, 10 avril 1879.

aux prix du contrat, et pour construire des remblais pleins au lieu de chevalets.

Quantités révisées.		Différence résultant de la substitution de remblais pleins en terre aux chevalets.		Différence résultant de changements secondaires.		Observations.
Quantités.	Montants.					
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
15,578	389 45					B.
3,680	73 60	361 45				B.
26,937	3,501 81		38,748 19			B.
18,885	1,288 50	288 50				B.
270,000	108,000 00					
116	33,640 00					
186,000	61,380 00					
26	260 00					
	70,000 00					C.
	2,517,417 84	550,344 72	361,856 61	3,386 80	12,400 00	
	2,267,942 56					
	249,475 28					

tution de remblais solides en terre aux chevalets et représentent une somme de \$620,344 72. La modifications réduisent à \$249,475.28 comme ci-haut la somme nécessaire pour l'exécution des modifications dans l'estimatif que j'ai présenté à M. Fleming le 22 mai 1878, et dont le total s'élève à la somme de \$258,500.

JAMES H. ROWAN,  
Ingénieur de division.

Q. Quelle est l'estimation de la dépense, aux prix du contrat?—R. Elle est de \$2,267,942.56.

Q. Quelle serait la dépense si l'on substituait des remblais en terre aux chevaux?—R. \$2,517,417.84. Cette substitution causerait une augmentation de dépense de \$249,475.28, comme je le mentionne à la note au bas de l'état que voici. (Voir page précédente.)

Q. Jusqu'à quel point les changements opérés par vous ont-ils augmenté les travaux?—R. Les travaux n'ont été augmentés en rien; la quantité du déblai de roches isolées est naturellement incertaine; il n'y a rien à changer aux ouvrages en pierre, soit qu'on emploie des chevaux, soit qu'on remblaie en terre; les changements porteront sur le terrassement, si l'on substitue des remblais solides aux chevaux, et voici ce que seront ces changements: en exécutant les travaux d'après le contrat, le cube des terres atteindrait au moins 224,138 verges, mais la substitution de remblais solides aux chevaux sur toute la section absorberait 1,657,420 verges de terres; la différence de dépense de ce chef irait de \$82,931.06 à \$613,245.

Q. Ainsi, en n'apportant aucun changement dans le mode de construction, le cube des terres, au lieu d'être de 80,000 verges, quantité prévue par l'estimation, s'élèverait à 224,138 verges?—R. Oui.

Q. Cela, en s'en tenant au système des chevaux?—R. Oui.

Q. Mais en adoptant le mode des remblais solides, le cube des terres s'élèverait à 1,657,420 verges?—R. Oui.

Q. Par rapport au déblai de rocher, quelle est la quantité prévue à l'estimatif?—R. La quantité à l'estimatif originaire est de 300,000 verges.

Q. S'il n'y avait pas de changements dans les travaux, à combien s'élèverait ce déblai?—R. La quantité de ce déblai s'élèvera à 525,646 verges, s'il n'y a pas de changements. Si l'on construit des remblais solides, la quantité sera la même absolument. Que la chaussée soit achevée avec de la terre ou avec des chevaux, cela ne fait point de différence dans la quantité des ouvrages en pierre.

Q. Que dites-vous du déblai de roches isolées?—R. Il n'y a point de changement dans ce déblai parce que la quantité en était inconnue avant notre arrivée sur les lieux; elle a été estimée à 30,000 verges.

Q. L'estimatif révisé porte cette quantité à 46,000 verges?—R. C'est qu'elle s'est trouvée de fait plus forte que qu'on ne l'avait d'abord prévu.

Q. Cette quantité de 46,000 verges est-elle bien correcte?—R. Non, elle ne l'est pas; il y aura beaucoup plus que cela, à cause de certaines circonstances.

Q. Quand s'est-il agi pour la première fois d'apporter des changements dans la nature des travaux?—R. Il s'est agi de cela pour la première fois lorsque j'ai expliqué à M. Smith mes vues sur ce sujet en lui représentant l'avantage qu'il y aurait à remplacer les assises pleines par des murs latéraux. Cela se passait à Winnipeg en octobre 1877.

Q. Vous proposiez en même temps d'établir des chaussées solides dans les lacunes sèches?—R. J'ai proposé cela après que M. Smith eût approuvé les chaussées pour les lacunes d'eau. Il approuva d'abord les chaussées pour les lacunes d'eau; après cela, l'entrepreneur proposa de supprimer les ouvrages à chevaux sur toute la section et d'y substituer un terrassement; il offrait en même temps d'aller chercher les matériaux de remblai à n'importe quelle distance, sans supplément de prix pour le transport.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. Cette proposition fut faite en présence de M. Smith?—R. Elle fut faite à M. Smith, en ma présence, au Manitoba.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Pensait-on généralement que le changement serait adopté?—R. Oui; pour ma part, j'espérais bien qu'il le serait.

Q. Est-ce que la chaussée ainsi contenue par un revêtement en pierre offrirait une base solide pour les chevalets ?—R. Il faudrait remplir le milieu en terre jusqu'à la hauteur de ce revêtement pour asseoir les chevalets. Je craindrais toutefois que le remplissage ne se tassât et que la base des chevalets n'en fût affectée. Pour obvier à cela, il faudrait enfoncer des pilotis sur lesquels on ferait reposer les chevalets.

Q. Le plan primitif a-t-il été considérablement modifié par des travaux d'enrochement en lacunes sèches ?—R. Non ; nous n'avons élevé le remblai que sur un seul point, et cela d'après les ordres de M. Smith pour constater si l'on pourrait trouver de la terre à portée. Les ouvrages à chevalets ne doivent être remplacés par des ouvrages pleins que dans les lacunes d'eau.

Q. Quelle réduction cela fera-t-il sur les ouvrages en bois ?—R. Une réduction de moitié, au moins.

Q. Si les quantités portées au devis estimatif originaire étaient correctes, lequel des deux modes de construction serait le moins coûteux ?—R. La construction en chevalets coûterait moins cher, comme cela ressort des calculs que j'ai produits.

Q. Est-ce parce que les quantités effectives vont dépasser si fort les quantités prévues qu'il vaudrait mieux adopter le mode de construction solide ?—R. Non, ce n'est pas pour cette raison.

Q. En augmentant les déblais, vous ajoutez d'autant à la masse des matériaux disponibles pour vos remblais ?—R. C'est très vrai, mais nous avons trouvé aussi de forts dépôts de terre où nous n'aurions jamais imaginé en trouver. On avait d'abord cru que cette région était entièrement rocheuse, c'est pourquoi on n'a porté à l'estimatif que 80,000 verges de terre. Depuis qu'on a découvert de larges dépôts de terre, on s'est demandé s'il ne vaudrait pas mieux remplacer les ouvrages à chevalets par des ouvrages en terre. Si ces dépôts de terre eussent été connus à l'origine, cela, je pense, eût influé sur la décision prise relativement à la nature des ouvrages.

Q. Avez-vous fourni à l'entrepreneur un devis des ouvrages à chevalets nécessaires pour franchir les dépressions de terrains secs ?—R. Nous n'avons point encore fourni d'états à l'entrepreneur pour ces ouvrages ; nous attendons qu'il en fasse la demande. Si ces états étaient fournis d'avance, ils pourraient être égarés.

Q. Quelle peut être la profondeur des lacs à franchir ?—R. Il y a de larges lacs, mais nous les traversons aux endroits propices.

Q. Combien pourrait avoir la plus longue de ces traversées ?—R. Je ne pourrais le dire exactement ; de 500 à 600 pieds, peut-être 700.

Q. Quelle pourrait être la plus forte profondeur de ces traversées ?—R. A peu près une vingtaine de pieds d'eau.

Q. Quel fond y trouvez-vous ?—R. Quelquefois, le fond est dur ; quelquefois il est vaseux.

Q. Ces vases sont-elles profondes ?—R. Le fond du lac à la Croix a une épaisse couche de vase ; nous avons constaté par des sondages une profondeur vaseuse de 20 pieds et plus.

Q. Faudra-t-il jeter des ponts sur quelques parties de ces lacs ?—R. Je ne le pense pas. J'ai reçu ordre de l'ingénieur faisant fonction d'ingénieur en chef d'établir une assise solide d'enrochement dans un des lacs pour installer des chevalets.

Q. Quelles sont les conditions du contrat pour le transport des matériaux ?—R. Les entrepreneurs ont un supplément de prix pour ce qui excède 1,200 pieds.

*Par l'hon. M. Haythorne :—*

Q. Quel avantage l'entrepreneur trouverait-il à exécuter les changements proposés ?—R. Je puis donner cette réponse générale qu'il y gagnerait en ce que le prix de 37 cents par verge cube pour les mouvements de terre serait trop élevé eu égard à la différence de 224,138 verges à 1,657,420 verges. Pour les déblais de roc compacte et de roches, il n'y aurait point de différence, par suite du changement dans les travaux. L'entrepreneur ferait aussi un profit par la suppression du bois, en ce qu'il reçoit pour cette fourniture un prix non rémunérateur.

- Q. Les déblais vous fournissent-ils assez de terre ou vous faut-il en emprunter?—  
 R. Il faut en emprunter une forte partie.  
 Q. Quelle est la nature du sol?—R. Le sol est sablonneux.

*Par l'honorable M. Macpherson:—*

- Q. Faudrait-il aller chercher bien loin les matériaux?—R. Sur quelques points il faudrait aller les chercher à une grande distance.

*Par l'honorable M. Haythorne:—*

- Q. Dans ces lacs, si vous remplissez de terre le vide laissé entre les deux murs latéraux de la chaussée, le remplissage ne s'affaissera-t-il pas graduellement?—  
 R. Je pense que les murs de soutènement protégeront parfaitement le milieu de la chaussée. Nous avons accumulé dans ces murs une telle masse de pierre qu'ils se sont enfouis profondément et reposent sur un fond ferme. Il n'y a pas de danger qu'ils gauchissent sous la poussée des terres; leur inclinaison est de deux pouces au lieu d'un pouce au pied et ils contiendront solidement la masse du remplissage.

*Par l'honorable M. Macpherson:—*

- Q. La principale cause de l'augmentation de dépense vient de l'excédant des quantités effectives sur les quantités prévues au devis?—R. Oui.  
 Q. Cette erreur dans l'appréciation des quantités a été causée par l'imperfection des études de terrain au temps de l'adjudication des travaux?—R. Oui.  
 Q. Je suppose que tous ceux qui sont employés aux travaux, les ingénieurs comme les entrepreneurs, s'attendent à ce que les changements proposés vont être adoptés?—R. Oui, nous nous y attendons parce que ces changements sont pour le mieux.

Je produis la lettre d'instruction que j'ai adressée à l'ingénieur de division lors du départ de M. Smith.

WINNIPEG, 3 novembre 1877.

CHER MONSIEUR.—J'ai reçu votre lettre du 28 octobre. M. Smith est parti pour l'est hier l'après-midi. Il va soumettre au gouvernement le projet de confectionner en terre les chaussées et de supprimer les ouvrages à chevalets. En attendant, il m'a autorisé à faire confectionner les chaussées dans les lacs comme nous l'avons proposé, c'est-à-dire avec des murs latéraux s'élevant à la hauteur de trois pieds au-dessus des hautes eaux et suffisamment espacés pour porter le remblai en terre et laisser une berme de deux pieds en dehors. Je vous télégraphierai aussitôt que les travaux seront repris.

L'aire du profil pour tunnels que je vous ai transmis excédait de trois pieds celle d'un cercle de douze pieds. Je vous en envoie un aujourd'hui (pour vos opérations) qui équivaut à l'autre, ou qui s'en rapproche tellement qu'il ne présentera pas de différence dans la pratique. Vous ferez rapport des quantités d'après ce profil.

L'entrepreneur devra fournir des longrines en conformité avec les dessins.

Votre dévoué

JAMES H. ROWAN.

H. CARRE, écr.,  
 Ingénieur de division sur la section 15.

- Q. Avez-vous envoyé une copie de cette lettre à M. Smith?—R. La première fois que je lui ai écrit après la date de cette lettre, je lui en ai fait connaître la teneur. A la même date, j'écrivis à M. Carre, dans les termes suivants:

WINNIPEG, 3 novembre.

MON CHER MONSIEUR.—M. Whitehead désire soumettre au gouvernement le projet de confectionner en terre les chaussées et de supprimer les chevalets sur la section 15.

Il a eu hier, accompagné de son ingénieur, M. Rattan, une courte entrevue à ce sujet avec M. Smith, juste au moment du départ de ce dernier. M. S. a paru être en

faveur du projet; mais, avant de le soumettre au gouvernement, il a besoin de quelques renseignements plus détaillés, qui lui donnent les quantités et le coût aussi exactement que possible :

1<sup>o</sup>. Le coût de l'achèvement de la ligne, en suivant le plan actuel.

2<sup>o</sup>. Le coût de cet achèvement en substituant le remblaiement en terre ou en sable aux ouvrages à chevalets.

3<sup>o</sup>. Le coût pour achever la ligne telle qu'actuellement projetée et remblayer subséquemment la partie en chevalets avec de la terre ou du sable.

Remarque.—Tous les items communs aux trois plans, tels que maçonnerie, construction de ponts et de tunnels de cours d'eau, etc., peuvent être écartés de ces calculs, ou mieux encore, donnés en une somme ronde commune aux trois plans.

L'estimation, sous le premier chef, devra indiquer la quantité et le coût des déblais de roc, de terre et de sable en ligne de tranchée, ainsi que le sable ou la terre qu'on peut obtenir aisément à l'aide d'emprunts et la quantité et le coût des chevalets nécessaires pour couvrir les espaces non nivelés qui resteront après l'exécution des premiers travaux; la ligne étant considérée comme achevée, quant au nivellement, en vertu du présent contrat, une fois ces travaux terminés.

L'estimation, sous le second chef, indiquera le coût, en mettant de côté les chevalets et en y substituant de la terre ou du sable. Il est parfaitement entendu que, si ce plan est adopté, l'entrepreneur ne pourra rien réclamer pour le transport supplémentaire, de quelque distance qu'il ait à tirer les matériaux pour les remblais et pour le revêtement en pierre de chaque côté du remblai, dans les levées à travers les lacs. Si l'on doit conserver les chevalets quelque part, vous vous rappellerez qu'on les trouvera plus économiques pour les hautes chaussées, ailleurs que dans les terrains couverts d'eau.

L'estimation, sous le troisième chef, s'explique d'elle-même. Je n'ai pas encore eu, de vous, les données nécessaires en fait de profils en long et en travers, pour me mettre en état de faire établir ces estimations ici. Vous aurez donc à les préparer et à me les expédier, car il est très-important que j'aie ces renseignements sous le plus bref délai possible. M. Ruttan, qui se charge de cette lettre, s'est généreusement engagé, à la demande de M. Smith, à vous prêter toute l'assistance en son pouvoir, pour faire ces calculs; vous pouvez garder M. Rodger qui l'accompagne, pour vous aider et après cela il ira rejoindre M. McNab.

M. Smith m'a autorisé à permettre aux entrepreneurs de construire la levée en terre et en sable, entre un double mur de pierre dans les endroits où la ligne traverse une étendue d'eau, quand la chose est praticable et désirable. Là où il se trouve assez de pierre auprès pour faire un enrochement plein, vous pourrez suivre ce plan.

M. Smith a consenti à ce que le niveau soit baissé quelque peu entre les stations 1230 et 1330, disons quelque chose comme trois pieds ou environ, à la hauteur de la station 1280, si vous pensez que la chose puisse se faire avec avantage.

M. Ruttan rapporte que, à l'extrémité occidentale de la section, les déblais ne fourniront de pierre que pour l'un des côtés de la chaussée à travers le lac à la Croix. M. Smith a autorisé l'abaissement du niveau sur cette partie de la section et dans la traversée du lac à la Croix jusqu'à un degré qui permettra de tirer des tranchées assez de pierre pour les deux murs latéraux.

Il faut qu'il soit clairement entendu avec les entrepreneurs que si l'on consent à la confection de chaussées pleines au lieu de chevalets, toutes les chaussées devront être construites de cette manière, au moins aux endroits que l'ingénieur indiquera et non à ceux qu'eux-mêmes pourraient choisir.

Bien à vous,

JAMES H. ROWAN.

H. CARRÉ, écr.,

Ingénieur de service, section 15.

J'arrivai à Ottawa dans les premiers jours de janvier, ignorant s'il avait été prise quelque résolution. J'adressai quelque temps après la lettre suivante à M. Smith :

OTTAWA, 5 mars 1878.

CHER MONSIEUR.—Au commencement de novembre dernier M. Whitehead eut une conversation avec moi à l'effet d'obtenir la permission de construire les chaussées avec de la terre ou du sable sur la section 15, au lieu d'ouvrages à chevalets. Je lui ai demandé de faire sa proposition par écrit, afin que je pusse la soumettre au département par votre entremise. Vers la même époque (5 novembre 1877), j'écrivis à M. Carré, lui demandant des renseignements détaillés pour les soumettre en même temps. Ma lettre exigeait "des renseignements détaillés sur le sujet, réunis sous les chefs suivants et donnant les quantités ainsi que le coût aussi près que possible :

" 1o. Le coût de l'achèvement de la ligne selon le plan actuel.

" 2o. Le coût de cet achèvement en substituant le remblaiement en terre ou en sable aux ouvrages à chevalets.

" 3o. Le coût pour achever la ligne telle qu'actuellement projetée, et remblayer subséquemment la partie en chevalets avec de la terre ou du sable.

" Remarque.—Tous les items communs aux trois plans ci-dessus, tels que maçonnerie, construction de ponts et de tunnels de cours d'eau, etc., etc., peuvent être écartés de ces calculs, ou mieux encore, donnés en une somme ronde commune aux trois plans.

L'estimation, sous le premier chef, devra indiquer la quantité et le coût des déblais de roc, de terre et de sable, en ligne de tranchée, ainsi que le sable ou l'argile qu'on pourrait obtenir aisément à l'aide d'emprunts, avec en outre la quantité et le coût des chevalets qui seront nécessaires pour couvrir les espaces non nivelés qui resteront après l'exécution des premiers travaux,—la ligne, étant considérée comme achevée quant au nivellement, sous le présent contrat, une fois ces travaux finis.

" L'estimation, sous le second chef, indiquera le coût en mettant de côté les chevalets et en y substituant de la terre ou du sable.

" Si l'on doit conserver les chevalets quelque part, vous vous rappellerez qu'ils se trouveront très-économiques pour les chaussées hautes, ailleurs que dans les terrains couverts d'eau.

" L'estimation s'explique d'elle-même sous le troisième chef. Je n'ai pas encore eu de vous les données nécessaires, en fait de profils en long et de profils en travers, pour me mettre en mesure de faire établir ces estimations dans mon bureau. Comme il est très-important que j'aie ces renseignements dans le plus bref délai possible, vous les préparerez en conséquence et me les expédiez.

" Il faut qu'il soit clairement entendu avec les entrepreneurs que si l'on consent à la confection de chaussées pleines au lieu de chevalets, toutes les chaussées devront être construites de cette manière, au moins aux endroits que l'ingénieur indiquera et non à ceux qu'eux-mêmes pourraient choisir."

Le 7 novembre dernier, je reçus de M. Whitehead la lettre ci-incluse contenant une proposition formelle en rapport avec ce sujet.

Avant de partir de Winnipeg pour venir ici, j'écrivis de nouveau à M. Carré (le 22 décembre), l'informant que j'avais reçu cette lettre, et j'ajoutais : " Toutefois, ayant que je puisse soumettre ceci au département, je dois être en mesure de lui présenter une estimation approximative du coût des différentes natures d'ouvrages." De là, la lettre que je vous ai écrite, le 3 novembre.

" M. Marcus Smith ayant approuvé le plan de faire les levées à travers les lacs avec un remplissage de terre et de sable entre des murs de soutènement ou revêtements en pierre, ces ouvrages doivent être évalués par comparaison avec les ouvrages à chevalets ; et je vous aurai de l'obligation si vous me faites parvenir, à la date la plus rapprochée possible, une estimation approximative des autres portions.

L'objet de cette estimation est d'établir le coût respectif des deux modes de construction de la chaussée—pour laquelle il n'y a pas maintenant assez de matériaux—le premier consistant à construire des chevalets qui seront remblayés plus tard avec de la terre et du sable, et le second à faire le terrassement immédiatement aux prix du contrat, en abandonnant le système des chevalets, soit complètement ou autant que praticable.

Je puis attirer ici votre attention sur le fait que, tandis que d'un côté il sera dans tous les cas, nécessaire que la superstructure des ouvrages à chevalets soit faite du meilleur bois quarré, une partie considérable du bois de charpente, qu'il faudra employer pour les chevalets, pourra être du bois brut, équarri seulement aux points des assemblages, des mortaises et des tenons—ce qui réduira très considérablement le coût (aux prix du contrat.)

M. Carré a promis de me donner prochainement les renseignements demandés par ces lettres, mais comme je ne les ai pas encore reçus, je transmets aujourd'hui la lettre de M. Whitehead avec telles informations, pouvant se rapporter à l'affaire, que je suis en état de donner à présent. Je puis recevoir des nouvelles de M. Carré d'ici à quelques jours, et alors me trouver en mesure de vous donner d'autres informations.

Les niveaux actuels sur la section 15, dans leurs rapports avec le déblai et le remblai, ont été adoptés en vue de maintenir à son chiffre le coût primitif, en réduisant les tranchées dans le roc. Les matières extraites de ces tranchées seront d'abord employées où il sera nécessaire, pour construire les chaussées à travers les lacs jusqu'à une hauteur de trois pieds au-dessus du niveau des hautes eaux et sur une largeur telle que plus tard des remblais en terre puissent être formés sur ces chaussées sans que le pied de ces remblais baigne dans l'eau.

En attendant, des chevalets installés sur ces enrochements, supporteraient la voie sur ces parties incomplètes ainsi qu'en d'autres endroits où il serait impossible de se procurer les matériaux nécessaires pour compléter la chaussée.

Il a été décidé de faire les murs latéraux de la manière ci-dessus décrite, pour empêcher l'action de l'air et de l'eau sur les ouvrages en bois; et on les construit de la largeur indiquée de préférence à une largeur moindre (suffisante seulement pour porter les chevalets) vu que, si ce dernier plan eût été adopté, il aurait fallu une quantité de terre plus considérable pour parachever la chaussée par la suite; et, après leur achèvement, il faudrait se procurer des matériaux pour faire des fondations en pierres sèches à leur base, afin de les préserver de l'action de l'eau.

A l'époque où le plan des travaux fut adopté, tous les renseignements que l'on avait pu recueillir portaient à croire qu'à part la pierre, l'on ne pourrait se procurer que très peu de matériaux sur la section. Néanmoins, dans le cours de l'été dernier, le personnel et l'outillage nécessaires pour faire des recherches se trouvant sur les lieux, l'on s'assura qu'une quantité considérable de sable et d'argile pouvait être obtenue à différents endroits sur la ligne, ainsi que de fosses d'emprunts. Il sera toutefois nécessaire, en certains cas, de charroyer ces matériaux d'une distance considérable pour les employer à la construction des ouvrages.

Les diagrammes et les calculs ci-après prouvent que cette découverte est d'une grande importance en ce qui concerne le mode de construction et démontrent que:—

1. Les terrassements coûtent moins cher que les chevalets pour des chaussées de moins de 18 pieds de hauteur;

2. Si la base pleine en pierre, destinée à supporter la chaussée en terre dépasse la moitié de la hauteur totale de la chaussée, il serait moins dispendieux de construire toute la chaussée en pierre jusqu'à son couronnement.

3. Une base en pierre ou des murs latéraux de moins de 10 pieds de hauteur ne diminueraient pas le coût de la construction de la chaussée.

4. Des murs en pierre (comme dans la fig. 1) remblayés avec de la terre à la pleine hauteur de la chaussée, coûtent, dans tous les cas, au moins 33 pour 100 meilleur marché qu'une base en pierre de pleine largeur surmontée de chevalets, et près de 50 pour 100 moins cher que cette même espèce de base avec remblaiement en terre.

5. Des chaussées entre 20 et 50 pieds de hauteur coûteront en définitive de 57 à 59 pour 100 plus cher si on les surmonte d'abord de chevalets pour les remblayer de terre par la suite, au lieu de les terrasser dès maintenant.

Ces faits se déduisent des données suivantes:—

1. Les prix auxquels les différentes natures de travaux sont calculés, sont ceux du contrat, à l'exception des remblayages subséquents en terre lorsque des chevalets

seront d'abord employés ;" l'exécution de ce dernier ouvrage est calculée à 20 pour 100 de moins que le prix du contrat pour le remblayage en terre.

2. La déclivité des talus est de  $1\frac{1}{2}$  sur 1 de pente pour la terre, et de 1 sur 1 pour la pierre.

3. La pierre *in situ* est à la pierre en chaussee comme 2 à 3.

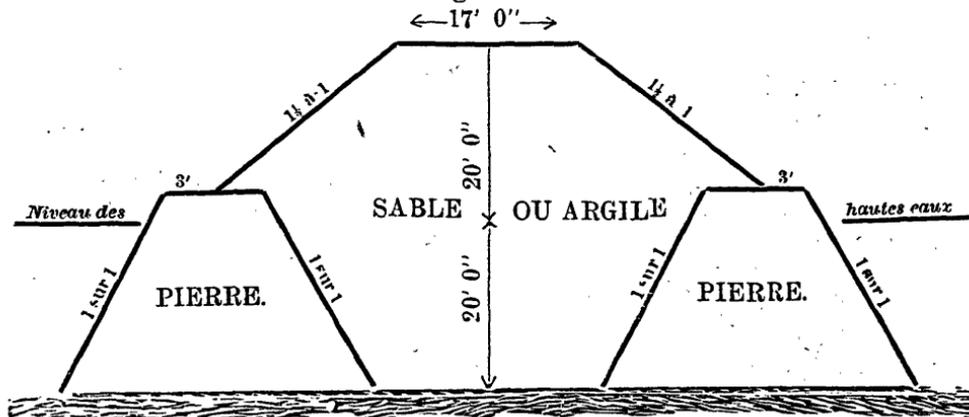
4. La terre *in situ* est à la terre en chaussee comme  $1\frac{1}{3}$  à 1.

5. Le bois brut, ou bois du plus bas prix, est supposé devoir être employé pour les "chevalets;" le bois quarré, ou bois du plus haut prix, est supposé devoir servir dans toutes les "superstructures."

6. Sous les cinq chefs ci-dessus, le coût relatif par pied linéaire est comme suit :—

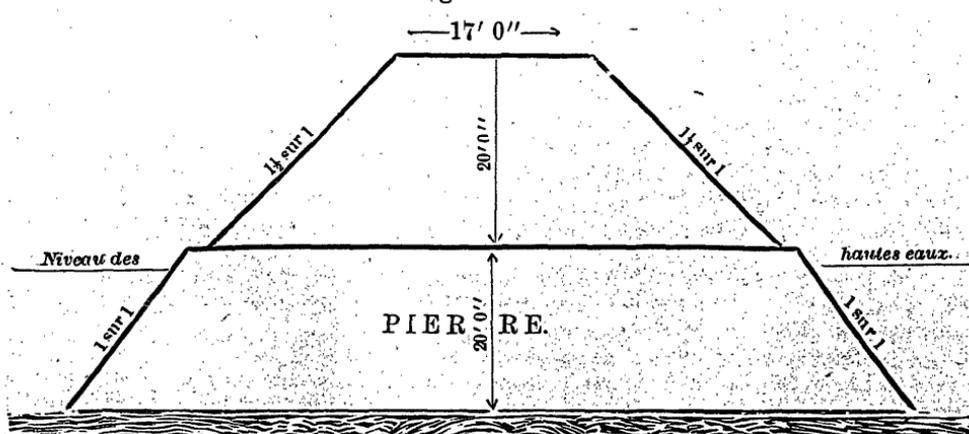
Ouvrages en chevalets.	Remblai en terre.	Remblai en pierre.	Hauteur du terrassement.
\$10 02	\$4 25 -	\$18 30	10 pieds
10 96	14 27	50 16	20 do
13 38	28 24	95 56	30 do
16 25	46 76	154 52	40 do
20 38	69 84	227 04	50 do
21 18	110 70	353 39	65 do

Fig. No. 1.



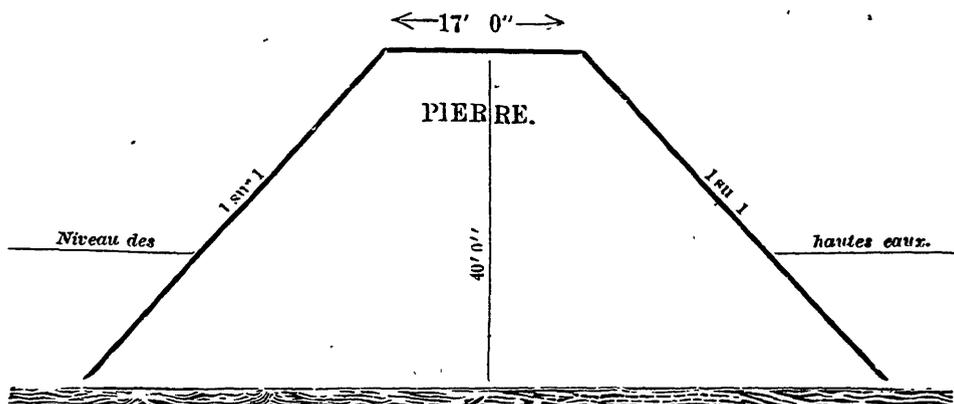
Les murs latéraux en pierres, avec centre et couronnement en terre coûtent, par pied linéaire..... \$100 25

Fig. No. 2.



Les bases en pierre avec couronnement en chevalets, coûtent, par pied linéaire .....	\$150 57
do do terre, do .....	153 59
do do chevalets et remblaiement subséquent en terre, par pied linéaire.....	162 41

Fig. No. 3.



Levée en pierre solide, coût par pied linéaire.....	\$154 53
Une levée de 20 pieds coûtera par pied linéaire :—	
1. En terre, avec bases latérales en pierres sèches, de 10 pieds de hauteur.....	\$20 28
2. Avec murs latéraux en pierre (fig. 1), de 10 pieds de hauteur, centre et couronnement en terre.....	31 26
3. A base de pierre (fig. 2), de 10 pieds de hauteur, avec couronnement en terre.....	47 55
4. En enrochement plein (fig. 3) .....	50 16
5. A base de pierre (fig. 2) de 10 pieds de hauteur, avec couronnement en chevalets .....	52 71
6. A do do do et remblaiement subséquent en terre.....	56 74
Une levée de 30 pieds coûtera, par pied linéaire :	
2. Avec murs latéraux en pierre (fig. 1) haute de 20 pieds, centre et couronnement en terre.....	\$81 73
2. En enrochement plein (fig. 3) haute de 20 pieds.....	95 56
3. A base de pierre (fig. 2) haute de 20 pieds avec couronnement en terre.....	103 80
5. do do do en chevalets.....	108 97
6. do do do et remblaiement subséquent en terre.....	113 00
Une levée de 40 pieds coûtera par pied linéaire :—	
2. Avec murs latéraux en pierre (fig. 1) haute de 20 pieds, centré et couronnement en terre.....	\$100 25
5. A base de pierre (fig. 2) haute de 20 pieds, avec couronnement en chevalots.....	150 57
3. A base de pierre (fig. 2) haute de 20 pieds avec couronnement en terre.....	153 89
4. En enrochement plein (fig. 3) haute de 20 pieds.....	154 53
6. A base de pierre (fig. 2) do avec couronnement en chevalets et remblaiement subséquent en terre.....	162 42

Une levée de 50 pieds coûtera par pied linéaire :—

2. Avec murs latéraux en pierre (fig. 1) haute de 20 pieds, centre et couronnement en terre.....	\$123 34
5. A base de pierre (fig. 2) haute de 20 pieds avec couronnement en chevalets.....	193 67
3. A base de pierre (fig. 2) haute de 20 pieds avec couronnement en terre.....	208 54
6. A base de pierre (fig. 2) haute de 20 pieds, avec couronnement en chevalets et remblaiement subséquent en terre.....	217 09
4. En enrochement plein (fig. 3).....	235 05

Une levée de 70 pieds coûtera par pied linéaire :—

2. Avec murs latéraux en pierre (fig. 1) haute de 20 pieds, centre et couronnement en terre.....	\$183 06
5. A base de pierre (fig. 2) haute de 20 pieds, avec couronnement en chevalets.....	291 94
3. A base de pierre (fig. 2) haute de 20 pieds, avec couronnement en terre.....	331 47
6. A base de pierre (fig. 2) haute de 20 pieds, avec couronnement en chevalets et remblaiement subséquent en terre.....	339 16
4. En enrochement plein (fig. 3).....	412 77

Vous ayant soumis d'une manière générale, à Winnipeg, les faits que je donne ici en détail, je reçus la permission de faire les modifications nécessaires dans le système de construction des levées à travers les petits lacs. Conséquemment ces modifications sont suivies dans un ou deux cas où les matériaux peuvent être extraits des tranchées adjacentes en quantité suffisante pour former un enrochement plein au lieu d'une simple base en pierre (le coût étant à peu près le même.) Dans d'autres endroits on construit des murs latéraux, ce qui facilite l'avancement des travaux, vu que l'on peut se procurer les matériaux des tranchées qui se trouvent à portée, tandis que pour faire une base pleine il faudrait charroyer des matériaux d'une distance considérable.

Des chevalets en bois du pays ne pourraient être regardés comme sûrs après avoir duré 5 ou 6 ans, et l'on ne saurait exagérer le danger de voir le trafic du chemin interrompu, par suite de l'incendie de quelque portion de ces ouvrages couvrant une longueur considérable sur la section.

Ce danger est considérablement diminué par le plan actuellement adopté pour franchir les lacs, et il disparaîtrait entièrement si le projet contenu dans la présente était approuvé. Le chemin se trouverait en même temps d'une nature plus durable.

Dans la lettre que je vous ai écrite le 26 janvier dernier, j'ai signalé le fait qu'il y a des endroits sur la ligne où l'introduction de constructions permanentes (pour lesquelles il n'y a pas de prix spécifié au contrat) ferait supprimer ces ouvrages en bois coûteux et périssables. Vu que la suppression de ces ouvrages serait sans doute à l'avantage pécuniaire des entrepreneurs, je recommanderais qu'on leur demandât de faire, où il en faudrait, des travaux de la nature de ceux indiqués dans ma lettre, ou toute autre maçonnerie de ponceau, à des prix proportionnés à ceux qu'ils ont demandés dans leurs soumissions pour les maçonneries de pont, et ceci, indépendamment de l'offre contenue dans la lettre ci-incluse.

En adoptant ce mode, l'ouvrage entier sera fait d'une manière permanente, et le coût primitif ne sera pas augmenté de beaucoup, tandis que le coût définitif des travaux se trouvera considérablement diminué.

Votre dévoué,

JAMES H. ROWAN.

MARCUS SMITH, écuyer,  
Ingénieur en chef-adjoint.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. Lorsque cette lettre a été adressée à M. Smith, il faisait fonction d'ingénieur en chef?—R. Oui, cette proposition a été faite à M. Smith, il y a eu un an au mois de mars dernier, avant le retour d'Angleterre de M. Fleming.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Vous n'avez pas reçu de réponse à cette proposition?—R. Non, je n'ai pas reçu de réponse. J'ai ici la copie d'un télégramme relatif à des changements suggérés par M. Smith, et qui ont notablement amélioré la ligne.

(Copie.)

Télégramme à JAS. H. ROWAN,  
Winnipeg.

OTTAWA, décembre 28, 1878.

Au lac "War Eagle," construire la levée en enrochement plein jusqu'à trois pieds au-dessus de l'eau; 42 pieds de large au couronnement, superstructure à chevaux, le poteau extérieur incliné de 3 pouces au pied. Au lac Déception; remblai en terre avec mur de soutènement dans l'eau, du modèle approuvé.

MARCUS SMITH.

M. Marcus Smith a donné ici l'explication suivante :

"L'ouvrage, exécuté en 1877, dont parle M. Rowan, est une portion de deux milles environ de longueur, sur laquelle un changement a été fait au plan approuvé par M. Fleming dans la distribution du roc provenant des déblais. M. Fleming avait autorisé M. Rowan à établir une chaussée pleine dans les terrains couverts d'eau; nous trouvâmes que ce genre de chaussée absorberait une grande quantité de pierre; M. Rowan suggéra une modification consistant à faire simplement des murs de soutènement à la chaussée, afin de diminuer les emprunts de pierre. J'approuvai la modification pour la portion de travaux dont je viens de parler et aussi un certain abaissement des rampes sur ce point-là, mais je n'ai pas autorisé M. Rowan à écrire à M. Carre que cette modification particulière s'appliquerait de même à l'ensemble de la section. Je donnai instruction à M. Rowan de préparer des plans et profils détaillés de tous les changements proposés; j'ai pour principe de ne rien approuver d'une manière générale et sans avoir pardevers moi des plans et profils.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Est-ce que le changement ne devait se faire que dans cette étendue d'eau où vous en aviez approuvé l'exécution?—R. Que dans les petites étendues d'eau seulement.

Q. Vos instructions à M. Rowan étaient verbales et non écrites?—R. Je lui ai donné des instructions verbales, au moment où je partais en tout hâte de Winnipeg. Si j'avais vu la lettre de M. Rowan à M. Carre, relative à la distribution de la pierre, je n'y aurais pas objecté, parce que M. Rowan est correct, en autant qu'il s'agit de cette distribution.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. Comment se fait-il que vous ne vous soyez pas souvenu de cela, avant le témoignage de M. Rowan?—R. Je n'ai pas été interrogé sur ce point. Le gouvernement m'a donné instruction spéciale de borner mes réponses aux questions qu'on m'poserait. Si vous m'eussiez demandé une narration de ce qui s'était passé, je vous l'aurais donnée.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. J'aimerais à savoir si la pratique suivie au Département est de donner des instructions verbales, quand il s'agit de changements de cette importance?—R. Pas

quand il s'agit de changements d'une nature générale, mais cela se fait pour des changements peu considérables comme dans le cas actuel. J'aurais donné des instructions par écrit, mais il ne me restait pas une demi-heure avant le départ du bateau. J'informai le ministre, à mon arrivée ici, que j'avais autorisé certains changements qui sont de la compétence de l'ingénieur; je lui dis que ces changements auraient l'effet de diminuer la dépense. Le ministre parut en être satisfait.

*Par M. Haythorne :—*

Q. Ce changement sur un espace de deux milles de voie était-il donc peu important?—R. Il était peu important comparativement à l'ensemble des modifications projetées.

Q. Puisque vous n'aviez pas eu le temps de donner vos instructions par écrit avant de partir de Winnipeg, n'eût-il pas été mieux de le faire subsequmment; nous ne connaissons le changement en question que par la seule lettre de M. Rowan à M. Carre?—R. Quand je suis à Ottawa, je donne d'ordinaire mes instructions par écrit, mais quand je parcours la ligne, je donne des instructions verbalement à l'ingénieur de section.

Q. Ces instructions ne sont nulle part consignées par écrit?—R. Non; ces détails dans la pratique n'ont pas besoin d'être communiqués au département.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. M. Christie vous a demandé si la pratique est de faire un nouvel appel de soumissions, quand des changements considérables sont apportés à des travaux déjà adjugés, et vous avez répondu: "je n'ai jamais vu apporter d'aussi grands changements à des travaux, sans qu'il ait été fait un nouvel appel de soumissions." Dans ce cas-ci, c'est la nature même des travaux qui, selon vous, est totalement modifiée?—R. Il n'a jamais été fait de changements aussi considérables aux autres travaux que j'ai eu à diriger.

Q. M. Rowan prétend qu'il n'y a pas eu beaucoup de changement et que l'augmentation dans les quantités vient de l'insuffisance du premier estimatif?—R. Je crois qu'un changement qui entraîne une dépense de \$260,000 est un changement considérable.

Q. Les dépôts de terre qu'on a découverts offraient un moyen d'exécuter les changements projetés, qui constituent une amélioration?—R. Comme question d'art, des remblais pleins valent certainement mieux que des ouvrages à chevalets.

Q. Sur certains points, n'avez-vous pas eu un surplus de déblais?—R. Non; souvent nous avons dû recourir à des emprunts.

Q. Vous avez eu à disposer d'un surplus de 225,000 verges de déblais de rocher?—R. Si l'on tire des tranchées la quantité de roc nécessaire pour les murs de soutènement, l'un des modes de construction n'offrira pas d'avantages sur l'autre, au point de vue de la dépense, mais s'il faut emprunter de la pierre pour ces murs, le cas sera différent. On n'a pas l'intention de renouveler les chevalets quand ils se détérioreront; on fera alors le remplissage en terre; si l'on adopte le système des chevalets, les murs de soutènement pourront rester inachevés, en attendant qu'on opère le terrassement définitif.

Veuillez me permettre une explication au sujet de cette lettre de M. Rowan, datée du 5 mars.

J'étais très affairé au moment où je l'ai reçue; le Parlement était en session et j'avais une masse de papiers à examiner. Je ne fis que jeter un coup-d'œil rapide sur cette lettre de M. Rowan, mais alors même que j'aurais eu tout le loisir nécessaire pour étudier sa proposition, celle-ci ne reposant que sur des données incomplètes, je n'aurais pu prendre aucune conclusion. Pour me former une juste idée, il me fallait aller sur les lieux. On ne peut, dans le cas d'ouvrages difficiles, comme le sont ceux-ci, faire l'application d'un système général quelconque; sans données complètes et circonstanciées, je ne voudrais engager en rien ma responsabilité en un tel cas.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. C'est pour cela que vous avez donné à entendre au comité que vous ne connaissiez rien de ces travaux avant d'avoir été les visiter?—R. Je ne connaissais rien de ce qui avait pu se passer au département; je n'ai cherché à faire entendre au comité quoi que ce soit. J'ai répondu aux questions en toute franchise.

Q. Avez-vous lu le témoignage de M. Mackenzie?—R. Je ne l'ai pas lu.

Q. Il dit positivement que vous deviez connaître tous les changements?—R. Alors, il sait mieux que moi ce que je sais.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Il paraît y avoir une certaine contradiction entre ce que vous avez dit précédemment, en réponse à l'honorable M. Christie, quant à l'importance des changements exécutés, et ce qu'a dit M. Rowan, à savoir que les changements n'ont été exécutés que pour ce qui a été autorisé par vous-même dans l'automne de 1877?—R. Les enrochements étaient la première chose à faire, nécessairement; lors de ma visite, on remblayait en terre sur plusieurs points, où, d'après le premier plan, il aurait fallu des chevalets; l'entrepreneur me dit qu'il attendait les machines et l'outillage nécessaires pour opérer en grand dans les déblais de terre. Jusque là, on n'avait pas encore fait grand'chose; tout de même, on procédait.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. M. Rowan a dit positivement que l'entrepreneur n'a pas dépassé jusqu'à aujourd'hui les changements autorisés par M. Smith?—R. Je n'ai pas autorisé d'autres changements que ceux indiqués par moi lors de mon départ de Winnipeg.

Q. N'auriez-vous pu oublier ce que vous auriez autorisé, comme vous avez oublié la proposition qui vous fut soumise par M. Rowan?—R. Je n'oublie point les autorisations que je donne. J'ai permis un changement sur un point particulier de la ligne, et j'ai donné instruction, au cas où l'on voudrait faire d'autres changements, de m'en soumettre des plans et profils.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas consulté le gouvernement, comme vous aviez promis, de le faire, sur les changements projetés?—R. M. Whitehead et M. Rowan ne m'ont point proposé d'autre changement que celui relatif aux deux milles dont j'ai parlé.

Q. Le comité aura alors à juger s'il doit vous croire ou croire M. Rowan?—R. Je répète que je n'ai autorisé aucun changement général.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Les travaux que vous avez vus en cours d'exécution étaient-ils faits en vue d'établir une chaussée pleine ou d'établir des chevalets?—R. Ils étaient faits pour établir une chaussée pleine; ils n'auraient pas été nécessaires le moins du monde pour des chevalets. Ce dernier mode de construction ne doit être que temporaire; les chevalets ne seront point renouvelés après détérioration; on fera alors un remblaiement en terre. J'ai approuvé les enrochements parce qu'ils serviront plus tard pour le remblaiement.

M. HENRY CARRE, appelé de nouveau :

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Vous avez entendu le témoignage de M. Smith?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous donner au comité quelques explications sur la nature et l'étendue des remblais en terre?—R. Lorsque M. Smith est venu là, nous étions à faire le déblai de tranchée sur un ou deux points, nous trouvâmes un dépôt sablonneux et des reliefs rocheux; je permis à l'entrepreneur d'aller quérir des terres à peu de distance pour le nivellement sur ces points. A part ce minime emprunt et les déblais

des fossés latéraux, employés au besoin pour la chaussée, il n'y a pas eu d'emprunts pour le remblai. Les dépressions ont été remplies avec les matières extraites des fossés; nous avons quelquefois élargi ceux-ci pour en tirer un volume suffisant de matières, lorsqu'il y avait une dépression profonde à combler. Tout ceci est conforme au contrat et ne s'en écarte en rien. M. Smith n'a pas indiqué où des changements dans les travaux auraient eu lieu. Il n'y a pas eu de changement du tout; voilà le fait. M. Smith est dans l'erreur. Il a permis d'élever le remblai sur un point, au moyen d'emprunts, comme l'a rapporté M. Rowan.

Q. Au temps de la visite de M. Smith, vos travaux étaient-ils strictement conformes au devis?—R. Oui, excepté pour ce qui est des murs de soutènement. M. Rowan m'avait autorisé par lettre à construire ces murs.

Q. Sur toute la section les travaux étaient strictement conformes au devis?—R. Certainement, si je comprends le devis.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Avait-on pris des mesures préparatoires en vue des ouvrages à chevalets?—R. Non.

Q. Savez-vous pourquoi on n'avait point pris de telles mesures?—R. Parce que la question des chevalets était en suspens. Nous attendions une décision sur la proposition de M. Whitehead; à l'heure qu'il est, j'ignore comment les travaux seront achevés.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Il s'est agi plus haut de l'époque à laquelle M. Smith a visité les travaux; je voudrais savoir si, jusqu'à présent, les travaux ont été exécutés conformément au devis, excepté toutefois, comme on l'a expliqué, pour ce qui est des travaux en terrains couverts d'eau?—R. Les travaux sont conformes au devis, excepté sur ce point où nous avons ouvert une fosse d'emprunt. Nous voulions voir ce que nous pourrions tirer par cette fouille. M. Smith nous dit: "Faites ici un terrassement pour voir ce que vous pourrez tirer de la fosse." L'expérience nous a valu une importante découverte.

*Par l'honorable M. Marpherson :—*

Q. Est-ce que vous n'avez pas encore fait de travaux de terrassement?—R. Nous avons fait des travaux de terrassement considérables, mais tout ce qui est en remblai provient du déblai de tranchée et aussi du déblai de fossé, sur le point que j'ai signalé.

Q. Tout cela out été fait pareillement s'il n'avait pas été question de supprimer les chevalets?—R. Oui.

Q. Il n'a été fait rien de plus en terrassement que ce qui avait été prévu pour le cas de l'exécution des ouvrages à chevalets?—R. Non, excepté sur ce point dont j'ai parlé.

Q. Quelle peut être l'étendue de l'ouvrage sur ce point-là?—R. Il peut y avoir là 44 à 45,000 verges de terrassement.

Q. Est-ce vous qui avez fourni les données qui ont servi de base au premier devis estimatif?—R. Oui, c'est moi qui ai fait tous les calculs.

Q. En quelle saison avez-vous exploré la région?—R. J'ai commencé l'exploration en juillet, en partant du portage du Rat.

Q. Il n'y avait plus de neige sur le sol?—R. Non, mais la terre est couverte de mousses et de broussailles.

Q. Comment avez-vous pu vous tromper si grandement sur les quantités?—R. En traversant les bois de cette région, il est impossible de connaître la nature du sous-sol; on peut avoir sous ses pieds une couche de sable légère ou profonde. Comment le savoir à moins de pratiquer des sondages?—R. Il n'a pas été pris non plus de sections en travers.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas pris de sections en travers?—R. J'étais seul à opérer le tracé; c'était même plus que je ne pouvais faire. J'ai établi le tracé du Portage

du Rat à la rivière Rouge dans le cours d'une saison. Il m'eût été impossible de prendre des sections transversales.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. En quelle année était-ce ?—R. En 1874.

Q. N'a-t-il pas été fait une nouvelle exploration en 1876 ?—R. Oui, j'ai fait une nouvelle exploration en 1876, mais sans calculer les quantités.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avez-vous pris des sections transversales cette seconde fois ?—R. Oui.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas relevé les quantités ?—R. Je n'en ai pas eu le temps. Nous finissions alors le travail d'établissement du tracé.

Q. Était-ce avant l'adjudication ?—R. Nous étions à finir le levé du tracé et des sections transversales; il resta cependant encore quelque chose à compléter.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Pensiez-vous alors qu'on ferait des remblais pleins au lieu d'ouvrages à chevalets ?—R. Je n'en savais rien, n'ayant point reçu d'instructions. Je m'attendais cependant que le changement serait adopté.

Q. Rien n'avait encore été préparé pour les chevalets ?—R. Non; il n'avait pas été apporté de bois sur la ligne.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Les devis de fourniture n'avaient pas été délivrés à l'entrepreneur ?—R. Non; mais ces devis étaient prêts. Le pays est si inégal qu'à tous les vingt et un pieds il nous faut prendre les niveaux pour établir des séries de chevalets qui répondent aux accidents de terrain.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Les témoins entendus ont dit que le prix des ouvrages en pierre et en terre était très-élevé comparativement au prix des ouvrages en bois. Les ingénieurs ont-ils coutume de faire exécuter et payer en premier lieu les ouvrages dont le prix est élevé, sans avoir une garantie que les ouvrages à bas prix seront également exécutés ?—R. Cela n'est pas la coutume. Si on n'a pas entière confiance dans l'entrepreneur, on peut exiger de lui qu'il exécute différentes natures d'ouvrages concurremment; si au contraire, on se fie à l'entrepreneur, on ne l'astreint pas à cela.

Q. Ne deviez-vous pas faire rapport à l'ingénieur en chef que l'entrepreneur ne prenait aucune mesure pour les ouvrages à chevalets ?—R. Cela paraissait par les états mensuels.

Q. Mais vous n'avez pas appelé l'attention sur ce point à ?—R. Non.

Q. N'était-ce pas votre devoir de le faire ?—R. C'eût été mon devoir, si j'avais eu quelque raison de penser que l'entrepreneur ne remplirait pas ses obligations.

Q. Pensiez-vous que le changement allait être adopté ?—R. Je le pensais, parce que ce changement serait avantageux au point de vue de la permanence des ouvrages.

Q. Saviez-vous que les entrepreneurs avaient fait une proposition dans ce sens ?—R. Je l'avais appris par la lettre de M. Rowan.

Q. En 1877 ?—R. Oui.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. M. Smith nous a dit qu'il avait été porté à supposer que les ouvrages à chevalets allaient être supprimés, parce qu'il n'avait point vu faire de préparatifs pour ce genre d'ouvrages; était-il bien justifiable de tirer de cette circonstance la conclusion qu'il en a tirée ?—R. Les chevalets ne peuvent être mis en place qu'après l'enrochement; si on les élevait avant l'enrochement, le choc des pierres basculées sur la chaussée les renverserait; au grand dommage de l'entrepreneur. À côté des ponceaux, les

pierres sont rangées à la main autour des chevalets afin de les tenir en position. Ce serait une grosse dépense de mettre d'abord les chevalets en place et de faire ensuite l'enrochement à l'entour.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. N'a-t-on pas exécuté certains ouvrages en bois en vue du changement projeté dans la nature de l'entreprise?—R. Oui, au lac à la Croix.

Q. Ces ouvrages étaient simplement en vue des espaces d'eau à franchir?—R. Oui, dans la partie ouest.

Q. Ces ouvrages devaient servir pour traverser les espaces d'eau et non pour franchir d'autres lacunes?—R. Pour les traversées d'eau, après que la chaussée aura été partiellement établie.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. A-t-on posé des rails quelque part sur les deux sections?—R. Les rails sont posés au lac à la Croix, section 14, sur une longueur de 10 chaînes; aussi sur une couple de milles de la section 15, pour le transport des matériaux.

M. ROWAN, rappelé :—

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Quelle est la cause de l'excédant des ouvrages en pierre et en terre sur le devis estimatif originaire?—R. La cause est que les données premières étaient incomplètes. Lorsque les quantités ont été calculées, nous n'avions encore qu'un tracé d'essai sans sections transversales. Les calculs ont été basés sur les élévations du centre, seulement.

Q. Quelle était la longueur de la section?—R. Elle est actuellement de 36½ milles; elle avait plus que cela d'abord.

Permettez-moi un mot d'explication sur ce que j'ai entendu dire ici relativement à ce que M. Smith aurait ou n'aurait pas autorisé,

Ma lettre à M. Carre, écrite immédiatement après le départ de M. Smith, fait voir comment j'ai compris l'autorisation. En mars, j'informai par lettre M. Smith de mes instructions à M. Carre; M. Smith dit qu'il n'a pas eu le loisir de considérer ma proposition. Je lui faisais remarquer que les données étaient incomplètes; mais que je croyais de mon devoir de lui communiquer sans plus de retard la proposition de M. Whitehead, avec tels détails que je pouvais alors fournir. Dès le commencement d'avril, je reçus de M. Carre un estimatif détaillé. J'informai M. Smith de cette réception et lui dis que j'étais alors prêt à faire avec lui un examen minutieux du projet.

*Par l'honorable M. Cornwall :—*

Q. Est-ce verbalement ou par écrit que vous avez communiqué avec M. Smith?—R. Le 5 mars je lui avais écrit cette lettre qui a été lue ici aujourd'hui; à laquelle il n'a pas eu le temps de répondre; mais il a oublié qu'au commencement d'avril je l'avais informé verbalement de la réception de l'estimatif détaillé de M. Carre; en lui disant que j'étais prêt à faire avec lui un examen minutieux du projet. Cet examen était encore à faire à l'arrivée de M. Fleming, à qui je soumis le projet, et qui le trouva assez important pour le recommander au gouvernement.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. Le gouvernement est-il actuellement en possession de données suffisantes pour prendre une détermination?—R. Oui.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Quand êtes-vous parti d'Ottawa l'an dernier?—R. A la fin de juin.

Q. Avez-vous eu quelque conversation avec M. Fleming sur le sujet de ces changements dans les travaux?—R. Oui.

Q. Ces conversations vous ont-elles laissé sous l'impression que les changements seraient effectués?—R. Je suis parti d'ici sous l'impression qu'ils seraient approuvés.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avez-vous eu quelque conversation sur ce sujet avec le ministre des travaux publics?—R. Seulement celle que j'ai rapportée et que j'eus avec lui avant l'arrivée de M. Fleming.

---

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,  
MARDI, 6 mai 1879.

M. Rowan a produit l'état suivant indiquant la dépense à faire pour remplacer les ouvrages à chevalets par des ouvrages pleins en terre :

**ESTIMATIF des travaux et de la dépense pour l'établissement d'une chaussée pleine en terre.**

Désignation des ouvrages.	Quantités.	Prix.	Sommes.
		\$ cts.	\$ cts.
Déboisement ..... par acre	170	30 00	6,000 00
Coupes rez terre ..... do	7	50 00	350 00
Arrachement des bois (y compris fossés latéraux).... do	35	80 00	2,800 00
Déblai de rocher ..... par vg. cub	516,226	2 75	1,419,621 50
Déblai de roches ..... do	95,756	1 75	167,573 00
Déblai de terre (y compris emprunts)..... do	1,720,714	0 37	636,664 18
Drains d'assèchement, hors voie..... do	9,100	0 45	4,095 00
Déblai de terre sous eau..... do	1,300	1 11	1,110 00
Egouts souterrains..... par 100 p. l.	3,226	55 00	1,774 00
Tunnels de la voie (section de 15 verges cubes par pied linéaire)..... par pd. lin.	515	30 00	15,450 00
Tunnels de cours d'eau de 12 pieds (4 verges cubes au pied linéaire) ..... do	400	14 00	5,600 00
Tunnels de cours d'eau de 8 pieds (2 verges cubes au pied linéaire)..... do	650	9 00	5,850 00
Tunnels de cours d'eau de 6 pieds (1 verge cube au pied linéaire)..... do	800	7 00	5,600 00
Maçonnerie de ponts..... par vg. cub.	2,000	11 00	22,000 00
Encaissements pour culées et piles de pont (y compris bois et remplissage en pierre)..... do	1,700	2 75	4,675 00
Murs en pierres sèches ..... do	2,500	2 00	5,000 00
Bois carré—15 pouces × 9 pouces..... par pd. lin.	2,304	0 30	691 20
do 12 × 12 ..... do	61,262	0 30	18,378 60
do 12 × 9 ..... do	2,932	0 28	820 96
do 9 × 8 ..... do	23,155	0 25	5,788 75
do 9 × 6 ..... do	39,955	0 25	9,988 75
do 9 × 4 ..... do	3,644	0 20	728 80
Pilotis ..... do	1,300	0 50	650 00
Pièces aplanies de 8 pouces ..... do	8,564	0 12	1,027 68
Madriers de pin..... par m. p. M.	28,812	25 00	720 30
Fer forgé (y compris boulons, bandes et chevilles)... par lb.	48,961	0 13	5,974 93
Fonte ..... do	11,516	0 10	1,151 60
Traverses ..... No.	91,200	0 40	36,480 00
Pose de la voie..... par mille.	38	290 00	11,020 00
Ballastage ..... p. vg. cub.	57,000	0 33	18,810 00
Aiguilles et croisements..... paires.	8	10 00	80 00
Charriage supplémentaire ..... do			18,500 00
Salaires (15 pour cent en plus) ..... do			2,500 00
<i>Travaux sur section 14 imputables à section 15.</i>			2,437,474 55
<b>Matériaux délivrés et ouvrages :—</b>			
Traverses ..... No.	193,000	0 40	76,800 00
Pose de la voie ..... par mille.	80	290 00	23,200 00
Ballastage ..... par vg. cub.	160,000	0 33	52,800 00
Aiguilles et croisements ..... paires.	20	10 00	200 00
<b>Total.....</b>			<b>2,631,674 55</b>

Les travaux exécutés sur la section 14 imputables à la section 15, s'élèvent à \$153,000.

**JAMES H. ROWAN,**  
*Ingénieur de division.*

Je voudrais donner ici une explication. Cette estimation dépasse un peu celle que j'ai présentée l'an dernier et que je vous ai soumise hier. Le montant de cette estimation était de \$2,525,000; la présente estimation est de \$2,634,674, soit une augmentation de \$119,000, venant d'un accroissement de déblais de roches qui atteint 95,756 verges et qui s'élèvera au prix du contrat, à \$167,593. Cet accroissement dont il nous faut tenir compte vient des instructions données par M. Smith, lors de sa visite des travaux, sur la manière dont l'ingénieur de division aurait à estimer les quantités de roc extraites de la tranchée en excès de la largeur portée au devis. Je n'ai pas accompagné M. Smith dans sa visite des travaux; j'ai fait connaître la raison qui m'en a empêché, mais l'assistant-ingénieur M. Carre les visita avec lui, ainsi que l'ingénieur de l'entrepreneur et l'entrepreneur lui-même. Ceux-ci représentèrent à M. Smith que nous en usions mal à l'égard de l'entrepreneur en refusant de lui tenir compte des quantités extraites en dehors de l'alignement de la tranchée; qu'ils ne pouvaient se dispenser de détacher un excédant, à cause de la nature de la fouille et de l'emploi de matières explosibles; qu'il était impossible de s'en tenir à la lettre du devis des travaux; qu'il fallait enlever tous les éclats de roc et que ce déblai devait être compté à l'entrepreneur. L'assistant-ingénieur m'a dit ensuite à Winnipeg que M. Smith lui avait donné verbalement instruction de tenir compte de ce déblai à l'entrepreneur, parce que celui-ci ne pouvait se tenir exactement dans la ligne de la tranchée, et parce qu'ayant à enlever les éclats de roc on dehors de cette ligne, il devait être payé pour ce travail. L'assistant-ingénieur m'ayant fait connaître cette décision, je fis à M. Smith, qui était alors à Winnipeg, l'observation suivante: "Si vous décidez cela de cette manière, nous allons être fort embarrassés; toutes nos estimations vont se trouver fautives, car nous avons calculé d'après le devis des travaux, et notre difficulté avec l'entrepreneur consiste en ce que nous n'avons pas voulu lui tenir compte des déblais excédant la largeur de la tranchée, à l'exception toutefois des roches qui, par leur position, pourraient s'ébouler sur la voie, au passage des trains. M. Smith me répondit que l'entrepreneur ne pouvait miner le roc autrement qu'il ne faisait; que les conditions du devis ne pouvaient être prises au pied de la lettre; que cela serait injuste envers l'entrepreneur.

En discutant la question, je montrai le devis à M. Smith et lui fis remarquer que les termes en étaient clairs et précis. Il modifia alors sa décision première en disant: "Comptez cela comme roches détachées." Je répliquai: "S'il faut allouer un supplément à l'entrepreneur, il sera encore bien payé comme cela."

J'admets bien qu'il est presque impossible à l'entrepreneur, à moins d'une perte sérieuse, de pratiquer la tranchée dans sa forme exacte, mais si nous outrepassons nos ordres, en lui comptant cet excédant de tranchée même comme déblai de roches isolées, les quantités de cette nature de déblai vont être considérablement augmentées. C'est ce qui explique la forte différence en plus que j'ai signalée il y a un instant. Je ne sais jusqu'à quel point elle sera approuvée; l'ouvrage est inachevé et les quantités iront en croissant à mesure de l'avancement des travaux. La dépense, de ce chef, dépassera les prévisions de \$125,000 environ.

*Par l'honorable M. McLelan:—*

Q. Que fait-on de l'excédant du déblai?—R. On l'emploie en remblai. Sans cela, M. Smith n'aurait pas voulu en payer une seule verge. Son argument a été que toute la matière extraite étant utilisée, l'entrepreneur devait être payé pour tout le déblai. Il m'a dit: "Vous ne pouvez vous refuser à payer ce que vous recevez."

*Par l'honorable M. Penny:—*

Q. Mais l'entrepreneur reçoit un gros prix pour le déblai de rocher?—R. Certainement.

Q. En faisant même un peu plus d'ouvrage que ce qui est prévu au devis, il serait encore passablement rémunéré?—R. Oui, mais les entrepreneurs ne font rien au delà de leurs obligations sans supplément de prix. L'excédant déblayé a été compté comme déblai de roches détachées.

*Par l'honorable M. McLelan :—*

Q. Si cet excédant n'était pas employé en remblai, si la tranchée pouvait être pratiquée en suivant exactement l'alignement sur le terrain, il faudrait aller emprunter ailleurs des matériaux pour confectionner la chaussée?—R. Certainement, mais nous n'irions pas chercher de la pierre pour cela; nous emploierions de la terre. L'entrepreneur se sert de la pierre extraite; cette pierre est utilement employée, cela est vrai, mais si j'avais été libre de faire à ma volonté, je n'aurais point mis là de la pierre, car elle coûte trop cher; j'aurais remblayé en terre. La verge de terre, au prix du contrat, ne coûte que 37 cents, tandis que la verge de pierre coûte \$1.75.

Q. Mesurez-vous ce déblai comme déblai de rocher ou comme déblai de roches détachées?—R. Nous mesurons comme déblai de rocher, mais nous portons les quantités en compte comme déblai de roches détachées. Deux verges de roc compacte fournissent assez de pierre, après que le roc a été concassé, pour former trois verges d'enrochement, de sorte qu'une excavation de 200 verges en roc compacte donne la pierre nécessaire pour 300 verges de chaussée.

Q. Il faudrait plus de 300 verges de terre pour remplir l'espace des 300 verges de pierre?—R. Oui, il faudrait ajouter un neuvième aux 300 verges pour terrasser le même espace, c'est-à-dire ajouter un neuvième à la quantité extraite de l'excavation.

Q. Faites-vous vos mesurages en déblai?—R. Oui.

Q. Ces enrochements sont-ils sujets à s'affaisser?—R. Pas en terrains secs, mais ils s'affaissent un peu dans les terrains couverts d'eau.

Q. Ne se fait-il pas un tassement par suite de la circulation?—R. Pas d'une manière sensible; la chaussée se tasse d'elle-même par le poids de sa charge.

Q. Les déblais supplémentaires dont il s'agit n'auraient-ils pas pu être prévus quand le devis a été préparé, et n'aurait-il pas été juste de les mettre en ligne de compte?—R. Cela n'a pas été prévu dans le temps.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Trouvez-vous que l'entrepreneur ait une juste réclamation à faire, valoir dans ce cas-ci?—R. M. Fleming m'a parlé de cela, et je sais que le devis des travaux est conforme à ses vues. J'étais lié par les termes du devis, mais le représentant de M. Fleming m'a dit d'interpréter ces termes d'une certaine manière, ce qui équivalait à des instructions venant de M. Fleming lui-même. Je n'avais pas voulu tenir compte à l'entrepreneur de l'excédant de déblai, avant l'arrivée de M. Smith. L'entrepreneur était d'ailleurs en arrière dans ses évaluations. Après avoir reçu l'ordre de M. Smith, nous avons porté, dans l'estimation du mois suivant, tout l'excédant exécuté jusqu'à date, ce qui a considérablement grossi le chiffre. M. Fleming est d'avis, si je le comprends bien, que dans le cas où la tranchée excède la largeur voulue par le devis et où les bords, à cause de la nature schisteuse de la fouille, sont sujets à des éboulements, l'excédant ne doit être payé à l'entrepreneur que comme déblai de terre, par la raison que si nous avions à emprunter pour remblayer, c'est de la terre que nous emprunterions; l'entrepreneur préférant utiliser la pierre extraite de la fouille, il ne doit recevoir pour cette pierre que le prix des matériaux que nous voudrions employer. Les autres items peuvent présenter des modifications, mais le résultat général sera à peu près celui que j'ai donné l'année dernière; la différence dans mes calculs vient du changement relatif aux quantités des déblais de roc.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Avez-vous voulu dire hier au comité qu'il n'a pas été fait d'enrochements dans les dépressions en terrains secs qui, d'après le devis original, devaient être franchies au moyen d'ouvrages à chevaux?—R. C'est ce que j'ai dit; mais je ne me suis pas expliqué de manière à me faire bien comprendre. Je vais expliquer ma pensée. Il a été fait des enrochements sur certains points qui devaient être franchis par des ouvrages à chevaux; c'est de ces points-là, je suppose, que M. Smith a voulu parler. Quand j'ai dit hier n'avoir fait que ce qui avait été autorisé par M. Smith relativement aux étendues d'eau, je voulais donner à entendre que nous avons fait

les côtés de la chaussée en pierre et non une base pleine d'enrochement, dans les étendues d'eau. Les travaux exécutés de cette manière ont absorbé beaucoup moins de pierre, et comme la fouille en avait donné suffisamment pour une base pleine dans les lacs, il nous est resté une masse de pierre que nous avons pu utiliser pour remplir les dépressions en terrains secs. J'ai dit que nous n'avions rien fait au-delà de ce qui avait été autorisé, parceque, suivant ma manière de voir, toute cette pierre qui nous restait devait être employée pour la chaussée. Le comité a pu comprendre qu'il n'avait pas été fait d'enrochements dans les dépressions en terrains secs, mais il en a été fait naturellement, par l'emploi de ce surplus de pierre, sur des points où le devis originaire avait eu en vue des travaux à chevalets. M. Smith, lors de sa visite, me suggéra certaines modifications, que je n'aurais point voulu prendre sur moi de faire, sans l'autorisation de mon chef. Ces modifications sont très-avantageuses comme amélioration et comme économie. Si la dépense actuelle n'est pas diminuée par suite des modifications apportées aux travaux d'après les vues de M. Smith et d'après mes recommandations, il est certain que ces modifications réduiront considérablement la dépense définitive pour l'ensemble des travaux.

Q. Quelle serait, pour les dépressions en terrains secs, la proportion des ouvrages à chevalets remplacés par des enrochements et remblaiements?—R. L'état que j'ai préparé donne la différence du coût des deux modes de travaux.

Q. Vous avez dit, à ce que j'ai compris, que la moitié et au-delà des ouvrages à chevalets avait été remplacée par l'adoption des remblais pleins pour les espaces d'eau?—R. Oui, plus de la moitié.

Q. Quelle proportion de ces ouvrages à chevalets a été remplacée par l'établissement de chaussées pleines dans les dépressions en terrains secs?—R. Peut-être un quart ou un tiers. Un remblai de 18 pieds de hauteur coûte moins cher que les ouvrages à chevalets, au prix du contrat de M. Whitehead.

Q. Par rapport à la quantité originairement prévue, quelle serait la quantité nécessaire aujourd'hui pour l'achèvement des travaux, si le gouvernement décidait d'employer des chevalets sur cette section?—R. Je ne puis répondre à cette question que par à peu près; la quantité qu'il faudrait aujourd'hui n'irait pas, je pense, au-delà du quart, du tiers peut-être, de la quantité prévue au devis.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. Le remplacement des chevalets par une chaussée pleine dans les espaces d'eau a été une économie?—R. Oui.

Q. C'est M. Smith qui a autorisé ce changement?—R. Oui, et il est clairement établi que ce changement fait réaliser une économie dans la construction.

*Par l'honorable M. Penny :—*

Q. La diminution des travaux à chevalets est due à la suppression de ce genre d'ouvrage dans les terrains couverts d'eau?—R. La diminution est due à la substitution de chaussées solides dans les espaces d'eau.

*Par l'honorable M. Macpherson :—*

Q. Cette diminution est due aussi en partie à ce que vous établissez en terrain secs des enrochements qui n'avaient pas été stipulés?—R. Oui, jusqu'à un certain point; si l'on augmente la quantité des enrochements, deux verges cubes de roc compacte formant trois verges cubes de chaussée, les ouvrages à chevalets seront diminués proportionnellement aux quantités de matières extraites de la tranchée.

Q. À combien estimez-vous actuellement les quantités d'enrochements?—R. Le total sera moindre que je ne l'ai prévu dans mon estimation de l'année dernière. La quantité primitive avait été portée à 300,000 verges. L'année dernière, mon estimation était, en chiffres ronds, de 525,000 verges; je porte le chiffre cette année 516,000 verges, seulement; soit une augmentation de 216,000 verges sur la quantité prévue à l'origine.

Q. En augmentant ainsi les travaux de remblai, vous réduisez naturellement les ouvrages à chevalets?—R. Certainement.

*Par l'honorable M. Haythorne :—*

Q. L'augmentation des quantités d'enrochements vient aussi en partie de la réduction des pentes?—R. Elle est due en partie à la réduction des pentes et aussi à ce que nous n'avions pas de données assez complètes lorsque les premiers plans ont été dressés.

J'ai dit hier que l'entrepreneur ne m'avait pas demandé de devis pour la fourniture des chevalets; j'ai appris depuis qu'il s'était adressé pour cela à mon assistant, M. Carre, dès le commencement des travaux. Nous ne pouvions faire ces devis d'avance, avant la construction des murs latéraux, sans nous exposer à des erreurs. C'est pour cela que M. Carre ne les a pas fournis. J'ajouterai ceci: "Je ne crois pas que nous soyons obligés de fournir ces devis à l'entrepreneur; nous lui fournissons les plans et levés; c'est à lui de chercher quelles quantités de matériaux lui sont nécessaires. Si nous avons fait déjà des calculs pour lui, ce n'a été que par pure obligeance.

Je désire soumettre au comité la lettre suivante que j'ai trouvée dans mes papiers depuis mon interrogatoire d'hier. Elle a trait à la substitution de chaussées solides aux ouvrages à chevalets dans les espaces d'eau.

WINNIPEG, 18 septembre 1878.

MONSIEUR,—Il est à votre connaissance que l'ingénieur-en-chef a recommandé pour les portions de la section 15 qui traversent les lacs, que la base de la levée soit construite en pierre tirée des tranchées, avec une hauteur de trois pieds au-dessus de la ligne des eaux hautes, et une largeur suffisante pour porter un remblai en terre; ce remblai ne devant être fait que plus tard et les vides devant être en attendant franchis par des ouvrages à chevalets de bois.

Quand cette recommandation a été faite et l'entreprise adjugée, les profils en travers n'avaient pas été dressés et l'on supposait que l'on ne pourrait se procurer que très peu de terre sur la section.

Plus tard, quand les profils en travers eurent été complétés et qu'un nouvel examen, fait dans des circonstances plus favorables, eut démontré que l'on pourrait se procurer une quantité considérable de terre, il devint évident que construire les levées sur le plan proposé, serait retarder l'ouvrage: car les tranchées ayant été diminuées (tandis que les chaussées étaient augmentées) pour réduire les dépenses, la pierre requise pour faire la base de la levée, suivant le plan projeté, devrait être tirée d'une distance considérable, ce qui augmenterait les frais, en gonflant l'item du "transport supplémentaire."

Je vous ai, en conséquence, quand vous étiez ici, en octobre dernier, soumis un plan, par lequel les travaux pourraient être hâtés, le coût des levées diminué, et la pierre extraite des tranchées employée à meilleur avantage. Ce plan, il vous a plu de l'approuver, et j'ai écrit immédiatement, 3 novembre 1877, à l'ingénieur de service, en lui donnant des instructions à cet effet. Peu de temps après, l'entrepreneur soumit un projet, par écrit, par lequel il offrait de construire en terre toutes les levées sur la section, pour lesquelles il n'y avait pas assez de pierre, au prix de son contrat, 37 centins, et sans supplément de prix pour le transport, en prenant les matériaux où il pourrait les trouver. Ce projet supprimerait tous les ouvrages à chevalets.

Le 5 mars dernier je vous ai soumis ce projet, avec un rapport recommandant son adoption. J'ai aussi, le 26 janvier dernier, attiré votre attention sur une économie qui pourrait être effectuée, par la substitution de constructions permanentes à certains endroits.

Aucun accusé de réception de ces communications ne m'étant parvenu, j'ai fait un nouveau rapport, sur le sujet, le 22 mai 1878, à l'ingénieur-en-chef, après son arrivée d'Angleterre. Les travaux progressent rapidement. Il est important que quelque décision soit prise, par rapport à ces questions, et que je reçoive des instructions en conséquence. Vous avez maintenant parcouru toute la section. Je désire donc vous soumettre de nouveau ce projet, nendant que vous êtes ici, pour que je

puisse avec l'ingénieur de service, qui est en ville en ce moment, vous fournir toutes les informations additionnelles dont vous pourriez avoir besoin.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES H. ROWAN.

MARCUS SMITH, écuyer,  
Ingénieur-en-chef adjoint.

M. HENRY CARRE rappelé :

Q. N'avez-vous pas dit qu'avant l'achèvement de votre exploration de la ligne méridionale entre le Portage du Rat et Selkirk, des travaux avaient déjà été exécutés sur la ligne définitivement adoptée ?—R. Oui, des travaux avaient été exécutés sur cette dernière ligne.

Q. Cette ligne avait-elle été donnée à l'entreprise ?—R. Oui, elle avait été adjugée à M. Sifton, qui exécutait des travaux.

Q. Avez-vous dit que la ligne méridionale était plus longue de  $3\frac{1}{2}$  milles que la ligne du nord qui a été adoptée ?—R. Oui.

Q. Comment expliquez-vous cette différence dans la distance ?—R. Par la déviation de la course. Le tracé adopté est le plus direct que nous ayons pu établir ; l'autre tracé avait pour but de faire éviter des difficultés de terrain et de relier la voie aux communications par eau en passant plus au sud ; nous remontions en suite à Selkirk qui était notre objectif. Cette ligne méridionale se trouvait plus longue que l'autre.

Q. L'avez-vous poussée jusqu'à la rivière Rouge ?—R. Non, nous avons rejoint l'autre ligne à la rivière Tête-Cassée, et nous l'avons suivie jusqu'à Selkirk.

H. CARRE.

## ADDENDA No. 1.

OTTAWA, 2 mai 1879.

Dépuis mon interrogatoire devant cet honorable comité, j'ai lu les témoignages de M. Fleming, ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique, et de M. Marcus Smith, qui a rempli la fonction d'ingénieur en chef, en l'absence de M. Fleming.

Les contrats dont s'occupe le comité ont été adjugés à forfait et au détail, c'est-à-dire à tant la verge cube, d'après un mode reconnu de mesurage, les quantités des diverses natures d'ouvrages devant être déterminées par le mesurage effectif. Le coût de la section No. 15, suivant les quantités portées au devis des travaux, s'élevait à \$1,594,000, environ.

Le 11 mars 1870, M. Marcus Smith transmit pour ordonnancement le certificat No. 275 portant sa signature et énonçant que sur la section No. 15 l'entrepreneur avait exécuté des travaux et délivré des matériaux "conformément à son contrat et sans supplément" pour une somme de \$1,279,972.

Les quantités portées au devis des travaux qui a servi de base aux soumissions étaient représentées comme approximatives.

Il est désirable que ces évaluations de quantités soient aussi exactes que possible, parce qu'il est très important que le gouvernement connaisse exactement d'avance le prix de revient des travaux qu'il donne à l'entreprise. Si les quantités sont exactes, ou à peu près, on peut, avec plus de certitude, connaître quelle est la soumission la moins élevée.

Indépendamment de ces considérations, l'exagération en plus et l'exagération en moins dans le calcul des quantités sont deux écarts qu'il faut également éviter.

Si la preuve de la bonne exécution des travaux consistait dans le fait de la stricte adhérence aux quantités énoncées aux soumissions, l'ingénieur qui aurait des estimations insuffisantes chercherait naturellement à se tenir dans la limite de la dépense prévue. D'un autre côté, l'ingénieur ayant des estimations surfaites, serait libre d'aller, à son gré, au-delà du nécessaire, en cédant à la tentation d'ajouter inutilement à la qualité des ouvrages en cours d'exécution.

La nature dispendieuse des travaux à travers cette zone rocheuse de quatre-vingt milles, qui forme partie de la section 15, a souvent été l'objet des préoccupations du département.

Dans le cours de l'année dernière, les ingénieurs du département ont dit que les quantités portées aux devis des travaux pour les sections 14 et 15 seraient considérablement excédées par les quantités effectives. Cet excédant toutefois n'est point dû à des suppléments. A l'exception d'un tunnel sur la section 25, le département n'a point ordonné de travaux supplémentaires sur les quatre sections 13, 14, 15 et 25. Au mois de mai 1878, M. Fleming transmet une communication de M. Rowan, l'ingénieur de division, portant que, moyennant une dépense additionnelle de \$260,000, l'on pourrait remplacer les ouvrages à chevalets par une chaussée pleine en terre sur la section 15. L'ingénieur en chef recommanda cette dépense, qui fut soumise au conseil par le ministre; mais comme elle ne fut pas autorisée, le département n'a pas donné d'ordres pour effectuer le changement.

Un témoignage rendu devant le comité affirme que la substitution de chaussées pleines aux ouvrages à chevalets a été ordonnée par M. Fleming. M. Fleming, interrogé par une lettre du département, a fait réponse qu'il n'avait pas ordonné ce changement ni aucun ouvrage supplémentaire quelconque sur la section 15.

Je produis la réponse de M. Fleming.

T. TRUDEAU,

*Assistant ministre des travaux publics.*

(Copie No. 11,436—Sujet 961.)

OTTAWA, 26 avril 1879.

MONSIEUR,—Le département a remarqué que, dans un témoignage récemment donné devant un comité du Sénat sur des matières relatives au chemin de fer du Pacifique, M. Marcus Smith, l'un des ingénieurs de votre personnel, a dit que des changements importants ont été faits, d'après vos ordres, dans la nature des travaux de la section 15, changements qui augmentent considérablement le coût originairement prévu de cette section. Avez-vous la bonté de faire rapport sur la nature de ces changements, s'il y en a eu d'exécutés, sur les causes qui les ont nécessités et sur l'autorisation en vertu de laquelle ils auraient été exécutés?

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,

*Secrétaire.*

SANDFORD FLEMING, écr.,  
Ingénieur en chef,  
Chemin de fer du Pacifique,  
Ottawa.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN,  
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

OTTAWA, 29 avril 1879.

A l'honorable  
Ministre des travaux publics.

MONSIEUR,—J'ai reçu du secrétaire une lettre m'informant que, dans un témoignage récemment donné devant un comité du Sénat, un de mes officiers, M. Marcus

Smith, a dit que des changements importants ont été faits d'après mes ordres dans la nature des travaux sur la section No. 15, changements qui augmentoront grandement le coût de la section.

On me demande de faire rapport sur la nature de ces changements, s'il y en a eu d'exécutés, et sur les causes qui les ont nécessités.

J'ai l'honneur de dire que l'on a essayé à plusieurs reprises de donner cette section à l'entreprise, entre le mois de février 1875 et le mois de décembre 1876, et ce n'est qu'en janvier 1877 qu'un contrat a été passé avec Sutton, Thompson et Whitehead pour l'exécution des travaux. Le premier certificat fut délivré le 17 mars 1877 pour \$8,316. L'ouvrage fut continué jusqu'en mai 1878, et les certificats s'élevaient alors à \$486,631.

Le 22 de ce mois je fis le rapport suivant au département:—

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE,  
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,  
OTTAWA, 22 mai 1878.

MONSIEUR,—Le 6 novembre dernier, dans une lettre adressée à M. Rowan et que j'enfermerai dans ce pli, M. Whitehead a proposé de compléter le terrassement de la section 15 dans toute son étendue par un remblai permanent en roches et terres, au lieu des ouvrages en bois à chevalets à établir en différents endroits d'après le projet primitif. Il s'engagerait à fournir tous les matériaux nécessaires à la confection de ces remblais pleins moyennant le prix stipulé au contrat, pour les déblais de terres (37 cents), sans aucun surcroît pour transport extraordinaire lorsque les matériaux seraient tirés de grandes distances.

L'ingénieur de district, dans son rapport en date de ce jour, déclare que les ouvrages à chevalets coûteraient environ \$360,000, suivant le contrat; et que présentement une dépense additionnelle de \$260,000 en terrassements, si l'on substituait cette nature d'ouvrages aux chevaletages comme le propose M. Whitehead, permettrait de construire tous ces remblais permanents et solides, avec les ponceaux en maçonnerie.

Comme les ouvrages à chevalets sont toujours plus ou moins dangereux et particulièrement susceptibles d'être détruits par le feu pendant la saison de sécheresse, dans un pays tel que celui traversé par la ligne, et qu'il faudrait les renouveler très-fréquemment jusqu'au jour où on les remplacerait par des remblais pleins, je suis d'opinion que ce serait une mesure d'économie bien entendue que d'accepter l'offre de M. Whitehead, et en conséquence je recommande de le faire.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,  
*Ingénieur en chef.*

F. BRAUN, écuyer,  
Secrétaire du département des travaux publics.

OTTAWA, 22 mai 1878.

CHEZ MONSIEUR,—Ayant reçu de l'ingénieur divisionnaire de la section 15 l'estimation mentionnée dans sa lettre du 5 mars dernier, au sujet de la proposition de M. Whitehead "de faire les ouvrages d'assise de la voie dans la section 15 en terres au lieu de chevaletages," proposition contenue dans sa lettre du 5 novembre 1877, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation les renseignements suivants:—

La dépense pour compléter l'infrastructure de la voie avec de la terre au lieu d'ouvrages à chevalets serait de .....	\$550,500 00
A déduire par ouvrages à chevalets supprimés.....	362,000 00
Balance.....	<u>\$188,500 00</u>
A ajouter pour ouvrages en maçonnerie et permanents.....	70,000 00
	<u>\$258,500 00</u>

Si l'on établissait aujourd'hui des ouvrages à chevalets, coûtant \$362,000 comme ci-dessus, ils reviendraient, sur le pied de 5 p. c. par an d'intérêt composé, au bout de 6 années, à \$485,000. A cette époque, il faudrait soit les renouveler en entier ou en partie, soit les remplacer par des remblais en terre..... \$485,000 00

Dans ce dernier cas, et si les remblais pouvaient être exécutés alors à raison de 28 cents la verge cube, au lieu de 37 cents, prix du présent contrat, il y aurait de ce chef une nouvelle dépense de.. 401,500 00  
A quoi il faudrait ajouter comme ci-dessus pour les ouvrages en maçonnerie et permanents . . . . . 70,000 00

En sorte que la dépense, fin des six ans s'élèverait à..... \$956,500 00

Le surcroît immédiat de dépenses occasionné par le changement (\$620,344) se monterait, évalué de la même manière, à la somme de.... \$831,318 00

Ce qui laisserait, en faveur du changement proposé, une balance de.... \$125,182 00

Ou, sous une autre forme, le résultat serait ainsi qu'il suit:—Coût estimatif de l'entière confection aujourd'hui de l'infrastructure de la voie en remblais de terre au lieu d'ouvrages à chevalets:—

Terres, 1,433,281 verges cubes à 37 cents .....	\$530,313 97	
Bois mis en œuvre dans les ponceaux, etc.....	20,030 75	
Constructions permanentes.....	70,000 00	
		<u>620,344 72</u>
Ensemble .....	\$620,344 72	
Ouvrages à chevalets supprimés .....	361,856 61	
		<u>\$258,488 11</u>

Les ouvrages à chevalets, si on les construisait aujourd'hui, coûteraient.....	\$361,856 61	
Après 10 ans, supposé qu'ils durent ce temps, il faudrait les remplacer par des remblais de terre, soit 1,433,281 verges cubes à raison de 28 cents.....	401,318 68	
Bois des ponceaux.....	20,030 75	
Constructions permanentes.....	70,000 00	
		<u>\$853,206 04</u>

Plus 10 années d'intérêt simple, à cinq pour cent sur \$361,856.61 (ouvrages à chevalets).....	180,928 50	
		<u>\$1,034,134 34</u>

Si, continuant la comparaison, on ajoute aussi au surcroît présent de dépenses, par suite du changement, soit. ....	\$620,344 72	
L'intérêt de 10 années à 5 pour cent.....	310,172 08	
		<u>\$930,516 80</u>

Il reste encore une balance de \$103,617.54.

A cette raison d'économie se joint une autre importante considération, à savoir, que les ouvrages à chevalets seraient exposés à être entièrement ou partiellement détruits par les incendies, qui sont fréquents dans les bois traversés par toute cette partie du railway. Si de tels accidents arrivaient, il en résulterait de sérieuses interruptions de service sur la ligne; et certes il ne serait pas improbable que les incendies détruisissent plus d'un de ces ouvrages à chevalets avant même l'ouverture de la voie.

Tout danger de cette nature serait évité par l'adoption du changement proposé, que je recommande.

Votre serviteur,

JAMES H. ROWAN,

SANDFORD FLEMING, écr.,  
Ingénieur en chef.

WINNIPEG, 6 novembre 1877.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, au sujet de la section 15, les observations et la proposition suivantes, que je vous prie de soumettre au gouvernement.

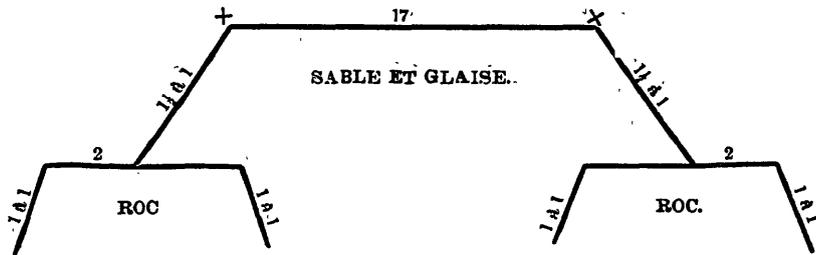
Les quantités de roches qu'il faut placer dans la base de l'infrastructure de la voie, à travers les lacs, afin que la fondation soit assez large pour recevoir ultérieurement la chaussée de terre, se trouvent si loin des lieux d'emploi que les transports retardent beaucoup l'avancement des travaux.

La disproportion entre la quantité de matériaux empruntés aux tranchées et celle dont on a besoin pour compléter le cours des remblais nécessitera un si grand développement d'ouvrages à chevalets pour franchir les lacunes, que le pays ne pourrait pas fournir assez de bois propres à la construction de ces ouvrages. J'ai constaté par de récentes recherches—par des sondages—qu'on peut obtenir du sable et de l'argile en quantités suffisantes ou peu s'en faut, de fouilles d'emprunts dans les localités, pour compléter toute la ligne de remblais; seulement il faudrait aller chercher une partie de ces matériaux à de très longues distances.

Toutefois, comme je vois là un moyen de faciliter ou d'accélérer l'exécution des travaux entrepris par moi, je prends la liberté de faire la proposition suivante, qui serait, je crois, dans son application, avec le temps, avantageuse aussi au gouvernement, au point de vue de l'économie.

Si le gouvernement veut consentir à supprimer entièrement les ouvrages à chevalets et me permettre de compléter le cours des terrassements par des remblais en argile et sable, je me charge de fournir les matériaux nécessaires moyennant le prix que je reçois présentement par verge cube pour le déblai de terres, sans exiger aucun surcroît pour transport extraordinaire lorsque j'aurai à faire venir les matériaux de fouilles d'emprunts.

En ce qui concerne les chaussées à travers l'eau, je les assoierai sur des enrochements élevés de trois pieds au-dessus de la marque des hautes eaux, et ayant une berme de deux pieds au bas du talus de terre indiqué sur votre plan, comme le montre l'esquisse ci-jointe,—le tout sans aucun surcroît de prix.



Je vous serais fort obligé de me répondre très-prochainement, parce qu'il me faudrait prendre des dispositions spéciales pour le transport des matériaux si ma proposition était acceptée.

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH WHITEHEAD.

JAMES H. ROWAN, écr.

Le jour qui suivit la date de ce rapport, savoir le 23 mai, je partis en congé pour l'Angleterre et ne fus de retour qu'à la fin d'octobre. J'ai laissé M. Marcus Smith pour agir à ma place durant mon absence; et à mon retour, me trouvant engagé dans d'autres affaires, je l'ai laissé continuer à surveiller cette section. C'est ce qu'il a fait depuis ce temps-là, et il a donné des certificats pour tout l'ouvrage qui a été exécuté. Depuis mon retour, les certificats suivants ont été délivrés par M. Smith:—

21 novembre 1878 .....	\$ 980,757 77
12 décembre 1878.....	1,070,835 03
14 janvier 1879.....	1,139,802 81
13 février 1879 .....	1,217,462 84
11 mars 1879 .....	1,279,972 86

La formule imprimée du certificat exige que la personne qui le signe déclare par quel ordre l'ouvrage a été exécuté; et M. Smith a certifié, dans tous ces documents, que les travaux ont été faits par ordre du département des travaux publics et nulle-ment par un ordre de ma part.

De fait, personnellement, je n'ai donné ni ordre ni instruction de faire dans la nature de l'entreprise aucuns changements qui pussent augmenter de beaucoup, ni même d'aucune manière, le coût de la section. Je n'ai pas le pouvoir, (et personne sous moi ne l'a non plus) de donner aucun ordre de ce genre, à l'insu et sans l'auto-ri-sation du département.

Il est parfaitement vrai que, le 22 mai de l'année dernière, j'ai recommandé qu'un certain changement fût fait, et qu'à mon départ pour l'Angleterre, je m'attendais à ce que ce changement serait autorisé par le département. En regardant aux certificats ci-dessus mentionnés, la seule conséquence à déduire est que M. Marcus Smith avait reçu ordre du département de faire le changement en question, ou s'était convaincu lui-même qu'un tel ordre existait.

Depuis mon retour au Canada, en octobre dernier, je n'ai fait qu'un rapport et une seule recommandation à l'égard de la section No. 15. Les entrepreneurs deman- daient une avance de \$100,000 (en matériel fixe) pour se mettre en mesure d'exécuter l'ouvrage. A cette occasion, M. Smith a donné comme son opinion "que non seule-ment le gouvernement ne courrait aucun risque en avançant la somme demandée, mais qu'il serait à propos et de bonne administration d'en agir ainsi."

Une copie du rapport que je fis à cette occasion se trouve ci-annexée; en y référant, l'on verra que j'ai recommandé de faire une avance, mais non jusqu'au mon- tant fortement conseillé par M. Smith. Au lieu de \$100,000, ma recommandation se bornait à \$40,000.

Bien loin d'avoir ordonné l'exécution d'ouvrages sans autorisation, j'ai eu grand soin de ne pas le faire; et j'ai insisté autant que possible pour qu'aucun ouvrage quelconque ne fût entrepris à moins qu'il n'eût été dûment autorisé. M. Smith a eu la surveillance entière des travaux. Je me suis reposé sur lui du soin de voir à ce que tout fût fait d'une manière régulière, et à ce que rien ne fût entrepris sans auto-ri-sation. Il a certifié que rien n'a été fait, si ce n'est par ordre du département des travaux publics; et, en conséquence, je conclus qu'il doit y avoir quelque erreur dans le témoignage auquel il est fait allusion dans la lettre du secrétaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,

Ingénieur en chef.

A l'honorable

Ministre des travaux publics.

Formule No. 3.

{ Certificat, 276.  
 { Estimation, 25.

## TRAVAUX PUBLICS—CANADA.

## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE—SECTION SELKIRK—KIWATIN.

Nature des travaux : terrassement, ponts et pose des rails. Contrat No. 15.

Entrepreneur : Joseph Whitehead aux nom et raison de Sutton, Thompson et Whitehead.

Date du contrat : 9 janvier 1877.

Devis estimatif des travaux exécutés et des matériaux livrés du 1er au 28 février 1879.

Les travaux portés à cet estimatif sont exécutés en vertu de l'ordre du département des travaux publics contenu dans la lettre No. 7321, datée du 10 janvier 1877, adressée à Sandford Fleming, écuyer, ingénieur en chef.

Valeur totale des travaux exécutés et des matériaux livrés, en vertu de l'autorisation susdite, sans suppléments, à la date du 28 février 1879.....	\$1,279,972 85
A déduire, retenue de 10 pour cent.....	127,997 29

Total.....	\$1,151,975 57
------------	----------------

Je certifie que l'état ci-dessus est correct, d'après l'estimatif détaillé, déposé à ce bureau.

(Signé)

MARCUS SMITH,  
 faisant fonction d'ingénieur en chef.

Bureau de l'ingénieur en chef.

Ottawa, 11 mars 1879.

(Lettre No. 7321—sujet 961.)

OTTAWA, 10 janvier 1877.

MONSIEUR—*In re* Contrat No. 15—J'ai l'honneur de vous transmettre deux copies du contrat qui vient d'être passé avec MM Sutton, Thompson et Whitehead pour le terrassement, etc., sur la section du Lac à la Croix au Portage du Rat, et pour la pose des rails, etc., sur la section de Selkirk au Portage du Rat, chemin de fer Canadien du Pacifique. L'une de ces copies est pour vous et l'autre pour l'ingénieur, chargé des travaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,  
 Secrétaire.

SANDFORD FLEMING, écr.,  
 Ingénieur en chef,  
 Chemin de fer du Pacifique.

## ADDENDA No. 2.

(Memorandum.)

Depuis mon examen devant le comité, j'ai lu la lettre de l'ingénieur en chef, M. Fleming, à l'honorable ministre des Travaux Publics, en date du 29 avril 1879.

A propos des certificats mensuels, je dois dire que je les ai signés à la demande de M. Fleming, et que ma seule responsabilité en les signant consistait à certifier qu'ils étaient conformes aux estimations détaillées, envoyées à ce bureau par l'ingénieur de district, qui est responsable des quantités, et je n'avais aucune raison de douter qu'il exécutait les ouvrages par ordre du département des travaux publics, d'après les instructions de l'ingénieur en chef.

Quant aux modifications apportées par la substitution de chaussées solides aux ouvrages à chevalets, je répète ce que M. Rowan m'a dit, savoir : que M. Fleming lui avait montré la lettre écrite par lui M. Fleming au département des travaux publics à la date du 22 mai 1878, recommandant l'adoption de ces changements. M. Fleming paraît avoir été si certain que sa recommandation serait approuvée qu'il donna à M. Rowan instruction verbale d'agir comme si elle l'eût été; c'est du moins ce que M. Rowan m'a positivement déclaré.

J'ai dit dans mon témoignage qu'après avoir reçu le 19 septembre à Winnipeg copie de la lettre du 22 mai de M. Fleming, je ne me suis pas adressé au département des travaux publics pour constater si la recommandation contenue dans cette lettre avait été approuvée, parce que je ne doutais point que la recommandation eût été approuvée, du moins au point d'autoriser M. Fleming à faire exécuter les travaux par M. Rowan en la manière recommandée. On verra d'ailleurs qu'il eût été inutile d'en écrire au département; une réponse formelle sur toute question que j'aurais pu faire relativement aux modifications ne m'aurait servi à rien, parce qu'en visitant la section j'avais découvert que les plans pour la construction d'une grande partie des ouvrages avaient besoin d'être modifiés et qu'il faudrait soumettre un nouveau projet au département; c'est ce que je vais essayer d'expliquer brièvement.

J'ai inspecté toute la section en compagnie de M. Carre (l'ingénieur de service) et de M. Ruttan (l'ingénieur de l'entrepreneur) et j'ai pris des notes sur chaque ouvrage d'importance. Les informations qu'ils avaient relativement à l'épaisseur des couches de vase et à la profondeur du roc dans les nombreux petits lacs à traverser, étaient très-pauvres; mais il me parut extrêmement probable que, dans quelques-uns de ces endroits, ni un ouvrage à chevalets, ni une chaussée solide ne pourrait faire et qu'il faudrait en venir à construire des ponts. Ailleurs, le système de chevalets pourrait convenir dans quelques cas et être impraticable dans d'autres.

En réalité, chacune des parties de l'ouvrage nécessite une étude spéciale et il est impossible de suivre une théorie générale dans l'adoption d'un système convenable de travaux avec les données insuffisantes qu'ont les ingénieurs.

En conséquence, aussitôt mon arrivée à Winnipeg, je télégraphiai à Ottawa pour avoir un assortiment de perforateurs, et je donnai instruction à l'ingénieur de service d'obtenir toutes les informations possibles.

Sur plusieurs points de la ligne, il me sembla qu'une déviation diminuerait de beaucoup les excavations et je donnai ordre de prendre des levés pour s'en assurer.

Je travaillai alors pendant une quinzaine dans le bureau à Winnipeg, pour résoudre quelques-unes des difficultés. J'ai permis d'employer les déblais de roc de la tranchée en enrochements devant servir de base aux chaussées, suivant le plan proposé par M. Rowan, plan qui, dans un cas particulier à moi soumis en octobre 1877, avait reçu mon approbation parce que, dans ce cas-là, cet emploi des déblais de roc faisait réaliser une économie, sans nécessiter le remplissage immédiat en terre. On pourra se servir de chevalets pour commencer, et quand le bois se détériorera, la

chaussée sera remblayée en terre. Dans certains lieux, les ouvrages à chevaux ne seront guère praticables; du moins, ils ne seront point économiques en eau profonde, où il faudra établir une base en pierre ou des pilotis entretoisés sous l'eau.

Le remblaiement en terre était alors très-peu avancé et on ne pouvait guère y travailler avant plusieurs mois.

Avant de partir de Winnipeg, je donnai instruction à M. Rowan de faire prendre tous les levés que j'avais indiqués; de recueillir les données nécessaires avec toute la diligence possible; de me transmettre mensuellement un état des travaux exécutés sur la section et de préparer avec toute l'exactitude possible une estimation de la dépense à faire pour achever les travaux, cette estimation devant parvenir à Ottawa pas plus tard que vers la fin de janvier.

Je regrette d'avoir à dire que M. Fleming et moi-même nous avons en vain écrit et télégraphié à ce sujet: je n'ai reçu jusqu'à ce jour ni un seul rapport ni l'estimation que j'avais demandée.

Cela m'a causé tant d'embaras que, le 17 de février dernier, j'ai écrit à M. Fleming pour lui demander de me décharger de toute responsabilité à l'avenir, et de prendre lui-même l'affaire en mains. Il m'a depuis informé qu'il a l'intention d'envoyer un ingénieur pour étudier spécialement les travaux de cette section et faire rapport.

Cependant, j'ai reçu une lettre de M. Carre, l'ingénieur de service, en date du 30 novembre, 1878, dans laquelle il me dit que les déviations que j'ai suggérées sont trouvées très-satisfaisantes; hier même, il m'en a montré les plans, profils et quantités d'après lesquels il estime qu'une économie de pas moins de \$130,000 sera effectuée par ces déviations, si l'on construit des chaussées solides. Si le système de chevaux était adopté, la différence ne serait pas aussi considérable; mais ce système est presque impraticable dans certains endroits.

Le 20 décembre, je télégraphiai à M. Rowan d'établir, pour traverser le lac de l'Aigle de Guerre, une chaussée en pierre un peu plus haute que le niveau de l'eau, avec une superstructure de chevaux, car je pensais que ce serait le plan le plus économique dans les circonstances. Cette superstructure pourrait être remplacée plus tard par une autre en fer.

Au lac Déception, les travaux ont été exécutés conformément à l'ordre donné par M. Fleming en 1877; la chaussée est construite en terre, parce qu'il se trouve de la terre en abondance sur les lieux.

Ce sont là les seules instructions spéciales données par moi depuis mon départ de Winnipeg.

Il est évident que pour arriver à déterminer la nature des ouvrages qu'exige cette section, il faut faire une étude intelligente de chaque difficulté particulière, et non point en juger d'après les données générales de la théorie. Il est également évident que les relevés obtenus sur cette section et sur les autres, avant l'adjudication du contrat, étaient déplorablement insuffisants, et que l'entreprise, quel que soit le mode d'exécution adopté, coûtera beaucoup plus que la somme prévue par les estimations primitives. La difficulté de remodeler convenablement les plans d'après des études exactes comme celles que nous avons aujourd'hui, est grandement aggravée par le fait que les prix de l'adjudication ont été très-mal gradués: sur quelques-uns l'entrepreneur fait un gros profit, et sur quelques autres il subit réellement une perte. Les modifications que l'ingénieur a le pouvoir de faire aux travaux, d'après les "conditions du contrat," peuvent donc causer à l'entrepreneur une grande perte, ou lui rapporter un profit tel, en conséquence de l'adoption de travaux imprévus, que la soumission la moins élevée ne serait plus celle qui a été acceptée.

MARCUS SMITH.

## ADDENDA No. 3.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,  
BUREAU DE L'INGÉNIEUR,  
OTTAWA, 6 mai 1879.

MONSIEUR.—Permettez-moi d'appeler l'attention de l'honorable comité sur certains faits affirmés devant lui relativement aux travaux de la 15<sup>e</sup> section.

En octobre 1877, je fis une tournée d'inspection sur certaines parties de la ligne du Pacifique, et c'est alors que mon attention fut appelée pour la première fois sur la section 15. J'allais inspecter cette section lorsque le bateau voyageant sur le lac des Bois me fit défaut, par suite de quelque circonstance fortuite. Au moment de mon retour à Ottawa, une heure seulement avant le départ du bateau de Winnipeg, M. Rowan, l'ingénieur de division, et M. Ruttan, l'ingénieur de l'entrepreneur, me soumirent une proposition de modification pour le tronçon compris entre les stations 239 et 290. La modification, commençant à quatre ou cinq milles du Portage du Rat, devait couvrir un mille et quart de voie. Elle était de nature à faciliter grandement les travaux de l'entrepreneur et permettait d'employer plus économiquement qu'on ne l'avait prévu les déblais de roc provenant de la tranchée. Je donnai pour cette modification particulière une autorisation verbale, mais j'avertis en même temps M. Rowan de n'apporter aucun autre changement aux travaux sans me consulter et sans me transmettre des profils et devis estimatifs à Ottawa, parce que je n'étais point autorisé à faire des changements considérables sans l'approbation du département des travaux publics. M. Rowan n'a donc pas été autorisé par moi à écrire à M. Carro ce qu'il dit dans sa lettre lue hier au comité, ni à faire aucun autre changement que celui qui m'avait été soumis et que j'avais approuvé.

À mon retour à Ottawa, j'informai le ministre des travaux publics de ce que j'avais fait et des instructions que j'avais données à M. Rowan, et il approuva ma conduite.

Aucune communication n'a ensuite été reçue au sujet des travaux de cette section jusqu'au 5 mars 1878, jour auquel M. Rowan me présenta un rapport. Le parlement siégeait alors, et j'étais tellement occupé par des affaires plus pressantes que je n'eus pas le loisir de prendre connaissance de ce rapport sur le champ. Quelque temps après, je l'ai lu rapidement et il m'a paru être trop vague dans ses détails et trop théorique pour être susceptible d'examen. Je n'y ai de fait attaché aucune importance, et j'ai dit à M. Rowan qu'il aurait à préciser ses données avant que je pusse faire attention à son projet.

M. Fleming est arrivé d'Angleterre en ce temps-là. L'enquête a constaté qu'un rapport amendé lui a été soumis, qu'il l'a approuvé et qu'il a en conséquence recommandé au département des travaux publics des modifications dans la nature des travaux. Je n'avais rien su de cela avant d'arriver à Winnipeg, au mois de septembre suivant.

En faisant ma tournée sur la section, j'ai vu qu'au lieu de suivre le mode proposé à l'origine par M. Fleming, on construisait dans les espaces d'eau deux murs étroits de soutènement en pierre avec les déblais de la tranchée, suivant le mode que j'avais approuvé pour le petit espace dont il s'était agi au mois d'octobre précédent. M. Rowan n'avait pas été autorisé à apporter aux travaux cette modification; toutefois, je n'y trouvai point à redire, car c'était faire des déblais de roc l'emploi le plus économique. On a d'ailleurs l'intention de remplacer par des terrassements les ouvrages à chevalots, au fur et à mesure que le bois se détériorera; ces murs en pierre protégeront le pied des talus contre l'action de l'eau quand la chaussée sera terrassée.

On avait cependant élevé la chaussée sur certains points que je puis indiquer, où il aurait fallu des ouvrages à chevalets, d'après le plan originaire. Quelques-uns de ces terrassements avaient été exécutés en 1877, avant que j'eusse eu rien à faire sur la section; d'autres l'ont été en suite de la recommandation de M. Fleming. J'ai donc eu raison de dire que, lors de ma visite, j'ai trouvé que les travaux se faisaient en conformité de la recommandation de M. Fleming.

Ces travaux étaient encore peu avancés, il est vrai, mais cela ne prouve rien contre mon assertion, parce qu'on n'avait pas encore eu le temps de faire beaucoup plus que le déblai: il ne s'était écoulé que deux mois entre le retour de M. Rowan à Winnipeg et ma tournée d'inspection. Les ingénieurs et les entrepreneurs comprenaient que les travaux allaient se poursuivre suivant la recommandation de M. Fleming. On prenait des mesures en conséquence. L'entrepreneur faisait venir un outillage dispendieux, y compris des pelles à vapeur, pour le besoin des nouveaux travaux, et non pour l'extraction du ballast, comme l'a prétendu M. Rowan, car des machines étaient déjà employées dans les fosses à ballast. D'un autre côté, on ne prenait aucune mesure pour les ouvrages à chevalets, bien que l'ingénieur de l'entrepreneur eût demandé à plusieurs reprises les devis de fourniture de bois. M. Rowan a dit le contraire, mais les lettres ci-jointes constatent le fait de cette demande.

Le 6 février, j'envoyai des instructions à M. Rowan relativement aux sondages à pratiquer dans le lac à la Croix; le résultat des sondages devait servir à déterminer la nature des ouvrages que l'on exécuterait sur ce point. Je viens d'apprendre que, sans tenir compte de l'objet que j'avais en vue en ordonnant ces expériences, on a permis à l'entrepreneur d'établir des ouvrages temporaires à chevalets sur le lac, dans le but avoué de construire une chaussée en terre.

Ceci est directement contraire à mes instructions et fait voir que M. Rowan, en s'abstenant de me transmettre les états mensuels que je lui ai demandés, a voulu me cacher ce qui se passait. Je n'ai aucun doute que tout ce qui a été fait, depuis ma tournée, l'a été conformément à la recommandation présentée par M. Fleming sur les changements à introduire dans les travaux, mais l'a été hors de ma connaissance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MARCUS SMITH.

A l'honorable D. L. MACPHERSON,  
Président du comité sénatorial  
relatif au chemin de fer du Pacifique.

## ADDENDA No. 4.

## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

## CONTRAT No. 15.—DEVIS APPROXIMATIF.

ETAT comparatif de la dépense à faire pour achever la section 15 avec ouvrages à chevalets, suivant le contrat, et pour achever cette section avec murs de soutènement et remplissage en terre dans les étendues d'eau, et chevalets dans les dépressions en terrains secs.

Nature des travaux.	Devis approximatif pour achever la section avec ouvrages à chevalets, suivant le contrat.			Devis approximatif pour achever la section avec murs de soutènement et remplissage en terre dans les étendues d'eau et chevalets dans les lacunes en terrains secs.		
	Quantités.	Prix.	Montants.	Quantités.	Prix.	Montants.
		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Déboisement..... Acres	200	30 00	6,000 00	200	30 00	6,000 00
Coupes rez terre..... "	7	50 00	350 00	7	50 00	350 00
Arrachement (y compris fossés latéraux)..... "	35	80 00	2,800 00	35	80 00	2,800 00
Déblai en rocher compacte..... vg. c.	516,226	2 75	1,419,621 50	516,226	2 75	1,419,621 50
Déblai en roches détachées..... "	95,756	1 75	167,573 00	95,756	1 75	167,573 00
Déblai en terre (y compris emprunts)..... "	224,138	0 37	82,931 06	998,582	0 37	369,475 34
Drainage d'assèchement (hors voie)..... "	9,100	0 45	4,095 00	9,100	0 45	4,095 00
Déblai de terre sous eau..... "	1,000	1 11	1,110 00	1,000	1 11	1,110 00
Rgoûts souterrains..... p. 100 p. l.	3,226	55 00	1,774 00	3,226	55 00	1,774 00
Tunnels de la voie (section de 15 verges cubes au pied linéaire)..... p. p. l.	515	30 00	15,430 00	515	30 00	15,430 00
Tunnels de 12 pieds pour cours d'eau (4 vgs. c. au pied lin.)..... "	400	14 00	5,600 00	400	14 00	5,600 00
Tunnels de 8 pieds pour cours d'eau (2 vgs. c. au pied lin.)..... "	650	9 00	5,850 00	650	9 00	5,850 00
Tunnels de 6 pieds pour cours d'eau (1 vg. c. au pied lin.)..... "	800	7 00	5,600 00	800	7 00	5,600 00
Maçonnerie de ponts..... vg. c.	2,000	11 00	22,000 00	2,000	11 00	22,000 00
Encaissements des culées et piles de ponts (y compris bois et remplissage en pierre et encaissements pour quais)..... "	1,700	2 75	4,675 00			4,675 00
Murs en pierres sèches..... "	2,500	2 00	5,000 00			5,000 00
Superstructure des ponts — bois—portée de 40 pds..... p. portée	1	600 00	600 00	1	600 00	600 00
A reporter.....						

CONTRAT 15.—ÉTAT comparatif de la dépense à faire pour achever la section 15,  
etc.—*Suite.*

Nature des travaux.	Devis approximatif pour achever la section avec ouvrages à chevalets, suivant le contrat.			Devis approximatif pour achever la section avec murs de soutènement et remplissage en terre dans les étendues d'eau et chevalets dans les lacunes en terrains secs.		
	Quantités.	Prix.	Montants.	Quantités.	Prix.	Montants.
		cts.	cts.		cts.	cts.
Report.....						
Bois carré, 16 × 12 pouces.....p. p. l.	500	0 33	165 00			
do 15 × 12 .....	84,000	0 30	25,200 00			
do 15 × 9 .....	84,000	0 30	25,200 00			
do 12 × 12 .....	1,000	0 30	300 00			
do 12 × 9 .....	20,000	0 28	5,600 00			
do 12 × 6 .....	140,000	0 28	39,200 00			
do 9 × 9 .....	245,000	0 25	61,250 00			
do 9 × 8 .....	225,000	0 25	56,250 00			
do 6 × 4 .....	81,000	0 20	16,800 00			
Bois rond, de grosseur à donner :						
do 12 × 12 pouces.....p. p. l.	260,000	0 18	46,800 00			
do 12 × 10 .....	44,000	0 17	7,480 00			
do 12 × 9 .....	16,000	0 17	2,560 00			
do 12 × 6 .....	81,000	0 12	9,720 00			
do 12 × 4 .....	14,000	0 10	1,400 00			
do 9 × 9 .....	74,000	0 12	8,880 00			
do 9 × 6 .....	198,000	0 10	19,800 00			
do 9 × 4 .....	15,000	0 08	1,200 00			
do 6 × 4 .....	29,000	0 06	1,740 00			
Bois plat de 8 pouces .....	1,000	0 12	120 00			
Madriers, pruche ou épinette, 1000 m. p.	645,000	12 06	7,740 00			
Madriers de pin .....	1,000	25 00	25 00			
Madriers de bois dur .....	1,000	20 00	20 00			
Fer forgé : boulons, chevilles, liens, etc..... par lb.	325,000	0 13	42,250 00			
Fontes.....	1,000	0 10	1,000 00			
Prix total pour ouvrages en chevalets aux termes du contrat.....			380,700 00			
Traverses .....	287,200	0 40	113,280 00	287,200	0 40	113,280 00
Pose de la voie..... par mille	118	290 00	34,220 00	118	290 00	34,220 00
Ballastage .....	217,000	0 33	71,610 00	217,000	0 30	71,610 00
Aiguilles et croisements .....	28	10 00	280 00	28	10 00	280 00
Chariage supplément. suivant dist.....			18,000 00			18,500 00
Salaires, avec 15 p. c. en plus .....			2,500 00			2,500 00
Totaux .....			\$2,372,099 56			\$2,556,689 04

JAMES H. ROWAN,  
*Ingénieur de division.*

Ottawa, 7 mai 1878.

ADDENDA No. 5.

MÉMOIRE.—Chemin de fer du Pacifique Canadien—Du Fort William à Sunshine Crook.—Section No. 13.  
(Quantités suivant devis, établies pour 45 milles, tantis que les travaux exécutés ne couvrent que 32½ milles.)

Nature des travaux.	Suivant devis sur lequel le contrat a été basé.		Travaux exécutés par Sifton et Ward.		Travaux exécutés par Purcell et Ryan.		Totaux.	
	Quantités.	Montants.	Quantités.	Montants.	Quantités.	Montants.	Quantités.	Montants.
		\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.
Déblaiement..... Acres	700	14,000 00	56-03	1,120 60	56-03	1,120 60	56-03	1,120 60
Do, rez terre.....	22	880 00	58-79	2,351 60	58-79	2,351 60	58-79	2,351 60
Do, cinéa., y comp. fossés latéraux	114	6,840 00	87-95	5,277 00	87-95	5,277 00	87-95	5,277 00
Clouture..... par 100 p. l.	20,000	1,124 00	87-74	4,927 28	1,700	95 54	883-74	5,022 82
Déblai en roc solide..... Vgs. c.	30,000	37,600 00	24,294	30,367 50	24,294	30,367 50	24,294	30,367 50
Déblai en terre, y compris em- prunts.....	8,000	4,000 00	40,141	20,070 50	1,439	719 50	41,580	20,790 00
DDéblai en terre, additionnel, entre les stations 235 et 260.....	944,000	217,120 00	585,231	134,603 13	13,962	3,211 26	599,193	137,814 39
Egoûts souterrains..... par 100 p. l.	74,000	37,000 00	103,740	5,187 00			103,740	5,187 00
Ponts à armature de Howe, de 100 pieds d'ouverture..... arches	2	6,000 00	3	9,000 00			3	9,000 00
do 80 pds. d'ouverture.....	6	14,400 00	2	2,400 00			2	2,400 00
do 60 pds. do.....	1	1,800 00	1	1,800 00			1	1,800 00
do 40 pds. do.....	4	4,000 00						
Culées et piles de ponts encaissés, av'c bois de charp. et remp. en pierre..... Vgs. c.	6,800	15,000 00	3,677	8,273 25	986	4 00	3,677	8,273 25
Ouvrages en pierres sèches.....	1,200	4,800 00	5,476	21,904 00	172	0 40	6,472	25,888 00
Pilots..... pds. l	1,300	520 00	22,081	8,832 40			22,081	8,832 40
Bois de charpente 16 X 12.....	10,000	3,600 00	7,614	2,864 90			7,614	2,864 90
do 12 X 12.....	100,000	30,000 00	67,011	17,103 30	439	0 30	67,440	17,232 00
do 12 X 6.....			1,346	201 90			1,346	201 90
do 9 X 9.....			41,648	6,247 20			41,648	6,247 20
do 9 X 8.....			8,709	1,305 00	816	0 16	9,516	1,427 40
do 9 X 6.....			7,016	1,052 25			7,016	1,052 25
Bois plat de 8 pouces.....	30,000	4,500 00						
Madriers de pin, ou d'épin. p. 1,000. M.P.	20,000	400 00			315	20 00	37,817	20 00
Madriers de pin, par 1,000.....	10,000	200 00	37,502	750 00			37,502	750 00
Madriers de bois dur, par 1,000.....	5,000	100 00						
Palplanches..... pds. l.	20,000	2,000 00	49,014	1,470 42			49,014	1,470 42
Fer forgé..... lbs.	20,000	2,000 00	54,462	5,446 20	672	0 10	55,134	5,613 40
Fonte.....	3,000	210 00	21,896	1,532 72			21,896	1,532 72
Totaux.....		406,194 00		313,200 87				331,976 51

Bâtiment, approvisionnement du chemin.	368 00							368 00
Charriage additionn. pour approvisionn.	2,268 00							2,268 00
Depense occasionnée par modification du tracé, à l'Ouest du Fort William.								
Charriage supplémentaire..... vgs. c.								
Poudre..... barils.								
Bois à l'emplacement de ville 16 X 12 p. l.								
do 12 X 12.....								
Madriers de pin..... M.P.								
Bois et gâges des hommes pour ériger des charpentes d'échafaudage pour ponts à armature de Howe.....								
Pour modifier et achever d'autres ponts et ponceaux.....								
Ouvrage à la journée, suivant compte No. 1, jusqu'à octobre 1877.....								
do No. 2, jusq. oct. 1877.....								
do No. 3, jusq. mai 1878.....								
do No. 4, jusq. juillet 1878.....								
Totaux.....		406,194 00		313,200 87				331,976 51

REMARQUE.—Purcell et Ryan ayant pris des contrats pour la pose des rails et le ballastage sur cette section, ont été obligés d'exécuter certaines parties  
de ces travaux aux mêmes prix que Sifton et Ward.

## ADDENDA No. 6.

MÉMOIRE.—Chemin de fer du Pacifique Canadien—De Sunshine Creek à la rivière des Anglais—Contrat No. 25, 19 mars 1879.

Nature des travaux.	Suivant devis sur lequel le contrat a été basé.			Travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 1878.		
	Quantités.	Prix.	Montants.	Quantités.	Prix.	Montants.
		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Déboisement..... Acres	10	25 00	2,500 00	381-15	25 00	9,528 75
Coupes rez terre..... "	50	30 00	1,500 00	123-99	30 00	3,719 70
Déracinement, y compris fossés latéraux..... "	200	80 00	16,000 00	268-62	80 00	21,329 60
Déblai en roc solide..... vgs. c.	240,000	1 50	360,000 00	76,800	1 50	115,200 00
Déblai en roches détachées..... "	10,000	0 90	9,000 00	110,000	0 90	99,000 00
Déblai en terre, y compris les emprunts..... "	1,000,000	0 33	330,000 00	1,970,000	0 33	650,100 00
Déblai en fossés d'assèchement, hors voie..... "	10,000	0 35	3,500 00			
Egoûts souterrains, par 100 pieds linéaires..... pd. l.	60,000	10 00	6,000 00	2,800	10 00	280 00
Tunnels de la ligne, 15 vgs. cubes au pied linéaire..... "				7,870	9 00	70,830 06
Élargissement des levées..... "				83,102	0 38	31,578 76
Ponts à armature de Howe, de 100 pds. d'ouverture..... Arches	4	4,000 00	16,000 00			
Ponts à armature de Howe, de 80 pds. d'ouverture..... "	2	2,800 00	5,600 00	2	2,800 00	5,600 00
Ponts à armature de Howe, de 60 pds. d'ouverture..... "	6	2,100 00	12,600 00	1	2,100 00	2,100 00
Ponts à armature de Howe, de 40 pds. d'ouverture..... "	6	1,200 00	7,200 00			
Culées et piles de ponts, en caissements..... vgs. c.	9,000	4 00	36,000 00	2,950	4 00	11,800 00
Onvrages en pierres sèches..... "	2,000	2 50	5,000 00	7,960	2 50	19,900 00
Pilotis..... pds. l.	5,300	0 25	1,325 00	59,800	0 25	14,950 00
Bois carré, 16 × 12..... "	14,000	0 50	7,000 00	18,700	0 50	9,350 00
do 12 × 12..... "	96,000	0 40	38,400 00	91,400	0 40	36,560 00
do 12 × 6..... "	4,000	0 20	800 00	3,960	0 20	780 00
do 9 × 8..... "	45,000	0 20	9,000 00	77,600	0 20	15,520 00
do 9 × 6..... "	28,000	0 18	5,040 00	29,800	0 18	5,364 00
Madriers de pruche ou d'épinette..... par 1,000 pds. M. P.	11,000	16 00	176 00			
Madriers de pin..... "	32,000	20 00	640 00	41,400	20 00	828 00
Madriers de bois dur..... "	4,000	20 00	80 00			
Bois plat de 8 pcs. .... "				25,300	0 20	5,060 00
Palplanches..... "				11,200	30 00	336 00
Fer forgé, boulons, chevilles, etc..... Lbs.	49,000	0 10	4,900 00	71,600	0 10	7,160 00
Fonte..... "	10,000	0 10	1,000 00	37,400	0 10	3,740 00
Traverses..... la pièce	210,000	0 26	54,600 00	241,000	0 26	62,660 00
Pose de la voie..... par mille	112	300 00	33,800 00	102	300 00	30,600 00
Ballastage..... vgs. c.	180,000	0 38	68,400 00	198,898	0 38	75,581 24
Aiguilles et croisements.... paire	24	50 00	1,200 00	15	50 00	750 00
<b>Totaux.....</b>			<b>1,037,061 00</b>			<b>1,310,206 05</b>
Estimation de l'ouvrage à faire.....						
Élargissement des chaussées.....				80,600	0 38	30,628 00
Traverses.....				2,000	0 26	520 00
Pose de la voie.....				1,387	300 00	4,161 00
Ballastage.....				100,227	0 38	38,086 26
Aiguilles et croisements.....				11	50 00	550 00
Fer et bois, par état de McLelan.....						494 31
<b>Totaux.....</b>						<b>74,439 58</b>
<b>Grand total.....</b>						<b>1,384,645 63</b>

## ADDENDA No. 7.

MÉMOIRE.—Contrat No. 15.—Nivellement et construction de ponts, du lac à la Croix à Kiwatin—longueur, 36½ milles; pose de la voie et ballastage, de Selkirk à Kiwatin—longueur, 133 milles.

Nature des travaux.	D'après devis sur lequel le contrat a été basé.			Travaux exécutés jusqu'au 23 février 1879.		
	Quantités.	Prix.	Montants.	Quantités.	Prix.	Montants.
		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.
Déboisement..... Acres	500	30 00	15,000 00	126-17	30 00	3,785 10
Coupes rez terre..... " "	20	50 00	1,000 00	2-07	50 00	103 50
Déracinement, y compris fossés latéraux et fossés d'assèchement..... " "	50	80 00	4,000 00	13-20	80 00	1,056 00
Déblai en rocher compacte..... vgs. c.	300,000	2 75	825,000 00	342,376	2 75	941,534 00
do roches détachées..... " "	30,000	1 75	52,500 00	46,711	1 75	81,744 25
do terre (y compris les emprunts)..... " "	80,000	0 37	29,600 00	224,306	0 37	82,993 22
Déblai en terre sous l'eau..... " "				355	1 11	394 05
do fossés d'assèchem (hors voie)..... " "	20,000	0 45	9,000 00	2,264	0 45	1,018 80
Egoûts souterrains..... par 100 pds. l.	10,000	55 00	5,500 00	1,058	55 00	581 90
Pont à arm. de Howe, arche de 40 p. ov.	1	600 00	600 00			
Tunnels de la voie, 15 v.c. au p.l... p. lin	425	30 00	12,750 00	332	30 00	9,960 00
Tun.cours d'eau, 20 p. 12 do	200	26 00	5,200 00			
do 16 8 do	160	18 00	2,880 00			
do 12 4 do	320	14 00	4,480 00			
do 8 2 do	450	9 00	4,050 00	18	9 00	162 00
do 6 1 do	1,300	7 00	9,100 00			
Murs en pierres sèches..... vgs. c.	1,000	2 00	2,000 00			
Maçonnerie de ponts..... " "	2,400	11 00	26,400 00			
Encaissement des culées et piles de ponts..... " "	380	2 75	1,045 00	1,070	2 75	2,942 50
Bois carre, de 16 X 12..... p. lin	500	0 33	165 00			
do 15 X 12..... " "	84,000	0 30	25,200 00			
do 15 X 9..... " "	84,000	0 30	25,200 00			
do 12 X 12..... " "	1,001	0 30	300 00	27,532	0 30	8,259 60
do 12 X 9..... " "	20,000	0 28	5,600 00	220	0 28	61 60
do 12 X 6..... " "	140,000	0 28	39,200 00			
do 9 X 9..... " "	245,000	0 25	61,250 00			
do 9 X 8..... " "	225,000	0 25	56,250 00	1,258	0 25	314 50
do 9 X 6..... " "				15,181	0 25	3,795 25
do 9 X 4..... " "				1,436	0 20	287 20
do 6 X 4..... " "	84,000	0 20	16,800 00			
Bois rond, de 12 X 12..... " "	260,000	0 18	46,800 00			
do 12 X 10..... " "	44,000	0 17	7,480 00			
do 12 X 9..... " "	18,000	0 17	2,560 00			
do 12 X 6..... " "	81,000	0 12	9,720 00			
do 12 X 4..... " "	14,000	0 10	1,400 00			
do 9 X 9..... " "	74,000	0 12	8,880 00			
do 9 X 6..... " "	198,000	0 10	19,800 00			
do 9 X 4..... " "	15,000	0 08	1,200 00			
do 6 X 4..... " "	29,000	0 06	1,740 00			
Bois plat, de 8 pouces..... " "	1,000	0 12	120 00	2,605	0 12	312 60
Madriers de pruche on d'ép., 1,000 p.M.P	645,000	12 00	7,740 00			
do pin..... " "	1,000	25 00	25 00			
do bois dur..... " "	1,000	20 00	20 00			
Fer forgé, boulons, chevilles..... Lbs.	325,000	0 13	42,250 00	2,100	0 13	273 00
Fonte..... " "	10,000	0 10	1,000 00	3,130	0 10	313 00
Traverses..... chacune	270,000	0 40	108,000 00	266,668	0 40	106,667 20
Pose de la voie..... par mille	116	290 00	33,640 00	69-5	290 00	20,155 00
Ballastage..... vgs. c.	186,000	0 33	61,380 00	22,946	0 33	7,572 18
Aiguilles et croisements..... paire	26	10 00	260 00			
Charriage supplémentaire.....						1,636 31
Salaires, avec 15 pour cent en plus.....						204 70
Matériaux délivrés.....						3,845 40
Totaux.....			1,594,085 00			1,279,972 86
Coût estimatif des ouvrages à faire.....						1,245,027 14
Totaux.....						2,525,000 00



# INDEX

DU

## TREIZIÈME VOLUME.

42 VICTORIA, 1879.

ACCISE.—(Voir à bills, No. 34.)

Pétition demandant l'exemption du droit d'accise, 116.

ADRESSES:

*A Sa Majesté:—*

Exprimant le profond chagrin des Chambres en apprenant la mort de S.A. R. la princesse Alice, Grande Duchesse de Hesse, 31. Communiquée à la Chambre des Communes, 31. Communes acquiescent, 45. Réponse, 159.

*A Son Excellence:—*

- (1.) En réponse au discours du Trône, 25. Reprise du débat, 29. Adresse adoptée, 30. Réponse, 47.
- (2.) Pour toute pétition, correspondance, rapport d'ingénieur, arrêté en conseil ou autre document concernant la construction de brise-glaces à exécuter sur le fleuve Saint-Laurent, le long de la concession appelée le Chenal-du-Moine, dans la paroisse de Ste. Anne de Sorel, et faisant partie ci-devant de la paroisse Saint-Pierre de Sorel, 44. Réponse, 161.
- (3.) Demandant de transmettre à Sa Majesté l'adresse de condoléance passée par les deux Chambres à l'occasion de la mort de la princesse Alice, 46.
- (4.) Pour toute correspondance relative à la nomination de Richard Layton, Colombie-Britannique, 52. Réponse, 122.
- (5.) Copie du rapport du député adjudant général de la Colombie-Britannique se plaignant du préfet du pénitencier de cette province, 52. Réponse, 89.
- (6.) Pour copie des soumissions reçues pour le transport des rails d'acier de l'île Vancouver à la rivière Fraser, avec indication des noms des soumissionnaires auxquels le contrat a été accordé, et copie de la correspondance échangée sur ce sujet entre le gouvernement et le fournisseur du chemin de fer du Pacifique, dans la Colombie-Britannique, 56.

ADRESSES—*Suite.*

- (7.) Pour copie de la correspondance, des délibérations arrêtées en Conseil et des autres documents qui ont été échangés entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et le gouvernement fédéral sur la question de la sentence arbitrale prononcée par la commission des pêcheries, et sur l'emploi de la somme adjugée par cette commission, 84. Réponse, 102.
- (8.) Pour copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le gouvernement impérial de Sa Majesté et le gouvernement des États-Unis, sur le sujet de l'importation en Angleterre de bestiaux provenant d'Amérique, etc., 49. Réponse, 89.
- (9.) Pour un état de toute correspondance échangée depuis le 28 février 1878, entre le gouvernement du Canada et des intéressés en Canada ou à l'étranger, et entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial, relativement à la francisation des navires de construction canadienne, 101.
- (10.) Pour un état contenant les renseignements suivants, savoir: les noms et les dates de la nomination de tous les commis et messagers surnuméraires qui étaient employés dans les divers départements du service public, le 10 octobre dernier, 101.
- (11.) Pour copie des contrats passés entre le gouvernement et certains entrepreneurs pour le prolongement du chemin de fer du Canada Central, depuis le 1er janvier 1878; aussi copie des contrats passés pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne depuis la même date, etc., 65. Réponse, 102. Réponse supplémentaire, 118.
- (12.) Pour copie des ordres en conseil, rapport, etc., relatifs au pénitencier de Manitoba, 114.
- (13.) Pour copie de toute clause ou article relatif au Canada contenu dans tous traités et maintenant en vigueur entre l'Angleterre et une puissance étrangère, 118. Motion retirée, 118.
- (14.) Pour les noms des personnes nommées temporairement ou d'une manière permanente dans les départements du service public, 118. Réponse, 232.
- (15.) Pour un état faisant connaître les noms des personnes appelées à des emplois dans le département des Postes, 126. Réponse, 292.
- (16.) Pour un état des causes rapportées au gouvernement par l'honorable juge-en-chef Wood, 131. Réponse, 149.
- (17.) Pour un état, des noms et des bureaux des maîtres de poste ayant un contrat avec le gouvernement, 135.
- (18.) Pour copie des rapports, etc., relatifs à la communication à vapeur entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, 149.
- (19.) Pour copie du rapport, etc., relatif à l'exploration en 1871 par M. Murdoch d'une ligne de chemin de fer au Sault Ste. Marie, 156. Réponse, 250.
- (20.) Pour les noms et demeures des mécaniciens licenciés, 199. Réponse, 230.
- (21.) Pour copie des ordres en conseil sur le nouveau tarif et le rapport du ministre des finances sur l'effet probable de ce tarif sur les importations de la Grande-Bretagne et des États-Unis, 215. Réponse, 231.
- (22.) Pour copie du rapport provisoire adressé au ministre de l'Intérieur par Robert Bell sur la région entre le lac Winnipeg et la baie d'Hudson, 225.

ADRESSES—*Suite.*

- (23.) Pour copie de la correspondance entre le gouvernement et les commissaires des réserves des Sauvages, C.B., 250. Réponse, 282.
- (24.) Pour copie de toute correspondance au sujet du transfert du bureau du chemin de fer, de Victoria à New Westminster, avec un état de la dépense faite en réparations à l'ancien hôtel du gouvernement, à New Westminster, et aussi toute la correspondance se rattachant à la permission accordée au fournisseur du chemin de fer d'habiter ce bâtiment comme résidence privée, 55. Réponse, 142.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX. Motions, 41. 49, 95, 139, 255, 266, 275, 288. Div. 45

ALIENÉS dangereux dans le Nord-Ouest, mise en sûreté. (*Voir à Bills, No. 1.*)

AMÉRIQUE BRITANNIQUE, assurance de l'—(*Voir à Assurances, No. 7.*)  
Banque de l'—Liste des actionnaires, 91.

ALMON, l'hon. W. J. : rapport du greffier de la Couronne en Chancellerie énonçant qu'il est appelé au Sénat, 146. Est introduit au Sénat, 150.

ANTICOSTI. Communications télégraphiques (*Voir à Bills, No. 45.*)

ARBITRES OFFICIELS ; (*Voir à Bills, No. 2.*)

ARTHABASKA. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 111.

## ASSOCIATIONS :

- 1.—Des cultivateurs de fruits d'Ontario. Pétition demandant que le droit sur les fruits soit fait un droit spécifique, 48.  
Pétition demandant qu'on empêche l'introduction de pêchers atteints de maladie, 48.
- 2.—Des bouchers de Montréal. Pétition demandant que les bouchers ne soient pas obligés de faire inspecter les peaux brutes, 58.
- 3.—Des bouchers d'Ottawa. Pétition relative à l'inspection de peaux brutes, 58.
- 4.—Des bouchers de Québec relative à l'inspection de peaux brutes, 61.
- 5.—De la halle aux blés de Montréal—demandant qu'il ne soit pas imposé de droits sur les céréales du Canada, 57.
- 6.—Des bouchers de Toronto—Pétition demandant l'amendement de l'acte d'inspection générale, 1874, 77.
- 7.—Des bouchers de Kingston—Pétition relative à l'inspection de peaux brutes, 225.

## ASSURANCES :

- 1.—Compagnie d'assurance contre le feu de Québec. Pétition présentée, demandant certains amendements à sa charte, 23. Lue, 32. Rapportée 54. (*Voir à Bills, No. 6.*)

ASSURANCES—*Suite.*

2.—Compagnie d'assurance contre le feu à risques isolés des *cultivateurs du Canada, (Souveraine)*. Pétition demandant le droit de changer son nom, 32. Lue, 49. Rapportée, 55.

Pétitions contre le dit bill, 64, 111. (*Voir à Bills, No. 4.*)

3.—Compagnie d'assurance sur la vie du Canada. Pétition demandant l'amendement de son acte d'incorporation, 42. Lue, 49. Rapportée, 55. (*Voir à Bills, No. 3.*)

4.—Association d'assurance sur la vie de la Confédération. Pétition demandant certains amendements, 48. Lue, 54. Rapportée, 65. (*Voir à Bills, No. 7.*)

5.—Compagnie d'assurance de l'Union. Pétition demandant des amendements, 59. Lue, 57. Rapportée, 130.

6.—Assurances agricole d'Ottawa, (assurance Métropolitaine). Pétition demandant changement de nom, 64. Rapportée du comité, 70.

7.—Assurance mutuelle sur la vie de l'Amérique du Nord. Pétition demandant un acte d'incorporation, 64. Rapportée du comité, 70. (*Voir à Bills, No. 5.*)

BAIE D'HUDSON. Rapport sur la région située entre Winnipeg et la Baie d'Hudson, 225.

BAIE GEORGIENNE. Contrat pour la construction de l'embranchement du chemin de fer de la—, 83.

Motion contre la construction du chemin de fer de la Baie Georgienne, 156. Débat remis, 160. Motion retirée, 173.

BAIE ST. PAUL. Pétition demandant la continuation des travaux à la jetée devant servir de débarcadère au dit endroit, 67.

## BANQUES :—

Banques et commerce de banque. (*Voir à Bills, No. 8.*)

Jours de fête des banques. (*Voir à Bills, No. 48.*)

Comité des— (*Voir à comités, No. 4.*)

*Listes des actionnaires des banques :*

D'Épargnes de la Cité et du District de Montréal, 24.

Du Nouveau-Brunswick, 28.

D'Ottawa, 29.

D'Échange du Canada, 41.

Ville-Marie, 41.

Molson, 41.

## BANQUES—Suite.

*Liste des actionnaires des banques :*

- De Québec, 41
- Union d'Halifax, 42.
- Maritime de la Puissance, 44.
- Canadienne du Commerce, 49.
- De St. Jean, 49.
- De Yarmouth, 51.
- Des Townships de l'Est, 52.
- De Hamilton, 52.
- Impériale du Canada, 52.
- De Pictou, 52.
- Jacques-Cartier, 51.
- Nationale, 61.
- De St. Hyacinthe, 61.
- De Toronto, 61.
- Des Marchands, 70.
- De la Puissance, 86.
- De l'Amérique-Britannique, 91.

*Pétitions :*

- De la banque Jacques-Cartier, demandant une réduction de son capital, 48. Lue, 54. Rapportée, 65. (*Voir à Bills, No. 11.*)
- De la banque d'Épargnes de Toronto. (*Voir Home.*)
- De la banque Consolidée, pétition demandant un acte pour amender son acte d'incorporation, 64. Rapportée du comité, 70. Pétition demandant droit de pétitionner pour un bill, 254. Pétition accordée, 254. Pétition demandant un bill pour réduire son capital, 262. 18e 51e, 53e et 61e règles suspendues, 262. (*Voir à Bills, Nos. 9 et 10.*)
- De la banque de Yarmouth. Pétition relative à la loi de faillite, 67.
- De la banque des Marchands, Halifax. Pétition relative à la faillite, 97.
- De la compagnie de banque de Halifax. Pétition relative à la faillite, 97.
- De la banque du Peuple. Pétition relative à la faillite, 97.
- De la banque Union d'Halifax. Pétition relative à la faillite, 97.
- De la banque d'Épargne de Toronto. Pétition relative à la vente de la compagnie de prêt et d'épargne dite *Home*, 116.
- De la banque de Montréal. Pétition relative à la faillite, 267.

**BAPTÊMES, mariages et sépultures.**

Des districts de Rimouski, 24. Iberville, 52. Bedford, 52. Saguenay, 61. Québec, 81. Chicoutimi, 82. Beauharnois, 91. St. François et Montmagny, 101. Arthabaska, 111. Kamouraska, 126. Terrebonne, 138. Joliette, 148.

Pétition de Stephen Selden, Halifax, demandant que des mesures soient prises pour l'enregistrement des—, 48. Luc, 54.

**BATTEN, JAMES BREND**, de Manchester, (Angleterre). Pétition, 67.

**BEAUHARNOIS**. Etat des baptêmes mariages et sépultures, 91.  
Pétition relative au chemin de fer du Côteau, 94.

**BEDFORD**. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 52.

**BELLEVILLE**. Pétitions au sujet de péage sur le bois passant par le port de —. (*Voir Moira.*)

**BESTIAUX**. Adresse au sujet de la maladie des animaux connue sous le nom de pleuro-pneumonie. (*Voir à Adresses, No. 18.*)

**BETTERAVES, Cic.** pour la fabrication du sucre de—. Pétition demandant l'exemption du droit d'accise, 116.

**BIBLIOTHÈQUE** du parlement. Rapport du bibliothécaire, 24. (*Voir à comités, No. 3.*)

**BILLETS** promissoires et lettres de change. (*Voir à Bills, Nos. 12 et 52.*)

**BILLS:—**

Bill lu *pro formâ*, 22.

(*Pour comité des bills privés, voir à comités, No. 6.*)

Extension du temps fixé pour la présentation de bills privés au Sénat, 51, 71, 102.

Extension du temps fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés, 52, 71, 102.

1.—*Aliénés dangereux dans le Nord-Ouest*.—Mise en sûreté.

Reçu et lu 1re fois, 264. Lu 2e fois, 274. Lu 3e fois et passé, 277. S. R., 296.

2.—*Arbitres officiels* :

Reçu et lu 1re fois, 264. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 275.  
En comité, rapporté et lu 3e fois, 281. Passé, 282. S. R., 297.

3.—*Assurance du Canada sur la vie*—Amendement.

Reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 144. Rapporté, lu 3e fois et passé, 160. S. R., 295.

BILLS—*Suite.*4.—*Assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées :—Changement de nom.*

Reçu et lu 1re fois, 136. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 144. Rapporté avec divers amendements, 160. Considération des amendements, 170. Motion demandant un nouveau renvoi au comité, rejetée sur division, 171. Amendements adoptés, 172. 3e lecture remise, 173. Amendement proposé, 199. Amendement rejeté, 200. Autre amendement adopté, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 200. Amendements agréés par les Communes, 222. S. R., 296.

5.—*Assurance mutuelle de l'Amérique du Nord : Incorporation.*

Reçu et lu 1re fois, 140. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 145. Rapporté, lu 3e fois et passé, 198. S. R., 295.

6.—*Assurance de Québec contre le feu. Réduction du capital :*

Reçu et lu 1ère fois, 87. Lu 2ème fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce, 88. Rapporté du comité avec amendements et amendements agréés, 98. Lu 3ème fois, passé et renvoyé aux Communes, 102. Amendements agréés par les Communes, 114. S. R., 295.

7.—*Assurance sur la vie dite "Confédération" :*

Reçu et lu 1ère fois, 137. Lu 2ème fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 144. Rapporté avec un amendement, 197. Amendement agréé, lu 3ème fois, passé et renvoyé aux Communes, 206. Amendement agréé par les Communes, 217. S. R., 296.

8.—*Banques et commerce de banques :*

Amendement présenté par l'honorable M. Campbell, et lu 1ère fois, 95. Lu 2ème fois et renvoyé à un comité général, 103. En comité, 119. Amendé, rapporté et amendement agréé, 120. Lu 3ème fois et envoyé aux Communes, 123. Amendé par les Communes, 251. Amendement agréé, 260. S. R., 297.

9.—*Banque Consolidée du Canada :*

Reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2ème fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 140. Rapporté, 148. Lu 3ème fois et passé, 149. S. R., 295.

10.—*Banque Consolidée—Nouvelles dispositions.*

Reçu et lu 1re fois, 41ème règle suspendue et renvoyé au comité des banques, 265. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 269. S. R., 296.

11.—*Banque Jacques Cartier :*

Reçu et lu la 1ère fois, 157. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 170. Rapporté, lu 3e fois et passé, 198. S. R., 295.

12.—*Billets promissoires et lettres de change.—Droits :*

Reçu et lu 1ère fois, 161. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 174. En comité, 193. De nouveau en comité et amendé, 201. Amendements agréés, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 202. Amendements agréés par les Communes, 213. S. R., 295.

BILLS—*Suite.*13.—*Certificats de capitaines et de seconds de navires :—Extension.*

Reçu et lu 1ère fois, 253. Lu 2e fois, en comité et rapporté, 261. Lu 3e fois, amendé passé et renvoyé aux Communes, 263. Amendement agréé par les Communes, 278. S. R., 297.

14.—*Chemins de fer.—Amendement de l'Acte 1868.*

Reçu et lu la 1ère fois, 233. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 258. En comité, 272. Rapporté, 273. En comité, 279. Amendé et amendements agréés, 280. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 287. Amendements agréés par les Communes, 293. S. R., 297.

15.—*Chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest :—Incorporation.*

Reçu et lu 1re fois, 140. 2e lecture remise, 145, 147. Lu 2e fois et envoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 149. Rapporté avec divers amendements, 173. Amendements agréés, 189. Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 192. Amendements agréés par les Communes, 213. S. R., 295.

16.—*Chemin de fer Canadien du Pacifique, 1874.—Nouveaux amendements.*

Reçu et lu 1ère fois, 278. Lu 2e fois, 286. Lu 3e fois et passé, 287. S. R., 297.

17.—*Chemin de fer de colonisation du Sud-Ouest du Manitoba.—Incorporation.*

Reçu et lu 1ère fois, 224. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 228. Rapporté avec un amendement, 249. Amendement agréé, 250. Nouveaux amendements ; bill lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 250. Amendé par les Communes, amendement agréé, 288. S. R., 297.

18.—*Chemin de fer Intercolonial.—Amendement.*

Reçu et lu 1ère fois, 203. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 209. En comité, 215. En comité, 221. Rapporté, 222. Amendement proposé et rejeté, 226. Lu 3e fois et passé, 226. S. R., 297.

19.—*Chemin de fer Intercolonial.—Achat d'une partie de la ligne du Grand Tronc.*

Reçu et lu 1ère fois, 41e règle suspendue, lu 2e et 3e fois et passé, 289. S. R., 257.

20.—*Chemin de fer de jonction d'Ontario et du Pacifique.—Amendement.*

Reçu et lu 1e fois, 121. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ch. de fer, télégraphes et havres, 126. Rapporté avec amendements, et amendements agréés, 141. Lu 3e fois passé et renvoyé aux Communes, 417. Amendements agréés par les Communes, 152. S. R., 295.

## BILLS—Suite

21.—*Chemin de fer de Kingston et Pembroke.*

Reçu et lu 1ère fois, 103. Lu 2e fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 120. Rapporté avec amendements, 131. Amendements agréés, 136. Amendé de nouveau, 136. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 136. Amendements agréés par les Communes, 144. S.R., 295.

22.—*Chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain.*

Reçu et lu 1ère fois, 106. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 110. Rapporté, 126. Lu 3e fois et passé, 132. S.R., 295.

23.—*Chemin de fer de Napanee, Tamworth et de Québec.*

Reçu et lu 1ère fois, 121. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 135. Rapporté avec amendements, 141. Amendements agréés, 147. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 149. Amendements agréés par les Communes, 161. S.R., 295.

24.—*Chemin de fer et pont du Côteau et chemin de fer de jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa.—Amendement et fusion.*

Reçu et lu 1ère fois, 213. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 217. Rapporté avec divers amendements et amendements agréés, 225. Amendement proposé et rejeté sur division, 231. Autre amendement proposé et rejeté, 232. Lu 3e fois sur division, 232. Passé et renvoyé aux Communes, 233. Amendements agréés par les Communes, 256. S.R., 296.

25.—*Chemin de fer du Pacifique—Amendement de l'Acte de 1874.*

Reçu et lu 1ère fois, 224. Lu 2e fois et envoyé à un comité général, 228. En comité, rapporté, lu 3e fois et passé, 236. S. R., 296.

26.—*Chemin de fer de Truro à Pictou—Amendement.*

Reçu et lu 1ère fois, 192.—2e lecture remise, 201. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, général, 207. En comité, amendé, rapporté et amendement agréé, 210. Lu 3e fois passé et renvoyé aux Communes, 215. Amendement agréé par les Communes, 222. S. R., 296.

27.—*Chemin de fer Welland—Amendement :*

Reçu et lu 1ère fois, 106. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 120. Rapporté, 130. Lu 3e fois et passé, 135. S. R., 295.

28.—*Compagnie de prêt et de placement d'Ottawa—Amendement :*

Présenté par l'honorable M. Aikins, et lu 1ère fois, 76. 2e lecture remise, 81. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 84. Rapporté avec amendements, 116. Impression ordonnée, 118. Considération des amendements remise, 123, 126. Amendements agréés, 132. Nouvel amendement, 132. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 132. Amendé par les Communes, 195. Amendements agréés par le Sénat, 202. S. R., 295.

BILLS—*Suite.*29.—*Compagnie de prêt et d'agence de Londres et du Canada :*

Présenté par l'honorable M. Benson et lu 1<sup>re</sup> fois, 86. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 92. Rapporté avec amendements, amendements agréés, lu 3<sup>e</sup> fois, passé et renvoyé aux Communes, 105. Rapporté avec amendements, 136. Amendements agréés, 137. S. R., 295.

30. *Cour Suprême et de l'Echiquier—Amendement :*

Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 253. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité général, 261. En comité, 267. Amendé, rapporté, amendements agréés, lu 3<sup>e</sup> fois, passé et renvoyé aux Communes, 268. Amendé par les Communes et amendement agréé par le Sénat, 294. S. R., 297.

31. *Cour Suprême de la Colombie-Britannique.—Traitements de deux nouveaux juges :*

Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 223. Rejeté sur division, 227.

32. *Crimes,—Acte pour prévenir, 1878 :*

Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 265 ; lu 2<sup>e</sup> fois, 274. Lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 277. S. R., 296.

33. *Divorce.—Eliza Maria Campbell,*

Présenté par l'honorable M. Roesor, et lu la première fois, 131. Sénateurs notifiés d'être présents à la seconde lecture, et E. M. Campbell sommée de comparaître, 131. Affidavit de signification du bill à R. Campbell, 152. Motion de renvoi à la Cour Suprême rejeté sur division, et bill lu 2<sup>e</sup> fois, 153. Interrogatoire renvoyé au comité, 154. Bill envoyé à un comité spécial, 154. Rapporté, 163. Interrogatoire de la pétitionnaire, 163. Rapport et amendements adoptés, 174. Nouveaux amendements adoptés, 185. Motion de renvoi au comité rejeté, 186. Lu 3<sup>e</sup> fois, 186, passé sur division, 187. Dissentiment, 187. Envoyé aux Communes, 188. Témoignages envoyés aux Communes, 188. Amendé par les Communes, 289. Amendements agréés par le Sénat, 290. S. R., 297.

34. *Droits de douane et d'accise, modification,*

Reçu et lu 1<sup>ère</sup> fois, 256. 2<sup>e</sup> lecture remise, 264. Lu 2<sup>e</sup> fois, 274. 3<sup>e</sup> lecture remise, 278. Lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 287. S. R., 297.

35.—*Droits de tonnage prélevés dans les ports canadiens.*

Reçu et lu 1<sup>ère</sup> fois, 192. 2<sup>e</sup> lecture remise, 201. Lu 2<sup>e</sup> fois, 41<sup>e</sup> règle suspendue, lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 206. S. R., 295.

36.—*Election des membres des Communes.—Enquêtes sur l'existence de manœuvres frauduleuses.*

Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 203. Lu 2<sup>e</sup> fois et envoyé à un comité général, 209. En comité, 215. Lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 216. S. R., 296.

## BILLS—Suite.

37.—*Epizooties et maladies contagieuses des animaux.—Prévention.*

Reçu et lu 1re fois, 157. 2e lecture remise, 170. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 183. Comité remis, 194, 202. En comité, amendé, rapporté et amendement agréé, 207. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 209. Amendement agréé par les Communes, 222. S. R., 296.

38.—*Faillite.—Abrogation des actes.*

Reçu et lu 1re fois, 225. 2e lecture remise, 234. Motion pour renvoyer la seconde lecture du bill à six mois, 252. Rejeté à sa 2e lecture, 255.

39.—*Fête de la Confédération.*

Présenté par l'honorable M. Carral et lu 1ère fois, 101. 2e lecture remise, 108, 119. Division sur une motion de renvoi à six mois, 123. Négative, lu 2e fois et envoyé à un comité général, 124. En comité et amendé, impression ordonnée, 127. Amendements agréés, lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 136. Passé par les Communes, 207, S. R., 295.

40.—*Havre de Pictou.—Amendement.*

Reçu et lu 1re fois, 222. Lu 2e fois et envoyé à un comité général, 227. En comité et rapporté, 234. Lu 3e fois et passé, 235. S. R., 296.

41.—*Havre de Sidney-Nord, N.E.*

Reçu et lu 1re fois, 223. Lu 2e fois et envoyé à un comité général, 228. En comité, amendé, rapporté et amendement agréé, 235. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 235. Passé par les Communes, 256. S. R., 296.

42.—*Home Savings and Loan Company.—Confirmation d'un acte de vente :*

Reçu et lu 1re fois, 192. 2e lecture remise, 201. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 206. Rapporté lu 3e fois et passé, 219. S. R., 296.

43.—*Huile de pétrole.—Inspection, mise en sûreté et emmagasinage :*

Reçu et lu 1re fois, 253. Lu 2e fois, en comité amendé et amendement agréé, 260. 41ème règle suspendue lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 260. Amendement agréé par les Communes, 278. S. R., 296.

44.—*Huile de pétrole.—Inspection, mise en sûreté et emmagasinage. Amendement de l'acte de la présente session :*

Reçu, 285. Lu 1re fois, 286. Lu 2e fois, 41me règle suspendue, lu 3e fois et passé, 288. S. R., 297.

45.—*Iles d'Anticosti et de la Madeleine.—Communications télégraphiques :*

Reçu et lu 1ère fois, 253. Lu 2ème fois, 260. Lu 3ème fois et passé, 262. S. R., 296.

## BILLS—Suite.

46.—*Imprimerie de la Gazette.—Incorporation :*

Reçu et lu 1ère fois, 110. Lu 2ème fois et renvoyé au comité des bills privés, 121. Rapporté, 139. Lu 3ème fois et passé, 145. S. R., 295.

47.—*Institution d'Andrew Mercer pour la réforme des femmes :*

Reçu et lu 1ère fois, 156. Lu 2ème fois et renvoyé à un comité général, 170. En comité et rapporté, 188. Lu 3ème fois et passé, 191. S. R., 295.

48.—*Jours de fêtes des banques :*

Reçu et lu 1ère fois, 250. Rejeté à sa 2ème lecture, 259.

49.—*Juges des cours de comté dans l'Île du Prince-Edouard.—Traitements :*

Reçu et lu 1ère fois, 256. Lu 2ème fois, 265. Motion pour rejeter le bill proposé et retirée, lu 3ème fois et passé, 267. S. R., 296.

50.—*Juge de la Cour Suprême du N.-B et de la Cour Suprême de la N.-E — Traitements :*

Reçu et lu 1ère fois, 259. 2e lecture remise, 265, 268. Motion proposée et retirée, 270. Motion pour renvoyer le bill à trois mois, 270. Résolue dans la négative, 271. Autre motion résolue dans la négative, 271. Bill lu 2e fois en comité et rapporté, 272. Lu 3e fois et passé, 274. S. R., 297.

51.—*Jurisdiction Maritime.—Amendement de l'Acte 1877 :*

Reçu et lu 1ère fois, 250. Lu 2e fois et 41ème règle suspendue, lu 3e fois et passé, 259. S. R., 296.

52.—*Lettres de change sur l'Intérieur et billets promissaires dans la Nouvelle-Ecosse.—Protêt :*

Reçu et lu 1ère fois, 233. Lu 2e fois, 41me règle suspendue, lu 3e fois et passé, 257. S. R., 296.

53.—*Maison de la Trinité et Commissaires du Havre de Montréal.—Amendement de l'Acte :*

Reçu et lu 1ère fois, 223. Lu 2e fois et envoyé à un comité général, 228. En comité, amendé, rapporté, amendement agréé, bill lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 236. Passé par les Communes, 256. S. R., 297.

54.—*Manitoba.—Octroi supplémentaire temporaire :*

Reçu et lu 1ère fois, 253. Lu 2e fois, 261. Lu 3e fois et passé, 263. S. R., 296.

55.—*Marques de commerce et dessins de fabrique.*

Reçu et lu 1re fois, 214. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 220. En comité, amendé, rapporté et amendements agréés, 226. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 233. Passé par les Communes, 256. S. R., 297.

BILLS—*Suite.*56.—*Matelots—Amendement de l'acte de 1873 :*

Reçu et lu 1re fois, 223. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 227. En comité, amendé, rapporté, amendement agréé, bill lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 234. Passé par les Communes, 256. S.R., 296.

57.—*Milice et défense,—Amendement :*

Reçu et lu 1re fois, 264. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 273. En comité, 280. Amendé, rapporté, amendement agréé, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 281. Amendements agréés par les Communes, 293. S.R., 297.

58.—*Pénitenciers—Amendement :*

Présenté par l'honorable M. Aikins et lu 1re fois, 59. 2e lecture remise, 65. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 67. En comité et rapporté sans amendement, 76. Lu 3e fois et envoyé aux Communes, 79. Rapporté avec un amendement, 193. Amendement agréé par le Sénat, 201. S.R., 295.

59.—*Pilotage—Amendement de l'acte : 1873.*

Reçu et lu 1re fois, 223. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 228. En comité et rapporté, 235. Lu 3e fois et passé, 236. S.R., 296.

60. *Poids et mesures—Amendement et refonte.*

Reçu et lu 1ère fois, 265. Lu 2e fois et envoyé à un comité général, 274. En comité, rapporté, lu 3e fois et passé, 286. S.R., 297.

61. *Police du Canada—Amendement.*

Présenté par l'honorable M. Campbell et lu 1ère fois, 65. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 79. En comité et rapporté 81. Lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 81. Passé par les Communes, 152. S.R., 295.

62. *Police à cheval du Nord-Ouest—Amendement.*

Reçu et lu 1ère fois, 78. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 86. En comité, rapporté sans amendement, 89. Lu 3e fois et passé, 91. S.R., 295.

63. *Pont du Canada et de la rivière Détroit—Amendement.*

Reçu et lu 1ère fois, 41e règle suspendue, lu 2e fois et envoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 233. Rapporté, lu 3e fois et passé, 247. S.R., 296.

64.—*Pont International.*

Reçu et lu 1ère fois, 104. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 109. Rapporté, 126. Lu 3e fois et passé, 132. S. R., 295.

## BILLS — Suite.

65.—*Pont sur l'Ottawa de la Cie. de chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.*

Reçu et lu 1re fois, 146. 2e lecture remise, 149. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 160. Rapporté, lu 3e fois et passé, 185. S. R., 295.

66.—*Postes—Amendement de l'acte 1875.*

Reçu et lu 1re fois, 147. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 154. En comité et amendé, 157. Amendement agréé, 158. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 160. Amendements agréés par les Communes, 196. S. R., 295.

67.—*Procès des personnes accusées de félonies et délits dans Québec et Ontario.*

Reçu et lu 1re fois, 192. 2e lecture remise, 201. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 206. En comité, 209. Rapporté, lu 3e fois et passé, 210. S. R., 295.

68.—*Recensements et Statistiques.*

Présenté par l'honorable M. Campbell et lu 1e fois, 62. 2e lecture remise, 81. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 87. En comité, et amendé, 92. Rapporté, 92. De nouveau en comité et amendé, 95. Rapporté et impression ordonnée, 96. Considération des amendements remise, 100. Amendements agréés, 103. Lu 3e fois passé et renvoyé aux Communes, 105. Amendé par les Communes, 194. Amendements agréés par le Sénat, 202. S. R., 295.

69.—*Receveur Général et ministre des Travaux Publics.*

Reçu et lu 1e fois, 156. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 170. En comité, amendé, rapporté et amendements agréés, 189. Lu 3e fois passé et renvoyé aux Communes, 191. Amendements agréés par les Communes, 213. S. R., 295.

70.—*Rivière Moira—Perception de droits sur billots.*

Reçu, 264. Lu 1e fois, 265. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 275. En comité, lu 3e fois et passé, 282. S. R., 296.

71.—*Sauvages—Amendement de l'acte de 1876.*

Reçu et lu 1e fois, 250. Lu 2e fois en comité et amendé, 258. Rapporté, amendements agréés, 41e règle suspendue; lu 3e fois et passé et renvoyé aux Communes, 259. Amendements agréés par les Communes, 290. S. R., 297.

72.—*Société de Construction dans Ontario :*

Présenté par l'honorable M. Allan et lu 1ère fois, 84. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 92. Rapporté avec divers amendements, 132. Impression ordonnée, 134. Considération des amendements remise, 136. Amendements agréés, 139. Nouvel amendement proposé, 139. Amendement rejeté; bill lu 3e fois passé et renvoyé aux Communes, 140. Amendé par les Communes et amendement agréé par le Sénat, 252. S. R., 296.

## BILLS—Suite.

73.—*Sociétés de construction dans la province de Québec :—Etablissement d'un mode de liquidation.*

Présenté par l'honorable M. Bellerose et lu 1<sup>ère</sup> fois, 151. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 157. Rapporté avec divers amendements, 210. Impression ordonnée, 213. Amendements agréés, 217. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et renvoyé aux Communes, 220. Rapporté avec un amendement 256. Amendement agréé, 257. S. R. 297.

74.—*Sociétés de construction dans la province de Québec.—Pour autoriser et faciliter la liquidation.*

Présenté par l'honorable M. Trud'el et lu 1<sup>ère</sup> fois, 191. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 200. Rapporté, 269.

75.—*Société géographique de Québec : Incorporation.*

Reçu et lu 1<sup>ère</sup> fois, 147. 2<sup>e</sup> lecture remise, 154. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité des bills privés, 158. Rapporté avec un amendement, amendement agréé, bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et renvoyé aux Communes, 173. Amendement adopté par les Communes, 196. S. R., 293.

76. *Société permanente de construction d'Iberville :*

Reçu et lu 1<sup>ère</sup> fois, 265. Lu 2<sup>e</sup> fois, renvoyé au comité des banques et 61<sup>e</sup> règle suspendue, 267. Rapporté, lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 274. S. R., 296.

77. *Subsides :*

Reçu et lu 1<sup>ère</sup> fois, 41<sup>e</sup> règle suspendue ; lu 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> fois et passé, 293. S. R. 297.

78. *Télégraphe le Dominion,—Amendement :*

Reçu et lu 1<sup>ère</sup> fois, 87. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes, et havres, 92. Rapporté avec amendements et amendements agréés, 99. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et renvoyé aux Communes, 103. Amendements agréés, 114. S. R., 295.

79. *Télégraphes électriques sous-marins—Abrogation de l'Acte :*

Reçu et lu 1<sup>ère</sup> fois, 203. Lu 2<sup>e</sup> fois et envoyé à un comité général, 209. En comité, rejeté sur division à la 3<sup>e</sup> lecture, 216.

80. *Tempérance—Acte de 1878. Extension à Manitoba :*

Présenté par l'honorable M. Girard, et lu 1<sup>ère</sup> fois, 128. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité général, 139. En comité, 144. Amendé et amendement agréé, 145. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et renvoyé aux Communes, 147.

BILLS—*Suite.*81.—*Tempérance,—Pour lever des doutes à l'égard de l'acte de 1878 :*

Reçu et lu 1ère fois, 203. Lu 2ème fois et envoyé à un comité général, 209. En comité, 215. En comité et amendé, 220. Rapporté, amendements agréés, lu 3ème fois, passé et renvoyé aux Communes, 221. Amendements agréés par les Communes, 234. S. R., 296.

82.—*Terres de l'Amirauté et de l'Artillerie :*

Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu 1ère fois, 162. Lu 2ème fois et renvoyé à un comité général, 189. En comité et amendé, 194. Amendement agréé, lu 3ème fois, passé et renvoyé aux Communes, 194. Passé par les Communes, 225. S. R., 296.

83.—*Terres fédérales dans Manitoba,—Affectation :*

Présenté par l'honorable M. Campbell et lu 1ère fois, 101. Lu 2ème fois et renvoyé à un comité général, 109. En comité, et rapporté, 120. Lu 3ème fois et envoyé aux Communes, 123. Passé par les Communes, 225. S. R., 296.

84.—*Terres publiques fédérales.—Amendement et refonte.*

Présenté par l'honorable M. Campbell et lu 1ère fois, 162. Lu 2e fois et envoyé à un comité général, 192. En comité, amendé, rapporté et amendements agréés, 205. Lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 208. Amendé par les Communes, 251. Amendement agréés par le Sénat, 259. S. R., 297.

85.—*Tunnel de la rivière Détroit.—Amendement de l'acte,*

Reçu et lu 1ère fois, 223. Lu 2e fois et envoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 228. Rapporté, lu 3e fois et passé, 247. S. R., 296.

BOUCHERS. Pétition relative à l'inspection de peaux brutes, 58, 58, 61, 77, 225.

BOUCHERVILLE, C. Boucher de—nommé Sénateur, 17; présente sa commission et prête serment, 18.

BRISE-GLACE dans le Chenal-du-Moine, fleuve St. Laurent. (*Voir à Adresses, No. 2.*)

BROOKS, E. J. Pétition relative à la compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest et de l'Atlantique, 91. Rapportée, 108. (*Voir à Bills, No. 15.*)

BROUSE, W. H. Nommé Sénateur, 16. Présente sa commission et prête serment, 17.

BULL, H. B., l'hon. Rapport du greffier de la couronne en chancellerie énonçant qu'il est appelé au Sénat, 48. Est introduit, 63. Commission, 69.

## BUREAU DE COMMERCE :

- De la Puissance. Pétition demandant l'extension du système télégraphique aux îles du Saint-Laurent, 42. Lue, 49.
- De la cité d'Halifax. Pétition relative à la loi de faillite, 97.
- De Montréal. Pétition relative au port du Côteau, 107.
- De Toronto. Pétition relative au tarif du prêt sur les chemins de fer, 115.
- De Québec. Pétition contre la construction d'un pont au Côteau, 151.
- De Toronto. Pétition relative à l'acte de faillite, 254.

**C**ABLE direct des Etats-Unis. Pétition demandant la passation d'un acte, pour lui permettre d'agir comme corporation en Canada, 67. Rapportée, 71. Pétition demandant l'abrogation de l'acte pour régulariser et entretenir les télégraphes électriques sous-marins, 67. (*Voir à Bills, No. 79.*)

**CAMPBELL, ELIZA MARIA.** Pétition pour un bill de divorce, 66. Lecture remise, 78. Pétition lue et reçue et renvoyée au comité des ordres permanents et des bills privés, 86. Rapportée, 91. 82e et 83e règles suspendues, 99. Pétition demandant la passation de son bill, 99. Lecture de la pétition remise, 105. Copies de l'avis de demande de divorce et de la signification du dit avis, 109. Lecture de la pétition remise, 110, 121, 124. Le greffier reçoit ordre de déposer devant la Chambre copie de l'ampliation du jugement de la cour en Chancellerie dans la cause de *M. E. Campbell vs. R. Campbell*, 119. *J. K. Gordon* sommé de comparaître à la barre du Sénat, 119. Motion pour faire déposer sur la table l'ampliation du jugement de la cour du banc de la Reine, *Campbell vs. Gordon*, 122. Motion retirée, 123. *J. K. Gordon* interrogé à la barre de la Chambre, 127. Avis de demande au parlement, 128. Pétition lue, 128. Pétition rapportée, 129. 49e règle suspendue, 131. Motion à l'effet de payer les frais de voyage du témoin *J. K. Gordon*, 151. Motion rejetée, 152. (*Voir à bills, No. 33.*)

## CANADA :

Cie. d'assurance du Canada. Pétition demandant un acte qui amende son acte d'incorporation, 42. Lue, 49. (*Voir à assurances, No. 3.*)

CANAL à navires de Huron et d'Ontario. Pétition demandant un nouveau système d'écluses, 176.

CAP COVE. Pétition demandant la construction d'un havre à Cap Cove, 101.

CAPITAINES et seconds de navires. Extension de l'acte relatif aux certificats. (*Voir à Bills, No. 13.*)

CABLETON PLACE, Embranchement de chemin de fer de—(*Voir à chemins de fer, No. 3.*)

- CARRALL, l'hon. R. W., reçoit permission de s'absenter pour le reste de la session, 229.
- CAUGHNAWAGA, P.Q. Pétition de la Cie. Montréal et Champlain, demandant le droit d'enlever les rails sur l'embranchement de Caughnawaga, et l'exemption de l'obligation de maintenir un bateau traversier à—42. Lue, 49. Rapportée, 55. (*Voir à Bills, No. 22.*)
- CAUTIONNEMENTS enregistrés au bureau du Secrétaire d'Etat, 68.
- CERTIFICATS de capitaines et seconds de navires,—Extension de l'acte relatif aux— (*Voir à Bills, No. 2.*)
- CHAMPLAIN. Ch. de fer de jonction de Montréal et—(*Voir ch. de fer, No. 2.*)
- CHATHAM. Pétition de la ville de Chatham demandant des améliorations dans la rivière Thames, 64.
- CHEBOUGUE.—Pétition contre la compagnie d'endiguement de Yarmouth, 115.
- CHEMINS DE FER.
- Pour comité des—. (*Voir à Comités, No. 5.*)
- Amendement de l'acte de 1868. (*Voir à Bills, No. 14.*)
- 1.—De Welland—Pétition demandant la conversion de certaines débetures hypothécaires en actions-débetures, 28. Lue, 40. Rapportée, 55.  
Pétitions contre, 67, 81. (*Voir à Bills, No. 27.*)
  - 2.—De jonction de Montréal et Champlain—Pétition demandant le droit d'enlever des rails sur certain embranchement, 42. Lue, 49. Rapportée, 55. (*Voir à Bills, No. 22.*)
  - 3.—De Kingston et Pembroke—Pétition demandant l'autorisation de construire un embranchement à Tamworth, 43. Lue, 51. Rapportée, 82. (*Voir à Bills, No. 21.*)
  - 4.—De colonisation du Sud-Ouest de Manitoba, (de Selkirk et du Saskatchewan)—Pétition demandant un acte d'incorporation, 43. Lue, 51. Autre pétition demandant que la pétition de la dite Cie. soit acceptée, 40. Lue, 43. Rapportée, 55. (*Voir à Bills, No. 17.*)
  - 5.—Du Grand Tronc—Pétition demandant que la pétition du chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain, 42. Lue, 49.
  - 6.—De jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa. Pétition, 51. Lue, 57. Rapportée, 65.  
Autres pétitions, 58, 90, 94, 97, 190. (*Voir à Bills, No. 22.*)
  - 7.—De pont et de chemin de fer du Côteau à la ligne provinciale. Pétition demandant un acte pour rendre certains pouvoirs à la dite compagnie, 57. Rapportée, 65; autres pétitions, 58, 90, 93, 94, 97, 105, 107, 115, 151, 190. (*Voir à Bills, No. 24.*)

CHEMINS DE FER—*Suite.*

8.—De Napanee, Tamworth et Québec. Pétition demandant un acte d'incorporation, 53. Lue, 61. Rapportée, 130. (*Voir à Bills, No. 23.*)

9.—De Halifax,—chemin de fer d'Halifax et du Cap Breton (*Voir Gregory.*)

10.—De Truro à Pictou. Transfert. (*Voir à Bills, No. 26.*)

11.—De jonction d'Ontario et du Pacifique. Pétition demandant une extension de temps pour commencer ses travaux, 67. Rapportée du comité, 70. (*Voir à Bills, No. 20.*)

12.—Chemin de fer Canadien du Pacifique, contrats relatifs à la construction du, 83, 98, 205. Résolutions 276, résolutions agréées, 277. (*Voir à Comités, No. 11.*)

Transfert du bureau principal de Victoria, New-Westminster. (*Voir à Adresses, No. 24.*) (*Voir à Bills, Nos. 16 et 25.*)

13.—Chemin de fer du Sud. Pétition relative au pont International, 86.

14.—Chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, 86. Pétition du solliciteur général de la province de Québec, 86. Rapportée, 130.

15.—Du Nord-Ouest et de l'Atlantique. Pétition demandant un acte d'incorporation, 91. Rapportée, 108. (*Voir à Bills, No. 15.*)

16.—Chemin de fer du Nord. Pétition demandant certains amendements à sa charte, 105. Rapportée, 108. Pétition contre, 122.

17.—Intercolonial. (*Voir à Bills, Nos. 18 et 19.*)

CHENAL-DU-MOINE, construction d'un brise-glaces dans le fleuve St. Laurent. (*Voir à Adresses, No. 2.*)

CHIASSON, CHAS. Iles de la Madeleine. Pétition relative à l'inspection de poisson, 51. Lue, 58.

CHICOUTIMI. Etats des baptêmes, mariages et sépultures, 82.

COLCHESTER, N.-E. Pétition relative à la faillite, 85.

COLOMBIE-BRITANNIQUE, préfet du pénitencier—nomination. (*Voir à Adresses, No. 4.*)

Correspondance entre le gouvernement et les commissaires des réserves des Sauvages. (*Voir à Adresses, No. 23.*)

Rapport du député adjudant-général se plaignant du préfet du pénitencier, (*Voir à Adresses, No. 5.*)

## COMITÉS :

1.—*Des privilèges.*

Nommé, 23.

2.—*Pour établir des règles relativement à l'usage de la salle du Sénat à l'ouverture de la session.*

Nommé, 28.

3.—*De la bibliothèque.*

Nommé, 44. Noms des membres des Communes communiqués, 47. 1er rapport, 217. 1er rapport adopté, 222.

4.—*Des banques.*Nommé, 44. 1er rapport, réduction du quorum présenté et adopté, 54. (*Les rapports sur les bills se trouvent sous le titre des bills.*)5.—*Des chemins de fer, télégraphes et havres.*

Nommé, 44. 1er rapport présenté et adopté, 55.

6.—*Des ordres permanents et des bills privés.*

Nommé, 44. 1er rapport présenté et adopté, 54. 2e rapport, sur différentes pétitions, 54. troisième rapport sur les pétitions, 64. Quatrième rapport sur les pétitions, 70. Cinquième rapport recommandant l'extension du temps pour la réception des pétitions pour bills privés, 71. Pétition d'Eliza Maria Campbell renvoyée au comité, 86. Sixième rapport sur des pétitions et recommandant la suspension de la cinquante-unième règle dans le cas de la compagnie de prêt et d'agence du Canada, 82. Septième rapport sur la pétition d'Eliza Maria Campbell, 91. Huitième rapport sur diverses pétitions, 108. Neuvième rapport sur la pétition d'Eliza Maria Campbell, 129. Dixième rapport sur des pétitions, 130. Onzième rapport sur des pétitions, 204. Douzième rapport sur des pétitions, 219.

7.—*Des comptes contingents.*

Nommé, 45. 1er rapport présenté et adopté, 54. Pétitions de Mary Anne Skinner renvoyée au dit comité, 67. Second rapport présenté, 246. 2e rapport adopté, 258.

8.—*Des impressions.*

Nommé, 45. Noms des membres des Communes communiqués, 47. 1er rapport, 59, adopté, 59. Second rapport, 61, adopté, 67. Troisième rapport recommandant que des soumissions soient demandées pour les impressions, le papier et la reliure, 71, adopté, 71. Quatrième rapport avec comptes d'impressions, 72. Cinquième rapport sur l'impression de documents, 78. Quatrième rapport adopté, 84. Cinquième rapport adopté, 84. Sixième rapport sur l'impression et sur certains documents, 94. Sixième rapport adopté, 103. Septième rapport, 112, adopté, 123. Huitième rapport, 142, huitième rapport

adopté, 147. Neuvième rapport, 167. Dixième rapport sur l'impression de certains documents, 176. Onzième rapport contenant les soumissions pour impressions etc., 177. Onzième rapport adopté, 185. Neuvième rapport adopté, 189. Dixième rapport, adopté, 193. Douzième rapport, 230. Treizième rapport, 247. Treizième rapport adopté, 275. Quatorzième rapport, 283, adopté, 284.

9.—*Des débats et délibérations.*

Nommé, 45. 1er rapport 58, adopté, 63. 2e rapport recommandant la distribution du *Free Press* aux membres des Communes, 98, rapport adopté, 99. 3e rapport, 254, rapport renvoyé au comité sur division, 263. Changement du personnel, 267. Quatrième rapport contenant la soumission de G. C. Holland, 284. Considération du quatrième rapport remise, 288. Motion pour adopter la soumission du *Citizen*, motion en amendement pour renvoyer le rapport de nouveau au comité, 290, rapport renvoyé au comité, 290. Cinquième rapport contenant la soumission de C. Holland, 291, rapport adopté, 292.

10.—*Relatif à l'émigration et la colonisation*

Motion demandant la formation du comité, 99, débat remis, 100. Nouveau débat, 103. Motion retirée, 106.

11.—*Relatif au chemin de fer du Pacifique.*

Nommé, 108. Premier rapport recommandant l'impression du témoignage 138, adopté, 139. Deuxième rapport, 237. Considération du rapport remise, 258. Rayé des ordres du jour, 274. Débat sur le rapport, 279.

12.—*Relatif à la législation privée.*

Nommé, 135. Rapport, 155. Rapport renvoyé au comité, 170. Nouveau rapport, 190. Considération du rapport remise, 200. Rapport adopté, 206.

13.—*Relatif au bill de divorce de Campbell.*

Nommé, 154. Rapport avec témoignage, 163, rapport adopté sur division, 174.

COMMERCE, Bureaux de—Voir Bureau.

Comité des banques et du—*Voir à comités*, No. 4.

Banque Canadienne du—Liste des actionnaires, 49.

COMMISSAIRES du havre de Toronto. Pétition demandant une nouvelle étude du havre, 32. Lue, 42.

COMMISSAIRES du havre de Montréal, (*Voir à bills* No. 53.)

COMMISSION de Son Excellence le Gouverneur-Général, 38.

COMPTES contingents. (*Voir à Comités* No. 7.)

COMPTES et pièces justificatives du Greffier du Sénat, 51. Rapport du comité des contingents sur les, 246.

- CONFÉDÉRATION, Association d'assurance sur la vie dite la — (Voir à Assurances, No. 4.)
- CONSOLIDÉE.—(Voir à Banques.)
- CONTRATS relatifs à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, 83, 98, 205.
- COTEAU, chemin de fer et de pont du—à la ligne provinciale. (Voir à chemins de fer, No. 7.)
- COUR Suprême et de l'Échiquier. (Voir à Bills, No. 30.)
- COUR Suprême de la Colombie-Britannique. (Voir à Bills, No. 31.)
- COUR de comté dans l'Île du Prince-Edouard. Traitement des juges. (Voir à Bills, No. 49.)
- COUR Suprême du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Traitements des juges. (Voir à Bills, No. 50.)
- CRIMES—Acte pour prévenir. (Voir à Bills, No. 32.)
- CULTIVATEURS de fruits d'Ontario, association des.—Pétition demandant qu'on empêche l'introduction de pêcheurs atteints de maladie, 42. Lue, 61.  
Assurance des—Voir à Assurances.

**D**ÉBATS et délibérations du Sénat. (Voir à Comités, No. 9.)

DÉPENSES pour le service public, 114, 121, 125. Débat remis, 128. Débat, 132.

DÉTROIT—Compagnie du tunnel de la rivière Détroit. 14me règle suspendue en faveur de la pétition de la dite compagnie, 175. Pétition de la Cie., demandant le droit de présenter une pétition, 197. Rapporté, 204. Pétition demandant l'extension du temps fixé pour le commencement et l'achèvement des ouvrages de la dite Cie., 203. Rapportée, 219. 51me règle suspendue, 220. (Voir à Bills, No. 85.)

Cie. du pont du Canada et de la rivière Détroit. 14me règle suspendue en faveur de la pétition de la dite Cie., 175. Résolutions de l'Etat du Michigan demandant le droit de construire un pont sur la rivière Détroit, 176. Pétition de la compagnie demandant le droit de présenter une pétition, 197. Rapportée, 204. Pétition demandant l'extension du temps fixé pour le commencement et l'achèvement des ouvrages de la dite compagnie, 208. Rapporté, 219. 51me règle suspendue, 220. (Voir à Bills, No. 63.)

DISSIDENTIMENT au bill de divorce de Campbell, 187.

DIVISIONS :—

Sur le bill relatif à la fête de la Confédération, 123, 124.

Sur la motion à l'effet de payer les frais de voyage du témoin J. K. Gordon, 152.

DIVISIONS—*Suite.*

Sur le bill d'Eliza Maria Campbell, 153.

Sur le bill relatif à l'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du Canada contre le feu, 171.

Sur l'adoption du rapport sur le bill d'Eliza Maria Campbell, 174.

Sur la troisième lecture du bill de divorce de Campbell, 186.

Sur le bill relatif aux télégraphes électriques sous-marins, 216.

Sur le bill relatif au traitement de deux nouveaux juges de la Cour Suprême, C.-B., 227.

Sur le bill relatif au chemin de fer et du pont du Côteau, 231 et 232.

Sur le bill de la faillite, 255 et 56.

Sur le rapport du comité des débats et délibérations, 263.

Sur le bill relatif à la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, 270 et 271.

DIVORCE. (*Voir* Campbell, Hunter, Johnston.)

DOUANES et accise. (*Voir* à Bills, No. 34.)

DROITS D'ACCISE, pétition demandant l'exemption, 116. (*Voir* à Bills, No. 34.)

DROITS DE TONNAGE prélevés dans les ports canadiens. (*Voir* à Bills, No. 35.)

**E**CHANGE, Banque d'—du Canada. Liste des actionnaires, 41.

ECLUSES. Pétition demandant un comité pour examiner un nouveau système d'écluses, 176.

EGLISE PRESBYTÉRIENNE du Canada. Pétition demandant que les bureaux de poste soient fermés le dimanche dans la province de Québec, 40. Lue, 43.

ELECTION des membres des Communes. Enquête sur l'existence de manœuvres frauduleuses. (*Voir* à Bills, No. 36.)

EMIGRATION et colonisation. (*Voir* à Comités, No. 10.)

ENDIGUEMENT, Compagnie d'—, Yarmouth. (*Voir* Yarmouth.)

EPIZOOTIES et maladies contagieuses. (*Voir* à Bills, No. 37.)

ENREGISTREMENT des navires des Etats-Unis. Pétition contre, 51. Lue, 58.

ESSEX, P. O. Pétition du conseil municipal demandant un changement de tarif, 53. Lue, 61.

ETAT, Secrétaire d'—. Etat des cautionnements enregistrés au bureau du—, 68.  
Rapport du—, 118.

**F**AILLITE. Pétitions relatives à la loi de faillite, 57, 67, 70, 77, 81, 85, 97; 254, 267.  
Abrogation des actes de. (*Voir à Bills, No. 38.*)

FÉLONIES. Procès des personnes accusées de—, dans Québec et Ontario. (*Voir à Bills, No. 67.*)

FÊTE de la Confédération. (*Voir à Bills, No. 39.*)

FRASER, Manning et Cie. Contrat pour la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique, 98.

FRUITS. Association des cultivateurs de fruits d'Ontario. Pétition demandant qu'on empêche l'introduction de pêchers atteints de maladie, 42. Lue, 48. Pétition demandant que le droit sur les fruits soit fait un droit spécifique, 42. Lue, 48. Pétition demandant la protection pour les fruits canadiens, 53. Lue, 61.

**G**AGNON, Rév. L. S., de Ste. Famille, Ile d'Orléans. Pétition demandant de l'aide pour la construction d'un quai, 53. Lue, 61.

GAZETTE, Imprimerie de la—. Pétition demandant un acte d'incorporation, 53. Lue, 61. Rapportée, 65. (*Voir à Bills, No. 46.*)

GÉOGRAPHIE, Société de—, Québec. (*Voir à Sociétés.*)

GORDON, G. K., Motion à l'effet d'autoriser le greffier à lui payer ses frais comme témoin dans l'affaire Campbell, 151. Motion rejetée sur division, 152.

GOVIN, MURPHY et UPPER, contrat pour la construction d'un hangar à locomotives à Selkirk, Manitoba, 83.

#### GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

Vient au Sénat, 20. Discours à l'ouverture du Parlement, 21. Adresse en réponse, 25. Reprise des débats sur l'adresse, 29. Adresse présentée, 30. Réponse, 47.

Message au sujet des instructions royales, 33.

Lettres patentes établissant la fonction du Gouverneur-Général, 33.

Message communiquant la réponse à l'adresse à Sa Majesté relative à la mort de la Princesse Alice, 159.

Informe le Sénat qu'il viendra proroger le parlement, 294.

Sanctionne les bills, 297. Proroge le Parlement, 298.

GRAND-PABOS. Pétition demandant la construction d'un havre de refuge, 86.

GRAND-TRONC. (*Voir à Chemins de fer, No. 5.*)

GREGORY. Pétition demandant que les droits soient sauvegardés dans toute législation au sujet du chemin de fer de l'embranchement de Pictou et d'extension de la Nouvelle-Ecosse, 64.

GRENVILLE. Pétition du conseil municipal des comtés-unis de Leeds et de Grenville demandant la construction d'un pont sur le canal Rideau près de Jones Falls, 32. Lue, 42.

HALIFAX. Banque d'Union d'—Liste des actionnaires, 42.  
Cie. de chemin de fer et des houillères d'Halifax et du Cap-Breton. (*Voir Gregory.*)

Diverses pétitions relatives à la loi de faillite, 97.

HALLE AUX BLÉS :

De Montréal. Pétition, 51. Lue, 57. Pétition relative au pont du Côteau, 105.

De Toronto. Pétition relative au tarif du fret sur chemins de fer, 115.

HAMILTON, J. C. Pétition demandant l'incorporation du chemin de fer de Selkirk et du Saskatchewan, 49. Lue, 43.

HAMILTON, banque de—Liste des actionnaires, 52.

HAVRES. (*Voir à Comités, No. 5.*)

HAVRES DE REFUGE. Pétition demandant la construction d'un havre de refuge à Cap Cove, 101.

HAVRE DE PICTOU. (*Voir à Bills, No. 40.*)

HAVRE DE SIDNEY NORD, N.-E. (*Voir à Bills, No. 41.*)

HENEY, CHARLEBOIS ET FLOOD, contrat pour la construction de l'embranchement du chemin de fer de la baie Georgienne, 83.

HOME SAVINGS AND LOAN COMPANY. Pétition demandant le droit d'acheter l'actif et les affaires de la banque d'épargne de Toronto, 42. Lue, 49. Rapportée, 55. Autre pétition, 116. (*Voir à Bills, No. 42.*)

HOOD, ANDREW. Pétition demandant une rémunération pour services professionnels, 94.

HUILE DE PÉTROLE. Inspection, mise en sûreté et emmagasinage. (*Voir à Bills, Nos. 43 et 44.*)

HUNTER, HUGH. Proclamation annonçant la sanction de son bill de divorce, viii.

HUNTINGDON, comté de—P. Q. Pétition relative au chemin de fer du Côteau, 97.

**I**BERVILLE:

Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 52.

Société de construction permanente du district d'— (Voir à Sociétés).

ILES D'ANTICOSTI ET DE LA MADELEINE. Communications télégraphiques. (Voir à Bills No. 45).

IMPÉRIALE du Canada, Banque—; Liste des actionnaires, 52.

IMPRESSIONS. (Voir à Comités, No. 8).

INGÉNIEURS licenciés de la cité de Montréal. Pétition demandant que les propriétaires d'usines et de manufactures mues par la vapeur soient obligés d'avoir des ingénieurs licenciés sujets à l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, 190.

INSPECTION DU POISSON et des huiles de poisson. Pétition, 21. Lue, 58.

INSTITUTION D'ANDREW MERCER pour la réforme des femmes. (Voir à Bills, No. 47.)

INTERCOLONIAL. (Voir à Bills, Nos. 18 et 19.)

ILE DU PRINCE-EDOUARD, communication à vapeur en hiver entre l'— et la terre ferme. (Voir à Adresses, No. 18.)

**J**ACQUES CARTIER. (Voir à Banques.)

JOLIETTE. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 148.

JONES FALLS. Pétition pour la construction d'un pont à—32. Lue, 42.

JOHNSTON, G. F. Proclamation annonçant la sanction de son bill de divorce, viii.

JOURS DE FÊTE DES BANQUES. (Voir à Bills, No. 48.)

JUGES DE LA COUR SUPRÊME de la Colombie-Britannique. (Voir à Bills, No. 31.)

JUGES DES COURS DE COMTÉ dans l'île du Prince-Edouard, traitements. (Voir à Bills No. 49.)

JUGES DE LA COUR SUPRÊME DU N.-B. et de la N.-E., traitements. (Voir à Bills, No. 50.)

JURIDICTION Maritime, amendement de l'acte de 1877. (Voir à Bills, No. 51.)

**K**AMOURASKA, état des baptêmes, mariages et sépultures de, 126.

KAVANAGH, Murphy et Upper, contrat pour l'embranchement de Pembina du chemin de fer du Pacifique, 83.

KENYON, conseil municipal de. Pétition, 51. Lue, 58.

KINGSTON. Pétition de John Stewart, 64.

KINGSTON et Pembroke, chemin de fer de— (Voir à Chemins de fer, No. 3.)  
Cité de —. Pétition de l'association des bouchers relatives, à l'inspection des peaux brutes, 225.

LACOLLE, comté St. Jean, P. Q. Pétition relative à la fusion des chemins de fer de jonction de la cité d'Ottawa et de Montréal, et du Coteau, 90.

L'ASSOMPTION, ville de. Pétition demandant que l'on fasse draguer la rivière de L'Assomption, 111.

LAYTON, Richard, préfet du pénitencier de la Colombie-Britannique. (Voir à Adresses, No. 4.)

LEEDS, ONT. Pétition du conseil municipal des comtés-unis de Leeds et Grenville, demandant la construction d'un pont à Jones Falls, sur le canal Rideau, 32. Lue, 42.

LÉGISLATION PRIVÉE. (Voir à Comités, No. 12.)

LETTRES DE CHANGE ET BILLETS PROMISSOIRES. Droits. (Voir à Bills, No. 12.)

LETRE DE CHANGE sur l'intérieur et billets promissaires dans la Nouvelle-Ecosse. Protêt. (Voir à Bills, No. 52.)

LISTES des actionnaires des banques. Voir à Banques.)

LOCHIEL, conseil municipal du township de. Pétition, 51. Lue, 58.

LONDRES. Compagnie de prêt et d'agence de Londres et du Canada. (Voir Prêt.)

LYMAN, HENRY, et autres de Montréal. Pétition, 51. Lue, 57.

MAINE, E. U. A. Copie des résolutions de la législature du—, concernant la navigation des rivières St. Jean et St. François, 98.

MAISON de la Trinité et commissaires du havre de Montréal. (Voir à Bills, No. 53.)

MAITLAND. Pétition relative à la faillite, 81.

MANITOBA. Colons et propriétaires de terres du Nord-Ouest de, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Selkirk et de Saskatchewan, 40. Lue, 43. (Voir à Chemins de fer No. 4.)

Pénitencier de— (Voir à Adresses, No. 12.)

Octroi supplémentaire temporaire. (Voir à Bills, No. 54.)

MARCHANDS, banque des—. (Voir à Banques.)

MARIAGES, Etat des—. Voir à Baptême.

MARINE ET PÊCHERIES. Onzième rapport annuel, 33.

MARITIME, Banque—de la Puissance. Liste des actionnaires, 44.

MARKS, GENTY, PURCILL et RYAN. Contrat pour la construction de la section A du chemin de fer Canadien du Pacifique, 98.

MARQUES de commerce et dessins de fabrique. (*Voir à Bills, No. 55.*)

MATELOTS. Amendement de l'acte de 1873. (*Voir à Bills, No. 56.*)

MÉCANICIENS. (*Voir à Adresses No. 20.*)

MERCER, ANDREW. Institution d'— pour la réforme des femmes. (*Voir à Bills, No. 47.*)

MESSAGES :

DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

Transmettant copie des lettres patentes constituant l'office de Gouverneur-Général, et des instructions royales, aussi de la commission nommant Son Excellence Gouverneur-Général, 33.

Remerciant le Sénat pour l'adresse en réponse au discours du trône, 47.

Des Communes.

Adoptant l'adresse à Sa Majesté à l'occasion de la mort de la princesse Alice, 45.

Communiquant une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la priant de transmettre à Sa Majesté l'adresse de condoléance à l'occasion de la mort de la princesse Alice, 46.

Communiquant les noms des membres du comité de la bibliothèque, 47.

Communiquant les noms des membres formant le comité des impressions, 47.

MÉTROPOLITAINE, Assurance—(*Voir à Assurances, No. 4.*)

MICHIGAN, ETATS-UNIS. Résolutions demandant le droit de construire un pont sur la rivière Détroit, 176.

MILICE ET DÉFENSE. Amendement de l'acte. (*Voir à Bills, No. 57.*)

MOIRA, rivière. Pétitions demandant un acte pour imposer des péages sur le bois descendant la dite rivière, 66. (*Voir à Bills, No. 70.*)

MOLSON, banque—Liste des actionnaires, 41.

MONTMAGNY. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 101.

MONTREAL :

Banque de la Cité et du District de —, liste des actionnaires, 24.

Chemin de fer de—et de Champlain. (*Voir Chemin de fer, No. 2.*)

Association de la halle aux blés, pétition, 51. Lue, 57.

Henry Lyman, et autres de Montréal, pétition relative à la loi de faillite, lue, 57.

**MONTREAL**—*Suite.*

Chemin de fer de Montréal et de la cité d'Ottawa. (*Voir à ch. de fer, No. 6.*)

De l'imprimerie de la *Gazette*. (*Voir à Gazette.*)

Pétitions relatives à la faillite, 267.

Halle aux blés de—, Pétition relative au pont du Côtéau, 105. Pétition des ingénieurs licenciés, 190.

**NAPANEE**, Tamworth et Québec. (*Voir à Chemins de fer, No. 8.*)

**NATIONALE**, Banque. Liste des actionnaires, 61.

**NATIONALE**, Compagnie de placements du Canada. Rapport, 101.

**NAVIRES** de construction canadienne. Admission en France. (*Voir à Adresses, No. 9.*)

**NAVIRES** des Etats-Unis. Pétition contre l'enregistrement, 51. Lue, 58.

**NORD**, chemin de fer du—(*Voir à Chemins de fer, No. 16.*)

**NORD-OUEST**, ordonnances passées par le lieutenant-gouverneur du—, 118.

**NOUVEAU-BRUNSWICK**: Banque du—. Liste des actionnaires, 28.

**ONTARIO**: Compagnie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique. (*Voir à Chemins de fer, No. 11.*)

**ORDONNANCES**, passées par le lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, 118.

**ORDRES** permanents. (*Voir à comités, No. 6.*)

**ORME**. Pétitions demandant qu'un droit d'exportation soit imposé sur le bois d'orme, 64.

**OTTAWA**:

Banque d'—. Liste des actionnaires, 23.

Compagnie de prêt et de placement d'—. Pétition demandant des amendements, 64. Rapportée, 70. (*Voir à Bills, No. 28.*)

Assurance agricole d'—. (*Voir à Assurances, No. 6.*)

**PACIFIQUE**, chemin de fer du—.(*Voir à Chemins de fer, No. 12.*)

**PARLEMENT**, proclamations annonçant l'ouverture du, 5 à 15.

Ouverture du—, 16.

Prorogation du—, 298.

**PEAUX BRUTES**. Pétitions relatives à l'inspection des, 58, 59, 61, 77, 225.

- PÊCHERS.** Pétition de l'association des cultivateurs de fruits d'Ontario, demandant qu'on empêche l'introduction de pêchers atteints de maladie, 42. Lue, 48.
- PÊCHERIES, commission des.** Correspondance entre le gouvernement fédéral et celui de l'Île du Prince-Edouard relative à la sentence arbitrale de la dite commission, 84.
- PEMBINA, contrat de Joseph Upper et Cie. pour l'embranchement de Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique, 205.**
- PÉNITENCIER, Préfet du,—de la Colombie-Britannique.** Nomination. (*Voir à Adresses, No. 4.*) (*Voir à Bills, No. 58.*)
- PÉNITENCIER de Manitoba.** (*Voir à Adresses, No. 12.*)  
Préfet du—. (*Voir à Adresses, No. 5.*)
- PERCÉ.** Pétition demandant la construction d'un brise-lames, 58.
- PEUPLE, Banque du—, d'Halifax.** Pétition relative à la faillite, 97.
- PICTOU, Banque de—.** Liste des actionnaires, 52. Pétition relative à la loi de faillite, 70. Havre de—. (*Voir à Bills, No. 40.*)
- PILOTAGE.** Amendement de l'acte de 1373. (*Voir à Bills, No. 59.*)
- PLEURO-PNEUMONIE.** (*Voir à Adresses, No. 8.*)
- POIDS et mesures.** Amendement et refonte. (*Voir à Bills, No. 60.*)
- POLETTE, l'hon. Antoine, juge puisné de la Cour Supérieure.** Pétition demandant son renvoi, 229. Traduction et impression de la pétition ordonnée, 255.
- POLICE du Canada,** (*Voir à Bills, No. 61.*)
- POLICE à cheval du Nord-Ouest.** (*Voir à Bills, No. 62.*)
- POISSON, inspection du.** Pétition, 51. Lue, 58.
- PONT International, Cie. du.** Pétition demandant un acte pour augmenter son fonds capital, 42. Lue, 49. Rapportée, 70. Pétition contre, 86. (*Voir à Bills No. 64.*)  
Du Côteau. (*Voir à Chemins de fer, No. 7.*)  
Du Canada et de la rivière Détroit (*Voir à Détroit.*) Résolution de la Chambre des représentants de l'État du Michigan, demandant la permission de construire un pont sur la rivière Détroit, 176.  
Sur l'Ottawa de la Cie. de chemin de fer Q. M. O. et O. (*Voir à Bills, No. 68.*)

## POSTES :

Département des. Etat des noms des personnes nommées. (*Voir à Adresses No. 15.*)

Etat des noms et des bureaux des maîtres de poste, ayant des contrats avec le gouvernement pour le transport des malles. (*Voir à Adresses, No. 17.*)

Amendement de l'acte de 1875. (*Voir à Bills, No. 66.*)

Pétition demandant que les bureaux de poste soient fermés le dimanche dans la province de Québec, 43.

PRÉSIDENT du Sénat.—Nommé par commission, 16.

PRÊT et agence de Londres et du Canada, compagnie de—Pétition demandant des amendements à son acte d'incorporation, 77. Rapportée et cinquante-unième règle suspendue, 83. (*Voir à Bills, No. 29.*)

PRÊT et placement, compagnie de.—(*Voir Ottawa.*)

PRINCESSE ALICE. Adresse de condoléance à Sa Majesté à l'occasion de la mort de la.—(*Voir à Adresses.*)

PROCLAMATIONS relatives à l'ouverture du Parlement, 5 à 15.

Relative à la sanction de certains bills, 7.

PROCÈS des personnes accusées de félonies et délits dans Québec et Ontario. (*Voir à Bills, No. 67.*)

PROROGATION du Parlement, 298.

## PUISSANCE :

Cie de télégraphe de la—(*Voir à Télégraphes, No. 1.*)

Banque de la—Liste des actionnaires, 86.

## QUÉBEC :

Assurance contre le feu de — (*Voir à Assurances, No. 1.*)

Banque de —. Liste des actionnaires, 41.

Etat des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de —, 81.

Pétition du Solliciteur-Général de la province de—relative au chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, 85.

Bureau de Commerce de —, Pétition 151.

**RAILS.** Soumissions pour le transport des rails d'acier de l'île Vancouver de la rivière Fraser. (*Voir à Adresses, No. 6.*)

**RAPPORTS :**

11e rapport du département de la marine et des pêcheries, 33.

Du greffier de la couronne en chancellerie, 43, 146.

De la distribution des statuts, 1878, 51.

Du secrétaire d'Etat, 118.

**RECENSEMENTS** et statistiques. (*Voir à Bills, No. 68.*)

**RECEVEUR-GÉNÉRAL** et ministre des travaux publics. (*Voir à Bills, No. 69.*)

**RÈGLES** du Sénat, suspendues.

5e règle 83, 220, 262.

Toutes règles suspendues dans le cas de divorce de Campbell, 86.

82e et 83e règles 91, 99.

49e règle 151.

14e règle 175.

41e règle 205, 257, 259, 260, 265, 288, 289, 293.

18e règle 262.

53e règle 262.

61e règle 262, 267.

**RICHELIEU**, Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario, pétition contre la construction d'un pont à Côteau Landing, 115.

**RIMOUSKI**, Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 24.

**ITCHIE**, l'hon. W. J.—Annonce qu'il viendra ouvrir la session, 19. Vient au Sénat, 19.

**ROSS ET CIE. DE QUÉBEC.** Pétition relative à l'enregistrement de navires des Etats-Unis, 51. Lue 53.

**SAGUENAY**—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 61.

**SALLE DU SÉNAT** et chambres attenantes à l'ouverture du Parlement. (*Voir à Comités, No. 2.*)

**SASKATCHEWAN**, chemin de fer de colonisation du—. (*Voir à Chemins de fer, No. 8.*)

**SAULT STE. MARIE.**—Exploration d'une ligne de chemin fer au Sault Ste. Marie.  
(*Voir à Adresses, No. 19.*)

**SAUVAGES, correspondance relative à la réserve des sauvages.** (*Voir à Adresses, No. 231. Amendement de l'acte de 1876. (Voir à Bills, No. 71.)*)

**SAVINGS AND LOAN company dite Home.**—(*Voir Home.*)

**SCHULTZ, John.** Pétition de — et autres membres de la Chambre des Communes, 43. Lue, 51. Rapportée, 55, (*Voir à Bills, No. 17.*)

**SECRETÉAIRE D'ÉTAT.** (*Voir Etat.*)

**SELDEN, Stephen, Halifax, N.-E.** Pétition demandant qu'il soit pris des mesures pour l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures, 48. Lue, 54.

**SELKIRK et Saskatchewan.** (*Voir à Chemins de fer, No. 4.*)

**SÉNAT.** Président nommé, 16. Greffier du Sénat présente ses comptes, 51.

**SÉNATEURS, Nouveaux.** Rapport du greffier de la Couronne reçu, 16, 17. Commission, 17. Autre rapport et commission, 18. Autre commission, 69, 150.

**SÉPULTURES.** Etats des—. *Voir à Baptêmes.*

**SERVICE CIVIL,** Nominations nouvelles. (*Voir à Adresses, No. 10.*)

**SHEBROOKE, ville de—, P.Q.** Pétition relative à la loi de faillite, 77.

**SKINNER, Mary Anne, veuve, de la cité d'Ottawa.** Pétition demandant de l'aide, 53. Lue, 61. Renvoyé au comité des contingents, 67.

**SOCIÉTÉS :**

De construction dans Ontario. (*Voir à Bills, No. 72.*)

Dans la province de Québec. (*Voir à Bills, Nos. 73 et 74.*)

De Géographie de Québec. Pétition demandant un acte d'incorporation, 70. Rapportée, 83. (*Voir à Bills, No. 75.*)

Permanente de construction d'Iberville. Pétition demandant certains pouvoirs, 116. Rapportée, 130. (*Voir à Bills, No. 76.*)

**SOUVERAINE.** Assurance. (*Voir à Assurances, No. 2.*)

**ST. FRANÇOIS, Ile d'Orléans, P. Q.** Pétition demandant de l'aide pour la construction d'un quai, 82.

**ST. FRANÇOIS.** Copie de résolutions de la législature du Maine, E.-U., concernant la navigation de la rivière St. François, 98.

**ST. FRANÇOIS.** Etat des baptêmes, mariages et sépultures de, 101.

- ST. HYACINTHE, Banque de—. Liste des actionnaires, 61.
- ST. JEAN. Copie de résolutions de la législature du Maine, E.U., concernant la navigation de la rivière St. Jean, 98.
- ST. JEAN, banque de—. Liste des actionnaires, 49.
- ST. STEPHEN, Ville de—, N. B. Deux pétitions contre la construction d'un pont sur la rivière Ste. Croix, 135.
- STANBRIDGE, Township de, P. Q. Pétition relative au pont du Coteau, 190.
- STARR. Compagnie manufacturière dite—. Pétition relative à la faillite, 97.
- STATUTS. Rapport de la distribution des, 51.
- STE. CROIX, rivière—. Pétition demandant qu'il ne soit pas construit de pont sur la dite rivière, 135.
- STE. FAMILLE,—Pétition demandant la construction d'un quai à la dite place, 61.
- STE. MALACHIE d'Ormstown. Pétition relative aux chemins de fer du Coteau, 93.
- STEPHEN, George. Contrat l'autorisant de faire circuler des trains sur l'embranchement de Pembina, 83.
- STEWART, John, de Kingston, Ont. Pétition demandant un acte pour lui faire remettre une certaine somme déposée avec la pétition contre le rapport de l'élection de Sir John Macdonald, 64.
- SUBSIDES. (*Voir à Bills, No. 77.*)
- SUCRE de betteraves. (*Voir Betteraves.*)
- SUD, chemin de fer du—(*Voir à Chemins de fer, No. 13.*)
- SWIFT, John, de Londres, Angleterre. Pétition contre le bill du chemin de fer de Welland, 67.)
- SYDNEY-NORD, N.-E., havre de. (*Voir à Bills, No. 41.*)
- T**AMWORTH. Embranchement de chemin de fer. (*Voir à Chemins de fer, No. 4.*)
- Chemin de fer de Nap me), Tamworth et Québec. (*Voir Ch. de fer, No. 8.*)
- TARIF. Pétition demandant un amendement du, 61, 64.
- Ordre en conseil sur le sujet d'un nouveau tarif. (*Voir à Adresses, No. 21.*)

**TÉLÉGRAPHE.** (*Voir à Comités No. 5.*)

Compagnie de télégraphe de la Puissance. Pétition demandant de nouveaux pouvoirs, 28. Lue, 40. Rapportée, 55. (*Voir à Bills, No. 78.*)

Extension du système télégraphique aux îles du St. Laurent, 42. Lue, 49.

Electriques sous-marins. Abrogation de l'acte, pétition, 67. (*Voir à Bills, No. 79.*)

**TEMPERANCE.** Extension de l'acte de 1878 à Manitoba. (*Voir à Bills, No. 80.*) Pour lever des doutes à l'égard de l'acte de 1878. (*Voir à Bills, No. 81.*)

**TERREBONNE.** Etat des baptêmes, mariage et sépultures dans le district de, 138.

**TERRES DE L'AMIRAUTÉ ET DE L'ARTILLERIE.** (*Voir à Bills No. 82.*)

**TERRES FÉDÉRALES, dans Manitoba.** Affectation. (*Voir à Bills No. 83.*)

**TERRES publiques fédérales.** Amendement et refonte (*Voir à Bills No. 84.*)

**THAMES.**—Pétition demandant que des améliorations soient faites à la rivière Thames, 64.

**TORONTO :**

Des commissaires du havre, pétition demandant une exploration du havre, 32. Lue, 42.

De la corporation de— Pétition demandant l'établissement d'une commission des chemins de fer, 32. Lue, 42.

corporation de la cité de, demandant une étude du havre de, 40. Lue, 43.

Home Savings and Loan Co. (*Voir Home.*)

Banque de—Liste des actionnaires, 61.

Association des bouchers de—Pétition, 77. Pétition du bureau de commerce de,—relative au tarif du fret sur les chemins de fer, 115.

Halle aux blés de—Pétition relative au tarif du fret sur les chemins de fer, 115.

Pétition du bureau de commerce de—au sujet de la loi de faillite, 254.

**TOWNSHIPS de l'Est.** Banque des—Liste des actionnaires, 52.

**TRAVAUX publics.** Ministre des, et Receveur-Général. (*Voir à Bills, No. 69.*)

**TRURO.** Chemin de fer de Truro à Pictou. (*Voir à Chemins de fer, No. 10.*)

**TUNNEL de la rivière Détroit.** (*Voir à Détroit.*)

- UNION**, Banque—d'Halifax. Liste des actionnaires, 42. Pétition relative à la faillite, 97.
- UNION**, Assurance—du Canada. (*Voir à assurances, No. 5.*)
- UPPER**, Joseph E. C. Contrat pour l'équipement et l'exploitation de l'embranchement de Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique, 205.
- VÉTÉRANS** de 1812. Pétition demandant de l'assistance, 108.
- VICTORIA**, C.B. Transfert du bureau du chemin de fer de Victoria à New-Westminster. (*Voir à adresses, No. 24.*)
- VILLE-MARIE**, banque. Liste des actionnaires, 41.
- VOLONTAIRES** pendant la rébellion de 1837-38. Pétition demandant que leurs services soient récompensés, 173.
- WELLAND**. Cie. de chemin de fer de—(*Voir à Chemins de fer, No. 1.*)
- WHITEHEAD**, Joseph. Marché pour faire les remblais sur la section comprise dans le contrat No. 14 de Sifton, Ward et Cie., 83.
- WILMOT**, Hon. R. D. Nommé président, 16.
- WINDSOR**, N.E.—Pétition relative à l'acte de faillite, 81.
- WOOD**, l'hon. juge-en-chef. Causes rapportées par lui au gouvernement, (*Voir à Adresses, No. 16.*)
- YARMOUTH** :
- Banque de—Liste des actionnaires, 51. Pétition relative à l'acte de faillite, 67.
- Compagnie d'ondiguement de—Pétition demandant un acte d'incorporation, 81. Rapportée, 83. Pétition contre, 115.
- YORK**, pioniers de—Pétition demandant l'assistance pour les vétérans de 1812, 108.
- YORK Factory**, rapport au sujet de communications entre le territoire du Nord-Ouest et York Factory. (*Voir à Adresses, No. 22.*)